HISTOIRE
DU CANADA

HISTOIRE

DU

CANADA

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

F.-X. GARNEAU

QUATRIÈME ÉDITION
PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE L'AUTEUR
PAR M. CHAUVEAU, ET D'UNE TABLE ANALYTIQUE.

TOME I

MONTRÉAL
BEAUCHEMIN & VALOIS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS
256 et 258, rue Saint-Paul.

1882

PRÉFACE

DE LA TROISIÈME ÉDITION.

Nous présentons au public une troisième édition de l'*Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours.*

Lorsque nous avons commencé cet ouvrage, nous n'avions pas la correspondance officielle des gouverneurs français avec la métropole, jusqu'à la conquête, et nous ne possédions qu'un petit nombre de documents relatifs à notre histoire sous la domination anglaise. Il s'est fait depuis plusieurs recueils de pièces historiques d'un très grand intérêt. Nous citerons la collection d'Albany, que la législature de l'Etat de New-York achève de faire traduire et publier par les soins de M. O'Callaghan, auteur d'une excellente *Histoire de la Nouvelle-Hollande ;* celle de la bibliothèque du parlement canadien ; les matériaux rassemblés dans les deux derniers volumes de l'*Histoire du Bas-Canada*, de M. Christie ; enfin, la collection des documents apportés de Paris ou trouvés dans nos archives par M. l'abbé Ferland, de l'archevêché de Québec.

Ces précieuses acquisitions nous ont permis de rectifier certains faits exposés d'une manière peu exacte dans nos deux premières éditions ; de parler avec plus de certitude d'autres événements, et d'ajouter à notre récit des détails curieux ou nécessaires. Nous n'avons pas hésité à faire la dépense d'une nouvelle impression pour que ce livre fût moins imparfait.

Il y a peu de pays en Amérique sur lesquels on ait tant écrit que sur le Canada, et il y en a peu qui soient,

après tout, aussi pauvres que lui en histoires ; car on ne doit pas prendre pour telles plusieurs ouvrages qui en portent le nom, et qui ne sont pas autre chose que des mémoires ou des narrations de voyageurs, comme l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* de La Potherie.

Pendant longtemps on vit paraître en France une foule de livres dans lesquels étaient recueillis soigneusement les faits de toutes sortes qui se passaient au Canada, théâtre d'une lutte sanglante entre la civilisation et la barbarie. Ils avaient, pour la plupart, peu de mérite littéraire ; mais ils contenaient une multitude de choses singulières et intéressantes, qui les faisaient rechercher en Europe avec avidité. Peu à peu, cependant, l'intérêt qu'ils excitaient s'affaiblit avec la nouveauté des scènes retracées, et le Canada occupait à peine l'attention de la France, lorsque le sort des armes le fit passer sous la domination d'une puissance étrangère. Après cet événement, les écrivains qui laissent des matériaux pour nos annales, deviennent plus rares.

Parmi les auteurs qui sont antérieurs à la conquête il faut remarquer le célèbre jésuite Charlevoix. Le plan étendu de son livre de *la Nouvelle-France*, l'exactitude de son récit, son style simple et naturel, lui ont assuré depuis longtemps un rang élevé ; et le Canada le regarde encore aujourd'hui comme le meilleur de ses historiens. S'il s'abandonne quelquefois à une pieuse crédulité, si ses affections exercent sur lui une influence à laquelle il ne peut pas toujours se soustraire, tous les savants reconnaissent qu'il parle des hommes et des choses avec autant de modération que de jugement, et que ses relations avec la cour de France lui ont procuré l'avantage de puiser à des sources précieuses. Notre histoire, qui n'était avant lui qu'une œuvre imparfaite, a pris sous sa plume les propor-

tions, l'ordre et le développement d'une histoire en forme. S'il est tombé dans quelques erreurs sur les voyages de Jacques Cartier et sur les premiers temps de la colonie, pouvait-il en être autrement à une époque où la plupart des matériaux dont il avait besoin étaient encore épars ou inconnus? Ce n'est qu'à grands frais et après des recherches infinies qu'il a pu en rassembler assez pour son entreprise; car ce n'est que de nos jours que les gouvernements ont fait quelque chose en Amérique pour compléter les annales des pays soumis à leur domination.

Mais Charlevoix ne parcourt que la première moitié des temps écoulés depuis la fondation de Québec jusqu'à nos jours. Le but et le caractère de son ouvrage ne conviennent plus d'ailleurs aux circonstances où nous sommes ni à notre état politique. Ecrit principalement au point de vue religieux, il contient, sur les travaux des missionnaires répandus au milieu des tribus indigènes, de nombreuses digressions, qui ont perdu leur intérêt pour la plupart des lecteurs. En outre l'auteur, s'adressant à la France, est entré dans une foule de détails nécessaires en Europe, mais inutiles en Canada; d'autres détails ont perdu tout intérêt par l'éloignement des temps.

Le plan que nous avons choisi a dû occuper sérieusement notre attention, parce que les théâtres sur lesquels se passe l'action multiple de la colonisation de la Nouvelle-France, dont Québec était le centre, sont aussi divers que nombreux. Quoique, par son titre, cette histoire ne paraisse embrasser que le Canada proprement dit, elle embrassera en réalité toutes les colonies françaises de l'Amérique du Nord, jusqu'à la paix de 1763. L'unité de leur gouvernement métropolitain et les rapports qui existaient entre elles, ne nous permettent point de diviser ni d'abréger trop l'histoire de ces colonies sans diminuer beaucoup

l'intérêt de l'ensemble, et sans nous exposer à nous tromper sur l'esprit du système qui les régissait. Néanmoins nous ne mènerons pas toujours de front les événements arrivés dans ces différents pays, parce que cette disposition produirait plusieurs inconvénients, dont le moindre serait de causer de fréquentes interruptions, qui deviendraient fatigantes à la longue pour le lecteur. Nous rapporterons ce qui s'est passé dans chaque colonie, séparément, autant que cela pourra se faire sans nuire à l'enchaînement et à la clarté.

Dans notre dessein de présenter les choses comme par tableaux, pour que l'on puisse voir leur ensemble d'un coup d'œil, l'aperçu des mœurs des sauvages, le précis du régime civil et du régime ecclésiastique, la relation des découvertes dans l'intérieur du continent, etc., formeront autant de chapitres distincts, qui permettront d'abréger, lorsqu'il s'agira des provinces qui dépendaient autrefois du gouvernement canadien et qui en ont été ensuite séparées, comme la Louisiane, dont l'histoire ne nous intéresse plus que d'une manière générale.

L'époque mémorable de l'établissement du gouvernement constitutionnel en Canada, nous rappelle un de ces actes glorieux dont toute une race aime à s'honorer jusque dans ses plus lointaines ramifications ; et nous devons l'avouer, nous portons nos regards sur les hommes qui ont conquis autrefois la charte des libertés anglaises, dont les fruits sont venus jusqu'à nous, — avec d'autant plus de vénération que la race normande, dont sortent une partie de nos pères, est celle qui a doté l'Angleterre de ce bienfait, principale cause de sa gloire et de sa puissance. *

* Tous les barons qui ont forcé le roi Jean sans Terre à signer la grande charte, écrite en français et en latin, portent en apparence des noms français. (Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*)

L'histoire de la colonie redouble d'intérêt à partir de ce moment. On voit les sentiments, les tendances, le génie du peuple, longtemps comprimés, se manifester soudainement; de grandes luttes politiques et de races agitent aussitôt la société; le gouvernement et les représentants du peuple combattent avec ardeur sur les limites extrêmes de leurs pouvoirs, pour des privilèges et pour des droits toujours contestés: tout attache dans le spectacle animé de ces joutes paisibles, qui ont pour objet l'amélioration d'un pays et le bien-être de ses habitants. Cette partie de notre tâche ne sera ni la moins difficile ni la moins importante.

A la cause que nous avons embrassée dans ce livre, la conservation de notre religion, de notre langue et de nos lois, se rattache aujourd'hui notre propre destinée. En persévérant dans les traditions de nos pères, nous nous sommes fait l'adversaire de la politique de l'Angleterre, qui a placé les deux Canadas sous un même gouvernement, afin de faire disparaître ces trois grands traits de l'existence des Canadiens, et peut-être nous sommes-nous attiré aussi par là l'antipathie de ceux d'entre nos compatriotes qui sont devenus les partisans de cette politique. Nous pouvons dire, toutefois, que dans ce que nous avons écrit nous n'avons été inspiré par aucun motif d'hostilité contre personne. Nous n'avons fait qu'écouter les sympathies profondes de notre cœur pour une cause qui s'appuie sur ce qu'il y a de plus saint et de plus vénérable aux yeux de tous les peuples.

Nous n'ignorons pas les conséquences qui résultent pour nous de cet attachement à des sentiments qu'on répudie. Nous savons qu'en heurtant de front les décrets d'une métropole toute-puissante, nous nous faisons regarder par elle comme le propagateur de doctrines funestes, et par

les Canadiens ralliés au gouvernement qu'elle nous impose, comme le disciple aveugle d'une nationalité destinée à périr. Nous sommes consolé par la conviction que nous suivons une voie honorable, et nous sommes sûr que, quoique nous ne jouissions point de l'éclat de la puissance et de la fortune, le conquérant ne peut s'empêcher de respecter le motif qui nous anime.

Au reste, si l'avenir des Canadiens se trouve aujourd'hui menacé, qui sait encore ce qu'il renferme dans ses entrailles ? L'islamisme croyait avoir détruit les Grecs, et cependant le souffle de la Grèce antique gémit encore sur ses rives. " Un grand peuple, dit Thierry,* ne se subjugue pas aussi promptement que sembleraient le faire croire les actes officiels de ceux qui le gouvernent par le droit de la force. La résurrection de la nation grecque prouve que l'on s'abuse étrangement en prenant l'histoire des rois ou même des peuples conquérants pour celle de tout le pays sur lequel ils dominent." Un petit peuple civilisé survit longtemps à sa chute.

A l'égard de certains peuples, d'ailleurs, il y a des jours où la Providence semble venir à eux pour ranimer leurs espérances. Les Etats-Unis ont déjà plus d'une fois arrêté par leur attitude l'oppression des Canadiens. Le drapeau de cette république possède cet avantage qu'en se déployant dans le ciel, il impose à la violence et paralyse le bras qui cherche à effacer un peuple du livre des nations.

Québec, 1859.

---

* *Conquête de l'Angleterre par les Normands.*

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'histoire est devenue, depuis un demi-siècle, une science analytique rigoureuse : non seulement les faits, mais leurs causes, doivent être indiqués avec discernement et précision, afin qu'on puisse juger des uns par les autres. La critique sévère rejette tout ce qui ne porte pas en soi le sceau de la vérité. Ce qui se présente sans avoir été accepté par elle, sans avoir été discuté et approuvé au tribunal de la saine raison, est traité de fable et relégué dans le monde des créations imaginaires. Au double flambeau de la critique et de la raison s'évanouissent le merveilleux, les prodiges, et toute cette fantasmagorie devant laquelle les nations à leur enfance demeurent frappées d'une secrète terreur, ou saisies d'une puérile admiration ; fantasmagorie qui animait jadis les sombres forêts du Canada dans la vive imagination de ses premiers habitants, ces indigènes belliqueux et barbares, dont il reste à peine aujourd'hui quelques vestiges.

Cette révolution dans la manière d'apprécier les événements, est le fruit incontestable des progrès de l'esprit humain et de la liberté politique. C'est la plus grande preuve que l'on puisse fournir du perfectionnement graduel des institutions sociales. Les nuages mystérieux qui enveloppaient le berceau de la Grèce et de Rome, * ont

* Les historiens de ce continent n'ont point à surmonter les difficultés qui ont embarrassé pendant longtemps ceux de l'Europe par rapport à la question de l'origine des races. Ils peuvent indiquer sans peine le point de départ des flots d'émigrants venus de l'ancien monde, et suivre leur marche jusque dans la plus obscure vallée de l'Amérique.

perdu toute leur horreur ; l'œil peut oser maintenant en scruter les secrets ; et s'il pénètre jusqu'à l'origine du peuple lui-même, il voit le merveilleux disparaître comme ces légers brouillards du matin aux rayons du soleil. Cependant, bien qu'on ait donné aux premiers rois une origine céleste, bien que l'adulation des zélateurs de la monarchie les ait enveloppés de prodiges ; pour le peuple, aucun acte surnaturel ne marque son existence ; sa vie prosaïque ne change même pas dans les temps fabuleux.

A venir jusqu'à il y a trois siècles environ, une ignorance superstitieuse obscurcissait et paralysait l'intelligence des peuples. Les trois quarts du globe qu'ils habitent leur étaient inconnus ; ils ignoraient également la cause de la plupart des phénomènes naturels qui les ravissaient d'admiration ou les remplissaient de crainte ; les sciences étaient enveloppées de pratiques mystérieuses ; le chimiste passait pour un devin ou un sorcier, et souvent il finissait par se croire lui-même inspiré par les esprits.

L'invention de l'imprimerie et la découverte du nouveau monde commencèrent à dissiper les nuages qui avaient couvert le moyen âge de si épaisses ténèbres. Colomb, livrant l'Amérique à l'Europe étonnée, et dévoilant tout à coup une si grande portion du domaine de l'inconnu, porta peut-être le coup le plus décisif à l'ignorance et à la superstition.

La liberté, perdue au milieu de la barbarie universelle, ne s'était pas éteinte cependant dans quelques montagnes isolées ; elle contribua puissamment au mouvement des esprits, et l'on peut dire que c'est elle qui l'inspira d'abord, et qui le soutint ensuite avec une force toujours croissante.

De ce moment le peuple apparaît dans l'histoire. Jusque-là il a été comme un fond pâle sur lequel se dessinaient les ombres gigantesques et menaçantes de ses

maîtres. Nous ne voyions agir que ces chefs absolus qui venaient à lui armés d'un diplôme divin ; le reste des hommes, plèbe passive, masse inerte et souffrante, ne semblait exister que pour obéir. Aussi les historiens s'occupèrent-ils fort peu du peuple pendant une longue suite de siècles. Mais à mesure qu'il rentre dans ses droits, l'histoire change ; elle s'agrandit, quoiqu'elle paraisse encore soumise à l'influence des préjugés qui s'évanouissent. Ce n'est que de nos jours que les annales des nations ont réfléchi tous leurs traits avec fidélité, et que chaque partie du vaste tableau a repris les proportions qui lui appartiennent. Nous voyons maintenant penser et agir les peuples ; nous voyons leurs besoins et leurs souffrances, leurs désirs et leurs joies ; mers immenses, quand ils réunissent leurs millions de voix, agitent leurs millions de pensées ; quand ils marquent leur amour ou leur haine, les peuples produisent un effet autrement puissant et durable que les tyrannies même si grandioses et si magnifiques de l'Asie. Il fallait la révolution batave, celle d'Angleterre, celle des colonies anglaises de l'Amérique, et surtout la révolution française, pour établir le lion populaire sur son piédestal.

Cette époque si célèbre dans la science de l'histoire en Europe, est celle où l'on voit apparaître les premiers essais des historiens américains de quelque réputation. On ne doit donc pas être surpris si l'Amérique, habitée par une seule classe d'hommes, le peuple dans le sens que l'entendent les vieilles races privilégiées de l'ancien monde, adopte dans leur entier les principes de l'école historique moderne, qui regarde la nation comme la source de tout pouvoir.

Les premiers hommes qui aient commencé à dissiper les fantômes qui défendaient le sanctuaire de la royauté absolue, sont un Italien et un Suisse, nés par conséquent

dans les deux pays alors les plus libres de l'Europe. Laurent Valla donna le signal au XVe siècle. Glareanus, natif de Glaris, marcha sur ses traces. "La Suisse est un pays de raisonneurs, dit Michelet. Malgré cette gigantesque poésie des Alpes, le vent des glaciers est prosaïque; il souffle le doute." *

L'histoire des origines de Rome exerça leur esprit de critique. Erasme, Scaliger, d'autres savants hollandais vinrent après eux. Le Français Louis de Beaufort acheva l'œuvre de destruction; mais s'il démolit, il n'édifia point. Le terrain était déblayé; le célèbre Napolitain Vico parut et donna (1725) son vaste système de la métaphysique de l'histoire, † "dans lequel existent déjà, en germe du moins, tous les travaux de la science moderne." Les Allemands saisirent sa pensée et l'adoptèrent; Niebuhr est le plus illustre de ses disciples.

La voix de tous ces profonds penseurs fut peu à peu entendue des peuples, qui proclamèrent, comme nous venons de le dire, l'un après l'autre, le dogme de la liberté. De cette école de doute, de raisonnement et de progrès intellectuels, sont sortis Bacon, la découverte du nouveau monde, la métaphysique de Descartes, l'immortel ouvrage de l'*Esprit des lois*, Guizot, et enfin Sismondi, dont chaque ligne est un plaidoyer éloquent en faveur du pauvre peuple tant foulé par la féodalité, jadis si puissante, mais dont il ne reste plus que quelques troncs décrépits et chancelants, comme ces arbres frappés de mort par le fer et par le feu, que l'on rencontre dans un champ nouvellement défriché.

Il y a une remarque à faire ici, qui semble toujours

---

* *Histoire Romaine.* Nous suivons ici ce savant et ingénieux historien, et Niebuhr.

† Son livre est intitulé *la Science nouvelle.*

nouvelle tant elle est vraie. Il est glorieux pour le christianisme de pouvoir dire que les progrès de la civilisation moderne sont dus en partie à l'esprit de ce livre sublime, la Bible, objet continuel des méditations des savants. Le Régénérateur-Dieu est né au milieu du peuple, il n'a prêché que le peuple, et a choisi, par une préférence trop marquée pour ne pas être significative, ses disciples dans les derniers rangs de ces Hébreux infortunés, esclaves des Romains, qui devaient renverser bientôt leur antique Jérusalem. Ce fait, plus que tout autre, explique les tendances du christianisme, et le caractère ineffaçable qu'il a imprimé à la civilisation moderne. *

C'est sous l'influence de cette civilisation et de ces doctrines que l'Amérique septentrionale s'est peuplée d'Européens.

Une nouvelle phase arriva alors dans l'histoire du monde. C'était le deuxième débordement de peuples depuis le commencement de l'ère chrétienne. Le premier fut l'inondation des barbares, qui précipita la chute de l'empire romain; le second fut l'émigration européenne en Amérique, qui précipita à son tour la ruine de la barbarie.

Si le spectacle qu'offre l'ancienne civilisation corrompue par la sensualité et tombant sous la torche et le fer des barbares, doit exciter des sentiments profonds d'horreur et de pitié, celui que présentent la découverte et la colonisation du nouveau monde, malgré quelques points lugubres, inspire au contraire des sentiments d'espérance et de grandeur qui élèvent l'âme. On est touché en voyant sortir, de différents points de l'Europe, ces longues pro-

* L'ordre de Saint-Benoît donna au monde ancien, usé par l'esclavage, le premier exemple du travail accompli par des mains libres. Cette grande innovation sera une des bases de l'existence moderne. (MICHELET).

cessions d'humbles mais industrieux colons qui se diri-gent de ce côté-ci des mers. L'épée avait jusque-là fray- le chemin à toutes les émigrations. "La guerre seule, di un auteur, a découvert le monde dans l'antiquité." Au-jourd'hui l'intelligence avec l'esprit de travail dirige ceu qui viennent prendre possession de l'Amérique. Leur succès rapides ont prouvé l'avantage de la paix et d'u travail libre sur la violence et le tumulte des armes, pou fonder des empires riches et puissants.

L'établissement du Canada date de ce grand mouve-ment d'hommes vers l'Ouest, mouvement dont les cause générales n'intéressent pas moins ce pays que le reste d l'Amérique. Nous ne devons pas méconnaître la directio de la civilisation américaine. Cette étude est nécessaire à tous les peuples qui s'occupent de leur avenir.

Tel est, nous le répétons, le caractère propre et nouvea de cette civilisation, et de la colonisation commencée e continuée sous son influence toute-puissante. Entre les éta-blissements américains, ceux-là ont fait le plus de progrè qui ont été le plus à même d'en utiliser les avantages. Le Canada, quoique fondé, pour ainsi dire, sous les auspice de la religion, est une des colonies qui ont ressenti le plu faiblement cette influence, par des raisons diverses qu'o aura lieu d'apprécier plus d'une fois dans la suite.

Dans une jeune colonie chaque fait est fertile en consé-quences pour l'avenir. On se tromperait beaucoup si l'o ne voyait dans le pionnier qui abattit autrefois les forêts répandues sur les rives du Saint-Laurent, qu'un simple bûcheron travaillant pour satisfaire un besoin d'un instant. Son œuvre, si humble en apparence, devait avoir des résul-tats plus durables que les brillantes victoires qui portaient alors si haut la renommée de Louis XIV. L'histoire de la découverte et de l'établissement du Canada ne le cède en

intérêt à celle d'aucune autre partie du nouveau monde. La hardiesse de Cartier, qui vient planter sa tente au pied de la montagne d'Hochelaga, au milieu de peuplades sauvages, à près de trois cents lieues de l'Océan ; la persévérance, l'énergie de Champlain, qui, malgré l'apathie de la France et la rigueur d'un climat glacé, triomphant enfin de tous les obstacles, jette les fondements d'un empire dont les destinées sont inconnues ; les souffrances des premiers colons, leurs guerres sanglantes contre la fameuse confédération iroquoise ; la découverte de presque tout l'intérieur de l'Amérique septentrionale, depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, et depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'aux montagnes Rocheuses ; les expéditions militaires des Canadiens aux confins du Nord et vers le midi jusque dans la Louisiane ; la fondation des premiers établissements du Michigan, de l'Ouisconsin, de la Louisiane, de la partie orientale du Texas ; voilà une suite de faits bien dignes de notre attention et de celle de la postérité.

Si l'on envisage l'histoire du Canada dans son ensemble, depuis Champlain jusqu'à nos jours, on voit qu'elle a deux phases, la domination française et la domination anglaise, que signalent, l'une, les guerres contre les tribus sauvages et contre les provinces qui forment aujourd'hui les Etats-Unis ; l'autre, la lutte morale et politique des Canadiens pour conserver leur religion et leur nationalité. La différence des armes à ces deux époques nous les montre sous deux aspects différents ; mais c'est sous le dernier qu'ils nous intéressent le plus. Il y a quelque chose de touchant et de noble tout à la fois à défendre sa nationalité, héritage sacré qu'aucun peuple, quelque dégradé qu'il fût, n'a jamais répudié. Jamais plus grande et plus sainte cause n'a inspiré un cœur haut placé, et n'a mérité la sympathie des esprits généreux !

Si autrefois la guerre a fait briller la valeur des Canadiens, les débats politiques ont depuis fait surgir au milieu d'eux des hommes dont les talents, l'éloquence et le patriotisme sont pour nous un juste sujet d'orgueil et un motif de généreuse émulation. Les Papineau, les Bédard, les Vallières, ont, à ce titre, une place distinguée dans l'histoire comme dans notre souvenir.

Par cela même que le Canada a éprouvé de nombreuses vicissitudes, tenant à la nature de sa dépendance coloniale, les progrès n'y ont marché qu'au milieu d'obstacles, de secousses sociales, qu'augmentent aujourd'hui l'antagonisme des races en présence, les préjugés, l'ignorance, les écarts des gouvernants et quelquefois des gouvernés. Les auteurs de l'union des deux provinces du Canada, projetée en 1822 et exécutée en 1840, ont apporté en faveur de cette mesure diverses raisons spécieuses pour couvrir d'un voile une grande injustice. L'Angleterre, qui ne veut voir maintenant dans les Canadiens-Français que des colons turbulents, des étrangers mal affectionnés, a feint de prendre pour des symptômes de rébellion leur inquiétude, leur attachement à leurs institutions et à leurs usages menacés. Cette conduite prouve que ni les traités ni les actes publics les plus solennels n'ont pu l'empêcher de violer des droits d'autant plus sacrés qu'ils servaient d'égide au faible contre le fort.

Mais, quoi qu'on fasse, la destruction d'un peuple n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer.

Nous sommes loin de croire que notre nationalité soit à l'abri de tout danger. Comme bien d'autres, nous avons eu nos illusions à cet égard. Mais le sort des Canadiens n'est pas plus incertain aujourd'hui qu'il l'était il y a un siècle. Nous ne comptions que soixante mille âmes en 1760, et nous sommes aujourd'hui (1859) près d'un million.

Ce qui caractérise la race française entre toutes les utres, c'est, dit un auteur, cette force secrète de cohésion t de résistance qui maintient l'unité nationale à travers es plus cruelles vicissitudes, et la relève triomphante de ous les désastres. La vieille étourderie gauloise a survécu ux immuables théocraties de l'Egypte et de l'Asie, aux avantes combinaisons politiques des Hellènes, à la saesse et à la discipline conquérante des Romains. Doué 'un génie moins flexible, moins confiant et plus calculaeur, ce peuple antique, et toujours jeune quand retentit 'appel d'une noble pensée ou d'un grand homme, ce euple eût disparu comme tant d'autres plus sages en pparence, et qui ont cessé d'être parce qu'ils ne compreaient qu'un rôle, qu'un intérêt ou qu'une idée. *

Tout démontre que les Français établis en Amérique nt conservé ce trait caractéristique de leurs pères, cette uissance énergique et insaisissable qui réside en euxnêmes, et qui, comme le génie, échappe à l'astuce de la olitique aussi bien qu'au tranchant de l'épée. Ils se conervent, comme type, même quand tout semble annoncer eur destruction. Un noyau s'en forme-t-il au milieu de aces étrangères, il se développe, en restant isolé, pour ainsi lire, au sein de ces populations avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles il ne peut s'incorporer. Des Allenands, des Hollandais, des Suédois se sont établis par roupes dans les Etats-Unis, et se sont insensiblement ondus dans la masse, sans résistance, sans qu'une parole nême révélât leur existence au monde. Au contraire, aux leux bouts de cette moitié du continent, deux groupes rançais ont pareillement pris place, et non seulement ils 'y maintiennent comme race, mais on dirait qu'un esprit

---

* M. Maillefer, *De la puissance et des institutions de l'Union améri-aine.*

d'énergie indépendant d'eux repousse les attaques dirigées contre leur nationalité. Leurs rangs se resserrent ; la fierté du grand peuple dont ils descendent, laquelle les anime alors qu'on les menace, leur fait rejeter toutes les capitulations qu'on leur offre ; leur nature gauloise, en les éloignant des races flegmatiques, les soutient aussi dans des circonstances où d'autres perdraient toute espérance. Enfin cette force de cohésion, qui leur est propre, se développe d'autant plus que l'on veut la détruire.

Les hommes d'Etat éminents qui dirigèrent les affaires de la Grande-Bretagne après la cession du Canada, arrivée en 1763, comprirent que la situation particulière des Canadiens, à l'extrémité du continent, était un gage de leur fidélité ; et nous admirons leur sagacité dans cette occasion.

Livrés aux réflexions pénibles que leur position dut leur inspirer, après la lutte sanglante et prolongée qu'ils venaient de soutenir, et dans laquelle ils avaient montré tant de dévouement à la France, les Canadiens jetèrent les yeux sur l'avenir avec inquiétude. Délaissés par leurs compatriotes les plus riches et les plus éclairés, qui, en abandonnant le pays, les privèrent du secours de leur expérience ; faibles en nombre et mis un instant, pour ainsi dire, à la merci des populeuses provinces anglaises contre lesquelles ils avaient résisté pendant un siècle et demi, ils ne désespérèrent pas encore de leur situation. Ils exposèrent au nouveau gouvernement leurs vœux, en réclamant les droits garantis par les traités ; ils représentèrent avec un tact admirable que la différence même qui existait entre eux et leurs voisins, la diversité de races et d'intérêts, les attacherait plutôt à la cause de la métropole qu'à celle des autres colonies. Ils avaient deviné la révolution américaine.

Le hasard a fait découvrir, dans les archives du secrétariat provincial à Québec, un de ces mémoires, écrit avec beaucoup de sens. L'auteur faisait des prédictions que les événements n'ont pas tardé à réaliser. "S'il ne subsiste pas entre le Canada et la Grande-Bretagne, disait-il, d'anciens motifs de liaison et d'intérêt, étrangers à ceux que la Nouvelle-Angleterre pourrait, dans le cas de la séparation, proposer au Canada, la Grande-Bretagne ne pourra non plus compter sur le Canada que sur la Nouvelle-Angleterre. Serait-ce un paradoxe d'ajouter que cette réunion de tout le continent de l'Amérique, formée dans un principe de franchise absolue, préparera et amènera enfin le temps où il ne restera à l'Europe de colonies en Amérique, que celles que l'Amérique voudra bien lui laisser...... S'il est un moyen d'empêcher, ou du moins d'éloigner cette révolution, ce ne peut être que de favoriser tout ce qui peut entretenir une diversité d'opinions, de langues, de mœurs et d'intérêts entre le Canada et la Nouvelle-Angleterre."

La Grande-Bretagne, influencée par ces raisons, qui tiraient une nouvelle force des événements qui se préparaient alors pour elle de ce côté-ci des mers, ne balança plus entre ses préjugés et une politique dictée si évidemment dans l'intérêt de l'intégrité de l'empire. Elle laissa aux Canadiens leur langue, leur religion et leurs lois dans un temps où il lui aurait été relativement facile d'abolir les unes et les autres, puisqu'elle possédait alors la moitié de toute l'Amérique. Elle eut bientôt lieu de se réjouir de ce qu'elle avait fait. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis la promulgation de l'acte de 1774, que ses anciennes colonies étaient toutes en armes contre son autorité, et faisaient de vains efforts pour lui arracher le Canada.

Les Canadiens, appelés à défendre leurs institutions et leurs lois, garanties par les traités et par ce même acte

de 1774, que le congrès des provinces en insurrection ava maladroitement "déclaré injuste, inconstitutionnel, tr dangereux, et subversif des droits américains," se rang rent sous le drapeau de leur nouvelle métropole, qui pr fita ainsi, plus tôt qu'elle ne l'avait pensé, de la sages de sa politique. Cette politique a été sanctionnée depu par le parlement impérial, dans deux occasions solenne les : en 1791, le parlement octroya une constitution a Bas-Canada, et, en 1828, il déclara que les Canadien d'origine française ne seraient point inquiétés dans la joui sance de leurs lois, de leur religion et des privilèg qui leur avaient déjà été assurés.

Si cette politique, qui a sauvé deux fois la colonie, a ét répudiée par l'acte d'union, il n'est pas improbable qu les événements y fassent revenir. Rien n'annonce qu l'avenir sera différent du passé. Ce retour pourrait êtr amené par une nouvelle cause d'inquiétude : le progrè des provinces que la Grande-Bretagne a conservées dan l'Amérique du Nord, et la perspective d'une seconde révo lution, semblable à celle qui a frayé le chemin à l'indé pendance des Etats-Unis.

S'il en était autrement, il faudrait croire que l'Angle terre, partageant l'opinion de quelques-uns de ses homme d'Etat, qui pensent que le Canada lui est à charge et qu'ell devrait l'abandonner à lui-même, tient trop peu à régne dans cette partie du monde pour faire de grands efforts afin de s'y maintenir.

HISTOIRE

DU

CANADA

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.

1492-1534.

L'Amérique; a-t-elle été connue des anciens?— L'Atlantide.— Découvertes des Portugais et des Espagnols.— Christophe Colomb, sa naissance, sa vie; il s'établit à Lisbonne; il va en Espagne; Ferdinand et Isabelle, à qui il fait part de son projet d'aller aux Indes par l'ouest, lui donnent trois bâtiments.— Il découvre le nouveau monde.— Son retour; réception magnifique qu'on lui fait à la cour.— Suite de ses découvertes.— Il est envoyé en Espagne dans les fers par Bovadilla.— Portrait de Colomb.— Continuation des découvertes des Espagnols et des Portugais.— Sébastien Cabot, Vénitien, découvre la Floride, Terreneuve et les côtes du Labrador pour Henri VII, roi d'Angleterre.— Verazzani, au service de François Ier, côtoie l'Amérique, depuis la Floride jusqu'à Terreneuve.— Les pêcheurs basques, bretons et normands faisaient la pêche de la morue sur les bancs de Terreneuve depuis longtemps.

Les Grecs et les Romains, qui divinisaient tout ce qui orte un caractère de grandeur et de majesté, mettaient les ndateurs de leurs cités au rang des dieux. Chez les omains, Colomb eût été placé à côté de Romulus; car le asard, auquel on doit tant de découvertes, n'a été pour en dans celle de l'Amérique. Colomb seul conçut la ma- ifique idée d'aller sonder les mystères qui reposaient sur

les limites occidentales de l'Atlantique, ces bornes regardées avec une frayeur superstitieuse depuis tant de siècles, et, seul, il sut retrouver un monde perdu peut-être depuis des milliers d'années.

L'Amérique, qui forme presque un tiers du globe habitable, paraît avoir été connue des anciens. Les traditions égyptiennes parlent d'une île, nommée Atlantide, située au couchant des colonnes d'Hercule, dans l'Océan, et que les Phéniciens disaient avoir visitée.

Le premier auteur qui fasse mention de cette terre est Platon, dans deux de ses dialogues, le *Timée* et le *Critias*. Sur une tradition ayant un fond de vérité, il brode un événement qui est fait sans doute pour flatter la vanité nationale des Grecs. Solon voyageait en Egypte. Un prêtre de ce pays, parlant des antiquités d'Athènes, lui dit: "Il y a longtemps qu'Athènes subsiste. Il y a longtemps qu'elle est civilisée. Il y a longtemps que son nom est fameux en Egypte par des exploits que vous ignorez, et dont l'histoire est consignée dans nos archives: c'est là que vous pouvez vous instruire dans les antiquités de votre ville...C'est là que vous apprendrez de quelle manière glorieuse les Athéniens, dans les temps anciens, réprimèrent une puissance redoutable, qui s'était répandue dans l'Europe et dans l'Asie par une irruption soudaine de guerriers sortis du sein de la mer Atlantique. Cette mer environnait un grand espace de terre situé vis-à-vis de l'embouchure du détroit appelé les colonnes d'Hercule. C'était une contrée plus vaste que l'Asie et la Libye ensemble. De cette contrée au détroit il y avait nombre d'autres îles plus petites. Le pays dont je vous parle, ou l'île Atlantide, était gouverné par des souverains réunis. Dans une expédition, ils s'emparèrent, d'un côté, de la Libye jusqu'à l'Egypte, et, de l'autre côté, de toutes les contrées jusqu'à la Tyrrhénie. Nous fûmes tous esclaves, et ce furent vos aïeux qui nous rendirent la liberté: ils conduisirent leurs flottes contre les Atlantes et les défirent. Mais un plus grand malheur les attendait. Peu de temps après, leur île fut submergée; et cette contrée, plus grande que l'Europe et l'Asie ensemble, disparut en un clin d'œil."

Les annales de Carthage rapportent qu'Himilcon vit une nouvelle terre dans les mêmes régions. L'an 356 de la fondation de Rome, un navire carthaginois, ayant fait route vers le couchant, pénétra fort avant dans une mer inconnue, où il découvrit une île fertile, spacieuse, arrosée par de grands fleuves et couverte de forêts magnifiques. Une partie de l'équipage ne put résister à la tentation de s'y établir. Le reste étant retourné à Carthage, le sénat, auquel il rendit compte de cette découverte, voulut ensevelir dans l'oubli un événement dont il craignait les suites. Il fit donner secrètement la mort à tous ceux qui étaient revenus dans le navire; et ceux qui étaient restés dans l'île se trouvèrent sans ressource pour en sortir.*

Ces traditions ont presque pris la consistance de la vérité depuis les découvertes archéologiques d'Antonio del Rio et d'autres savants dans l'Amérique centrale, découvertes qui donnent plus de probabilité que jamais à l'hypothèse que les Atlantes habitaient notre continent. Mais en quel temps ont-ils existé? Quelques auteurs veulent que ce soit avant le déluge; cette assertion ne résout point la question relative à l'origine des habitants trouvés depuis, puisque le déluge fit tout périr, excepté ce qui était dans l'arche de Noé. Il faut qu'une émigration se soit portée en Amérique après le cataclysme, † et que l'Amérique ait été en communication avec l'Europe ou l'Asie. Les ruines majestueuses de Palenqué et de Mitla, dans les forêts de l'Yucatan, les pyramides, les idoles de granit, les bas-reliefs, les hiéroglyphes, tous les monuments qu'on y trouve, témoignent que ce peuple, quel qu'il fût, avait atteint un haut degré de civilisation. ‡

* Aristote, Théophraste. La coutume de la cupide Carthage était de faire périr ainsi tous ceux qui pouvaient sciemment ou non nuire à ses intérêts ou exciter les soupçons du Conseil des Cent, dont le Conseil des Dix de Venise a été l'image. "Carthage, dit Montesquieu, avait un singulier droit des gens: elle faisait noyer tous les étrangers qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule."

† Le bailli d'Angel:—*Essai sur cette question: Quand et comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux?*

‡ Isoard Delisle:—*Histoire des Atlantes.*

Au reste, ce peuple n'existait peut-être plus au temps des Carthaginois, qui ne trouvèrent dans le continent, comme Colomb, que des forêts sans le moindre vestige d'art ni d'industrie.

Tels sont les témoignages de l'antiquité sur l'existence de l'Atlantide, qui dès lors fut un objet de spéculation parmi les savants jusqu'au quinzième siècle. A cette époque, les peuples de l'Europe avaient les idées les plus confuses sur tous les pays avec lesquels ils n'avaient pas de relations directes. Les contemporains de Colomb croyaient que la zone torride, brûlée par les rayons qui y tombent perpendiculairement du soleil, était inhabitable. Ils se plaisaient à peupler d'êtres extraordinaires et merveilleux les contrées peu connues, et ils aimaient mieux croire des relations fabuleuses, que d'aller en reconnaître la vérité par des voyages dont l'idée même les effrayait.

Nous ne nous arrêterons pas aux expéditions des Gaulois, des Scandinaves et des autres peuples septentrionaux de l'Europe, dans le nouveau monde. Le hasard peut les avoir conduits dans le Groënland et jusque sur les côtes de ce continent ; il peut y avoir jeté des barques isolées de peuples même plus anciens qu'eux ; mais, malgré la découverte du Groënland, par les Danois ou les Norvégiens, à une époque reculée,* tous ces voyages restaient inconnus du reste de l'Europe, où les contrées qui étaient visitées passaient pour des îles répandues au loin dans l'Océan.

Cependant le temps arrivait où les hommes, sortis des ténèbres de l'ignorance, que l'irruption des barbares avait répandues sur le monde à la chute de l'empire romain, allaient prendre un nouvel essor. Le commerce et l'esprit d'aventure entraînaient déjà les navigateurs au delà des limites connues. Les Normands, poussés par le génie inquiet et audacieux de leur nation, pénétrèrent au delà des îles Canaries, dans leurs expéditions commerciales ou armées ; et le baron Jean de Béthencourt conquit même

* La Peyrère rapporte que les Norvégiens découvrirent, en passant par l'Islande, le Groënland, en 770.— *Relation de l'Islande.*

ces îles, qu'il posséda à titre de fief relevant de la couronne de Castille. Elles étaient fameuses chez les anciens, qui y avaient placé le jardin des Hespérides, et elles formaient, de ce côté, la borne du monde connu.

Le Portugal, l'un des pays les plus petits de l'Europe, était destiné à ouvrir la carrière des grandes découvertes géographiques et un nouveau champ de gloire pour les modernes. Ses navigateurs avaient fait des progrès dans cette voie nouvelle, lorsqu'il parut un prince à jamais célèbre dans les annales de la navigation et du commerce. Henri, profondément versé dans toutes les sciences qui ont rapport à la marine, forma le projet d'envoyer des navires en Asie, en leur faisant doubler le cap de Bonne-Espérance, et d'ouvrir par là au commerce des Indes un chemin plus court et moins dispendieux que celui de la mer Rouge. Les Carthaginois avaient jadis tenté cette entreprise. S'il réussissait, Henri faisait du Portugal le centre du commerce et des richesses de l'Europe. Cette idée était digne de son génie, et devançait son siècle.

Sous ses auspices, les navigateurs portugais doublèrent le cap Bojador, pénétrèrent dans les régions redoutables du tropique, et explorèrent les côtes de l'Afrique jusqu'au cap Vert, entre le Sénégal et la Gambie, qu'ils découvrirent en 1474. Presque dans le même temps, Gonsalvo-Velho Cabral trouvait les îles Açores, à trois cent soixante lieues de Lisbonne, entre l'Europe et l'Amérique ; mais Henri mourut au milieu de ces découvertes, et plusieurs années avant que Vasco de Gama pût doubler le cap de Bonne-Espérance. Néanmoins, c'est à ce prince qu'appartient l'honneur de cette grande entreprise.

Les découvertes des Portugais éveillèrent bientôt l'attention de toute l'Europe.* Le bruit de leurs expéditions lointaines, les relations presque merveilleuses de leurs voyageurs, se répandirent dans tous les pays et y causèrent un étonnement extrême. Les hommes les plus aventureux se dirigèrent vers le Portugal, pour aller chercher fortune,

---

* Herrera.

avec les marins de ce pays, dans les régions nouvelles, vers lesquelles ils s'élançaient avec une ardeur qu'excitaient tous les jours de nouveaux succès. Christophe Colomb se rendit à Lisbonne en 1470.*

Colomb, dont le nom se rattache à jamais à l'histoire du nouveau monde, naquit, suivant la supposition la plus vraisemblable, à Gênes, vers 1435. Son père, réduit à vivre du travail de ses mains, ne put lui faire donner qu'une instruction médiocre. Colomb montra de bonne heure d'heureuses dispositions et du goût pour la science géographique, qu'un penchant irrésistible pour la mer lui permit plus tard d'utiliser. A l'âge de quatorze ans, il entra dans la carrière périlleuse qui devait le conduire à l'immortalité. On connaît peu de choses sur les premières années de sa vie maritime. Il paraît qu'il prit part à plusieurs expéditions de guerre contre les Barbaresques et contre les princes d'Italie ; qu'il servit sous Jean d'Anjou dans la guerre de Naples et sous Louis XI, car les rois de France étaient dans l'usage à cette époque de prendre des vaisseaux de Gênes à leur solde. Il déploya dans ces courses de l'habileté et du courage, qualités qu'il fit briller surtout dans l'expédition de Naples. †

Pendant son séjour à Lisbonne, il continua de se livrer à sa science favorite ; il étudia les découvertes des Portugais et les cosmographies anciennes et modernes. Il fit, avec les Portugais, plusieurs voyages sur les côtes de la Guinée ; et il alla en Islande en 1477. Ses voyages et ses études le mirent en relation avec plusieurs savants de l'Europe, et avec les navigateurs qui avaient pris part aux voyages qui s'étaient faits depuis le prince Henri. C'est en vivant au milieu de ce monde, dont l'imagination

* Son fils Ferdinand dit que c'est un accident de guerre qui l'amena à Lisbonne. A la suite d'un engagement avec des navires vénitiens, entre cette ville et le cap Saint-Vincent, le vaisseau monté par son père et celui de son ennemi prirent feu, et Colomb, obligé de se jeter à la mer, atteignit heureusement le rivage, qui était à plus de deux lieues, en se maintenant sur l'eau à l'aide d'une rame. *Histoire de l'Amiral*, ch. 5.

† *Histoire de l'Amiral* (C. Colomb). Bossi.

s'exaltait sans cesse au récit des découvertes annoncées chaque jour, qu'il conçut, dès l'année 1474, le dessein d'aller aux Indes en cinglant droit à l'ouest. Ce projet, dans ses idées, n'avait rien que de raisonnable, parce qu'il s'était convaincu, contre l'opinion des partisans du système de Ptolémée, al[illegible] reçu partout, que la terre était ronde, comme plusieurs anciens l'avaient pensé, et comme allait l'enseigner Copernic dans le nord de l'Europe quelques années plus tard. L'occasion d'ailleurs paraissait favorable. Une nouvelle application de la science à la navigation, l'astrolabe, qui est devenu l'octant par les améliorations du célèbre Auzout, et l'usage de la boussole, qui commençait à s'introduire, allaient permettre aux navigateurs de s'éloigner sans crainte des routes tracées.

Colomb fit part de son projet au roi de Portugal, Jean II, à qui il demanda vainement quelques vaisseaux pour tenter une entreprise dont le succès eût jeté une gloire ineffaçable sur le règne de ce prince. Colomb tourna ensuite les yeux vers l'Espagne, et partit pour Madrid, en 1484, avec son fils Diègue, afin d'aller faire les mêmes propositions à Ferdinand et Isabelle. Il ne fut pas d'abord plus heureux ; mais il ne se découragea point, et, de jour en jour plus convaincu de la possibilité de son entreprise, il persista jusqu'à ce qu'après huit années de sollicitations, son génie persévérant eût enfin triomphé. Tout le monde connaît le fameux examen qu'on lui fit subir devant les théologiens d'Espagne, qui voulaient lui prouver son erreur, la Bible à la main. Presque dans le même temps, les rois de France et d'Angleterre, auprès desquels il avait fait faire des démarches par son frère Barthélemy, envoyaient des réponses favorables ; de sorte que la découverte de l'Amérique n'aurait pas manqué de se faire sous les auspices de l'un de ces souverains.

Ferdinand et Isabelle donnèrent à Colomb trois petits navires, dont deux n'avaient pas de pont. Le plus gros se nommait *Santa-Maria*. Colomb fit voile de Palos, le 3 août 1492, avec le titre d'amiral des terres qu'il pourrait découvrir. Il était accompagné des trois frères Pinçon, qui voulurent hasarder leur fortune et leur vie dans cette

expédition mémorable. La petite escadre avait à bord pour douze mois de vivres, et portait quatre-vingt-dix hommes, parmi lesquels se trouvaient quelques aventuriers, qui suivaient la fortune du capitaine. La traversée ne fut pas orageuse; mais une crainte superstitieuse s'était emparée de l'esprit des matelots, et leur faisait voir sans cesse mille dangers imaginaires. Cette terreur fut encore augmentée par les variations du compas, qui furent observées alors pour la première fois. Ils crurent que les lois de la nature changeaient à mesure qu'ils avançaient, et, dans leur effroi, tantôt ils tombaient dans le plus grand découragement, tantôt, pleins de colère, ils poussaient des cris de révolte, jusqu'à menacer un jour Colomb de le jeter à la mer. La fermeté de ce capitaine ne l'abandonna point; il réussit à les maîtriser et à relever leur courage. Il y avait soixante et dix jours qu'ils avaient quitté Palos, lorsque, dans la nuit du 11 au 12 octobre, une lumière, qui allait et venait à quelque distance des bâtiments, frappa tout à coup la vue de Colomb; n'osant s'en rapporter à ses yeux, il la fit observer à quelqu'un près de lui. Ils attendirent le jour avec la plus grande anxiété. A ses premières lueurs, ils aperçurent une terre couverte d'une végétation brillante et vigoureuse, sous un beau ciel rempli d'une multitude d'oiseaux aux riches plumages. A ce spectacle, tout le monde fut transporté de la plus vive allégresse sur les trois navires, et le *Te Deum* fut entonné à haute voix en action de grâces, au milieu des larmes de joie qui coulaient de tous les yeux.

Au lever du soleil, toutes les chaloupes furent mises à la mer et armées: chacun portait ses plus beaux habits. Colomb, ayant fait déployer les drapeaux, donna l'ordre de ramer vers le rivage aux accents d'une musique guerrière. Le premier, il sauta à terre, une épée nue à la main. Les Espagnols le suivirent et tombèrent à genoux sur la rive qu'ils embrassèrent comme une nouvelle mère, ou plutôt comme une conquête qui ne devait plus se perdre. Ils y plantèrent une croix et prirent possession du pays pour la couronne de Castille et de Léon. C'était une des îles Lucayes, ou Bahama; Colomb la nomma San-Salvador.

Les Espagnols trouvèrent la rive couverte de sauvages, qui manifestaient par leurs gestes et par leurs attitudes le plus profond étonnement. La blancheur des Européens, leurs costumes, leurs armes, leurs navires, tout excitait leur admiration. Ils prirent les Espagnols pour les fils du soleil, rendant visite à la terre, surtout lorsque ceux-ci firent entendre leur artillerie. Les canons, dont l'explosion imite le bruit du tonnerre, les remplirent d'épouvante, et contribuèrent à leur persuader que ces étrangers étaient d'origine céleste. Mais si les aborigènes étaient dans l'étonnement, les Espagnols n'étaient pas moins surpris, de leur côté, de ce qui frappait leurs regards. Le teint cuivré, la mine farouche des habitants, les animaux, les oiseaux, les arbres, les plantes, tout semblait présenter une différence avec ce qu'offrait l'Europe. Le sol, qui paraissait d'une grande fertilité, ne portait aucune trace de culture, aucun indice de civilisation.

Après avoir examiné le pays, Colomb remit à la voile pour continuer ses découvertes. Il visita le reste des îles Lucayes ; ensuite il gagna l'île de Cuba et celle de Saint-Domingue, où il trouva le tabac, dont les indigènes faisaient usage pour fumer, pratique inconnue des Européens, et la pomme de terre, humble tubercule que l'on apprécia peu alors, dit Washington Irving, mais dont l'acquisition fut plus précieuse pour l'homme que toutes les épices de l'Orient. Il prit encore possession de ces nouvelles contrées pour l'Espagne, vers laquelle il songea alors à retourner, pour aller lui annoncer une des plus grandes découvertes qui aient été faites parmi les hommes. Partout les différentes peuplades qu'il avait visitées l'avaient bien accueilli. Ayant perdu un de ses navires sur l'île de Saint-Domingue, il laissa une partie de ses équipages en cet endroit, après avoir obtenu du cacique de la contrée la permission d'y bâtir un fort, pour mettre ses gens à l'abri de toute attaque. Il obtint cette permission à la condition que les Espagnols qu'il y laisserait, s'armeraient avec le cacique pour repousser les Caraïbes, peuple féroce et pillard qui habitait les îles méridionales. Les indigènes travaillèrent eux-mêmes, avec un aveugle empressement, à élever ce fort, qui fut le

premier monument de leur servitude. Le 4 janvier 1493, Colomb remit à la voile pour l'Europe, et, après une traversée orageuse, il rentra, le 16 mars, dans le port de Palos, aux acclamations de la ville, qui ne croyait plus le revoir.

L'immortel navigateur en partit aussitôt pour aller rendre compte de ses découvertes à Ferdinand et Isabelle. Son voyage jusqu'à Barcelone, où était la cour, fut une marche triomphale au milieu des populations accourues de toutes parts sur son passage. Les deux souverains voulurent le recevoir avec une pompe royale, et le trône fut dressé devant le peuple sous un dais magnifique. Le roi et la reine, entourés des grands de la nation, se levèrent à l'approche de Colomb; il parut suivi d'une foule de seigneurs, entre lesquels il se distinguait par son port noble et imposant, et par une longue chevelure blanche qui tombait sur ses épaules. Après l'avoir fait asseoir en leur présence, honneur accordé très rarement même aux plus grands personnages de l'Espagne, les deux souverains lui firent raconter les événements les plus remarquables de son voyage. Ils écoutèrent son récit avec l'émotion la plus profonde ; lorsqu'il eut cessé de parler, ils se jetèrent tous deux à genoux, et, levant les mains vers le ciel, ils le remercièrent, en versant des larmes de joie et de reconnaissance, d'avoir couronné leur entreprise d'un succès d'autant plus éclatant qu'il était inattendu. Tous ceux qui étaient présents les imitèrent, et un enthousiasme profond et solennel s'empara de cette auguste assemblée.

Après ce glorieux accueil, Colomb fut anobli avec sa postérité. Mais l'illustre navigateur devait se hâter de jouir de ces hommages rendus à son génie ; comme tant d'autres bienfaiteurs de l'humanité, il allait éprouver l'ingratitude de ses concitoyens.

La nouvelle de la découverte du navigateur génois se répandit en un instant dans toute l'Europe, et y fit, comme en Espagne, une sensation extraordinaire. Les savants, capables d'en apprécier la grandeur et les suites, se félicitaient de vivre à l'époque où un prodigieux événement

reculait si loin les bornes des connaissances et des observations de l'homme.*

Colomb fit encore trois voyages au nouveau monde, † dans lesquels il découvrit presque toutes les îles de l'archipel du Mexique. Dans le dernier, il côtoya le continent méridional, depuis la baie de Honduras jusqu'au golfe de Darien, et explora le golfe de Paria. Ce fut dans une de ces expéditions que François de Bovadilla, gouverneur de Saint-Domingue et ennemi de Colomb, le fit arrêter et osa l'envoyer, chargé de fers, en Espagne. Le roi fit des excuses au grand navigateur; mais Colomb n'oublia jamais ce trait d'envieuse ingratitude. Il portait avec lui ses fers partout où il allait, et il ordonna qu'ils fussent placés dans son tombeau après sa mort. Ce tombeau, qu'a perdu l'Espagne et recueilli l'Amérique, repose aujourd'hui dans la cathédrale de la Havane. "Après avoir dans le cours de sa vie passé par tant d'orages, dit M. Marmier, ‡ orages de la mer et orages plus cruels de l'envie, de la méchanceté des hommes, il était dans la destinée de ce martyr de la gloire de ne pas même reposer sur le sol où il rendait à Dieu sa grande âme abreuvée d'amertume. De Valladolid, ses ossements furent transportés à Séville, puis à Saint-Domingue, puis à la Havane ... A Aix-la-Chapelle, au pied du chœur, le voyageur s'arrête devant une grande dalle entourée d'un cercle de cuivre, et y lit, en courbant la tête, ces deux mots qui sont toute une histoire : *Carolo Magno.* Il est des noms auxquels, dans un monument de deuil, il est défendu de rien ajouter : Charlemagne, Napoléon, Christophe Colomb. Et ceux des grands artistes et ceux des grands poètes."

Colomb était de haute stature ; il avait le visage long et de bonne mine, le nez aquilin, les yeux bleus, le teint blanc, tirant sur le rouge enflammé. Il avait eu les cheveux roux dans sa jeunesse ; mais les périls où il s'était trouvé et ses travaux les avaient fait devenir blancs avant

* Robertson. Herrera.

† L'un de 1493 à 1496 ; le second en 1498 et le dernier de 1502 à 1504.

‡ *Lettres sur l'Amérique.*

le temps. Il avait l'air gracieux, parlait bien et avec beaucoup d'éloquence. Il était avec cela doué d'un grand courage.

Tandis que Colomb poursuivait ainsi le cours de ses découvertes dans les régions de la baie du Mexique, d'autres voyageurs, émules de sa gloire et marchant de près sur ses pas, tentaient des routes nouvelles dans le même hémisphère. Pinçon découvrit, en 1500, le fleuve des Amazones et le Brésil. Alvarez Cabral, en revenant de Calicut, prenant trop au large pour doubler le cap de Bonne-Espérance, arrivait en présence de terres inconnues : c'était encore le Brésil. Ainsi, comme l'observe Robertson, si Colomb n'eût point découvert l'Amérique en 1492, le hasard l'aurait probablement indiquée à l'Europe cinq ans plus tard.

Les brillantes découvertes des Portugais et des Espagnols réveillèrent enfin les autres nations de leur assoupissement. Une vive émulation commença à s'emparer de leurs marins, qui tournèrent leurs vaisseaux vers ces mers mystérieuses, où naguère encore leur imagination ne plongeait qu'avec effroi. Sébastien Cabot, Vénitien * au service de Henri VII, roi d'Angleterre, fit un voyage, en 1497, à la recherche d'un passage aux Indes par le nord-ouest. Il s'éleva vers le nord jusqu'au 58e degré de latitude, et découvrit la Floride, Terreneuve et le Labrador. Les Espagnols et les Anglais, qui se sont partagé presque tout le nouveau monde, doivent ainsi ces vastes contrées au génie italien.

Cependant l'on croyait universellement que les terres découvertes faisaient partie de l'Asie, quoiqu'elles ne répondissent point aux descriptions des Indes que l'on cherchait, et on leur donna d'abord le nom d'Indes occi-

---

* Quelques auteurs prétendent qu'il est né à Bristol ; mais la lettre qu'il écrivit au nonce d'Espagne, contient ces mots qui décident la question : " Quand mon père partit de Venise pour s'établir en Angleterre... il m'emmena avec lui ; j'étais fort jeune alors." Quant à la date de son voyage en Amérique, un grand nombre d'anciens auteurs, comme Herrera, Lopez de Gomera, Corneille Wytfliet, Antoine Magin, R. Thorne, etc., disent que ce fut de 1507 à 1516.

ntales. On resta dans cette erreur jusqu'en 1513, que asco Nunez de Balboa aperçut, du haut des montagnes exicaines, la mer Pacifique, qu'un chef sauvage lui avait nnoncée quelque temps auparavant. Déjà, vers cette poque, l'on commençait à donner à une partie du Brésil nom d'Amérique, qui s'étendit ensuite petit à petit à ut le continent. Voici comment ce nom s'introduisit. méric Vespuce, de Florence, avait accompagné Alonzo 'Ojeda dans une expédition à la Terre-Ferme, en 1499. eux ans après, il avait côtoyé le Brésil, et plus tard il y ait fait un nouveau voyage, dans lequel il avait découert la baie de tous les Saints pour le roi de Portugal. Il ait publié à Strasbourg, en 1505, puis à Saint-Dié, en orraine, deux relations de ses voyages, dans la dernière squelles il prétendait avoir découvert la Terre-Ferme, 1497, l'année même où Colomb y abordait pour la emière fois. Presque tous les auteurs, s'appuyant sur s documents contemporains, regardent cette dernière lation, que Vespuce a donnée sous la forme d'une lettre prince René de Lorraine, comme l'histoire de ses entures, particulièrement dans le voyage qu'il fit avec jeda.* Comme ces deux relations furent longtemps seules rendues publiques, son nom resta attaché au uveau monde, et ce nom fut ensuite consacré par sage.

Trois ans après le voyage de Cabot, il paraît que les tes de Terreneuve et du Labrador furent visitées par un rtugais nommé Cortéréal ; mais déjà vers cette époque Basques, les Bretons et les Normands faisaient la che de la morue sur le grand banc de Terreneuve et sur côtes du Canada. Charlevoix rapporte avoir vu, dans s mémoires, qu'un habitant de Honfleur, nommé Jean nis, avait tracé une carte d'une partie du golfe Saint-urent, dès 1506. Comment ces pêcheurs ont-ils pu se ettre en possession des bancs de Terreneuve si peu de mps après le voyage de Colomb ? C'est là une question

* Hackluyt.

* Témoignages dans le procès du fils de Colomb avec le roi en 08 ; Las Casas, Al. Sanchez de Carvajal, Herrera.

qu'on se fait, et qui a porté quelques écrivains à croire que les navigateurs français connaissaient ces parages. Quelques-uns même l'assurent positivement, comme l'auteur des "*Us et coutumes de la mer.*" Il soutient qu'ils ont découvert les bancs de Terreneuve cent ans avant les voyages de Colomb. Les archives de la marine, à Paris, renferment un manuscrit ancien, intitulé, "*Abrégé des découvertes de la Nouvelle-France,*" dans lequel on assure que les Bretons et les Normands trouvèrent les premiers le grand banc et l'île de Terreneuve, en 1504. Ce qu'il y a de certain, c'est que, lorsque Sébastien Cabot visita ces parages, les naturels lui dirent que l'île de Terreneuve se nommait Baccalléos, du nom d'un poisson qui se trouvait sur ses côtes ; et ce nom est celui que porte la morue dans l'idiome des Basques. Ceux-ci l'avaient-ils emprunté à la langue des sauvages ? c'est ce que l'on ignore.

Malgré l'intérêt que plusieurs autres nations prenaient aux découvertes d'outre-mer, le gouvernement français ne fit aucune attention à l'Amérique avant 1523. Jusqu'à cette époque les rapports qui subsistaient entre la France et l'Amérique, avaient été établis par des particuliers dans l'intérêt de leur commerce. Le commerce français était alors, relativement au temps, plus considérable qu'on ne le pense généralement. L'autorité n'était pas encore centralisée comme elle l'a été plus tard. Chaque province agissait, pour ainsi dire, pour son propre compte et indépendamment des autres : ce qui explique pourquoi l'on trouve si souvent dans les anciennes relations les désignations de Basques, de Bretons, de Normands, etc., et qu'il est si difficile d'établir l'étendue du commerce de la nation dans ces jours, plus loin de nous par les changements qui ont eu lieu depuis, que par le temps. Il est certain que la France avait un grand nombre de navires occupés à la pêche de la morue et de la baleine, dès 1517 ; que ce commerce alla toujours en augmentant, et qu'au commencement du dix-septième siècle, elle envoyait annuellement plusieurs centaines de navires dans les parages de Terreneuve et du golfe Saint-Laurent.

Les richesses que l'on tirait de la pêche tournèrent

turellement l'attention vers les contrées voisines de ces ers. En 1518, le baron de Léry, inspiré par le bien public, sent les chroniqueurs, par la gloire de la nation et sans oute aussi par l'exemple des Espagnols, voulut fonder un ablissement dans le nord de l'Acadie. C'était un homme courage et qui brûlait du désir de se distinguer par de andes choses. Il partit pour le nouveau monde avec des lons dans le dessein de s'y fixer lui-même avec eux. ais les vents contraires et d'autres obstacles firent échouer n entreprise.

François I[er] venait de succéder à Louis XII. Les guerres une sévère économie avaient empêché le feu roi de occuper d'expéditions maritimes. Louis XII avait travaillé sans cesse à alléger les charges qui pesaient sur ses euples. François I[er], quoique moins homme d'Etat que uerrier, avait des qualités brillantes et quelques-unes de lles qui distinguent un grand prince. Il sentit que ces ntreprises maritimes, qui occupaient partout l'attention es peuples, pouvaient jeter de l'éclat sur sa couronne; et, milieu de la guerre acharnée qu'il soutenait contre harles-Quint, dont les vastes Etats menaçaient l'indépennce de l'Europe, il ne cessait point d'exciter l'émulation ses sujets pour le commerce et la navigation, comme il faisait pour les lettres et les arts. Il fit armer une xpédition pour la découverte de nouvelles terres, dans dessein d'y former des établissements, si le sol et le imat y étaient favorables, et il la confia à Verazzani, avigateur florentin qu'il avait pris à son service. Ce pitaine fit avec quatre navires, en 1523, un premier oyage, dont la relation ne nous est point parvenue, mais ont il parle dans la lettre qu'il adressa au roi après un cond voyage qu'il entreprit l'année suivante. Dans ce cond voyage, il passa par Madère et continua sa route ers l'occident. Après avoir essuyé une tempête, dans quelle il manqua de périr, il arriva en présence d'une terre eu élevée, qu'il côtoya l'espace d'environ cinqante lieues ans la direction du sud; mais ne trouvant point de havre, vira de bord, et vint jeter l'ancre en pleine mer devant ne côte droite et régulière, vers le 34[e] degré de latitude

nord. Les indigènes accoururent sur le rivage et manifestèrent une profonde surprise à la vue des Français et de leur navire. Il croissait dans leur pays des palmiers, des cyprès d'une grande hauteur, des lauriers et plusieurs sortes d'arbres inconnus en Europe et qui répandaient un doux parfum sur la mer.

Déployant de nouveau ses voiles, le navigateur français monta vers le nord jusqu'aux terres découvertes, dit-il, au temps passé par les Bretons, sous le 50e degré de latitude.*

Le roi fut si content du rapport de Verazzani, qu'il le chargea d'une nouvelle expédition. Ce célèbre et infortuné voyageur se remit en route, et ne reparut plus.

Le sort funeste de Verazzani interrompit le projet qu'avaient formé les Français de s'établir en Amérique. Moins maritime encore que commerçante, la France ne pensait pas qu'il fût bien avantageux pour elle d'avoir des possessions lointaines; et cette idée a toujours plus ou moins subsisté dans la masse de la nation; car les Français n'ont jeté sur aucun point du globe une population assez forte pour y assurer l'existence de sa nationalité.

Un autre obstacle qui les empêcha alors de fonder des colonies, ce fut l'état agité du royaume. "Des troubles intérieurs, dit Raynal, détournaient la France encore plus des grands objets d'un commerce étendu et éloigné, et de l'idée d'aller chercher des royaumes dans les deux Indes. L'autorité des rois n'était pas formellement contestée; mais on lui résistait, on l'éludait. Le gouvernement féodal avait laissé des traces; et plusieurs de ses abus subsistaient encore. Le prince était sans cesse occupé à contenir une noblesse inquiète et puissante. La plupart des provinces qui composaient la monarchie, se gouvernaient par des lois et des formes différentes. La machine du gouvernement était compliquée. La nation négociait sans cesse avec le prince. L'autorité des rois était illimitée, sans être avouée par les lois; la nation, souvent trop indépendante,

---

* Charlevoix et Lescarbot ne s'accordent pas sur l'étendue de pays côtoyée par Verazzani; mais sa relation est, ce semble, assez claire; la Floride et Terreneuve sont les deux points extrêmes de sa course.

n'avait aucun garant de sa liberté. De là, on s'observait, on se craignait, on se combattait sans cesse. Le gouvernement s'occupait uniquement, non du bien de la nation, mais de la manière de l'assujettir."

François Ier eut moins de dissensions intérieures à combattre que ses prédécesseurs. Cependant la révolte du fameux connétable de Bourbon, et des émeutes populaires au sujet des impôts, troublèrent son règne. Les discordes civiles et religieuses auraient été beaucoup plus sérieuses sans les guerres avec le puissant Charles-Quint, dans lesquelles les grands comme les petits voyaient l'intérêt de la France profondément engagé.

A l'époque du départ de Verazzani pour son troisième voyage, on était dans le fort de l'une de ces guerres; et après la fin désastreuse de ce voyage, jusqu'au rétablissement de la paix, tout projet de colonisation fut abandonné.

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DU CANADA.

1534-1544.

Paix de Cambrai.— Projet d'établissement en Amérique.— Jacques Cartier est nommé pour commander la première expédition; il explore le golfe Saint-Laurent; son retour en France.— Second voyage de Jacques Cartier; il découvre le fleuve Saint-Laurent.— Stadaconé (Québec).— Beautés naturelles du pays.— Hochelaga (Montréal).— Cartier hiverne sur la rivière Saint-Charles.— Le scorbut parmi les Français; il en meurt vingt-neuf.— Départ de Cartier pour la France.—La guerre fait suspendre les expéditions en Amérique.— Roberval est nommé gouverneur du Canada au rétablissement de la paix.— Troisième voyage de Jacques Cartier; il remonte le Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-Louis et hiverne au Cap-Rouge.— Il part pour l'Europe et rencontre, à Terreneuve, Roberval, qui venait au Canada, et qu'il refuse de suivre.— Roberval au Cap-Rouge; il s'y fortifie et y passe l'hiver.— Maladie qui emporte cinquante personnes.— Cartier revient chercher Roberval, qui retourne en France.

Le traité de Cambrai avait rendu la paix au royaume. Philippe de Chabot, amiral de France, voyant le succès des Espagnols et des Portugais dans l'Amérique centrale et méridionale, où ils soumettaient sans effort d'immenses contrées à leur domination, proposa au roi de reprendre ses desseins sur le nouveau monde, afin de tirer, comme eux, de grandes richesses des pays qu'il pourrait occuper. Les pêcheries considérables que les Français avaient sur les côtes de Terreneuve, étaient un premier acheminement vers ce but.

Le monarque, qui avait conservé le goût des entreprises lointaines, se voyant en paix avec ses voisins, agréa le projet de son amiral, et en confia l'exécution à Jacques Cartier, habile navigateur de Saint-Malo. Lorsque la nouvelle en parvint aux rois d'Espagne et de Portugal, ils se

récrièrent. " Eh quoi ! dit en riant François I[er] quand on lui rapporta leurs prétentions, ils partagent tranquillement entre eux toute l'Amérique sans souffrir que j'y prenne part comme leur frère ! Je voudrais bien voir l'article du testament d'Adam qui leur lègue ce vaste héritage ! "

Cartier partit de Saint-Malo, dans le printemps de 1534, avec deux bâtiments de soixante tonneaux et de soixante et un hommes d'équipage chacun, et parvint, au bout de vingt jours, à Terreneuve, d'où il pénétra, par le détroit de Belle-Isle, dans le golfe Saint-Laurent. Il parcourut une partie des côtes de cette mer intérieure, qui a cent six lieues de longueur sur soixante-dix-neuf de largeur, en trafiquant avec les indigènes et en examinant le pays avec soin. Il passa deux mois et demi à cette course.

Dans ce premier voyage, il ne fit aucune découverte importante, les parages qu'il visita étant déjà connus en grande partie des pêcheurs, qui y avaient même donné des noms à plusieurs caps.* Il reconnut cependant la côte aride et désolée du Labrador ; il longea Terreneuve jusqu'au cap de Raye, passa devant les îles de la Magdeleine et entra dans la baie des Chaleurs, à laquelle il donna ce nom, parce que, au moment où il y parut, la température de l'air était brûlante. Selon la coutume européenne, il prit possession du pays pour son maître, en élevant, malgré les protestations d'un vieux chef sauvage, une croix de bois sur une pointe de terre, située probablement entre cette baie et le cap des Rosiers.

Toutefois cette première expédition ne fut pas sans fruit, puisqu'elle allait conduire Cartier à la découverte du fleuve Saint-Laurent. Deux naturels de Gaspé, qu'il emmena en France, furent les premiers, à ce qu'il paraît, qui l'informèrent de l'existence de ce fleuve ; et nous sommes porté à croire, par la route qu'il a suivie dans son second voyage, qu'il voulait surtout vérifier leur rapport,

* Comme le cap Royal, le cap d'Orléans, près de Miramichi, le cap de Montmorency, etc. V. *Voyages de découvertes au Canada entre les années* 1534 *et* 1542, *par Jacques Cartier*, imprimés à Québec, en 1843 sous la direction de la Société littéraire et historique de cette ville.

tant sur ce fleuve que sur le pays qu'il traverse depuis Montréal jusqu'à la mer. *

La cause des découvertes gagnait tous les jours de nouveaux amis et d'utiles protecteurs. A Philippe de Chabot vint se joindre Charles de Mouy, sieur de la Meilleraye, vice-amiral, qui s'en montra l'un des plus actifs partisans et l'encouragea de toute son influence. C'était lui qui avait recommandé Cartier au grand amiral de France. Il obtint pour son protégé, chargé de faire un second voyage, des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux de l'année précédente, et il lui fit donner trois navires et de bons équipages.

Suivant l'usage à cette époque, le navigateur malouin voulut, avant de se mettre en mer avec ses compagnons, implorer la protection de Celui qui commande aux flots et aux tempêtes, et qui se plaisait alors à reculer chaque jour les bornes du monde par des prodiges qui étonnaient de plus en plus les hommes. Il se rendit, avec ses équipages en corps, à la cathédrale de Saint-Malo; et là, après avoir assisté à une messe solennelle et communié dévotement, les aventureux marins reçurent de l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux et entouré de son clergé, la bénédiction pastorale.

L'escadre, portant cent dix hommes et des provisions pour un long voyage, ouvrit ses voiles à un vent favorable dans le mois de mai 1535. Cartier avait arboré comme capitaine général son pavillon sur la *Grande-Hermine*, navire de cent à cent vingt tonneaux; les deux autres bâtiments, beaucoup plus petits, étaient commandés par

* "Il y a, entre les terres du sud et du nord, environ 30 lieues et plus de 200 brasses de profond. Et nous ont, les sauvages, certifié être le chemin et commencement du grand fleuve de Hochelaga et chemin du Canada, lequel allait toujours en étroississant jusqu'à Canada; et puis que l'on trouve l'eau douce au dit fleuve, qui va si loin que jamais homme n'avait été au bout qu'ils eussent ouï, et qu'autre passage n'y avait que par bateaux. Et voyant leur dire, et qu'ils affirmaient n'y avoir autre passage, ne voulut, le dit capitaine, passer outre jusqu'après avoir vu le reste" des côtes au nord et au sud.—*Second voyage de Cartier.*

les capitaines Marc Jalobert et Guillaume Le Breton. Plusieurs gentilshommes, tels que Claude de Pont-Briand et Charles de la Pommeraye, servaient à bord en qualité de volontaires. La traversée fut excessivement longue; on eut à subir des coups de vent d'orage, qui dispersèrent les trois navires au loin. Cartier lui-même n'atteignit qu'au mois de juillet la baie des Châteaux, située dans une île qui se trouve entre Terreneuve et le Labrador, et qu'il avait donnée pour rendez-vous à sa petite flotte; les deux autres navires ne l'y rallièrent qu'au bout de plusieurs jours. Après quelque temps de repos donné à ceux-ci, Cartier se remit en route et cingla d'abord dans différentes directions. Il vit une multitude d'îles; et, après avoir été obligé par les vents contraires de chercher un refuge dans un port, qu'il nomma Saint-Thomas, il remit à la voile et entra, le jour de la Saint-Laurent, dans une baie, peut-être l'embouchure de la rivière Saint-Jean, à laquelle il donna le nom du saint dont on faisait la fête, nom qui s'étendit ensuite au fleuve lui-même et au golfe par lequel il se jette dans la mer. Sous la conduite des deux sauvages qu'il ramenait avec lui, il entra enfin dans ce fleuve, et le remonta plus de deux cents lieues à partir de l'Océan. Il s'arrêta au pied d'une île agréablement située, nommée depuis l'île d'Orléans. Suivant le rapport de ses guides, le pays se divisait alors en trois sections. Le Saguenay s'étendait depuis l'île d'Anticosti jusqu'à l'île aux Coudres; le Canada, dont la principale bourgade était Stadaconé, aujourd'hui Québec, commençait à cette dernière île et se prolongeait, en remontant le fleuve, jusqu'à la terre de Hochelaga, la dernière comme la plus riche et la plus populeuse de ces contrées.

Le nom de Canada, donné ici par les indigènes à une partie du pays, signifiait dans leur langue amas de cabanes, villages.

Cartier fit mettre les deux sauvages à terre pour s'aboucher avec les naturels, qui d'abord prirent la fuite, mais qui revinrent et environnèrent bientôt les navires de leurs nombreux canots d'écorce. Ils offrirent aux Français du

poisson, du maïs et des fruits. Cartier les reçut avec politesse et leur fit distribuer des présents. Le lendemain, l'agouhanna, c'est-à-dire le chef de Stadaconé, vint le visiter ; il était suivi de douze canots remplis d'indigènes. L'entrevue fut des plus amicales, et les Français et les sauvages se séparèrent très contents les uns des autres. Avant de partir, le chef de Stadaconé voulut baiser les bras du capitaine français, ce qui était lui donner une des plus grandes marques de respect en usage chez ces peuples.

Comme la saison était avancée, Cartier prit l'audacieuse résolution de passer l'hiver dans le pays. Il fit entrer ses navires dans la rivière Saint-Charles, nommée par lui Sainte-Croix, pour les mettre en hivernage sous la bourgade de Stadaconé, qui couronnait une hauteur du côté du midi. Cet endroit du Saint-Laurent, par la distribution des montagnes, des coteaux, des vallées autour du bassin de Québec, est l'un des sites les plus grandioses de l'Amérique. Le fleuve conserve longtemps, à partir du golfe, un aspect imposant, mais sauvage et triste. Son immense largeur, qui est de quatre-vingt-dix milles à son embouchure, ses nombreux écueils, ses brouillards, ses coups de vent dans certaines saisons de l'année, en ont fait un lieu redoutable pour les navigateurs. Les côtes escarpées qui le bordent pendant l'espace de plus de cent lieues ; les sombres montagnes qui sont au nord et au sud de la vallée dans laquelle il coule, et dont il occupe par endroits presque toute la largeur ; les îles, qui se multiplient à mesure qu'on en remonte le cours ; enfin tous les débris épars des obstacles que le grand tributaire de l'Océan a rompus et renversés pour se frayer un passage jusqu'à la mer, saisissent l'imagination du voyageur qui le parcourt pour la première fois. Mais à Québec la scène change. La nature, si vaste et si solennelle sur le bas du fleuve, devient ici variée et gracieuse, sans cesser de conserver son caractère de grandeur, surtout depuis qu'elle a été embellie par la main de l'homme.

S'il était permis à Jacques Cartier de sortir aujourd'hui du tombeau pour contempler le vaste pays qu'il a livré,

couvert de forêts séculaires et de hordes barbares, à la civilisation européenne, quel plus noble spectacle pourrait exciter dans son cœur l'orgueil d'un fondateur d'empire, le sublime orgueil de ces hommes privilégiés dont le nom grandit chaque jour avec les conséquences de leurs actions immortelles ! Il verrait dans Québec l'une des plus belles villes de l'Amérique, et dans le Canada un pays auquel l'avenir ne peut réserver que de hautes destinées.

Impatient de voir Hochelaga, situé soixante lieues plus loin sur le fleuve, Cartier partit de Québec, le 19 septembre, avec les gentilshommes, les capitaines de ses navires et une partie de ses matelots; il mit treize jours pour s'y rendre. Cette bourgade était assise à peu près sur l'emplacement où se déploie aujourd'hui la florissante ville de Montréal. A l'apparition des Français, une grande foule accourut au-devant d'eux, et les reçut, comme avaient fait les habitants de Québec, avec les marques de la joie la plus vive. Le lendemain, Cartier et ses compagnons revêtirent leurs plus beaux habits et se présentèrent dans la bourgade. Hochelaga se composait d'une cinquantaine de maisons en bois, de cinquante pas de longueur sur douze ou quinze de largeur. Chaque maison, couverte d'écorces cousues ensemble, se composait de plusieurs pièces, distribuées autour d'une salle carrée, où se trouvait le foyer et se tenait la famille. Le village était entouré d'une triple enceinte circulaire palissadée. Il régnait en plusieurs endroits, vers le haut de cette enceinte, des galeries contre lesquelles des échelles étaient appuyées; des amas de pierres étaient déposés auprès pour la défense. Dans le milieu de la bourgade se trouvait une grande place. C'est là que l'on conduisit Cartier. Après les saluts en usage parmi ces nations, des femmes vinrent étendre des nattes sur l'herbe pour faire asseoir les Français. Un instant après parut l'agouhanna, porté par une dizaine d'hommes, qui déployèrent une peau de cerf et le déposèrent dessus. Il paraissait âgé d'environ cinquante ans, et perclus de tous ses membres. Un bandeau de fourrure rouge ceignait son front. Après avoir salué Cartier et sa suite, il

leur fit comprendre par des signes que leur arrivée lui causait beaucoup de plaisir ; et, comme il était souffrant, il montra ses bras et ses jambes au commandant français en le priant de les toucher. Celui-ci les frotta avec la main; aussitôt le chef sauvage ôta le bandeau qui entourait sa tête et le lui présenta, pendant que de nombreux malades et infirmes se pressaient autour de Cartier pour le toucher, le prenant sans doute pour un homme doué de facultés supérieures.

Cartier se fit conduire sur la cime d'une montagne qui était à un quart de lieue de distance. Il découvrit de cet endroit un pays sans bornes. Enchanté de la vue magnifique qu'il avait devant lui, il donna à cette montagne le nom de Mont-Royal, nom qu'elle a conservé et qui s'est étendu à la ville qui est maintenant au pied.

De retour à la rivière Saint-Charles, le navigateur français conçut quelques soupçons sur les dispositions des sauvages. Il fit renforcer les palissades, garnies de canons, que ses gens avaient élevées autour des navires pendant son absence. Il porta ensuite ses soins sur la santé de ses équipages. Mais, malgré toutes ses précautions, le scorbut éclata parmi eux, dès le mois de décembre, avec une violence extrême. Aucun remède ne fut trouvé d'abord pour arrêter cette maladie, encore peu connue. La situation des Français devint déplorable. La rigueur de la saison augmentait chaque jour; le froid devint excessif. Sur cent dix hommes, il n'y en eut que trois ou quatre en santé pendant quelque temps; et dans un des navires il ne resta personne pour veiller auprès des malades. Trop faibles pour creuser la terre gelée, ceux qui pouvaient marcher déposaient sous la neige leurs compagnons morts. Vingt-six hommes succombèrent avant le mois d'avril. La plupart des autres étaient à la porte du tombeau, lorsqu'un sauvage rencontra Cartier, atteint lui-même de la maladie, et lui indiqua un remède qui les guérit en quelques jours. Au retour de la belle saison, Cartier se hâta de remettre à la voile, emmenant, pour les présenter au roi, quelques sauvages, au nombre desquels était le chef Donnacona, qui se vantait d'avoir beaucoup voyagé, et d'avoir vu dans les

pays occidentaux des hommes portant des vêtements de laine.*

Cartier trouva la France en proie aux dissensions religieuses, et engagée dans une nouvelle guerre avec Charles-Quint. Dès l'année précédente, des lois sévères avaient été rendues contre les nouveaux sectaires. Des échafauds et des bûchers s'étaient élevés sur toute la surface du royaume. L'empereur, qui avait su, par une politique habile, endormir François Ier dans ses conquêtes en Italie, profitait de ces troubles et de l'éloignement des armées françaises, pour fondre par le nord et par le sud sur les États de son rival. La voix de Cartier fut perdue dans le fracas des armes, et l'Amérique elle-même fut oubliée.

Il fallut attendre un moment plus favorable. Ce moment arriva vers 1540. Le prince put alors s'occuper des découvertes du navigateur malouin. La triste fin de la dernière expédition avait excité les clameurs du parti opposé aux colonies. Ce parti s'éleva contre la rigueur du climat du Canada, contre son insalubrité, qui avait fait périr d'une maladie cruelle une partie des équipages français, et enfin contre l'absence de mines d'or et d'argent. Ces observations laissèrent une impression défavorable dans quelques esprits. Mais les amis de la colonisation finirent par en détruire l'effet, en faisant valoir surtout les avantages que l'on pourrait retirer du commerce des pelleteries avec les sauvages. D'ailleurs, disaient-ils, l'intérêt de la France ne permet point que les autres nations partagent seules la vaste dépouille du nouveau monde.

Les hommes de progrès l'emportèrent. Parmi eux se distinguait un gentilhomme de Picardie, nommé Jean François de La Roque, seigneur de Roberval, que François Ier appelait le petit roi de Vimeux. Ce seigneur, qui avait su acquérir l'estime de son souverain par sa bravoure et par sa fidélité, demanda et obtint le gouvernement des pays nouvellement découverts. Il

* Comme les Français ne purent revenir au Canada qu'en 1541, ces sauvages moururent tous en France dans l'espace de quatre ans.

fut décidé d'y former un établissement, et Roberval fut autorisé, par un édit royal du 15 juin 1540, à lever des volontaires pour aller le fonder. Cartier eut le commandement des navires destinés à porter les colons en Amérique. La difficulté de réunir tout ce qu'il fallait ayant retardé le départ de Roberval, Cartier prit les devants avec cinq navires au commencement de l'été de 1541.* Après une traversée de trois mois, faite au milieu de tempêtes continuelles qui dispersèrent sa flotte, il s'arrêta à Terreneuve pour y attendre le gouverneur, lequel devait le suivre à quelques jours de distance, mais qui ne vint pas; il continua alors sa route seul et vint jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge, près de Québec. Les colons commencèrent aussitôt les défrichements. Pendant qu'ils étaient occupés à ces travaux, il partit dans le dessein de remonter le fleuve au-dessus du saut Saint-Louis; mais il ne put franchir les rapides.

L'automne arriva sans nouvelles de Roberval; Cartier dut se préparer à passer l'hiver dans le pays. Il renvoya deux de ses bâtiments à Saint-Malo, afin d'instruire le roi de ce qu'il avait fait, et de savoir quels motifs avaient empêché Roberval de venir en Amérique.

L'hiver se passa assez tranquillement, mais, au printemps, les sauvages commençant à le menacer, il crut devoir se rembarquer avec tous ses compatriotes pour la France. C'était dans le moment où Roberval, retenu l'année précédente par des causes qu'il n'avait pu maîtriser, faisait voile vers l'Amérique avec trois navires, deux cents colons des deux sexes et plusieurs gentilshommes. Suivant une version, qui se trouve dans une des pièces au dépôt de la

* Suivant l'*Histoire maritime* de Léon Guérin, ce fut en 1540 que Cartier mit à la voile; mais, dans l'obscurité qui règne à ce sujet, nous pensons que ce fut plutôt l'année suivante, d'abord parce que l'édit du roi n'est que du 15 juin 1540; en second lieu, parce que les difficultés qui s'élevèrent entre Roberval et Jacques Cartier, eurent pour cause une expédition faite en 1541, et enfin parce que Cartier ne serait pas resté deux ans en Amérique sans communiquer avec l'Europe.

marine à Paris, * les deux escadres se rencontrèrent à peu de distance de Québec, et Roberval fit rebrousser chemin à Cartier pour commencer un établissement à l'île d'Orléans. Suivant une autre version, qui est plus probable, cette rencontre eut lieu à Saint-Jean de Terreneuve, et Cartier ne voulut pas suivre Roberval, parce qu'il s'aperçut que celui-ci voulait s'approprier une partie de ses découvertes. Quoi qu'il en soit, il est certain que Roberval parvint à sa destination; qu'il renvoya dans l'automne deux de ses navires en France, pour informer le roi de son débarquement et demander des vivres pour l'année suivante; que cinquante colons périrent dans le cours de l'hiver, et que, malgré ce désastre, le gouverneur partit, dans le mois de juin, avec soixante-dix hommes, pour voir s'il ne serait pas plus heureux que Cartier, et s'il ne pourrait pas atteindre le pays où les sauvages disaient que l'on trouvait des pierres fines et des métaux précieux. Mais il paraît qu'il n'alla pas loin, si l'on en juge par le silence qui règne à ce sujet; car, malgré la perte d'une partie de sa relation, si Roberval eût fait quelque découverte importante, il en serait sans doute venu quelque bruit jusqu'à nous. Dans cette course Roberval perdit une de ses barques et huit hommes qui se noyèrent.

La nouvelle de son débarquement en Canada était arrivée à Paris au moment même où la guerre recommençait entre François Ier et Charles-Quint. Au lieu de lui envoyer les secours qu'il demandait, le roi, suivant Lescarbot, chargea Cartier, en 1543, de ramener Roberval en France, † où sa valeur et son influence sur les populations

---

* Documents de Paris, vol. 1, p. 5, Société littéraire et historique, Québec.

† On met en doute ce quatrième voyage du navigateur de Saint-Malo, auquel Lescarbot seul paraît avoir fait attention et qui depuis a été perdu de vue. Mais cet auteur dit positivement: " Le roi occupé à de grandes affaires qui pressaient la France pour lors, il n'y eut moyen d'envoyer nouveau rafraîchissement de vivres à ceux qui devaient avoir rendu le pays capable de les nourrir ...... et que ledit de Roberval fut mandé pour servir le Roi par deçà, car *je trouve par le compte dudit Quartier qu'il employa huit mois* à l'aller quérir, après

de la Picardie, qui allait devenir le théâtre des hostilités, pouvaient lui être utiles. La colonie entière se serait rembarquée avec lui.

Ainsi finit le premier essai de colonisation fait par la France dans l'Amérique septentrionale, il y a plus de trois cents ans, si l'on excepte celui du baron de Léry.

Jacques Cartier, immortalisé par la découverte du Canada, disparaît de l'histoire après ce voyage. Mais si l'on en croit la demande que firent ses neveux, près d'un demi siècle plus tard, pour obtenir la continuation de priviléges accordés à leur oncle, on doit supposer qu'il fit encore pendant longtemps la traite des pelleteries avec les sauvages de ce pays.

Cartier s'est distingué dans toutes ses expéditions par un rare courage. Aucun navigateur de son temps, si rapproché de celui de Colomb, n'avait encore osé pénétrer dans le cœur même du nouveau monde, et y braver la perfidie et la cruauté d'une foule de nations barbares. En s'aventurant dans le climat rigoureux du Canada, où, durant six mois de l'année, la terre est couverte de neiges et les communications fluviales interrompues ; en hivernant deux fois au milieu de peuplades sauvages, dont il pouvait avoir tout à craindre, il a donné une nouvelle preuve de l'intrépidité des marins de cette époque.

Avec lui commence la longue file de voyageurs qui ont fait des découvertes dans l'intérieur de l'Amérique du Nord. Le Saint-Laurent, qu'il remonta jusqu'au saut Saint-Louis, conduisit successivement les Français à la baie d'Hudson, dans la vallée du Mississipi et aux montagnes Rocheuses.

Pour récompense de ses découvertes, on dit qu'il fut

---

y avoir (Roberval) demeuré dix-sept mois." *Histoire de la nouvelle France*, par Lescarbot (1618). La relation de Roberval confirme cet historien en ce qui concerne la demande de vivres : — " Roberval renvoya en France deux navires...... afin de donner avis au roi, et de revenir l'année suivante avec des victuailles et autres fournitures ainsi qu'il plairait au roi."

nobli par le roi de France,* honneur qu'il méritait, puisu'il avait placé son nom à la tête des annales canadiennes, t ouvert la première page d'un nouveau livre dans la rande histoire du monde.

* Recherches de M. Cunat sur Jacques Cartier, consignées dans ne pièce annexée au procès-verbal de la commission nommée par I. Hovius, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Saint-Malo, our recevoir et reconnaître les débris de la *Petite-Hermine*, le 13 écembre 1843; duquel procès-verbal copie est déposée dans les rchives de la Société littéraire et historique de Québec.

CHAPITRE III.

ABANDON TEMPORAIRE DU CANADA.

1543-1603.

Roberval part pour l'Amérique après la guerre, et périt avec tous ses compagnons.— Villegagnon tente de fonder une colonie protestante dans le Brésil; la désunion des colons cause leur ruine.— Fondation de la Caroline dans la Floride.— Massacre des Français de cette colonie par les Espagnols, en pleine paix.— Catherine de Médicis, régente, néglige d'en demander satisfaction. — De Gourgues venge l'honneur national.— Pendant longtemps en France on ne pense plus aux colonies.— Les troubles du royaume entravent la colonisation.— Progrès des pêcheries et du commerce des pelleteries.— Le marquis de La Roche veut fonder un établissement en Acadie; il échoue.— Colons abandonnés dans l'île de Sable; la plupart périssent; le roi envoie chercher les autres au bout de cinq ans.— La Roche, ruiné par son entreprise, meurt de chagrin.— Obstacles qu'éprouvait alors la colonisation.

La guerre entre François Ier et Charles-Quint dura plusieurs années. Comme cela était déjà arrivé et devait arriver encore, le Canada fut oublié dans le tumulte des camps. Au rétablissement de la paix, Roberval, dont la réputation avait grandi sur le champ de bataille, revint à ses projets sur l'Amérique. Il organisa une nouvelle expédition pour le Canada, en s'associant avec son frère, militaire très brave que le roi avait surnommé le *gendarme d'Annibal*. Mais leur voyage eut un dénouement funeste. Roberval fit voile en 1549, sous le règne de Henri II, et périt dans la traversée avec ses compagnons, sans qu'on ait jamais su comment ce malheur était arrivé. Cette catastrophe fit abandonner le Canada, et elle aurait probablement eu l'effet de détourner pendant longtemps la France de ces entreprises hasardeuses, sans l'amiral de Coligny, qui dirigea l'attention vers d'autres contrées.

En 1555, Coligny, qui était le chef des huguenots, proposa Henri II de former, dans quelque partie du nouveau onde, une colonie où ses sujets protestants pourraient se etirer pour exercer leur religion librement et en paix. e roi approuva ce dessein. Nicolas Durand de Villeagnon, vice-amiral de Bretagne, imbu des doctrines nouvelles, obtint sans trop de difficultés la permission de onduire des colons dans le Brésil, pays que sa température faisait préférer au Canada. Mais cet établissement eut le sort de ceux que l'on avait voulu former à autre extrémité du continent, quoique par des causes ifférentes. Villegagnon désavoua son apostasie, et la ivision se mit parmi les Français, qui ne purent se mainenir dans le pays.

Cependant les dissensions religieuses s'envenimaient en rance. L'effroyable massacre des Vaudois, en 1545, avait empli les protestants d'une secrète terreur. La guerre ivile allait se rallumer. Coligny songea plus sérieusement ue jamais à trouver un asile pour ses coreligionnaires, sur esquels on avait recommencé à faire peser les rigueurs 'une cruelle persécution. Il profita d'une espèce de trève, n 1562, pour intéresser la cour à un plan d'établissement u'il avait projeté pour eux dans la Floride. Charlevoix ssure que, selon toutes les apparences, il ne découvrit pas on but au roi, et qu'il ne lui fit envisager son projet que omme une entreprise avantageuse à la France. Mais il est ifficile de croire qu'il put en imposer à la cour à cet égard. harles IX n'ignorait rien, et il fut bien aise, en effet, de oir que Coligny n'employait à cette expédition que des alvinistes, parce que c'étaient autant d'ennemis dont il urgeait le royaume.

L'amiral fut d'abord laissé maître de toute l'entreprise. l donna le commandement de l'expédition à Jean ibaut, excellent marin de Dieppe, qui partit pour la loride en 1562, accompagné de plusieurs gentilshommes. ibaut côtoya l'Amérique en remontant vers le nord. Il rit possession, pour la France, d'une partie de la Floride t de la Géorgie, en élevant une colonne aux armes du roi ur un monticule. Continuant sa route, il parvint enfin à

une petite île, nommée Santa-Cruz par les Espagnols, où il fit élever des ouvrages de défense, qu'il nomma Charles-Fort, en l'honneur du roi Charles IX. Le pays offrait toutes les marques de la plus grande fertilité, et les indigènes firent le meilleur accueil aux Français.

Ribaut retourna en France en 1563, laissant un de ses capitaines, nommé Albert, pour commander à Charles-Fort. Au lieu de cultiver la terre, les Français, se reposant sur leurs provisions, se mirent à chercher des mines d'or et d'argent, dont ils croyaient le sol du nouveau monde rempli. Les vivres, pendant ce temps-là, commencèrent à manquer et la discorde éclata. Le commandant se montra barbare et cruel: il pendit lui-même un soldat de ses propres mains; il devint bientôt si odieux qu'il fut massacré.

Comme les colons se voyaient menacés de la famine et que Ribaut ne revenait point, ils se construisirent un bâtiment, qui fut calfaté avec de la mousse, couvert de voiles faites avec leurs draps et leurs chemises, et de cordages fabriqués avec de l'écorce d'arbre; et ils se rembarquèrent pour la France, sans matelots ni pilote pour les diriger, sans vivres en quantité suffisante pour une longue traversée. Surpris par un calme qui se prolongea plusieurs jours, leurs provisions s'épuisèrent, l'eau douce manqua. Ils ne virent plus que l'Océan et la mort devant eux. "Quelqu'un, raconte M. Guérin, s'étant avisé de dire qu'un seul pouvait sauver la vie à tous les autres aux dépens de la sienne, non seulement la proposition ne fut pas rejetée avec l'horreur qu'elle méritait, mais elle fut accueillie avec une sorte de joie féroce. Déjà l'on était convenu de tirer au sort pour savoir quelle serait la victime offerte au salut commun, quand un soldat nommé Lachau, plutôt que de partager ou seulement de voir le dégoûtant repas, dit à ses compagnons, comme les fils d'Ugolin à leur père: "Tenez, mangez de moi." Il fut pris au mot, et on égorgea sur-le-champ cette généreuse victime sans qu'elle fît la moindre résistance. Son sang fut avidement et soigneusement recueilli; son corps fut dépecé avec un soin d'anthropophages; et, de l'un et de l'autre, il fut fait un partage minutieux dont aucun

ne céda ni sa goutte ni son lambeau. Ce premier acte accompli, le drame se serait trop présumablement déroulé de la même façon, de bonne volonté ou de force, si, peu de temps après, on n'eût aperçu la terre et presque aussitôt un navire qui s'approchait." C'était un navire anglais, les survivants furent sauvés.

" Gaspard de Coligny, continue le même auteur, loin de reculer devant les difficultés de tout genre qui mettaient obstacle à ses projets de colonisation calviniste, y persévérait d'autant plus que la persécution redoublait contre les huguenots. Il profita d'un moment où la cour était entrée, par ses soins, en composition avec ceux-ci, pour engager Charles IX à fournir de nouveaux moyens à ses essais d'établissement en Amérique. Charles lui accorda trois navires bien équipés. L'amiral en confia le commandement à René de Goulaine de Laudouinière,* familier de sa cour. On lui donna des ouvriers habiles et des détachements de soldats d'élite ; plusieurs jeunes gens de famille et de riches gentilshommes voulurent faire le voyage à leurs dépens. Charles IX fit compter cinquante mille écus à Laudouinière pour le voyage et pour ses frais une fois qu'il serait arrivé. Le but primitif de cette seconde expédition était d'aller ravitailler Charles-Fort."

Laudouinière fit voile dans le mois d'avril 1564, passa par les Canaries et les Antilles et vint jeter l'ancre entre la rivière Saint-Marys et celle de Saint-Jean, sur la côte orientale de l'Amérique du Nord. Il fit élever à deux lieues de la mer un fort qu'il nomma la Caroline. Mais il n'y fut pas longtemps sans exciter la jalousie des Espagnols. Philippe II envoya une flotte pour " combattre les hérétiques et les empêcher d'établir leur culte en Amérique."

Le fort de la Caroline fut assiégé et pris après une vigoureuse résistance dirigée par Laudouinière. Une partie des Français réussit cependant à s'échapper ; et Laudouinière

---

* Lescarbot et Charlevoix se trompent en le nommant Laudonnière. Voir ce que dit M. Léon Guérin, notes et pièces justificatives, dans son *Histoire maritime de France*, tome II. Laudouinière était le nom d'une terre appartenant à la famille de Goulaine.

put rentrer en France, où il fut mal accueilli du gouvernement ; cette disgrâce abrégea, dit-on, ses jours. La cause probable de la perte de la Caroline, fut l'obstination de Ribaut, revenu en Amérique, à aller attaquer les Espagnols. Il emmena pour cette attaque toute la garnison du fort de la Caroline, qui se trouva presque sans défenseurs lorsque les Espagnols parurent, et le fort devint par là même une proie plus facile à saisir. L'entreprise de Ribaut eut, de son côté, une fin malheureuse. Il fut surpris par une tempête furieuse qui s'éleva tout à coup et le rejeta à cinquante lieues au sud. Ses vaisseaux se brisèrent sur les rochers ; mais les hommes qu'ils portaient parvinrent à gagner le rivage. Ribaut ne vit point d'autre chose à faire qu'à retourner par terre à la Caroline. Pour comble de malheur il trouva les Espagnols maîtres du fort. Comme il était sans vivres, il songea à se rendre. Menendez fit à ses envoyés une réponse rassurante, et les Français, au nombre de huit cents, se confièrent à sa parole. "A mesure qu'ils se livraient, le monstre, se signant le front, insultant, dans son fanatisme aveugle, à la croix du Christ, leur faisait enfoncer un poignard dans le cœur ; le brave d'Ottigny (lieutenant de Laudouinière), pendant que l'on plongeait ce poignard fumant dans son sein, prenait encore le ciel à témoin de la scélératesse espagnole. Quant à Ribaut, Menendez poussa la barbarie jusqu'à le faire écorcher vif, et à envoyer sa peau et sa barbe à Séville, comme des trophées de sa victoire ; la tête du commandant français fut coupée en quatre, et exposée sur autant de piquets." * Enfin les Espagnols firent rassembler tous les cadavres de leurs victimes, y compris ceux des malheureux qu'ils avaient précédemment assassinés dans le fort ou atteints dans les bois, traitèrent ces misérables restes avec une indignité sans pareille ; et, avant de les livrer aux flammes, les pendirent à des arbres, sur lesquels on mit par dérision cette inscription fanatique : *Ceux-ci n'ont pas été traités de la sorte comme Français, mais comme hérétiques et ennemis de Dieu.* Presque tous les colons pé-

* Léon Guérin.

rirent dans cette catastrophe. Cette colonie existait depuis trois ans. Les Espagnols gardèrent leur conquête, et s'y fortifièrent avec l'intention de rester dans le pays.

Lorsque la nouvelle de ce massacre parvint en France, elle y excita au plus haut degré l'indignation publique. Tous les Français, de quelque religion qu'ils fussent, regardèrent cet attentat comme une insulte faite à la nation, et ils voulaient en demander vengeance; mais la cour fut d'une opinion contraire. En haine de Coligny et des huguenots, Charles IX, ou plutôt Catherine de Médicis, car c'était elle qui gouvernait l'État, le roi n'ayant encore que quinze ans, Catherine fit semblant de ne pas s'apercevoir de l'affront auquel elle n'avait peut-être que trop connivé.* Le monarque oubliant ainsi son devoir, un simple particulier se fit le défenseur de l'honneur national et le vengeur des Français. Le chevalier Dominique de Gourgues, d'une famille distinguée de Guyenne, et en outre bon catholique, était un officier d'un grand mérite, qui avait été éprouvé par bien des revers de fortune. Dans un combat, près de Sienne, en Toscane, il avait soutenu les premiers efforts d'un corps de troupes espagnoles avec un détachement de trente hommes seulement; tous ses soldats ayant été tués, il fut fait prisonnier et envoyé aux galères. La galère sur laquelle il se trouvait, fut prise par les Turcs, et reprise quelque temps après par les chevaliers de Malte. Ce dernier événement l'avait rendu à la liberté et à des voyages en différentes parties du monde. Il était devenu bientôt un des marins les plus habiles et les plus hardis de son siècle. Vivement ému au récit du massacre des Français de la Caroline, il jura de les venger. Il vendit pour cela tous ses biens, et arma trois navires, montés par quatre-vingts matelots et cent arquebusiers, la plupart gentilshommes.

Rendu à l'île de Cuba, il assembla ses équipages et leur retraça avec les plus vives couleurs le tableau des cruautés inouïes que les Espagnols avaient exercées sur les Français de la Floride. " Voilà, ajouta-t-il, mes camarades, le crime

* **Bancroft :—*History of the United States.***

de nos ennemis. Et quel serait le nôtre, si nous différions plus longtemps de tirer vengeancc de l'affront qui a été fait à la nation française? C'est ce qui m'a engagé à vendre mon bien; c'est ce qui m'a ouvert la bourse de mes amis. J'ai compté sur vous, je vous ai crus assez jaloux de la gloire de votre patrie pour lui sacrifier jusqu'à votre vie dans une occasion de cette importance; me suis-je trompé? J'espère donner l'exemple, être partout à votre tête, prendre pour moi les plus grands périls; refuseriez-vous de me suivre?"—On répondit à son appel par des acclamations; et, dès que le temps le permit, on cingla vers la Floride. Les sauvages étaient mal disposés pour les Espagnols. Le commandant français en profita pour former une ligue avec eux. Les Espagnols avaient ajouté deux forts à celui qu'ils avaient enlevé aux Français. De Gourgues divisa sa troupe en deux colonnes, et, aidé des sauvages, il marcha contre le premier fort. La garnison, qui était de soixante hommes, voulut l'abandonner; elle tomba entre les deux colonnes, et fut presque entièrement détruite au premier choc. Le second fort fut pris après quelque résistance, et ses défenseurs subirent le sort de leurs camarades; ils furent cernés dans leur fuite et taillés en pièces. Le troisième fort, celui de la Caroline, qui était le plus grand, renfermait deux cents hommes. Le commandant français disposait ses troupes autour des murs pour les escalader, lorsque les assiégés firent, avec quatre-vingts arquebusiers, une sortie qui hâta leur perte. De Gourgues, au moyen d'un stratagème, attira les assaillants loin de leurs murailles, et leur coupa la retraite. Attaqués vivement de tous côtés, ils furent tués jusqu'au dernier après avoir fait la plus vigoureuse résistance. Les soldats qui formaient le reste de la garnison, désespérant de tenir plus longtemps, voulurent se sauver dans les bois et tombèrent, comme les autres, sous le fer des Français et des sauvages, à l'exception de quelques hommes, qui furent réservés pour une mort ignominieuse. On fit un butin considérable. Les prisonniers furent amenés au lieu où les Français avaient subi leur supplice, et où Menendez avait fait graver sur une pierre, pour qu'on en conservât le souvenir, ces mots: " *Je ne fais ceci comme*

à des Français, mais comme à des Luthériens." Après leur avoir reproché leur cruauté et leur mauvaise foi, de Gourgues les fit pendre à des arbres, et à la place de l'ancienne inscription, il fit mettre celle-ci, écrite sur une planche de sapin : "*Je ne fais ceci comme à Espagnols, mais comme à traîtres, voleurs et meurtriers.*"

Les vainqueurs, trop faibles pour garder le pays, rasèrent les forts et mirent à la voile pour la France, où le peuple accueillit avec satisfaction la nouvelle de cette vengeance nationale, qui fut regardée comme un acte de justes représailles. Mais la reine mère et la faction des Guises auraient sacrifié de Gourgues au ressentiment du roi d'Espagne, sans l'influence de ses amis et surtout du président de Marigny, qui le cacha quelque temps à Rouen. La conduite de M. de Gourgues fut hautement approuvée par les autres nations, et la reine Elisabeth d'Angleterre fit offrir au chevalier français un poste avantageux dans sa marine. Il remercia cette princesse de ses offres généreuses, et, le roi lui ayant rendu ses bonnes grâces, il se préparait à aller prendre le commandement de la flotte de don Antonio, qui disputait à Philippe II la couronne de Portugal, lorsqu'il mourut à Tours, en 1567, emportant dans la tombe le regret de ses compatriotes, et laissant après lui la réputation d'un des meilleurs capitaines du siècle, aussi habile sur mer que sur terre.

La faiblesse de Catherine de Médicis dans cette affaire semble autoriser les bruits que les Espagnols firent courir pour atténuer la barbarie de leur conduite. Ils assuraient que Charles IX s'était entendu avec leur roi, son beau-frère, pour exterminer les huguenots établis à la Floride. Quoique Charles IX se soit refusé à demander satisfaction de cette sanglante violation du droit des gens, et que d'autres actes de son règne ternissent encore beaucoup plus sa mémoire, il était trop jeune alors pour être personnellement responsable de cet attentat. Il est même difficile de condamner tout à fait Catherine de Médicis, la véritable souveraine, parce qu'en pareille matière la connivence peut bien être présumée, sans être encore certaine.

La longue période qui s'écoula entre l'expédition de Ro-

berval et celle du marquis de La Roche en Acadie, en 1598,* est entièrement remplie par la grande lutte avec l'Espagne et avec l'Autriche, et par les longues et sanglantes guerres de religion, rendues si tristement fameuses par le massacre de la Saint-Barthélemy. L'attention des chefs de l'État, absorbée par ces événements mémorables, qui ébranlèrent la France jusque dans ses fondements, ne put se porter sur le nouveau monde. Lorsque le calme fut un peu rétabli, et que Henri IV fut bien assis sur le trône, on revint aux projets formés sur l'Amérique septentrionale, mais avec des motifs de moins pour la colonisation depuis la pacification des huguenots.

En disant qu'au milieu des guerres religieuses la France ne put songer à l'Amérique, nous devons cependant excepter une partie de la nation.

Les Normands, les Bretons et les Basques continuèrent toujours à faire la pêche de la morue et de la baleine vers l'embouchure du Saint-Laurent, comme si leur pays eût joui de la plus grande tranquillité. Tous les ans ces habiles marins agrandissaient le cercle de leur navigation.

---

* M. de Courcy a publié, en 1854, dans le *Journal de Québec*, un article tendant à faire voir que ce n'est pas en 1598, mais bien en 1578, que le marquis de La Roche est venu en Amérique. " Ici nous nous trouvons, dit-il, en contradiction avec la relation du P. Charlevoix (*Histoire et description générale de la Nouvelle-France*), suivie ensuite par l'abbé Prévost (*Histoire générale des voyageurs*), et de nos jours par M. Léon Guérin (*Les Navigateurs français*), qui disent que La Roche ne se servit pas de la première commission de Henri III... Nous pensons que si La Roche n'a fait, comme il est probable, qu'un voyage en Amérique, ce fut en 1578 et non en 1598, et nous rejetons comme faibles, les obstacles que le P. Charlevoix affirme " que des personnes puissantes, à qui " le zèle du marquis pour la religion catholique ne plaisait pas, trou- " vèrent moyen de susciter pour arrêter les effets de la bonne volon- " té du roi à son égard." A l'opinion de M. de Courcy, M. H. Emile Chevalier a opposé dans le *Pays* (de Montréal) un grand nombre d'auteurs et un extrait des lettres patentes accordées par Henri IV au marquis de La Roche, le 12 janvier 1598, montrant clairement que ce dernier n'avait pas profité de celles que lui avait octroyées Henri III, en 1577–8.

En 1578, cent cinquante navires français vinrent à Terreneuve. Un commerce presque aussi profitable que la pêche (nous voulons parler de la traite des pelleteries), s'était établi avec les indigènes des côtes. Les traitants, courant à la recherche de cette marchandise, se répandaient sur une partie des rivages du continent, et dans les rivières qui tombent dans la mer. Ils remontèrent le Saint-Laurent jusques au-dessus de Québec. Noël et Lajaunaye-Châton, neveux et héritiers de Cartier, étaient engagés dans ce trafic et le faisaient avec tant de fruit qu'ils excitèrent la jalousie des autres traitants, qui brûlèrent plusieurs de leurs barques. Pour ne plus être exposés à ces attaques, Noël et son associé sollicitèrent de Henri III le renouvellement d'un privilège de commerce qui avait été accordé à leur oncle, et en outre le droit d'exploiter les mines qu'ils avaient découvertes. En considération des services du grand navigateur, des lettres patentes leur furent accordées en 1588. Mais aussitôt que la chose fut connue, les marchands de Saint-Malo se pourvurent au conseil privé et réussirent à faire révoquer ce privilège, sans cependant profiter beaucoup eux-mêmes de leur succès, car, dès l'année du rétablissement de la paix, c'est-à-dire en 1598, le marquis de La Roche, qui était de la Bretagne, fit confirmer par le roi une commission de lieutenant général de l'Acadie, du Canada, et des pays circonvoisins, que lui avait déjà accordée Henri III, et dont les troubles du royaume l'avaient empêché de jouir. Il obtint en même temps des pouvoirs qui anéantissaient la liberté des marchands de Saint-Malo. Il était autorisé à prendre dans les ports de France les navires, les matelots et les capitaines dont il pourrait avoir besoin ; à lever des troupes ; à faire la guerre et à bâtir des villes dans les limites de sa vice-royauté ; à y promulguer des lois, et à les faire exécuter ; à concéder des terres aux gentilshommes, à titre de fiefs, seigneuries, baronnies, comtés, etc., et enfin à régler le commerce, qui était laissé sous son contrôle exclusif. Ainsi mis en possession d'une autorité absolue, il partit pour le nouveau monde avec soixante hommes. Aucun marchand n'osa élever la voix contre le monopole

de ce seigneur, comme on l'avait fait contre celui des neveux de Cartier: son rang imposa silence. Mais d'autres causes devaient ruiner ses projets.

Le marquis de La Roche, craignant la désertion de ses gens, composés de repris de justice, les déposa dans l'île de Sable, à l'entrée du golfe Saint-Laurent. Cette île, en forme de croissant, étroite, aride et d'un aspect sauvage, ne porte ni arbres ni fruits; il n'y pousse qu'un peu d'herbe et de mousse autour d'un lac placé au centre. Après avoir jeté ses colons sur cette terre désolée, entourée d'écueils battus par la mer, La Roche alla en Acadie. En revenant, il fut surpris par une tempête qui le porta en dix ou douze jours sur les côtes de France. Il n'eut pas plutôt remis le pied dans sa patrie qu'il se trouva enveloppé dans une foule de difficultés; le duc de Mercœur, qui était en guerre contre Henri IV, le garda prisonnier pendant quelque temps en Bretagne. Ce n'est qu'au bout de cinq ans qu'il put raconter au roi ce qui lui était arrivé dans son voyage. Le monarque, touché du sort des malheureux abandonnés dans l'île de Sable, ordonna au pilote qui les y avait conduits, d'aller les chercher. Celui-ci n'en trouva plus que douze de quarante qui y avaient été débarqués. Dès qu'ils avaient été livrés à eux-mêmes, ces hommes, accoutumés à donner libre cours à la fougue de leurs passions, n'avaient plus voulu reconnaître de maître. La discorde les avait armés les uns contre les autres, et plusieurs avaient péri dans des combats qui avaient encore empiré leur triste situation. A la longue cependant la misère avait dompté leur caractère intraitable, et ils avaient fini par prendre des habitudes plus paisibles. Ils s'étaient bâti des huttes avec les débris d'un navire échoué sur les rochers de la plage, et ils avaient vécu pendant quelque temps de la chair des animaux que le baron de Léry y avait débarqués quatre-vingts ans auparavant, et qui s'étaient propagés dans l'île.* Cette ressource étant venue à leur manquer, il ne leur resta plus que la pêche pour fournir à leur subsistance.

* Laët:—*Histoire de l'Amérique.*

Lorsque leurs vêtements furent usés, ils s'en firent de peaux de loups marins. A leur retour, Henri IV voulut les voir dans l'accoutrement qu'ils portaient lorsqu'ils avaient été trouvés. Leur barbe et leurs cheveux, qu'ils avaient laissé croître, pendaient en désordre sur leur poitrine et sur leurs épaules ; leur figure avait déjà pris un air farouche, qui les faisait ressembler plutôt à des sauvages qu'à des hommes civilisés. Le roi leur fit distribuer à chacun cinquante écus, et leur permit de retourner dans leurs familles sans pouvoir être recherchés de la justice pour leurs anciens crimes.

Le marquis de La Roche avait engagé toute sa fortune dans cette entreprise ; il la perdit par suite des malheurs qui ne cessèrent de l'accabler. Ruiné et sans espérance de pouvoir reprendre un projet qu'il avait toujours à cœur, le chagrin s'empara de lui et le conduisit au tombeau. On a reproché à La Roche plusieurs fautes, qu'il est inutile de rapporter ici, car on ne saurait blâmer des plans qu'il n'a pas eu le temps de développer. Qu'il suffise de dire que, comme victime de ses efforts pour la cause de la colonisation, il a laissé un nom qui sera toujours respecté en Amérique.

Les désordres qu'on aperçoit à cette époque dans les tentatives de colonisation, étaient le fruit des agitations sociales qui bouleversaient l'Europe depuis près d'un siècle. Le choix d'hommes de guerre pour fonder des colonies n'était pas propre à diminuer le mal. En outre, le manque de suite et d'ensemble le disputait à l'insouciance des gouvernements, comme l'imprévoyance au peu de moyens des individus. Toutefois ce mal n'était pas particulier à la France. L'histoire des États-Unis nous apprend que l'Angleterre s'y prit à plusieurs fois avant de pouvoir se fixer sur ce continent d'une manière permanente. Sans parler de la première colonie qu'elle y envoya en 1579, et que les Espagnols, maîtres de la mer et jaloux des projets des autres nations, attaquèrent en route et forcèrent à rebrousser chemin,* sir Humphrey Gilbert, quatre ans après, commença

* Oldys :—*American Annals.*

un établissement à Saint-Jean de Terreneuve, et, malgré les espérances qu'on en conçut d'abord, l'indiscipline des colons amena une fin désastreuse Le célèbre Walter Raleigh, disciple de Coligny, dont il avait contracté l'esprit et la persévérance, voulant continuer les desseins de son beau-frère Gilbert, n'eut pas plus de succès à Roanoke dans la Floride, et au bout de deux ans l'amiral Drake fut obligé de ramener dans leur patrie les colons que Raleigh y avait envoyés; * en 1587, une autre colonie fut établie dans la Virginie, et tous les habitants moururent de misère ou furent massacrés par les indigènes; en 1602 encore, les Anglais ne furent pas plus heureux sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre; enfin il en fut ainsi dans la suite de plusieurs autres tentatives, dont quelques-unes cependant furent plutôt des expéditions commerciales que des commencements de colonisation. De tous ces échecs, dus à des causes diverses, l'on se tromperait pourtant beaucoup, si l'on voulait conclure que le temps n'était pas arrivé de coloniser l'Amérique. Les guerres politiques et religieuses étaient des causes d'émigration presque aussi puissantes que le sont aujourd'hui la misère et la surabondance de population. Les partis vaincus et persécutés avaient besoin d'un lieu de refuge, et l'Amérique s'offrit à eux comme un bienfait de la Providence; ils y coururent et y jetèrent, dans les larmes de l'exil, les fondements de plusieurs empires aujourd'hui florissants.

---

* R. Beverley :—*The History of Virginia.*

LIVRE PREMIER.

ETABLISSEMENT PERMANENT DE LA NOUVELLE-FRANCE.

CHAPITRE Ier

ACADIE (NOUVELLE-ÉCOSSE).

1603-1613.

Observations sur le développement de la civilisation de l'Europe à cette époque.—Importance des colonies pour la France.—Chauvin, à l'instigation de Pontgravé, se fait nommer lieutenant général du Canada et de l'Acadie, et obtient le privilège exclusif d'y faire le commerce des pelleteries.— Il meurt.— Le commandeur de Chastes lui succède; il forme une société de commerce pour faciliter la colonisation.—Pontgravé et Champlain font un voyage au Canada.—Le commandeur étant mort, M. de Monts, calviniste, est nommé lieutenant général de cette contrée, où l'on permet aux protestants de s'établir.—Expédition de M. de Monts en Acadie, province découverte par les Français.— De Monts et Champlain découvrent la baie de Fundy, et les rivières Saint-Jean, Sainte-Croix, etc. — Les colons débarquent à l'île Sainte-Croix. — Champlain explore les côtes jusqu'à vingt lieues au sud du cap Cod.—De Monts, ou plutôt Poutrincourt fonde Port-Royal ; de Monts retourne en France.—Port-Royal concédé à Poutrincourt.—Lescarbot.—Progrès de Port-Royal.— Retrait du privilège accordé à de Monts.—Dissolution de la société des pelleteries.—Abandon temporaire de Port-Royal.—Poutrincourt y retourne en 1610.—Il refuse d'y mener des jésuites.—Assassinat de Henri IV.—La marquise de Guercheville achète les droits des associés de de Monts pour envoyer des jésuites en Acadie.—Difficultés entre les colons et les jésuites.—Mme de Guercheville les envoie fonder un établissement à l'entrée de la rivière Penobscot.—Les Anglais de la Virginie détruisent Saint-Sauveur et Port-Royal, en pleine paix.—Le gouvernement français ne s'intéresse point au sort de ces deux colonies, qui n'étaient que des entreprises particulières.

Nous sommes enfin parvenus à l'époque à laquelle on peut rapporter le commencement des succès durables de la

colonisation française. Bien des obstacles et bien des calamités en retarderont encore le cours, mais les progrès ne cesseront pas d'être réels. Cette époque correspond au règne de Henri IV, un des plus grands rois que la France ait eus, et à celui de son successeur.

Le caractère national, retrempé dans des luttes longues et sanglantes, avait repris son ancienne énergie; et, rendue à la paix, la France eut besoin de nouvelles carrières pour occuper son activité. Henri IV la polit et la fit fleurir. Il rétablit l'ordre dans les finances, réforma la justice, restaura l'agriculture, le commerce intérieur, les industries de luxe et celles de première nécessité.

La marche de la civilisation ne se ralentissait plus. Le commerce établissait des communications entre tous les pays, et mettait en regard leurs mœurs, leurs usages, leur civilisation et leurs intérêts. L'imprimerie généralisait les connaissances, et appelait aussi les hommes de génie à éclairer leurs concitoyens, prêts à recevoir toute impulsion nouvelle et à marcher dans la voie des progrès, qui s'offrait à eux pleine d'heureux présages. Les classes moyennes, ayant enfin acquis par leur industrie de l'importance et des richesses, commençaient à prendre le rang qu'elles doivent occuper dans la nation, dont elles font la principale force; repoussant peu à peu du poste qu'elle occupait depuis des siècles, cette noblesse guerrière, qui ne s'était distinguée que par la destruction et l'effusion du sang, mais qui dans son temps avait protégé la société de son épée et lui avait donné la force nécessaire pour sortir de la barbarie, les classes moyennes allaient, à leur tour, jouer leur rôle, et introduire dans l'Etat des principes plus favorables à la puissance et à la liberté des peuples. "Tout progrès, en effet, dit Lamennais, se résout dans l'extension de la liberté, car le progrès ne peut être conçu que comme un développement plus libre ou plus complet des puissances propres des êtres. Or, dans l'ordre social, nulle liberté sans propriété; elle seule affranchit pleinement l'homme de toute dépendance."

Les suites de la découverte du nouveau monde furent favorables à ce grand mouvement. Les nations se mirent

à coloniser, les unes pour se débarrasser de sectaires remuants, d'autres pour ouvrir un champ aux travaux des missionnaires, toutes pour se créer des sources de richesses et de puissance. La France se distingua surtout par ses efforts pour la conversion des infidèles. Il faut attribuer à la ferveur de sa foi, l'estime plus particulière que les nations sauvages ont eue pour elle dans tous les temps.

L'Amérique fixait plus que jamais l'attention des peuples européens, et c'était à qui en prendrait la plus grande part. La France ne pouvait rester en arrière dans ce partage. L'Espagne et le Portugal s'appropriaient le sud de l'Amérique; l'Angleterre persistait à s'établir dans la Floride, malgré ses échecs; la Hollande promenait son pavillon sur toutes les mers et fondait la Nouvelle-York. Tout s'agitait autour de la France. Elle ne pouvait rester stationnaire, tandis que ses ennemis et ses rivaux cherchaient ainsi à se fortifier en Amérique. Mais les premiers hommes auxquels elle confia la tâche d'occuper une partie du nouveau monde, après la mort du marquis de La Roche, n'en firent qu'un objet de spéculations.

Pontgravé, un des principaux négociants de Saint-Malo, forma le projet d'accaparer la traite des fourrures en Canada et en Acadie; et, pour le mettre à exécution, il jeta les yeux sur un capitaine de vaisseau, nommé Chauvin, qui avait des amis puissants à la cour, et qui se recommandait par les services qu'il avait rendus dans les dernières guerres. Cet officier obtint les pouvoirs que l'on avait accordés au marquis de La Roche, et débarqua à Tadoussac une douzaine d'hommes, qui seraient morts de faim dans l'hiver si les sauvages ne les avaient recueillis dans leurs cabanes. Il mourut en 1601. Pontgravé allait se retrouver dans son premier embarras, lorsque le commandeur de Chastes, gouverneur de Dieppe, se présenta avec les privilèges de Chauvin. Le commerce, dans les vues de M. de Chastes, n'était qu'un objet secondaire; mais Pontgravé, qui ne songeait qu'à s'enrichir, lui démontra la nécessité de faire la traite pour subvenir aux premières dépenses de la colonisation, toujours si considérables, et l'engagea à

former une société, dont plusieurs personnes de qualité et les principaux marchands de Rouen voulurent faire partie. Un officier distingué dans la marine, le capitaine Samuel de Champlain, qui arrivait des Indes occidentales, se chargea du commandement de l'expédition.

La petite flotte fit voile en 1603. Champlain remonta le Saint-Laurent avec Pontgravé jusqu'au saut Saint-Louis. De retour en France, il montra au roi la carte et la relation de son voyage. Henri en fut si content qu'il promit de favoriser le projet de tout son pouvoir, et M. de Chastes étant mort sur ces entrefaites, il le remplaça par Pierre du Gua, sieur de Monts, de la province de Saintonge, gentilhomme ordinaire de sa chambre et gouverneur de Pons. Il lui donna le privilège exclusif de faire la traite depuis le cap de Raze, en Terreneuve, jusqu'au 50e degré de latitude nord. Les huguenots obtinrent dans le même temps la liberté, comme ils l'avaient alors en France, de professer leur religion dans les colonies qu'on établirait, à la condition que les indigènes seraient instruits dans la foi catholique.

On attendait beaucoup des talents et de l'expérience de M. de Monts, qui avait toujours montré un grand zèle pour la gloire de son pays.

La société formée par son prédécesseur fut augmentée par l'adjonction de plusieurs marchands de la Rochelle et d'autres villes du royaume. Quatre navires furent équipés; deux pour faire la traite à Tadoussac, visiter les côtes de la Nouvelle-France, et saisir les bâtiments surpris à trafiquer avec les sauvages au mépris de la défense du roi; deux pour transporter les colons et chercher un lieu propre à leur établissement. Nombre d'hommes de métier, quelques soldats et plusieurs gentilhommes s'embarquèrent sur ces navires.

On a déjà pu remarquer l'entraînement de la classe noble pour ces expéditions lointaines. Cartier et Roberval furent accompagnés par des gentilshommes dans tous leurs voyages. L'esprit aventureux qui avait distingué à un si haut degré la noblesse française au moyen âge, lorsqu'elle portait ses exploits des rivages brumeux de

l'Angleterre aux rochers arides du Jourdain, semblait renaître pour chercher en Amérique un nouvel élément à son activité. D'ailleurs beaucoup de chefs de famille, ruinés par les guerres civiles ou par d'autres accidents, ne cherchaient que l'occasion de se soustraire à la sujétion que la politique du souverain faisait peser de plus en plus sur leur caste. De ce nombre était le baron Jean de Poutrincourt, qui s'embarqua avec Champlain pour venir se fixer en Amérique avec sa famille. Les navires, chargés d'émigrants des deux religions avec leurs prêtres et leurs ministres, partirent du Hâvre-de-Grâce dans le mois de mars 1604, et se dirigèrent vers l'Acadie, que M. de Monts préférait au Canada parce que le climat y est plus doux. M. de Monts avait voulu mettre à la voile dès le mois de février ; mais il en avait été empêché par le parlement de Normandie. Celui ci avait refusé d'enregistrer sa commission parce qu'il était protestant. Henri IV fut obligé d'intervenir et de blâmer le parlement. Il lui annonça qu'il faisait accompagner M. de Monts par des gens d'église d'une conduite irréprochable.

L'Acadie, fréquentée par les traitants, passait pour le plus beau pays de la Nouvelle-France. Elle possède en effet plusieurs ports excellents, un climat sain et tempéré, un sol de la plus grande fertilité, vers l'intérieur, et rempli de mines de cuivre, de fer, de charbon et de gypse, le long de la mer ; sur les côtes abondent toutes sortes de poissons, comme la morue, le saumon, le maquereau, le hareng, la sardine, l'alose, etc., et ceux de la plus grosse espèce, tels que le marsouin et la baleine. Outre les avantages du climat et de la pêche, elle a encore sur le Canada celui d'une situation plus heureuse pour le commerce maritime, étant accessible aux vaisseaux en toutes saisons.

Les Micmacs ou Souriquois, qui habitaient cette contrée, étaient très braves et avaient en même temps des mœurs fort douces ; ils accueillaient les Français avec une bienveillance qui ne s'est jamais démentie. Tout contribuait donc à justifier au premier coup d'œil le choix qu'avait fait M. de Monts.

On fit terre d'abord au port Rossignol, aujourd'hui Liverpool; ensuite on côtoya la péninsule jusque dans le fond de la baie de Fundy, appelée par M. de Monts la baie Française. Chemin faisant, on entra dans un bassin spacieux, entouré de collines riantes, d'où coulaient plusieurs rivières. Poutrincourt, charmé des beautés naturelles du pays, voulut s'y fixer; il l'obtint en concession, et lui donna le nom de Port-Royal. Après avoir parcouru la baie, M. de Monts continua de descendre vers le sud, et Champlain, qui avait pris les devants, découvrit la rivière Saint-Jean et la rivière Sainte-Croix. Ce fut dans une île située à l'entrée de cette dernière que M. de Monts débarqua sa colonie, à cause de l'état avancé de la saison. Mais, l'hiver venu, on se trouva sans eau et sans bois, et, pour comble de malheur, en proie aux ravages du scorbut, qui emporta trente-six personnes. Au retour de la belle saison, de Monts se hâta de quitter une terre si funeste et continua de descendre vers le sud. Après avoir exploré les côtes jusqu'au cap Cod, dans le Massachusetts, n'apercevant point de lieu qui réunît tous les avantages qu'il désirait, il vira de bord et retourna en Acadie, où Pontgravé arriva d'Europe avec quarante nouveaux colons. Ce secours, venu à propos, releva tous les courages, que les souffrances de l'hiver et les ravages de la maladie avaient beaucoup abattus. Les colons se dirigèrent alors vers Port-Royal, où ils jetèrent, en 1605, les fondements de la ville qui porte aujourd'hui le nom d'Annapolis.

Dans l'automne, M. de Monts repassa en France. Il trouva les esprits très hostiles à son entreprise, par suite des bruits que les marchands de pelleteries, que son privilège avait privés de leur négoce, faisaient courir contre le climat de l'Acadie et l'utilité de ces établissements dispendieux. Il craignit un moment de voir se dissoudre la société, sans laquelle il ne pouvait rien faire de durable; et il résolut de rester en France pour empêcher un pareil événement de s'accomplir. Poutrincourt, qui était passé en Europe pour rassembler des émigrants, se chargea du gouvernement de la jeune colonie et repartit

pour Port-Royal. Il y arriva au moment où les colons, se croyant délaissés, étaient déjà rembarqués pour repasser en France.

Celui qui rendit alors les plus grands services à Port-Royal fut le célèbre Lescarbot, homme très instruit et le premier qui ait indiqué les vrais moyens de donner à un établissement colonial une base durable. Il représenta que la culture de la terre était la seule garantie de succès, qu'il fallait surtout s'y attacher ; et, passant des paroles à l'action, il donna lui-même l'exemple à ses compatriotes. Il animait les uns, dit un auteur, il piquait les autres d'honneur, il se faisait aimer de tous, et ne s'épargnait lui-même en rien. Il inventait tous les jours quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais on ne comprit mieux de quelle ressource peut être, dans un jeune établissement, un esprit cultivé par l'étude, et qui se sert pour le bien commun de ses connaissances et de ses réflexions. C'est à lui que nous sommes redevables des meilleurs mémoires que nous possédions sur la fondation de l'Acadie. On y trouve un auteur exact et judicieux, un homme qui a des vues étendues et qui est aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire.

Une activité aussi intelligente porta bientôt ses fruits. On fit du charbon de bois; des chemins furent ouverts dans la forêt; on construisit un moulin à farine, lequel, étant mû par l'eau, épargna beaucoup de fatigues aux colons, qui avaient été obligés jusque-là de moudre leur blé à bras, opération des plus pénibles; on fit des briques et un fourneau, dans lequel fut placé un alambic pour clarifier la gomme de sapin et en faire du goudron ; enfin tous les procédés des pays civilisés furent mis en usage pour faciliter les travaux dans le nouvel établissement. Les sauvages, étonnés de voir naître tant d'objets qui étaient des merveilles pour eux, s'écriaient dans leur admiration : "Que les Normands savent de choses !"

C'est pendant que chacun se félicitait de ces succès, qui couronnaient trois ans de pénibles efforts, que deux malheurs vinrent fondre sur Port-Royal et détruire de si belles

espérances. D'abord toutes les pelleteries que la société avait acquises dans une année de trafic, furent enlevées par les Hollandais, conduits par un transfuge; ensuite, les marchands de Saint-Malo firent révoquer le privilège exclusif de la traite qui avait été donné à la société. Celle-ci aurait peut-être résisté au premier choc; mais le second lui fut fatal et causa sa dissolution. Les lettres contenant ces nouvelles furent lues publiquement aux habitants de la colonie, qui durent se résigner à quitter Port-Royal. L'entreprise était abandonnée au moment même où le succès en paraissait assuré, car, dès l'année suivante, les habitants auraient pu suffire à leurs besoins.

Poutrincourt, qui avait toujours gouverné la colonie, s'était fait chérir des indigènes. Ils versèrent des larmes en le reconduisant sur le rivage, lorsqu'il alla s'embarquer pour la France. Tel était le respect de ces peuples pour les Français que, lorsque ceux-ci revinrent au bout de trois ans, ils retrouvèrent le fort et les maisons dans l'état où ils les avaient laissés, et les meubles mêmes encore à leur place. C'est en 1607 que Port-Royal fut ainsi abandonné.

Poutrincourt était parti avec la pensée de revenir, s'il trouvait des associés assez riches pour l'aider à continuer l'œuvre de la colonisation. Des personnes de qualité l'amusèrent pendant deux ans de vaines promesses; mais, s'étant désabusé à leur égard, il tourna les yeux ailleurs, et conclut, vers 1610, avec deux négociants considérables de Dieppe, nommés Dujardin et Duquêne, un arrangement qui combla ses vœux. Il repartit pour l'Acadie avec des artisans et des colons appartenant aux classes les plus respectables. Malheureusement c'est dans cette année-là même que fut assassiné Henri IV. Cette calamité eut des suites plus funestes encore pour la lointaine et faible colonie de la baie Française que pour le reste du royaume. L'intrigue et la violence, qui remplacèrent, sous Marie de Médicis et sous son ministre Concini, la politique conciliante du feu roi, vinrent troubler jusqu'aux humbles cabanes de Port-Royal, et amenèrent pour la seconde fois leur ruine.

Dès que le ministre italien fut au pouvoir, les jésuites,

par son influence, forcèrent M. de Poutrincourt à les recevoir dans son établissement en qualité de missionnaires. Ses associés étaient huguenots, ou avaient des préjugés contre ces religieux, qu'ils regardaient comme les fauteurs de la Ligue et de l'assassinat de Henri IV, et préférèrent se retirer de la société plutôt que de consentir à les admettre dans la colonie. Ils furent remplacés par la marquise de Guercheville, qui s'était déclarée la protectrice des missions de l'Amérique. La marquise acheta les droits qu'avait M. de Monts sur l'Acadie, et qu'elle se promettait de faire revivre afin de mettre Poutrincourt lui-même dans sa dépendance. En effet, le fils de celui-ci fut obligé, peu de temps après, de conclure avec elle un arrangement, par lequel la subsistance des missionnaires devait être prise sur les produits de la pêche et même de la traite des pelleteries; ce qui était ôter, selon Lescarbot, à ceux qui auraient eu la volonté d'aider à la réussite de l'entreprise, le moyen d'y prendre part. "S'il fallait donner quelque chose, ajoute cet écrivain, c'était à Poutrincourt et non au jésuite, qui ne peut subsister sans lui. Je veux dire qu'il fallait premièrement aider à établir la république, sans laquelle l'Eglise ne peut être, d'autant que, comme disait un ancien évêque (saint Optat), l'Eglise est en la république, et non la république en l'Eglise."

Les profits que donnaient les pelleteries se trouvèrent ainsi en partie absorbés, pour le soutien des missions, au préjudice de Port-Royal. Les dissensions ne tardèrent pas à éclater. Elles furent portées au point que les jésuites, agissant au nom de leur puissante protectrice, firent saisir les vaisseaux de Poutrincourt, et causèrent des emprisonnements et des procès qui le ruinèrent, et qui réduisirent les habitants de Port-Royal, auxquels il ne put envoyer de provisions, à vivre de glands et de racines tout un hiver. Après avoir ainsi épuisé les ressources de Poutrincourt, la marquise de Guercheville se retira de la société, et chercha à établir les jésuites ailleurs, laissant Port-Royal sortir de l'abîme comme il le pourrait. Champlain fit tout ce qu'il put pour l'engager à s'associer avec M. de Monts; mais elle refusa parce que ce dernier était

calviniste. Au reste, les jésuites voulaient former en Acadie un établissement semblable à celui qu'ils avaient dans le Paraguay, afin qu'il fût entièrement dans leur dépendance. Leur tentative, comme on va le voir, eut les suites les plus malheureuses.

Mme de Guercheville, aidée de la reine mère, fit armer un navire à Honfleur, et en donna le commandement à La Saussaye, un de ses favoris. La Saussaye alla prendre les jésuites à Port-Royal, et se dirigea vers la rivière Pentagouet (Penobscot), que le P. Biard avait explorée l'année précédente. Mais, arrêté par la brume, il fut obligé de débarquer sur l'île des Monts-Déserts, où il commença, en 1613, un établissement qu'il nomma Saint-Sauveur. Tout alla bien d'abord, et il se flattait déjà d'un succès qui dépasserait toutes les espérances, lorsqu'un orage inattendu vint fondre tout à coup sur la colonie et l'étouffer dans son berceau.

L'Angleterre réclamait le pays jusqu'au 45e degré de latitude septentrionale, c'est-à-dire, en remontant au nord, jusque dans le cœur de l'Acadie. La France, au contraire, prétendait que ses propres possessions descendaient au sud jusqu'au 40e degré. Il résultait de ce conflit que, tandis que La Saussaye se croyait dans les limites de la Nouvelle-France à Saint-Sauveur, les Anglais pensaient qu'il était sur leur territoire. Pour soutenir leur prétention, le capitaine Argall, de la Virginie, résolut d'aller le déloger. Il y était excité à la fois par l'espoir de faire un riche butin et par ses préjugés contre les catholiques, auxquels il attribuait la ruine de Poutrincourt.

Il parut tout à coup devant Saint-Sauveur avec un vaisseau de quatorze canons, et jeta l'épouvante parmi les habitants, qui étaient sans défense et qui le prirent d'abord pour un corsaire. Le frère Gilbert du Thet voulut résister, il fut tué. L'établissement fut ensuite enlevé et livré au pillage. Tout fut saccagé. *

---

* Les Français tenaient à l'Acadie parce qu'elle couvrait les pêcheries, les Anglais parce qu'elle se trouvait sur leur chemin.

Argall ne craignit point de l'envahir en pleine paix. A part ses motifs personnels, il connaissait l'opinion de ses compatriotes, qui voulaient trancher la question par une prise de possession.

Pour légitimer cet acte de piraterie, car c'en était un, Argall déroba la commission de La Saussaye, et fit semblant de les regarder, lui et les siens, comme des gens sans aveu. Peu à peu, cependant, il parut se radoucir, et il proposa à ceux qui avaient un métier de le suivre à Jamestown, d'où, après avoir travaillé un an, ils seraient rendus à leur patrie. Une douzaine d'hommes acceptèrent cette offre. Les autres, avec La Saussaye et le P. Masse, préférèrent se risquer sur une frêle embarcation pour atteindre la Hève, où ils trouvèrent un bâtiment de Saint-Malo qui les transporta en France.

Ceux qui s'étaient fiés à la parole d'Argall furent bien surpris, en arrivant à Jamestown, de se voir jeter en prison et traiter comme des pirates. Ils réclamèrent en vain l'exécution du traité conclu avec lui; ils furent condamnés à mort. Argall, qui n'avait pas songé que la soustraction de la commission de La Saussaye aurait des conséquences aussi graves, ne crut pas devoir pousser la dissimulation plus loin; il remit cette commission au gouverneur, sir Thomas Dale, et avoua tout.

Ce document et les renseignements puisés dans le cours de l'affaire, engagèrent le gouvernement de la Virginie à chasser les Français de tous les points qu'ils occupaient au sud de la ligne 45. Une escadre de trois vaisseaux fut mise sous les ordres d'Argall pour exécuter cette résolution, et les prisonniers de Saint-Sauveur y furent embarqués avec le P. Biard, qu'on accusa ensuite, à tort sans doute, d'avoir servi de pilote aux ennemis à Port-Royal, en haine de Biencourt, qui en était gouverneur et avec lequel il avait eu des difficultés en Acadie.

La flotte commença par aller ruiner tout ce qui restait de l'ancienne habitation de Sainte-Croix, action inutile, puisque cette habitation était abandonnée depuis plusieurs années. Elle cingla ensuite vers Port-Royal, où elle ne trouva personne, tout le monde étant aux champs à deux lieues de là, et en moins de deux heures elle eut réduit en cendres toutes les maisons avec le fort. En vain le P. Biard voulut persuader aux habitants, attirés par les flammes, de se retirer avec les Anglais; en vain il leur dit que

leur chef ruiné ne pourrait plus les soutenir, ils repoussèrent ses conseils avec hauteur, et l'un d'eux leva même une hache sur lui pour le tuer, en l'accusant d'être la cause de tous leurs malheurs. * C'était la troisième fois que Port-Royal était détruit par divers accidents. Mais cette fois sa destruction était complète. Une grande partie des habitants se dispersèrent dans les bois ou se mêlèrent parmi les indigènes ; d'autres gagnèrent l'établissement que Champlain avait fondé sur le fleuve Saint-Laurent. Après ce dernier désastre, Poutrincourt lui-même, qui était toujours resté en Acadie, abandonna pour jamais l'Amérique.

Il entra dans l'armée et alla se faire tuer au siège de Méry-sur-Seine, qu'il avait été chargé de prendre dans les troubles qui survinrent à l'occasion du mariage du roi. Poutrincourt peut être regardé comme le véritable fondateur de Port-Royal et de l'Acadie elle-même, dont sa persévérance assura l'établissement ; car la destruction de Port-Royal n'amena pas l'abandon de toute la province ; elle continua toujours d'être occupée, sur un point ou sur un autre, par la plupart des anciens colons, auxquels vinrent se joindre de nombreux aventuriers.

Le gouvernement français n'avait pris aucun intérêt direct à cette colonie. La cour de la régente, livrée aux cabales et aux factions des grands, qui finirent par se soulever et par mettre la monarchie sur le bord de l'abîme, † ne songea point à venger la cause des pauvres colons de l'Acadie et à punir les actes de piraterie d'Argall. Poutrincourt, n'ayant pas assez d'influence auprès de Marie de Médicis pour espérer qu'elle se chargeât de la défense de ses intérêts, n'avait fait aucune démarche auprès d'elle. Il s'était contenté d'adresser à l'amirauté de Guyenne des plaintes inutiles contre le P. Biard.

* Lescarbot.

† "L'ambassadeur d'Espagne, voyant ce déchaînement presque général, écrivait à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourrait souffrir." (Anquetil.)

La marquise de Guercheville envoya La Saussaye à Londres, pour demander réparation des dommages qui lui avaient été faits contre le droit des gens ; et, avec l'appui sans doute de l'ambassadeur de France, elle réussit à se faire indemniser d'une partie de ses pertes. Elle reconnut alors, dit-on, mais trop tard, la faute qu'elle avait commise en ne laissant pas l'Acadie à Poutrincourt, comme Champlain le lui avait conseillé, faute que celui-ci rejette indirectement sur le P. Cotton, confesseur de Louis XIII. Mais, entraînée par un faux zèle, elle croyait qu'il n'y avait pas de sûreté à confier à un calviniste la direction d'un établissement dont le but, à ses yeux, était principalement de répandre la foi catholique parmi les sauvages.

Telles furent les premières vicissitudes des établissements français en Amérique.

CHAPITRE II.

CANADA.

1608-1628.

M. de Monts abandonne l'Acadie pour le Canada.— Fondation de Québec.— Conspiration contre Champlain.— Alliance avec les Algonquins et leurs alliés.— Première expédition contre les Iroquois.— Deuxième expédition contre les mêmes.— M. de Monts se retire des affaires du Canada.— Le comte de Soissons le remplace comme lieutenant général.— Il meurt.— Le prince de Condé lui succède.— Champlain forme une société qui obtient le privilège exclusif de la traite des pelleteries.— Opposition que ce privilège fait naître.— Le prince de Condé vend sa lieutenance générale à l'amiral de Montmorency.—Traité de Champlain avec les Hurons. — Il explore la rivière des Outaouais, et découvre le lac Ontario et le lac Nipissing.— Troisième expédition contre les Iroquois.— Paix entre les Algonquins, leurs alliés et les cinq cantons.— Le duc de Ventadour lieutenant général de la Nouvelle-France.—Arrivée des jésuites en Canada.— Champlain passe deux ans en France.— Richelieu dissout la compagnie du Canada, et forme la compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que M. de Monts avait abandonné l'Acadie, après la perte de son privilège, en 1607. Son attention se tourna alors vers le Canada. Deux motifs le faisaient persister dans ses projets : le désir d'agrandir les possessions françaises, et l'espoir de pénétrer quelque jour, par le Saint-Laurent, jusqu'à l'océan Pacifique et de là jusqu'à la Chine. Le passage au Grand-Océan par le nord-ouest est un problème dont on a cherché la solution depuis Colomb, et qui n'a été résolu que de nos jours.

Après avoir obtenu du roi le renouvellement de son privilège pour un an, M. de Monts prit Champlain pour son lieutenant, et arma avec ses associés, en 1608, deux navires,

l'un pour trafiquer à Tadoussac, et l'autre pour transporter les colons qui devaient commencer un établissement sur le Saint-Laurent.

Champlain parvint à Québec le 3 juillet. Il débarqua sur la petite pointe de terre qu'occupe aujourd'hui la basse ville. Il la fit défricher et y fit élever d'abord quelques cabanes. La nature semblait avoir formé le plateau que baignent le fleuve Saint-Laurent, la rivière du Cap-Rouge et la rivière Saint-Charles, pour être le berceau de la colonie, et plus tard le siège d'un empire. Champlain y fixa son établissement. Il mit tout son monde à l'œuvre. Les uns élevèrent une habitation spacieuse et fortifiée, les autres défrichèrent la terre ou exécutèrent d'autres travaux plus ou moins indispensables. Le mouvement et le bruit remplacèrent le silence qui avait régné jusque-là sur cette rive déserte et solitaire, et annoncèrent aux sauvages l'activité européenne et la naissance d'une ville qui allait devenir bientôt l'une des plus fameuses du nouveau monde.

L'étymologie du nom de Québec a été, comme celle du nom du Canada, l'objet d'une discussion entre les savants ; mais il ne paraît plus y avoir de doute aujourd'hui. La ville de Québec ne doit le nom qu'elle porte ni au cri d'un Normand, frappé de l'aspect tourmenté du pays en cet endroit, ni à la piété patriotique d'un Français, qui aurait transporté avec lui un nom cher à son souvenir ; Champlain nous dit positivement qu'il débarqua dans un lieu que les indigènes nommaient Québec, mot sauvage qui signifie détroit, et qui désigne le rétrécissement du Saint-Laurent au Cap-Rouge, où le fleuve n'a pas plus de cinq cents verges de largeur. *

---

* Le mot Québec, prononcé Ouabec dans la langue algonquine, dit M. Stanislas Vassal, signifie *détroit*. M. Vassal, né d'une mère abénaquise, parle plusieurs dialectes des indigènes, au milieu desquels il a passé la plus grande partie de sa vie, et il nous assure que ce mot est purement sauvage.

M. Malo, missionnaire en 1843 chez les tribus du golfe Saint-Laurent, nous a assuré pareillement que le mot Kibec dans l'idiome micmac a la même signification. Il ne doute pas que le nom de notre ancienne capitale ne soit d'origine sauvage. Le sens propre du mot est *fermé, obstrué*.

A peine les Français s'étaient-ils arrêtés sur le sol qu'ils devaient défricher, qu'un complot menaça de détruire leur établissement. La discipline sévère maintenue par leur chef, servit de prétexte à un serrurier normand, nommé Jean Duval, pour chercher à se défaire de lui. Cet homme, qui était d'un caractère violent et qui ne manquait pas de courage, comme l'attestaient les blessures qu'il avait reçues dans une guerre contre les sauvages de la Nouvelle-Angleterre, pendant son séjour en Acadie, entraîna plusieurs personnes dans la conspiration. Ils avaient résolu, lorsqu'ils auraient fait périr le gouverneur, soit en l'étranglant dans son lit, soit en le tuant à coup d'arquebuse, de piller les magasins et de se retirer en Espagne avec les dépouilles. Quelques jours avant celui de la prise d'armes, l'un d'eux, tourmenté par les remords, vint tout avouer et nomma les conjurés qui lui étaient connus. Quatre des principaux furent arrêtés sur-le-champ, et dans l'ignorance où l'on était de l'étendue du complot, ils furent transférés à Tadoussac, afin de rompre la trame et d'ôter à leurs complices le moyen de les délivrer.

Lorsqu'on eut pris les mesures de sûreté nécessaires et que le conseil fut organisé, on ramena les prisonniers à Québec, pour leur faire subir leur procès ; ils confessèrent leur crime et furent condamnés à mort. Duval seul fut exécuté. Les autres furent transportés en France, où ils obtinrent leur grâce du roi. Cette prompte justice imposa aux mécontents, qui ne remuèrent plus.*

Champlain avait été revêtu des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les plus amples, et ils passèrent à ses premiers successeurs. Ces pouvoirs constituaient un despotisme tempéré par des usages et des formes qui devenaient, cependant, chaque jour de plus en plus imaginaires. " En paix, repos et tranquillité, disaient les instructions, commander et gouverner, tant par mer que par terre ; ordonner, décider et faire exécuter tout ce que vous jugerez se devoir et pouvoir faire, pour maintenir, garder et conserver lesdits lieux sous notre puissance et autorité, par les

* Champlain, Lescarbot.

formes, voies et moyens prescrits par nos ordonnances. Et pour y avoir égard avec nous, commettre, établir et constituer tous officiers, tant ès affaires de la guerre que de justice et police, pour la première fois, et de là en avant nous les nommer et présenter, pour en être par nous disposé, et donner les lettres, titres et provisions tels qu'ils seront nécessaires. Et, selon les occurrences des affaires, vous-même, avec l'avis de gens prudents et capables, prescrire sous notre bon plaisir des lois, statuts et ordonnances, autant qu'il se pourra conformes aux nôtres, notamment ès choses et matières auxquelles n'est pourvu par icelles."

Les gouverneurs n'avaient ainsi, pour tempérer leur volonté, que les avis d'un conseil qu'ils se choisissaient, avis qu'ils n'étaient pas obligés de suivre. Tout cela était bien vague et bien fragile. Mais tels ont été à peu près les pouvoirs délégués à tous les fondateurs de colonies en Amérique, sauf quelques exceptions dans les provinces anglaises. Cette autorité absolue avait peu d'inconvénients dans les commencements, parce que la plupart des colons étaient aux gages d'un gouverneur ou d'une compagnie. Mais, à mesure que les colonies se peuplèrent et s'étendirent, elles réglèrent leurs institutions sur celles de leurs mères patries, qui étaient leurs modèles, quand ne s'y opposait point la nature des choses.

Champlain trouva que depuis Jacques Cartier le Canada avait été bouleversé par des révolutions. Stadaconé et Hochelaga n'existaient plus; et il paraît aussi que ce n'étaient plus les mêmes peuplades qui habitaient le pays. Leurs bourgades avaient-elles été renversées par la guerre, ou transportées ailleurs par suite des vicissitudes de la chasse ou de la pêche? Colden * rapporte que les cinq nations iroquoises avaient autrefois occupé les environs de Montréal, et qu'elles en avaient été chassées par les Algonquins, selon une tradition accréditée chez ces nations elles-mêmes. Les révolutions de cette nature n'étaient pas rares parmi les tribus sauvages, qui errent dans leurs vastes forêts, comme les nuages dans le ciel,

---

* *History of the Five Indian Nations of Canada.*

sans laisser aucune trace de leur passage, ni aucun monument de leur existence.

D'après les relations de Cartier, il faudrait croire que la lutte entre les Iroquois et les autres sauvages du Canada n'était pas encore commencée de son temps. Il ne parle que des irruptions des Toudamans, tribu établie sur le bord de la mer, entre l'Acadie et la Nouvelle-York. Cette tribu traversait les Alléghanys pour venir porter ses ravages dans la vallée du Saint-Laurent.

A l'époque de Champlain, le pays était habité par des peuplades qui paraissaient encore plus barbares que celles qui existaient du temps de Cartier. Ces peuplades luttaient avec difficulté contre des ennemis auxquels elles étaient inférieures, sinon en courage, du moins en habileté et en prudence. Dans leur désespoir, elles s'empressèrent d'accourir au-devant de Champlain, pour solliciter son alliance contre les Iroquois, qui occupaient les forêts situées au sud du lac Ontario. Ceux-ci appartenaient à la famille des Hurons et formaient cinq nations confédérées, dont chacune était partagée à son tour en trois tribus, portant les noms allégoriques de la Tortue, de l'Ours et du Loup. Ils montraient une intelligence supérieure à celle de toutes les nations de ces contrées.

Ignorant la force et le caractère de cette confédération, et plus intéressé, d'ailleurs, à se maintenir en bonne intelligence avec les indigènes qui étaient près de lui, Champlain accepta peut-être trop précipitamment l'offre d'une union dont l'effet fut de doter la colonie d'une guerre qui dura plus d'un siècle. Il pensait qu'en ayant pour alliées les tribus du pays, il pourrait subjuguer facilement, non seulement cette confédération, mais encore toutes les peuplades qui voudraient entraver ses projets par la suite. Il ne savait pas que d'autres Européens, rivaux de la France, étaient déjà établis à côté des Iroquois, et tout prêts à les soutenir dans leurs prétentions.

Voici comment on explique l'origine de la guerre entre ces sauvages et les Algonquins, les Hurons, etc. ; mais cette explication n'est appuyée sur aucune preuve rece-

vable. " Une année, il arriva qu'un parti d'Algonquins peu adroits ou peu exercés à la chasse, y réussit mal. Des Iroquois, qui les suivaient, demandèrent la permission d'essayer s'ils seraient plus heureux. Cette complaisance, qu'on avait eue quelquefois, leur fut refusée. Une dureté si déplacée les aigrit. Ils partirent à la dérobée pendant la nuit, et revinrent avec une chasse très abondante. La confusion des Algonquins fut extrême. Pour en effacer jusqu'au souvenir, ils attendirent que les chasseurs iroquois fussent endormis, et leur cassèrent à tous la tête. Cet assassinat fit du bruit. La nation offensée demanda justice. Elle lui fut refusée avec hauteur. On ne lui laissa pas même l'espérance de la plus légère satisfaction.

" Les Iroquois, outrés de ce mépris, jurèrent de périr ou de se venger; mais, n'étant pas assez forts pour tenir tête à leur superbe offenseur, ils allèrent au loin s'essayer et s'aguerrir contre des nations moins redoutables. Quand ils eurent appris à venir en renards, à attaquer en lions, à fuir en oiseaux, c'est leur langage, alors ils ne craignirent plus de se mesurer avec l'Algonquin. Ils firent la guerre à ce peuple, avec une férocité proportionnée à leur ressentiment." Enflés par des succès inouïs, ils s'appelèrent orgueilleusement *Ongue-honwe*, c'est-à-dire hommes supérieurs aux autres hommes. *

Ils devinrent la terreur du nord de l'Amérique. Quand, dans la suite, les Agniers prenaient les armes contre les tribus de la Nouvelle-Angleterre, le terrible cri d'alarme courait de colline en colline : les Iroquois ! les Iroquois ! et saisis d'épouvante, hommes, femmes et enfants prenaient la fuite, comme un troupeau timide poursuivi par des loups. Les Iroquois, par politique, mettaient un soin extrême à entretenir cette terreur, et cherchaient toutes les occasions de persuader qu'ils étaient invincibles.

Pontgravé lui ayant amené d'Europe deux barques remplies d'hommes, Champlain partit avec ses alliés pour marcher contre les cantons. Le 29 juillet 1609, il rencontra, le soir, une troupe de leurs guerriers sur les bords du lac qui

* Raynal. — Charlevoix : *Journal historique d'un voyage en Amérique.*—Colden.

porte son nom. De part et d'autre on se prépara au combat. Les sauvages passèrent la nuit à danser, à chanter et à se provoquer d'un camp à l'autre, à la façon des Grecs et des Troyens d'Homère, et, lorsque le jour fut arrivé, ils s'armèrent et se rangèrent en bataille. Les Iroquois, au nombre de deux cents, s'avancèrent au petit pas avec beaucoup d'assurance, sous la conduite de trois chefs, reconnaissables à de grands panaches. Les alliés de Champlain, qui n'avait que deux Français avec lui, les autres étant restés en arrière, se séparèrent en deux corps et le mirent lui-même à leur tête. Ils lui dirent de tirer surtout sur les chefs. Les Iroquois s'arrêtèrent à trente pas et le regardèrent quelque temps avec surprise, puis les deux partis firent une décharge de flèches, que suivit le feu des Français. Deux chefs iroquois tombèrent morts, frappés par les balles, et le troisième s'affaissa mortellement blessé. A cette vue les alliés poussèrent un grand cri de joie, et les ennemis, saisis d'épouvante, prirent la fuite dans les bois, en perdant encore plusieurs hommes, qui furent tués ou faits prisonniers.

Cette victoire ne coûta que quinze ou seize blessés aux vainqueurs, qui, après avoir pillé le camp des ennemis, dans lequel ils trouvèrent du maïs et des armes, commencèrent une retraite précipitée dès le jour même. Le soir, les sauvages prirent un de leurs prisonniers et lui firent entonner le chant de mort, pour préluder, suivant leur coutume, aux cruels tourments qu'ils allaient lui faire endurer. Champlain, révolté de leur barbarie, ne put obtenir la permission d'achever ce misérable, qu'après qu'ils eurent épuisé leurs tortures.

Vers l'automne, Champlain s'embarqua pour l'Europe. Henri IV l'accueillit fort bien à Fontainebleau, et écouta avec intérêt le rapport qu'il fit sur la situation de la Nouvelle-France, nom que ce prince voulut alors donner au Canada.

Mais M. de Monts fit des efforts inutiles pour obtenir le renouvellement de son privilège de traite; il échoua devant les intérêts trop puissants qui s'y opposaient. Quoiqu'il ne lui restât plus que la ressource de ses associés

et les profits qu'il comptait faire malgré la concurrence, il osa croire qu'il aurait encore de quoi fournir aux dépenses de la colonie naissante; cela l'engagea à renvoyer Champlain à Québec, avec deux navires, le printemps suivant.

Les indigènes attendaient avec impatience le retour du chef français pour faire une nouvelle campagne contre les Iroquois, qu'ils ne craignaient plus maintenant d'aller attaquer jusque chez eux. A peine Champlain fut-il débarqué qu'il partit pour aller se mettre à leur tête, à l'embouchure de la rivière appelée plus tard Richelieu.

On ne marcha pas longtemps sans rencontrer les ennemis, que l'on croyait bien plus loin. Ils s'étaient fortement retranchés pour se mettre à l'abri de ces armes meurtrières des Européens dont ils avaient vu l'effet au combat de l'année précédente, et ils repoussèrent les assaillants dans un premier assaut. Mais, à la seconde attaque, le feu de la mousqueterie décida encore la victoire, qui avait été longtemps disputée et qui valut une blessure à Champlain. Les ennemis furent taillés en pièces, et ceux qui échappèrent au casse-tête périrent dans une rivière dans laquelle ils furent culbutés. Deux cents Hurons arrivèrent après le combat. La plupart, n'ayant jamais vu d'Européens, regardèrent longtemps les Français, leurs habits, leurs armes avec un étonnement extrême, sans prévoir plus que les autres la destinée de ces étrangers.

Au retour de cette courte mais brillante campagne, Champlain apprit la mort tragique du roi, dont la nouvelle répandit autant de consternation à Québec qu'à Port-Royal. Tout le monde sentait la perte que l'on venait de faire, Champlain surtout, qui avait joui de la protection et de l'amitié de ce grand prince. Il s'embarqua immédiatement pour la France, afin de veiller aux intérêts de la colonie dans les dissensions que cette catastrophe faisait redouter.

L'esprit du nouveau gouvernement, la liberté de la traite, formellement annoncée et qui donnait déjà lieu à une concurrence très vive, obligèrent M. de Monts à aban-

donner tout à fait ses projets, et ceux qui voulaient les continuer, à porter leurs regards ailleurs.

Champlain, après en avoir conféré avec lui à Pons, travailla à former une nouvelle compagnie, et à mettre le Canada sous la protection de quelque haut personnage qui pût lui assurer les dispositions favorables de la cour. L'influence de la marquise de Guercheville dans les affaires de l'Acadie, semblait lui en prouver la nécessité. Il chercha dans la foule des grands seigneurs et des princes, et s'arrêta à Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui consentit, par des lettres du mois d'octobre 1612, à remplacer M. de Monts comme lieutenant général, et à garder Champlain pour son lieutenant. Mais à peine les lettres étaient-elles signées que ce prince mourut. Heureusement le duc de Condé accepta la charge vacante et continua Champlain dans ses fonctions.

La commission de Champlain lui ordonnait de saisir tous les bâtiments qui feraient la traite sans permission, depuis Québec en remontant le fleuve. C'était abolir, dans cette limite, la liberté de commerce accordée par Henri IV. Lorsque cette commission fut publiée dans les ports du royaume, elle souleva une opposition formidable, et Champlain eut besoin de toutes les ressources de son esprit pour conjurer l'orage. Il proposa l'établissement d'une société de colonisation et de traite, dans laquelle tous les marchands auraient droit d'entrer. Il voulait assurer le succès de la colonie, et rendre en même temps par ce plan le commerce libre, sous certaines conditions. C'était bien ce qu'il y avait de mieux à faire; mais les marchands de La Rochelle refusèrent de faire partie de l'association. Ils avaient été priés de se trouver à Fontainebleau pour signer l'acte de société avec ceux de Saint-Malo et de Rouen; ils n'y vinrent point. Pour montrer qu'on voulait encore leur donner le temps de réfléchir, on leur laissa le droit d'entrer dans la compagnie pour un tiers, s'ils venaient à changer d'avis; comme ils ne se conformèrent point dans le temps donné aux articles proposés, l'acte fut clos et les deux dernières villes seules y furent parties chacune pour moitié. Constituée pour

onze ans, l'association fut ratifiée par le prince de Condé et confirmée par le roi, ce qui fit regretter alors aux marchands de La Rochelle leur obstination, parce que la liberté du commerce se trouva abolie par cette confirmation, à laquelle ils ne s'attendaient pas. Ils continuèrent toutefois à faire par contrebande une traite considérable sans qu'on pût les en empêcher, à cause de l'impossibilité à cette époque de garder les côtes du Canada. Champlain, qui attendait beaucoup de la nouvelle société, avait fait défricher, dans le voisinage de Montréal, l'emplacement d'un fort pour protéger le comptoir qu'il était question d'établir dans cette île. Il avait conclu dans le même temps un traité d'alliance et de commerce avec les Hurons ; ces sauvages étaient venus le visiter au nombre de deux cents, et lui avaient permis de former des établissements dans leur pays.

Ne cessant point de promener ses regards sur toutes les contrées situées vers les sources du Saint-Laurent et des rivières qui tombent dans ce fleuve, il fixa, en 1613, son attention sur les pays du Nord. Un aventurier lui assura qu'il était parvenu avec des Algonquins à une mer, sur les bords de laquelle il avait vu les débris d'un navire anglais. Il voulut aller vérifier ce rapport, que la découverte toute récente de la baie d'Hudson (1610) rendait assez probable. Mais, après avoir remonté la rivière des Outaouais jusque dans le voisinage de sa source sans avoir aperçu la mer, il revint sur ses pas. S'il avait eu de bons guides, il aurait pu atteindre la baie d'Hudson en peu de temps, puisque, avec un canot léger, on peut s'y rendre des Trois-Rivières par la rivière Saint-Maurice en quinze jours.

Quoi qu'il en soit, la découverte du lac Ontario allait, en 1615, le dédommager de ses peines. Il se trouvait au saut Saint-Louis, lorsque les Hurons et les Outaouais vinrent réclamer de nouveau son appui pour repousser les Iroquois, qui leur barraient toujours le chemin. Il partit pour Cahiagué, sur le lac Ontario, où les alliés réunissaient leurs forces. Il prit la route de la rivière

des Outaouais, parvint jusqu'au lac Nipissing, à environ soixante lieues au nord-est du lac Huron ; puis, descendant vers le sud, il atteignit les bords du lac Ontario vers la fin de juillet. C'était le premier Européen qui visitait cette " mer douce," comme il l'appelle, ce lac qui ne réfléchissait encore que les sombres forêts de ses rives solitaires, et qui baigne aujourd'hui tant de villes florissantes.

Il trouva six villages défendus par une triple palissade ; celui de Cahiagué renfermait deux cents cabanes. Il y fut reçu avec distinction par toute la tribu, heureuse de marcher à l'ennemi sous ses ordres.

On ne tarda pas à se mettre en mouvement. On n'eut qu'à franchir le Saint-Laurent pour atteindre les Iroquois, qui avaient été prévenus de l'invasion assez à temps pour prendre leurs mesures et se mettre en état de défense. Solidement retranchés, ils repoussèrent toutes les attaques ; elles furent faites sans ordre et avec la plus grande confusion, malgré les efforts des Français pour régler les mouvements de ces troupes indociles, qui passèrent alors de l'excès de la présomption au plus profond découragement. Il fallut songer à la retraite, elle s'opéra heureusement.

Champlain, qui avait encore reçu deux blessures, demanda, lorsqu'il fut assez bien rétabli pour pouvoir supporter les fatigues du voyage, des guides pour le reconduire à Montréal. Il fut refusé sous différents prétextes et forcé de passer l'hiver chez ces peuples. Il mit ce délai à profit pour étendre ses courses au midi du lac Ontario ; il visita la nation Neutre, tribu populeuse, qui, malgré sa position entre les parties belligérantes, conservait des relations amicales avec tous ses voisins. Il ne fut de retour au saut Saint-Louis que dans le mois de juin. Le bruit qu'il était mort s'était répandu dans la colonie ; aussi la joie de ses compatriotes fut-elle grande lorsqu'ils le virent revenir sain et sauf, après avoir fait des découvertes qui ajoutaient une nouvelle célébrité à son nom.

Pendant qu'il reculait du côté de l'ouest les limites de la Nouvelle-France, les difficultés ne cessaient point dans l'ancienne, au sujet du privilège de la compagnie, par

suite de l'opposition violente que ce privilège excitait. En 1618, les Etats du royaume étant assemblés, les députés de Bretagne avaient réussi à faire accepter par le conseil du roi l'article de leurs cahiers qui demandait la liberté du commerce des pelleteries. Champlain, repassé en France, fit revenir sur cette mesure, qui sapait par sa base la société qu'il avait eu tant de peine à former entre Rouen et Saint-Malo : et, après une discussion dans laquelle tous les intéressés furent entendus, la liberté en question fut supprimée. Les procès et les difficultés qu'éprouvait sans cesse la compagnie, lui auraient déjà fait abandonner des opérations stériles sans le fondateur de Québec, qui, mettant tour à tour en jeu l'intérêt, le patriotisme et l'honneur, réussissait toujours à l'empêcher de se dissoudre et à prolonger une existence qu'il regardait comme le salut de la colonie. Il pressait cette société de travailler avec plus de zèle à la colonisation ; ce qu'elle promettait de faire et ne faisait point. Au contraire, il eut bientôt lieu de voir de quelle manière elle entendait remplir ses obligations.

Comme il se préparait à revenir en Amérique avec sa famille, la société voulut lui ôter le gouvernement du Canada, parce qu'il s'attachait trop à la colonisation, pour le donner à un homme plus facile, sous prétexte qu'il serait plus utilement employé lui-même à continuer les découvertes et à nouer des relations avec les peuples qu'il pourrait visiter. Elle voulait donner l'administration à Pontgravé, qui ne s'était jamais intéressé qu'à la traite. Il s'éleva à ce sujet une contestation fort vive, qui fut portée devant le conseil du roi, lequel, par un arrêt rendu en 1619, maintint Champlain à la tête de la Nouvelle-France. Après tant de débats, celui-ci put s'embarquer pour la colonie, en 1620. C'était à peu près dans le temps où le prince de Condé, qui avait été emprisonné pendant les troubles du royaume, était rendu à la liberté et cédait la lieutenance générale du Canada à l'amiral de Montmorency pour onze mille écus ; preuve certaine que cette charge honorifique valait déjà quelque chose. Champlain fut confirmé dans ses fonctions par le

nouveau titulaire, et M. Dolu, grand officier du sceau, fut chargé en France des affaires de la colonie, auxquelles l'amiral de Montmorency parut prendre plus d'intérêt que son prédécesseur. Les associés voulurent encore que Champlain partageât le commandement avec un autre; mais le roi rejeta leur prétention, et les obligea de suivre les seules affaires de leur commerce.

A son retour à Québec Champlain fit commencer la construction du château Saint-Louis, sur la cime du cap, château devenu célèbre pour avoir servi de résidence aux gouverneurs canadiens jusqu'en 1834, qu'il fut entièrement détruit par un incendie. Tous leurs actes étaient datés de cette demeure vice-royale, qui n'a pas été rebâtie.*

Les récollets avaient déjà commencé, avec la permission de Louis XIII, à se construire un couvent sur la rivière Saint-Charles,† quoique la population de Québec ne dépassât point cinquante âmes, en y comprenant même ces moines. Mais tel était l'esprit religieux du temps, que différents ordres monastiques purent, par les libéralités des personnes pieuses de France, élever au milieu des forêts du Canada, de vastes établissements d'éducation et de bienfaisance, qui font encore l'ornement de ce pays. La première pierre de la chapelle du couvent des récollets fut posée en 1620. Six ans auparavant, les récollets de la province de Paris avaient été invités à venir en Canada par plusieurs personnes, surtout par les marchands, qui redoutaient la présence des jésuites. Il en vint quatre en 1615. Ils visitèrent les Hurons avec Champlain, et l'un d'eux se rendit, l'année suivante, chez la nation Neutre. Ils envoyèrent un sauvage en France, au collège de Calle-

---

* On a conservé ce nom à un bâtiment qui a été construit à la fin du siècle dernier pour servir de dépendance au château, et que le feu a épargné.

† Les récollets échangèrent des terres qu'ils avaient contre celles que M. Hébert possédait sur la rivière Saint-Charles, ainsi appelée parce que M. de Ramsay, grand vicaire de Pontoise, voulait, s'il ne fût mort, bâtir sur le bord de cette rivière, en l'honneur de saint Charles, un séminaire pour y instruire les sauvages.

ville, où il reçut une excellente éducation. En 1618, le pape Paul V accorda, à la demande de l'ambassadeur de France, la mission du Canada aux récollets de Paris. Plusieurs de ces religieux moururent au milieu des indigènes; le P. Nicolas Viel, homme très savant, fut noyé par des Hurons.

Les récollets furent les seuls missionnaires de la colonie jusqu'en 1624. A cette époque, le P. Irénée Le Piat invita les jésuites à y venir; mais les marchands refusèrent d'abord de les recevoir. Ces nouveaux missionnaires furent obligés de rester sur les navires dans le port de Québec, jusqu'à ce que les récollets leur eussent trouvé un asile dans la ville naissante.*

Dans la suite, ceux-ci vendirent leur couvent, auquel ils avaient donné le nom de Notre-Dame des Anges; on en fit un hôpital. Le roi leur concéda, en 1681, le lieu où était la sénéchaussée de Québec, en face du château Saint-Louis, pour y élever un hospice.

Si les récollets sont les premiers missionnaires venus en Canada,† ils sont aussi les premiers qui en aient disparu. Ce qui frappait davantage autrefois l'étranger en arrivant sur ces bords, c'étaient nos institutions conventuelles, comme, dans les provinces anglaises, c'étaient les monuments du commerce et de l'industrie. Cette différence caractérise l'esprit des deux peuples: tandis que nous érigions des monastères, le Massachusetts construisait des navires pour commercer avec toutes les nations.

En 1621, les habitants et les principaux fonctionnaires demandèrent encore l'appui de la métropole. Le P. George Le Baillif porta leur pétition en France. Dans le même temps Champlain publia quelques ordonnances pour la bonne conduite des colons et le maintien de l'ordre. Ce

---

* Collection de documents recueillis en France par M. l'abbé Ferland.

† Les PP. Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph Le Carron, qui avait été aumônier du roi, lorsqu'il était dauphin, ainsi que du duc d'Orléans, et le frère Pacifique Duplessis vinrent en Canada en 1615; les PP. Huet et Modeste en 1618.

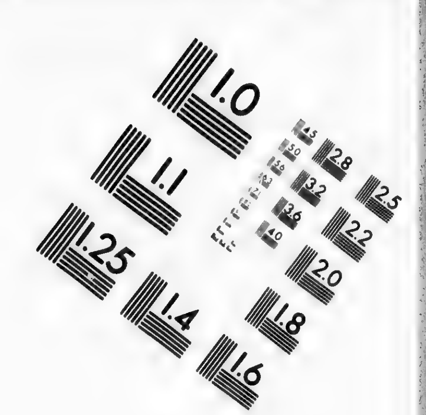
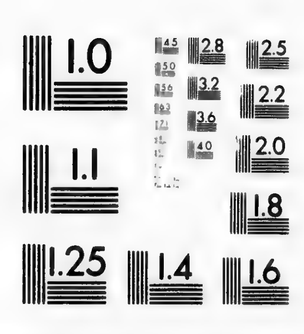


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



petit code de lois, le premier qui ait été fait en Canada, ne paraît pas avoir été conservé. On commençait alors à trouver des habitants qui vivaient du produit de leurs terres. Les Hébert et les Couillard sont à la tête de ceux d'entre ces cultivateurs qui ont laissé leurs noms dans nos annales.* C'est en 1628 seulement qu'on laboura pour la première fois avec des bœufs. La plupart des Français étaient encore employés à la traite des pelleteries; les principaux comptoirs étaient à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières et au saut Saint-Louis.

Les sauvages avaient continué de se faire la guerre; mais ils soupiraient depuis longtemps après la paix. Les deux partis, fatigués d'une lutte sanglante qui, selon leur rapport, durait depuis plus de cinquante ans, entrèrent tacitement dans une espèce de trève; elle fut suivie d'un traité solennel, ratifié en 1622.

L'arrivée des Européens exerça une influence décisive sur les rapports politiques de toutes ces nations. Elle changea complètement leurs destinées. Les fiers Iroquois semblaient marcher à la domination de toutes les contrées baignées par les eaux du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Les Français les arrêtèrent et protégèrent leurs adversaires, jusqu'à ce que les uns et les autres se fussent effacés, comme leurs forêts, devant la civilisation qui s'avançait pour s'asseoir en reine dans ce domaine sans passé.

Pendant que les sauvages étaient amenés à la paix, peut-être par une espèce de crainte instinctive de ces étrangers, qui semblaient avec leurs armes à feu porter dans leurs mains la foudre du ciel, les spéculateurs chargés des destinées du pays ne cessaient point de se quereller. La traite, sous l'amiral de Montmorency, comme sous le prince de Condé, fut un sujet continuel de discorde, tantôt entre le gouvernement d'une part et les négociants de l'autre, tantôt entre les négociants eux-mêmes. On a vu

* Louis Hébert amena sa famille au Canada en 1617; c'était un apothicaire, qui s'était d'abord établi en Acadie. Il défricha une partie du terrain sur lequel est située la haute ville de Québec.

toutes les divisions de la société formée entre Rouen et Saint-Malo. Une autre société s'organisa en dehors d'elle, mais les deux se confondirent bientôt, après des procès et des vicissitudes dont les détails sont peu dignes de l'histoire.

Vers 1621, la compagnie de Thomas Porée, composée d'habitants de Rouen et de Saint-Malo, et dont les privilèges avaient encore trois ou quatre ans à courir, poursuivit l'amiral de Montmorency, le P. George Le Baillif, député du Canada, Guillaume de Caën et les autres membres de la nouvelle compagnie, dont l'amiral était le chef. En attendant la décision du litige, le conseil du roi permit aux membres des deux compagnies de faire la traite ensemble. L'année suivante, le roi rendit un arrêt par lequel la compagnie de l'amiral de Montmorency fut seule maintenue, mais le droit fut accordé à tous les Français de s'y faire agréger dans l'année; il fut en outre ordonné de payer dix mille livres à la compagnie Porée pour l'indemniser du temps qui restait encore à courir de son privilège, ainsi que des dépenses qu'elle avait faites à Québec. A la suite de cet arrêt, Porée et un autre associé prirent les dix douzièmes de la compagnie de l'amiral de Montmorency; ce qui parut, en réunissant tous les marchands, devoir faire cesser les difficultés. L'amiral de Montmorency, fatigué de tous ces débats, céda, vers 1625, pour une somme d'argent sa charge à Henri de Lévis, duc de Ventadour, son neveu.

Le duc de Ventadour, dégoûté du monde, était entré dans les ordres sacrés pour se livrer aux méditations religieuses. En acquérant cette charge il voulait travailler moins à l'établissement du Canada qu'à la conversion des infidèles. Aussi fit-il peu de chose pour la colonisation: il ne s'occupa que des missions. Il fit passer dans l'année même, à ses propres frais, cinq jésuites à Québec, parmi lesquels se trouvaient les PP. Charles Lalemant, de Brebœuf * et Masse. Mais Champlain veillait sur la colonie

* Le P. de Brebœuf était d'une ancienne famille normande de la souche de laquelle descendent les Arundels d'Angleterre.—*Dict. historique.*

comme son génie protecteur, et, s'il ne pouvait lui faire faire de progrès, il l'empêchait du moins de succomber.

Outré bientôt de l'indifférence de la nouvelle compagnie, il l'accusa auprès de son chef, auquel il peignit avec énergie l'abandon dans lequel elle laissait languir une contrée qui ne demandait, disait-il, qu'un peu d'aide pour fleurir. Ces plaintes parvinrent aux oreilles de Richelieu, chargé alors des destinées de la France. En apprenant le mal, ce ministre recourut au remède avec sa promptitude ordinaire.

Richelieu, que l'Europe s'accorde à regarder comme le premier homme d'Etat moderne, était parvenu au timon des affaires en 1624. Créature du maréchal d'Ancre, il avait su acquérir les bonnes grâces de la reine mère, dont il fut dans la suite l'ennemi acharné. Il s'employa activement à rétablir la paix entre elle et le roi son fils. Pour le récompenser, elle lui fit obtenir le chapeau de cardinal et une place dans le conseil, qu'il assujettit bientôt à ses volontés par sa fermeté et par ses talents. Il introduisit un système de politique qui changea la face de l'Europe. Ce puissant génie, dit l'abbé Millot, gouvernant la monarchie française, maîtrisant la faiblesse du monarque, subjuguant l'audace des calvinistes et l'ambition séditieuse des grands, étonna le monde par l'éclat de ses entreprises. Il fit couler des fleuves de sang, il gouverna avec un sceptre de fer, il rendit la France malheureuse, il fut craint et haï autant qu'admiré ; mais son ministère sera une des principales époques de l'histoire par les révolutions et les événements célèbres qu'il a produits.

C'est pendant son gouvernement que naquirent la marine et le commerce extérieur du royaume. Une des grandes pensées qui le préoccupaient sans cesse, c'était de donner à la France une marine redoutable ; et il sut entrevoir que, pour exécuter ce projet, il fallait des colonies. Au lieu donc de construire des vaisseaux de guerre manquant de matelots, de ruiner les finances pour les équiper, il commença par améliorer les ports de mer et encourager le commerce maritime. Il se fit donner la fonction de surintendant des colonies, pour les encourager lui-même par

l'influence de son nom ; mais bientôt, l'esprit absorbé par les révolutions que son génie faisait subir au monde, et par les luttes intestines de la monarchie, il ne put travailler assez constamment à jeter les bases d'un système colonial propre à augmenter la puissance de la France et en même temps assez fort pour se maintenir par lui-même. Il dut, lui aussi, abandonner cette tâche à des compagnies spéciales et nécessairement privilégiées. Dès 1625, il concéda à une association Saint-Christophe, la première des îles de l'archipel du Mexique où les Français aient formé un établissement. Il fit la même chose pour la Nouvelle-France. Ainsi les colonies finissaient par retomber peu à peu sous le monopole. Le gouvernement ne pouvant rien faire pour elles, il fallait donner des avantages commerciaux aux compagnies qui se chargeaient de les peupler. "C'était du reste l'usage d'un temps où la navigation et le commerce n'avaient pas encore assez de vigueur pour être abandonnés à la liberté des particuliers."

Instruit de l'état du Canada par les plaintes de Champlain, Richelieu voulut, afin de neutraliser le vice du système, former une association assez puissante et maîtresse de capitaux assez considérables pour être en état de soutenir les dépenses de l'émigration et, au besoin, des dépenses de guerre. Mais comme le commerce était toujours ce qui attirait le plus à ces entreprises, et qu'en définitive l'intérêt personnel faisait taire tout autre intérêt, il tâcha d'élever les vues de la société, et il l'investit d'une autorité presque royale. En même temps, pour faire cesser les difficultés qui avaient si souvent troublé le pays, il résolut d'y établir un pouvoir unique, parce que personne plus que lui n'était convaincu de l'importance de l'unité de pouvoir et d'action. Il organisa la compagnie des Cent-Associés, et lui concéda à perpétuité la Nouvelle-France et la Floride. Le roi se réserva l'hommage et la nomination des officiers de justice souveraine, lesquels devaient être présentés par la compagnie et confirmés par la couronne. Ainsi le Canada passa de nouveau, en 1628, du régime royal à un régime commercial qui devint le modèle de ces sociétés puissantes dites des Indes, qui ont brillé depuis avec tant d'éclat dans les deux mondes.

CHAPITRE III.

NOUVELLE-FRANCE JUSQU'À LA PAIX DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

1613-1632.

Les persécutions politiques et religieuses et la conquête étrangère déterminent les émigrations ; exemple : les Irlandais et les Ecossais. —Grandes espérances que donne en France la compagnie des Cent-Associés.— Elle envoie un armement considérable à Québec sous les ordres de Roquemont.— Acadie : sir William Alexander en obtient la concession de Jacques Ier pour la peupler d'Ecossais ; et une partie de cette province reçoit alors le nom de Nouvelle-Ecosse.— Une colonie y est envoyée et s'en revient sans avoir débarqué. — Création de l'ordre des baronnets de la Nouvelle-Ecosse.— Guerre entre la France et l'Angleterre.— Kertk s'avance contre Québec, puis abandonne son entreprise.— En se retirant, il rencontre dans le bas du fleuve l'escadre de Roquemont et s'en empare.— Québec, réduit à la famine par cette perte, se rend, l'année suivante, à Louis et à Thomas Kertk, qui secourent les habitants mourant de faim.—Le Cap-Breton pris par une partie de la flotte de Kertk, et repris par le capitaine Daniel.— Le chevalier de La Tour attaque le fort du cap de Sable, défendu par son propre fils, et est repoussé.—Sir W. Alexander lui cède la Nouvelle-Ecosse, excepté Port-Royal.—La France et l'Angleterre occupent en même temps l'Acadie.—Traité de Saint-Germain-en-Laye.

"Si l'on ne réussit pas, dit Lescarbot en parlant de colonisation, il faut l'attribuer partie à nous-mêmes, qui sommes en trop bonne terre pour nous en éloigner, et nous donner de la peine pour les commodités de la vie." On a reproché au Français de ne pas émigrer, de se laisser dominer par les charmes de la société et de la famille, de refuser enfin d'améliorer sa condition parce que l'abandon de la patrie lui cause trop de regret. Mais ce sentiment est commun à tous les peuples, même à ceux qui sont à

demi nomades. "Dirons-nous," répondait le chef d'une peuplade américaine dont on voulait prendre le territoire, "dirons-nous aux ossements de nos pères : levez-vous et marchez." La pensée de quitter pour jamais la patrie est douloureuse. Il n'y a que les motifs les plus impérieux qui fassent prendre une pareille résolution. Aussi, lorsqu'on examine attentivement l'histoire des migrations qui ont signalé chaque siècle sur un point ou sur un autre du globe, on trouve toujours qu'elles ont eu pour cause une nécessité absolue, comme la faim, la guerre, l'oppression, la conquête.

Déjà les Irlandais et les Ecossais abandonnaient en grand nombre leur patrie. Dès 1620, les derniers, pour se soustraire à leurs vainqueurs, émigraient dans la Pologne, dans la Suède, dans la Russie. Leurs conquérants eux-mêmes, qui ont senti la pesanteur du joug des Normands jusque dans le XIVe siècle, et qui se sont ensuite précipités dans les orages des révolutions, n'échappaient pas à cette influence, lorsqu'ils voyaient encore les sommités sociales de leur pays occupées par les hommes de la race sous laquelle leurs pères avaient souffert tant de maux. Les Anglais, poursuivis par cette pensée, quittèrent à leur tour leur pays pour venir fonder en Amérique les colonies qui forment maintenant la république des Etats-Unis.

Nous avons exposé les motifs qui avaient fait établir en France la compagnie des Cent-Associés. En recevant le Canada et la Floride, cette compagnie reçut le droit de fortifier et de régir ces pays à son gré, d'y faire la guerre et la paix, d'y commercer seule par terre et par mer pendant quinze années. La traite des pelleteries lui fut accordée à perpétuité. Il n'y eut d'exception à son monopole que pour la pêche de la morue et de la baleine.

Le roi lui fit le don de deux gros navires, et accorda à douze de ses principaux membres des lettres de noblesse. Il pressa les gentilshommes et le clergé d'y entrer. La compagnie pouvait envoyer et recevoir toutes sortes de marchandises, sans être assujettie à aucun droit. La pratique d'un métier quelconque durant six ans dans la colonie, en assurait le libre exercice dans la métropole.

Une dernière faveur fut l'entrée libre en France de tous les ouvrages qui seraient manufacturés en Canada. Cette prérogative singulière donnait un avantage à l'ouvrier de la colonie sur celui de la métropole, astreint aux péages, aux maîtrises, aux marques, à toutes les entraves enfin que les idées du temps y avaient multipliées à l'infini.

Pour répondre à tant de faveurs, la compagnie, qui possédait un fonds de cent mille écus, s'engagea à transporter au Canada, dès la première année de son privilège, c'est-à-dire en 1628, deux ou trois cents ouvriers des professions les plus utiles, et ensuite quatre mille colons des deux sexes,* dans l'espace de quinze années. Elle devait les loger, les nourrir, les entretenir pendant trois ans, et leur distribuer ensuite des terres défrichées, avec le blé nécessaire pour les ensemencer une première fois. Les colons devaient être Français et catholiques. Richelieu, le marquis d'Effiat, le commandeur de Razilly et Champlain étaient membres de la compagnie, qui se composait de nobles, de négociants et de bourgeois des principales villes du royaume.

Une association revêtue d'aussi grands pouvoirs et formée de personnes riches et puissantes, avec le premier ministre de l'Etat pour chef, réveilla toutes les espérances; le succès ne parut plus douteux. On prit sur-le-champ les mesures nécessaires pour secourir Québec, menacé de la famine. Plusieurs navires furent équipés et mis sous les ordres de Roquemont, un des associés; nombre de familles et d'ouvriers s'embarquèrent avec des provisions de toute espèce; on mit à la voile en 1628. Le convoi ne devait pas parvenir à sa destination. Après la destruction de Port-Royal par Argall, les Anglais avaient abandonné l'Acadie. En 1621, sir William Alexander obtint cette province en concession de Jacques I[er] pour y établir des Ecossais. La concession embrassait tout le pays situé à l'est d'une ligne tirée depuis la rivière

* Charlevoix et Raynal disent seize mille; mais l'acte de l'établissement de la compagnie dit quatre mille. *Edits et Ordonnances* (1854), p. 3.

Sainte-Croix jusqu'au fleuve Saint-Laurent, dans la direction du nord : elle reçut le nom de Nouvelle-Ecosse. C'est ainsi que commença la confusion qui causa dans la suite tant de difficultés entre la France et l'Angleterre, l'une prétendant que Nouvelle-Ecosse et Acadie étaient deux noms qui désignaient une seule et même province ; l'autre, que ces noms désignaient deux pays distincts, puisque les limites n'étaient pas les mêmes.

L'année suivante, Alexander fit partir pour cette contrée des émigrants qui, s'étant embarqués trop tard, furent obligés de passer l'hiver à Terreneuve. Au printemps, ils se remirent en route, touchèrent au Cap-Breton, côtoyèrent l'Acadie et atteignirent enfin, après avoir visité deux ou trois ports, le cap de Sable, où ils trouvèrent les Français qui n'avaient pas cessé d'occuper le pays depuis l'invasion d'Argall, et plusieurs aventuriers qui s'étaient joints à eux. Ils n'osèrent pas débarquer ; ils retournèrent en Angleterre et y firent une peinture exagérée de la beauté et de la fertilité du pays qu'ils venaient de côtoyer. Il y eut un instant d'engouement. Alexander s'empressa de faire confirmer sa concession par Charles Ier, qui, pour imiter, surpasser même ce qu'avait fait la France, fonda l'ordre des baronnets de la Nouvelle-Ecosse, dont le nombre ne devait point excéder cent cinquante, et dont les lettres patentes, accompagnées d'une concession de terre assez considérable, devaient être confirmées par le parlement. * Tout annonçait un grand mouvement de colonisation vers l'entrée du golfe Saint-Laurent.

Tandis que sir William Alexander obtenait ainsi l'Acadie, la guerre entre les catholiques et les huguenots se ralluma en France. Buckingham, placé à la tête du cabinet de Londres, était rempli de présomption, et d'autant plus jaloux de Richelieu qu'il lui était inférieur en génie ; il ne manqua pas l'occasion de secourir les huguenots acculés dans La Rochelle, et de montrer par là sa haine pour le cardinal. Il y alla avec une armée formidable

* Aujourd'hui ces lettres sont expédiées dans la même forme que celles des autres ordres, et le nombre des chevaliers n'est pas limité.

dans le dessein de faire lever le siège de cette ville et d'envahir ensuite la France, se vantant d'aller dicter la paix dans Paris. Mais son armée ayant été battue dans l'île de Ré, il eut la mortification d'être obligé de se retirer et de voir triompher son rival. La guerre, ainsi commencée entre les deux couronnes plutôt par vengeance personnelle que par intérêt d'Etat, fut portée en Amérique.

Sir William Alexander, devenu comte de Stirling, encouragé par la cour, saisit ce moment pour chasser les Français de Port-Royal, en profitant de l'aide de David Kertk, calviniste français de Dieppe, qui devait opérer une diversion en Canada. Dix-huit vaisseaux sortirent des ports d'Angleterre pour fondre à la fois sur tous les établissements de la Nouvelle-France. Kertk, suivi de plusieurs réfugiés de sa nation, entre autres du capitaine Michel, qui commandait en second sous lui, fut chargé de prendre Québec. Il s'empara, dans le golfe Saint-Laurent, d'un navire appartenant à la nouvelle compagnie et de plusieurs autres bâtiments occupés à y faire la traite et la pêche. Rendu à Tadoussac, il écrivit, le 8 juillet, une lettre très polie à Champlain. Il lui disait qu'il était informé de la disette qui régnait dans Québec; qu'il gardait le fleuve avec ses vaisseaux, et que la ville ne devait pas attendre conséquemment de secours; que s'il voulait rendre la place sans coup férir, il lui accorderait les conditions les plus favorables. Kertk fit porter cette lettre par des Basques enlevés dans le golfe, lesquels étaient aussi chargés de remettre à Champlain les prisonniers qu'avait faits un détachement envoyé pour dévaster la côte et incendier la ferme du cap Tourmente.

Champlain jugea, après avoir lu sa sommation, qu'il menaçait de trop loin pour être à craindre, et il lui transmit une réponse si fière, que cet amiral abandonna le dessein d'aller l'attaquer. Pour dissimuler la disette qui régnait dans la ville, Champlain avait fait faire bonne chère aux envoyés, et les avait gardés jusqu'au lendemain, tandis que les habitants étaient alors réduits chacun à sept onces de pois par jour, et qu'il n'y avait pas cinquante livres de poudre dans le magasin. Kertk n'aurait eu qu'à se pré-

senter pour voir les portes du fort s'ouvrir devant lui. Mais, trompé par la ferme attitude du commandant français, il brûla tous les navires qu'il y avait à Tadoussac, et regagna le bas du fleuve.

Dans le même temps Roquemont, qui ne s'attendait point à rencontrer d'ennemis sur son chemin, car la paix était faite, apprenait avec surprise des sauvages, en entrant dans le golfe, que Québec était tombé aux mains des Anglais. A cette nouvelle, il dépêcha onze hommes dans une embarcation légère, avec ordre de remonter jusqu'à cette ville pour s'assurer de la vérité de ce rapport. Mais la barque s'était à peine éloignée, qu'elle aperçut six vaisseaux sous pavillon anglais ; et, le lendemain, elle entendit une vive canonnade. C'était Kertk qui en était venu aux mains avec Roquemont, dont les bâtiments plus petits, pesamment chargés et manœuvrant avec difficulté, furent pris avec les colons qu'ils portaient. Roquemont, oubliant que ses vaisseaux renfermaient toute la ressource d'une colonie près de succomber, loin d'éviter le combat, avait paru le rechercher. Son imprudente ardeur laissa Québec en proie à une famine toujours croissante, qui fut la cause de sa reddition l'année suivante.

Le gouverneur, auquel le rapport de la barque détachée par Roquemont, avait fait pressentir la perte des secours qui lui étaient envoyés, ne fut point découragé par ce malheur, aggravé encore par le manque de récoltes. Il prit toutes les précautions nécessaires pour faire durer le plus longtemps possible ce qui lui restait de vivres, et acheta le poisson qu'avaient les sauvages, chez lesquels il envoya une partie de ses gens, pour diminuer le nombre des bouches à nourrir durant l'hiver. A l'aide de ces mesures et à force de privations, on put atteindre le printemps.

Dès que la neige eut disparu, ceux qui étaient encore en état de marcher se mirent à parcourir les bois pour ramasser des racines. Beaucoup de personnes, cependant, ne pouvaient en trouver assez pour satisfaire aux demandes de leurs familles épuisées par la faim. Champlain les encourageait, donnait l'exemple de la patience et exhortait tout le monde à supporter avec courage des souffrances

qui allaient sans doute bientôt finir, car les secours attendus d'Europe devaient arriver d'un moment à l'autre. Des jours, des semaines, des mois entiers passèrent ainsi sans qu'il parût aucun navire. On était rendu au mois de juillet, en proie à une famine extrême, car les racines qu'on allait chercher jusqu'à plusieurs lieues de distance, devenaient plus rares de jour en jour, lorsqu'enfin trois vaisseaux sont signalés derrière la Pointe-Lévis. La nouvelle s'en répand aussitôt avec rapidité; on court sur le port; mais la joie ne dure qu'un instant. On reconnaît avec douleur un pavillon ennemi au bout des mâts. C'étaient Louis et Thomas Kertk, qu'envoyait leur frère l'amiral, revenu lui-même au Canada, et resté à Tadoussac avec le gros de la flotte. Dans l'état où l'on se trouvait, personne ne pouvait songer à se défendre, et la ville se rendit le 19 juillet 1629. Les conditions accordées et les bons traitements faits aux habitants, les engagèrent pour la plupart à rester dans le pays.

Louis Kertk fut chargé du commandement de la ville. Thomas descendit avec Champlain à Tadoussac pour retourner en Europe. En descendant, il rencontra M. de Caën, qui arrivait de France avec des vivres, et l'enleva après un combat opiniâtre. L'amiral Kertk fit voile ensuite pour l'Angleterre. Champlain alla à Londres rendre compte à l'ambassadeur français de ce qui s'était passé en Amérique, et le presser de réclamer Québec, enlevé trois mois après la conclusion de la paix. En effet, sans cette paix, la ville eût été renforcée avant l'arrivée de Kertk, car la compagnie avait donné ordre au convoi du Canada d'aller, à Brouage ou à La Rochelle, se mettre sous l'escorte du commandeur de Razilly; la guerre ayant cessé sur ces entrefaites, le commandeur avait été envoyé contre le Maroc, dont l'empereur avait mécontenté la France. Les bâtiments de la compagnie, qui avaient attendu quarante jours Razilly, étaient partis sous la conduite du capitaine Daniel, dans le mois de juin. Au reste, la prise de Québec n'avait pas entraîné la perte de toute la Nouvelle-France; plusieurs points étaient encore occupés par les Français en Acadie; et l'île du Cap-Breton avait été reconquise aussitôt que perdue, comme on va le voir.

Le capitaine Daniel ayant été séparé de M. de Caën par une tempête sur les bancs de Terreneuve, fut rencontré dans ce parage par un navire anglais, qui vint se mettre le long de lui à portée de pistolet avec l'intention de l'attaquer; mais, apercevant seize pièces de canon en batterie sur son pont, l'ennemi voulut en vain s'enfuir; Daniel l'accrocha et le prit à l'abordage sans beaucoup de difficulté. Après cette capture, au lieu de chercher à rallier la flotte qu'il convoyait, il la crut en sûreté, et ne s'occupa plus d'elle. Il cingla vers le Grand-Cibou, sur la côte orientale du Cap-Breton, pour avoir des nouvelles de Québec. Il apprit là, d'un capitaine de Bordeaux, qu'un capitaine James Stuart, ayant trois vaisseaux sous ses ordres, s'était emparé, deux mois auparavant, d'un bâtiment de pêche de Saint-Jean-de-Luz; qu'il avait envoyé ce bâtiment avec deux des siens à Port-Royal, et que lui-même, resté en arrière avec son troisième vaisseau, avait construit un fort au port aux Baleines, prétendant que l'île du Cap-Breton appartenait à l'Angleterre. A cette nouvelle, Daniel résolut de s'emparer du fort de Stuart, et de remettre toute l'île sous la domination française. Il arriva devant la place dans le mois de septembre; il débarqua aussitôt à la tête de cinquante-trois hommes, armés jusqu'aux dents et munis d'échelles, et marcha à l'escalade. L'attaque fut très vive; la garnison se défendit longtemps avec courage; mais les portes ayant été enfoncées à coups de hache, Daniel pénétra un des premiers dans le fort et fit le capitaine Stuart et une partie de ses gens prisonniers.

Daniel rasa le fort, en fit bâtir un autre à l'entrée de la rivière du Grand-Cibou, l'arma de huit pièces de canon, y laissa une garnison de trente-huit hommes, avec les PP. Vimont et Vieuxpont, puis il fit voile pour la France. En passant il débarqua quarante-deux de ses prisonniers à Falmouth, en Angleterre, et emmena le reste, au nombre d'une vingtaine avec leur chef, à Dieppe. *

Ce capitaine Stuart faisait probablement partie de la

* Champlain, Mémoire à la fin de l'édition de 1632.

flotte de l'amiral Kertk, qui, suivant Haliburton, avait soumis le Cap-Breton sans éprouver de résistance, et y avait bâti un fort avant de remonter le Saint-Laurent.

Tandis que Kertk s'emparait de Québec et que son lieutenant perdait le Cap-Breton, l'extrémité méridionale de l'Acadie repoussait les attaques de deux bâtiments de guerre, commandés par Claude de La Tour, protestant français passé récemment au service de l'Angleterre.

Cet homme entreprenant, possesseur d'une grande fortune, avait été fait prisonnier sur un des navires de Roquemont, et conduit à Londres, où la cour l'avait fort bien accueilli. Pendant qu'il était en Angleterre, il épousa une des dames d'honneur de la reine et fut fait baronnet de la Nouvelle-Ecosse. Ces marques de bienveillance achevèrent d'éteindre le reste d'attachement qu'il conservait encore pour sa patrie. Il obtint une grande concession de terre sur la rivière Saint-Jean, et fit des arrangements avec sir William Alexander pour y établir des colons écossais; il devait en même temps travailler à la soumission de son fils, qui commandait un fort français au cap de Sable.

Pour l'exécution de cette dernière partie du projet, l'Angleterre mit sous ses ordres deux vaisseaux de guerre, sur l'un desquels il s'embarqua avec sa jeune femme. Rendu au cap de Sable, il eut avec son fils une entrevue, et lui peignit la flatteuse réception qu'on lui avait faite en Angleterre, les honneurs dont on l'avait comblé, et les grands avantages qui l'attendaient lui-même s'il voulait se mettre, avec la place qu'il commandait, sous le sceptre de cette puissance. "Dans ce cas, ajouta-t-il, je suis autorisé à vous en laisser le commandement, et à vous conférer en outre un ordre de chevalerie." A cette proposition inattendue, le jeune La Tour fit une réponse pleine de noblesse. "Si l'on m'a cru, dit-il, capable de trahir mon pays à la sollicitation de mon père, on s'est grandement trompé. Je n'achèterai pas les honneurs qu'on m'offre au prix d'un crime. Je sais apprécier l'honneur que veut me faire le roi d'Angleterre; mais le prince que je sers est assez puissant pour payer mes services, et dans tous les

cas ma fidélité me tiendra lieu de récompense. Le roi mon maître m'a confié cette place, je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir." Le jeune La Tour, dans un placet présenté au roi en 1627, avait demandé le commandement du pays. On voit avec quelle fidélité il le défendait. Le père, désappointé par cette réponse, retourna sur son vaisseau, et adressa à son fils une lettre écrite dans les termes les plus pressants et les plus tendres, sans plus de succès; il employa la menace, qui fut aussi inutile. Il fit alors débarquer ses soldats avec un corps de matelots, et attaqua la place. Repoussé une première fois, il renouvela ses efforts pendant deux jours avec acharnement; enfin ses troupes, complètement rebutées, refusèrent de s'exposer davantage. Il se vit contraint de les faire rembarquer et de s'éloigner, confus d'avoir subi une défaite en combattant contre son propre sang et contre sa patrie.

La Tour n'osa reparaître ni en France, ni en Angleterre, où sa conduite coupable ne pouvait être jugée que comme elle le méritait; il resta en Acadie avec sa femme, qui ne voulut pas l'abandonner dans ses malheurs. Son fils, craignant de l'admettre dans son fort, eut cependant pitié de lui et lui fit bâtir, dans son voisinage, sur le bord de la mer, une petite maison, où il passa quelques années. C'est là que l'auteur de la *Description des côtes de l'Amérique septentrionale*, M. Denys, le visita en 1635.

L'invasion du Canada en pleine paix avait fait jeter d'abord les hauts cris dans Paris, parce qu'on avait cru l'honneur du royaume engagé; mais, après réflexion, une partie du conseil opina à ne pas demander la restitution de Québec, disant qu'on avait perdu peu de chose en perdant ce rocher, que le climat du Canada était trop rigoureux, que l'on ne pourrait point peupler un pays aussi vaste sans affaiblir le royaume. Et de quelle utilité serait-il si on ne le peuplait pas? L'Asie et le Brésil avaient dépeuplé le Portugal; l'Espagne voyait plusieurs de ses provinces presque désertes depuis la conquête de l'Amérique. Charles V, avec tout l'or du Pérou, n'avait pu entamer la France, tandis que François Ier, son rival, avait trouvé dans son trésor de quoi tenir tête à un prince

dont l'empire était plus vaste que celui des premiers Césars. Cherchons donc plutôt à améliorer la France, disait le parti de l'abandon.

On répondait à ces raisons que le climat était très sain au Canada, et le sol extrêmement fertile, que le pays était capable de fournir toutes les commodités de la vie; que c'était la retraite des Maures qui avait épuisé d'hommes la péninsule espagnole; qu'il suffisait de faire passer un petit nombre de familles et de soldats réformés tous les ans en Amérique; que la pêche de la morue était à elle seule capable d'enrichir le royaume, et que c'était une excellente école pour former des matelots; que les forêts canadiennes, les plus belles de l'univers, pourraient fournir à jamais le bois nécessaire à la construction des vaisseaux; enfin, que le seul motif d'empêcher les Anglais de se rendre trop puissants en Amérique, en ajoutant le Canada à tant d'autres provinces où ils avaient déjà de bons établissements, était plus que suffisant pour engager le roi à recouvrer Québec, à quelque prix que ce fût. *

Ces raisons, dont on avait déjà fait valoir plusieurs du temps de Jacques Cartier, ne persuadèrent pas tout le conseil. Il n'y eut que des motifs d'honneur et de religion qui purent déterminer Louis XIII à ne point abandonner le Canada. Peut-être aussi que l'orgueil du ministre qui gouvernait alors la France, et qui regardait l'acte des Anglais comme son injure personnelle, puisqu'il était lui-même à la tête de la compagnie, fit-il changer d'avis, comme l'avance Raynal. Quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre promit la restitution de la Nouvelle-France; mais Richelieu, voyant l'affaire traîner en longueur, fit armer, pour hâter les négociations, six vaisseaux qu'il mit sous les ordres du commandeur de Razilly. Cette démonstration eut l'effet désiré. Par le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632, l'Angleterre abandonna tous ses droits sur les provinces qui composaient la Nouvelle-France. "On peut dater de ce traité, dit Chalmers, le commencement d'une longue suite de calamités pour la

* Charlevoix.

Grande-Bretagne et pour ses colonies, les difficultés provinciales qui s'élevèrent ensuite, et en quelque sorte le succès de la révolution américaine."

En effet, les germes d'une foule d'événements qui se développent plus tard sont déposés ainsi dès le berceau des nations et des empires. Le voisinage des Français contribua beaucoup à faire relâcher les rênes des colonies anglaises à leur mère patrie, qui les ménageait souvent plus qu'elle ne l'aurait fait si le drapeau de son ancienne rivale n'eût pas flotté aussi près d'elle sur le rocher de Québec, et entraîné tant des hordes barbares à sa suite. Pour faire tête à ces belliqueux voisins, il fallait être armé ; et l'on sait que l'homme armé est plus exigeant, moins facile à dominer que l'homme sans armes. L'Angleterre dut se montrer très libérale. Le sang versé pour sa cause demandait un retour, et pour les colons ce retour était la liberté. Ils étaient passés en Amérique pour jouir de cette liberté dans toute sa plénitude. Ils voulurent être satisfaits, et l'Angleterre eut la sagesse de céder. La présence des Français à côté d'eux fut donc favorable à la liberté américaine, et par suite à celle de plusieurs autres nations, mais par un enchaînement d'événements dont personne ne pouvait encore prévoir les conséquences.

Le récit de cette guerre nous montre sans cesse des Français armés contre des Français, et dépouillant la France à l'envi les uns des autres au profit de ses ennemis. La conduite des huguenots donnait alors de la force aux paroles des catholiques, qui ne cessaient de dire qu'il n'y avait pas de sûreté à les laisser s'établir dans le voisinage des colonies anglaises, peuplées de protestants, parce qu'à la moindre difficulté avec le gouvernement, ils se joindraient à elles, comme Claude de La Tour venait d'en donner l'exemple, et feraient perdre tout ce qu'on avait en Amérique.

La Nouvelle-France fut rendue, comme on l'a dit, à son ancienne mère patrie par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Peu de temps après, le 13 novembre 1632, le roi en son conseil condamnait les cent associés à payer 40,000 livres à Marie et Salomon Langlois, Raymond de la Ralde,

Nicolas Canu, David Michel, Paul Languillez et autres, pour avoir saisi trois navires envoyés par M. de Caën à la pêche sur les côtes du Canada.

De Thou, l'ami de Cinq-Mars, pour lequel il donna sa vie sur l'échafaud, fut le rapporteur de cet arrêt, qui contient le nom de Cabot, bourgeois de Dieppe, et celui de Duquesne, capitaine de marine et père du grand Duquesne.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I[er]

DESCRIPTION DU CANADA.

NATIONS INDIGÈNES.

Nom donné aux premières terres découvertes dans l'Amérique septentrionale.—Frontières des colonies mal définies, sujet de beaucoup de contestations. — Description du Canada. — Tableau des populations sauvages de l'Amérique du Nord, et en particulier des tribus du Canada.—Leur nombre.—Description de leur personne, de leurs vêtements, de leurs armes. — Leur manière de faire la guerre et la chasse. — Leur gouvernement. — Ils n'ont pas de religion proprement dite. — Leurs devins. — Leur respect pour les morts; leurs funérailles. — Leurs fêtes. — Leur éloquence figurée.— Formation de leurs langues: ils ne connaissaient point les lettres. —Caractère synthétique des langues sauvages.—Facultés intellectuelles de ces peuples. — Leur origine. — Descendent-ils de nations qui ont été civilisées?

Lorsque les Européens commencèrent à venir en Amérique, ils donnèrent aux diverses contrées qu'ils visitèrent la dénomination générale de Terres neuves. Du temps de François I[er], ce nom désignait aussi bien la Floride, le Canada, le Labrador, que l'île qui l'a conservé en propre. Mais quand ces pays furent mieux connus, et qu'ils furent visités plus fréquemment, ils prirent des dénominations particulières, qui servirent à les distinguer les uns des autres, mais qui furent souvent changées, ainsi que les limites nécessairement incertaines des territoires qu'elles désignaient. Ce sont ces changements qui, dans la suite, causèrent tant de difficultés entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, au sujet des frontières de leurs colonies.

Vers le commencement du XVII[e] siècle le nom de Nouvelle-France fut donné à l'immense contrée comprenant aujourd'hui la baie d'Hudson, le Labrador, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Canada et une grande partie des Etats-Unis. * A cette époque, la péninsule de la Nouvelle-Ecosse commençait à porter le nom d'Acadie; et le nom de Canada désignait le pays que nous habitons, mais avec des bornes beaucoup plus étendues dans tous les sens.

La Nouvelle-France, avant la découverte du Mississipi, à la vallée duquel ce nom s'étendit ensuite, embrassait donc tout le bassin du Saint-Laurent et tout celui de la baie d'Hudson. Le fleuve Saint-Laurent a plus de sept cents lieues de cours; il prend sa source, sous le nom de rivière Saint-Louis, par le 48° 30' de latitude nord et le 93° de longitude ouest, † sur le grand plateau central, où naissent le Mississipi, qui coule vers le sud et va se jeter dans la baie du Mexique, et les rivières qui versent leurs eaux au nord dans la baie d'Hudson. La vallée du Saint-Laurent fait un coude au midi pour embrasser le lac Erié, et s'abaisse par degrés jusqu'à la mer à partir du plateau dont nous venons de parler, et qui a, comme le reste des régions septentrionales de ce continent, peu d'élévation. En deux endroits seulement le fleuve perd sa pente uniforme et douce. A Niagara, où il a un mille de largeur, il fait une chute de cent soixante pieds, et, au-dessous du lac Ontario, ses vagues rapides et bruyantes roulent blanches d'écume sur un lit de rochers qui obstruent la navigation entre Kingston et Montréal.

---

* Lescarbot lui donne une bien plus grande étendue. "Notre Nouvelle-France, dit-il, a pour limites du côté d'ouest la terre jusques à la mer Pacifique, au-deçà du tropique de Cancer; au midi les îles et la mer Atlantique; au levant la mer du Nord; et au septentrion cette terre qui est dite inconnue, vers la mer glacée jusques au pôle arctique." Mais ces limites étaient plus imaginaires que réelles, puisque l'on ne connaissait pas alors même la vallée entière du Saint-Laurent.

† Bouchette: *Possessions britanniques dans l'Amérique septentrionale.*

La vallée du Saint-Laurent est bornée au nord par la chaîne des Laurentides, qui sort du Labrador et se prolonge jusqu'au-dessus du lac Supérieur. * Ces montagnes baignent leur pied dans les eaux du Saint-Laurent jusqu'au cap Tourmente, où elles ont près de 2,000 pieds de hauteur ; elles croisent la rivière des Outaouais au-dessus du lac des Chats et forment la rive septentrionale du lac Huron. Les Alléghanys, dont on aperçoit quelques sommets des hauteurs de Québec, ferment ce bassin, au sud, jusqu'au lac Champlain. Cette chaîne de montagnes part du golfe Saint-Laurent, suit le fleuve, à six ou huit lieues de distance dans le canton de Rimouski, où ses cimes les plus élevées atteignent une hauteur de 4,000 pieds ; et, après avoir passé au sud du lac Champlain, elle traverse la rivière Hudson et se prolonge jusque dans la Virginie.

Un relèvement récent a fait connaître d'une manière aussi exacte que possible, les dimensions des cinq principaux lacs du Canada et de l'Amérique du Nord. Le lac Supérieur a 435 milles de longueur, 160 milles de largeur, et une profondeur moyenne de 988 pieds. Il est élevé de 627 pieds au-dessus du niveau de la mer ; et il a une superficie de 32,000 milles carrés. Le lac Michigan a 360 milles de long, 108 milles de large et 23,000 milles carrés. La profondeur en est de 900 pieds et l'élévation au-dessus du niveau de la mer de 587 pieds. Le lac Huron, dont la profondeur est de 800 pieds et l'élévation de 574 pieds, a 200 milles de longueur et 160 milles de largeur, formant ainsi 20,000 milles carrés en superficie. Plus nous approchons de la mer, moins les lacs ont d'étendue. Ainsi, le lac Erié n'a pas plus de 250 milles de longueur et 80 milles de lar-

---

* Cette chaîne n'ayant pas de nom propre et reconnu, nous lui avons donné celui de Laurentides, qui nous paraît bien adapté à la situation de ces montagnes, dont la direction est parallèle au Saint-Laurent. Un nom propre est nécessaire, afin d'éviter les périphrases toujours si fatigantes et souvent insuffisantes, pour indiquer une localité, un fleuve, une montagne, etc. Quant à l'euphonie, nous espérons que le nom que nous avons choisi satisfera l'oreille la plus délicate, et formera une rime assez riche pour le poète qui célébrera les beautés naturelles de notre pays.

geur. Ce lac a une profondeur de 84 pieds, et il est à 564 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le lac Ontario est à 265 pieds au-dessus de la mer. Il a 180 milles de longueur, 65 de largeur et une profondeur de 500 pieds. Enfin les cinq lacs réunis forment une longueur de 1,682 milles et une superficie de 90,000 milles carrés. *

Ces lacs, la chute de Niagara, le fleuve et le golfe Saint-Laurent sont taillés sur le gigantesque, et conviennent parfaitement à la bordure colossale qui les environne. En effet, d'un côté, au nord, ce sont des forêts mystérieuses dont les limites sont inconnues; de l'autre, à l'ouest, ce sont encore, en partie, des forêts qui appartiennent au premier occupant; au sud, c'est aujourd'hui une république dont le territoire excède de beaucoup celui de toute l'Europe; à l'est, c'est la mer, la mer brumeuse, orageuse, glacée de Terreneuve et du Labrador. L'infini semble régner sur nos frontières.

Le Canada est assis sur un immense banc de granit, qui forme la charpente de ses plus hautes montagnes et se montre à nu sur le lac Supérieur, le lac Huron, à Kingston, en plusieurs autres endroits du Haut-Canada; sur la rivière Saint-Maurice, à Beauport, à Tadoussac, à Kamouraska, au Labrador, etc. Ce granit est recouvert de différentes espèces de roches, dont les plus abondantes sont les schistes, les calcaires et les grès.

Le Canada est riche en minerais de fer. Plusieurs mines sont aujourd'hui exploitées, entre autres celles des Trois-Rivières, dont le fer est supérieur à celui de la Suède, et celle de Marmora, dans le Haut-Canada. Le cuivre, le zinc, le plomb, le titane, le mercure se montrent aussi çà et là, quoiqu'en petites quantités pour la plupart; les explorations qu'on a commencées augmenteront sans doute nos richesses métalliques. Le gouvernement français avait donné beaucoup d'attention à ce sujet. Ses explorateurs avaient déjà découvert la plus grande partie des mines mentionnées par nos géologues.

Le sol du Canada est généralement fertile, surtout dans

* M. Keefer, ingénieur-hydrographe.

la partie supérieure, où le climat tempéré favorise la végétation des immenses plaines à céréales qui s'y trouvent. Dans la partie inférieure la température est beaucoup plus froide. Les Alléghanys et les Laurentides occupent avec leurs nombreuses ramifications un grand territoire, et diminuent sensiblement la surface cultivable du pays. Dans quelque révolution physique, la chaîne des Laurentides, à travers la contrée du Saguenay, où elle a douze ou quinze lieues de largeur, s'est rompue pour donner passage à une rivière de plus de mille pieds de profondeur par endroits, bordée de chaque côté de parois presque verticales formées par cette brisure. Dans nos contrées montagneuses, les vallées sont arrosées par de nombreuses rivières, qui contribuent puissamment à cette croissance rapide de la végétation canadienne, si remarquable sur le bas Saint-Laurent.

Le bassin de ce fleuve ayant la forme d'un angle, dont le sommet est tourné vers le midi, ses deux extrémités, qui se terminent à peu près dans la même latitude, jouissent aussi à peu près du même climat. Le maximum du froid à Québec est de 30 degrés au-dessous de zéro, et celui de la chaleur, de 97 à 104 au-dessus de zéro, au thermomètre de Fahrenheit. Au pied du lac Erié, les froids extrêmes sont de 20 degrés; mais ils atteignent rarement ce chiffre. Les plus grandes chaleurs sont de 103° et quelquefois plus, au-dessus de zéro. On voit que, quant à l'intensité de la chaleur, il n'y a pas de différence sensible entre le haut et le bas Canada. Au reste, la différence du climat entre ces deux contrées se comprendra encore mieux en comparant leurs productions et la longueur de leurs hivers.

Les parties habitées des deux Canadas, dit Bouchette, sont situées entre le 42e et le 48e degré de latitude nord. D'après leur distance de l'équateur et du pôle, elles devraient jouir d'un climat analogue à celui de l'Europe centrale et méridionale, tandis qu'au contraire le froid et la chaleur y sont beaucoup plus considérables. A quelles causes faut-il attribuer cette différence? A Québec, latitude 46° 48' 49", les pommes viennent en abondance; mais les pêches et le raisin ne réussissent pas; à Montréal, latitude 45° 30', ces fruits parviennent déjà à leur maturité; à

Toronto et plus au sud ils atteignent, comme l'abricot, toute leur perfection. L'acacia, qui ne peut résister au climat de Québec en pleine terre, commence à se montrer à Montréal et devient plus commun vers le Détroit. *

Dans le Bas-Canada, à Québec, l'hiver commence vers le 25 novembre et dure jusque vers le 25 avril, époque à laquelle on reprend les travaux des champs. La neige, qui demeure sur la terre de cinq mois à cinq mois et demi, atteint une hauteur de trois à quatre pieds dans les bois. A Montréal, l'hiver est de trois ou quatre semaines plus court, et il tombe aussi moins de neige. Enfin, dans le Haut-Canada, les traîneaux servent tout au plus deux mois. Mais partout dans cette vaste contrée, sous le ciel rigoureux du bas Canada comme sur les bords plus favorisés du haut, l'air est agréable en été et salubre en toutes saisons. L'excès du froid sur le bas Saint-Laurent semble causé moins par la latitude que par l'absence de montagnes élevées du côté du nord. Le voisinage de la baie d'Hudson, dans laquelle les vents du pôle s'engagent pour se répandre dans les régions inférieures de la vallée du Saint-Laurent, où ils arrivent humides et glacés des mers du Labrador, contribue beaucoup sans doute à la rigueur du climat. Cela paraît d'autant plus vraisemblable qu'à l'ouest des Alléghanys les vents du nord-est sont plutôt secs qu'humides, parce que, comme dit Volney, ce courant d'air, là comme en Norvége, n'arrive qu'après avoir franchi un rempart de montagnes, où il se dépouille, dans une région élevée, des vapeurs dont il était gorgé. †

---

* L'Académie des sciences de Paris s'occupa de l'histoire naturelle du Canada. Elle engagea le roi, en 1707, à charger le Dr Sarrazin, chirurgien français venu à Québec avec les troupes vingt ans auparavant, d'envoyer une collection des plantes canadiennes au jardin de la société en France; ce qui fut fait. Sarrazin, qui devint membre du conseil supérieur, était un homme de grandes lumières, et il fut toujours très estimé à l'Académie. Mais le mauvais état de sa santé l'avait rendu chagrin et rêveur. Il mourut à Québec, en 1734, à l'âge de soixante-dix ans.

† Le pic le plus élevé de ces montagnes, dans l'Etat de la Nouvelle-York, a 3,549 pieds de hauteur; celui de Killington, dans l'Etat de

Il est un phénomène que l'on peut placer au rang des beautés naturelles du Canada, ce sont les aurores boréales. Comme elles sont rares sous le ciel de l'Europe méridionale, elles excitèrent vivement l'admiration des Français. Rien d'aussi magnifique n'avait encore frappé leurs regards au milieu des nuits. Les plus grandes, les plus belles aurores se voient l'automne et l'hiver. Lorsque la neige repose sur le sol, sa blancheur éblouissante, qui se confond à l'horizon avec celle du ciel, donne à ce spectacle un éclat enchanteur.

Les aurores boréales, sans cesse en mouvement, prennent toutes les formes. Tantôt elles s'élancent d'un point de l'horizon, et s'élèvent en se développant jusqu'au sommet du ciel; tantôt elles frémissent et jaillissent de différents points des airs; tantôt elles serpentent et s'épanouissent en lançant des jets de lumière. Le plus souvent c'est un voile immense qui semble suspendu dans l'espace, et qui flotte par grands plis avec mille reflets de diverses couleurs. Au milieu du silence ces météores font entendre souvent un bruit qui ressemble au frôlement de la soie. Ils embrassent ordinairement une grande partie du ciel et brillent surtout du côté du nord. On voit quelquefois les étoiles étinceler à travers leur blancheur gazeuse. La lune augmente l'éclat de ce spectacle, et permet de voir les maisons à plusieurs lieues de distance.

Les contrées du Canada, si variées, si étendues, si riches en beautés naturelles, et qui portent, pour nous servir des termes d'un auteur célèbre, l'empreinte du grand et du sublime, étaient habitées, à l'époque de leur découverte, par de nombreuses tribus nomades qui vivaient de chasse et de pêche. Ces tribus appartenaient à trois des

---

Vermont, 3,454 pieds, et la hauteur des montagnes Blanches, dans le New-Hampshire, est estimée à 7,800 pieds.

Les Laurentides sont encore moins élevées. Le cap Tourmente n'a, comme on l'a dit, qu'environ 2,000 pieds d'altitude; et, au Saguenay, les montagnes atteignent une hauteur de 200 à 1,000 pieds. Le capitaine Bayfield dit que la montagne la plus élevée de cette chaîne sur le lac Supérieur n'a pas plus de 2,100 pieds au-dessus du niveau de la mer.

huit grandes familles qui se partageaient le territoire situé entre le Mississipi, l'Atlantique et la terre des Esquimaux, à savoir: les Algonquins, les Hurons, les Sioux, les Chérokis, les Catawbas, les Uchées, les Natchés et les Mobiles. Elles ont été divisées ainsi d'après les langues qu'elles parlaient et que l'on a appelées langues mères, parce que ces langues n'avaient aucune analogie entre elles, et que ceux qui parlaient des idiomes de la même langue mère s'entendaient, quelque éloignée que fût la dérivation.

Cette nombreuse agrégation d'hommes était ainsi disposée sur le sol:

Les Mobiles possédaient toute l'extrémité sud de l'Amérique septentrionale, depuis la baie du Mexique jusqu'à la rivière Tenessée et le cap Fear. Les Uchées et les Natchés, peu nombreux, étaient enclavés dans cette nation; les Natchés avaient un petit territoire borné par le Mississipi; les Uchées, plus resserrés vers l'est, joignaient les Chérokis. Le pays des Chérokis était à une égale distance de la baie du Mexique, du lac Erié, de l'Atlantique et du Mississipi. Cette nation avait pour voisins les Mobiles et les Uchées au nord, les Catawbas à l'est. Les Catawbas possédaient une contrée peu étendue, au sud des Mobiles et à l'ouest des Chérokis. La grande famille algonquine occupait près de la moitié de l'Amérique du Nord, au levant du Mississipi. Son territoire, joignant le pays des Mobiles au sud, s'étendait vers le nord jusqu'à celui des Esquimaux, sur la largeur qu'il y a du Mississipi à l'Atlantique, * superficie de 60 degrés de longitude et de 20 degrés de latitude.

Les Hurons, dont le véritable nom était Yendats ou Onendats, † mais à qui les Français donnèrent celui sous lequel nous les connaissons aujourd'hui et qui vient du mot hure, à cause de leur manière particulière de s'arranger les cheveux, se trouvaient au milieu des Algonquins, sur les bords des lacs Ontario, Erié et Huron. Les Sioux,

* A. Gallatin: *A Synopsis of the Indian Tribes.*

† Le P. Jérôme Lalemant, qui fut longtemps missionnaire chez eux, dit que leur nom est Onendats. Les Anglais les appelaient Wyandots et Yendots. Champlain les nomme Attigouantans, et Colden Quatoghiers.

dont la vaste contrée était à l'ouest du Mississipi, possédaient un petit territoire au couchant du lac Michigan. Ainsi, comme la Nouvelle-France embrassait le Saint-Laurent et tous les lacs, elle renfermait une partie des peuplades qui parlaient les dialectes des trois langues mères sioune, algonquine et huronne. Dans l'origine le langage algonquin était parlé à partir du lac Champlain et du sud de la rivière des Outaouais en gagnant le nord, mais dans la suite des migrations de tribus des autres langues portèrent ces idiomes en diverses parties du Canada.

Les principales tribus de la langue algonquine dans la Nouvelle-France, étaient :

Au sud du Saint-Laurent :

Les Micmacs ou Souriquois, qui occupaient la Nouvelle-Ecosse, la Gaspésie et les îles adjacentes ; peu nombreux, ils n'ont jamais dépassé 4,000 âmes ;

Les Etchemins, qui habitaient les contrées baignées par la mer et par les rivières Saint-Jean et Sainte-Croix ;

Les Abénaquis, placés entre les Micmacs et les Etchemins, le Saint-Laurent, la Nouvelle-Angleterre et les Iroquois ;

Les Sokokis, venus des colonies anglaises pour se mettre sous la protection des Français en Canada.

Au nord du fleuve :

Les Montagnais, sur les bords du Saguenay et du lac Saint-Jean ; les Papinachois, les Bersiamites, la nation du Porc-Epic et plusieurs autres tribus ;

Les Algonquins ou Lenni-Jenappes proprement dits, répandus depuis un peu plus bas que Québec jusqu'à la rivière Saint-Maurice, et ayant une de leurs tribus à Montréal ;

Les Outaouais, qui erraient d'abord dans la contrée qu'arrose la rivière à laquelle on a donné leur nom, audessus de Montréal, et qui refluèrent ensuite jusqu'au lac Supérieur.

Les tribus de la langue huronne étaient :

Les Hurons ou Yendats, sur les bords septentrionaux des lacs Huron, Erié et Ontario, d'où ils furent chassés par les Iroquois peu de temps après l'arrivée des Européens.

Ils furent repoussés d'un côté vers le bas Saint-Laurent, de l'autre, au delà du lac Supérieur, dans les landes arides qui séparaient les Chippéouais de leurs ennemis occidentaux. Ramenés ensuite par les armes puissantes des Sioux, on les vit au saut Sainte-Marie, à Michillimackinac et enfin près du Détroit. Les Hurons de Lorette, à deux lieues de Québec, sont un des débris qui subsistent encore de cette nation jadis si puissante, à laquelle les Iroquois, ses vainqueurs, ainsi que plusieurs autres tribus, devaient leur origine.

Au sud des lacs Erié et Ontario et du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la rivière Richelieu, dans le voisinage des Abénaquis, dominait la fameuse confédération iroquoise, dont le nom propre était Agonnonsionni, c'est-à-dire faiseurs de cabanes. Le premier nom leur a été donné par les Français, et vient du mot *hiro*, j'ai dit, par lequel ils finissaient ordinairement leurs discours, et du mot *koué*, cri de joie ou de tristesse, selon qu'il était prononcé long ou court. Cette confédération était composée des Agniers ou Mohawks, des Onnontagués, des Goyogouins, des Onneyouts et des Tsonnontouans.

Les Eriés et les Andastes, qu'on trouvait autrefois entre le lac Erié et les Iroquois, ne se composaient plus, lors de la découverte du Canada, que de quelques débris; ne pouvant résister à leurs puissants voisins, ils furent bientôt après impitoyablement anéantis.

Les contrées que baignent le lac Supérieur, le lac Michigan et le lac Huron, étaient encore habitées ou fréquentées par les Nipissings, les Outaouais, les Miamis, que refoulèrent vers le nord les Poutouatamis venant du sud; par les Illinois, les Chippéouais, les Outagamis ou Renards, peuple pillard et cruel; par les Kikapous, les Maskoutins, les Sakis, les Maloumines, les Osages, les Missouris, les Menomonis, toutes tribus de la langue algonquine, et enfin par les Kristinots ou Kilestinots, de la langue siouse.

Une foule d'autres tribus, appartenant soit à la famille des Sioux, soit à celle des Hurons, soit à celle des Algonquins, habitaient des contrées plus ou moins reculées, et venaient quelquefois se montrer aux missionnaires et aux

trafiquants sur les bords des lacs, pour s'enfoncer ensuite dans leurs forêts et ne plus reparaître ; tandis que d'autres peuplades, également inconnues, venaient à main armée occuper la place de celles qui étaient plus près des Européens, et les forçaient de reculer ou d'abandonner leurs territoires. *

Il serait impossible de dire aujourd'hui avec précision quelle était la population de la Nouvelle-France à l'époque de l'apparition de Cartier. Si l'on en jugeait d'après la variété et la multitude des tribus, on serait porté à croire qu'elle était considérable ; mais des calculs faits avec toute l'exactitude que l'on peut mettre en pareille matière, la réduisent à un chiffre bien faible. En effet, la tribu sauvage n'est jamais nombreuse. Quelques voyageurs s'en laissèrent d'abord imposer à cet égard par le langage métaphorique des indigènes, ignorant que mille âmes étaient pour eux une multitude innombrable, et qu'ils ne pouvaient indiquer ce nombre que par une expression figurée. C'est ainsi qu'en 1753 des sauvages rapportèrent au colonel Washington que des Français venaient l'attaquer avec une armée aussi nombreuse que les feuilles des forêts, et cette armée était composée de quelques centaines d'hommes.

Des calculs ont été faits avec le plus grand soin pour les contrées situées entre le Saint-Laurent et le Mississipi. Ils portent la famille algonquine, la plus considérable de toutes, à 90,000 âmes ; celle des Sioux orientaux à moins de 3,000 ; celle des Hurons, y compris les Iroquois, à environ 17,000 ; celle des Catawbas à 3,000 ; les Chérokis à 12,000 ; les Mobiles à 50,000 ; les Uchées à 1,000, et la famille des Natchés à 4,000 âmes. Ce qui donne seulement 180,000 âmes pour toute cette population, preuve qu'elle était extrêmement dispersée. Il n'en pouvait être autrement : † les peuples chasseurs ont besoin d'immenses domaines.

* Les recherches intéressantes de M. Gallatin, intitulées : *A Synopsis of the Indian Tribes*, contiennent de grands détails sur les différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale ; elles se trouvent dans le 2e vol. des *Transactions of the American Antiquarian Society*.

† Volney : *Tableaux des Etats-Unis*.

Malgré la vaste étendue de leurs forêts, les tribus américaines manquaient souvent de nourriture faute d'un gibier assez abondant. Si la population eût été nombreuse, comment les Iroquois, qui ne comptaient que 2,200 guerriers en 1660, * auraient-ils pu se promener en conquérants depuis la baie d'Hudson jusqu'à la Caroline, et faire trembler tous les peuples de ces contrées ?

Cartier ne vit dans tout le Canada que quelques rares bourgades, dont la plus considérable renfermait cinquante cabanes ; et la plus grande affluence qui eut lieu à Stadaconé, dans l'hiver qu'il passa sur la rivière Saint-Charles, n'atteignit point 1,000 âmes. Dans les autres parties du pays il aperçut à peine çà et là quelques traces d'habitations. Jolliet et le P. Marquette parcoururent une grande partie du Mississipi sans rencontrer un seul homme. M. de Joncaire adressait à Paris, en 1736, un état dans lequel il portait le nombre des guerriers sauvages à 16,000 seulement de Québec à la Louisiane.

Nous avons dit que la comparaison des différents idiomes parlés dans l'Amérique septentrionale, au levant du Mississipi, avait fait découvrir huit langues mères, et que l'on avait divisé la population en autant de grandes familles. D'après ces huit divisions radicales d'une partie des hommes de la race rouge, lesquelles sembleraient militer contre l'hypothèse d'une seule voie d'immigration asiatique par le nord-ouest, on s'attendrait à trouver des différences nombreuses, sous le rapport physique et sous le rapport moral, entre tant de peuplades diverses, et pourtant il n'en est rien. La plus grande similitude régnait à cet égard entre toutes les nations. La différence entre les sauvages du Canada et ceux de la Floride était à peine sensible. † Leurs personnes, leurs mœurs, leurs usages avaient

* Les Relations des Jésuites (1659-60) n'en portent le nombre qu'à 1,900.

† Charlevoix.—Volney prétend qu'il y a une différence notable dans les traits des nations sauvages de l'Amérique septentrionale ; cela peut être vrai, mais elle n'est pas assez grande pour que l'on puisse dire qu'elles sortent de races distinctes : elle est peut-être plus légère que celle qui distingue les peuples européens. Ce ne sont que des nuances du type de la race rouge.

le même caractère et la même physionomie, et si quelque nuance ou quelque coutume les distinguait les uns des autres, cela était plutôt dû aux nécessités du climat qu'à aucune autre cause. Comme ils s'occupaient beaucoup plus des besoins du corps que de ceux de l'esprit, le physique était ce qui avait le moins dégénéré chez eux. Ils étaient en général grands et sveltes, indices de l'agilité plutôt que de la force, et ils avaient cet air farouche que donnent l'habitude de la chasse et les périls de la guerre. *

Ils avaient le visage plus rond qu'ovale, les pommettes des joues élevées et saillantes, le teint bronzé, les yeux noirs ou châtains, petits, enfoncés et brillants dans leurs orbites, le front étroit, le nez plat, les lèvres épaisses, les cheveux gros et longs, le menton sans barbe, parce qu'ils en arrachaient soigneusement le poil à mesure qu'il paraissait, suivant un usage général en Amérique. Tel était l'homme du nouveau monde. Il avait la vue, l'ouïe, l'odorat et tous les sens d'une sensibilité extrême.

L'été, le sauvage allait presque nu ; l'hiver, il se ceignait les reins d'une peau d'élan ou de quelque autre bête sauvage, et s'attachait un manteau de fourrure sur les épaules. Les griffes d'un ours étaient des agrafes dignes d'un chef de guerre pour ce manteau, sur lequel il représentait souvent ses exploits. Des souliers de peau de chevreuil, avec des guêtres ornées de broderies en poils de porc-épic, composaient sa chaussure. Les femmes, couvertes jusqu'aux genoux, avaient un costume qui différait peu de celui des hommes, sauf qu'elles avaient la tête et les bras nus. Elles portaient des colliers de coquillages, dont elles distribuaient quelques branches sur le devant de leurs vêtements, teints de couleurs brillantes, où le rouge dominait.

Les sauvages se couvraient le corps de figures d'oiseaux, de poissons, de serpents, etc., avec des couleurs très vives et très variées, suivant leurs caprices. Ils aimaient beaucoup le vermillon. Les uns se peignaient le nez en bleu, les sourcils, le tour des yeux et les joues en noir, le reste de la figure en rouge ; les autres se traçaient des

---

* Raynal.

bandes rouges, noires et bleues d'une oreille à l'autre. Les hommes s'arrangeaient les cheveux de diverses manières: ils les avaient tantôt relevés ou aplatis sur la tête, tantôt pendants par tresses; et ils y ajoutaient des plumes, des touffes de poils, le tout disposé de la façon la plus bizarre. Ils portaient des pendants aux narines et aux oreilles, des bracelets de peaux de serpents et des parures de coquillages.

Les nations, les tribus, les villages se distinguaient par des armoiries. En 1736, les Abénaquis de Saint-François et de Bécancour avaient pour signes héraldiques la tourterelle et l'ours; quelques familles avaient la perdrix et le castor. Les Algonquins du lac des Deux-Montagnes avaient un chêne vert. Parmi les cinq nations iroquoises, non seulement chaque village avait son blason, mais chaque famille avait encore le sien, et chaque homme portait une marque particulière. Les Folles-Avoines, du lac Michigan, avaient pour armes un aigle perché sur une croix; les Sioux, un bœuf, un chien noir et une loutre. Chez les nations du Nord, un homme se distinguait autant par le blason de la famille de sa femme que par le sien; mais il ne prenait jamais une femme qui portait le même blason que lui. *

Les sauvages n'avaient pour armes offensives que la flèche, terminée par une pointe d'os ou de pierre, et un casse-tête de pierre ou de bois fort dur, ayant un côté tranchant. Leurs armes défensives consistaient en une sorte de cuirasse de bois léger, dont l'usage fut abandonné après l'introduction des armes à feu, et quelquefois aussi en un long bouclier de bois de cèdre qui couvrait tout le corps.

Le seul mot de guerre excitait chez les jeunes sauvages un frémissement plein de délices, venant d'un profond enthousiasme. Le bruit de la mêlée, la vue d'ennemis palpitants dans le sang, les enivraient de joie. L'imagination sans cesse enflammée par le récit des exploits de leurs ancêtres, ils brûlaient de se distinguer comme eux dans les combats.

* Nations sauvages en rapport avec le gouvernement du Canada, en 1736. Manuscrit.

Quoique les causes de guerre fussent peu nombreuses chez ces peuples, les guerres étaient fréquentes. Le droit de chasser ou de passer dans certaines limites, la défense du territoire, la vengeance d'un compatriote, telles étaient ordinairement les causes de ces luttes destructives qui éclataient sans cesse parmi eux. Chaque individu étant, pour ainsi dire, indépendant de la tribu, pouvait à tout moment, soit par amour des combats ou du pillage, soit par haine ou par vengeance, compromettre la paix entre deux nations et les entraîner dans une guerre terrible, qui finissait souvent par la destruction ou l'expulsion de la tribu vaincue. Aussi, depuis le Mexique jusqu'à la baie d'Hudson, les peuples étaient-ils dans un état presque continuel d'hostilité. Mais quand par hasard une nation ne voulait pas avoir la guerre, elle devait satisfaire la nation avec laquelle elle se trouvait en difficulté. " Lorsque la nation de ceux qui ont tué, disait M. du Lhut, ne veut pas avoir la guerre avec celle qui est offensée, les plus proches parents des meurtriers les tuent eux-mêmes, c'est-à-dire homme pour homme." *

Le sauvage capable de porter les armes était guerrier, et il avait droit d'assister aux assemblées publiques et d'exprimer son avis sur les affaires en délibération. La guerre ne se décidait que par la tribu réunie. Alors les vieillards s'adressaient aux jeunes gens pour les exciter à combattre. " Les os de nos frères blanchissent la terre, disaient-ils, ils crient contre nous ; il faut les satisfaire. Peignez-vous de couleurs lugubres ; saisissez vos armes qui portent la terreur ; que nos chants de guerre et nos cris de vengeance réjouissent les ombres des morts et fassent trembler les ennemis ! Allons faire des prisonniers et combattre tant que l'eau coulera dans les rivières, que l'herbe croîtra dans les champs, que le soleil et la lune resteront fixés au firmament."

Le chant de guerre était ensuite entonné. " Lieux que le soleil inonde de sa lumière, s'écriait le guerrier, et que la nuit blanchit de son pâle flambeau ; lieux où se balance

* Lettre du sieur du Lhut, 12 avril 1684 : *Documents de Paris, 2de série.*—Raynal.

la verdure, où l'onde coule, où le torrent bondit, vous tous, pays de la terre, apprenez que nous marchons aux combats.

" Nous sommes des hommes qui allons trouver nos ennemis, femmes timides qui craignent nos coups. Oui, comme une femme craintive recule et tressaille à l'aspect du serpent dont la crête se dresse et l'œil étincelle sous la fougère, l'ennemi, pâlissant au seul bruit de nos pas, fuira saisi de terreur ; plus rapide que la biche, plus lâche qu'elle, il disparaîtra dans les forêts, tremblant au bruit de la feuille qui tombe, et il laissera derrière lui ses vêtements et ses armes. De retour dans son village, la honte et le mépris l'accableront ; ou perdu au milieu des neiges de l'hiver, les bois stériles et dépouillés de feuillage refuseront à sa faim dévorante jusqu'à leur écorce gelée : il s'assiéra triste et désolé loin de son pays, loin de ses amis, et il maudira le jour funeste qui l'aura vu fuir.

" Les massues de son pays seront les nobles trophées de notre valeur. Les chevelures de ses frères orneront nos cabanes ; nos poteaux seront teints de leur sang. Timides prisonniers morts dans les supplices infligés par nos mains, leurs cendres seront emportées du bûcher par le vent.

" Mais nous partons, reviendrons-nous ? Faibles enfants, tendres femmes, adieu ! Pour vous et pour vous seuls nous aimons la vie. Ne pleurez pas : le combat nous appelle, et peut-être nous reverrons-nous bientôt. Vous, braves amis, vengez-nous si nous succombons ; apaisez le cri de notre sang ; levez la hache de guerre, et teignez du sang de nos vainqueurs les bois témoins de leurs victoires, afin qu'ils ne puissent dire : C'est là qu'ils sont tombés !"

Tous les combattants demandaient alors qu'on les menât au combat. Ils se choisissaient un chef, qu'ils prenaient parmi ceux que distinguaient d'anciens exploits, une taille imposante, ou une voix forte et sonore qui pût se faire entendre dans le tumulte des batailles. Le chef élu faisait de longs jeûnes pour se rendre favorables le dieu du bien et le dieu du mal ; il étudiait ses rêves, qui étaient pour lui des oracles. Les guerriers répétaient une prière, puis ils commençaient la danse de guerre, l'image la plus éner-

gique et la plus effrayante de ces luttes mortelles. Tout se terminait par un repas solennel, dans lequel on ne servait que de la chair de chien. Le chef y racontait ses exploits et ceux de ses ancêtres.

Au signal donné, la petite armée se mettait en campagne. Tant qu'elle n'était pas sortie de son propre territoire, elle marchait sans soin, dispersée pour la commodité de la chasse, et se réunissait le soir pour camper. Mais dès qu'elle mettait le pied dans le pays ennemi, elle ne se séparait plus; on n'avançait qu'avec les plus grandes précautions et on ne se parlait que par signes. Les sauvages étudiaient soigneusement le pays qu'ils traversaient. Ils montraient en cela une sagacité inconcevable: ils devinaient une habitation de très loin par l'odeur de la fumée; ils découvraient des pas sur l'herbe la plus tendre comme sur la matière la plus dure, et lisaient dans ces vestiges le sexe et la stature de la personne qui les avait laissés, et le temps qui s'était écoulé depuis son passage. Pour dissimuler leur route, les sauvages marchaient sur une seule file, un guerrier devant l'autre, en mettant les pieds dans les mêmes traces, que le dernier recouvrait de feuilles. S'ils rencontraient une rivière, ils cheminaient dedans.

Dès qu'ils étaient arrivés près de l'ennemi, le conseil s'assemblait et formait le plan d'attaque. Au point du jour et lorsqu'ils supposaient l'ennemi encore plongé dans le sommeil, ils se glissaient dans son camp et lançaient une grêle de traits en poussant de grands cris, puis ils tombaient sur lui le casse-tête à la main. Le carnage commençait. Tel était le système de guerre des sauvages. Ils ne s'attaquaient que par surprise, tuaient ceux qu'ils ne pouvaient emmener, et leur enlevaient la chevelure. Ils faisaient leur retraite avec précipitation. S'ils étaient pressés de trop près, ils égorgeaient les prisonniers et chacun se dispersait; sinon ceux-ci étaient gardés avec soin et attachés la nuit de manière qu'ils ne pussent remuer sans réveiller leurs gardiens. C'est alors que le captif entonnait le chant de mort, et que sa voix mâle et triste se faisait entendre dans la profondeur des forêts. "Je vais mourir, disait-il, mais je ne crains point les tortures que

m'infligeront mes ennemis. Je mourrai en guerrier, et j'irai rejoindre dans le pays des ombres les chefs qui ont souffert avant moi."

La bourgade allait au-devant des vainqueurs, qui annonçaient de loin leur arrivée par de grands cris. On faisait passer les prisonniers entre deux files d'hommes, qui les frappaient avec des bâtons. Ceux qui étaient destinés à la mort étaient livrés au chef de guerre, les autres au chef de la tribu. Les premiers, attachés à des poteaux, voyaient alors commencer leur supplice, qui se prolongeait quelquefois plusieurs jours. C'est là que le sauvage déployait son héroïsme, et qu'il bravait la cruauté de ses bourreaux. Il se faisait une gloire de ses tourments, vantait ses victoires, comptait les chevelures qu'il avait enlevées, disait comment il avait traité ses prisonniers, et reprochait à ses bourreaux de ne pas savoir torturer. Il poussait quelquefois le sarcasme si loin, que ceux-ci dans un mouvement de rage terminaient ses jours par un coup de casse-tête.

Les plus affreux tourments étaient réservés pour les chefs; les simples guerriers étaient brûlés, ou quelquefois épargnés pour servir d'esclaves. Les missionnaires français firent tout ce qu'ils purent pour faire adopter aux sauvages un usage plus humain, et c'est dans cette vue qu'ils introduisirent celui de vendre les captifs, afin de les arracher à la mort.

Les prisonniers qui avaient été livrés au chef de la nation, étaient destinés à remplacer les guerriers tués sur le champ de bataille. Ils étaient adoptés par les familles des morts, et elles leur témoignaient tous les égards et toute la tendresse qu'elles avaient eus pour ceux dont ils tenaient la place.

D'après le caractère vindicatif que nous connaissons aux sauvages, on doit supposer que les animosités nationales étaient difficiles à éteindre; cependant ils se lassaient de verser le sang, et la paix devenait nécessaire. Pour l'obtenir il fallait vaincre la répugnance d'un ennemi qui se faisait souvent un point d'honneur de conserver sa haine; il fallait employer toutes les raisons d'équité et d'intérêt qui pouvaient désarmer sa vengeance. Les principaux chefs,

accompagnés de médiateurs, se présentaient à lui avec un calumet porté devant eux. Symbole de la paix, ce calumet se composait d'un fourneau de marbre rouge et d'un tuyau de bois long de quatre pieds, orné d'hiéroglyphes et de plumes de diverses couleurs, le rouge indiquant l'offre d'un secours, le blanc et le gris, l'offre de la paix. Un des chefs inférieurs le remplissait de tabac; et, après y avoir mis le feu, l'élevait vers le ciel, puis, l'abaissant, le présentait à tous les points de l'horizon, en invitant les esprits du ciel, de la terre et des airs à sanctifier le traité par leur présence. Le chef héréditaire en tirait ensuite quelques bouffées de fumée qu'il lançait vers le ciel et, autour de lui, vers la terre. Le calumet était alors passé à tous les autres chefs suivant leur rang, et ils le touchaient des lèvres. * Si la paix était conclue, une hache rouge était enterrée comme symbole de l'oubli de l'animosité qui avait régné jusque-là entre les parties contractantes. L'échange des colliers mettait le dernier sceau à la convention.

On se faisait alors réciproquement des présents. C'étaient des calumets, des peaux de daims ornées de belles broderies, etc. La coutume de se faire ainsi des présents est une de celles qui se retrouvent chez tous les peuples de la terre.

La guerre terminée, le sauvage rentrait dans son repos léthargique, car le travail était déshonorant à ses yeux. Il l'abandonnait aux femmes, comme indigne de l'homme indépendant. Sa plus vive imprécation contre un ennemi, c'était qu'il fût réduit à cultiver la terre: la même que Dieu prononça contre le premier homme. "Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front," dit la Bible, qui fait du travail un châtiment. Mais la faim venait bientôt troubler ce roi des forêts dans sa hutte d'écorce, et le forçait à sortir de son inaction. Alors cet homme qu'on avait vu assis, les jambes et les bras croisés, dans une attitude immobile, durant des journées entières, s'animait tout à coup, car la chasse était, après la guerre, la seule occupation noble à ses yeux, la seule où il pût acquérir de

* De la Potherie.

la gloire; et pour la gloire le sauvage apathique bravait tout, les fatigues, la faim et la mort. La chasse ne se faisait ordinairement qu'en hiver, parce que, l'été, le poisson suffisait à sa nourriture, et que la fourrure des animaux était moins belle que dans la saison froide. "Toute la nation y allait comme à la guerre; chaque famille, chaque cabane, comme à sa subsistance. Il fallait se préparer à cette expédition par des jeûnes austères, n'y marcher qu'après avoir invoqué les dieux. On ne leur demandait pas la force de terrasser les animaux, mais le bonheur de les rencontrer. Hormis les vieillards arrêtés par la décrépitude, tous se mettaient en campagne, les hommes pour tuer le gibier, les femmes pour le porter et le sécher. Au gré d'un tel peuple, l'hiver était la belle saison de l'année: l'ours, le chevreuil, le cerf et l'orignal ne pouvaient fuir alors avec toute leur vitesse, à travers quatre à cinq pieds de neige. Ces sauvages, que n'arrêtaient ni les buissons, ni les ravines, ni les étangs, ni les rivières, et qui passaient à la course la plupart des animaux légers, faisaient rarement une chasse malheureuse. Mais au défaut de gibier, on vivait de gland. Au défaut de gland, on se nourrissait de la sève ou de la pellicule qui naît entre le bois et la grosse écorce du tremble et du bouleau." *

Dans ces expéditions, la tribu se campait dans le voisinage d'un lac ou d'une rivière. En un moment une bourgade s'élevait au-dessus des neiges, qui recouvraient aussi vite la bourgade qui venait d'être abandonnée. C'est ainsi que partout dans l'Amérique du Nord, la population et les villages changeaient continuellement de place, pour suivre la chasse ou la pêche.

Un peuple qui n'était point fixé au sol devait jouir de la plus grande liberté; et, en effet, chacun vivait dans une indépendance presque absolue, comme on l'a dit. La coutume et l'opinion, voilà quel était le gouvernement. Il n'y avait point de lois écrites. On suivait les usages traditionnels, l'instinct de la raison et de l'équité. Le fantôme d'autorité publique qui existait n'était appelé à agir que

* Raynal.

très rarement, comme lorsqu'il fallait faire la guerre ou la paix, élire un chef, traiter d'une alliance avec une autre tribu, régler la marche d'une cérémonie publique; mais jamais, ou presque jamais, il ne s'occupait de la conduite des personnes; son pouvoir n'allait pas jusque-là. " La volonté générale n'y assujettissait point la volonté particulière. Les décisions étaient de simples conseils, qui n'obligeaient personne. Si, dans une de ces singulières républiques, on ordonnait la mort d'un homme, c'était plutôt une espèce de guerre déclarée à un ennemi commun, qu'un acte judiciaire exercé sur un sujet ou sur un citoyen. * Aussi ne trouvait-on chez eux ni officiers civils, ni juges, ni prisons, ni bourreaux. L'absence de tribunaux laissait à chacun le soin de venger ses injures. Les querelles particulières néanmoins étaient excessivement rares, et quoique l'autorité publique n'eût aucun pouvoir sur les individus, elle réussissait ordinairement à les apaiser. Car en sacrifiant sa vengeance privée au bien général qui ne se sent pas grandir? et le sauvage était très sensible à l'honneur. Mais si le sang avait été versé, l'ombre de la victime ne pouvait être apaisée que par des représailles ou un dédommagement proportionné à la renommée du mort. Un parent, un ami se chargeait de ce devoir sacré. Il traversait des contrées entières, souffrait la faim et la soif, endurait toutes les fatigues pour satisfaire l'ombre sanglante qui demandait vengeance.

La tribu n'intervenait que quand le crime lui avait porté directement un préjudice grave; alors le coupable, livré à la vindicte publique, périssait sous les coups de la multitude. Mais cela était extrêmement rare. Il résultait des inconvénients sérieux de cette indépendance individuelle qui ne voulait point reconnaître d'autorité supérieure pour juger les actes privés. Il paraît impossible, en effet, qu'une société assise sur des bases aussi fragiles pût se maintenir; mais, comme tous ces peuples menaient une vie errante, comme il n'y avait chez eux ni achat, ni vente, ni commerce, ni transactions d'aucune espèce, si ce n'est peut-être

* Raynal.—Relations des Jésuites, 1644-45.

quelques échanges de petits articles de la main à la main, la liste des offenses se trouvait réduite à fort peu de choses.

Chez les sauvages, les ramifications de la famille se suivaient fort loin, et les liens du sang resserraient toute une tribu. Le frère payait la dette du frère décédé et embrassait sa vengeance comme la sienne propre. Les mendiants étaient inconnus. La tribu recueillait les orphelins.

Dans les peuplades où le chef l'était par droit d'hérédité, ce droit s'acquérait par la descendance féminine, c'est-à-dire par la mère. Cette loi de succession était généralement répandue. L'hérédité, toutefois, était plutôt un privilège nominal que réel, parce que la mesure de l'autorité du chef était toujours proportionnée à ses qualités et à ses talents. Le chef n'avait ni couronne, ni sceptre, ni gardes. Il n'était que le premier des hommes libres de la tribu; mais il n'en avait pas moins de fierté. " Ne savez-vous pas, disait l'un d'eux à un missionnaire, que je commande depuis ma jeunesse, que je suis né pour commander, et que sitôt que je parle tout le monde m'écoute." * Il n'aurait pu dire: tout le monde m'obéit.

Dans une société ainsi constituée, la religion devait avoir peu d'influence, ou plutôt son organisation est un indice qu'elle n'avait pas de religion régulière avec ses dogmes et ses cérémonies. Les premiers Européens qui ont visité les sauvages s'accordent presque tous à dire qu'ils ne professaient, à proprement parler, aucun culte. Les Micmacs et leurs voisins n'avaient ni adoration, ni cérémonies religieuses. † Les Cénis, suivant Joutel, n'avaient aucune notion certaine de Dieu. On pouvait anticiper déjà ces témoignages. L'existence d'un culte régulier eût entraîné nécessairement à sa suite certaines règles de morale et certains devoirs sociaux auxquels tout le monde eût été soumis. L'indépendance du sauvage rejetait toutes restrictions.

Quoique les peuples sauvages de l'Amérique du Nord ne pratiquassent point de religion dans le sens ordinaire de

---

* Relations des Jésuites.

† Champlain.

ce mot, quelques-uns, cependant, avaient des sacrifices, que des auteurs ont voulu transformer en culte, et tous ou presque tous reconnaissaient l'existence d'êtres supérieurs et invisibles, à qui ils adressaient des prières spontanément, lorsqu'ils voulaient éviter un mal ou acquérir un bien. Ceux du Canada disaient à Champlain que chacun priait son dieu en son cœur comme il l'entendait. Leurs prières n'avaient pas pour objet la possession du bonheur dans une autre vie. Le succès, les grandes actions, indépendamment du droit, de la justice, étaient les seuls titres qui ouvrissent, après la mort, ce paradis où le guerrier qui s'était distingué par des exploits trouvait tout ce qui pouvait flatter ses sens, allumer son imagination avide de jouissances. Une terre sans animaux ni ombrage, frappée de stérilité, en proie aux maladies et à tous les fléaux, était la triste patrie de l'homme vieilli dans l'indolence et mort sans gloire.

Etonné de la majesté de la nature, qui se déploie à ses yeux avec tant de richesse et de magnificence, ravi de la marche invariable des astres, qui ornent les espaces incommensurables des cieux, l'homme demeure comme anéanti dans sa faiblesse. Sa raison consternée a besoin de croire à l'existence d'une cause première qui règle et maintienne l'ordre de l'univers au milieu duquel il est perdu. Le sauvage, incapable de spiritualiser l'auteur de toutes ces choses, se plaît à se créer des liens avec les divinités qu'il croit voir dans tous les êtres dont il ne peut comprendre la nature. C'est ainsi que son intelligence, trop bornée pour concevoir un être unique, infini, éternel, gouvernant le monde, voit dans le soleil, dans les fleuves, dans les montagnes, dans les animaux, autant de divinités, mais sans liaison ni rapport ensemble, à peu près comme se les représente le panthéisme ; chacun de ces êtres est pour lui l'émanation d'une divinité. Le bruissement des flots, c'est le dieu de l'onde qui gémit ; le murmure du feuillage, c'est la divinité des bois qui soupire ; le souffle du vent, c'est l'haleine de l'esprit céleste qui passe. Il personnifie tout : un dieu habite dans sa cabane, un autre folâtre autour de son front et abaisse sa paupière dans le som-

meil. * Quoiqu'il n'ait ni culte d'adoration, ni temple, ni autel, on reconnaît facilement dans ses conceptions la base de la mythologie païenne. Si les sauvages eussent fait un pas de plus, s'ils eussent élevé des temples à leurs dieux, la similitude aurait été frappante; mais le culte des Grecs, par exemple, annonçait un peuple avancé dans la civilisation, parce qu'on n'a pas encore trouvé de peuple civilisé sans dogmes et sans religion.

Pourtant le sauvage devait avoir une idée au moins confuse d'une divinité suprême à laquelle toutes les autres divinités étaient soumises, car il pensait que le ciel et la terre avaient été créés par un être tout-puissant; cette idée devint plus évidente pour lui après que les missionnaires lui eurent enseigné l'existence d'un seul Dieu sous le nom de Grand-Esprit. Il embrassa sans peine ce dogme qui ne faisait que préciser ce qu'il entrevoyait déjà à travers les ombres de son intelligence, et ce dogme se répandit ensuite avec tant de rapidité que quelques voyageurs l'ont pris pour une partie intégrante de sa foi primitive.

D'autres voyageurs rapportent que les sauvages croyaient que tout était eau avant la création de la terre; que cette eau portait une arche sur laquelle se trouvaient tous les animaux; que le Grand-Esprit fit plonger plusieurs de ces animaux pour tirer un grain de sable du fond de la mer afin d'en faire un continent. Après plusieurs tentatives infructueuses, le rat musqué réussit à en rapporter un, qui se développa et atteignit bientôt la grosseur d'une montagne. Cela ressemble à quelques parties de l'histoire du déluge.

Ces sauvages pensaient que les animaux avaient été créés avant l'homme, et que l'homme sortait des restes de ces animaux. Ils croyaient aussi que la lumière avait été faite par la première de leurs divinités; mais que la mer et le firmament avaient toujours existé. Il paraît y avoir ici quelque confusion, qui laisse du doute sur leur véritable idée, et qui permet de supposer qu'ils avaient au moins

* Bancroft.

une notion confuse d'une divinité suprême, comme nous l'avons dit plus haut, à laquelle étaient soumises les divinités inférieures.

Les divinités inférieures exerçaient leur empire chacune sur un être créé. Aussi tous les êtres créés ayant leurs dieux, le sauvage a dû révérer ou craindre les divinités selon le bien ou le mal qu'il croyait en recevoir. Le chrétien aime et adore Dieu parce qu'il est son créateur. Le sauvage n'a point établi cette relation entre lui et son auteur. Il aime une divinité, si elle lui fait du bien, pour le bien qu'elle lui fait; il la craint si elle lui fait du mal, et il tâche de se la rendre favorable par des prières et par des sacrifices. Il n'y avait que la certitude d'un bien ou d'un mal qui portât le sauvage à tourner sa pensée vers son dieu. Si la chasse était abondante, il l'attribuait à son influence. S'il lui arrivait un malheur, il l'attribuait encore au courroux de ce dieu. "O Manitou! s'écriait un père entouré de sa famille et déplorant la perte d'un fils, tu es courroucé contre moi; détourne ta colère de ma tête et épargne le reste de mes enfants."

Lorsque les sauvages partaient pour quelque expédition, ils tâchaient de se rendre les esprits favorables par des prières et des jeûnes. S'ils allaient à la chasse, ils jeûnaient pour se rendre propices les esprits tutélaires des animaux qu'ils voulaient poursuivre, et donnaient un festin, dans lequel profaner les os de ces animaux, en donner aux chiens, par exemple, eût été s'exposer à de grands malheurs.* S'ils allaient à la guerre, les Hurons recherchaient la faveur d'Areskoui, dieu des combats, par des sacrifices et des mortifications. Si la largeur d'un fleuve, la hauteur d'un cap, la profondeur d'une rivière, le bruit d'une chute, frappaient leur attention [illegible] le chemin, ils offraient des sacrifices aux esprits de ce fleuve, de ce rocher, etc. Ils jetaient du tabac, ou des oiseaux dont ils avaient coupé la tête, dans les ondes ou vers la cime des

* Le P. Leclercq.—"Ils les jettent au feu ou dans la rivière, ou les enterrent... Pour les bêtes qui n'ont point d'esprit, c'est-à-dire qui se laissent prendre aisément, ils méprisent leurs os et les jettent aux chiens." *Relations des Jésuites.*

montagnes. Les Cénis et les Ayennis offraient en sacrifice les prémices de leurs champs.

Le dieu du mal * et celui de la guerre ne voulaient que des sacrifices sanglants. Les Hurons offraient des chiens en holocauste. Les victimes humaines ensanglantaient les fêtes des sauvages seulement après une victoire. Le P. Jogues rapporte que, lorsqu'il était chez les Iroquois, ils sacrifièrent une femme algonquine en l'honneur d'Agreskoué, leur dieu des combats. " Agreskoué, s'écrièrent-ils, nous brûlons cette victime en ton honneur; repais-toi de sa chair, et accorde-nous de nouvelles victoires."

Le sauvage, qui avait mis la nature animée et inanimée sous l'influence de nombreuses divinités réglant, dans leur domaine invisible, le destin de toutes choses, croyait aux esprits tutélaires, sous la protection desquels il se plaçait après s'être soumis à de longs jeûnes. Il ajoutait foi aux songes et disait que les êtres supérieurs profitaient du sommeil des hommes pour leur communiquer des avertissements ou des ordres. Chacun, toutefois, restait libre d'interpréter ses visions à son gré, et de choisir son génie tutélaire.

Comme il ne portait qu'avec une crainte superstitieuse sa pensée vers ce monde invisible qui l'environnait de toutes parts, il devait croire que la nature avait doué quelques hommes de la faculté d'en sonder les profonds mystères. Ces hommes privilégiés étaient connus dans les forêts sous le nom de devins ou jongleurs. Ils prétendaient être en communication intime avec les esprits et avoir assez d'empire sur la nature pour pouvoir provoquer la chute des eaux du ciel, détourner la foudre, prédire l'avenir, favoriser les chasseurs en faisant tomber sous leurs flèches heureuses un gibier abondant. Les jongleurs passaient pour médecins. Ils soignaient avec des simples, et accompagnaient l'application de leurs remèdes de cérémonies propres à en imposer à la superstition du malade.

Nous avons vu plus haut quelle était la croyance des sauvages touchant une autre vie. Le grand dogme de

* *Atahensic* était le dieu du mal chez les Iroquois, et *Jouskeka* le dieu du bien.

l'immortalité de l'âme était répandu parmi tous les peuples de l'Amérique. L'homme sauvage trouvait toute naturelle une vie qui ne finît point, et il ne pouvait comprendre comment un esprit pouvait mourir. En cela sa foi était bien contraire à celle du matérialiste civilisé, qui ne peut comprendre comment un esprit peut toujours exister. Mais si les sauvages croyaient à l'immortalité de l'âme, ils ne pouvaient concevoir cette âme séparée d'un corps, parce que dans leur esprit tout prenait des formes sensibles; c'est pourquoi ils allaient déposer religieusement des vivres sur la tombe d'un parent ou d'un ami chéri : ils pensaient qu'il fallait plusieurs mois pour se rendre dans le pays des âmes vers l'occident, et que le chemin était semé d'obstacles et de dangers.

Les funérailles étaient accompagnées de cérémonies touchantes. On couvrait le mort de ses plus beaux habits, on lui peignait le visage et on l'exposait à la porte de sa hutte, ses armes à côté de lui. Des guerriers de la famille célébraient ses exploits à la chasse et à la guerre. Il était porté ensuite au lieu de sa sépulture: on l'asseyait dans une fosse profonde, tapissée de fourrures, et on plaçait à ses pieds un casse-tête et un arc bandé. Une petite colonne était élevée sur sa tombe et l'on y suspendait divers objets en signe de l'estime que l'on avait eue pour lui. Quelquefois on y mettait son image taillée en bois, * avec des signes indicatifs de ses hauts faits.

D'autres fois il y avait deux sépultures, comme chez les Hurons. La première se faisait immédiatement après la mort. Le cadavre, replié sur lui-même et couvert de ses ornements les plus précieux, était enveloppé dans de riches pelleteries et placé dans un cercueil d'écorce avec de la nourriture. Le cercueil était porté, au milieu des pleurs et des lamentations des femmes, dans un champ où il était déposé sur quatre poteaux de huit à dix pieds de hauteur, † pour y rester jusqu'à la fête des morts, qui avait

* Le P. Lalemant, *Relations des Jésuites* (1646).

† Voyage du P. Sagard.—Lettre du P. de Brebeuf.

lieu tous les huit ou dix ans. Les honneurs de la seconde sépulture étaient publics et solennels, et se faisaient au nom de la nation entière. C'était la cérémonie la plus célèbre chez les indigènes.

Quand arrivait l'époque de cette fête funèbre, les sauvages se réunissaient pour nommer un chef. L'élu faisait inviter les nations voisines ou alliées. Au jour fixé, tous se rendaient, avec les signes de la plus profonde tristesse, en procession au cimetière, où les tombes étaient de nouveau livrées à la lumière du jour et aux regards des vivants. La foule contemplait ce spectacle dans un morne silence, pendant qu'une femme jetait des cris plaintifs. Les os des morts, après avoir été dépouillés des chairs, étaient recouverts de peaux de castors et chargés sur les épaules des assistants, qui regagnaient le village aux accords des voix et des instruments.

Ces restes étaient portés dans la salle du grand conseil, pour être suspendus aux parois, et un chef commençait alors le beau chant des funérailles: "Os de mes ancêtres, qui êtes suspendus au-dessus des vivants, apprenez-nous à vivre et à mourir! Vous avez été braves, vous n'avez pas craint de piquer vos veines; le maître de la vie vous a ouvert ses bras, et vous a donné une heureuse chasse dans l'autre monde.

"La vie est cette couleur brillante du serpent, qui paraît, disparaît plus vite que la flèche ne vole; elle est cet arc-en-ciel que l'on voit à midi sur les flots du torrent; elle est l'ombre d'un nuage qui passe.

"Os de mes ancêtres, apprenez au guerrier à ouvrir ses veines, à boire le sang de la vengeance."

Ces devoirs sacrés se terminaient par un festin donné en mémoire des morts. Les jours suivants étaient remplis par des danses funèbres et des combats, espèces de tournois où se donnaient des prix.

Dans plusieurs contrées, les ossements étaient portés de village en village, et, à la fin de la solennité, ils étaient déposés dans une grande fosse tendue de pelleteries, à la suite les uns des autres. Les sauvages y mettaient tout ce qu'ils possédaient de plus précieux. Chacun prenait

ensuite de la terre dans la fosse et la gardait soigneusement, parce qu'il croyait qu'elle lui porterait chance au jeu. *

Dans cette grande fête, tout se passait avec ordre. Peu de nations ont eu une solennité aussi imposante et plus propre en même temps à inspirer du respect pour la mémoire des aïeux. Mais seule la sombre majesté des forêts pouvait être en harmonie avec le spectacle qu'elle développait à tous les regards. Pour y assister, les sauvages venaient d'une très grande distance, et étaient reçus avec toute l'hospitalité qui les distinguait ; on faisait des présents, on en recevait à son tour.

Les sauvages avaient encore plusieurs autres solennités, des danses et des jeux. La fête des songes n'était autre chose qu'une saturnale dans laquelle ils s'abandonnaient à tous les écarts d'hommes ivres ou insensés, allant quelquefois jusqu'à brûler leurs villages. Quant aux jeux, ceux de hasard surtout, ils y montraient une ardeur effrénée.

Le plus célèbre était celui des osselets, qui se jouait à deux, dans un bassin avec de petits os à six facettes inégales, dont une noire. Le perdant était remplacé jusqu'à ce que tout le village y eût passé. Quelquefois la lutte s'engageait entre deux villages, et les joueurs invoquaient les dieux, promettaient des sacrifices, demandaient de bons rêves, indices certains de succès, se portaient des défis, se querellaient, se battaient ensemble. Les grandes parties duraient plusieurs jours au milieu des applaudissements et des imprécations.

Ces hommes si passionnés pour le jeu, l'étaient faible-

* En fouillant le sol à six milles de Pénétanguishine sur le lac Huron, on a trouvé, en 1847, sous une couche épaisse de terre que couvraient des arbres de dix-huit pouces de diamètre, une fosse de vingt pieds de largeur, remplie d'une quantité considérable d'ossements humains, et de pelleteries, quelques-unes de castors, en parfait état de conservation, avec vingt-six chaudières de cuivre rouge de différentes grandeurs, des haches, des conques, et des coquillages inconnus aux mers intérieures de ce continent, et dont quelques-uns étaient travaillés en colliers.

ment pour les femmes. Plusieurs auteurs ont voulu fonder sur cette singularité qui s'explique facilement, des hypothèses plus ou moins invraisemblables, et sont parvenus seulement à pervertir la vérité. L'amour devient une passion par les obstacles qu'il rencontre. Chez les sauvages, il était trop facilement satisfait pour exciter puissamment les désirs.

Dès que l'âge le permettait, les deux sexes avaient pleine liberté, et ne pensaient pas mal faire, dit Lescarbot. C'est dans cette liberté qu'il faut chercher la cause du peu de fécondité des femmes sauvages, ainsi que dans l'usage où elles étaient d'allaiter leurs enfants plusieurs années, pendant lesquelles elles ne partageaient pas la couche de leurs maris; peut-être encore dans la difficulté de nourrir une famille nombreuse. Du reste, le mariage était une institution reconnue. Celui qui voulait prendre une femme, s'adressait au père de celle qu'il voulait épouser et lui offrait un présent. Si le présent était accepté, il la pouvait emmener avec lui.

La polygamie était permise, mais les exemples en étaient rares; le divorce était peu fréquent. Chez certains peuples, comme les Outaouais, les époux se mariaient pour vivre ensemble jusqu'à la mort. Chez d'autres, comme les Iroquois et les Loups, ils se mariaient pour se quitter quand bon leur semblerait. Le mari avait droit de répudier ou de tuer sa femme adultère. Les enfants, auxquels ils étaient très attachés, resserraient généralement les liens du mariage, et assuraient par le sentiment du cœur des protecteurs à leurs premiers jours. Leurs mères veillaient avec d'autant plus de soin sur eux qu'ils paraissaient en avoir plus besoin à cause de l'état nomade de leurs parents. Dans les marches, elles les portaient sur leur dos dans des maillots que l'amour maternel se plaisait à orner des ouvrages les plus délicats, et pendant le travail, elles les suspendaient à une branche d'arbre où ils étaient bercés par la brise. "S'ils venaient à mourir, dit Raynal, on voyait quelquefois deux époux aller, après six mois, verser des larmes sur leur tombeau, et la mère y faire couler du lait de ses mamelles."

Dès qu'ils pouvaient marcher, les enfants étaient affranchis de toute gêne, et abandonnés à leur jeune et capricieuse volonté. Ils contractaient * ainsi, dès l'âge le plus tendre, cet amour de la liberté et de l'indépendance que la civilisation n'a jamais pu dompter. Le P. Daniel avait établi pour eux une classe dans le collège de Québec, lors de sa fondation, et il crut un moment avoir triomphé de la répugnance des Hurons chrétiens à y envoyer leurs enfants ; mais cette tentative n'eut aucun succès. Dès qu'un jeune sauvage était capable de manier l'arc, il s'accoutumait à l'usage des armes, et se formait en grandissant sur l'exemple de ses pères, dont les exploits faisaient déjà battre son cœur, afin de pouvoir, à l'instar des guerriers les plus fameux de la tribu, célébrer ses exploits dans les fêtes publiques.

Le don de l'éloquence est d'un grand avantage chez un peuple ignorant ou barbare, où la parole est le seul véhicule pour communiquer ses pensées. Ce talent, réuni au courage, était chez les sauvages un titre pour devenir chef de tribu. Leurs langues, pleines de figures, se prêtaient admirablement à l'éloquence.

L'histoire sociale d'un peuple peut donner d'avance une idée de la perfection de son langage ; et ce que nous avons déjà dit dans ce livre suffit pour nous faire juger de l'état où se trouvaient les langues parlées en Amérique lors de sa découverte. Ce n'étaient pas, il est vrai, des idiomes développés et mûrs ; mais l'organisation n'en était pas moins complète et soumise à des règles exactes. † Nulle horde n'a été trouvée encore avec une langue informe, composée de sons incohérents et sans signification, car l'esprit donné à l'homme et qui opère indépendamment de lui, suit des lois stables comme celles de la nature, et se manifeste logiquement par des sons qui éclatent avec le jet de la pensée. Aucune langue sauvage n'offre les marques d'une agrégation arbitraire, produit pénible et lent du travail et de

---

* Relations des Jésuites (1633).

† " Qu'on les appelle barbares tant qu'on voudra (les sauvages), leur langue est fort réglée."—*Relations des Jésuites* (1633).

l'invention humaine. Le langage est né tout fait avec l'homme. Les dialectes des tribus sauvages portent bien l'empreinte, si l'on veut, de l'état où elles vivaient ; mais ils sont clairs, uniformes, et peuvent, sans avoir été régularisés par le grammairien, servir à la précision de la logique et à l'expression de toutes les passions. " La raison et la parole existent partout liées ensemble d'une manière indissoluble, dit Bancroft. L'on n'a pas plus trouvé de peuple sans langue formée, que sans perception et sans mémoire."

Les hommes ont les organes de la voix constitués de la même manière, et sont conséquemment susceptibles d'apprendre toutes les langues, les sons primitifs étant essentiellement les mêmes. Cela est si vrai que l'alphabet de notre langue pouvait servir à exprimer presque tous les sons des idiomes des sauvages, avec quelques légères variations comme celles-ci. Les Onneyouts changeaient l'*r* en *l*. Ils disaient *Lobelt* au lieu de *Robert*. Le reste des Iroquois rejetait la lettre *l*, et aucun de leurs dialectes ne se servait de l'*m* et n'avait de labiales. Des différents dialectes de ce peuple, celui des Onneyouts était le plus doux, étant le seul qui admît la lettre *l*, et celui des Tsonnontouans le plus dur et le plus énergique. Les dialectes algonquins étaient remplis de consonnes, et par conséquent sans douceur ; néanmoins il y avait des exceptions, comme l'abénaquis, abondant en voyelles et par là même plus harmonieux.

Les sauvages ne connaissaient point les lettres ; toutes leurs communications se faisaient par la parole, ou à l'aide de figures hiéroglyphiques grossièrement tracées. On pourrait conclure de ce fait que les signes alphabétiques dérivent de figures semblables, modifiées, abrégées dans l'origine d'une manière infinie par le génie des peuples. La figure d'un animal, gravée sur une écorce de bouleau, indiquait à un sauvage le symbole de sa tribu, et les autres marques tracées à l'entour renfermaient un message ou quelque brève et simple pensée. Mais ce système était insuffisant pour conserver les faits de l'histoire ; on ne savait pas du moins en faire usage pour un objet aussi important.

Le sauvage, qui peignait sa pensée sur l'écorce d'un arbre par une image, employait aussi un style figuré dans ses discours. Son intelligence n'était point formée à l'analyse, et il avait peu d'idées complexes et de conceptions purement abstraites. Il avait des mots pour exprimer les choses qui tombent sous les sens; il en manquait pour exprimer les opérations de l'esprit. Il n'en avait pas pour désigner la justice, la continence ou la gratitude. En revanche, sa langue possédait un coloris frais et brillant, avec ces grâces simples et naïves que donne la nature. Ses expressions hardies et figurées, son allure libre et toujours logique, la rendaient très propre à l'éloquence et aux réparties nobles.

Les gestes, l'attitude et l'inflexion de la voix, si naturels chez les sauvages, donnaient aussi beaucoup de force à l'expression de leurs pensées. Ils employaient les métaphores les plus belles et les plus énergiques.

S'il est quelque chose qui distingue les langues américaines, c'est le mode synthétique. Le sauvage ne séparait pas les parties constituantes de la proposition qu'il énonçait; il n'analysait jamais: ses pensées étaient exprimées par groupes et faisaient un tableau complet. L'absence de toute raison réfléchie, de toute analyse logique, forme le grand trait caractéristique des idiomes indiens. * Toutes les expressions devaient être définies. Les Algonquins, les Iroquois ne pouvaient dire *père*, sans ajouter le pronom *mon*, *notre*, *votre*, etc. Ils avaient fort peu de termes génériques. Chaque chose était désignée par un nom propre; ils n'avaient pas de mots pour indiquer l'espèce, mais l'individu. Ils disaient bien un *chêne blanc*, *rouge;* ils n'avaient pas de terme pour exprimer simplement un *chêne*, quoiqu'ils en eussent une foule pour exprimer une même action modifiée par le changement d'objet. De là une précision étonnante dans leur langage.

La nature de leurs langues permettait de ne faire qu'un seul mot du nom, du pronom et de l'adjectif, et "ce composé pouvait ensuite prendre les formes du verbe, et subir

* Bancroft.

tous les changements et comprendre en lui-même toutes les relations que ces formes pouvaient exprimer.* " Cette propriété avait l'effet de varier à l'infini les expressions.

Les terminaisons des verbes ne changeaient jamais. Les variations s'exprimaient par des mots ajoutés. Il y avait souvent des transpositions singulières de syllabes de différents mots; en voici un exemple: *ogila* signifie feu, et *cawaunna*, grand; au lieu d'ajouter au premier mot le dernier, pour dire un grand feu, les deux mots étaient fondus ensemble pour n'en faire qu'un seul, et l'on disait *co-gila-waunna*. Il existait entre toutes les langues américaines, depuis la baie d'Hudson jusqu'au détroit de Magellan, une analogie qui mérite d'être observée; c'est une disparité totale dans les mots à côté d'une grande ressemblance dans la structure. C'étaient comme des matières différentes revêtues de formes analogues. Si l'on se rappelle que ce phénomène embrassait d'un pôle à l'autre presque tout un côté de notre planète; si l'on considère les nuances qui existaient dans les combinaisons grammaticales, on ne saurait être surpris de trouver chez une portion si considérable de l'espèce humaine, une tendance uniforme dans le développement de l'intelligence et du langage. †

Gallatin est d'opinion que la parité de caractère, dans les formes grammaticales ou la structure de toutes les langues américaines, indique une origine commune à une époque très reculée. Le caractère synthétique des langues sauvages nous permet aussi, selon d'autres auteurs, de tirer une conclusion encore plus certaine; c'est que les ancêtres des sauvages ne descendaient point de nations plus civilisées qu'eux, et que leurs langues portent en elles-mêmes la preuve qu'elles n'ont jamais été parlées que par des peuples plongés dans des ténèbres où n'avait jamais lui la lumière de la civilisation. Il en est, cependant, qui disent au contraire, avec peut-être plus de raison, et Alexandre de Humboldt est du nombre, qu'aucune des

* Spencer.—Smith, *History of New York.*

† Voyage de Humboldt et Bonpland.

langues de l'Amérique n'est dans cet état d'abrutissement que longtemps et à tort l'on a cru caractériser l'enfance des peuples ; et que plus on pénètre dans la structure d'un grand nombre d'idiomes, plus on se défie de ces grandes divisions en langues synthétiques et langues analytiques, qui n'offrent qu'une trompeuse simplicité. *

On s'est demandé quelquefois si les hommes de la race rouge étaient doués de facultés intellectuelles aussi puissantes que ceux de la race européenne. Si la même question avait été faite aux Romains sur les barbares qui envahissaient leur empire, ils auraient probablement répondu comme nous le faisons aujourd'hui à l'égard des sauvages. En vain, pour expliquer les efforts infructueux qu'on a faits pour les civiliser, veut-on tirer des déductions de la conformation physique de leur crâne, de leur figure, même de leur teint, elles seront toujours entachées de l'esprit de système, répudié avec raison de nos jours dans toutes les questions de cette nature. Combien n'a-t-il pas fallu de générations pour civiliser les barbares qui inondèrent l'Europe dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ? Et ils étaient venus s'asseoir au sein de populations policées et nombreuses ; ils étaient entourés des monuments que les arts et les sciences avaient élevés en Grèce, en Italie, dans les Gaules et en Espagne. Si au lieu de vivre au milieu d'une civilisation aussi avancée, que leur barbarie pouvait bien faire reculer, mais n'était pas assez puissante pour éteindre tout à fait, ils n'avaient trouvé que des forêts et des bêtes sauvages, pourrait-on calculer le temps qu'il leur aurait fallu pour sortir de leur ignorance ?

---

* On lit dans le second entretien du comte de Maistre, que le sauvage est le descendant dégénéré d'un homme civilisé, ce qui n'est pas improbable. " Par une suite de la même erreur, on a pris, dit-il, les langues de ces sauvages pour des langues commencées, tandis qu'elles sont et ne peuvent être que des débris de langues antiques, *ruinées*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et dégradées comme les hommes qui les parlent." (*Soirées de Saint-Pétersbourg.*) — C'est à ce sujet que cet écrivain, se laissant entraîner par son imagination, sort de toutes bornes et exprime l'opinion que les castors, les hirondelles et les abeilles sont des êtres dégénérés !

Rien n'autorise donc à croire que les facultés intellectuelles des sauvages fussent inférieures à celles des barbares qui ont renversé l'empire romain. Frontenac en parle ainsi, à l'occasion d'une conférence qu'il eut avec les Iroquois à Cataracoui, en 1673. " Vous auriez assurément été surpris, monseigneur, de voir l'éloquence, la finesse avec laquelle tous leurs députés me parlèrent, et, si je n'avais peur de passer pour ridicule auprès de vous, je vous dirais qu'ils me firent en quelque sorte souvenir des manières du sénat de Venise, quoique leurs peaux et leurs couvertures soient bien différentes des robes des procurateurs de Saint-Marc." *

Parmi les Iroquois qui furent obligés de passer en Canada après la révolution américaine, se trouvait un homme qui avait acquis une certaine réputation dans les lettres. Tyendenaga, l'un des chefs de cette nation, était lieutenant-colonel dans l'armée anglaise, où il était plus connu sous le nom de colonel Brandt. Il avait fait des études classiques dans un collège de la Nouvelle-Angleterre, et s'était rendu habile dans les langues mortes. Il traduisit, du grec en iroquois, l'évangile de saint Matthieu. Il a passé pour cruel, et Campbell lui avait attribué, dans *Gertrude de Wyoming*, des cruautés qu'il n'avait pas commises ; mais le poète, dans une note ajoutée à ses dernières éditions, a donné des explications qui lavent de tout blâme ce chef lettré. Tyendenaga reçut une pension de retraite et fixa sa demeure à quelque distance de Niagara. Tout étranger était sûr de trouver chez lui un accueil bienveillant.

Si les sauvages ont succombé devant la civilisation, c'est que, outre la faiblesse de leur nombre, cette civilisation leur est apparue tout à coup, sans transition, avec toute la hauteur qu'elle avait acquise dans une marche progressive de plusieurs milliers d'années ; d'ailleurs on a beaucoup plus travaillé à les dépouiller qu'à les instruire. L'histoire des peuples anciens est là pour le prouver, la conquête peut

* Lettre de Frontenac au ministre, 13 novembre 1673. Documents de Paris, 2e série.

anéantir même les nations les plus civilisées et les plus nombreuses.

Mais si les sauvages étaient susceptibles de civilisation, il faudrait croire qu'ils ne sont jamais venus en contact avec une nation plus avancée qu'eux, si ce n'est peut-être dans une antiquité très reculée, car ils en auraient conservé quelque chose. Ils ne connaissaient point la vie pastorale; ils n'avaient ni vaches ni moutons, et ignoraient l'usage du lait pour la nourriture. * Ils ne savaient employer ni la cire, ni le fer qui leur eût été d'un si grand avantage. Doit-on conclure de là que leurs ancêtres n'ont pas émigré de l'Asie, où toutes ces choses sont connues et servent à l'homme? L'Amérique centrale a jadis été civilisée; les ruines de Palenqué et de Mitla, sur le plateau du Mexique, indiquent l'existence d'une nation extrêmement avancée dans les arts, comme l'a prouvé M. Prescott dans sa belle *Histoire de la conquête du Mexique.* La race rouge offre une ressemblance frappante avec la race mongole. M. Ledyard, voyageur américain, écrivait de la Sibérie que les Mongols ressemblaient, sous tous les rapports, aux aborigènes de l'Amérique, où il restait encore des traces fort perceptibles d'un courant d'émigration, allant du nord-ouest à l'est et au sud. Les Tchouktchis du nord-est de l'Asie et les Esquimaux de l'Amérique paraissent avoir la même origine, comme semble le prouver l'affinité

* " Il existe entre les sauvages américains et les Arabes-Bédouins d'Afrique et d'Asie cette différence essentielle, que le Bédouin, vivant sur un sol pauvre d'herbage, a été forcé de rassembler près de lui, et d'apprivoiser des animaux doux et patients, de les traiter avec économie et douceur, et de vivre de leur produit, lait et fromage, plutôt que de leur chair; comme aussi de se vêtir de leur poil plutôt que de leur peau; en sorte que, par la nature de ces circonstances topographiques, il a été conduit à se faire pasteur et à vivre frugalement sous peine de périr tout à fait: tandis que le sauvage américain, placé sur un sol luxuriant d'herbes et de bocages, trouvant difficile de captiver des animaux toujours prêts à fuir dans la forêt, trouvant même plus attrayant de les y poursuivre, et plus commode de les tuer que de les nourrir, a été conduit par la nature de sa position à être chasseur, verseur de sang, et mangeur de chair." Volney, *Tableaux des Etats-Unis.*

de leurs langues ; ils se regardent comme des peuples de la même race. * Les Tongouses de la Sibérie sont l'image de nos indigènes ; et si nous parcourons l'Amérique, en partant du nord, nous trouvons plus de langues primitives vers le golfe du Mexique que partout ailleurs, † comme si les nations, arrêtées par le rétrécissement du continent sur ce point, s'étaient précipitées les unes sur les autres. Il y avait communication entre les deux continents. Un jésuite, voyageant en Asie, fut bien étonné un jour d'y rencontrer une femme sauvage qu'il avait vue en Canada. En adoptant l'hypothèse de l'émigration asiatique, ‡ il faut supposer que les Esquimaux et les Tchouktchis formaient l'extrémité de ce grand torrent de population, qui s'est arrêté au moment où les deux peuples étaient, l'un sur la rive américaine, et l'autre sur la rive asiatique, séparés, au détroit de Behring, par un bras de mer de quarante-quatre milles géographiques seulement de largeur. Les Californiens et les Aztèques eux-mêmes prétendent, d'après leurs traditions, venir du nord ; § et tous les faits qui ont été recueillis jusqu'à ce jour confirment l'opinion que les indigènes du nouveau monde ont eu leur berceau dans l'ancien, et que ceux de l'Amérique septentrionale en particulier, bien moins avancés que les peuples qui ont élevé les monuments trouvés au Mexique et dans la partie méridionale du continent, ont eu leur berceau dans les déserts de la Tartarie. Il ne peut y avoir, en effet, plus de similitude entre deux peuples séparés par de longs espaces de temps et par de longues distances, qu'entre les sauvages américains et les Tartares asiatiques.

On sait aujourd'hui combien le climat change le physique de l'homme, modifie ses manières, ses mœurs et même la tournure de son intelligence. L'habitant des

* G.-P. Muller, *Voyages et découvertes des Russes.*

† Gallatin.

‡ Le P. Acosta pensait que l'Amérique avait été peuplée par le nord de l'Asie ou de l'Europe, ou par les terres qu'il supposait voisines du détroit de Magellan.

§ Les Chichimèques, qui s'établirent sur le lac de Mexico, et les Mexicains, qui les subjuguèrent, venaient de la Californie. (Herrera.)

Etats-Unis ne ressemble déjà plus à celui de l'Angleterre. L'Américain est grand, mince, svelte, avec un teint bruni par le soleil et les vents chauds de la terre. L'Anglais est gros, replet, avec un teint rougi par les brouillards chargés des sels de la mer, qui enveloppent son île. La différence du climat a amené ce changement considérable dans l'espace d'un siècle à peine.

Si un pareil changement a pu s'opérer chez un peuple auquel la civilisation semblait assurer pour bien plus longtemps la conservation de son type physique d'autrefois, il ne doit pas paraître étonnant que chez l'homme sauvage, qui marche beaucoup plus près de la nature, le physique éprouve plus vite aussi l'impression des climats.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE Ier

DISPERSION DES HURONS.

1632 - 1663.

Louis Kertk rend Québec à la France en 1632.— Champlain revient en Canada comme gouverneur, et travaille à s'attacher les indigènes.— Collège des jésuites construit à Québec.— Mort de Champlain (1635).— M. de Chasteaufort le remplace par intérim.—M. de Montmagny est nommé gouverneur général.— Guerre entre la confédération iroquoise et les Hurons; les succès sont partagés.— Le P. Le Jeune établit le village sauvage de Sillery.— Fondation de Montréal (1642) par M. de Maisonneuve.— Fondation de l'Hôtel-Dieu et du couvent des Ursulines.— Paix entre toutes les nations indigènes; elle est rompue par les Agniers.— M. d'Ailleboust remplace M. de Montmagny comme gouverneur de la Nouvelle-France.— La guerre devient extrêmement vive entre les Iroquois et les Hurons; succès prodigieux des premiers: les Hurons, ne pouvant leur tenir tête, sont dispersés, les uns vers le lac Supérieur, d'autres vers la baie d'Hudson, le reste vers le bas Saint-Laurent (1649-50).— La Nouvelle-Angleterre fait proposer au Canada un traité de commerce et d'alliance perpétuelle.— M. de Lauson succède à M. d'Ailleboust.— Les Iroquois, après leur victoire sur les Hurons, lâchent leurs bandes sur les établissements français.— M. d'Argenson vient remplacer M. de Lauson.— Le dévouement de Daulac sauve le Canada.— Les Iroquois demandent et obtiennent la paix.— Le baron d'Avaugour arrive comme gouverneur à Québec; remontrance énergique qu'il fait à la cour sur l'abandon de la colonie; on y envoie quatre cents hommes de troupes.—Dissensions entre le gouverneur et l'évêque.—Célèbre tremblement de terre de 1663.— Rappel de M. d'Avaugour, auquel succède M. de Mésy.— La compagnie des Cent-Associés rend le Canada au roi et se dissout (1663).

Nous reprenons le fil des événements historiques, que nous avons interrompu au traité de Saint-Germain-en-Laye en 1632. Le huguenot Louis Kertk avait tenu Qué-

bec trois ans pour l'Angleterre. Il rendit cette ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines,* à M. de Caën, et la compagnie des Cent-Associés en reprit possession l'année suivante. Champlain, nommé de nouveau gouverneur, y arriva avec une petite escadre richement chargée, et reprit l'administration de la colonie.

Voyant le peu d'efforts que la France avait faits pour défendre le Canada, il chercha à s'attacher les populations indigènes, surtout les Hurons, à qui il envoya des missionnaires porter l'Evangile. Ces missionnaires furent des jésuites. On avait exclu les récollets pour le moment, quoiqu'ils fussent très populaires, parce qu'on croyait que, dans une nouvelle colonie, des moines mendiants étaient plus à charge qu'utiles; ils prièrent en vain le gouvernement de les laisser revenir.† Un instant l'immigration augmenta. On vit arriver des cultivateurs, d'utiles ouvriers, des personnes de bonne famille qui venaient en Amérique pour jouir de plus de tranquillité qu'ils n'en pouvaient avoir en France, dans les provinces où les protestants étaient en majorité. Le jésuite René de Rohault, fils du marquis de Gamache, jeta les fondements du collège de Québec en 1635, dans l'année même que Champlain expirait.

La mort de Champlain, arrivée le 25 décembre, troubla la joie que causaient les progrès qu'on voyait faire à la colonie. Né à Brouage, en Saintonge, Champlain avait embrassé le métier de la mer, et s'y était distingué, au service de Henri IV. Sa conduite ayant attiré l'attention

* "Pour l'habitation, dit M. de Caën, mes gens l'ont trouvée toute brûlée et entièrement consumée avec 9,000 castors, perte de 40,000 livres."

† "Mémoire qui fust faict pour l'affaire des PP. Recollets de la province de Saint-Denis dite de Paris, touchant le droict qu'ils ont depuis l'an 1615 d'aller en Quanada, sous l'authorité de S. M. et mission des souverains pontifes, sous la faveur des quels ils ont basty un couvent et esglise à Quebecq et ont célébré les saints mystères en divers endroits du dit pays les premiers." Ce mémoire, daté de 1637, fut dressé par le P. Potenlan, supérieur. Les récollets demandaient la permission de revenir en Canada et répondaient aux objections qu'on faisait à leur retour.

sur lui, le commandeur de Chastes lui donna l'occasion d'entrer dans une carrière où il devait s'immortaliser. Doué d'un jugement droit et pénétrant, d'un génie pratique, Champlain pouvait concevoir et suivre, sans jamais s'en écarter, un plan étendu et compliqué. Trente ans d'efforts pour établir le Canada prouvent sa persévérance et la fermeté de son caractère. Il conserva la possession d'immenses contrées à la France, à l'aide des missionnaires et par le moyen d'alliances contractées à propos avec les indigènes. Il a été blâmé de s'être déclaré contre les Iroquois. Mais la guerre existait déjà entre cette nation et les autres peuplades du Canada lorsqu'il arriva dans le pays ; il ne cessa jamais de faire des efforts pour la conservation de la paix. Ce n'est que lorsque les sauvages étaient rendus au dernier degré de décadence qu'ils voulaient bien écouter les conseils. Sa mort fut un grand malheur pour les Hurons, qu'il aurait peut-être arrachés à la destruction qui vint fondre sur eux bientôt après.

Champlain a laissé une relation de ses voyages, dans laquelle on trouve un observateur judicieux et attentif, un auteur fidèle, rempli de détails sur les mœurs des aborigènes et la géographie du pays. Naturellement religieux, mais, comme beaucoup d'hommes de son siècle, redoutant l'influence des jésuites, il aurait préféré pour le Canada les moines de l'ordre de Saint-François, parce qu'ils étaient, disait-il, sans ambition. Les jésuites firent des démarches auprès de la cour, et réussirent à se faire accorder la permission de venir dans la colonie. Il n'est pas douteux que leur crédit fut bientôt d'un grand service ; en plus d'une occasion où les rois de France inclinaient à abandonner le Canada, ils furent arrêtés principalement par des motifs de religion. Dans ces moments-là, les jésuites, directement intéressés au Canada, en secondaient puissamment le fondateur. *

* Ainsi le P. Paul Le Jeune écrivait à Richelieu en 1635 : "Si par malheur la traite des pelleteries ne succédoit pas toujours aux Cent-Associés, Monseigneur, vous êtes tout-puissant en ce point comme en plusieurs autres ; un seul regard de vos yeux peut protéger et animer, secourir encore toutes ces contrées, d'où la France peut tirer un

Champlain avait une belle figure, un port noble et militaire, une constitution vigoureuse, qui le mit en état de résister à toutes les fatigues de corps et d'esprit qu'il éprouva dans sa rude carrière : il ne traversa pas moins de vingt fois l'Atlantique pour aller défendre les intérêts de la colonie à Paris.

Comme on l'a dit, Champlain avait amené sa femme en Canada en 1620. Il avait épousé Hélène, fille de Nicolas Boullé, protestant demeurant à Paris et secrétaire de la chambre du roi. Le contrat fut signé dans les derniers jours de 1610 ; mais, comme la fiancée était encore trop jeune, il fut stipulé que le mariage ne se ferait qu'au bout de deux ans. La fiancée reçut de ses parents, en avancement d'hoirie, 6,000 livres tournois, dont 4,500 furent payées deux jours après le contrat à Champlain, qui donna l'usufruit de tous ses biens à sa femme, en cas "qu'il fût prévenu de mort en ses voyages sur la mer et ès lieux où il est employé pour le service du roi."

Il ne paraît pas qu'ils aient laissé d'enfants.* Les récollets commencèrent à tenir les registres de Notre-Dame de Québec en 1621. "Lorsqu'on ouvre le premier de ces cahiers, une curiosité bien excusable, dit M. Ferland, porte à y chercher quelques souvenirs de Champlain et de sa famille, dont les autres documents contemporains ne nous disent presque rien. On aimerait à pouvoir suivre la pos-

---

jour de grands avantages. On sait assez, par l'expérience et par la lecture des histoires et des géographies, qu'il sort tous les ans très grand nombre de personnes de la France, se jetant, qui deçà qui de là, chez l'étranger pour n'avoir de quoy s'employer dans leur pays. Je me suis laissé dire, et ne l'ay pas entendu qu'avec un grand regret, qu'une bonne partie des artisans qui sont en Espagne sont Français. Quoi donc, faut-il que nous donnions des hommes à nos ennemis pour nous faire la guerre ? et nous avons icy tant de terres si belles et si bonnes, où l'on peut jeter des colonies qui seront fidèles à Sa Majesté et à votre grandeur."

* Ce que confirme la sentence rendue par la prévôté de Paris, le 11 juillet 1637, à la demande des jésuites de Québec, contre la veuve de Champlain. Celui-ci, devenu paralytique, avait donné, par testament signé à Québec, une partie de ses biens aux jésuites.

térité du fondateur de Québec, au sein de la population à qui il avait ouvert une nouvelle patrie ; on voudrait connaître quelles familles canadiennes ont le droit de le compter parmi leurs ancêtres. J'ai constaté avec un véritable chagrin, après une recherche soigneuse, qu'il n'existe probablement pas un seul descendant de Champlain dans la colonie qu'il a créée et au milieu de laquelle reposent ses cendres."

Madame de Champlain ne fut que quatre ans en Canada. Elle repassa en France en 1624, et il ne paraît pas qu'elle soit revenue en Amérique. Elle fonda un monastère d'ursulines à Meaux, et y fit profession sous le nom de sœur Hélène de Saint-Augustin. Elle y mourut en 1654.*

Le successeur par intérim de Champlain fut M. de Chasteaufort, dont on connaît à peine le nom. Charles Huault de Montmagny, chevalier de Malte, vint le remplacer et résolut de marcher sur les traces de Champlain ; mais il prit le gouvernement de la colonie à une époque extrêmement difficile, à cause de la guerre qui venait d'éclater entre les Hurons et les Iroquois, de plus en plus acharnés les uns contre les autres. L'établissement de la compagnie des Cent-Associés avait fait tant de bruit, que les Hurons en avaient conçu un espoir excessif, et loin de suivre les avis prudents que Champlain leur avait si souvent donnés, ils s'abandonnèrent, dans l'attente de secours imaginaires, à une présomption fatale, qui fut cause de leur ruine.

Les Iroquois, plus habiles qu'eux, usèrent de stratagème pour les diviser, afin de les accabler plus facilement. Ils firent une paix simulée avec le gros de la nation, et, sous

* "Depuis le 24 octobre 1621, date de l'ouverture des registres de Québec, jusqu'en 1629, il n'y eut dans la colonie française que six baptêmes et deux mariages parmi les Européens. Le premier mariage, fait le 1[er] août 1621, fut celui de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, dont la nombreuse famille s'est étendue dans tout le district de Québec, et plus particulièrement dans la côte du sud, au-dessous de la Pointe-Lévis. Deux mois et demi auparavant, savoir le 12 mai, avait eu lieu le premier mariage célébré dans la Nouvelle-Angleterre, celui d'Edward Winslow et de Susannah White." *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, par l'abbé Ferland.

divers prétextes, ils attaquèrent les bourgades éloignées. * La ruse ne fut découverte que lorsque le cri de guerre retentit, pour ainsi dire, au cœur de la nation. Les Hurons n'étaient pas préparés à repousser les attaques d'un ennemi implacable, qui marchait précédé de la terreur. Ils furent tout déconcertés, et leurs mesures, se ressentant du trouble de leur esprit, furent autant de fautes. Rien n'humilie davantage aujourd'hui ceux qui restent, dit Charlevoix, que le souvenir d'un si prodigieux aveuglement.

Cette guerre entre les sauvages suffit pour désabuser ceux qui croyaient que la colonie pouvait faire la loi à toutes les nations, depuis la création de la nouvelle compagnie, et montra que ce grand corps, qui imposait tant de loin, était incapable de tenir ses promesses.

Ce fut en 1636 que les Iroquois pénétrèrent ainsi pour la première fois jusqu'au milieu des bourgades huronnes. Quatre ans après, ils y revinrent ; les Hurons, instruits par leurs défaites et devenus plus circonspects, résistèrent à leurs puissants adversaires, sur lesquels ils remportèrent quelquefois des avantages signalés, car leurs guerriers ne leur cédaient point en courage : leurs désastres venaient de leur indiscipline et d'une humeur trop présomptueuse.

Devant cette résistance inattendue, les Iroquois, toujours plus habiles, voulurent unir la politique aux armes, et cherchèrent à séparer les Hurons des Français, pour n'avoir à combattre qu'un ennemi à la fois. Ils détachèrent trois cents guerriers, par petites bandes, pour faire des prisonniers, dans l'intention de traiter cruellement les Hurons et de ménager les Français, afin d'exciter les soupçons des premiers. Cette ruse n'ayant pas réussi, ils feignirent de menacer le poste des Trois-Rivières, où commandait M. de Champflour, et lorsqu'on s'y attendait le moins, ils demandèrent la paix et remirent les prisonniers. M. de Montmagny se rendit à ce poste pour avoir une entrevue avec leurs ambassadeurs ; mais il ne tarda pas à pénétrer leur dessein, et il rompit la négociation, car s'il ne pouvait leur porter de grands coups, il cherchait toujours à les intimider par

* Relations de Jésuites (1640).

une attitude décidée. Sa situation cependant était alors des plus pénibles. Faute de troupes, il se voyait témoin passif de la lutte des sauvages, exposé souvent à leurs insultes, sans pouvoir faire respecter son drapeau, qu'ils venaient braver jusque sous le canon des forts. L'état déplorable dans lequel on le laissait était un sujet d'étonnement pour tout le monde. Le progrès que faisait alors le pays étaient dus aux seuls efforts de quelques personnes. Ainsi l'habitation de Sillery, à trois ou quatre milles de Québec, au bord du fleuve, fut établie aux frais du commandeur de ce nom sous l'inspiration des jésuites, en 1637.

M. de Sillery appartenait à une famille distinguée. Il était grand-croix de l'ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem, et commandeur ou bénéficier du temple de Troyes. Il quitta le monde à un âge avancé pour entrer dans les ordres. Il fut ordonné prêtre en 1634, et de Paris, où il faisait ordinairement sa résidence et où il mourut en 1640, il étendit ses bienfaits sur la Champagne, sur la Savoie, sur le Canada et ailleurs. C'était M. de Razilly qui l'avait intéressé au Canada et fait entrer dans la compagnie des Cent-Associés. On n'employa à l'établissement de Sillery que des sauvages chrétiens ou le voulant devenir. Le P. Le Jeune, qui représentait M. de Sillery, y dépensa des sommes considérables pour la construction des édifices nécessaires. *

L'établissement de l'île de Montréal fut commencé peu d'années après celui de Sillery. Les Cent-Associés avaient concédé l'île, cinq ans auparavant, à Jacques Girard, seigneur de la Chaussée, qui l'avait cédée, deux ans après, à Jean de Lauson, intendant en Dauphiné. Les missionnaires avaient plusieurs fois sollicité la compagnie à occuper cette île, dont la situation était avantageuse pour contenir les Iroquois et pour étendre l'œuvre des missions. Le projet fut repris par M. de la Dauversière, receveur des tailles à La Flèche en Anjou, et sous lui se forma, pour l'accomplir, une association de trente-cinq personnes riches et puis-

* Ce lieu conserve encore le nom du commandeur; mais le village sauvage a été transféré à Saint-Ambroise de Lorette, au pied des Laurentides.

santes, parmi lesquelles était le duc de Liancourt de la Rocheguyon. Elle obtint la concession d'une partie de l'île en 1640. L'année suivante, un des associés, Paul de Chaumedey, sieur de Maisonneuve, arriva à Québec avec plusieurs familles, quelques soldats et un armement de vingt-cinq mille écus, formé à La Rochelle et à Dieppe. Un baron de Fanquand, qui obtint, en 1659, la concession du reste de l'île pour la compagnie, donna vingt mille livres pour sa part. Rien ne fait mieux connaître l'esprit de cette colonisation, que la manière dont on s'y prit pour s'assurer des sentiments religieux de M. de Maisonneuve. On voulait non seulement des soldats, mais un chef digne de commander. "Je connais un brave gentilhomme champenois qui ferait votre affaire," dit un jour le P. Charles Lalemant, retourné en France, à M. de la Dauversière. "Il loge à telle hôtellerie." M. de la Dauversière voulut connaître le caractère de celui qu'on lui désignait, et pour cela il alla se loger dans la maison indiquée, sans laisser voir son dessein. Il amena insensiblement M. de Maisonneuve à parler de l'établissement de Montréal, et à lui dire un jour qu'il serait bien aise de s'éloigner de la France pour éviter les désordres, et de le servir dans son projet. "Je suis sans intérêt, ajouta-t-il, et j'ai assez de biens pour mon peu d'ambition: j'emploierai ma fortune et ma vie à votre entreprise, sans autre récompense que l'honneur de servir Dieu et mon roi dans les armes que j'ai toujours portées." M. de la Dauversière, en l'entendant parler un langage si chrétien et si résolu, le reçut comme un don de la Providence et s'empressa d'accepter ses services.

M. de Maisonneuve avait commencé le métier des armes dans la Hollande, à l'âge de treize ans; il avait conservé sa piété dans les camps, au milieu de ces pays hérétiques, dit le chroniqueur. Il avait appris à pincer du luth pour passer ses loisirs seul et pour n'être pas obligé de fréquenter la compagnie des méchants. * Il partit pour le

* *Histoire du Montréal* (1640-1672), manuscrit de Paris, sans nom d'auteur, dont une copie a été apportée en Canada en 1845, par M. L.-J. Papineau. Ce manuscrit, extrêmement curieux, est attribué à M. François Dollier de Casson, prêtre de Saint-Sulpice de Paris, et troisième supérieur du séminaire de Montréal.

Canada, le cœur rempli de joie. A son arrivée, le gouverneur lui conseilla en vain de se fixer dans l'île d'Orléans, afin d'être hors de l'atteinte des Iroquois. Il ne voulut pas se laisser intimider par le danger, et il alla jeter, en 1642, les fondements de la ville de Montréal. Il éleva une bourgade palissadée, pour se mettre à l'abri des attaques, et la nomma Ville-Marie. Il se mit ensuite à réunir autour de lui les sauvages chrétiens, pour les civiliser et leur enseigner l'art de cultiver la terre. Ainsi Montréal devint à la fois une école de morale, d'industrie et de civilisation, noble destination qui fut inaugurée avec toute la pompe de l'Eglise. Peu de temps après, il arriva un renfort de colons sous la conduite de M. Louis d'Ailleboust de Coulonge ; il en vint un second l'année suivante. A cette époque, la population européenne en Canada ne dépassait pas deux cents âmes. Les émigrants, ainsi que leurs chefs, étaient choisis avec le plus grand soin. Un sieur de La Barre y vint, en 1644, avec plusieurs colons placés sous ses ordres par la reine. C'était un homme de mœurs dissolues, qui avait su jusque-là dissimuler sa conduite. Il portait à La Rochelle un grand chapelet à sa ceinture avec un crucifix, sur lequel il jetait constamment les yeux ; ce qui l'avait fait prendre pour un homme très dévot. Mais, lorsqu'on eut reconnu sa mauvaise conduite, on le fit rembarquer aussitôt pour la France.

Une entreprise semblable à celle de Ville-Marie se poursuivait alors à Québec. Une petite colline boisée séparait le collège des jésuites de l'Hôtel-Dieu. Sur les deux versants quelques maisons avaient été bâties à l'européenne, sous les murs de ces monastères, pour loger les sauvages et les accoutumer à vivre à la manière des Français. Des Montagnais et des Algonquins aidèrent à défricher une partie du plateau sur lequel est assise maintenant la haute ville. Mais ils se fatiguèrent bientôt de cette vie arrêtée et tranquille : ce n'était pas en une génération que l'on pouvait changer les habitudes des sauvages, dans un pays où les forêts les invitaient sans cesse à reprendre leur vie errante.

M. de Maisonneuve fut conduit un jour sur la montagne

de Montréal par deux vieux sauvages de la nation qui avait autrefois habité le pays. " Nous étions, lui dirent-ils, en très grand nombre, et toutes les collines que tu vois au midi et à l'orient, étaient peuplées. Les Hurons en ont chassé nos ancêtres, dont une partie s'est réfugiée chez les Abénaquis et une autre dans les cantons iroquois ; quelques-uns sont demeurés avec leurs vainqueurs." M. de Maisonneuve, touché du malheur de cette nation, leur dit de tâcher d'en rassembler les débris ; qu'il les recevrait dans le pays de leurs pères, les protégerait et ne les laisserait manquer de rien ; mais tous leurs efforts ne purent réunir les restes d'un peuple dont le nom même était oublié. * Etait-ce le peuple que Cartier avait visité plus de cent ans auparavant à Hochelaga ? Les annales des sauvages remontent peu dans le passé sans devenir vagues et confuses. Les premiers voyageurs ne pouvaient faire un pas dans les forêts, sans entendre parler de tribus qui avaient existé dans des temps peu reculés selon nos idées, mais déjà bien éloignés d'après celles de ces peuples, dont chaque siècle révolu couvrait l'histoire d'un profond oubli.

Pendant que des personnes religieuses et charitables cherchaient à améliorer la condition des sauvages, les colons étaient aussi l'objet de tendres sollicitudes. Nous avons parlé de la fondation du collège des jésuites. L'Hôtel-Dieu, élevé pour les malades, et le couvent des Ursulines, pour l'éducation des jeunes filles, furent encore des fruits de cette générosité inépuisable à laquelle le Canada doit presque tous les grands établissements d'éducation et de bienfaisance qu'il possède. L'Hôtel-Dieu de Québec fut fondé en 1639 par la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu. Cette même année, une jeune veuve d'un rang distingué, madame de la Peltrie, commençait le couvent des Ursulines et venait s'y renfermer elle-même pour le reste de ses jours. Les religieuses des deux communautés arrivèrent à Québec sur le même navire. " Le jour de l'ar-

* Gallatin,—Colden. Ce dernier rapporte que, d'après une tradition qui existait chez les Iroquois, leurs ancêtres avaient habité les environs de Montréal.

rivée, dit un auteur, fut pour toute la ville un jour de fête ; les travaux cessèrent, et les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut ces héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes et au bruit du canon ; après les premiers compliments, il les mena à l'église au milieu des acclamations du peuple ; et le *Te Deum* fut chanté, en action de grâces du double bienfait que Dieu faisait au Canada." * L'hospice fut d'abord placé à Sillery ; mais la crainte des Iroquois le fit transporter à Québec en 1644.

Ces pieuses fondations, qui font encore l'honneur du pays, s'élevaient dans le bruit des armes et dans les agitations que causait l'alternative des succès et des revers.

Nous avons vu comment s'étaient terminées les négociations pour la paix aux Trois-Rivières, où les Iroquois furent démasqués, mais non intimidés. Les embarras de M. de Montmagny n'avaient fait qu'augmenter depuis. Les colons, qui ne commencèrent à semer du blé qu'en 1644, parce qu'ils avaient cru le climat trop froid pour cette plante, ne recueillaient pas encore assez de céréales sur leurs terres pour se nourrir toute l'année ; de sorte qu'il fallait que le gouverneur pourvût en même temps à la subsistance et à la sûreté des colons. Tout le monde était armé, et le laboureur ne s'aventurait plus dans les champs sans son fusil. † Les Iroquois se glissaient furtivement jusque dans le voisinage de Québec, et semaient l'alarme sur les deux rives du Saint-Laurent. Leur audace croissait avec le succès ou plutôt l'impunité de leurs entreprises. Il devenait nécessaire de prendre des mesures énergiques pour mettre un frein à leurs courses ; et, comme préliminaire, on résolut de leur fermer le chemin en bâtissant un fort à l'embouchure de la rivière Richelieu, par laquelle ils s'introduisaient dans le fleuve. Ils réunirent leurs efforts pour en empêcher la construction, et fondirent à l'improviste au nombre de sept cents guerriers sur les travailleurs, qui les repoussèrent.

Pour se venger, ils tournèrent leurs armes contre les

---

* M. de Laroche-Héron : *Les Servantes de Dieu en Canada.*

† Le P. Vimont, 1642–44.

Hurons, sur lesquels ils prenaient une supériorité décidée, que l'usage des armes à feu vint encore accroître. Les Hollandais de la Nouvelle-Hollande, aujourd'hui Nouvelle-York, avaient commencé à leur vendre des fusils, de la poudre et des balles, malgré les représentations que M. de Montmagny avait faites à leur gouverneur, qui s'était contenté de répondre en termes vagues mais polis, sans changer de conduite. * On le soupçonnait depuis longtemps d'exciter secrètement les cantons, quoique les deux gouvernements fussent en paix.

Cependant les Hurons n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes. Le fer et la flamme désolaient leurs frontières, dont le cercle se rapetissait chaque jour, et ils n'osaient remuer de peur d'augmenter la fureur de leurs ennemis, qui voulaient, disaient-ils, ne faire avec eux qu'un seul peuple et qu'une seule terre. En 1644, les Iroquois disposèrent leur plan d'attaques, contre les Français et leurs alliés, avec un art stratégique qu'on est surpris de trouver chez des barbares. Divisés en dix bandes, ils enveloppèrent toute la colonie comme dans un immense réseau, et au printemps ils firent irruption sur tous les points à la fois. Ils prenaient, dit le P. Jérôme Lalemant, des positions telles, qu'ils pouvaient voir de quatre à cinq lieues sans être aperçus eux-mêmes, et ils n'attaquaient que quand ils étaient les plus forts.

Les deux premières bandes se placèrent au portage des Chaudières, la troisième s'arrêta au pied du Long-Sault, sur la rivière des Outaouais, la quatrième fut envoyée au-dessus de Montréal ; cinq autres corps se partagèrent l'île même de Montréal, la rivière des Prairies, le lac Saint-Pierre, le voisinage des Trois-Rivières et du fort Richelieu ; enfin la dixième bande était destinée à entrer dans le pays des Hurons et à y porter partout le fer et la flamme.

Une de leurs bandes, composée de quatre-vingts guerriers, ne fut pas heureuse. Après être restée trois jours en embuscade devant Montréal, dans l'espérance de surprendre les Français, elle fut découverte et dispersée par la

---

* *Relations des Jésuites*, lettre du P. Jogues, prisonnier des Iroquois.

garnison. Elle perdit quelques hommes. Les Algonquins firent des prisonniers et les brûlèrent vifs. C'est dans l'embuscade dressée par une autre bande iroquoise près du lac Saint-Pierre, à six lieues des Trois-Rivières, que tomba le P. Bressani, jésuite italien qui était en Canada depuis deux ans, et qui partait pour les missions huronnes. *

Le gouverneur repoussa cette bande devant le fort Richelieu. Ne pouvant, cependant, faute de troupes, protéger partout la colonie et ses alliés, ni atteindre l'ennemi qui voltigeait sans cesse, il songea à ouvrir une nouvelle négociation, afin de conclure avec lui une paix solide et durable, en employant pour cela l'influence que lui donnait la supériorité du génie européen, influence à laquelle les Iroquois eux-mêmes ne pouvaient entièrement se soustraire. Il s'était aperçu qu'ils avaient besoin de repos ; il relâcha un prisonnier et le chargea d'aller dire aux cantons, que s'ils voulaient sauver la vie aux autres captifs, il fallait qu'ils envoyassent sans délai des ambassadeurs avec plein pouvoir de conclure la paix. Cette menace eut l'effet désiré. Des ambassadeurs arrivèrent et signèrent enfin un traité aux Trois-Rivières, dans une assemblée solennelle tenue sur la place d'armes du fort, en présence du gouverneur.

Un des envoyés se leva, regarda le soleil, puis, ayant promené ses regards sur l'assemblée : " Onontbio, † dit-il en prenant un collier, prête l'oreille. Je suis la voix de

---

* Plusieurs de ses compagnons furent tués ou torturés. Lui-même fut cruellement battu à coups de bâtons et allait être brûlé vif, lorsqu'il fut sauvé presque miraculeusement par une femme, qui le fit remettre par son fils aux Hollandais pour une rançon, au bout de quatre mois de captivité. (*Relation abrégée de quelques missions des PP. de la compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, par le P. François-Joseph Bressani, de la même compagnie* (1653) *; traduite de l'italien et augmentée d'un avant-propos et de la biographie de l'auteur, par le R. P. Martin.*)

† Ce nom était en langue huronne et iroquoise la traduction du nom de M. de Montmagny (*Mons Magnus*, grande montagne). Les sauvages continuèrent à le donner à ses successeurs, et même au roi de France, qu'ils appelaient Grand Onontbio.

mon pays. J'ai passé près du lieu où les Algonquins nous ont massacrés au printemps. J'ai passé vite, et j'ai détourné les yeux pour ne pas voir le sang de mes compatriotes et leurs corps étendus dans la poussière. Ce spectacle aurait excité ma colère. J'ai frappé la terre, puis prêté l'oreille, et j'ai entendu la voix de mes pères qui m'a dit avec tendresse: — Calme ta fureur, ne pense plus à nous, car tu ne peux plus nous retirer des bras de la mort, pense aux vivants; arrache au glaive et au feu les prisonniers. Un guerrier vivant vaut mieux que plusieurs qui ne sont plus.—Ayant entendu cette voix, je suis venu pour délivrer ceux que tu tiens dans les fers." Il présenta encore plusieurs colliers, un pour remercier le gouverneur d'avoir rendu la liberté à un Iroquois; un autre, en signe de la remise d'un Français; le reste par allusion à la paix qu'on allait conclure. Il s'étendit longuement sur le sujet de son ambassade, et parla deux ou trois heures en chantant et en gesticulant tour à tour. Ce chef sauvage, qui était de haute stature et bien fait de sa personne, avait de grands talents oratoires et beaucoup de bravoure; mais il passait pour fourbe et railleur, et chacun était en garde contre lui. Il revint encore plusieurs fois en Canada, chargé de missions publiques.

Les Algonquins, les Montagnais, dont les chefs firent des discours, les Hurons et les Attikamègues signèrent le traité. Parmi les Iroquois, il n'y eut que le canton des Agniers qui le ratifia, parce que c'était le seul avec lequel la colonie fût en guerre ouverte.

La compagnie, qui avait fait des pertes immenses pendant ces luttes désastreuses, et qui avait dépensé plus d'un million de livres, outre le revenu du pays, se hâta de profiter de la suspension d'armes pour céder, en 1645, la traite des pelleteries aux habitants. Ceux-ci furent représentés à Paris par M. de Repentigny et M. Godefroy. La compagnie fit cet abandon (confirmé ensuite par édit du roi), moyennant une rente seigneuriale d'un millier pesant de peaux de castors.

Aussitôt le traité conclu, toutes les tribus s'étaient mises à faire la chasse et la traite ensemble, comme si elles eussent

été dans la meilleure intelligence. Les missionnaires pénétrèrent chez les Iroquois ; ils croyaient changer les mauvaises dispositions des Agniers. Mais la paix avait déjà trop duré au gré de ces peuples mobiles et farouches. Peu après les hostilités recommencèrent. Une épidémie, qui faisait de grands ravages dans l'une des tribus, et la destruction de leur moisson par les vers, furent attribuées aux maléfices du P. Jogues ; il fut tué d'un coup de hache, ainsi qu'un jeune Français qui l'accompagnait. Leurs têtes furent exposées sur une palissade et leurs corps jetés dans la rivière. Après une violation aussi flagrante du droit des gens, les Agniers se mirent de toutes parts en campagne, égorgeant tout ce qui se trouvait sur leur passage. Des femmes algonquines, échappées comme par miracle de leurs mains, en apportèrent la nouvelle aux Français. Vers le même temps, M. de Montmagny fut remplacé par M. d'Ailleboust (1648).

Le rappel de M. de Montmagny causa quelque surprise ; il provenait d'une décision générale que venait de prendre la cour. Le commandeur de Poincy, gouverneur des îles françaises de l'Amérique, avait refusé de remettre le gouvernement à son successeur, et s'était maintenu dans sa charge contre l'ordre du roi. Cette espèce de rébellion avait eu des imitateurs. Pour arrêter le mal, le conseil avait décidé que les gouverneurs seraient changés tous les trois ans ; et c'est en conséquence de cette résolution que M. de Montmagny était mis à la retraite.

Plusieurs événements importants ont signalé son administration, tels que l'établissement de l'île de Montréal et le commencement de la ruine des Hurons, qui sera consommée sous l'administration de son successeur. Les jésuites étendirent fort loin de son temps leurs découvertes dans le Nord et dans l'Ouest. Le P. Raymbaut forma même le dessein de pénétrer jusqu'à la Chine en évangélisant les nations, et de compléter ainsi le cercle des courses des missionnaires autour du monde. Quoique ces découvertes se fissent en dehors de l'action du gouvernement, elles jetèrent de l'éclat sur l'administration de M. de Montmagny, et lui acquirent une certaine célébrité en Europe.

Ce gouverneur avait cherché à imiter la politique de Champlain à l'égard des sauvages. L'insuffisance de ses moyens ne lui permit pas toujours de mettre un frein à leur ardeur guerrière; mais il sut, par un heureux mélange de conciliation et de dignité, se faire respecter de toutes les tribus et suspendre quelque temps la marche envahissante des Iroquois contre les malheureux Hurons. Le moment arrivait cependant où cette politique allait devenir insuffisante. M. d'Ailleboust était venu en Canada, comme on l'a dit, avec des colons pour l'île de Montréal, qu'il avait ensuite gouvernée en l'absence de M. de Maisonneuve. Il avait été élevé plus tard au commandement des Trois-Rivières, poste qui était alors plus important que celui de Montréal, de sorte qu'il devait connaître parfaitement le pays et tous ses besoins; mais il prenait l'administration des affaires à une époque de grand danger. *

Les Iroquois portèrent toutes leurs forces contre les Hurons, qui perdaient un temps précieux en négociations avec un des cantons, qui les amusait à dessein. Ce peuple infortuné avait même refusé l'alliance des Andastes, laquelle lui aurait assuré la supériorité sur ses ennemis, et il était retombé dans sa première sécurité. Les Agniers n'attendaient que cela pour fondre sur lui à l'improviste. La bourgade de Saint-Joseph, ainsi nommée par les missionnaires, était située sur le bord du lac Huron; elle fut surprise et brûlée, pendant l'absence de ses meilleurs guerriers; sept cents personnes furent impitoyablement égorgées. Le P. Daniel, qui y était depuis quatorze ans, mourut héroïquement en restant au milieu du carnage pour administrer le baptême et l'absolution. Après avoir accompli ce devoir sacré, il engagea ceux de ses néophytes qui se trouvaient près de lui à se sauver dans le bois, puis

* Les d'Ailleboust étaient originaires d'Allemagne. Le grand-père de Louis d'Ailleboust, gouverneur du Canada, était premier médecin du roi et fut anobli.

Le célèbre navigateur La Pérouse épousa une demoiselle d'Ailleboust d'Argenteuil. Dans la collection de manuscrits de M. de Gaspé, curé de Saint-Eloi, se trouve une lettre de M. de La Pérouse à l'oncle de sa femme et une lettre de madame de La Pérouse.

il s'avança tranquillement au-devant des ennemis comme pour attirer leur attention, et reçut la mort en proclamant la parole de Dieu.

Dans le mois de mars suivant, une autre bourgade, celle de Saint-Ignace, fut enlevée de la même manière, et quatre cents personnes furent taillées en pièces; il ne se sauva que trois hommes, qui donnèrent l'alarme à la bourgade de Saint-Louis, dont les femmes et les enfants eurent à peine le temps de prendre la fuite. Quatre-vingts guerriers restèrent pour la défendre; ils furent tués ou pris, après avoir combattu avec la plus grande valeur. C'est au sac de ce dernier village que les PP. de Brebeuf et Gabriel Lalemant furent faits prisonniers. Ces deux missionnaires de la foi moururent après avoir enduré tous les tourments que put inventer la cruauté raffinée des sauvages.

Ces massacres furent suivis de plusieurs combats. Le succès fut d'abord partagé; mais à la fin l'avantage resta aux Iroquois; ils gagnèrent une dernière bataille, dans laquelle les principaux guerriers hurons succombèrent, accablés sous le nombre. Après d'aussi grands désastres, les débris de la nation, saisis de terreur, se dispersèrent. Au bout de quelques jours toutes les bourgades furent désertes. Les fugitifs se retirèrent chez les peuples voisins ou disparurent dans la profondeur des forêts. Les généreux missionnaires ne voulurent point quitter les restes de ce peuple infortuné, et émigrèrent avec eux. Ils proposèrent d'abord pour retraite l'île de Manitoulin, située au nord du lac Huron: c'est une île de quarante lieues de longueur. Elle était alors déserte, et la pêche et la chasse y étaient abondantes. Les Hurons ne purent se résoudre à s'expatrier si loin; ils ne voulurent pas même quitter entièrement leur pays, et se réfugièrent, en 1649, dans l'île de Saint-Joseph, moins éloignée que celle de Manitoulin. Ils y élevèrent une bourgade de cent cabanes, les unes de huit, les autres de dix feux; et un grand nombre de familles se répandirent dans les environs, le long du rivage, pour la commodité de la chasse. Mais le malheur les poursuivait partout.

La chasse et la pêche, sur lesquelles ils comptaient, ne

donnèrent rien ; quand arriva l'hiver, ils étaient réduits à toutes les horreurs de la famine. Ils violèrent les tombeaux pour se nourrir de leurs dépouilles corrompues. On vit des mères dévorer leurs enfants expirés sur leur sein. Ce furent des scènes qui épouvantèrent la barbarie elle-même. Les maladies contagieuses, suites ordinaires de la famine, éclatèrent et emportèrent une partie de ceux que la faim avait épargnés. Les missionnaires se comportèrent en véritables hommes de Dieu au milieu de ces scènes de désolation. Dans leur désespoir, les infortunés Hurons, ne sachant sur qui rejeter la cause de leur malheur, l'attribuaient à ces apôtres eux-mêmes. " Les Iroquois, nos mortels ennemis, s'écriaient-ils, ne croient point en Dieu, ils n'aiment point les prières, ils commettent tous les crimes, et néanmoins ils prospèrent. Nous, depuis que nous abandonnons les coutumes de nos pères, les Iroquois nous tuent, nous brûlent et renversent toutes nos bourgades. Que nous sert de prêter l'oreille à l'Evangile, si la foi et la mort marchent ensemble." * Telle tribu, qui avait compté plusieurs cents guerriers, n'en avait plus que trente.

Cependant les Iroquois s'étaient mis en campagne au nombre de trois cents, et l'on ignorait de quel côté ils allaient porter leurs coups. La bourgade de Saint-Jean était la plus voisine de leur territoire, depuis l'évacuation de celle de Sainte-Marie ; on y comptait encore six cents familles. L'irruption des Iroquois y fut regardée comme une bravade, et les guerriers marchèrent au-devant d'eux pour leur donner la chasse. Ceux-ci les évitèrent par un détour, et se présentèrent tout à coup devant Saint-Jean. Ils tombèrent le casse-tête à la main sur la population éperdue. Tout fut massacré ou traîné en esclavage. Le P. Garnier périt sous le fer des Iroquois. Les Hurons de l'île de Saint-Joseph, réduits alors à trois cents, ne s'y crurent plus en sûreté. En allant chercher un asile ailleurs ils trouvèrent leur tombeau. Une partie de la troupe fugitive s'enfonça dans les glaces et périt en voulant gagner la

---

* **Relations des Jésuites (1643–44).**

terre ferme ; une autre partie eut beau se réfugier dans des lieux écartés et sur des montagnes presque inaccessibles, les Iroquois, comme des loups altérés de sang, la poursuivirent à la piste et la décimèrent. Le reste, épuisé de souffrances, vint à la suite du P. Ragueneau et des autres missionnaires, solliciter du gouverneur français une retraite pour cultiver en paix la terre, sous sa protection. Les infortunés s'étaient échappés par le lac Nipissing et la rivière des Outaouais afin d'éviter les embûches de leurs ennemis, route écartée dans laquelle cependant ils avaient trouvé de terribles marques du passage de ces barbares ; et après deux jours de repos à Montréal, où ils n'osèrent pas rester tant leur épouvante était profonde, ils atteignirent enfin Québec dans le mois de juillet 1650. Ils y furent reçus avec toute l'attention que méritaient de si grands malheurs. On les plaça dans l'île d'Orléans, où les rejoignirent, l'année suivante, plusieurs hommes de leur race, qui étaient descendus à Québec avant eux, et avaient trouvé un asile sur la terre des jésuites à Beauport.

" Les Hurons, dit M. Ferland, demeurèrent à l'île d'Orléans jusqu'en 1659 ; mais, continuant d'être harcelés par les Iroquois, qui les attaquaient et les massacraient jusque dans leur retraite, ils vinrent dresser leurs tentes sur une des places de la ville, où ils passèrent plusieurs années. Quand on eut la paix avec les Iroquois, après l'expédition de M. de Tracy, les Hurons se transportèrent à une lieue et demie de Québec, et fondèrent, en 1667, la mission de Notre-Dame-de-Foye, connue aujourd'hui sous le nom de Sainte-Foye. Le 29 décembre 1693, ils durent s'éloigner de cette résidence pour se placer à l'Ancienne-Lorette, d'où, bien des années après, ils allèrent former le village de la Jeune-Lorette." *

Quant aux Hurons qui ne vinrent point chercher un asile parmi les Français, les uns se mêlèrent avec les nations voisines, sur lesquelles ils attirèrent la haine des Iroquois ; un petit nombre allèrent s'établir dans la Pensylvanie ; d'autres remontèrent au-dessus du lac Supé-

* Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec.

rieur ; d'autres enfin se présentèrent à leurs vainqueurs, et s'incorporèrent avec eux. De sorte que le pays des Hurons, et la vallée de la rivière des Outaouais, très peuplée peu d'années auparavant, ne présentèrent plus que des déserts et des forêts inhabitées. Les Iroquois avaient mis douze ans à renverser les frontières des Hurons, et ensuite moins de deux ans à disperser cette nation au loin. Tel fut le sort d'un peuple dont la ruine priva le Canada d'un allié sur lequel il avait fondé les plus grandes espérances, et qu'un aveuglement fatal précipita dans l'abîme.

Pendant que ce drame d'extermination s'accomplissait, un envoyé diplomatique de la Nouvelle-Angleterre arriva à Québec pour proposer au Canada un traité de commerce et d'alliance perpétuelle entre les deux colonies. Ce traité, qui eût subsisté indépendamment de toute guerre entre leurs métropoles, devait être à peu près semblable à celui qui venait d'être conclu avec l'Acadie, comme on le verra plus loin. Cette proposition occupa quelque temps les deux gouvernements. Le jésuite Druillettes et M. Godefroy, membre du conseil, furent délégués à Boston en 1650 et 1651 ; les Canadiens, dont le commerce était gêné par les courses des Iroquois, voulurent engager la Nouvelle-Angleterre dans une ligue offensive et défensive contre cette confédération. "Nous ne pouvons douter, disaient les lettres du conseil, que Dieu ne bénisse et vos armes et les nôtres, puisqu'elles seront employées à la défense des sauvages chrétiens, tant vos alliés que les nôtres, contre des barbares infidèles qui n'ont ni foi, ni dieu, ni aucune justice, comme vous pouvez l'apprendre plus au long des dits sieurs nos députés, qui vous assureront du désir sincère que nous avons que le ciel aille toujours bénissant vos provinces et vous comble de ses faveurs." La condition d'une ligue offensive et défensive fit manquer la négociation. Les Anglais ne voulurent pas courir le risque d'attirer sur eux les armes des Iroquois.

L'année 1651, si funeste pour les Hurons, fut celle de la retraite de M. d'Ailleboust, qui, lui aussi, s'était vu réduit avec douleur à être l'inutile témoin de leur ruine. Il s'établit et mourut dans le pays.

M. Jean de Lauson vint de France lui succéder. C'était un des principaux membres de la compagnie des Cent-Associés. Il avait toujours pris une grande part aux affaires de la société ; mais il montra peu de talent dans l'administration de la colonie, qu'il trouva, il est vrai, dans un état déplorable. Les Iroquois, encouragés par les succès inouïs qu'ils avaient remportés dans les contrées des lacs, se jetèrent sur les établissements français. Leurs bandes se glissèrent à la faveur des bois jusque au-dessous de Québec. Ils tuèrent le gouverneur des Trois-Rivières, M. Du Plessis-Bochart, dans une sortie qu'il faisait contre eux. Ils attaquèrent les laboureurs aux champs, et infestèrent la campagne de leurs brigandages. Ils poursuivirent ce genre de guerre avec tant d'opiniâtreté qu'à peine, dit un contemporain, "nous laissaient-ils quelques jours sans alarmes. Incessamment nous les avions sur les bras ; il n'y a pas de mois en cet été où notre livre des morts n'ait été marqué en lettres rouges par la main des Iroquois." Souvent les habitants étaient obligés d'abandonner leurs maisons, ou de s'y retrancher. Cet état de choses dura plusieurs années. La colonie diminuait par les pertes qu'elle faisait dans les surprises, et par cette multitude de petits combats qu'il fallait livrer au coin de chaque bois, et qui se renouvelaient souvent plusieurs fois le même jour. Si ces combats coûtaient beaucoup plus d'hommes aux sauvages qu'aux Français, ils laissaient dans les rangs de ceux-ci des vides plus sensibles à cause de leur petit nombre.

Les Iroquois allaient ordinairement par bandes. Ils se glissaient dans les bois, dans les ravines, derrière les moindres accidents de terrain, pour attendre les habitants qui travaillaient aux champs. Il s'en cachait jusque dans la tête des arbres autour des maisons, et plusieurs fois on en surprit ainsi qui étaient en sentinelle pour donner le signal d'attaque à leurs compagnons restés un peu plus loin ; ils passaient dans cette position des journées entières sans bouger.

C'est au milieu de ces luttes et de ces combats journaliers que cette belle et grande partie du pays, Montréal et les Trois-Rivières, mais surtout Montréal, fut acquise à la

civilisation. Chaque laboureur était soldat, et chaque sillon était arrosé de sang français ou de sang indien. La situation du Canada finit par attirer l'attention de ceux qui s'occupaient des colonies en France, et M. de Maisonneuve réussit à obtenir de l'Anjou, du Maine, du Poitou et de la Bretagne, des colons, avec lesquels il atteignit Montréal en 1653. C'étaient des hommes choisis, propres à la guerre et à l'agriculture. Ce renfort fut d'un grand secours, et le bruit de son arrivée alla jusqu'à l'ennemi. Malgré leur audace et leur activité, les Iroquois s'apercevaient tous les jours qu'ils n'avaient rien à gagner contre les Français, et ils prirent le parti de demander une suspension d'armes pour traiter de la paix. Le P. Le Moyne fut envoyé vers eux.

Il y eut une assemblée dans les cantons. Le P. Le Moyne y fit divers présents. A chaque présent les sauvages poussaient un grand cri du fond de leur poitrine en signe de joie. Il leur adressa un discours qui dura deux heures ; en parlant, il allait et venait, suivant leur usage, comme un acteur sur un théâtre. Les sauvages se groupèrent alors par cantons et par tribus ; un chef répéta ce que le P. Le Moyne avait dit, puis ils entonnèrent tous ensemble un chant de joie. Un autre chef se leva ensuite : "Onontio, dit-il, parlant du gouverneur absent, Onontio, tu es le soutien de la terre, ton esprit est un esprit de paix, et tes paroles calment les cœurs les plus rebelles." La conclusion de ce traité, ratifié en 1654, répandit la joie parmi les Français et les peuplades sauvages, ouvrit de nouveau les Cinq-Cantons au zèle des missionnaires, * et permit à la colonisation de faire des progrès plus rapides.

En rendant toutes les communications libres, la paix dévoila de nouveaux intérêts et fit naître bientôt de nouvelles jalousies. Les quatre cantons iroquois les plus au nord se mirent à faire le commerce des pelleteries avec le Canada, et donnèrent par là de l'envie aux Agniers, voisins d'Orange (Albany). Ceux-ci désirèrent dès lors la guerre

* Les PP. Le Moyne, Chaumonot, Dablon, Le Mercier, Mesnard et Fremin y évangélisèrent.

pour mettre fin à un négoce qu'ils regardaient comme leur étant préjudiciable. Pour des raisons contraires, ceux-là ne voulaient pas rompre leur alliance avec les Français, parce qu'ils pouvaient communiquer plus facilement avec eux qu'avec les habitants de la Nouvelle-Hollande. Dans cette fâcheuse conjoncture, la paix ne pouvait durer longtemps, et les Agniers, qui l'avaient signée malgré eux, n'attendaient qu'un prétexte pour se mettre en campagne.

Conseillés par les missionnaires, les Onnontagués avaient prié, en 1655, M. de Lauson de former un établissement dans le pays, ce qu'il désirait depuis longtemps. Il y envoya, l'année suivante, le capitaine Du Puis, commandant du fort de Québec, avec cinquante-cinq hommes. Les habitants de la ville, répandus sur le rivage, virent avec tristesse s'éloigner leurs compatriotes, car ils croyaient voir en eux des victimes livrées à la perfidie des sauvages. La petite colonie alla se fixer sur le bord du lac Gannentaha (lac Salé); elle ne fut pas plus tôt au milieu des Onnontagués que ceux-ci formèrent avec les Agniers le complot de la massacrer. Les Français, prévenus par un sauvage mourant, s'échappèrent de nuit. Pour tromper les Iroquois, ils leur donnèrent un grand festin, et pendant que ces sauvages étaient plongés dans l'ivresse et le sommeil, ils partirent par la rivière Oswégo dans des canots qu'ils avaient faits secrètement. A la première nouvelle de leur évasion, les Agniers envoyèrent après eux quatre cents hommes, qui ne purent les atteindre.

Les Hurons, établis dans l'île d'Orléans, s'étaient mis à cultiver la terre. Un jour, une bande d'Agniers en surprit quatre-vingt-dix de tout âge et de tout sexe, en tua une partie et emmena les autres. Ceux qui avaient échappé revinrent à Québec. Mécontents de ce que les Français ne leur accordaient pas assez de protection, plusieurs se donnèrent tout à coup aux Agniers sans réfléchir; mais ils regrettèrent leur précipitation. Les Iroquois leur faisaient alors mille protestations d'amitié et mille serments de les traiter en frères pour les attirer chez eux, afin de les détruire ou de les maîtriser ensuite facilement. Les Hurons étaient devenus incapables de se gouverner; il n'en restait

plus que quelques-uns au milieu des Français. Les Agniers osèrent envoyer une députation de trente délégués à Québec pour les réclamer. La députation voulut être entendue dans une assemblée générale des blancs et des sauvages, et le gouverneur eut la faiblesse d'y consentir. Elle parla avec insolence à cet homme faible, qui parut dans cette circonstance recevoir humblement la loi d'une simple tribu nomade.

M. de Lauson n'avait pas l'énergie nécessaire à un chef de gouvernement. On prit le parti de le rappeler. Son successeur Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, débarqua à Québec en 1658, au moment où la guerre devenait plus vive : Du Puis arrivait du lac Gannentaha, et partout le Canada était en proie aux courses et aux déprédations des barbares. Comme avant le traité de 1653, on ne marchait plus qu'armé et escorté dans la campagne. Le nouveau gouverneur partit dès le lendemain de son arrivée pour aller se mettre à la poursuite des Iroquois, mais il ne put les atteindre. Quelque temps après il monta aux Trois-Rivières avec deux cents hommes, afin d'épier les ennemis. Il finit par les rencontrer et les repousser jusque dans les îles Richelieu.

Les autres nations sauvages, qui recherchaient l'alliance de la France, vinrent le saluer à son retour à Québec ; elles le prièrent de ne pas les abandonner à l'ambition et à la cruauté de leurs ennemis. M. d'Argenson trouvait la colonie sur le bord de l'abîme. Il s'empressa de demander au ministre des hommes propres à la guerre et au travail pour empêcher le Canada de succomber.

Aux invasions des barbares vinrent se joindre vers ce temps-là les querelles civiles et religieuses. L'archevêque de Rouen regardait la colonie comme une dépendance de son diocèse, et avait, en conséquence, donné des lettres au gouverneur pour ordonner à l'abbé de Queylus de se mettre sous les ordres des jésuites, à qui il avait délégué la conduite des affaires ecclésiastiques. M. de Queylus prétendit en avoir déjà la direction : il était grand vicaire. Le gouverneur l'engagea à se retirer à Montréal, et écrivit à Paris qu'il faudrait un évêque en Canada pour rétablir

la concorde dans l'Eglise. Déjà le pape avait prévenu ce besoin : il avait érigé, en 1657, le Canada en vicariat apostolique et y avait appelé M. de Laval, évêque de Pétrée *in partibus*.

M. de Laval arriva à Québec en 1659, et presque aussitôt éclatèrent des dissensions entre lui et le gouverneur au sujet de la préséance au conseil et de l'encens à l'église.

Depuis le commencement de la colonie, les missionnaires, faute de juges et d'autres fonctionnaires, le gouvernement ne subvenant point encore aux dépenses d'une administration régulière, se trouvaient chargés d'une partie des fonctions civiles dans les paroisses. Revêtus ainsi de deux grands pouvoirs, ils acquirent insensiblement, par leur éducation et par leur bonne conduite, une autorité dont ils finirent par se croire les légitimes possesseurs. Ils excitèrent la jalousie des gouverneurs et du peuple, surtout après l'arrivée de M. de Laval, dont l'esprit absolu choqua leurs prétentions. M. d'Argenson se plaignit au ministre.

En 1659, le roi rendit un édit pour rétablir l'harmonie dans les affaires civiles. Il fut mandé à tous les habitants de se pourvoir en première instance devant les juges déjà établis par la compagnie, et en appel devant le gouverneur, dans toutes les matières civiles, criminelles et de police qui ne seraient pas assez importantes pour relever du parlement de Paris, ou qui entraîneraient une punition prompte et exemplaire. Il y eut en même temps un arrêt portant que les lieutenants généraux et particuliers, greffiers et sergents ne pourraient être interdits que par le roi en conseil. Ces actes d'autorité eurent peu d'effet, et les dissensions se perpétuèrent entre les principaux du pays.

La guerre continuait toujours avec les Iroquois. En 1660, seize jeunes Français, commandés par Daulac, furent attaqués par sept cents Iroquois, dans un méchant fort de pieux, au pied du Long-Sault ; avec l'aide d'une cinquantaine de Hurons et d'Algonquins, ils repoussèrent tous les assauts pendant dix jours. Mais, abandonnés à la fin par la plupart de leurs alliés, ils ne purent

résister à une dernière attaque et succombèrent. L'un des quatre Français qui restaient encore avec quelques Hurons, lorsque l'ennemi pénétra dans l'intérieur du fort, voyant tout perdu, acheva à coups de hache ses compagnons blessés, pour les empêcher de tomber vivants entre les mains du vainqueur.*

Le dévouement de Daulac arrêta les premiers efforts d'un orage qui allait fondre sur le Canada, car les ennemis, qui avaient essuyé des pertes très considérables, furent si effrayés de cette résistance, qu'ils abandonnèrent une grande attaque qu'ils venaient faire sur Québec, où la nouvelle de leur approche avait répandu la consternation. Après s'être emparés de cette ville, leur projet était de se rabattre sur les Trois-Rivières et sur Montréal, et de mettre tout à feu et à sang dans la campagne. Tous les couvents de Québec avaient été fortifiés, percés de meurtrières et armés. Une partie des habitants s'était retiré dans les forts; les autres avaient mis leurs maisons en état de défense; on s'était barricadé partout dans la basse ville, que l'on avait entourée de corps de garde. La population entière était sous les armes et faisait le guet nuit et jour, chacun étant déterminé à vendre chèrement sa vie.

Un Huron, échappé par hasard au massacre du Long-Sault, annonça aux habitants la retraite de l'ennemi. Quoiqu'on ne crût pas encore le danger entièrement passé, on fut si soulagé par cette nouvelle, que l'on chanta le *Te Deum* en action de grâces dans les églises: mais on ne fut tout à fait rassuré que longtemps après, tant l'on craignait encore les surprises. Cette crainte n'était pas sans fondement, puisque les Iroquois firent une nouvelle incursion l'hiver suivant. Ils se répandirent dans le haut du pays, tuèrent ou firent prisonniers plusieurs habitants; mais ils se lassèrent encore une fois d'une guerre dans laquelle ils n'avaient de succès que sur des hommes isolés, tout en perdant beaucoup de monde. Ils firent retirer leurs bandes, et les cantons des Onnontagués et des Goyogouins envoyèrent des députés à Montréal pour demander la paix. Sans

* *Relations des Jésuites* (1660).

avoir grande confiance en leur parole, le gouverneur pensa qu'une mauvaise paix valait encore mieux qu'une guerre contre des ennemis insaisissables et qu'on ne pouvait aller attaquer chez eux, faute de soldats. Ces deux cantons, où il y avait plusieurs chrétiens, demandèrent aussi un missionnaire. Le P. Le Moyne s'offrit d'y aller, et partit chargé de la réponse du gouverneur et des présents qu'il envoyait.

La négociation en était là, lorsque le baron Du Bois d'Avaugour arriva de France, en 1661, pour remplacer le vicomte d'Argenson, que la maladie, les maux publics et l'horreur de la dissension décidèrent à demander sa retraite avant le temps. Les irruptions des Iroquois et ses débats avec le clergé avaient rempli sa courte administration. M. de Laval s'était plaint au frère du gouverneur, conseiller d'Etat à Paris, que M. d'Argenson avait mal reçu certaines représentations qu'il avait voulu lui faire. Le gouverneur accusait, de son côté, le prélat d'être trop attaché à ses opinions et d'empiéter sur les fonctions des autres. Au reste, il faisait toujours le P. Jérôme Lalemant médiateur dans ces querelles. "C'est une personne d'un si grand mérite, disait-il, et d'un sens si achevé."

On avait porté, sous son administration, les découvertes, d'un côté, au delà du lac Supérieur, chez les Sioux, et, de l'autre, chez les Esquimaux dans la baie d'Hudson.

M. d'Argenson s'était aussi occupé de la traite, qu'il avait trouvée avilie. Il conseilla de former dans le pays même une compagnie de marchands qui la fît seule, afin d'en restreindre la liberté ou plutôt l'abus.

Le nouveau gouverneur M. d'Avaugour s'était distingué dans les guerres de la Hongrie. C'était un homme résolu, d'un caractère inflexible, et qui apporta dans les affaires du Canada la roideur qu'il avait contractée dans les camps. En arrivant à Québec, il voulut visiter tous les postes de la colonie. Il admira les plaines chargées de blés et dit qu'on ignorait la valeur de ce pays en France; que sans cela on ne le laisserait point dans le triste état où il le trouvait. Il écrivit à la cour ce qu'il avait vu, et demanda les secours de troupes et de munitions qu'on lui

avait promis. Il voulait trois mille hommes pour s'emparer des pays iroquois, ou six cents colons.

Il reçut vers le même temps des nouvelles du P. Le Moyne. Dans une assemblée solennelle des députés onnontagués, goyogouins et tsonnontouans, le père jésuite avait communiqué la réponse qu'il avait été chargé de faire, et remis les présents d'usage qu'on lui avait donnés pour les cantons. Quelques jours après, ceux-ci l'avaient informé qu'ils allaient envoyer à Québec une ambassade, dont Garakonthié, ami des Français, serait le chef. C'était un homme doué d'un grand talent et qui avait acquis beaucoup de crédit dans sa nation par son intrépidité à la guerre, sa sagesse et son éloquence dans les conseils. Garakonthié fut très bien reçu à Montréal par le gouverneur, dont il agréa toutes les propositions. Le traité fut ratifié vers 1662.

Cependant M. d'Avaugour, prévenu d'être sur ses gardes par des avis qu'il reçut de deux cantons qui avaient refusé de prendre part à la paix, ne croyait pas beaucoup à sa durée. En effet leurs bandes avaient à peine cessé leurs hostilités, qu'elles se portèrent de nouveau sur différents points, surprenant et tuant toujours du monde. * Il fit alors au roi la plus vive peinture de la situation de la colonie et le pria de la prendre sous sa protection. Toutes les personnes en place écrivirent dans le même sens, et le gouverneur des Trois-Rivières, M. Boucher, fut chargé d'aller soutenir ces représentations à Paris. Le roi fit un très bon accueil à l'agent canadien, et donna l'ordre d'envoyer immédiatement quatre cents hommes de troupes à Québec. Leur commandant, M. Dumont, fut en même temps chargé d'examiner l'état du pays par ses yeux et de lui faire son rapport. Une pareille commission annonce ordinairement un changement de politique. L'arrivée de M. Dumont, qui, en passant à Terreneuve, avait pris possession du port de Plaisance au nom de la couronne, répandit une grande joie parmi les habitants, qui commencèrent à croire qu'on allait s'intéresser sérieusement à

---

* *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson.

leur sort. Mais au moment où ils croyaient avoir des réformes salutaires et un meilleur avenir, de nouvelles dissensions éclatèrent entre le gouverneur et l'évêque; elles troublèrent la colonie et firent oublier toute autre chose.

On avait remarqué qu'à son arrivée M. d'Avaugour avait visité les jésuites sans faire la même politesse à l'évêque, et que bientôt après il avait nommé leur supérieur à son conseil, quoique depuis l'érection du vicariat apostolique le prélat y eût remplacé ces pères. * On usa d'abord de part et d'autre de certains ménagements; mais cela ne pouvait durer, et un éclat devint bientôt inévitable. La traite de l'eau-de-vie en fut le prétexte.

De tout temps la vente des boissons enivrantes aux sauvages avait été défendue, sur les représentations des missionnaires, par des ordonnances très sévères et souvent renouvelées, comme en font foi les actes publics. Le gouvernement, tout entier à son zèle religieux et au sentiment d'humanité, avait oublié qu'en se mettant à la disposition du clergé, il ouvrait la porte à mille difficultés, en ce qu'il assujettissait l'un à l'autre deux pouvoirs qui doivent être indépendants. † Tant que la population avait été très faible, les inconvénients s'étaient peu fait sentir, parce que le mal était nécessairement fort limité; mais lorsque le pays commença à se développer, qu'il fut gouverné par des hommes jaloux de leur pouvoir, et que les sauvages purent se procurer des spiritueux dans la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Angleterre, où, malgré les défen-

---

* *Journal des Jésuites*. Ce manuscrit est de la main des PP. J. Lalemant, Ragueneau et Le Mercier, supérieurs successifs des jésuites en ce pays, de 1645 à 1668.

† *Etat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. l'évêque de Québec (Saint-Vallier). "Ils (les habitants de Port-Royal) me parurent sincèrement disposés à modérer, nonobstant leurs intérêts, le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages, si on le jugeait nécessaire, me conjurant même d'obtenir sur cela de nouvelles ordonnances, et de tenir la main à l'exécution de celles que le roi a déjà faites dans toute la colonie, pour ne pas retarder la conversion de tant de barbares, qui semblent n'avoir que ce seul obstacle à rompre pour devenir de parfaits chrétiens."

ses, ce négoce n'éprouvait aucune entrave réelle, on s'aperçut de la situation difficile dans laquelle on s'était placé. L'opposition du clergé à la vente des liqueurs fortes mettait obstacle au commerce et au système d'alliance qu'on avait adopté à l'égard des indigènes. Pour sortir d'embarras, quelques personnes auraient voulu que l'on composât avec l'évêque, en offrant de faire des règlements pour arrêter les désordres. Le clergé catholique, qui est jaloux de l'indépendance de la religion, et qui transige rarement avec la raison d'Etat des peuples soumis à son pouvoir spirituel, exigeait la défense absolue de vendre des boissons fortes aux sauvages. Les gouverneurs pieux ne virent dans cette prétention que la réclamation d'un droit légitime ; ceux qui pensaient que l'action du gouvernement civil devait être absolument indépendante du sacerdoce, la regardèrent au contraire comme une intervention dangereuse. M. d'Avaugour fut du nombre de ces derniers.

Ainsi la question se présentait sous deux aspects, selon qu'on l'envisageait sous le point de vue religieux ou sous le point de vue politique. Il était facile de la simplifier, car, du moment que le Canada avait cessé d'être une mission religieuse, le gouvernement civil avait repris tous ses droits et toute son autorité. Le résultat était le même quant au point en discussion, parce que la traite des liqueurs fortes ne pouvait être entièrement libre chez les sauvages. L'intérêt commercial et l'intérêt politique voulaient la plus grande prudence à cet égard. Mais, comme dans les colonies anglaises, où il y avait aussi des lois prohibitives, le gouvernement devait faire observer les restrictions plus ou moins rigoureusement selon l'urgence des circonstances.

Les difficultés entre le baron d'Avaugour et M. de Laval commencèrent à l'occasion d'une veuve que l'on avait surprise vendant de l'eau-de-vie aux sauvages. Cette femme fut jetée en prison. Un jésuite voulut intercéder pour elle et l'excuser. Le gouverneur, qui venait de faire fusiller trois hommes pour une infraction semblable,* troublé

* *Journal des Jésuites.*

peut-être par la pensée d'avoir laissé infliger une peine qui semblait hors de proportion avec le crime, s'écria avec colère que, puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute punissable pour cette femme, elle ne le serait à l'avenir pour personne, et qu'il ne voulait plus être le jouet de ces contradictions.

L'évêque, de son côté, prit la chose avec hauteur. Le débat s'envenima. D'une part, les prédicateurs tonnèrent dans les chaires, les confesseurs refusèrent l'absolution; de l'autre, les citoyens, embrassant la cause du gouverneur, se révoltèrent et poussèrent des clameurs contre le clergé. Les choses en vinrent au point que le prélat, la mitre en tête, la crosse à la main, environné de son clergé, monta en chaire et fulmina, après un discours pathétique, une sentence d'excommunication contre tous ceux qui refusaient de se soumettre aux défenses de la traite de l'eau-de-vie. Cet anathème solennel enveloppait indirectement M. d'Avaugour, et il suscita des accusations injurieuses contre les ecclésiastiques. Les jésuites avaient encouragé l'évêque dans ce qu'il venait de faire, et le soutinrent avec énergie, car, malgré le bon accueil que le gouverneur leur avait fait au début de son administration, ils lui avaient toujours été hostiles. Pour se justifier et pour porter en même temps ses plaintes au pied du trône, M. de Laval passa en France. Là, non seulement il gagna sa cause, et obtint tous les pouvoirs qu'il désirait relativement au commerce de l'eau-de-vie, mais il eut assez d'influence pour faire révoquer le baron d'Avaugour, et pour être appelé lui-même à désigner au roi le successeur de ce gouverneur.

Le 5 février 1663, une forte secousse de tremblement de terre se fit sentir dans presque tout le Canada, et dans la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Angleterre.* Elle fut suivie de plusieurs autres plus faibles, qui se succédèrent à différents intervalles jusque vers le mois d'août ou de septembre.† Malgré la durée de ces perturbations de la

* Morton et Josselyn.

† "Les jours gras furent signalés entre autres par le tremblement de terre effroyable et surprenant, qui commença une demi-heure

nature, si rares dans nos climats, les dommages furent peu considérables. Ils se bornèrent à la chute de quelques têtes de cheminées, et à des éboulements de rochers dans le Saint-Laurent, au-dessous du cap Tourmente. * Les sauvages disaient que c'étaient les âmes de leurs ancêtres qui voulaient revenir sur la terre; et ils tirèrent du fusil en l'air pour les effrayer, parce qu'ils craignaient que leur nombre n'épuisât le gibier et n'affamât le pays. Ces phénomènes, et surtout les menaces des Iroquois, qui obligeaient les colons à se tenir sur leur garde, firent oublier les difficultés qui divisaient les grands fonctionnaires.

Dans le fort de ses démêlés avec l'évêque, M. d'Avaugour avait cru devoir refaire son conseil, que les troubles avaient désorganisé. Il avait mis tous les anciens membres à la retraite, et les avait remplacés par des hommes dont les opinions étaient plus en harmonie avec les siennes. Il opéra encore d'autres changements, qui firent une grande sensation surtout à cause de leur nouveauté, et qui le firent regarder lui-même comme un homme fort audacieux. Ceux qui en étaient les victimes faisaient semblant de croire que c'était un exemple dangereux à donner dans un gouvernement partout peu variable de sa nature, et qui n'avait pas changé de caractère en Canada. † Aussi fut-ce avec un extrême plaisir qu'ils apprirent le rappel de ce réformateur, qui avait des talents, mais dont l'humeur haute et fière blessait trop souvent les amours-propres.

M. de Mésy, major de la ville et de la citadelle de Caën

---

après la fin du salut de lundi, 5 février, jour de la fête de nos saints martyrs du Japon, savoir sur les 5 h. ½, et dura environ deux *miserere;* puis la nuit, et ensuite les jours et nuits suivantes à diverses reprises, tantôt plus fort, tantôt moins fort: cela fit du mal à certaines cheminées, et autres légères pertes et dommages; mais un grand bien pour les âmes...... Cela dura jusques au 15 de mars ou environ assez sensiblement." *Journal des Jésuites.*

* *Voyages dans l'Amérique du Nord, etc.*

† "Ce mois ici, il y eut changement de conseil, mons. le gouverneur en ayant de son autorité cassé ceux qui y étaient, et institué dix autres cinq à cinq pour chaque quatre mois de l'année; ensuite les syndics ont été cassés et plusieurs autres choses nouvelles établies." *Journal des Jésuites, avril* 1662.

en Normandie, vint le remplacer en 1663. M. d'Avaugour, de retour en France, s'en alla servir contre les Turcs, avec un secours envoyé par le roi à l'empereur d'Allemagne, et fut tué, l'année suivante, en défendant glorieusement le fort de Serin, sur les frontières de la Croatie, peu de temps avant la fameuse bataille de Saint-Gothard.

L'administration de M. d'Avaugour est remarquable par les changements qu'elle amena dans la colonie. Ce gouverneur contribua beaucoup, par son énergie et par ses remontrances, à décider le prince à s'intéresser à l'avancement du Canada, et à y établir un système plus favorable à sa prospérité. N'eût-il fait pour cela que renverser les obstacles qu'opposait la petite oligarchie qui s'était emparée de l'influence du gouvernement et qui empêchait toute réforme, il eût encore bien mérité du pays. Ses querelles avec M. de Laval firent ouvrir aussi les yeux sur les graves inconvénients de l'absence d'une administration judiciaire, inconvénients que l'évêque lui-même reconnut le premier, et qu'il contribua efficacement à faire disparaître en appuyant, sinon en suggérant, l'établissement d'un conseil souverain. Sans intérêt dans la compagnie des Cent-Associés, alors réduite à quarante-cinq membres, M. d'Avaugour engagea Louis XIV à la dissoudre et à reprendre, en 1663, toutes les possessions que la couronne lui avait données. Sa retraite marque le terme de l'existence de cette compagnie.

Sur le désir du roi, les associés rendirent la Nouvelle-France; leur acte de cession et abandon fut accepté au mois de mars 1663. Cet événement fut suivi d'un grand changement dans l'administration tant civile que politique du pays.

M. d'Avaugour présenta au ministre Colbert un mémoire dans lequel il conseillait de s'établir fortement en Canada, à Québec surtout, qu'il fallait fortifier en bâtissant un fort à la Pointe-Lévis et un autre sur la rivière Saint-Charles. Il recommandait d'y envoyer trois mille soldats choisis, non seulement pour la guerre, mais pour le travail de défrichement et de labourage; de leur distribuer des terres et de les soutenir pendant trois ans

jusqu'à ce qu'ils pussent récolter eux-mêmes assez pour vivre. Plaisance, Gaspé et le Cap-Breton n'étaient bons, disait-il, que pour des pêcheurs ; c'étaient des pays arides, qui ne pouvaient subsister d'eux-mêmes, et il fallait attendre que le Canada pût leur fournir du pain avant de songer à eux et à l'entrée du fleuve ; Québec était la pierre fondamentale, etc. " Lorsque je compare, ajoutait-il, la fin des guerres de l'Europe depuis cinquante ans, et les progrès qu'en dix ans l'on peut faire ici, non seulement mon devoir m'oblige, mais il me presse d'en parler hardiment."

Ces paroles malheureusement n'étaient pas écoutées avec toute l'attention qu'elles méritaient. On versait des torrents de sang, on dépensait des millions pour des parcelles de territoire en Europe, tandis qu'avec quelques milliers de colons, avec les hommes tués dans une seule des batailles de Luxembourg ou de Condé, l'on se serait assuré à jamais la possession d'une grande partie de l'Amérique. Les guerres de Louis XIV et celles de la révolution française ont-elles eu le résultat immense de la colonisation anglaise ? Quel regret d'avoir perdu un monde qu'il aurait été si facile d'acquérir, un monde qui n'eût coûté que les sueurs qui fertilisent les sillons et qui fondent aujourd'hui les empires !

CHAPITRE II.

GUERRE CIVILE EN ACADIE.

1632-1667.

La France, redevenue maîtresse de toute l'Acadie par le traité de Saint-Germain-en-Laye, la divise en trois parties, qu'elle concède au commandeur de Razilly, gouverneur, à Charles de La Tour et à Nicolas Denys. — Ces concessionnaires enlèvent Pentagouet aux Anglais. — Ils se font la guerre entre eux ; La Tour demande des secours au Massachusetts, qui consulte la Bible pour savoir s'il peut en donner; réponse favorable. — Traité de paix et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre. — La Tour est abandonné. — Héroïsme de sa femme, qui repousse deux fois les troupes de Charnisay, successeur de Razilly. — Elle est trahie et tombe, avec le fort qu'elle défend, au pouvoir de l'ennemi, qui fait pendre ses soldats et l'oblige elle-même d'assister à l'exécution la corde au cou. — Elle meurt de chagrin. — La guerre civile continue en Acadie. — Cromwell y envoie une expédition ; elle s'empare de Port-Royal et de plusieurs autres postes (1654); il concède à La Tour, qui se met sous la protection de l'Angleterre, à sir Thomas Temple et à William Browne, cette province, qui est ensuite rendue à la France par le traité de Bréda, en 1667.

En se faisant rendre par le traité de Saint-Germain-en-Laye la partie de l'Acadie dont l'Angleterre s'était emparée, Richelieu n'avait pas sérieusement l'intention de la coloniser ; elle devait toujours rester abandonnée aux traitants. Laissés à leur propre cupidité, sans frein pour réprimer leur ambition dans ces déserts lointains où ils régnaient en chefs absolus, ces hommes s'armèrent bientôt les uns contre les autres, et renouvelèrent en quelque sorte les luttes des châtelains du moyen âge. Heureusement qu'ils ne faisaient encore guère de mal qu'à eux-mêmes.

L'Acadie fut divisée en trois provinces, dont le gouvernement et la propriété furent donnés au commandeur de

Razilly, à Charles de Saint-Etienne, chevalier de La Tour, et à Nicolas Denys. Au premier échut Port-Royal avec tout ce qui était au sud jusqu'à la Nouvelle-Angleterre ; le second eut tout le pays situé entre Port-Royal et Canseau ; le troisième recueillit le reste du territoire, depuis Canseau jusqu'à Gaspé. Razilly fut nommé gouverneur en chef de toutes ces provinces.

La Tour, désirant faire approuver par le roi de France la concession de terre accordée à son père, vers 1627, par le roi d'Angleterre sur la rivière Saint-Jean, obtint des lettres patentes qui lui en assurèrent la propriété, et plus tard, en 1634, il se fit donner encore l'île de Sable, dix lieues en carré sur le bord de la mer, à La Hève, et enfin dix autres lieues à Port-Royal, avec les îles adjacentes. Le commandeur de Razilly fut si enchanté, en arrivant, des beautés naturelles de La Hève, des avantages de son port, assez grand pour contenir mille vaisseaux, qu'il se fit céder ce lieu par La Tour et qu'il y fixa sa résidence. Il prit en même temps, suivant l'ordre du roi, possession de toute la contrée jusqu'à la rivière Kénébec. Une frégate, qu'il avait envoyée dans ces parages, trouva un petit fort à Pentagouet (Penobscot), que les Anglais du Nouveau-Plymouth avaient élevé pour y déposer leurs marchandises de traite ; elle s'en empara et y laissa garnison. Peu de temps après Razilly mourut, * et ses frères cédèrent ses possessions à Charles de Menou, sieur d'Aulnay de Charnisay, qui fut nommé gouverneur de toute l'Acadie.

Le premier acte de Charnisay fut d'abandonner La Hève, où le commandeur avait formé un établissement florissant, pour aller se fixer avec tous les habitants à Port-Royal. Mais, soit rivalité dans la traite des pelleteries, où ils avaient tous les deux engagé des sommes considérables, soit malentendu touchant les limites de leurs terres, soit

* En 1636. Il était chevalier de Malte et commandeur de l'île Bouchard. Le roi lui avait concédé des droits sur l'Acadie, comme on vient de le voir, ainsi qu'à son frère Claude de Razilly, seigneur de Launay. Isaac était chef de l'escadre de Bretagne et passait pour un des plus habiles marins de son temps.

enfin jalousie de voisinage, la mésintelligence se mit bientôt entre La Tour et lui, et elle alla si loin qu'il ne leur resta bientôt plus qu'à en venir aux armes. Louis XIII écrivit une lettre à Charnisay, pour fixer les limites de son gouvernement à la Nouvelle-Angleterre d'un côté, et à une ligne tirée du milieu de la baie Française jusqu'à Canseau de l'autre, le pays situé à l'ouest de cette ligne restant à son adversaire, sauf La Hève et Port-Royal, qu'il devait garder en échange du fort de la rivière Saint-Jean, retenu par La Tour. Cette lettre ne fit point cesser les difficultés. Ils continuèrent à s'accuser mutuellement auprès du roi, jusqu'à ce que Charnisay, ayant réussi, dit-on, à noircir son antagoniste dans l'esprit du monarque, reçut l'ordre de l'arrêter et de l'envoyer prisonnier en France. Pour exécuter cet ordre il alla mettre le siège devant le fort Saint-Jean.

La Tour attaqué tourna les yeux vers les colonies anglaises et rechercha l'alliance des habitants de Boston. Comme la France et l'Angleterre étaient en paix, le gouverneur de cette ville n'osa point le soutenir ouvertement ; mais il vit avec plaisir les colons français se déchirer entre eux. Endicott écrivait à ce gouverneur: "Tant que La Tour et Charnisay seront opposés l'un à l'autre, ils s'affaibliront réciproquement. Si La Tour prenait le dessus, nous aurions un mauvais voisin en lui, et je craindrais qu'on n'eût peu sujet d'être content d'avoir eu affaire à ces Français idolâtres." *

Winthrop, tel était le nom de ce gouverneur, changea d'idée, et jugea quelque temps après qu'il pouvait permettre à La Tour de lever des volontaires. Aussitôt celui-ci loua quatre navires et engagea quatre-vingts Anglais du Massachusetts, qu'il réunit à cent quarante protestants rochellois qu'il avait déjà. Cette force le mit en état non seulement de faire lever le siège à Charnisay, mais de le poursuivre jusqu'au pied de ses propres murailles.

* Lettre de John Endicott au gouverneur Winthrop, 19 avril 1643. *Collection of original papers relative to the history of the colony of Massachusetts Bay.*

Ce secours indirect ne lui fut pas donné cependant sans opposition dans la Nouvelle-Angleterre. On discuta le pour et le contre. Chacun, en bon puritain, fit un étrange abus de la Bible pour prouver qu'il avait raison et que son adversaire avait tort, mais ne réussit qu'à démontrer qu'il est dangereux de laisser l'application de l'Ecriture sainte à ceux qui sont intéressés à la mal interpréter. Winthrop avait su consulter les intérêts matériels de sa province, il ne put le dissimuler longtemps. "Toute la question pour nous, disait-il à ceux qui blâmaient sa conduite, se réduisait à savoir s'il était plus sûr, plus juste, plus honorable d'arrêter le cours de la divine Providence, qui nous offrait l'occasion de secourir un voisin infortuné tout en affaiblissant un ennemi dangereux, que de la laisser aller librement dans ses voies. Nous avons préféré ce dernier parti."

Charnisay se plaignit de l'agression commise par des sujets anglais en pleine paix. Le gouverneur de Boston répondit en lui proposant un traité d'amitié et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, proposition que Charnisay s'empressa d'accepter, parce qu'il entrevoyait par là l'occasion de tirer vengeance de son rival. Le traité fut signé, le 8 octobre 1644, à Boston, et ratifié ensuite par les commissaires des colonies confédérées du Massachusetts, du Connecticut, du Nouveau-Haven et du Nouveau-Plymouth.

Cela fait, le gouverneur de l'Acadie, apprenant que La Tour était absent, courut surprendre son fort ; mais madame de La Tour, qui s'est immortalisée par le courage qu'elle a montré dans cette guerre, communiqua à la garnison l'ardeur qui l'animait elle-même ; elle fit une si vigoureuse défense que Charnisay, après avoir perdu trente-trois hommes, se vit obligé de lever le siège et de fuir devant une femme. Les Bostonnais, cependant, continuaient à fournir en secret des secours à La Tour malgré le traité. Son rival, confus de sa défaite, les accusa de violer leur parole, les menaça, et, pour leur faire voir que ses menaces n'étaient pas vaines, il prit un de leurs vaisseaux. Cette espèce de représaille eut l'effet désiré. Le

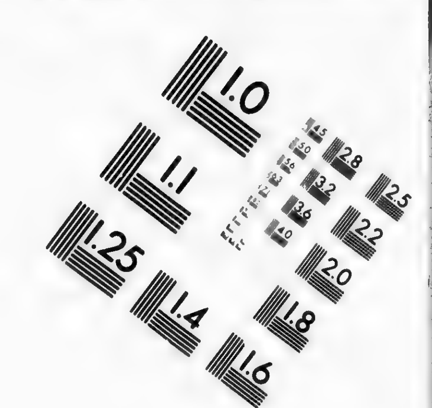
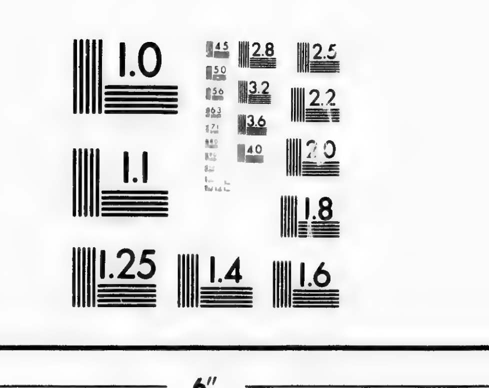


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



traité fut confirmé, et La Tour abandonné à ses propres forces.

Charnisay, que ses échecs rendaient plus opiniâtre, profita du moment pour retourner mettre le siège devant Saint-Jean, où madame de La Tour se trouvait encore seule avec une poignée d'hommes. Il fut repoussé pendant trois jours; il commençait à désespérer du succès, lorsqu'il fut introduit secrètement dans la place par trahison, le jour de Pâques. Madame de La Tour, réfugiée dans une partie du fort où elle pouvait encore se défendre, l'obligea de lui accorder les conditions qu'elle demandait. Lorsqu'il vit le peu de monde à qui il avait eu affaire, honteux d'avoir accordé une capitulation si honorable, il prétendit avoir été trompé, et fit pendre la garnison sur-le-champ, obligeant madame de La Tour à assister au supplice une corde au cou. *

Tant d'inquiétudes et de soucis, la mort affreuse de ses gens, la ruine totale de sa fortune, tous ces maux épuisèrent et mirent au tombeau une femme que ses talents et son courage rendaient digne d'un sort plus heureux.

Depuis ce moment son mari erra en différentes parties de l'Amérique. Il vint à Québec en 1646. Il y fut salué à son arrivée par le canon des forts et logé au château Saint-Louis. Il passa une couple d'années en Canada. Assisté de quelques amis qu'il avait dans la Nouvelle-Angleterre, il entreprit de faire la traite des pelleteries à la baie d'Hudson. La nouvelle de la mort de Charnisay le rappela en Acadie en 1651; il y épousa la veuve de son ancien ennemi, et rentra en possession de tous ses biens par l'abandon qu'en firent les héritiers du défunt, recueillant ainsi l'héritage d'un homme qui avait passé sa vie à tramer sa perte. Mais ses menées avec les Anglais le rendirent suspect à Mazarin. Un nommé Le Borgne, créancier de Charnisay, fut autorisé à se saisir des héritages laissés par son débiteur en Acadie, et cela à main armée s'il était nécessaire. Le Borgne, une fois en chemin, se crut en

* *Description de l'Amérique septentrionale*, par M. Denys.

droit de s'emparer de toute la province. Il commença par attaquer Denys, qu'il surprit et envoya chargé de fers à Port-Royal, après s'être rendu maître de son établissement du Cap-Breton. Il alla ensuite incendier La Hève, n'épargnant pas même la chapelle. Il faisait ses préparatifs pour aller attaquer La Tour au fort Saint-Jean, lorsqu'un événement inattendu vint l'arrêter dans son œuvre de spoliation. L'Angleterre avait déclaré la guerre à la France. Cromwell, qui voulait reprendre l'Acadie, chargea le major Sedgewick de cette entreprise, en 1654. Celui-ci surprit d'abord La Tour, cingla ensuite vers Port-Royal, qu'il enleva sans coup férir, et où il s'empara de Le Borgne, qui finit ainsi par une lâcheté une carrière où il ne s'était distingué que par le pillage et l'incendie. Dans le même temps les soldats du Massachusetts attaquèrent à La Hève le fils de Le Borgne et un nommé Guilbaut, marchand de La Rochelle. Après avoir été d'abord repoussées et avoir perdu leur commandant, ces troupes obtinrent enfin, par la supériorité du nombre, possession d'un méchant fort, à la condition que ses défenseurs emporteraient ce qui leur appartenait. Après ces événements, la contrée resta quelque temps dans un état vague, les possesseurs reconnaissant pour souverain, tantôt le roi de France, tantôt le roi d'Angleterre, et quelquefois les deux rois ensemble.

Denys lui-même, venu à Chedabouctou, près de Canseau, vivait en bonne intelligence avec les Anglais, lorsque, soupçonné peut-être en France, il se vit attaqué une seconde fois par ses propres compatriotes. Un M. de la Giraudière avait obtenu, sous de faux prétextes, dit-on, la concession de Canseau. Il s'empara des navires de Denys et de son comptoir du Cap-Breton et vint l'investir lui-même dans son fort. Ces agressions, les procès qui en furent la suite et un incendie qui dévora peu de temps après son établissement, complétèrent la ruine de Denys et l'obligèrent à s'éloigner du pays, pour lequel sa retraite fut une véritable perte. Il avait formé des pêcheries, des comptoirs pour la traite et des chantiers de bois de construction, dont il exportait des quantités considérables en Europe.

La Tour, qui était huguenot, n'avait pas eu de répugnance à dépendre d'un Etat protestant, et s'était mis tout à fait sous la protection de l'Angleterre dès qu'elle avait été maîtresse du pays. Il avait obtenu de Cromwell la concession de l'Acadie, conjointement avec sir Thomas Temple et William Crowne, en 1656. Il avait ensuite cédé sa part à Temple, qui dépensa plus de seize mille livres sterling pour rétablir seulement les forts. Mais l'Acadie, rendue à la France onze ans après, en 1667, par le traité de Bréda, retomba dans son ancien état de discorde et d'oubli.

Malgré les représentations et les prières de ses habitants, ce pays avait toujours été négligé, pour les raisons que nous avons déjà exposées ailleurs. Maîtresse d'immenses contrées couvertes de forêts, la France avait peur de se dépeupler en envoyant beaucoup de colons en Amérique, et elle avait ajourné à un autre temps ses projets sur cette province, pour s'occuper surtout du Canada, qui paraissait lui offrir plus d'avantages. Presque aussi froide et moins fertile que ce dernier pays, beaucoup plus exposée que lui aux attaques des Anglais, la péninsule acadienne ne lui paraissait alors de quelque valeur qu'à cause de sa situation géographique, et de l'usage qu'elle en pourrait faire dans la suite comme station navale.

Au reste, les traitants, qui avaient besoin de forêts et de bêtes fauves, non de terres découvertes et cultivées, faisaient tous leurs efforts pour entraver les établissements et pour décourager les colons. Charnisay, de peur d'éloigner la chasse et de se créer de la concurrence dans son négoce, ne fit passer presque personne en Acadie ; il emmena même les habitants de La Hève à Port-Royal, où il les tint comme en esclavage, les empêchant de se livrer au commerce et maltraitant ceux qui favorisaient le développement du pays.

Ainsi cette province, déjà dépréciée dans l'opinion publique et victime de gens qui, dans leurs luttes intestines poussées jusqu'à la trahison, finissaient le plus souvent par se ruiner eux-mêmes et par ruiner le peu de labou-

reurs qui cultivaient le sol à l'ombre de leurs forts, ne pouvait ni prospérer ni grandir. Colbert aima mieux, comme ses prédécesseurs, diriger l'émigration vers le Canada, que de la disséminer sur un trop vaste territoire. Il abandonna l'Acadie à elle-même, se bornant à la protéger contre l'agression étrangère.

CHAPITRE III.

GOUVERNEMENT CIVIL DU CANADA.

1663.

M. de Mésy arrive en Canada.— Motifs de sa nomination comme gouverneur général.—Il fait une réponse menaçante aux ambassadeurs iroquois.— Efforts et plan de Colbert pour peupler la colonie. —Population en 1663.— Manière dont se forment les établissements.— Introduction du système féodal; tenures en franc-alleu et à titre de fief et seigneurie, emportant les mêmes privilèges et les mêmes servitudes à peu près qu'en France; le roi se réserve la suzeraineté, mais accorde le droit de haute, moyenne et basse justice à la plupart des seigneurs, qui cependant ne s'en prévalent point.— Pouvoir absolu des gouverneurs.— Administration de la justice jusqu'en 1663.— M. Dupont-Gaudais, commissaire royal. — Nouvelle organisation du gouvernement.— Erection du conseil souverain, par lequel doivent être enregistrés les édits, ordonnances, etc., pour avoir force de loi.— Séparation des pouvoirs politique, administratif et judiciaire.— Introduction de la coutume de Paris.— Création de tribunaux inférieurs pour les affaires civiles et criminelles à Montréal et aux Trois-Rivières, sous le nom de juridictions royales.— Nomination d'un intendant: ses fonctions embrassent l'administration civile, la police, la grande et la petite voirie, les finances et la marine.— Cour de l'intendant.—Juge-consul.— Justices seigneuriales.— Commissaires des petites causes. —Election d'un maire et de deux échevins, qui sont remplacés par un syndic dit des habitations.—Cours prévôtales établies en Canada.— Mesures de précaution prises par les rois de France pour empêcher les idées de liberté et d'indépendance de naître dans les colonies.

M. de Mésy fut chargé d'inaugurer le nouveau système de gouvernement dont nous avons parlé dans l'avant-dernier chapitre. Il avait été désigné par M. de Laval et les jésuites au roi, qui avait voulu les consulter afin d'assurer l'harmonie. En envoyant un homme du choix de

l'évêque, Louis XIV croyait avoir prévenu toute difficulté. On verra qu'il se trompait.

Peu de gouverneurs ont dû leur élévation aux motifs qui ont déterminé celle de M. de Mésy. Il avait mené dans sa jeunesse une vie fort déréglée. Une conversion éclatante et une humilité extrême, qui lui faisait rendre aux pauvres tous les services, jusqu'à les porter sur ses épaules dans les rues d'une grande ville, l'avaient recommandé à l'attention du prélat. * Comme il était chargé de dettes, le roi, qui l'avait nommé pour sa dévotion, † lui accorda des gratifications considérables afin qu'il pût s'acquitter, et le fit partir avec son protecteur. M. de Laval crut emmener, dans un homme si modeste, une créature docile et obéissante.

Le nouveau gouverneur trouva tout tranquille à son arrivée à Québec, l'agitation causée par la question de la traite de l'eau-de-vie s'étant apaisée graduellement. Il put fixer son attention sur les Iroquois, qui rôdaient toujours près des maisons et qui obligeaient les habitants à demeurer constamment sur leurs gardes. De nouvelles négociations étaient déjà commencées avec leurs ambassadeurs. Il les continua et déploya en cette occasion une fermeté qu'on ne lui connaissait pas, et qui dut surprendre ceux qui comptaient sur sa faiblesse. Il reçut avec beaucoup d'égards le chef, qui lui présenta des colliers de la part de tous les cantons, excepté celui des Onneyouts ; mais il lui répondit que l'histoire du passé lui faisait une loi de ne plus compter sur ces tribus ; qu'elles ne se faisaient aucun scrupule de violer la foi jurée, et qu'il était décidé à se défaire d'ennemis avec lesquels il n'y avait point de paix possible. Après cette réponse menaçante le chef iroquois reprit le chemin de son pays, tout effrayé des préparatifs qu'il voyait faire pour la guerre : ils n'étaient pas cette fois entièrement illusoires. M. de Mésy était arrivé à Québec avec des gens de robe, nombre de familles et beaucoup d'hommes de guerre, que d'autres troupes devaient

* *Histoire de l'Hôtel-Dieu.* — Mémoires sur la vie de M. de Laval.
† Mémoire du roi à Talon.

suivre, accompagnées de nouveaux émigrants. Tout ce mouvement et les espérances que l'on recommençait à concevoir en Canada, remplirent d'une crainte salutaire les sauvages, chez qui ces nouvelles arrivaient grossies par l'exagération.

L'établissement du pays occupait alors l'attention de Colbert, encouragé par les rapports de M. d'Avaugour. Il avait résolu d'y faire passer trois cents émigrants par année, et de placer chez les habitants les émigrés qui ne connaîtraient point l'agriculture, afin de la leur faire étudier durant trois ans avant de leur distribuer des terres. Dès cette même année (1663), deux mille soldats devaient s'embarquer pour être licenciés en Canada; mais, au lieu de ce renfort, trois cents colons seulement partirent de La Rochelle, et, soixante et quinze d'entre eux ayant été laissés à Terreneuve et une soixantaine étant morts dans la traversée, il n'en débarqua qu'un peu plus de cent cinquante à Québec. La plupart étaient "des jeunes gens, clercs, écoliers ou autres de cette classe, dont la meilleure partie n'avait jamais travaillé," dit une chronique. Il en mourut encore à terre. Le reste s'accoutuma en assez peu de temps à une vie laborieuse, et forma dans la suite des cultivateurs utiles et intelligents.

Mais dans deux lettres qu'il adressa au roi et à Colbert en 1664, le conseil souverain demanda des hommes endurcis au travail, parce qu'ils s'acclimataient plus facilement. Il représenta aussi que le pays produisait déjà plus de blé qu'il ne lui en fallait, et que le gouvernement devait y envoyer, au lieu de vivres, de l'argent pour la moitié au moins de l'approvisionnement des troupes, afin d'y introduire du numéraire. Le besoin d'argent se faisait sentir dans toutes les transactions et nuisait gravement au commerce, surtout depuis la baisse des peaux de castor, causée par l'affluence des laines de Moscovie sur les marchés de France, où elles avaient pris en partie la place de cette pelleterie.

La population du Canada ne dépassait pas encore, à cette époque, deux mille ou deux mille cinq cents personnes, dispersées sur différents points, depuis Tadoussac jusqu'à

Montréal. Il n'y avait que huit cents habitants à Québec.* Au commencement les colons se fixaient dans cette ville ou dans son voisinage; ensuite ils s'éloignèrent et s'établirent sur les terres pour les défricher et les mettre en culture. Ils introduisirent le système de tenure qui existait en France. Dès 1598, Henri IV donnait au marquis de La Roche le pouvoir "de faire baux des terres de la Nouvelle-France aux gentilshommes, en fiefs, châtellenies, comtés, vicomtés et baronnies, à la charge de tuition et défense du pays, et à telles redevances annuelles dont il jugerait à propos de les charger, mais dont les preneurs seraient exempts pour six années."

Lorsque Richelieu forma la compagnie des Cent-Associés, il lui fit accorder par le roi toute la Nouvelle-France en pleine propriété, seigneurie et justice, avec le pouvoir d'attribuer aux terres inféodées tels titres, honneurs, droits et facultés qu'elle jugerait convenables, et d'ériger même des duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronnies, sauf confirmation par le prince. Elle ne pouvait songer néanmoins à couvrir de duchés et de marquisats un pays sans habitants, elle y concéda de simples seigneuries. Il y eut vingt-neuf seigneuries accordées à des marchands, à des militaires ou à des corporations religieuses, de 1626 à 1663, savoir: dix-sept dans le gouvernement de Québec, six dans celui des Trois-Rivières et un pareil nombre dans celui de Montréal. Le premier fief noble dont les registres du Canada fassent mention, est celui de Saint-Joseph sur la rivière Saint-Charles, lequel fut concédé, en 1626, à Louis Hébert, sieur de l'Espinay, par le duc de Ventadour. Mais il paraît que le cap Tourmente avait déjà été érigé en baronnie pour Guillaume de Caën, qui en avait été ensuite dépossédé; et que le duc de Montmorency avait concédé le Sault-au-Matelot en 1622 ou 1623, et que ce fief fut enclavé en 1626

* Boucher, *Histoire véritable et naturelle, etc. de la Nouvelle-France.*— *Journal des Jésuites:* 2,000 âmes. La mission de Beauport jusqu'au cap Tourmente, en y comprenant l'île d'Orléans, comptait, en 1648, 200 âmes, dont 140 adultes.— Le P. Leclercq: 2,500 âmes.

dans celui de Saint-Joseph, dont nous venons de parler.

Les seigneuries furent généralement divisées en fermes de quatre-vingt-dix arpents, qui se concédaient à raison de un ou de deux sols de rente par arpent, plus un demi-minot de blé pour la concession entière; mais les cens et rentes n'ont jamais été fixés par les lois. Le censitaire s'engageait à faire moudre son grain au moulin du seigneur, en donnant la quatorzième partie de la farine pour droit de mouture, et à payer, pour droits de lods et ventes, le douzième du prix de la terre. Il n'était point dû de lods et ventes pour les héritages en ligne directe. Bientôt la loi canadienne ne considéra plus le seigneur que comme une espèce de fidéicommissaire,* car s'il refusait de concéder des terres aux colons à des taux fixes, l'intendant était autorisé à le faire pour lui, par un arrêt dont l'expédition était un titre pour le censitaire. Après la conquête nos tribunaux s'écartèrent de cette sage jurisprudence; chose singulière, à mesure que nos institutions devenaient plus libérales, les cours de justice devenaient plus rigoureuses à l'égard des concessionnaires, qu'elles laissaient exposés, sans protection, à la cupidité des seigneurs.

La loi qui a aboli le système féodal en Canada, en 1854, a établi un tribunal pour régler les droits des seigneurs et ceux des censitaires. Ce tribunal a décidé, entre autres choses, "que, depuis l'arrêt de 1711, les seigneurs étaient obligés de concéder leurs terres et le devaient faire à simple titre de redevances; que ni la loi ni l'usage n'avait fixé le taux des cens et rentes, excepté dans le cas d'une concession par le gouverneur et l'intendant sur le refus du seigneur; que les seigneurs n'avaient aucun droit dans les rivières navigables, à moins qu'ils n'en eussent un titre spécial; que les rivières non navigables formaient partie du domaine privé et suivaient la propriété en quelques mains qu'elle

---

* Déjà, en 1673, Frontenac écrivait que "le roi entendait qu'on ne regardât plus les seigneurs que comme des engagistes et des seigneurs utiles." Dépêche du 13 novembre 1673. Documents de Paris, 2e série.

passât ; que sur les terres concédées les rivières non navigables appartenaient aux censitaires, et que dans ce cas la réserve qui en était faite, était illégale ; que depuis l'arrêt de 1686, la banalité était légale et universelle en Canada, et consistait, pour les seigneurs, dans l'obligation de construire des moulins, et, pour les censitaires, dans celle d'y porter moudre leurs grains pour la consommation de leurs familles ; que le droit d'empêcher la construction de moulins à farine était un accessoire du droit de banalité ; que toutes charges, réserves, prohibitions qu'on ne peut comprendre sous le terme de redevances, et qui auraient eu l'effet de retenir une partie du domaine, étaient illégales et nulles ; enfin que l'imposition de journées de corvée était permise." †

Dans le système de tenure introduit en Canada et emprunté à la féodalité, le roi était le seigneur suzerain de qui relevaient toutes les terres accordées à titre de franc-alleu, fief et seigneurie. Il n'y eut que deux fiefs en franc-alleu en Canada : Charlesbourg et les Trois-Rivières. A chaque mutation à laquelle la vente ou la donation donnait lieu, le seigneur suzerain avait droit au quint, qui était le cinquième de la valeur du fief ; l'acquéreur jouissait d'une remise d'un tiers s'il payait comptant. Lorsque le fief passait aux mains d'un héritier collatéral, cet héritier était soumis au droit de relief, c'est-à-dire au paiement de la valeur d'une année de revenu ; il n'était rien dû si le fief descendait en ligne directe. Le nouveau seigneur devait aussi à son suzerain la foi et hommage et l'aveu et dénombrement. Les autres droits seigneuriaux étaient ceux que nous avons déjà mentionnés en parlant du censitaire. Le seigneur possédait autrefois le droit de haute, moyenne et basse justice, c'est-à-dire le droit d'avoir des juges et des tribunaux. Lorsque la seigneurie des Islets fut érigée en baronnie, sous le nom d'Orsenville, en 1675, Talon reçut, entre autres droits, celui " d'établir prisons, fourches patibulaires à quatre piliers, aussi un

† Résumé du jugement rendu par la cour seigneuriale, fait par M. Angers, avocat.

pilier à carcans, où ses armoiries seraient empreintes ;" mais ce droit de justice a été rarement exercé en aucun temps, et la conquête l'a abrogé ou fait tomber entièrement en désuétude. Au reste, le roi avait défendu, dès 1714, d'accorder des seigneuries en justice, parce que cela nuisait au progrès de la colonie.

Tel est en peu de mots le système de tenure foncière introduit en Canada par ses fondateurs, et qui a été aboli, comme nous venons de le dire, en 1854. A cette époque il y avait 220 fiefs, possédés par environ 160 seigneurs, et l'on comptait près de 72,000 censitaires. La superficie du sol seigneurial était de 12,822,503 arpents, dont la moitié à peu près était occupée. *

On a reproché aux Canadiens de s'être mal placés sur le sol, de s'être trop étendus, d'avoir mis leurs habitations à une telle distance les unes des autres, qu'ils se trouvaient sans communication ensemble et hors d'état de se soutenir contre les attaques des sauvages. Mais le premier besoin du cultivateur n'est-il pas un chemin facile pour transporter ses denrées au marché ? Le fleuve Saint-Laurent se trouva pour lui une route toute prête, sur les bords de laquelle le sol était en outre d'une extrême fertilité. † Les établissements, au lieu de s'étendre dans toutes les directions autour d'un centre commun, se disséminèrent le long de ce fleuve ; et l'expérience a démontré qu'en général ce système était le meilleur, et que plus on a dispersé les établissements dans un vaste cercle, plus leurs progrès ont été rapides, parce qu'une fois les noyaux formés, ils grossissaient ensuite simultanément et en peu de temps : témoin les Etats-Unis, où plusieurs provinces ont été fondées à la fois, et même le Canada, qui est de toutes les colonies commencées par Louis XIV ou par ses prédécesseurs, celle où l'on trouve la plus forte population française.

* *De la tenure seigneuriale en Canada*, par M. J.-C. Taché.

† "Les habitants se sont établis sur les rivières, disait M. de Meulles en 1683, à cause de la communication et de la facilité d'aller partout." "Les soldats nouvellement établis, écrivait M. de Champigny, en 1699, ouvrent des habitations le long du bord de l'eau dans le gouvernement de Montréal."

Dans les premiers temps les gouverneurs exerçaient, conjointement avec l'intendant, l'administration militaire et civile, et avec les seigneurs qui avaient droit de justice dans leurs domaines, l'administration judiciaire. Bientôt, ne pouvant tout faire par eux-mêmes, ils durent employer des délégués, et dans les matières civiles le ministère des prêtres et des jésuites, faute d'hommes de loi. Ce système était bien simple, bien absolu si l'on veut, mais c'est celui qui a été adopté au berceau de presque toutes les colonies françaises. Et si "le chef ou ses lieutenants tenaient dans leurs mains les grâces et les peines, les récompenses et les destitutions, le droit d'emprisonner sans ombre de délit, le droit plus redoutable encore de faire révérer comme des actes de justice, toutes les irrégularités de leur caprice ;" * on doit déclarer cependant que les contestations furent très rares pendant longtemps, et que, dans la plupart des cas, la justice s'exerçait plutôt par voie d'amiables compositeurs choisis par les parties, qu'autrement. Ce n'est que quand ce moyen n'avait pas réussi que l'on avait recours au gouverneur et à son conseil, dont les arrêts étaient dictés en général moins par la loi que par le bon sens et l'équité naturelle. Le baron d'Avaugour s'acquit une grande réputation de sagesse dans ces cas-là. Les colons n'avaient nullement l'esprit processif ; ils préféraient céder quelque chose de leur bon droit plutôt que de perdre le temps à plaider. Il semblait même que tous les biens fussent communs, et l'on fut assez longtemps sans rien enfermer sous clef.

Vers 1639 fut nommé, l'on ne sait à quel propos, un grand sénéchal, de qui relevait la juridiction des Trois-Rivières. Ce magistrat d'épée, dont l'autorité, en France, était destinée à mettre un frein à celle des seigneurs, reçut en Canada les pouvoirs d'un juge ordinaire, et fut subordonné dans ses fonctions aux gouverneurs généraux. Dans les affaires importantes, ceux-ci, d'après les termes de leur commission, étaient tenus de prendre l'avis de "gens prudents et capables." En 1647, le conseil du roi rendit, à

* Raynal.

l'occasion d'une enquête sur les abus de la traite des pelleteries, un règlement portant que le conseil du pays serait composé du gouverneur général, du gouverneur de Montréal, de leurs lieutenants, et, jusqu'à ce qu'il y eût un évêque, du supérieur des jésuites,* et que les questions y seraient décidées à la majorité des voix. Mais c'était plutôt pour observer un ancien usage que pour les consulter, qu'on nommait ces conseillers, car rien n'obligeait à suivre leurs décisions. En matière judiciaire ce conseil releva d'abord du parlement de Rouen, qui jugeait en dernier ressort; dans la suite la multiplicité des affaires et les frais considérables d'un renvoi en France, amenèrent de nouvelles réformes.

En 1651, la compagnie nomma le sénéchal chef de la justice ordinaire, avec juridiction sur tout le pays, et établit un lieutenant général, civil et criminel, au siège de Québec, et un lieutenant particulier, aussi civil et criminel, pour y rendre la justice en première instance, avec appel au gouverneur général, qui eut pouvoir du roi de juger en dernier ressort. M. de Lauson, conseiller d'Etat, installa ces officiers la même année.

Lorsque le Canada retomba entre les mains du roi, on saisit l'occasion pour adopter un système plus conforme aux besoins du pays, et qui fût appuyé sur un code de lois positives et connues, la plus forte comme la plus constante protection des citoyens. Les inconvénients de l'ancien système avaient paru d'autant plus graves que le clergé prenait part aux affaires temporelles et à l'administration de la justice. Bien des gens étaient convaincus que le secret du confessionnal devait influer sur la conduite de l'ecclésiastique vis-à-vis du justiciable, et qu'ils ne pouvaient se soustraire à cette juridiction antique de l'Eglise, qui juge de l'acte par l'intention et semble regarder l'absolution comme une réhabilitation politique. Ce juge, au moyen de son double tribunal, réunissait, selon eux, deux pouvoirs tels qu'on avait raison de les trouver redoutables ainsi, † parce qu'ils commandaient également la soumis-

* Charlevoix.

† Talon: *Mémoire sur l'état du Canada.*

sion la plus entière, l'un par la force et l'autre par la foi.

Colbert avait envoyé avec M. de Mésy un commissaire royal, M. Gaudais-Dupont, pour examiner l'état du pays, son climat, sa fertilité, ses moyens de défense contre les Iroquois, son commerce, et pour voir comment les changements qu'il se proposait de faire seraient reçus par les habitants. Ce grand ministre, qui faisait rechercher alors dans toutes les parties du monde des renseignements utiles au commerce de la France et de ses colonies, ne négligeait pas davantage les changements salutaires que demandaient les autres parties de l'administration. Le commissaire n'eut pas de peine à trouver les abus qu'il fallait corriger. Il écrivit, au sujet de Jean Péronne Dumesnil, avocat de Paris, qui avait été nommé contrôleur général et juge souverain par la compagnie, mais qui venait d'être suspendu pour sa conduite insensée, que les conseillers étaient des hommes sans lettres, de peu d'expérience et de pratique, et presque tous incapables de résoudre une affaire de conséquence.

A la suite des observations de Gaudais-Dupont le ministre fit des changements qui dépassèrent de beaucoup les bornes d'une réforme judiciaire. Ces changements s'étendirent à toute l'organisation intérieure. Et d'abord on commença par le gouvernement lui-même. Le roi établit une administration royale et fit organiser une cour supérieure,* sous le nom de "Conseil souverain de Québec," qui fut l'image du parlement de Paris. Le règlement suprême de toutes les affaires de la colonie, tant administratives que judiciaires, fut déféré à cette cour, qui reçut les mêmes droits que les cours souveraines de France. Elle devait enregistrer, mais sur l'ordre du roi seulement, tous les édits, déclarations, lettres patentes et autres ordonnances, pour leur donner force de loi. Elle fut composée, dans l'origine, du gouverneur, de l'évêque, de cinq conseillers nommés par eux conjointement, tous les ans, et d'un procureur général; elle reçut le droit de connaître de toutes

* Edit du mois d'avril 1663.

les causes civiles et criminelles et de juger en dernier ressort, selon les lois du royaume et les formes suivies dans les cours de parlement. L'intendant n'y fut pas nommé d'abord, parce que M. Robert, conseiller d'Etat, qui avait été pourvu de cette nouvelle charge, ne vint point en Canada. Ce n'est que deux ans après que Talon, son successeur, débarqua à Québec, et prit place au conseil en cette qualité.

Dans la suite, le nombre des conseillers fut porté jusqu'à douze, dont un conseiller clerc, avec adjonction de conseillers assesseurs, qui avaient voix délibérative dans les procès dont ils étaient nommés rapporteurs, et seulement voix consultative dans les autres affaires.

Le conseil siégeait, en sa qualité judiciaire, tous les lundis à l'intendance, qu'on appelait à cause de cela le Palais. Le gouverneur, placé à la tête de la table, avait l'évêque à sa droite et l'intendant à sa gauche, tous trois sur une même ligne. Le procureur général donnait ses conclusions assis. Les conseillers se plaçaient selon leur ordre de réception, et il n'y avait ni avocats ni frais de justice. Les parties, avec leurs procureurs, plaidaient leurs causes, debout, derrière les chaises des juges. Les officiers n'avaient point d'habits particuliers, mais siégeaient avec l'épée. Il fallait au moins cinq juges dans les causes civiles. Ce tribunal ne jugeait qu'en appel.*

En sa qualité administrative, le conseil eut la disposition des deniers publics et le règlement du commerce intérieur; mais ce droit fut presque anéanti l'année suivante (1664) par la création de la compagnie des Indes occidentales: il fut rétabli toutefois après la dissolution de cette compagnie.

Le conseil reçut encore le pouvoir d'établir à Montréal, aux Trois-Rivières et dans tous les autres lieux où cela deviendrait nécessaire, des justices inférieures, pour juger en première instance les affaires sommaires.

Deux autres sortes d'officiers que le pays dut peut-être à la prévoyance de Colbert, mais qui n'existèrent pas long-

* De La Tour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval.*

temps, furent les syndics d'habitations et les commissaires des petites causes. Ces commissaires étaient les cinq conseillers dont on vient de parler. Un de leurs devoirs consistait à faire exécuter les arrêts du conseil souverain, et à prendre une connaissance préliminaire des affaires qui devaient lui être proposées à la demande des syndics d'habitations.

Les syndics d'habitations étaient des officiers municipaux, élus pour conserver "les droits de la communauté et intérêts publics." Ils avaient déjà existé. Le règlement de 1647, cité plus haut, montre qu'à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières les habitants en nommaient un tous les trois ans; mais il paraît que ces officiers avaient été supprimés vers 1661. Sur la réquisition du procureur général, le conseil convoqua, en 1663, les habitants de la ville de Québec et de sa banlieue pour procéder, par voie d'élection, au choix d'un maire et de deux échevins. Les principaux s'assemblèrent et choisirent Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, pour remplir le premier office, et Jean Madry et Claude Charron pour remplir la fonction d'échevins; mais ces élus, agissant probablement sous une influence supérieure, remirent bientôt après leurs mandats au conseil, qui les accepta, en déclarant que, vu la "petitesse de l'étendue de pays défrichée et du nombre de peuple," il serait plus à propos de se contenter d'un seul syndic. Il en fut élu un en 1664; ce ne fut qu'une vaine formalité. On annula l'élection sous prétexte qu'elle n'avait pas satisfait le peuple et l'on convoqua de nouveau les électeurs; mais ils furent intimidés par le parti de l'évêque, que le registre du conseil appelle une cabale; il n'en vint qu'un petit nombre, et il ne fut rien fait. Le gouverneur s'avisa alors de réunir, en leur adressant des billets, les personnes "non suspectes," qui firent choix d'un nouveau syndic, malgré les protestations de leurs adversaires et d'une partie des conseillers.*

L'élection eut lieu en présence de M. de Mésy lui-même.

---

* Les feuillets du registre d'où ces faits sont tirés, ont été bâtonnés par ordonnance de MM. de Tracy, Courcelles et Talon, en 1666.

M. de Charny, prêtre,* MM. de la Ferté et d'Auteuil voulurent s'opposer dans le conseil à la prestation de serment du nouvel élu. Le gouverneur, voyant "l'opiniâtreté de la faction," c'est ainsi qu'il s'exprime, demanda l'ajournement, et, dans une séance subséquente, il procéda à l'accomplissement de cette formalité, malgré de nouvelles protestations de M. de Charny et des autres membres de l'opposition, auxquels il fut répondu que la convocation des assemblées publiques n'était pas de la compétence du conseil.

Devant l'opposition qui se manifestait, le gouverneur proposa à M. de Laval de changer une partie des conseillers; ce que le prélat ne voulut pas faire, comme on devait s'y attendre. A partir de ce moment, on n'entendit plus parler de municipalités en Canada, quoique la charge de syndic y existât encore quelque temps. Nous nous sommes étendu sur cette institution, parce que c'est la seule élective qui fût alors introduite en ce pays, et parce qu'elle fut pour cela même aussitôt étouffée. A cette époque l'Etat faisait une guerre impitoyable à tout principe de liberté, ne voyant point l'abîme vers lequel il marchait et dans lequel il devait disparaître au siècle suivant. Tout tombait sous l'empire du système de centralisation administrative qu'il avait adopté.

Dans un projet de règlement dressé, en 1667, par Tracy et Talon, on trouve ces mots: "Posant toujours le même principe que l'obéissance et la fidélité dues au roi, souffrent plutôt altération dans les pays de l'Etat éloignés que dans les voisins de l'autorité souveraine, résidant principalement en la personne du prince et y ayant plus de force et de vertu qu'en toute autre, il est de la prudence de prévenir, dans l'établissement de l'Etat naissant du Canada, toutes les fâcheuses révolutions qui pourraient le rendre de monarchique aristocratique ou démocratique, ou bien, par une puissance et autorité balancée entre les sujets, le partager

* Représentant l'évêque absent, dont le siège pouvait être occupé par un grand vicaire, ou quelque autre ecclésiastique envoyé par le séminaire.

en ses parties et donner lieu à un démembrement tel que la France a vu par l'érection des souverainetés dans les royaumes de Soissons, d'Orléans, comté de Champagne et autres."

Les querelles que la question municipale avait fait naître, ne finirent pas là cependant; comme on le verra plus loin, les divisions du conseil augmentèrent l'animosité dans les esprits, et entraînèrent le gouverneur au delà de toutes les bornes.

Il est digne de remarque que dans la nouvelle organisation il ne fut point question d'impôt. La métropole fut-elle donc arrêtée par le principe, consacré en France comme en Angleterre, que la taxe doit être consentie par le peuple ou par le souverain, lorsque celui-ci est le seul dépositaire de la puissance publique? Nul doute ne peut exister à cet égard. Louis XIV exerça, sous ce rapport, tous les pouvoirs du gouvernement en Canada, sans vouloir jamais déléguer le droit de taxer. Lorsqu'il fut question de fortifier Montréal, vers 1716, il imposa lui-même une contribution de six mille livres sur cette ville, et personne n'en fut exempt, pas même les nobles. Deux mille livres furent payées par le séminaire de Saint-Sulpice, comme seigneur du lieu, et le reste par les autres communautés religieuses et par les habitants. Ce fait servit de règle dans la suite quand il fallut subvenir à des dépenses spéciales; car le Canada ne fut jamais imposé d'une manière générale et permanente sous le gouvernement français.

Ce grand principe fut maintenu intact. "Les gouverneurs et intendants, dit l'ordre de Louis XV de 1742,* n'ont pas le pouvoir de faire des impositions; c'est un droit de souveraineté que Sa Majesté ne communique à personne; il n'est pas même permis aux habitants des colonies de s'imposer eux-mêmes sans y être autorisés." D'ailleurs, dans tous les temps, les rois ont abandonné, pour l'entretien des colonies, les revenus de leurs domaines situés dans ces mêmes possessions.

Quant aux justices seigneuriales, on n'en parla pas en

* Petit, *Gouvernement des colonies françaises.*

créant le conseil souverain; mais, dès l'année suivante, le conseil abolit les frais dans ces cours; c'en était assez pour les empêcher d'exister. L'arrêt du conseil défendait "aux juges subalternes et aux procureurs fiscaux de prendre aucuns salaires ni vacations des parties, sur peine d'être traités comme concussionnaires, sauf à eux à se faire donner des appointements par ceux qui les avaient pourvus de leurs charges," c'est-à-dire par les seigneurs, que l'on savait trop pauvres pour payer les frais d'une cour de justice et d'une prison. Plus tard, en 1679, Louis XIV rendit un édit par lequel il ordonna que les appellations des justices seigneuriales ressortiraient aux cours royales ou au conseil souverain; par là il restreignit encore leur pouvoir. Les seigneuries, à peu d'exceptions près, possédaient, comme on l'a déjà dit, le droit redoutable de haute, moyenne et basse justice, lequel s'acquérait par une concession expresse du roi.* Quoique les juges seigneuriaux et les officiers de leurs cours fussent obligés de se faire approuver par la justice royale, qui leur faisait prêter serment de remplir fidèlement leur devoir, cela n'aurait pas été suffisant; on mit donc d'autres entraves, qui firent qu'à peine se trouva-t-il jamais un seigneur qui voulût exercer son droit. Les justices seigneuriales avaient la connaissance de toute espèce de crimes, excepté ceux de lèse-majesté divine et humaine, de fausse monnaie, de port d'armes, d'assemblée illicite et d'assassinat, ce qui laissait à des sujets une autorité dangereuse; néanmoins la vérité historique oblige à dire que cette juridiction, dans le très petit nombre de lieux où elle a été exercée, ne paraît avoir fait naître aucun abus sérieux; car elle n'a laissé ni dans l'esprit des habitants ni dans la tradition aucun de ces souvenirs haineux qui rappellent une ancienne tyrannie.

En 1664, l'ordonnance qui établit la compagnie des Indes occidentales, érigea Québec en prévôté et introduisit en Canada la coutume de Paris. Pour éviter la diversité, toute autre coutume fut abolie ou défendue. La compa-

* Cugnet.

gnie des Cent-Associés avait fait plusieurs concessions sous celle du Vexin-le-Français, et c'est là probablement ce qui motiva cette déclaration. Lors de la suppression de la compagnie des Indes, la prévôté s'éteignit un instant pour renaître en vertu de l'édit royal de 1677. Ce tribunal, qui a existé jusqu'à la conquête, connaissait en première instance de toutes les matières civiles et criminelles, et, en appel, relevait du conseil souverain. Il se composait d'un lieutenant général civil et criminel, d'un lieutenant particulier, d'un procureur du roi et d'un greffier; il siégeait le mardi et le vendredi. Le lieutenant général avait la police de la ville, qu'il faisait nettoyer par ordonnances. Le roi créa aussi, en 1677, un office de prévôt de la maréchaussée et six offices d'archers. Dans la suite cette police consista en un prévôt, un exempt et quatre archers.

C'est en 1717 que fut établie pour la première fois en Canada une cour d'amirauté, dont le juge portait aussi le nom de lieutenant général, selon l'usage militaire français. Les justices royales inférieures de Montréal et des Trois-Rivières, étaient des cours civiles et criminelles, organisées de la même manière que celle de la prévôté; seulement il n'y avait point de lieutenant particulier aux Trois-Rivières. Toutes ces cours tenaient audience deux fois par semaine, et donnaient en outre des audiences extraordinaires.

L'intendant, comme chef de la justice et de la police, avait son tribunal pour les affaires civiles, criminelles et de police. Il prenait connaissance de toutes les matières qui concernaient le roi, et de toutes les difficultés qui s'élevaient entre le seigneur et le censitaire. Il nommait des subdélégués pour décider sommairement les petites affaires, depuis vingt sous jusqu'à cent francs, avec la réserve d'appel à lui-même. Il n'y avait point de frais dans la cour de ce grand fonctionnaire, qui jugeait aussi les affaires de commerce, et faisait en Canada les fonctions de juge-consul. On pouvait appeler de ses arrêts, comme de ceux du conseil souverain, au conseil d'Etat à Paris.

Tel est le système judiciaire qui a existé dans ce pays

jusqu'en 1760. La justice y était en général administrée d'une manière impartiale et éclairée, et surtout à bon marché. La jurisprudence, appuyée sur les bases solides introduites par la célèbre ordonnance de 1667, n'était point soumise à ces variations, à ces contradictions, qui ont fait planer depuis sur l'administration de la justice tant d'incertitude et de soupçons. On n'y voyait point, comme aujourd'hui, deux codes en lutte partager les tribunaux et les plaideurs, selon que l'un ou l'autre se montre plus favorable à leurs intérêts, à leurs préjugés ou à leurs prétentions, deux codes d'autant plus différents que l'un est formel, stable, positif, et que l'autre est facultatif, vague et mobile comme les passions des temps et les lumières des juges sur les décisions desquels il est fondé.*

L'administration judiciaire ayant été ainsi confiée à des tribunaux réguliers, obligés de suivre un code de lois positives, le pays n'eut plus rien à désirer raisonnablement sous ce rapport; il se trouva aussi bien pourvu que la plupart des provinces de France.

La même année où le gouvernement établissait une cour d'amirauté, M. Collet, procureur général, voulut ouvrir une école de droit à Québec; mais son projet n'eut pas de suite faute d'étudiants. Il proposa aussi de réunir l'ordonnance de 1667, le règlement de 1678 et les édits de 1679 et de 1685 en une seule ordonnance, qu'on aurait intitulée *Code civil de la Nouvelle-France*.

La partie administrative du gouvernement fut abandonnée à l'intendant, dont nous avons énuméré déjà diverses fonctions. Cette nouvelle distribution de l'autorité, possédée presque sans partage jusque-là par le gouverneur, aurait laissé relativement peu de pouvoir à ce haut fonctionnaire, si le pays eût été dans d'autres circonstances, et si les éléments de la population n'eussent pas toujours permis au chef du gouvernement d'exercer une influence toute-puissante sur l'administration. Le pays était encore

* Ces décisions, qui prennent dans la terminologie légale anglaise le nom de *précédents*, peuvent être aussi variables que l'opinion publique et les idées morales, qui changent d'un jour à l'autre, selon que le calme ou le trouble règne dans la société.

trop faible et trop pauvre pour faire de l'opposition à aucun des pouvoirs publics, avec quelque chance de succès. La puissance métropolitaine était toujours là qui veillait, prête à donner son appui partout où il devenait nécessaire. Le gouverneur ne conserva qu'une espèce de veto sur certaines mesures civiles, joint au commandement militaire, et à la gestion des affaires extérieures, telles que l'entretien des relations avec les autres gouvernements coloniaux, les indigènes et la métropole ; et encore l'intendant remplissait-il avec lui cette dernière partie des fonctions administratives.

Dans ce partage de la puissance publique le peuple n'eut rien. On avait cru faire une grande faveur aux habitants de Québec en leur permettant d'abord d'élire un syndic pour représenter et soutenir leurs intérêts auprès du conseil souverain ; mais on y avait été entraîné par une habitude qui était près de disparaître.

Après ce court aperçu de l'organisation intérieure, on peut dire, en résumé, que le pouvoir résidait dans le gouverneur, l'intendant et le conseil souverain, tous trois nommés par le roi. Le gouvernement politique était simple comme tous les gouvernements absolus ; aucun rouage compliqué n'en embarrassait la marche, rien n'opposait d'obstacles sérieux aux hommes chargés de le faire fonctionner, soit qu'ils voulussent abuser de leur position pour satisfaire leurs passions ou leurs intérêts, soit qu'ils désirassent en profiter pour travailler à l'avancement du pays. Ce système enfin était le plus mauvais de tous les systèmes de gouvernement : c'était la délégation d'un pouvoir absolu, qui devait être exercé à mille lieues du pouvoir déléguant et dans un état de société essentiellement différent de celui de la mère patrie. Mais on ne devait pas attendre de Louis XIV, le monarque le plus dominateur qui ait régné sur la France, des institutions portant en elles-mêmes le moindre germe de liberté. Tandis qu'il privait la France des derniers privilèges qu'elle eût conservés jusqu'à lui, l'on ne devait pas supposer qu'il suivît une conduite contraire à l'égard des colonies, dont il redoutait tant l'esprit d'indépendance,

qu'à la fin de son règne encore il voulut que le conseil souverain changeât de nom, et qu'il prît celui de conseil supérieur, afin d'ôter, disait-il, toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays éloigné, où les révoltes seraient si faciles à organiser et si difficiles à détruire.

Le conseil souverain, formé de cinq, puis de douze membres, nommés par le gouverneur et l'évêque, en vertu de pouvoirs spécialement délégués par le roi, n'était composé naturellement que de leurs créatures.

Tant que M. de Laval et les jésuites balancèrent l'autorité et l'influence des gouverneurs, il y eut une opposition dans le conseil, et en conséquence deux partis; mais ni l'un ni l'autre n'était réellement un parti populaire, quoiqu'ils s'appuyassent tour à tour sur l'opinion publique. Lorsque le prélat eut perdu son influence à la cour, le conseil devint entièrement la créature des deux représentants du roi, le gouverneur et l'intendant, qui ne rencontrèrent plus d'obstacles sérieux dans l'exécution de leurs volontés ou des ordres de la métropole. Si en de rares occasions ce corps osa différer de ses chefs sur quelque point important, c'est, on peut le dire presque avec certitude, que ses intérêts mêmes étaient attaqués; l'oligarchie se levait alors comme le reptile sur lequel on a mis le pied.

CHAPITRE IV.

GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA.

1663.

Missions établies en Canada ; elles relèvent du siège métropolitain de Rouen, et sont desservies d'abord par les franciscains (récollets), et plus tard par les jésuites.— La Nouvelle-France est érigée en vicariat apostolique (1657), puis en évêché (1674).— M. de Laval, premier évêque de Québec ; caractère de ce prélat.— Opposition et difficultés que suscite sa nomination.— M. de Queylus refuse de le reconnaître.— Etablissement du séminaire de Québec, auquel toutes les dîmes du pays sont affectées, à condition qu'il pourvoira à la subsistance des curés.— Les dîmes, fixées au treizième par l'évêque, sont réduites au vingt-sixième par le conseil souverain.— Les récollets s'offrent à desservir les paroisses gratuitement.— Les curés, d'abord amovibles, sont rendus inamovibles par l'édit de 1679, qui confirme en outre l'arrêt du conseil souverain touchant la quotité des dîmes.— Depuis la conquête, les curés sont nommés sujets à révocation.— Institutions de bienfaisance et d'éducation. — L'éducation du peuple est négligée.— Caractère du clergé canadien sous le régime français.— Les débats au sujet des libertés de l'Eglise gallicane n'ont point d'échos en Canada ; le jansénisme et le quiétisme y font quelques adeptes.

Le Canada fut dans l'origine un pays de missions, desservi d'abord par les franciscains ou récollets, qui y vinrent en 1615, ensuite par les jésuites, enfin par un clergé séculier ayant pour chef un évêque. Ce pays ayant été mis, pour le civil, en 1629, sous la juridiction du parlement de Rouen, l'archevêque de cette ville le regarda longtemps comme une dépendance de son diocèse, et y exerça les pouvoirs épiscopaux, jusqu'à ce qu'enfin ce droit lui fut contesté. Les jésuites vinrent au Canada en 1625, en qualité de vicaires de son siège, et y furent les seuls missionnaires depuis 1633 jusqu'à l'arrivée de M. de

Laval, en 1659. * Les territoires que desservaient les missionnaires, portèrent d'abord le nom de missions; après, l'accroissement de la population et la construction d'églises dans les différentes localités leur firent prendre les noms de paroisses et de cures, que l'usage et les actes publics ont consacrés.

Le Canada fut érigé par le pape en vicariat apostolique en 1657, et en évêché, du titre de Québec, en 1674. Pour mettre l'évêque en état de soutenir sa dignité, le roi le dota d'abord de la mense des abbayes de Maubec et de Lestrée, diocèse de Bourges, et ensuite, à la sollicitation de M. de Saint-Vallier, second évêque de Québec, du revenu de l'abbaye de Bénévent, de l'ordre de Saint-Augustin, diocèse de Limoges. Ces dotations sont depuis longtemps éteintes.

Le premier évêque du Canada fut François de Laval de Montigny. Il appartenait à l'une des plus illustres maisons de France, celle de Montmorency. Il faut attribuer principalement à sa haute naissance, l'influence considérable que ce prélat exerça dans les affaires du pays, faisant et défaisant les gouverneurs à son gré. Il avait de grands talents et une activité infatigable; mais son esprit absolu et dominateur voulait tout faire plier sous sa volonté; et ce penchant, confirmé chez lui par le zèle religieux, dégénéra, sur le petit théâtre où il était appelé à figurer, en querelles avec les hommes publics, les communautés religieuses, et même avec les particuliers. Il s'était persuadé qu'il ne pouvait errer dans ses jugements, s'il agissait pour le bien de l'Eglise, et il entreprit des choses qui auraient été exorbitantes en Europe.

Il voulut faire de tout son clergé une milice passive, obéissant à son chef comme les jésuites à leur général. Il chercha même à se faire un instrument du pouvoir civil, et il lui fit décréter l'amovibilité des curés et le paiement

* Dans les articles arrêtés, en 1645, entre les Cent-Associés et M. de Repentigny, député du Canada, articles qui cédaient aux habitants la traite des pelleteries, il fut stipulé que ceux-ci entretiendraient les ecclésiastiques et rempliraient les obligations de la compagnie envers les corps religieux.

des dîmes à son séminaire. Mais ses projets, sans exemple en France depuis longtemps, n'eurent point de succès. Il trouva des adversaires déclarés dans les gouverneurs, tous plus ou moins jaloux de son influence et souvent soutenus par l'opinion publique qui oscillait entre les maîtres, pour diviser et affaiblir peut-être le poids du joug.

M. de Laval fut d'abord sacré évêque de Pétrée *in partibus* par le nonce du pape, et reçut un bref de vicaire apostolique avant son départ pour la colonie. Il devint évêque titulaire de Québec et suffragant immédiat de Rome lorsque le diocèse de Québec fut créé par une bulle de Clément X (1674).

Sa nomination fit naître une foule de difficultés. Le choix des vicaires apostoliques chez les infidèles appartenant au pape, la cour de Rome ne voulut pas assujétir le prélat à la nomination du roi, ni à la prestation du serment. Louis XIV aurait voulu qu'il fût suffragant de l'archevêque de Rouen, jusqu'à ce que le Canada fût assez peuplé pour permettre au pape d'y établir une métropole et divers évêchés. Après bien des débats et un décret rendu par le parlement de Paris à la poursuite du procureur général, le saint-siège consentit à abandonner une partie de ses prétentions, en admettant le serment ; mais il persista dans la résolution de faire dépendre l'Eglise canadienne de Rome seulement, et il l'emporta, malgré les arrêts des parlements de Paris et de Rouen et la volonté du roi. Il est singulier de voir le saint-siège soutenir le principe que le prince n'avait pas, touchant les choses religieuses, les mêmes pouvoirs dans ses colonies que dans le reste de ses Etats, et que les libertés établies par le concordat passé en 1516 entre Léon X et François Ier, ne s'étendaient point jusqu'à la Nouvelle-France. En cherchant à se soustraire ainsi au contrôle des monarques français, Rome devait affaiblir l'autorité royale sur les colons ; elle montrait du moins que ces colons n'étaient pas tout à fait dans la même situation que leurs compatriotes de la mère patrie relativement à leur souverain. On peut dire même que c'était un petit pas vers la liberté, et que l'histoire de l'Europe fournit de nombreux exemples de ce genre.

M. de Laval éprouva aussi de l'opposition de la part de l'archevêque de Rouen, qui regardait l'établissement du vicariat comme un démembrement de son diocèse.

D'après l'usage, les missionnaires partant pour les pays lointains recevaient leurs pouvoirs de l'évêque du lieu de l'embarquement; et comme les partances pour le Canada se faisaient le plus souvent de la Normandie, ceux qui allaient évangéliser dans la Nouvelle-France s'adressaient à l'archevêque de Rouen, qui s'accoutuma ainsi à regarder le Canada comme une partie de son diocèse. De pareils motifs avaient engagé le roi à mettre la colonie naissante sous la juridiction du parlement de cette ville, par lequel il fit enregistrer les lettres d'établissement de la compagnie des Cent-Associés. Les pouvoirs que s'attribuait l'archevêque n'avaient pas néanmoins toujours été reconnus, et le Canada avait d'abord refusé de recevoir l'abbé de Queylus en qualité de vicaire général du métropolitain de Rouen. Il paraît que les évêques de Nantes et de La Rochelle réclamaient aussi la Nouvelle-France comme une dépendance de leurs diocèses. Mais, malgré l'appui que M. de Queylus reçut du parlement de Rouen, qui, de son côté, commençait à craindre pour sa juridiction, M. de Laval partit pour le Canada, et fut admis à y exercer les fonctions épiscopales.

M. de Queylus, qui avait fini cependant par se faire accepter à Québec comme grand vicaire, et qui avait brigué vainement la dignité dévolue à M. de Laval, ne voulut point le reconnaître. Il croyait avoir d'autant plus de droit au nouveau siège, qu'il venait de fonder le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, succursale de celui de Paris, créé par M. Olier quelques années auparavant. Le roi enjoignit alors de ne reconnaître que M. de Laval; et comme M. de Queylus persistait dans sa rébellion, une lettre de cachet fut obtenue contre lui, mais inutilement; il fallut l'interdire pour faire cesser toute résistance. Les jésuites avaient la conduite des affaires ecclésiastiques à l'arrivée de M. de Laval; ce gouvernement passa alors de leurs mains dans celles du clergé séculier. L'évêque organisa son clergé, et pourvut à

la desserte des cures et des missions qui manquaient de pasteurs.

Les cures étaient encore trop petites et trop pauvres pour subvenir seules à leurs dépenses ; le roi dut contribuer à leur entretien pendant quelques années. Lorsque M. de Laval passa en France, à l'occasion de ses difficultés avec le baron d'Avaugour, il obtint la permission d'ériger un séminaire à Québec pour former des ecclésiastiques, et d'affecter au soutien de cet établissement toutes les dîmes, " tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même," à condition que le séminaire pourvoirait à la subsistance des curés nommés pour desservir les paroisses, et que ces curés seraient amovibles et révocables à son gré et à celui de l'évêque et de ses successeurs. Ces dîmes furent en même temps fixées au treizième, taxe exorbitante qui souleva une opposition générale dans la colonie et qui n'exista que quatre ans. Le conseil souverain prit sur lui, en 1667, de la réduire au vingt-sixième, et d'en affranchir pendant cinq années les terres nouvellement défrichées. Cet arrêt fut confirmé par l'édit de 1679, et a constitué depuis la jurisprudence sur cette matière.

M. de Laval n'avait eu assurément que des motifs louables en demandant une pareille contribution, car il sacrifia lui-même tout ce qu'il possédait pour soutenir son clergé ; mais il s'était mépris sur les ressources des habitants, et sur l'effet désastreux d'un impôt qui eût absorbé d'un seul coup le treizième de tous les produits de la terre, ou huit pour cent du revenu net du cultivateur.

Les récollets, qu'une cause secrète empêcha de revenir en Canada avant 1669, malgré les désirs du peuple, offrirent de desservir les cures gratuitement. Cet excès de zèle augmenta l'éloignement du clergé séculier pour ces religieux, qui, dans toutes les difficultés, penchaient pour les laïques. Dans la suite, vers 1694, M. de Saint-Vallier, en démêlé avec ceux de Montréal, lança contre eux un mandement et mit leur église en interdit.

En vertu de l'approbation donnée par le roi à l'établissement du séminaire de Québec, l'évêque continua à délé-

guer, pour remplir les fonctions curiales, des prêtres qu'il changeait ou révoquait à son gré. Son but, en tenant ainsi le clergé dans sa dépendance, était, comme on l'a dit, d'en faire une milice parfaitement soumise, et de maintenir par son influence les particuliers dans la subordination. * Ce projet ne put se réaliser à cause même de sa trop grande étendue ; il excita les jalousies de l'autorité politique et des habitants, qui le regardèrent comme contraire au droit commun de la France. Les habitants et les curés avaient transporté en Canada les privilèges et les libertés dont ils jouissaient dans leur ancienne patrie : et, d'après un principe reconnu chez toutes les nations, ils pouvaient exiger dans la colonie les avantages que leur qualité de Français leur aurait assurés dans le pays natal. A leur demande, Louis XIV rendit les cures fixes, en ordonnant de les conférer à des titulaires perpétuels. En 1678, vingt-cinq cures fixes avaient déjà été établies et pourvues de pasteurs. L'édit du mois de mai 1679 régla à la fois la question de l'inamovibilité des curés et la question plus importante encore des dîmes.

" Nous ayant été rapporté, dit le roi, que divers seigneurs et habitants de notre pays de la Nouvelle-France désiraient avoir des curés fixes pour leur administrer les sacrements, au lieu de prêtres et curés amovibles qu'ils avaient eus auparavant, nous aurions donné nos ordres et expliqué nos intentions sur ce sujet les années dernières ; et étant nécessaire à présent de pourvoir à leur subsistance et au bâtiment des églises et paroisses...... nous ordonnons ce qui suit : Les dîmes, outre les oblations et les droits de l'Eglise, appartiendront entièrement à chacun des curés, dans l'étendue de la paroisse où il est, et où il sera établi perpétuel, au lieu du prêtre amovible qui la desservait auparavant..." Le règlement du conseil souverain au sujet de la quotité des dîmes est confirmé. Si la dîme ne suffit pas pour l'en-

---

* *Mémoires sur M. de Laval.* Cet évêque avait réglé que les prêtres de son diocèse seraient soumis à la conduite du supérieur du séminaire, sous l'autorité de l'évêque. Il avait donné aux cures le nom de missions.

tretien du curé, le seigneur et les habitants fourniront le supplément nécessaire. Enfin, dans les cas de subdivision de paroisses, les dîmes de la portion distraite appartiendront au nouveau curé, sans que l'ancien puisse prétendre de dédommagement.

Les ordres de la cour étaient positifs, il fallut obéir. L'évêque parut consentir à tout. Le gouverneur, l'intendant et les habitants convinrent qu'il serait payé cinq cent soixante-quatorze livres par année à chaque curé. En 1680, le roi ordonna aux habitants de fournir cette somme, qui s'élevait à plus que la dîme. Une assemblée publique eut lieu en présence du gouverneur, de l'intendant et du conseil ; les seigneurs et les habitants y déclarèrent qu'ils ne pouvaient donner plus du vingt-sixième de leurs grains. Il fut résolu de prier le roi de suppléer ce qui manquerait.

Ces difficultés rendirent la loi difficile à observer ; car au fond M. de Laval et le séminaire furent toujours défavorables à la fixation des cures. M. de Saint-Vallier, successeur de M. de Laval, y parut moins opposé ; ce qui le brouilla profondément avec le séminaire. Celui-ci pensait que, pour faire subsister plus aisément le clergé séculier et pour le sanctifier plus parfaitement, il fallait ne faire de tous les prêtres et de tous les ecclésiastiques qu'un seul corps sous l'autorité de l'évêque et la direction du séminaire lui-même, auquel M. de Laval avait donné un grand rôle dans son plan de gouvernement ecclésiastique.* Ce bel établissement avait été doté en terres achetées dans le pays. En 1668, cinq ans après sa fondation, M. de Laval avait créé un petit séminaire pour mener les élèves jusqu'en théologie. Ce dernier a rendu des services éminents aux lettres en Canada depuis l'extinction du collège des jésuites : c'est de lui que l'université Laval est sortie. Plus de trois cents élèves y reçoivent aujourd'hui une instruction classique.

Lorsqu'il revint au Canada, en 1688, revêtu de la préla-

* Le séminaire de Québec avait été uni en 1665 par son fondateur à celui des Missions étrangères de Paris. Dix ans après, M. de Laval renouvela cette union, qui fut confirmée par le roi.

ture, M. de Saint-Vallier se retira dans son palais épiscopal au lieu d'aller, comme son prédécesseur, loger au séminaire; cela commença à éveiller les soupçons. Ensuite il voulut séparer du séminaire la paroisse et le chapitre; ce qui déplut encore davantage; aux yeux de plusieurs le nouveau prélat passa pour avoir un esprit inquiet et emporté. La querelle s'anima. Il fallut en appeler à l'intervention de l'archevêque de Paris et du P. de La Chaise, arbitres ordinaires des contestations ecclésiastiques du Canada. Le prélat fut mandé à la cour. En 1692, sur l'avis de l'archevêque de Paris et du P. de La Chaise, le roi enjoignit enfin de se conformer dans le Canada à sa déclaration de 1686, donnée pour tout le royaume et qui défendait de nommer des curés amovibles, sous quelque prétexte que ce fût. Quant à la réunion de la cure de Québec au séminaire, elle fut confirmée par Louis XIV en 1697.

En 1716, M. de Saint-Vallier fit des règlements pour mettre l'Eglise du Canada sur le même pied que celle de France, où la subordination des ecclésiastiques, des séminaires notamment, à leurs évêques était mieux pratiquée. Il se plaignait que le séminaire de Québec ne formait pas assez de prêtres. Cependant dix-huit ecclésiastiques canadiens avaient reçu les ordres sacrés depuis cinq ans. Le séminaire accusa à son tour M. de Saint-Vallier de manquer à l'ordonnance sur l'inamovibilité des curés en voulant faire desservir des paroisses par les récollets. Le règlement de la question des libertés de l'Eglise gallicane ayant, dans la suite, éloigné de son attention les affaires religieuses, la cour ferma les yeux sur l'infraction de l'arrêt de 1692, et peu à peu les curés redevinrent amovibles comme auparavant.

Depuis la conquête, le principe de l'amovibilité est devenu général, sans que les curés ni les paroissiens aient manifesté d'opposition à cet égard. Pour éluder les dispositions de l'édit de Louis XIV, l'évêque se réserve, dans ses lettres de nomination, le droit de révoquer le curé qu'il pourvoit d'un bénéfice. Cette condition acceptée semble mettre les deux parties en dehors de l'action de la loi, qui subsiste toujours cependant pour les paroissiens, s'ils jugeaient à propos de s'en prévaloir.

Le chapitre de Québec, créé par M. de Laval vers 1684, cessa d'exister peu de temps après la conquête du Canada par les Anglais. Il n'était point électif comme les chapitres de France, et se composait d'un doyen, d'un grand chantre, d'un archidiacre, d'un théologal, d'un pénitencier et de plusieurs chanoines. Après 1713, le roi nomma aux deux premières charges, et l'évêque aux autres. Depuis que le chapitre a pris fin, l'évêque administre seul son diocèse, sur lequel, au moyen de l'amovibilité des curés, il règne d'une manière absolue; mais la prudence et les vertus qui ont distingué les prélats canadiens jusqu'à ce jour, les ont empêchés d'abuser d'une aussi grande autorité.

L'histoire du gouvernement ecclésiastique nous conduit naturellement à parler des institutions religieuses placées sous la direction ou la surveillance du clergé.

L'amour des lettres et la charité ont formé en Canada tous les grands établissements destinés à l'instruction publique ou au soulagement de l'humanité souffrante. Le collège des jésuites à Québec fut fondé par M. de Rohault; l'Hôtel-Dieu, par la duchesse d'Aiguillon, qui y envoya des hospitalières de Dieppe en 1639; le couvent des Ursulines, par Mme de la Peltrie; l'Hôtel-Dieu de Montréal, par Mme de Bullion et Mlle Mance; l'Hôpital-Général de Québec, en 1693, par M. de Saint-Vallier, qui le destinait à remplacer un bureau de charité que les citoyens de la ville avaient établi quatre ans auparavant, car il était défendu de mendier. La Congrégation de Notre-Dame fut fondée pour l'éducation des jeunes filles du peuple, par la sœur Marguerite Bourgeoys, native de Troyes, en Champagne. La sœur Bourgeoys était une pauvre religieuse inconnue, sans influence et sans fortune. Ayant visité le Canada une première fois, elle y revint en 1659, et jeta à Montréal les fondements de cette congrégation si florissante aujourd'hui. On dit qu'elle ne possédait que dix francs lorsqu'elle commença cette entreprise; mais son zèle et son dévouement lui méritèrent l'encouragement de personnes riches du Canada, et surtout de la France, où elle fit plusieurs voyages. La congrégation

possède aujourd'hui, dans les villes et dans les campagnes, de vastes écoles, dont les fruits font regretter qu'on n'ait pas formé dans le même temps une institution semblable pour les garçons. L'éducation de ceux-ci fut abandonnée au clergé, qui fut, pour ainsi dire, le seul corps enseignant, avec les religieux, sous la domination française. Le gouvernement s'en occupa fort peu lui-même. En 1714, il y avait soixante-quinze élèves pensionnaires au petit séminaire. En 1728, les jésuites demandèrent la permission d'ouvrir un collège à Montréal, et quelques années après l'institut des frères Charon, de cette ville, projeta d'établir des maîtres d'école dans toutes les paroisses, comme en France ; il passa même, dans cette vue, un acte d'association avec les Frères des écoles chrétiennes de Paris, mais son projet n'eut pas de suite. Il ne fut jamais question d'aucun plan général d'instruction publique. Chose inouïe, l'imprimerie ne fut introduite dans la colonie qu'en 1764, cent cinquante-six ans après la fondation de Québec.

Les maisons d'éducation pour les garçons ne devaient donc pas être nombreuses, et, en effet, il n'y en avait guère que dans les villes. C'étaient le collège des jésuites, les séminaires de Québec et de Montréal, qui avaient quelques classes élémentaires ; les récollets et les frères Charon. Les jésuites étaient ceux qui, par état, devaient être à la tête de l'enseignement ; mais ils furent moins heureux en Canada qu'ailleurs, car leurs classes ne furent jamais considérables. On se contentait dans les villes des connaissances nécessaires pour le courant des emplois. Le gouvernement, qui préférait avant tout la soumission de ses sujets, se donnait bien garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux, et par conséquent plus faciles à conduire. La métropole fut punie la première de son oubli à la fois coupable et impolitique ; car si les Canadiens, au lieu de se livrer à la chasse, à la vie aventureuse, avaient embrassé l'agriculture, le commerce et les arts, leurs succès auraient attiré des colons, et lorsque la guerre de 1755 éclata, le pays aurait été plus

riché, plus populeux, et il aurait pu faire à ses ennemis une résistance plus heureuse.

L'organisation ecclésiastique a conservé jusque après la conquête la forme qui lui avait été donnée sous Louis XIV. Quoique relevant immédiatement du saint-siège, les prélats et une grande partie des curés, avant cette époque, étaient fournis par le clergé de France. Chacun sait que ce clergé si illustre, étant constitué en pouvoir politique, a pris une part active à toutes les grandes révolutions qui ont agité la société française. Fidèles à leurs traditions, ceux de ses membres qu'il envoya au Canada, voulurent agir comme lui. Ils ne prévoyaient pas qu'avec les éléments de la société américaine, cette conduite ne pourrait se prolonger au delà d'un certain terme, que la conquête est venue précipiter.

Les disputes religieuses qui éclatèrent en France au sujet des libertés de l'Eglise gallicane, ne troublèrent point la faible population éparse sur les bords du Saint-Laurent, parce que, dès le principe, le roi avait réglé la question. Mais le jansénisme, avec sa dialectique rigide, pénétra un moment dans le Canada pour y remuer des questions de dogme. Personne n'aurait cru que l'ombre même d'une hérésie pût se montrer sous ce ciel chéri des catholiques. D'abord quelques livres infectés des doctrines de Pascal et d'Arnauld s'y glissèrent clandestinement, ensuite quelques adeptes, qui surent tromper la vigilance du clergé. M. Varlet, évêque de Babylone et archevêque déposé d'Utrecht, passa par le Canada en se rendant dans les missions du Mississipi, et laissa après lui des prosélytes à l'hérésie. M. de Villermaula, du séminaire de Montréal, M. Thiboult, curé de Québec, M. Glandelet, doyen du chapitre,* se mirent à penser comme l'auteur des *Lettres provinciales*. En 1714, un religieux inconnu débarqua à Québec, et parla d'aller se bâtir dans la solitude un ermitage pour y passer le reste de ses jours. Quoique sa conduite eût quelque chose de mystérieux, on le laissa se retirer dans les forêts

* M. de La Tour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval.* "Je crois cependant, dit cet auteur, qu'on soupçonnait M. Glandelet mal à propos."

de Kamouraska, où il s'éleva une petite cabane de branches. Cachant soigneusement ses principes et son nom, il y vivait en ermite ; il se prosternait devant ceux qu'il rencontrait et leur baisait les pieds en prononçant des paroles édifiantes. Mais un hiver de six mois et quatre pieds de neige sur le sol mettront toujours, en ce pays, de grands obstacles à la vie d'anachorète. Sous prétexte que sa cabane avait été consumée par le feu, l'inconnu abandonna sa retraite et revint à Québec. Les nombreuses institutions religieuses de cette ville lui en rendirent le séjour agréable ; il s'était même introduit dans les principales familles, lorsqu'une lettre d'Europe arriva au gouverneur, et dévoila tout. Il fut reconnu pour être dom George-François Paulet, bénédictin corrompu par les pernicieuses maximes jansénistes, et redemandé par le supérieur du monastère d'où il s'était secrètement échappé. De ce moment toutes les portes lui furent fermées. En vain voulut-on l'engager à se soumettre à la constitution *Unigenitus ;* ferme dans sa croyance, comme le grand Arnauld et le P. Quesnel, dont il avait été le disciple, il ne voulut rien rétracter. L'évêque fut obligé de l'excommunier et de le faire bannir du Canada comme hérétique.*

" Au milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de ce monarque, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances, ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès."

Cette secte, car on lui a donné ce nom, se jeta dans la spiritualité. Elle séduisit l'illustre auteur du *Télémaque*, qui, sans tomber dans les rêveries de Mme Guyon, avait néanmoins du penchant pour les idées mystiques. Il paraît que plusieurs personnes se firent quiétistes en Canada. On assure que Mme d'Ailleboust, la femme du

---

* *Histoire de l'Hôtel-Dieu.—Mémoires sur la vie de M. de Laval.—Gazette d'Amsterdam* du 14 avril 1719.

gouverneur, s'était vouée à Jésus-Christ dès sa jeunesse, inspirée qu'elle était par la grâce intérieure et par l'amour pur et désintéressé ; et que, malgré son mariage, elle conserva jusqu'à la fin de ses jours sa pureté virginale. Devenue veuve, elle fut recherchée par un autre gouverneur, M. de Courcelles, et par l'intendant Talon ; mais, à l'exemple de la fondatrice du quiétisme, elle refusa constamment les partis les plus avantageux. Elle avait de grands biens, et les partagea entre l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu, où elle mourut, suivant le langage de ces rêveurs, " avec l'esprit de prophétie, le don des larmes, le discernement des esprits et plusieurs autres grâces gratuites."

Le tremblement de terre de 1663 fut le plus beau temps du quiétisme en Canada. Ce phénomène mit en mouvement l'imagination ardente et mobile de ses adeptes : les apparitions furent nombreuses, singulières, effrayantes ; les prophéties se multiplièrent. La supérieure de l'Hôtel-Dieu et la célèbre mère Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines, partagèrent ce délire de la dévotion. Ce furent elles qui donnèrent le plus d'éclat en Canada au culte de la spiritualité, pieuse chimère qui affecta pendant longtemps plusieurs intelligences tendres et romanesques. Le clergé se contenta d'observer une réserve respectueuse devant ce phénomène moral, n'osant blâmer ce que les uns prenaient pour de saintes inspirations, et les autres, pour des illusions innocentes causées par un excès de piété.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE Ier

LUTTES DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE.

1663-1682.

Le conseil souverain: divisions au sujet du syndic des habitations.—M. de Mésy suspend les conseillers de l'opposition.—Moyen étrange qu'il veut employer pour les remplacer.—Nouveaux membres nommés.—M. de Villeray passe en France pour porter des plaintes contre lui.—M. de Mésy est révoqué; sa mort.—Compagnie des Indes occidentales.—M. de Courcelles succède à M. de Mésy.—Arrivée de M. de Tracy, vice-roi, de M. de Courcelles et de M. Talon, intendant, d'un grand nombre d'émigrants et du régiment de Carignan.—La liberté du commerce est accordée à la colonie, sauf certaines réserves.—Guerre contre les Iroquois.—Deux invasions de leurs cantons par les Français les forcent à demander la paix.—M. de Tracy repasse en France.—Traité de Bréda.—Le projet de franciser les sauvages échoue.—L'intendant suggère de restreindre l'autorité du clergé dans les affaires temporelles.—Travaux et activité prodigieuse de Talon; impulsion qu'il donne à l'agriculture et au commerce.—Licenciement du régiment de Carignan, à condition que les soldats s'établiront dans le pays.—Talon passe en France.—Le gouverneur empêche les Iroquois d'attirer dans la Nouvelle-York la traite des pays occidentaux, et apaise les sauvages prêts à se faire la guerre.—Mortalité effrayante parmi eux.—Talon, revenu en Canada, forme le vaste projet de soumettre à la France tout l'ouest de l'Amérique.—Traité du Sault-Sainte-Marie avec les nations occidentales, qui reconnaissent la suprématie française.—Fondation de Cataracoui (Kingston).—Le comte de Frontenac remplace M. de Courcelles: ses talents, son caractère; discours qu'il fait au conseil souverain.—Lois nombreuses décrétées touchant l'administration de la justice et d'autres objets d'utilité publique.—Suppression de la compagnie des Indes occidentales.—Division entre

M. de Frontenac et M. Perrot, gouverneur de Montréal; celui-ci est emprisonné au château Saint-Louis. — Le clergé appuie M. Perrot.— Le conseil souverain est saisi de l'affaire, qui est finalement renvoyée au roi.— M. Duchesneau relève M. Talon.— Querelles avec M. de Laval au sujet de la traite de l'eau-de-vie.— Dissensions entre le gouverneur et M. Duchesneau : ils sont rappelés tous les deux.— Rivalité de l'Eglise et du gouvernement.— Arrivée de M. de la Barre, qui vient remplacer M. de Frontenac.

L'opposition que MM. de Charny, de la Ferté et d'Auteuil firent à l'élection du syndic des habitations, brouilla entièrement le gouverneur avec l'évêque. Le gouverneur n'avait au conseil que deux partisans, MM. d'Amours et Le Gardeur de Tilly. Le peuple aussi était bien pour lui; mais le peuple n'avait aucune influence sur le conseil. Ainsi, il fallait que M. de Mésy se soumît à la volonté de son adversaire triomphant, ou qu'il se fît une majorité en essayant les chances d'un coup d'Etat, dernière ressource d'un pouvoir faible et chancelant. On connaît assez déjà son caractère pour dire le parti qu'il prit. Il suspendit de leurs fonctions trois partisans de l'évêque, MM. de Villeray et d'Auteuil, conseillers, et le procureur général Bourdon, sous le double prétexte que M. de Laval les avait désignés à son choix, parce qu'ils étaient ses créatures, et " qu'ils avaient voulu se rendre les maîtres et sacrifier les intérêts du roi et du public à ceux de particuliers."

Le roi avait adjoint le chef du sacerdoce au gouverneur pour la nomination annuelle des conseillers : ce partage d'autorité mettait l'évêque au niveau du gouverneur. L'évêque devenait par là son rival et un observateur de sa conduite dans l'exercice de l'une des prérogatives les plus importantes de la couronne. Ce système de surveillance devait être, et fut en effet la cause d'une foule de difficultés.

En suspendant de sa seule autorité la majorité des membres du conseil, M. de Mésy avait violé l'édit royal ; car, s'il ne pouvait nommer les conseillers sans le concours de l'évêque, il ne pouvait non plus les suspendre sans son assentiment, et cet assentiment nécessaire lui avait été refusé après une interpellation faite au prélat par le major

de la garnison, M. d'Angoville. Le prélat avait répondu qu'ayant été informé par M. Colbert que M. de Tracy allait venir en Canada l'année suivante en qualité de lieutenant général du roi, il ne pouvait consentir à ce changement avant son arrivée. Cela n'avait pas arrêté le gouverneur; au contraire, il fit publier, au son du tambour, son ordonnance d'interdiction, et il voulut remplacer les conseillers interdits, en se servant d'un moyen qui doit paraître étrange à cause de la nature du gouvernement, mais qui montre que M. de Mésy désirait vivement obtenir le concours du peuple. Il convoqua une assemblée publique pour choisir des conseillers nouveaux selon l'avis des habitants. Il voulait motiver son appel au peuple de manière à faire entendre qu'il avait été induit en erreur quand il avait fait son premier choix, et que, ne connaissant pas encore assez les hommes et les choses de la colonie, il avait besoin d'être éclairé par l'opinion publique. Comme on devait s'y attendre, d'après la nature de la convocation et d'après l'accusation qu'elle comportait, M. de Laval refusa son consentement; * et la nomination n'eut pas lieu.

Les choses en restèrent là jusqu'à l'époque où se renouvelait le conseil. Alors, le gouverneur, après avoir fait inviter M. de Laval, qui s'excusa de ne pouvoir se rendre à la réunion, remplaça les deux membres suspendus et M. de la Ferté par MM. Denys, de la Tesserie et Péronne de Mazé, et révoqua le procureur général Bourdon, qui était présent et qui lui nia le droit de le destituer, puisque l'édit de création du conseil, en prescrivant la nomination annuelle des membres, gardait le silence sur lui. Le gouverneur passa par-dessus les objections et nomma M.

* "M. l'évêque se refuse à la nomination d'un procureur général et des conseillers au lieu et place de ceux que le gouverneur prétend être interdits; que sa conscience, ni son honneur, ni sa fidélité au pouvoir du roi, ne le pouvaient permettre jusqu'à ce que les dits officiers du dit conseil fussent convaincus des crimes dont la dite ordonnance d'interdiction les accuse."—*Registre du conseil souverain de Québec*.

Chartier de Lotbinière pour le remplacer.* M. de Mésy fit ensuite embarquer pour l'Europe, de son autorité privée, MM. Bourdon et de Villeray, terminant ainsi pour le moment, par une espèce de révolution du palais, la querelle commencée au sujet du syndic municipal.

Ces débats avaient beaucoup agité l'opinion au dehors; mais le public, tout en blâmant la violence de M. de Mésy, qui s'était laissé emporter au delà des bornes de la légalité, inclinait cependant pour lui contre M. de Laval, que la question des dîmes rendait alors très impopulaire. Le clergé monta en chaire pour prendre la défense de son chef, et fit retentir les églises de disputes politiques, les jésuites surtout, qui passaient pour être au fond de cette querelle et qui accusaient le gouverneur de violence et d'avarice. Celui-ci, pour les convaincre de sa bonne foi, les pria de lui dire "en leur conscience ce qu'il pouvait pour la décharge de la sienne et pour garder la fidélité qu'il devait avoir pour le service du roi." Le P. Jérôme Lalemant, supérieur des jésuites, répondit que le confesseur serait le juge de la conscience du gouverneur, et que dans les débats ce n'était pas aux hommes de sa profession à juger qui avait tort ou raison.

Pendant ce temps-là M. de Villeray parvenait à Paris. L'évêque et les conseillers suspendus avaient résolu d'accuser le gouverneur auprès du roi, et ils avaient chargé M. de Villeray d'exprimer leurs accusations. Il n'eut qu'à se présenter pour obtenir une pleine réparation de la cour, fort mécontente de M. de Mésy et de ses appels au principe électif et au peuple. Louis XIV voulut même en faire un exemple pour l'instruction des gouverneurs futurs. Quoiqu'il eût déjà décidé de le rappeler, il ordonna qu'il fût arrêté, jugé et renvoyé en France pour satisfaire à sa justice et au repos de ses peuples. Aux yeux du public M. de Mésy passa, comme son prédécesseur, pour avoir été sacrifié à la vengeance du prélat triomphant; la disgrâce de M. de Mésy était encore plus complète que celle du baron d'Avaugour.

* Le greffier en chef, M. Peuvret de Mesnu, subit le même sort, et eut pour successeur M. Fillion, notaire.

Colbert avait néanmoins conclu de tous ces débats que les laïques ne se soumettraient jamais paisiblement au pouvoir que voulait s'attribuer l'évêque dans les affaires temporelles. Cela le fit "songer à choisir des chefs qui fussent de caractère à ne donner aucune prise sur leur conduite, et à ne pas souffrir qu'on partageât avec eux une autorité dont il convenait qu'ils fussent seuls revêtus." *

Pendant ces dissensions, le Canada fut concédé à la compagnie des Indes occidentales, par édit du roi, au mois de mai 1664. Cette compagnie se trouva maîtresse des possessions françaises dans les deux hémisphères. A sa demande, le roi voulut bien nommer les premiers gouverneurs provinciaux et un vice-roi pour l'Amérique. Un vieil officier de mérite, Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, lieutenant général dans les armées, fut revêtu de cette dernière charge. Il reçut l'ordre de se rendre dans les îles françaises du golfe du Mexique et ensuite au Canada; il devait travailler à consolider le Canada au dedans et au dehors, et éviter les querelles avec les jésuites, parce que c'étaient des difficultés avec eux, disait le ministre, qui avaient été la cause pour laquelle M. d'Avaugour et M. de Mésy avaient été rappelés.

Daniel Remy, seigneur de Courcelles, fut choisi pour succéder à M. de Mésy comme gouverneur de la Nouvelle-France, et M. Jean Talon, intendant du Hainaut, fut nommé intendant du Canada à la place de M. Robert, qui ne vint jamais en Amérique. Ils furent chargés, conjointement avec le marquis de Tracy, d'informer contre le gouverneur révoqué et de lui faire son procès. "Mais Dieu, dit le doyen du chapitre de Québec, avait terminé tout heureusement par la pénitence et la mort du coupable;" paroles d'une vengeance satisfaite, qui font voir jusqu'à quel point l'esprit de parti était monté.

Avant d'expirer, M. de Mésy écrivit à M. de Tracy une

* Charlevoix, à qui nous empruntons ces dernières paroles, garde le silence sur le sujet réel de la dispute et sur tous les détails que nous venons de donner, détails que nous avons trouvés dans les registres du conseil souverain, déposés aux archives de la province.

lettre, que l'on trouve en partie dans les procès-verbaux du conseil souverain, pour protester que, dans tous ses actes, il n'avait eu d'autre mobile que le désir de ménager l'intérêt du roi et de faire fleurir la colonie. "Vous éclaircirez, ajoutait-il, bien mieux que moi les choses touchant la conduite de M. de Pétrée et des jésuites dans les affaires temporelles. Je ne sais néanmoins si je ne me suis pas trompé en me laissant trop légèrement persuader aux rapports qu'on m'a faits sur leur compte."

La cour avait envoyé l'ordre de faire tous les préparatifs nécessaires pour pousser la guerre avec vigueur contre les Iroquois. Une levée d'habitants fut ordonnée, et l'on annonça l'arrivée prochaine du régiment de Carignan, qui s'était distingué contre les Turcs dans la Hongrie.

Le marquis de Tracy atteignit Québec dans le mois de juin 1665. Il débarqua au milieu des acclamations de la population, qui l'accompagna jusqu'à la cathédrale. L'évêque vint le recevoir sur le parvis, à la tête de son clergé, et le conduisit au pied du chœur, où l'on avait préparé un prie-Dieu, que le pieux vice-roi refusa, voulant s'agenouiller modestement sur le pavé nu de l'église. Après le chant du *Te Deum*, le prélat le reconduisit avec les mêmes honneurs. M. de Tracy reçut ensuite les hommages de toutes les autorités de la colonie.

Quatre compagnies du régiment de Carignan avaient déjà été amenées de France ; il en arriva vingt autres du mois de juin au mois de décembre, avec leur colonel, M. de Salières. MM. de Courcelles, Talon, et un grand nombre de familles, d'artisans et d'engagés arrivèrent aussi cette même année. Ils amenèrent des bœufs, des moutons, et les premiers chevaux qu'on eût encore vus dans le pays. Ce noble animal excita l'admiration des sauvages, qui s'étonnaient de le voir si souple et si docile à la volonté de l'homme.

Dès que le vice-roi eut reçu les renforts, il songea à réprimer les Iroquois ; cette tâche était plus difficile qu'il ne l'avait pensé. Il fit élever trois forts sur la rivière Richelieu, où quelques ouvrages avaient déjà été construits plusieurs années auparavant ; il plaça ces forts, l'un

à Sorel, l'autre à Chambly et le troisième à trois lieues plus loin, et y mit pour commandants des officiers qui ont laissé leurs noms à ces lieux. D'autres postes fortifiés furent établis plus tard à Sainte-Anne et à Saint-Jean. Ces petits ouvrages arrêtèrent d'abord les Iroquois, et, cette année-là, les récoltes se firent assez tranquillement.

Pendant que M. de Tracy prenait ainsi des mesures pour mettre le pays à l'abri des courses des ennemis, Talon, resté à Québec, s'occupait de l'administration intérieure: il examinait et appréciait tout, pour faire son rapport à Colbert. Il avait reçu d'amples instructions en partant de France. On l'avait choisi, disait Louis XIV, parce qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour prendre une connaissance parfaite de l'état du pays, et pour réformer les abus dans l'administration de la justice, de la police et des finances. On se plaignait que les jésuites avaient pris une autorité qui dépassait les bornes de leur profession ; que l'évêque était leur créature ; qu'ils avaient jusque-là nommé les gouverneurs pour le roi, et fait révoquer ceux qui avaient été choisis sans leur participation. Il devait s'enquérir de ces choses, sans néanmoins découvrir ses intentions ; éviter toute querelle avec eux, et repousser, en les ménageant, toute entreprise de leur part contre l'autorité du roi ou contre ses intérêts, parce qu'il était absolument nécessaire de tenir en juste balance l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle, de manière toutefois que celle-ci fût inférieure à l'autre.

L'intendant était autorisé, avec le concours du vice-roi et de M. de Courcelles, à nommer un nouveau conseil souverain plus sage que l'ancien, ou à modifier la composition de ce dernier. "Il importe, lui disait-on, que l'intendant ait perpétuellement dans l'esprit que la justice, devant faire le félicité des peuples, doit régner sans distinction de personnes, et qu'il prenne garde que le conseil la rende toujours avec intégrité, sans cabale et sans frais." Il était chargé aussi de s'entendre avec le conseil et les principaux habitants du pays pour faire des règlements fixes sur l'administration des deniers publics, la culture des terres et l'établissement de manufactures. Il devait s'appliquer à

faire occuper les terres de proche en proche, afin que les habitants pussent mieux se défendre contre les attaques des sauvages; on défricherait et ensemencerait trente ou quarante terres par année aux frais du roi pour de nouvelles familles. Enfin, ses instructions s'étendaient aussi aux dîmes, qu'il fallait fixer le plus bas possible. Elles étaient tout entières inspirées par les sentiments les plus nobles et les plus généreux, et elles étaient signées de la main même du roi et contresignées par le ministre M. de Lyonne. * Quel autre aspect aurait présenté le Canada en 1759, si le même génie eût toujours inspiré les conseils de Versailles, et quel autre dénoûment aurait eu la guerre de sept ans pour la France!

M. de Tracy avait reçu de son côté des instructions fort détaillées, particulièrement sur la conduite qu'il devait tenir avec le clergé. Louis XIV, qui achevait de concentrer tout le pouvoir dans ses mains, lui disait que c'était à lui qu'il faudrait s'adresser désormais pour rendre compte des affaires et pour recevoir ses ordres, "car ceux qui étaient dans des postes de confiance devaient tenir pour maxime d'avoir leur principale relation avec Sa Majesté, la correspondance avec les personnes de son conseil n'étant qu'une suite et une dépendance de la première."

La mort de M. de Mésy ayant mis fin aux accusations portées contre lui, et débarrassé le nouveau gouvernement d'une affaire délicate et difficile, celui-ci put s'occuper sans délai de choses plus utiles au pays. L'intendant avait des vues élevées et de l'indépendance dans le caractère. Il transmit, dans l'été de 1665, un rapport volumineux sur tous les sujets qu'il était chargé d'examiner. Il dit, en parlant des jésuites, que si par le passé ils avaient balancé l'autorité temporelle, ils avaient bien réformé leur conduite depuis peu; et du pays, qu'on ne pouvait faire un tableau trop favorable de ses rivières, de sa salubrité et de sa fertilité. "Si Sa Majesté, ajoutait-il, veut faire quelque chose du Canada, elle ne réussira qu'en le retirant des mains de la compagnie des Indes occidentales, et qu'en y

* Documents de Paris, Ire série.

rendant le commerce libre, à l'exclusion des seuls étrangers.* Si, au contraire, elle ne regarde ce pays que comme un lieu propre à la traite des pelleteries et au débit de quelques denrées qui sortent de son royaume, elle n'a qu'à le laisser comme il est pour le perdre ; car sur la première déclaration que la compagnie y a faite d'abolir toute liberté commerciale, et d'empêcher les habitants de rien importer eux-mêmes de France, même pour leur subsistance, tout le monde a été révolté." En effet, une pareille politique eût enrichi la compagnie, mais ruiné les colons.

Des représentations si sages furent écoutées. Dès le mois d'avril suivant, le conseil du roi accorda à la colonie la liberté du commerce avec les sauvages et la France. Il ne laissa à la compagnie que le droit du quart sur les castors, du dixième sur les orignaux, et la traite de Tadoussac, en l'obligeant même à payer, pour cette réserve, les juges ordinaires, dont l'honoraire se montait à environ cinquante mille livres, monnaie du temps.

Cette réforme commerciale était urgente. Tout était tombé dans une langueur mortelle. Le conseil souverain avait été obligé de multiplier les règlements pour satisfaire le peuple ; et, d'une ordonnance à l'autre, le commerce se trouva de plus en plus resserré. Le conseil, par exemple, voulut limiter par un tarif le prix des marchandises dont la compagnie avait le monopole, et qui étaient devenues d'une cherté excessive : elles disparurent aussitôt du marché, et l'on ne put s'en procurer à aucun prix. Cet état de choses, qui ne pouvait durer sans remettre en question l'existence de la colonie, cessa dès que le commerce avec les sauvages et la France redevint libre, tant il est vrai de dire qu'il ne peut y avoir de commerce que là où il y a assez de liberté pour une sage concurrence.

Sur la fin de l'année 1665, trois des cinq cantons de la confédération iroquoise envoyèrent une ambassade de paix. Le chef Garakonthié en faisait partie ; c'était, comme on le sait, un ami de l'alliance française. M. de Tracy lui

* Une lettre du conseil souverain à Colbert, reproduite dans les procès-verbaux de 1668, marque le même sentiment contre le régime des compagnies privilégiées.

montra beaucoup d'amitié, et la paix fut conclue en peu de temps. Les députés s'en retournèrent chargés de présents dans leur pays. Les Agniers et les Onneyouts, qui étaient restés chez eux, allaient avoir maintenant à combattre toutes les forces des Français. En effet, deux corps de troupes, commandés l'un par M. de Courcelles lui-même et l'autre par M. de Sorel, se mirent en marche au milieu de l'hiver pour porter la guerre jusque dans leurs foyers. A la nouvelle de leur approche, les Onneyouts effrayés s'empressèrent d'envoyer des ambassadeurs à Québec ; les Agniers les avaient chargés de pleins pouvoirs, sans cesser pourtant de faire des courses ; une de leurs bandes venait encore de massacrer trois officiers, parmi lesquels se trouvait un neveu de M. de Tracy. Malgré ces hostilités, la négociation eût probablement réussi, sans la cruelle insolence d'un chef agnier, qui s'était joint à la députation, et qui, étant un jour à table chez le vice-roi, lui dit, en levant le bras, que c'était ce bras qui avait cassé la tête à son neveu. Ce propos excita l'indignation de tous les assistants. M. de Tracy, outré de colère, répondit à ce chef sauvage qu'il ne tuerait plus personne, et à l'instant même il le fit entraîner hors de la salle et étrangler par la main du bourreau. Cette action, qui ne pouvait être justifiée que par la nécessité où l'on était d'inspirer de la crainte à ces barbares, eut un bon effet dans la suite ; mais elle ôta, pour le moment, tout espoir de faire la paix avec leurs cantons.

Cela se passait pendant que M. de Courcelles, ignorant la présence des ambassadeurs à Québec, parvenait chez les Agniers, après un pénible cheminement de sept cents milles au milieu des neiges et des forêts ; ce gouverneur marchait lui-même à la tête des troupes, et portait ses vivres et ses armes comme le dernier soldat. La milice canadienne, qui s'est distinguée si souvent depuis par sa bravoure, sa patience et surtout par la hardiesse de ses expéditions lointaines, commence à paraître ici sur la scène. Elle était commandée dans cette campagne par La Vallière, Saint-Denis, Giffard et Le Gardeur, tous braves gentilshommes.

Comme la saison était devenue mauvaise et inquiétante, M. de Courcelles ne dépassa pas les premières bourgades des Agniers. Il les trouva désertes. La plupart des guerriers, comptant déjà la paix pour faite, étaient allés porter la guerre à d'autres nations. Les femmes, les enfants et les vieillards prirent la fuite à l'apparition des Français, qui ne virent partout qu'un pays abandonné. Cette brusque attaque, en plein hiver, étonna les Iroquois, et la campagne de l'été suivant acheva de les remplir d'une terreur salutaire.

Le marquis de Tracy, bien qu'il fût âgé de plus de soixante ans, voulut commander lui-même la nouvelle expédition. Elle se composait de six cents soldats du régiment de Carignan, de presque tous les habitants capables de porter les armes, puisqu'on y comptait six cents Canadiens, et d'une centaine de sauvages. Mais elle fut tellement retardée dans sa marche par le passage des rivières et les embarras des forêts, qu'elle épuisa ses vivres avant d'atteindre l'ennemi, et que, sans un bois de châtaigniers chargés de fruits qu'elle rencontra, elle allait être réduite à se disperser pour chercher de quoi vivre. Les Agniers n'osèrent pas attendre les Français, qui traversèrent leurs villages, tambour battant, enseignes déployées. A la dernière bourgade, les sauvages parurent un instant vouloir le combat; mais, lorsque les tambours battirent, ils prirent la fuite. Il y avait dans tous ces villages des vivres en très grande abondance, surtout du maïs; on prit ce qu'on put emporter, et le reste fut détruit avec toutes les cabanes, qui furent livrées aux flammes.

Ces pertes abattirent l'orgueil des Iroquois, accoutumés depuis longtemps à faire trembler leurs ennemis. Ils vinrent demander humblement la paix à Québec; et c'était ce que M. de Tracy voulait: l'intérêt des Français était de se maintenir en bonne intelligence avec toutes les nations indigènes. La paix fut signée en 1666.

La France venait de rompre avec les Anglais. La Hollande ayant réclamé son assistance contre eux en vertu d'un traité d'alliance défensive qui existait entre les deux pays depuis quelques années, Louis XIV essaya inutile-

ment d'interposer sa médiation. "La guerre fut déclarée à l'Angleterre, mais avec de singuliers ménagements: Louis fit entendre à Charles II que la nécessité de dégager sa parole le contraignait seule à cette extrémité et garda une porte ouverte aux pourparlers." Un mois auparavant, il avait écrit à M. de Tracy: "Mon intention est que vous vous mainteniez en neutralité avec les Anglais en cas que vous le puissiez; sinon que vous vous prépariez à vous bien défendre." La neutralité se maintint selon le désir du roi: cette guerre fut à peine sentie en Canada. L'année suivante, les Anglais signèrent le traité de Bréda; ils rendirent alors l'Acadie.*

M. de Tracy repassa en France en 1667, après avoir mis la compagnie des Indes occidentales en possession des droits qu'on venait de lui réserver. L'administration de cet actif vieillard, aidé de Talon, avait été marquée par deux événements qui eurent des conséquences heureuses pour le Canada, l'abolition du monopole de la compagnie et la conclusion de la paix avec la confédération iroquoise. Cette paix, qui dura dix-huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 1684, permit de faire les découvertes les plus brillantes dans l'intérieur de l'Amérique.

Il avait été souvent question à la cour de franciser les sauvages. Talon avait été chargé d'engager les missionnaires à entreprendre cette œuvre difficile, en enseignant le français aux enfants des aborigènes, et en les accoutumant à vivre à la manière des Européens. Mais toutes les tentatives échouèrent, et sur des représentations de M. de Tracy, dont Colbert reconnut la sagesse, on abandonna un projet qui ne présentait que des dangers, car la barbarie est aussi tenace que la civilisation dans ses usages.

Malgré la réorganisation du conseil souverain, où furent réinstallés les anciens membres suspendus par M. de Mésy; malgré le rétablissement de MM. Bourdon et Peuvret de Mesnu, l'un dans sa charge de procureur général, et l'autre dans la fonction de greffier du conseil, ce qui semblait justifier le parti de M. de Laval, le ministre n'en

* Henri Martin, *Histoire de France.*— Guérin, *Histoire maritime de France.*

chercha pas moins à restreindre l'autorité du clergé dans les affaires temporelles, et à suivre les conseils qu'il recevait des Canadiens, lorsque ces conseils lui paraissaient dictés par la raison et par une prudence éclairée.

Suivant ses instructions, Talon entoura le clergé de respect et traça en même temps les bornes qui ne devaient pas être dépassées par les ecclésiastiques. La paix, rétablie au dedans et au dehors, lui permit de travailler avec ardeur au progrès de la colonie. Il écrivit au ministre que sa population, bien qu'elle fût de différentes provinces de France, lui avait paru assez unie. Il demanda des lettres de noblesse pour MM. Godefroy, Denys, Le Moyne et Amyot, quatre des habitants les plus considérables du pays. Mais il exigea trop des ministres en demandant des colons. Colbert lui-même lui répondit qu'il ne serait pas prudent de dépeupler la France pour peupler le Canada, que l'émigration devait être graduelle, et qu'il ne fallait pas y faire passer plus d'hommes que le terrain défriché ne pouvait en nourrir. Talon, sans se décourager, ne cessa point de vanter les avantages qu'on pourrait retirer du pays, si l'on savait l'administrer. Il pensait que le Canada pourrait contribuer, par ses productions, à la subsistance des Antilles, et leur devenir un secours assuré si celui de France venait à leur manquer ; qu'il pourrait leur fournir, ainsi qu'à la France elle-même, du goudron, de la résine, de la farine, des légumes, du poisson, des bois et des huiles. Il fallait se faire céder la Nouvelle-York pour avoir deux débouchés à la mer.

" A mesure, disait-il, que le Canada recevra des accroissements il pourra, par ses peuples naturellement guerriers et disposés à toutes sortes de fatigues, soutenir la partie française de l'Amérique méridionale, si l'ancienne France se trouvait hors d'état de le faire, et cela d'autant plus aisément qu'il aura lui-même des vaisseaux. Ce n'est pas tout : si son commerce et sa population augmentent, il tirera de la mère patrie tout ce qui pourra lui manquer, et, par ses importations du royaume, il contribuera à l'accroissement du revenu du roi, et accommodera les producteurs français en achetant le surplus de leurs mar-

chandises. Au contraire, si la Nouvelle-France n'est pas soutenue, elle tombera entre les mains des Anglais, des Hollandais ou des Suédois ; et l'avantage que l'on perdra, en perdant cette colonie, n'est pas si peu considérable que la compagnie ne doive convenir que cette année il passe de la nouvelle en l'ancienne France pour près de cinq cent cinquante mille francs de pelleteries. Par toutes ces raisons donc, comme par celles qui sont connues et dont on ne parle pas, ou qui sont cachées et que le temps fera découvrir, on doit se convaincre que le Canada est d'une utilité inappréciable."

L'intendant porta aussi son attention sur nos richesses minérales. En venant dans le Canada il s'était fait débarquer à Gaspé, où il avait trouvé du minerai d'argent. L'année suivante, en 1666, il avait envoyé M. de la Tesserie à la baie Saint-Paul pour y faire des recherches géologiques. Cet ingénieur lui rapporta qu'il avait découvert en cet endroit une mine de fer très abondante, et qu'il espérait y trouver aussi du cuivre et peut-être de l'argent. Lorsque Talon repassa en France, deux ans après, il engagea Colbert à faire continuer ces explorations ; le ministre envoya un M. de la Potardière, qui, après avoir visité deux mines que l'on venait de découvrir aux environs des Trois-Rivières, déclara qu'il n'était pas possible de trouver de meilleur fer, et en plus grande abondance. Ce fer est en effet supérieur à celui de la Suède.

Talon fonda ou encouragea une foule d'industries. Il fit couper des bois de toutes sortes, entre autres des mâtures, qu'il expédia à La Rochelle pour la marine royale ; il fit faire de nombreux essais de culture, établit de nouvelles branches de commerce, noua des correspondances avec la France, l'île de Madère et plusieurs autres contrées, et commença des pêcheries dans le Saint-Laurent et les rivières qui s'y jettent. Il favorisa surtout la pêche du loup marin, qui produisit bientôt assez d'huile pour la consommation intérieure et pour l'exportation non seulement en France, mais dans les Antilles, colonies avec lesquelles il voulait établir des relations suivies, et où il fit envoyer du poisson, des pois, du merrain et des planches.

Comme la pêche pouvait devenir une des principales branches du commerce canadien, il projeta la création d'une compagnie assez riche pour la faire sur une grande échelle. Il ne doutait point que la compagnie n'eût en peu de temps de gros bénéfices. La pêche du marsouin blanc exigeait peu de dépense, et pouvait produire en abondance des huiles excellentes pour les manufactures.

On cultivait déjà les grains ordinaires ; il encouragea la culture du lin et du chanvre, afin de fournir à la consommation du pays et aux demandes du commerce extérieur. Une tannerie, la première qu'on ait vue en Canada, fut établie près de Québec et eut un plein succès. Enfin sous sa main créatrice tout changea d'aspect en peu d'années. Il entrait dans le détail des moindres choses, invitait les habitants à venir chez lui, ou allait les visiter chez eux ; il éclairait leur industrie et favorisait leurs entreprises. En 1668, on vit onze navires dans la rade de Québec, chargés de toutes sortes de marchandises, proportion plus grande relativement à la population que les douze cents navires qui fréquentent aujourd'hui ce port. Tant de beaux résultats étaient dus à l'impulsion que Talon avait donnée aux affaires, et à la plus grande liberté qui venait d'être accordée au commerce.

Comme l'émigration augmentait peu, on permit aux officiers et aux soldats du beau régiment de Carignan de rester en Canada. Des terres leur furent distribuées, avec des secours d'argent pour les aider à commencer leurs établissements. Six compagnies, qui étaient repassées en France avec M. de Tracy, revinrent en 1669. Les officiers, dont la plupart étaient gentilshommes, obtinrent des seigneuries, dans lesquelles se fixèrent leurs soldats. L'estime contractée sur les champs de bataille s'éteint difficilement. Ces vieux soldats de Turenne, qui avaient couru les hasards et les périls de la guerre ensemble, voulurent encore partager la même destinée dans une nouvelle carrière et dans une nouvelle patrie.

Le régiment de Carignan faisait partie des six mille hommes de pied, commandés par les comtes de Coligny et de la Feuillade, que la France envoya au secours de l'em-

pereur d'Allemagne contre les Turcs, en 1664, et qui eurent l'honneur de la journée décisive de Saint-Gothard, sur le bord du Raab, où Montecuculli défit complètement le grand vizir Achmet Kouprougli. Ce régiment avait pris part aussi, dans la guerre de la Fronde, aux sanglants combats d'Etampes et du faubourg Saint-Antoine à Paris, en 1652, pour les royalistes ; de sorte que l'on pouvait compter sur la fidélité des colons tirés de ses rangs. Turenne le commandait encore à l'attaque d'Auxerre. Il y avait plusieurs protestants parmi eux ; le capitaine Berthier et quinze autres calvinistes se convertirent dans l'espace d'un mois, en 1695.

Vers la fin de 1668, l'état de sa santé, des affaires de famille, et peut-être des difficultés avec le gouverneur, provenant moins de la diversité de vues que de la différence de caractère, engagèrent Talon à repasser en France pour remettre sa charge. Sa situation vis-à-vis du clergé avait aussi contribué à le décider à cette démarche. "Si je voulais, écrivait-il en 1666 au ministre, laisser l'Eglise sur le pied d'autorité que je l'ai trouvée, j'aurais moins de peine et plus d'approbation." M. de Courcelles, qui a eu la gloire de gouverner le Canada pendant l'une des périodes les plus intéressantes de son histoire, était doué de grands talents administratifs ; mais, nous dit Charlevoix, il manquait quelquefois d'activité. L'intendant, au contraire, concevait et exécutait rapidement, ce qui lui faisait décider bien des choses sans en communiquer avec le gouverneur, afin d'éviter un retardement préjudiciable au service public ; cela déplaisait à M. de Courcelles, qui n'approuvait pas non plus tous les ménagements que l'intendant avait pour le clergé, contre lequel M. de Courcelles s'était laissé prévenir, quoiqu'au fond ces deux hommes fussent d'un même sentiment. Aussi le ministre écrivait-il à l'intendant, en 1668, de dire au gouverneur de se conduire avec douceur envers tout le monde, et de ne point blâmer publiquement la conduite de l'évêque et des jésuites, mais de lui envoyer des mémoires afin qu'il pût conférer à ce sujet avec leurs supérieurs.

M. de Bouteroue vint remplacer Talon. M. de Ressan, secrétaire de M. de Tracy, aurait voulu avoir la charge ; mais l'animosité qu'il avait montrée contre l'évêque et les

jésuites, empêcha le roi de la lui donner. Il faut, disait le ministre, que le gouverneur et l'intendant adoucissent les esprits au lieu de les aigrir, maximes qui sont contraires à celles de M. de Ressan.

M. de Bouteroue était un homme savant, poli, gracieux ; mais qui aurait trouvé difficile de surpasser, d'égaler même son prédécesseur. Il était particulièrement chargé de modérer avec sagesse la grande sévérité des confesseurs et de l'évêque, et de maintenir la bonne intelligence entre tous les ecclésiastiques. On peut supposer que ces recommandations avaient été inspirées par le mémoire que Talon avait adressé l'année précédente à la cour. Le roi eût désiré conserver Talon encore deux ou trois ans en Canada. Il pensait que sous son impulsion la population se fût doublée et même triplée.

En 1670, on s'aperçut que les Cinq-Nations cherchaient à engager les Outaouais à leur apporter leurs pelleteries, dans l'intention de les revendre elles-mêmes aux Anglais, qui occupaient la Nouvelle-Hollande depuis six ans. Cette province avait été explorée, en 1609, par Henry Hudson, pour les Hollandais : il visita la rivière qui porte son nom, et sur les bords de laquelle sont aujourd'hui bâtis Albany et New-York, la plus grande ville de l'Amérique et l'une des plus commerçantes de l'univers. La Hollande y envoya ses premiers colons dès 1614. Quelques années après, les Suédois venaient s'établir dans une contrée plus au sud, aujourd'hui la Pensylvanie. Ces deux nations restèrent en paix avec les Anglais jusque vers 1654. Leurs établissements commençant alors à se toucher, les difficultés ne tardèrent pas à naître. Les Anglais, qui convoitaient depuis longtemps la Nouvelle-Hollande, trouvèrent un prétexte, en 1664, pour y envoyer des commissaires et des troupes, et ils s'emparèrent de la province sans coup férir, car les colons hollandais tirèrent à peine l'épée pour se défendre. Plus amoureux de leur bien-être que sensibles à l'honneur national, ils acceptèrent volontiers un état de choses qui leur permettait du moins de commercer en paix. L'Angleterre acquit donc à peu de frais une belle province, qu'elle nomma Nouvelle-York, et en échange de

laquelle elle céda à la Hollande la plantation de Surinam, dans la Guyane. C'est ainsi que l'Angleterre devint notre voisine dans la vallée du Saint-Laurent.

M. de Courcelles, qui surveillait la conduite des sauvages d'un œil attentif, vit promptement le danger où le jetait la démarche des Iroquois. En effet, s'il laissait les tribus des bords du fleuve et des rivières qui s'y déchargent, porter leurs pelleteries ailleurs, le commerce du Canada, dont la traite était la principale branche, serait anéanti, et, ce qui était plus grave encore, l'alliance de ces peuples serait gravement compromise, sinon entièrement perdue. Il ne balança donc pas un instant à partir pour les cantons ; et, afin de faire voir qu'on pouvait y aller par eau, et que les obstacles de la navigation n'étaient insurmontables ni pour le commerce ni pour la guerre, il remonta tous les rapides, de Montréal au lac Ontario. Son voyage eut un plein succès ; mais les fatigues qu'il endura altérèrent tellement sa santé, qu'il fut obligé de demander son rappel, afin, disait-il, que, s'il avait le bonheur de recouvrer ses forces, il pût aller se faire tuer pour le service du roi, comme avaient déjà fait tous ses frères. Il ne repassa en France cependant qu'en 1672.

Le séjour de Talon à Paris ne fut pas inutile au Canada, car, s'il n'était plus l'intendant de cette province, il y avait toujours des intérêts de commerce considérables, et son influence à la cour n'était pas diminuée. Il continua de s'occuper activement des affaires de la colonie, et surtout des moyens de presser l'émigration, qui marchait beaucoup trop lentement à son gré.* Le roi lui permit d'y

* Etat abrégé du contenu au rôle des familles de la colonie. Correspondance officielle de Paris, vol. I, p. 134.

Québec,	555
Beaupré,	678
Beauport,	172
Ile d'Orléans,	471
Saint-Jean, Saint-François, Saint-Michel,	156
Sillery,	217
Notre-Dame-des-Anges, rivière Saint-Charles,	118
Côte de Lauson,	6
Montréal,	584
Trois-Rivières,	461
dont 1344 hommes capables de porter les armes,	3418

envoyer cinq cents familles. Les récollets obtinrent alors la permission d'y retourner et de se faire remettre en possession des biens qu'ils y possédaient à l'époque de leur expulsion. Talon, dont on ne pouvait se passer, se décida à reprendre sa charge ; ce que Colbert annonça au gouverneur en lui écrivant, qu'avec le temps il reconnaîtrait en lui des qualités qu'il n'avait pas aperçues la première fois, et que cet intendant n'était pas si soumis à l'évêque et aux jésuites qu'il le croyait. Talon repartit pour Québec, en 1669, avec un armement de deux cent mille livres. Il fut suivi par près de sept cents émigrants, dont trois cents soldats et plus de trente officiers ou gentilshommes ; ils parvinrent heureusement à leur destination, tandis que lui-même, après une navigation orageuse de trois mois, faisait naufrage sur les côtes de Portugal, et se voyait forcé d'attendre à l'année suivante pour reprendre son voyage.

Jusque-là on avait été très scrupuleux sur le choix des émigrants destinés pour le Canada, que l'on avait regardé plutôt comme une mission que comme une colonie. * Mais ce système, qui le privait de beaucoup d'habitants, était erroné, parce que l'expérience a démontré que les mœurs

* Pour preuve de ce que nous disons, une fille de mauvaise vie étant venue en Canada, elle fut aussitôt renvoyée en France. Citons aussi des *Notes* de M. Ferland le passage qui suit : " A l'appui des témoignages rendus à la pureté des mœurs de nos ancêtres, nous citerons une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres mêmes, où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec, jusque vers l'année 1672. Sur six cent soixante-quatorze enfants qui furent baptisés, depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime. Il faut remarquer que, pendant une grande partie de cette période, tous les enfants nés de parents français dans la colonie entière étaient baptisés à Québec. Depuis 1661 jusqu'à 1690 on rencontre le nom d'un seul autre enfant né de parents inconnus. En sorte que dans l'espace de soixante-neuf ans, au milieu d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons, deux enfants seulement sont nés hors du légitime mariage de leurs parents. Ces chiffres fournissent une réfutation péremptoire des calomnies inventées par les La Hontan et quelques aventuriers de même aloi."

des émigrés s'épurent à mesure qu'ils acquièrent de l'aisance, et que la pauvreté excessive corrompt les hommes comme le grand luxe. On jugea donc à propos de se départir d'une sévérité dont les avantages étaient temporaires, et les mauvais effets, permanents et irréparables. On put alors trouver des colons en plus grand nombre ; mais Colbert, qui craignait toujours de dépeupler la France, fit observer bientôt qu'il fallait suivre une marche graduelle et moins rapide. Ce ministre recommandait aussi au chef de la colonie "de porter les peuples à la culture des terres, et encore plus au commerce de mer ainsi qu'aux pêcheries et aux manufactures, le roi voulant, disait-il, que vous vous serviez de tous les moyens qui sont en votre pouvoir et de toute votre industrie, pour porter les habitants à continuer à bâtir des vaisseaux, et à porter eux-mêmes leurs marchandises dans les îles françaises de l'Amérique."

Vers ce temps-là la paix avec les indigènes fut mise en danger par quelques pillards français, qui assassinèrent un chef iroquois et six autres sauvages pour avoir leurs pelleteries. A la première nouvelle de ces meurtres, les Iroquois entrèrent en fureur et menacèrent d'en tirer une vengeance éclatante. Il n'y avait pas un moment à perdre. M. de Courcelles partit aussitôt pour Montréal, où se trouvaient heureusement quelques hommes de ces tribus. Il les assembla et leur démontra la nécessité de rester unis avec les Français; puis il fit venir trois des meurtriers et les fit fusiller en leur présence, assurant que tous les complices du crime subiraient le même sort. Il donna ensuite des présents aux sauvages, pour les dédommager des pelleteries volées, et les renvoya chez eux satisfaits d'une si prompte justice.

Le gouverneur eut encore d'autres affaires à régler avec ses alliés. Sa politique invariable était de les maintenir en paix ensemble. Il obligea les Cinq-Cantons et les Outaouais, qui faisaient des courses les uns sur les autres, à poser les armes ; il pacifia les Tsonnontouans et les Poutouatamis, en 1671, malgré leurs menaces et leurs murmures. Il fut ainsi continuellement occupé, jusqu'à la fin

de son administration, à accorder les tribus sauvages, et son adresse parvenait le plus souvent à terminer leurs démêlés. Des Iroquois chrétiens lui demandèrent la permission de s'établir parmi les Français. Il les reçut à bras ouverts, persuadé qu'ils formeraient dans la suite une barrière contre les irruptions de leurs anciens compatriotes. Ils furent placés d'abord à la Prairie-de-la-Magdeleine, et ensuite au saut Saint-Louis, où l'on en voit encore quelques restes. Le temps était très propre pour établir cette influence salutaire sur les indigènes. Un fléau les décimait alors et les disposait à la soumission. La terrible année de 1670 fut une époque de d[illegible] et de désolation pour eux. La petite vérole enleva des tribus entières, et dépeupla presque complètement le nord du Canada. Les Attikamègues disparurent comme nation. Tadoussac, où l'on voyait au temps de la traite de mille à douze cents sauvages, fut, depuis ce moment, presque abandonné. Quelques années plus tard, cette maladie si funeste à toutes les tribus, fit un vaste tombeau de la bourgade de Sillery. Quinze cents sauvages en furent attaqués, et pas un seul ne guérit, dit Charlevoix.

Dès sa première intendance en Canada, Talon avait formé le projet de faire passer les vastes contrées de l'Ouest, dont on ignorait encore l'étendue, sous la suprématie de la France, afin de porter son influence jusqu'aux dernières limites du continent. Il y avait de la grandeur et de la politique dans un pareil projet, qui témoigne du génie de son auteur. Louis XIV, qui aimait les grandes choses, l'avait accueilli avec faveur pendant le séjour que Talon avait fait à Paris; ce prince promit une récompense à celui qui parviendrait à la mer Pacifique. Sûr de l'appui du roi, Talon, de retour à Québec, s'occupa du moyen d'exécuter son dessein.

On a vu dans un autre chapitre que les nombreuses tribus de la grande famille algonquine occupaient, avec les Hurons, une partie considérable du continent, à l'est du Mississipi, et que ces peuples étaient fort attachés aux Français, dont ils aimaient les mœurs agréables et le caractère chevaleresque. C'était à eux, du reste, qu'ils

étaient redevables dans le moment même du repos dont ils jouissaient. Talon profita habilement de ces circonstances pour les engager à reconnaître la suprématie de Louis XIV, et à se mettre sous sa protection. Les missionnaires furent ses auxiliaires. Mais, pour ouvrir la négociation, il fallait trouver un homme qui fût capable de remplir avec succès cette mission délicate et difficile. Personne n'y parut plus propre qu'un voyageur célèbre dans ces contrées, Nicolas Perrot, homme de beaucoup d'esprit et parlant bien la langue de ces peuples, sur lesquels il avait acquis de l'influence. Perrot partit avec l'ordre de pousser ses découvertes aussi loin que possible. Il visita plusieurs nations, traversa de vastes déserts; mais il ne put aller au delà de Chicago, chez les Miamis, à l'extrémité du lac Michigan, où il fut reçu comme le messager d'un grand roi. Il invitait, le long de la route, toutes les peuplades à envoyer des députés, le printemps suivant, au saut Sainte-Marie, au pied du lac Supérieur (où se faisaient alors les assemblées générales des sauvages), pour recevoir les envoyés du Canada, et délibérer sur l'affaire importante qui leur serait soumise. M. de Saint-Lusson s'y rendit à la fin de mai 1671, chargés des pleins pouvoirs du roi. Il y trouva les chefs d'une multitude de tribus, qui habitaient les pays situés depuis les bords du lac Huron et du lac Supérieur jusqu'au fond de la baie d'Hudson. Le P. Allouez leur fit un discours en langue algonquine. Il les pria d'accepter les propositions du monarque qui leur faisait offrir sa puissante protection, et dont il exalta la gloire et la magnificence dans le langage figuré des sauvages. Les députés s'écrièrent qu'ils ne voulaient plus avoir d'autre père que le grand Onontio des Français. Alors Perrot creusa un trou dans la terre et y planta une croix aux armes de France, pour sceller par ce signe la prise de possession du pays, que Saint-Lusson déclara désormais sous la protection du roi. Cette déclaration se fit au bruit de la mousqueterie et aux acclamations de cette foule ignorante qui venait de se donner un maître.

Talon, voyant le succès qui avait couronné cette première tentative, fit continuer les découvertes jusqu'au der-

nier moment de son séjour en Canada. Il envoya le jésuite Charles Albanel avec M. de Saint-Simon, gentilhomme canadien, et un sieur Couture, à la baie d'Hudson, par les terres, pour lier commerce avec les habitants, et surtout pour reconnaître si l'on ne pourrait pas faire hiverner quelques bâtiments dans la baie, et y établir un entrepôt qui pût un jour fournir des provisions aux navires qui iraient par là découvrir la communication des deux océans. Les sauvages occidentaux rapportaient qu'il y avait un grand fleuve, nommé Mississipi, au couchant du Canada; il voulut aussi faire éclaircir ce point important. Il proposa M. Jolliet, de Québec, et le P. Marquette, jésuite, pour cette nouvelle mission, dont il sera parlé dans le chapitre suivant.

Nous avons dit que M. de Courcelles avait demandé son rappel. Le roi choisit pour le remplacer Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, qui arriva en 1672, précédé d'une réputation qui fit désirer à Talon de remettre aussi sa charge. Talon jugea que la colonie était trop petite pour donner des occupations séparées à deux hommes fort actifs et qui ne seraient peut-être pas disposés à dépendre l'un de l'autre, ni par conséquent à agir avec ce concert qui exige des concessions réciproques. Il demanda sa retraite. Un des derniers actes de M. de Courcelles fut une convention qu'il conclut avec les Iroquois pour la fondation de Cataracoui (Kingston), au bas du lac Ontario. Ceux-ci, après une guerre de plusieurs années, où les succès avaient été longtemps balancés, venaient de vaincre les Andastes et les Chouanons; ils les avaient presque entièrement détruits. Cette victoire les avait gonflés d'orgueil, et l'on ne savait où s'arrêterait leur ambition. M. de Courcelles pensa qu'il était temps de se mettre en garde contre leurs entreprises, puisque rien ne les occuperait plus ailleurs. Il convoqua leurs chefs à Cataracoui, où il se rendit lui-même. Il leur fit un discours dans lequel, dissimulant son vrai motif, il déclara qu'il allait bâtir un fort à cet endroit, afin qu'ils pussent y faire la traite plus commodément avec les Français. Soit qu'ils ne découvrissent pas le but du gouverneur, soit qu'ils

s'abusassent sur leurs propres forces, ils trouvèrent ce projet bien imaginé ; mais, avant que les travaux fussent commencés, arriva en Canada M. de Frontenac qui, se rendant à son tour sur les lieux, comprit au premier coup d'œil l'importance de l'entreprise, et ordonna la construction du fort au confluent de la rivière Cataracoui et du Saint-Laurent.

Le départ de M. de Courcelles entraîna celui de Talon, et fut une perte pour le pays. Les qualités de ce gouverneur, sans être aussi brillantes que celles de son successeur, étaient peut-être plus solides, parce qu'avec beaucoup de fermeté et d'expérience il possédait cette sagesse, si précieuse aux hommes d'Etat, qui prévient les difficultés. D'une part, en retenant avec une main douce, mais ferme, les prétentions du clergé dans de justes bornes, il sut se concilier la bienveillance des missionnaires, qui ont rendu de tout temps de grands services au pays, en contribuant à faire respecter par les indigènes le gouvernement et le nom français ; d'autre part, il montra dans les affaires des sauvages une politique habile, dont on regretta l'absence plus d'une fois par la suite. On doit aussi lui tenir compte du bon esprit qu'il eut de tolérer l'espèce d'indépendance que prenait quelquefois Talon, dont les talents jetaient de l'éclat sur son administration. Le caractère particulier de ces deux hommes, l'activité de l'un suppléant à la nonchalance de l'autre, a fait qu'ils ont pu marcher ensemble malgré des brouilleries qu'excitait peut-être l'amour-propre blessé, mais que faisaient taire bientôt des idées plus généreuses, la gloire et l'amour de la patrie. Les regrets des colons accompagnèrent ces deux habiles administrateurs en France.

Cependant le rang, l'influence et la réputation du successeur de M. de Courcelles firent espérer qu'on ne cesserait point de travailler à l'avancement du pays, et que les colons seraient toujours l'objet de la même attention de la part du prince. Petit-fils d'un chevalier des ordres fort dévoué à la cause de Henri IV dans la guerre de la Ligue, le comte de Frontenac avait suivi la carrière de ses ancêtres, et était parvenu au grade de maréchal des camps et

armées du roi. Il avait l'esprit pénétrant, fertile en ressources et orné par l'étude, mais on lui reprochait de l'ambition et de la hauteur ; et l'on remarqua qu'il était en Canada d'autant plus fier avec les riches, qu'il était affable et gracieux avec le peuple, genre d'orgueil propre aux ambitieux et qui lui fit de nombreux ennemis. Il avait appris le métier des armes en Hollande sous le fameux Maurice, prince d'Orange. Il avait servi en France, en Italie, en Allemagne, et avait eu l'honneur d'être désigné par Turenne pour commander les secours que le roi envoya à Candie, assiégée par les Turcs.* Il arriva à Québec avec d'amples instructions, qui s'étendaient à tous les sujets. On lui répétait que l'agrandissement du Canada devait être la règle et la fin de sa conduite ; il aurait à penser continuellement aux moyens de conserver tous les habitants dans le pays et d'y en attirer d'autres ; il devait encourager les mariages, l'agriculture, l'élevage des bestiaux, les pêcheries, la construction des navires, le commerce avec les îles, l'ouverture d'un chemin du Canada à l'Acadie ; s'opposer adroitement et sans partialité aux jésuites qui voudraient porter trop loin l'autorité ecclésiastique, et appuyer le séminaire de Saint-Sulpice et les récollets, pour balancer l'autorité que les premiers pourraient se donner au préjudice de celle du roi ; enfin veiller, suivant la recommandation toujours répétée, à ce que la justice fût administrée d'une manière impartiale.

Frontenac trouva la position de Québec des plus imposantes. Il écrivit au ministre : " Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire."

Dès qu'il eut pris les rênes du gouvernement, il assembla

---

* *Oraison funèbre du comte de Frontenac*, prononcée, le 19 décembre 1698, par le P. Olivier Goyer, récollet : manuscrit qui se trouve à la bibliothèque du séminaire de Québec. Ce panégyrique qui, comme tous les panégyriques, peint celui qui en est l'objet avec les couleurs les plus favorables, est accompagné de notes qui font de lui une peinture toute contraire, mais dans un langage qui est de nature à détruire l'effet que l'auteur attendait de sa critique.

le conseil souverain d'une manière solennelle; et, contre l'usage, il lui adressa un discours dans lequel on reconnaît le soldat qui aime à voir dans le succès des armes la grandeur de sa patrie. "Après vous avoir remerciés de toutes les civilités que j'ai reçues de vous, et vous avoir témoigné la joie que je ressens d'être au milieu de mes conseillers, je vous avouerai, dit-il, que je n'en ai pas une médiocre de ce qu'en vous faisant part des ordres de Sa Majesté, j'ai à vous apprendre l'heureux succès de ses armes et à vous annoncer ses victoires.

"Elle désire que vous enregistriez la déclaration de la guerre qu'elle a faite par mer et par terre contre les Hollandais; mais vous ne saurez pas plus tôt par là qu'ils sont ses ennemis, que je vous dirai qu'ils sont devenus ses sujets, et qu'elle a poussé ses conquêtes avec tant de rapidité, qu'en un mois de temps elle s'est assujetti des peuples qui, pendant plus de cent années, avaient résisté à toute la puissance de la maison d'Autriche, lors même qu'elle était dans le plus haut point de sa grandeur et de son élévation.

"Tous ces prodiges, qui n'ont presque point d'exemples, doivent augmenter l'amour et la vénération que nous sommes obligés d'avoir pour cet incomparable monarque, que nous voyons être favorisé de Dieu si visiblement, et nous engager à lui donner de plus en plus de grandes preuves de notre obéissance et de notre fidélité.

"Quoique Sa Majesté n'ait jamais eu lieu de douter de la vôtre, elle m'a commandé néanmoins qu'à mon avènement dans ce pays, je vous fisse prêter de nouveau serment entre mes mains, et que je vous excitasse à vous acquitter du devoir de vos charges avec toute sorte de vigilance et d'intégrité.

"C'est par la justice que les Etats les mieux établis se conservent, et ceux qui ne font que de naître ont encore plus de besoin qu'on la rende avec exactitude et célérité.

"C'est pourquoi vous devez, messieurs, appliquer tous vos soins à répondre en cela aux intentions de Sa Majesté,

puisque c'est une des choses qui peuvent le plus contribuer aux progrès de cette colonie, dont elle souhaite fort l'accroissement.

"Pour moi, j'essaierai de vous donner l'exemple en ne faisant aucune acception de personnes, en protégeant toujours le pauvre et le faible contre ceux qui les voudraient opprimer, et en cherchant avec soin à procurer l'avantage et la satisfaction de toutes les personnes que je verrai être bien intentionnées pour le bien du pays et pour le service de Sa Majesté."*

Tous les membres du conseil levèrent la main et firent serment.

Peu après, dans l'automne (1672), il assembla à leur tour les ordres de la colonie, ou ce qu'on appelait en France les ordres du royaume, dans la chapelle des jésuites, pour donner, suivant son expression, une forme à ce qui n'en n'avait pas encore eu. C'étaient le clergé, la noblesse et les gens de justice avec d'autres personnes du tiers. Il leur fit prêter aussi serment de fidélité devant un grand concours de monde. Comme beaucoup de Français, il conservait de l'attachement aux anciennes institutions, et il voulait les introduire en Canada. Mais cette solennité ne plut pas en France. Frontenac écrivit au ministre qu'il avait assemblé les notables pour leur faire part de ce qu'il avait dessein d'entreprendre, afin que, comme l'exécution dépendait en partie de leurs soins et de leur argent, ils s'y portassent plus volontiers. Et il ajoutait, pour se justifier, qu'il avait "fait dépendre la confirmation et la destitution des membres de l'assemblée de sa seule volonté, afin qu'il n'y eût point d'autorité qui ne fût soumise à celle des personnes entre les mains desquelles le roi avait confié la sienne." Colbert lui répondit: "L'assemblée et la division que vous avez faite de tous les habitants du pays en trois ordres ou états, pour leur faire prêter le serment de fidélité, pouvaient produire un bon effet dans ce moment-là; mais il est bon que vous observiez que, comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce

* *Registres du conseil souverain*, séance du 17 septembre 1672.

pays-là les formes qui se pratiquent ici, et que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les états généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussi donner que très rarement, et, pour mieux dire, jamais, cette forme au corps des habitants du pays; et il faudra même, avec un peu de temps et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous." *

C'est ainsi que Louis XIV achevait d'abolir partout les anciennes formes populaires et complétait le despotisme de la royauté.

Le comte de Frontenac trouva la colonie et les sauvages dans une paix profonde, et cette paix dura plusieurs années. La déclaration de guerre contre la Hollande, qu'il fit proclamer en Canada, ne fut qu'une simple formalité, qui intéressa tout au plus quelques marchands. Il n'eut donc qu'à s'occuper des progrès du pays et du perfectionnement de ses jeunes institutions. L'administration de la justice fut particulièrement l'objet de sa sollicitude; et en cela il ne fit que suivre les tendances du gouvernement de Louis XIV à ces réformes pour la France elle-même. En homme habile, ce monarque, qui avait réuni dans ses mains tous les pouvoirs de la monarchie, et qui avait écrasé la puissance pontificale et l'opposition protestante, cherchait à couvrir ses usurpations par une administration plus régulière et plus éclairée de la justice. Ainsi l'on a vu de nos jours Napoléon, après avoir renversé la constitution de son pays, promulguer un code de lois qui lui a acquis une gloire immortelle.

Le gouverneur, après les avis qu'on lui avait donnés, prit le roi pour modèle; mais, extrêmement jaloux de son pouvoir, il en usa bientôt despotiquement. Il se fit des ennemis nombreux et implacables. Son tort à lui aussi, suivant quelques contemporains, fut principalement son

---

* Colbert à Frontenac, 13 juin 1672.

opposition aux jésuites, qu'il voulait éloigner du gouvernement. "Car après avoir eu tant de peine à leur ôter la connaissance et la direction des affaires, écrivait-il au ministre en 1672, serait-il à propos de leur fermer une porte pour les laisser entrer par une autre. D'ailleurs les prêtres du séminaire de Québec et le grand vicaire de l'évêque sont dans leur dépendance ; ils ne font pas la moindre chose sans leur ordre ; ce qui fait qu'indirectement ils sont les maîtres de ce qui regarde le spirituel, qui, comme vous le savez, est une grande machine pour mener tout le reste."

Le comte de Frontenac étudia et connut bientôt les vrais intérêts de la colonie, à la prospérité de laquelle il travailla avec ardeur, sans se laisser distraire par les intrigues ou par l'opposition de ses ennemis.

Après s'être assuré des bonnes dispositions des sauvages, qu'il sut s'attacher par sa politique, il voulut, comme l'avaient fait plusieurs de ses prédécesseurs, signaler le commencement de son administration par des ordonnances qui recevaient le nom de règlements de police, mais qui avaient souvent une bien plus grande portée. Il en promulgua plusieurs où perçait encore, malgré les avertissements du roi, l'esprit des institutions qu'on voulait faire oublier partout. Une de ces ordonnances établit que trois échevins seraient élus à la pluralité des voix par les habitants de Québec, pour remplir les fonctions de juges de police et veiller à l'exécution des lois. Trois ans après, les règlements subirent une révision, et furent étendus aux sauvages, qu'ils firent tomber sous l'empire des lois françaises pour les délits graves et pour le commerce avec l'étranger, qui leur fut défendu. Ils prescrivaient aussi au lieutenant général de la prévôté de tenir chaque année deux assemblées de police publique, composées des principaux habitants, pour considérer surtout les moyens d'augmenter et d'enrichir la colonie. Frontenac donna ainsi aux citoyens l'occasion de communiquer leurs lumières sur la culture, le commerce et les travaux publics.

En 1674, le roi, se rendant enfin aux vœux des Canadiens, supprima totalement la compagnie des Indes occidentales, qui ne remplissait plus aucune de ses obligations,

et remboursa à ses membres les fonds qu'ils avaient versés. Il paraît, par l'édit de révocation, que la population des colonies françaises en Afrique et en Amérique était, à cette époque, de plus de quarante-cinq mille âmes, et que leur commerce employait cent navires, sans compter ceux engagés dans la pêche de la morue et de la baleine. Le roi recommanda en même temps de faire établir au Canada les terres les plus voisines du fleuve, qui était la seule voie de communication avec l'Océan et la France.

Comme l'absence d'un tribunal de première instance pour les matières civiles et criminelles entraînait des inconvénients, la prévôté fut rétablie à Québec, comme on l'a vu ailleurs, en 1677. Cette réforme fut suivie, l'année d'après, de l'introduction de la fameuse ordonnance de 1667 sur l'administration de la justice. Cette ordonnance, l'un des plus grands bienfaits qui aient été conférés à ce pays sous l'ancien régime, fut pour le Canada, en matière civile, ce qu'a été depuis le code anglais en matière criminelle. Enfin l'année 1679 vit paraître l'important édit concernant les dîmes et les cures fixes, et une ordonnance non moins salutaire à la liberté des citoyens, celle qui défendit aux gouverneurs particuliers d'emprisonner personne, réservant ce droit au gouverneur en chef et au conseil souverain. Elle avait été suggérée probablement par ce qui venait de se passer entre Frontenac et François Perrot, gouverneur de Montréal.

Dès 1673 ces deux hommes étaient en guerre ouverte. Le satirique La Hontan disait du dernier que, n'ayant que mille écus d'appointements, il avait trouvé le moyen d'en gagner cinquante mille, en faisant le commerce avec les sauvages. A tort ou à raison, Frontenac crut que Perrot n'observait ni les ordonnances ni ses instructions, et il lui envoya porter ses ordres à ce sujet par un lieutenant de ses gardes. Perrot reçut fort mal l'officier, qu'il fit même jeter en prison. Aussitôt le gouverneur assembla extraordinairement le conseil, pour délibérer sur cet acte d'insubordination, qu'il regardait comme un attentat à l'autorité royale ; et le substitut du procureur général fut chargé de commencer l'instruction sans délai. Perrot vit

à ce début que l'affaire prenait une tournure plus sérieuse qu'il ne l'avait pensé. Il commença à regretter sa vivacité, et descendit à Québec pour conjurer l'orage ; mais il ne fit qu'avancer sa disgrâce. Il fut arrêté et enfermé au château Saint-Louis, où il resta plus d'un an prisonnier. Lorsqu'il se vit en la puissance du chef qu'il avait offensé, il reprit sa première attitude : il lui contesta et au conseil souverain le droit de le juger.

Cette difficulté, déjà assez grave, se compliqua par la part qu'y voulurent prendre quelques membres du séminaire de Saint-Sulpice, dont l'un, l'abbé de Salignac-Fénelon, frère de l'archevêque de Cambrai, était curé de Montréal. Cette intervention, en mêlant le clergé dans la querelle, échauffa encore plus les esprits. L'abbé de Fénelon blâma hautement, dans son sermon du jour de Pâques, la conduite du gouverneur, qu'il qualifia de violente et de tyrannique ; et il recueillit dans la ville des signatures à une remontrance au roi. Cette dernière hardiesse parut un second outrage. L'abbé fut assigné devant le conseil, et quelques autres ecclésiastiques furent sommés de comparaître pour porter témoignage contre lui. Après avoir fait plusieurs fois défaut, ils se présentèrent ; mais ce fut pour décliner la juridiction du conseil. Ils prétendirent qu'ils ne pouvaient être jugés ni cités que par l'évêque. L'abbé de Fénelon réclama le droit que possédaient les ecclésiastiques en France de parler assis et couverts en présence des conseils souverains. Ajoutant l'action à la parole, il s'avança vers les membres, et se couvrit avec un geste insultant, comme pour braver le comte de Frontenac, qui dans le moment présidait le conseil, et qui, après lui avoir reproché l'inconvenance de sa conduite, le fit retirer dans une salle voisine, sous la garde de l'huissier. L'assemblée décida tout d'une voix que la prétention de l'abbé ne pouvait être admise, d'autant qu'il comparaissait comme accusé. Il fut alors ramené devant le conseil, qui, le voyant s'obstiner à refuser de répondre aux interrogations, le fit mettre aux arrêts.

Perrot, de son côté, persistait à récuser le conseil. Dans ses objections, il s'en trouva de bien fortes et qui influèrent

puissamment sur la décision qui fut prise ensuite. Il représenta que, se trouvant accusé directement par le gouverneur, qui était son ennemi personnel, il ne pouvait consentir à mettre son sort entre les mains d'un tribunal dont ce gouverneur était le président; qu'en outre plusieurs des conseillers étaient intéressés à sa perte, parce que la personne nommée pour le remplacer dans le gouvernement de Montréal était leur proche parent, ce qui expliquait leur acharnement contre lui; que pour ces raisons il récusait nommément M. de Frontenac et tous les membres dont il venait de parler, et en appelait au conseil d'Etat à Paris.

L'abbé de Fénelon se mit à suivre le même système de défense, et à récuser ses juges, rendant par là sa cause commune avec celle de Perrot, à qui l'influence du clergé, lequel commença alors à s'agiter, devint très utile. Les membres récusés voulurent s'abstenir de siéger; le gouverneur chercha à justifier sa présence, et prétendit qu'il n'était pas plus intéressé dans le procès que le roi lui-même, dont il était le représentant.

La présidence du conseil causa, à cette époque, beaucoup de difficultés. En 1675, l'intendant Duchesneau fut chargé par ses instructions de l'occuper. Dans la confusion qui régnait déjà, le conseil décida que le gouverneur et l'intendant seraient priés de ne point prendre le titre de président jusqu'à ce que le roi se fût prononcé; mais le gouverneur persista à le faire; il voulut même alors intimider les conseillers: M. d'Auteuil reçut l'ordre écrit de se retirer dans sa maison, à deux lieues de Québec; M. de Villeray, l'ordre d'aller dans le comté de Saint-Laurent, île d'Orléans, et M. de Tilly, de se retirer dans la maison de M. Juchereau de Saint-Denis, près de Québec; ce qu'ils firent. Le nom de M. d'Auteuil continua pourtant de figurer au procès-verbal, parce qu'au moyen de quelque tempérament l'exil fut levé. * Cette violence de Frontenac lui attira les reproches de Colbert. Le roi s'étonnait. Nul gou-

* Lettre de M. d'Auteuil, procureur général, au ministre, 16 août 1679. Correspondance officielle, 2e série.

verneur en France n'eût demandé la qualité de chef et président du conseil pour augmenter ses dignités.

Nous revenons à l'affaire de MM. de Fénelon et Perrot. Le conseil ne se trouvait plus en nombre depuis la retraite des membres qui s'étaient récusés; il fallut en nommer d'autres pour continuer les procédures; et, après plusieurs séances, le conseil, qui ne demandait pas mieux que de s'abstenir dans une question délicate, fit droit sur les causes de récusation, et ordonna que le tout fût renvoyé au roi, avec prière de faire connaître si la présidence du conseil devait continuer à appartenir au gouverneur.

Louis XIV régla par une déclaration la question des préséances. La première place du conseil fut réservée au gouverneur; la seconde à l'évêque; l'intendant eut la troisième, mais avec la présidence, dont il commença à exercer les pouvoirs sans contestation, tout en évitant néanmoins d'en prendre le titre, afin de ménager l'amour-propre de M. de Frontenac. De ce moment, M. de Laval, qui ne paraissait plus depuis longtemps aux assemblées, commença d'y revenir, car, dès que quelque nuage s'élevait entre le gouverneur et lui, il avait pour politique de se faire remplacer au conseil par un prêtre vigilant et sûr.

Quant à Perrot et à l'abbé de Fénelon, le gouverneur les avait fait passer en France, où le premier fut mis à la Bastille pour servir d'exemple et satisfaire l'autorité royale qu'il avait blessée; l'abbé de Fénelon reçut l'ordre de ne plus retourner au Canada. Perrot néanmoins reconquit les bonnes grâces du roi, car il revint dans la colonie. A cette occasion le roi manda à Frontenac: "Perrot vous verra, vous fera ses excuses, et vous le traiterez suivant le pouvoir que je lui ai donné." Perrot était neveu de Talon, l'un des premiers valets de chambre de Louis XIV, ce qui explique sans doute le pardon que lui accorda le prince.

A peine cependant cette difficulté avait-elle cessé, qu'il s'éleva d'autres différends beaucoup plus sérieux, et qui ne finirent que par le rappel de M. de Frontenac et de l'intendant. Un esprit querelleur, rancunier, intolérant, semblait s'être emparé de tout le monde. Le roi lui-même fut encore obligé d'écrire à Frontenac: "Bannissez de

votre esprit toutes les difficultés que vous n'avez que trop facilement et trop légèrement fait naître; considérez bien le poste dans lequel je vous ai mis, et l'honneur que vous avez de représenter ma personne en ce pays-là, honneur qui doit vous élever infiniment au-dessus de toutes ces difficultés, et vous obliger à souffrir beaucoup de choses de la part des corps et des particuliers qui sont soumis à l'obéissance. Lorsque ce premier point de l'obéissance et de la sujétion est aussi bien établi qu'il l'est, vous devez agir avec toute modération, et souffrir même les fautes de moindre conséquence, pour parvenir à la fin qui doit être votre unique but, d'augmenter et de fortifier cette colonie, et d'y attirer de nombreux habitants par la protection et les bons traitements. Vous voyez que ces maximes sont bien éloignées de celles que vous avez observées jusqu'à présent en chassant les principaux habitants, et en obligeant beaucoup d'autres personnes, par mécontentements particuliers, à repasser en France. Il ne faut avoir ni intérêt ni passion pour personne."

Les réprimandes sévères du prince à Frontenac, au sujet de ses dissensions avec le conseil, le clergé, l'intendant et les particuliers, le firent à peine changer de conduite. La traite de l'eau-de-vie, que tout le monde avait été dans l'habitude de faire, était une question qui n'avait pas cessé d'agiter sourdement le pays sous l'administration de M. de Courcelles. Ce gouverneur était favorable, comme Talon, à l'exercice de ce négoce parmi les seuls Français; et le dernier avait même obtenu du ministère une lettre qui le rendait libre entre les colons. Mais l'évêque n'avait rien relâché de sa fermeté; il avait continué son opposition par des mandements et des excommunications, tout en faisant entendre ses plaintes à la cour. Plus tard, Duchesneau, brouillé avec M. de Frontenac, appuya les plaintes du clergé.

M. de Frontenac répondit qu'elles étaient mal fondées; que la traite de l'eau-de-vie, restreinte dans de justes bornes, était nécessaire pour s'attacher les indigènes, et qu'au reste, le zèle des ecclésiastiques à cet égard "ne servait guère que de prétexte pour persécuter ceux qui les

empêchaient de dominer dans le pays, et pour solliciter leur révocation." Il faisait allusion par ces paroles aux gouverneurs déjà rappelés et à lui-même, car il ne se croyait pas plus à l'abri des attaques du clergé que ses prédécesseurs. Tout faisait donc présager une tempête plus violente encore que celles que l'on avait vues jusque-là en Canada, lorsque Colbert, fatigué de ces dissensions, intervint.

Il ordonna à Frontenac de convoquer une assemblée de vingt des principaux habitants de la colonie, pour avoir leur opinion sur ce commerce et sur ses conséquences. Ces habitants se réunirent et firent un rapport favorable à la traite ; il fut envoyé à Paris en 1678. M. de Laval passa exprès en France pour en arrêter l'effet. Selon Charlevoix, le roi voulut que l'archevêque de Paris et le P. de La Chaise donnassent leur jugement définitif : l'un et l'autre, après avoir conféré avec l'évêque de Québec, avait déclaré que la traite de l'eau-de-vie dans les bourgades sauvages devait être défendue sous les peines les plus rigoureuses, et une ordonnance avait été promulguée dans ce sens. Suivant une autre version, celle de l'auteur des *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, la cour, voulant mettre fin à cette lutte entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, avait reçu le prélat canadien avec beaucoup de froideur : il s'était vu obligé, après deux ans de vaines sollicitations, de s'en revenir sans avoir rien obtenu. La vérité est que l'évêque réussit dans une partie de ses demandes et que l'ordonnance dont parle Charlevoix fut en effet rendue. Mais un demi-triomphe était regardé par M. de Laval et par ses partisans presque comme une défaite. D'ailleurs, le roi, toujours fidèle à sa politique et voyant que l'évêque affectait une autorité un peu trop indépendante de la sienne, avait chargé Duchesneau, en 1677, de saisir toutes les occasions de lui ôter l'envie d'aller au conseil, parce qu'il serait peut-être bon qu'il n'y eût pas de siège. " Mais vous devez en cela, disait le ministre, vous conduire avec beaucoup de retenue et de secret, et bien prendre garde que qui que ce soit ne décou-

vre ce que je vous écris sur ce sujet." * Le prélat n'avait pas été sans en soupçonner quelque chose.

Cette conclusion cependant augmenta l'irritation du gouverneur contre l'intendant. Celui-ci, qui avait appuyé l'évêque, écrivit à Paris que le pays était dans un état déplorable, que les intrigues maintenaient le désordre, qu'on employait toutes sortes d'artifices pour empêcher les plaintes de parvenir en France, que le gouverneur faisait la traite et vendait ses pelleteries aux Anglais, au mépris des ordonnances, etc. L'intendant accusait aussi Perrot, La Salle, Du Luth et plusieurs autres personnes. Frontenac ne se conduisit envers lui qu'avec plus de hauteur, ainsi qu'il le faisait envers tous ceux qu'il regardait comme ses ennemis. Il le traita de téméraire, un jour, en plein conseil, et menaça de le faire arrêter; enfin, malgré les recommandations de la cour, les choses en vinrent au point qu'il fallut les rappeler tous les deux en 1682.

M. de Frontenac quittait la colonie au moment où elle avait le plus besoin de ses talents. Un incendie, arrivé le 5 août, avait réduit la plus grande partie de Québec en cendres, ruiné le commerce et fait subir des pertes énormes au pays; de plus, on s'attendait d'un moment à l'autre à une guerre avec les Iroquois. L'influence du voisinage des Anglais se faisait sentir chaque jour davantage. Le colonel Thomas Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, était occupé à rallier ces barbares aux intérêts de l'Angleterre, et il avait plusieurs moyens de réussir. L'accroissement qu'avait déjà pris le commerce des Anglais, leur permettait de vendre leurs marchandises à bien meilleur marché que les Canadiens, et de payer les pelleteries cent soixante pour cent plus cher. Il était évident qu'ils devaient finir par s'emparer de toute la traite de ces contrées.

Outre ces motifs commerciaux, que l'Angleterre avait soin de faire valoir contre les Français, des difficultés fâcheuses survenues entre notre commandant à Michillimakinac et les sauvages, au sujet de représailles exercées

* Collection de M. Ferland.

par lui pour venger la mort de quelques-uns de ses compatriotes, avaient presque détaché ces peuplades de la cause française. Dans cette conjoncture il fallait une grande habileté pour conserver le commerce de ces nations, et pour éviter une rupture avec elles. Frontenac, sans cesse occupé à raffermir ses alliances et à neutraliser l'effet de l'influence anglaise, n'y était parvenu qu'à force d'adresse et de présents ; mais, à l'heure de son départ, les choses avaient pris un aspect alarmant ; tout chez les Iroquois annonçait la guerre. Recherchés à la fois par les Français et par les Anglais, ces sauvages, naturellement fiers et ambitieux, redoublaient d'audace et élevaient leurs prétentions. Ils n'y mettaient plus de bornes, surtout depuis que la Nouvelle-York s'était mise à flatter leur orgueil, à vanter leurs exploits et à leur promettre l'appui de l'Angleterre. Les conférences de Frontenac avec leurs ambassadeurs et ceux des Hurons, des Kikapous et des Miamis, n'avaient eu aucun résultat. Il quittait donc le pays au moment où l'on y avait le plus grand besoin de son énergie et de son expérience, car la guerre, qui était imminente, non plus cette fois entre les Français et la confédération iroquoise seulement, mais entre toutes les nations de l'Occident, pouvait mettre en péril le système d'alliances si nécessaire au progrès comme à la sûreté du Canada.

C'est en 1682 que M. de Frontenac s'embarqua pour l'Europe. Son départ était, dans le fond, un nouveau triomphe pour le parti de M. de Laval, mais c'était le dernier. Le rappel presque successif de trois gouverneurs avait suffisamment constaté la puissance du prélat. L'administration des deux premiers n'avait duré en tout que quatre années ; celle de M. de Frontenac avait duré dix ans ; ses talents et son crédit à la cour avaient seuls pu le maintenir si longtemps dans ce poste difficile. Il était parent de Mme de Maintenon, chargée alors de l'éducation des enfants que le roi avait eus de Mme de Montespan. Mme de Frontenac, qui ne mit jamais le pied en Canada, passait pour l'une des plus belles femmes de la société de Paris, où elle brillait par ses grâces. Elle avait

une correspondance avec Mme de Maintenon, qui exerçait au milieu des princes, par son esprit, sa part d'influence sur les destinées de la France. Elle était aussi de la société de Mme de Sévigné. * Ces liaisons servaient puissamment son mari. C'est autant à l'influence de sa femme que M. de Frontenac dut sa seconde nomination au gouvernement de la Nouvelle-France, en 1689, qu'à celle de sa famille, qui avait été de tout temps très fidèle aux Bourbons. Les successeurs qu'on lui donna s'étant montrés des administrateurs médiocres, on sentit plus que jamais la nécessité de soutenir contre les cabales coloniales, les gouverneurs qui travaillaient avec le plus de succès à l'agrandissement des possessions de la France. Quoique les démêlés de Frontenac avec l'intendant soient la cause apparente de son rappel, il est facile de voir, en lisant l'histoire de son administration, que le pays était divisé en

---

* "Nous avons dit que la comtesse de Frontenac était de la société de Mme de Sévigné ; et, en effet, voici ce que nous lisons dans la lettre de la spirituelle marquise, du 27 avril 1671 : "Je soupai " l'autre jour chez la marquise d'Huxelles, avec Mme la maréchale " d'Humières, Mmes d'Arpajon, de Beringheme, de Frontenac, d'Ou- " trelaise, Raymond et Martin ; vous n'y fûtes point oublié." Deux autres dames de ce cercle si distingué avaient été surnommées *les anges.* C'étaient deux sœurs du nom de Rouxel, devenues Mme de Grancey et la comtesse de Marei : et entre les *anges* et les *divines*, un faible mortel ne pouvait manquer de tomber éperdument amoureux. Nous devons cependant constater, à l'honneur de Mme de Frontenac, que les mémoires que nous avons feuilletés ne l'accusent nullement d'avoir failli à la vertu. Saint-Simon et surtout Tallemant des Réaux sont cependant bien méchants quand il s'agit de dévoiler les fautes d'une jolie femme. Ils en inventeraient plutôt au besoin afin de donner à leurs récits le piquant de la médisance ; mais, pour Mme de Frontenac, on se borne à célébrer sa beauté, son esprit, sa coquetterie pour tous, sans préférence coupable, et ce talent de se faire une cour d'adorateurs, sans aller elle-même jamais à la cour. Une de ses liaisons les plus intimes fut avec Mme de Maintenon, ainsi que le prouve le recueil de la correspondance de cette illustre dame, et elle continua à recevoir jusqu'à sa mort, malgré l'élévation subite de la compagne de Louis XIV, les lettres intimes de cette amie de sa jeunesse."—M. de Laroche-Héron (M. de Courcy), *Journal de Québec*, 1854.

deux partis, dont le gouverneur et l'évêque étaient les chefs. La lutte se continuait sous différents prétextes et sous différents noms ; et dans toutes les difficultés de Frontenac, soit avec Perrot ou avec Duchesneau, soit avec l'évêque ou avec l'abbé de Fénelon, l'influence ecclésiastique était mise en œuvre contre lui, et donnait à chaque sujet de discussion une teinte religieuse. En Canada, pays de missions, le clergé voulait jouir de la liberté religieuse dans toute sa plénitude, et conserver l'indépendance des temps passés, comme lorsqu'il faisait en France la loi aux Guises. Les officiers civils et militaires, les ecclésiastiques qui étaient envoyés en Amérique, appartenaient à la moyenne noblesse de province, à la bourgeoisie et au peuple ; ils conservaient encore dans leurs mœurs la violence du temps des guerres de religion. Ils avaient l'humeur aigre et violente, comme des hommes qui ont combattu longtemps pour des droits et pour des idées.

Avant d'aller plus loin, nous allons retourner un peu en arrière pour reprendre la chaîne des glorieuses découvertes des Français dans l'intérieur de l'Amérique, découvertes qui n'avaient pas cessé de s'étendre sous l'administration de M. de Frontenac. A l'imitation de Talon, ce gouverneur les avait encouragées de tout son pouvoir. Il avait protégé particulièrement La Salle, dont il aimait l'esprit hardi et aventureux, et il lui avait affermé le fort Frontenac, à Cataracoui, en 1675. Ces découvertes, en augmentant nos possessions, nous avaient mis en relation avec un grand nombre de peuplades ; elles avaient compliqué nos alliances, nos intérêts, et multiplié par là même les causes de guerre.

CHAPITRE II.

DECOUVERTE DU MISSISSIPI.

1673.

Des découvertes des Français dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale.—Voyageurs et missionnaires. Les jésuites: leur activité et leur courage.—Voyages au Nord: le P. de Quen découvre le lac Saint-Jean (Saguenay), 1647; Saint-Simon et Couture pénètrent par cette route à la baie d'Hudson (1672).—Voyages dans l'Est et dans l'Ouest; le P. Druillettes va du Saint-Laurent à la mer par les rivières Chaudière et Kénébec.—Les lacs Erié, Huron et Michigan sont successivement visités.—Deux jeunes traitants se rendent, en 1659, à la tête du lac Supérieur et jusqu'aux Sioux: nombreuses tribus de ces contrées.—Excursions apostoliques des PP. Raymbaut, Jogues et Mesnard. Les PP. Allouez et Dablon s'avancent jusqu'à la vallée du Mississipi, et les indigènes leur apprennent qu'elle est arrosée par un grand fleuve.—Le P. Marquette et Jolliet, de Québec, choisis par Talon pour aller reconnaître la vérité de ce rapport, parviennent à ce fleuve le 17 juin 1673, et le descendent jusqu'à la rivière des Arkansas. Sensation que cette découverte fait en Canada.—La Salle forme le dessein de descendre le nouveau fleuve jusqu'à la mer.—Il bâtit à Niagara le premier vaisseau qui ait navigué sur les lacs Erié, Huron et Michigan; il construit le fort des Miamis, et le fort de Crèvecœur sur la rivière des Illinois.—Le P. Hennepin remonte le Mississipi jusqu'au saut Saint-Antoine, et tombe entre les mains des Sioux. Difficultés et embarras de tous genres qu'éprouve La Salle, qui triomphe de tous les obstacles et réussit enfin à reconnaître le Mississipi jusqu'à la mer en 1682; il donne le nom de Louisiane aux immenses contrées que traverse ce fleuve.—Il va rendre compte de ses découvertes à Louis XIV, après s'être fait précéder à Paris du P. Zénobe Membré; gracieux accueil qu'il reçoit du roi.

Si nous voulions exposer en peu de mots les motifs qui ont amené les Européens en Amérique, nous dirions que les Espagnols y vinrent pour chercher de l'or, les Anglais,

la liberté politique et religieuse, et les Français pour y répandre les lumières de l'Evangile. En effet, pendant longtemps la voix de la religion a couvert toutes les autres voix, en Canada et à Paris, quand il s'est agi du nouveau monde. Les jésuites, qui excitaient dans les sociétés européennes les soupçons et la haine des peuples, lorsqu'ils prêchaient la soumission absolue des sujets au sceptre des rois, et la colère des rois, lorsqu'ils prêchaient la soumission des souverains à la tiare du pape, les jésuites, disons-nous, remplissaient une tâche noble et sainte dans les forêts du nouveau monde en soutenant la lutte de l'esprit contre la matière, de la civilisation contre la barbarie.

De Québec, ils se répandirent parmi toutes les peuplades sauvages dispersées depuis la baie d'Hudson jusque dans la vallée du Mississipi. Un bréviaire suspendu au cou, une croix à la main, ils devançaient souvent les plus intrépides voyageurs. On leur doit la découverte de plusieurs vastes pays, avec lesquels ils formaient alliance au nom du Christ et par la vertu de la croix. Cet emblème religieux produisait sur l'esprit des sauvages, au milieu des forêts sombres et silencieuses de l'Amérique, un effet triste et touchant, et désarmait ces hommes farouches mais sensibles aux sentiments profonds et vrais. C'est dans ces sensations, dit un auteur, que le missionnaire fondait l'attrait qui le faisait rechercher de l'homme des bois. Les doctrines douces qu'il enseignait, contribuaient à resserrer les nœuds qui l'unissaient à ses néophytes, et à lui assurer les moyens de pénétrer, de cabane en cabane et de peuplade en peuplade, jusque dans les contrées les plus lointaines. *

Ces missionnaires, avec lesquels se trouvaient quelques membres de l'ordre de Saint-François, n'étaient jamais plus grands que quand ils se servaient de leurs lumières pour éclairer les barbares dans toutes les parties du monde. Leur société fut établie, comme on le sait, au temps de la réformation, pour mettre un frein au désordre que cette révolution jetait dans les idées et dans les

* Bancroft.

croyances, et pour aller prêcher l'Evangile aux infidèles. Ses règles ne permettent d'admettre que des hommes d'une grande énergie morale, attachés à la puissance absolue d'un seul, le pape, et dévoués au triomphe de la foi, dont ils deviennent spécialement les défenseurs contre l'hérésie et l'idolâtrie. C'est surtout cette obéissance absolue à un souverain étranger, au pontife romain, qui a fait abolir par la suite leur ordre dans la plupart des Etats catholiques. Livrés exclusivement à l'école, à la chaire et au confessionnal, quel ascendant ne pouvaient-ils pas espérer d'exercer sur l'esprit des peuples ? En peu de temps les jésuites eurent les meilleures écoles de l'Europe. Isolés du monde, ils formèrent, au milieu de lui, une espèce de république intellectuelle, soumise à la discipline la plus sévère, et dont le mot d'ordre était porté par toute la terre. Leur influence s'étendit bientôt sur les savants comme sur les ignorants, sur les trônes les plus élevés comme sur les plus humbles chaumières. Puis, s'élançant hors de la civilisation, ils allèrent, dans leur héroïsme religieux, jusqu'aux extrémités du monde pour soumettre les infidèles à la foi, non pas, comme les croisés, par le fer et la flamme, mais, comme le Christ et ses apôtres, par une éloquence persuasive, versée à flots au milieu des multitudes étonnées. Ils firent briller la croix depuis les rives du Japon jusqu'aux points les plus reculés de l'Amérique, depuis les glaces de l'Islande jusqu'aux îles de l'Océanie.

C'est ce dévouement héroïque et humble tout à la fois qui a étonné le philosophe et conquis l'admiration des protestants. C'est cette admiration qui a inspiré sur le Canada de si belles pages à Bancroft, l'habile historien des colonies anglaises. L'histoire des travaux des missionnaires, dit-il, est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française ; pas un cap n'a été doublé, pas une rivière n'a été découverte, sans qu'un jésuite en ait montré le chemin.

De leur côté, les voyageurs, tantôt pour s'illustrer par de brillantes découvertes, tantôt pour s'enrichir par la traite des pelleteries, ont quelquefois frayé la route aux mission-

naires eux-mêmes. Les plus célèbres sont Champlain, Nicolet, Perrot, Jolliet, La Salle et La Vérendrye.

Nous avons vu déjà que le fondateur de Québec avait découvert, pour sa part, le lac Champlain, le lac Ontario, le lac Nipissing au nord du lac Huron, et remonté une grande partie de la rivière des Outaouais. Tandis qu'il agrandissait le champ de la géographie américaine vers l'occident, le P. Dolbeau, en mission chez les Montagnais de Tadoussac, parcourait les pays montagneux et pittoresques du Saguenay, et visitait les Bersiamites, ainsi que les autres tribus des contrées situées au nord du golfe Saint-Laurent. En 1647, le lac Saint-Jean, que traverse le Saguenay, fut découvert par le P. de Quen. Quatre ans après, les Français, en s'élevant toujours vers le nord, s'avancèrent un peu plus qu'à mi-chemin entre le Saint-Laurent et les rivages de la baie d'Hudson, dont les habitants leur avaient fait demander un missionnaire.

En 1661, le gouverneur, M. d'Argenson, chargea La Vallière, gentilhomme canadien, Denis Guyon, Després-Couture, François Pelletier et les PP. Druillettes et Dablon, de se rendre par terre à cette baie si fameuse, en prenant pour guides des sauvages du pays. L'expédition partit de Québec dans le mois de mai. Elle remonta le Saguenay, malgré les rapides qui en interrompent la navigation. Parvenue au lac Saint-Jean, elle s'engagea dans une rivière qui s'y décharge, et qu'elle suivit jusqu'au lac Nékouba; ce fut le terme de sa course. Ses guides, ayant appris que les Iroquois portaient la terreur de leurs armes jusque dans ces contrées reculées, dirent qu'ils ne connaissaient pas bien la route, et l'expédition revint sur ses pas.

La recherche d'un passage aux Indes par le nord-ouest avait amené la découverte de la baie d'Hudson. Le Vénitien Cabot tenta le premier cette voie, et découvrit le Labrador. Alphonse de Xaintonge, qui avait accompagné Roberval en Canada, marcha sur les traces de Cabot; Frobisher, navigateur anglais, le suivit; Davis pénétra, en 1585, jusqu'à la baie de Baffin; enfin Hudson, habile capitaine, profitant des découvertes de ces voyageurs, entra, en 1610, dans la vaste baie qui porte son nom, et reconnut

une partie des côtes arides et désolées de cette mer glaciale. C'est dans ce voyage que le célèbre navigateur périt victime de la mutinerie de son équipage. Jean Bourdon, sur un petit bâtiment de trente tonneaux, osa s'avancer jusqu'au fond même de la baie, en 1656, pour lier commerce avec les indigènes.

En 1671, M. d'Avaugour et l'intendant Talon envoyèrent de nouveau à la découverte de la baie d'Hudson par la rivière du Saguenay. M. de Saint-Simon et le sieur Couture, accompagnés du P. Charles Albanel, partirent de Québec le 6 août, et atteignirent enfin la baie le 28 juin de l'année suivante. Ils proclamèrent, au milieu des landes désertes et silencieuses, qu'elles appartenaient au roi de France. On enterra au pied d'un gros arbre une plaque de cuivre, sur laquelle étaient gravées ses armes, pour marquer la prise de possession. Comme l'embouchure du Saguenay était un poste de traite considérable, on avait toujours désiré nouer plus étroitement des relations avec les tribus qui habitaient vers la source de cette rivière, et avec les peuplades beaucoup plus reculées de la baie d'Hudson: on venait donc de faire un grand pas. Mais les Anglais, conduits par deux transfuges huguenots, profitèrent les premiers de ces découvertes pour former des établissements à la baie. Ils devaient être cependant trahis eux-mêmes à leur tour par leurs conducteurs, qui passaient d'un pays à l'autre, suivant leur intérêt du moment.

Au sud du Saint-Laurent, le P. Druillettes alla du fleuve à l'Atlantique, en remontant la rivière Chaudière et en descendant celle de Kénébec jusqu'à la mer. Il exécuta ce voyage en 1646. Il fut l'apôtre des Abénakis, dont il gagna l'estime et la vénération. Il rendit un grand service à la colonie, en cimentant l'amitié qui unit toujours ensuite les Français à cette nation intrépide, que les Iroquois eux-mêmes n'osèrent jamais attaquer.

Dans une autre direction, les traitants et les missionnaires, pénétrant toujours plus avant vers la source du Saint-Laurent, étaient parvenus à l'extrémité supérieure du lac Huron. Les PP. de Brebeuf, Daniel, Jérôme Lalemant, Jogues, Raymbaut avaient fondé dans

ces contrées éloignées les villages chrétiens de Saint-Joseph, Saint-Michel, Saint-Ignace, Sainte-Marie, etc. Ce dernier, placé sur la décharge du lac Huron dans le lac Erié, y fut longtemps le point central des missions. Dès 1639, Jean Nicolet, suivant le cours d'une rivière qui sort de la baie Verte, s'était arrêté à trois jours de navigation des "grandes eaux," c'est ainsi que les sauvages désignaient le Mississipi.* En 1671, les débris des Hurons, fatigués d'errer de forêts en forêts, se fixèrent dans l'île de Michillimakinac, à l'entrée du lac Michigan, sous la conduite du P. Marquette, qui commença le premier établissement européen qui ait été fondé dans l'Etat de Michigan. Les sauvages que l'on trouva établis dans le voisinage, reçurent des Français le nom de Sauteurs, à cause de leur proximité du saut Sainte-Marie; ils étaient de la famille algonquine.

Dans l'espace de treize ans, de 1634 à 1647, dix-huit jésuites parcoururent cette vaste partie du continent. L'hostilité des Iroquois rendait alors la navigation du lac Ontario très dangereuse, et obligeait de passer par la rivière des Outaouais pour se rendre dans les contrées occidentales. La nation Neutre, visitée par Champlain, et le sud du lac Erié, au delà de Buffalo, étaient en conséquence restés presque inconnus; on envoya de ce côté, vers 1640, les PP. Chaumonot et de Brebeuf, dont le voyage compléta la reconnaissance de la grande vallée du Saint-Laurent, depuis l'Océan jusqu'au pied du lac Supérieur.

En 1642, les deux jésuites Charles Raymbaut et Isaac Jogues, atteignirent le saut Sainte-Marie, après avoir erré quelque temps au milieu des îles nombreuses et agréables du lac Huron. Ils trouvèrent au saut Sainte-Marie un rassemblement de deux mille sauvages, qui les accueillit avec bienveillance. A mesure que les Français avançaient vers le couchant, les bornes de l'Amérique semblaient reculer; ils apprirent là les noms d'une foule de nations répandues au midi et à l'occident. On leur parla de tribus guerrières vivant de la culture du sol, et dont la race et la

* Le P. Vimont: *Relations des Jésuites* (1640).

langue étaient inconnues. "Ainsi, dit un auteur américain, le zèle religieux des Français avait porté la croix sur les bords du saut Sainte-Marie et sur les confins du lac Supérieur, d'où elle regardait déjà la terre des Sioux, dans la vallée du Mississipi, cinq ans avant qu'Elliot, de la Nouvelle-Angleterre, eût seulement adressé une parole aux sauvages qui étaient à six milles de Boston."

On peut dire qu'à cette époque l'influence de la colonie sur les tribus indigènes s'exerçait par le moyen des missionnaires et des traitants. On trouvait les missionnaires et les traitants partout, sur les bords de la baie d'Hudson, dans le golfe Saint-Laurent, à l'entrée des forêts du lac Supérieur; ils donnaient aux peuplades qu'ils visitaient une haute idée de la nation française. Elles voyaient avec admiration nos prêtres et nos voyageurs s'abandonner seuls au milieu de leurs forêts à la recherche de tribus inconnues, et s'enfoncer dans des contrées que leur imagination superstitieuse remplissait d'hommes et d'animaux cruels et semait de périls effrayants. Le merveilleux, dont l'ignorance aime à entourer ce qu'elle aperçoit pour la première fois, s'attachait à la personne des Français par cela même qu'ils étaient supposés avoir vu des choses extraordinaires. La crainte des Iroquois poussait aussi beaucoup de nations à rechercher l'alliance française, et elles servaient ensuite elles-mêmes de rempart aux établissements canadiens.

En 1659, deux jeunes traitants,* entraînés par la curiosité et leur esprit aventureux, se mêlèrent à quelques bandes d'Algonquins, et côtoyèrent avec elles les bords du lac Supérieur. Les yeux tournés vers les immenses solitudes de l'Ouest, ils apprirent pour la première fois l'existence des Sioux, à peine connus des sauvages dont nous avons parlé jusqu'ici, et ils résolurent de les visiter. Ils virent sur leur route les débris des nations vaincues et dispersées par la confédération iroquoise, lesquels traînaient dans les forêts une existence misérable. Les Sioux qu'ils atteignirent enfin leur parurent un peuple puissant, avec des mœurs plus douces que celles des sauvages orien-

* *Relations des Jésuites* (1660).

taux. Ils étaient partagés en quarante bourgades populeuses. Doués d'un grand sens naturel, ils n'exerçaient point sur leurs prisonniers ces cruautés qui déshonoraient la plupart des autres peuples sauvages, et ils avaient conservé une connaissance assez distincte d'un seul Dieu. Il paraît que leur croyance avait quelque ressemblance avec celle des Tartares. Les deux intrépides voyageurs revinrent à Québec en 1660, escortés de soixante canots algonquins remplis de fourrures. Ils confirmèrent le rapport de deux autres Français, qui avaient visité le lac Michigan quatre ans auparavant, sur la multitude de tribus qui erraient dans toutes ces contrées, entre autres sur les Kristinots, dont les cabanes s'élevaient jusqu'à la vue des mers du Nord.

La même année 1660 le P. Mesnard partit avec quelques Algonquins pour aller prêcher l'Evangile aux Outaouais et aux autres tribus éparses sur les bords du lac Supérieur. Il s'arrêta huit mois dans une baie de la rive méridionale, qu'il nomma la baie de Sainte-Thérèse, peut-être celle de Kiwina, où il n'eut pour nourriture que du gland et de l'écorce d'arbre pilée; il quitta enfin ce lieu désolé et prit le chemin d'une bourgade huronne, qui était placée à l'extrémité occidentale du lac. Un jour, pendant que son compagnon de voyage était occupé au canot, le P. Mesnard entra dans le bois, et ne reparut plus. Ce vénérable missionnaire jouissait d'une grande réputation de sainteté parmi les sauvages, dans l'esprit desquels il avait su s'insinuer par sa douceur et par son onction. Plusieurs années après, on retrouva sa soutane et son bréviaire chez les Sioux, qui les gardaient pieusement et leur rendaient une espèce de culte. Les sauvages avaient un respect superstitieux pour les livres, qu'ils prenaient pour des esprits. Quatre ou cinq ans après la mort des PP. de Brebeuf et Garnier, assassinés par les Iroquois, un missionnaire trouva entre les mains de ces barbares un Testament et un livre de prières qu'ils conservaient comme des choses saintes.

Les traitants et les missionnaires savaient, à cette époque, que l'Amérique septentrionale était séparée de

l'ancien monde par la mer. La Relation des Jésuites de 1659-1660 contient ces mots : "Au levant, au sud, au couchant et au nord, ce continent, étant entouré d'eau, doit être séparé du Groënland par quelque trajet dont on a déjà découvert une bonne partie ; et il ne tient plus qu'à pousser encore quelques degrés pour entrer tout à fait dans la mer du Japon."

Le P. Allouez partit pour le lac Supérieur en 1665. La magnificence du spectacle que présente l'entrée de ce vaste bassin, dut exciter puissamment son admiration. Il longea les montagnes de sable que les vents et les flots ont soulevées le long du rivage, et suivit, pendant l'espace de douze milles, un cap de trois cents pieds de hauteur, formé par l'extrémité occidentale des Laurentides. Tout ici est en harmonie avec la nature accidentée et grandiose des pays du Nord. Les vagues ont travaillé ce bloc énorme de rochers ; elles y ont creusé des arches et des antres, taillé de hautes tours, au pied desquelles reposent des débris qui ont de loin l'aspect de murailles, de dômes, de colonnes, d'édifices en ruines. Le moindre mouvement des flots dans la profondeur des cavernes, produit un bruit semblable à celui d'un tonnerre lointain. Le P. Allouez passa devant ces rochers, auxquels les voyageurs ont donné depuis les noms de Portails et de Rochers-Peints. Il atteignit Chagouamigong, au fond du lac, où il trouva un village de Chippéouais. Il y bâtit une chapelle, et prêcha en langue algonquine devant douze ou quinze tribus qui entendaient cet idiome. Sa réputation se répandit au loin. Les guerriers de différentes nations s'ébranlèrent pour aller voir l'homme blanc : les Poutouatamis, des profondeurs du lac Michigan ; les Outagamis et les Sakis, des déserts qui s'étendent du lac Michigan au Mississipi ; les Kristinots, nommés Cris par les Canadiens, des forêts marécageuses du Nord ; les Illinois, des Prairies, aujourd'hui couvertes d'abondantes moissons, et enfin les Sioux. Tous admirèrent l'éloquence du saint missionnaire. Ils lui donnèrent des renseignements sur les mœurs, la puissance et la situation de leurs différents pays. Les Sioux, armés d'arcs et de flèches, lui dirent qu'ils couvraient leurs

huttes de peaux de cerfs, et qu'ils occupaient de vastes prairies sur les bords d'un grand fleuve nommé Mississipi. Le P. Allouez fit plus de deux mille lieues dans ce voyage ; il poussa ses courses fort loin dans le Nord, où il trouva des Nipissings, que leur frayeur des Iroquois avait conduits jusque dans ces pays couverts de neige.

La paix, rétablie entre toutes les nations indigènes, permettait alors aux traitants d'agrandir le cercle de leurs courses, et aux missionnaires de se répandre dans les riches et fertiles plaines situées à l'ouest du lac Michigan. Le P. Dablon, qui prêchait dans ces contrées, apprit à son tour l'existence du Mississipi par la peinture magnifique que les naturels lui firent de ce grand fleuve, et il résolut d'en tenter la découverte en 1669 ; * mais ses travaux évangéliques l'empêchèrent d'exécuter son dessein, quoiqu'il se fût approché bien près de ce fleuve. Il pénétra avec le P. Allouez, de 1670 à 1672, jusque chez les Illinois, visitant sur sa route les Maskoutins, les Kikapous et les Outagamis sur la rivière aux Renards, qui prend sa source du côté du Mississipi et se décharge dans le lac Michigan. L'infatigable missionnaire avait même résolu de se rendre avec le temps jusqu'à la mer du Nord, pour s'assurer si l'on pouvait de là passer à la mer du Japon. †

L'impulsion nouvelle donnée à la colonie par Colbert et Talon commençait à produire ses effets ; le commerce reprenait, l'immigration augmentait et les indigènes, dominés par le génie de la civilisation, craignaient et respectaient partout la puissance française. Nous avons déjà rapporté quels motifs avaient engagé le gouvernement à envoyer Nicolas Perrot chez les nations de l'Ouest ; nous avons vu que ce célèbre voyageur avait pénétré jusqu'au lac Michigan, chez les Miamis, et que les députés des nations qui erraient dans les contrées arrosées par les sources du Mississipi, de la rivière Rouge et du Saint-Laurent, s'étaient rendus à son appel au saut Sainte-Marie. De découverte en découverte, on était parvenu fort loin

* *Relations des Jésuites* (1669 et 1670).

† Lettres d'Allouez et de Dablon.

dans l'intérieur du continent, et le temps arrivait où l'on allait résoudre le problème de l'existence du Mississipi et de la direction de son cours. Il paraissait certain, par les pays qu'on avait visités au nord et à l'est sans le rencontrer, que ce fleuve, s'il était aussi grand que le disaient les sauvages, ne pouvait couler vers aucun de ces deux points, et qu'il fallait qu'il se jetât dans la baie du Mexique ou dans la mer Pacifique. La solution de cette question allait mettre son auteur au premier rang des voyageurs qui avaient fait des découvertes dans l'intérieur du continent. Talon y prenait un vif intérêt. Il appréciait la gloire qui en reviendrait à son pays, et les avantages incalculables que le commerce et la navigation retireraient de cette grande découverte. Il avait déjà recommandé dans le temps un capitaine Poulet, habile navigateur de Dieppe, prêt à aller reconnaître la communication des deux mers par le détroit de Magellan. Il engagea Frontenac à envoyer Jolliet * vers le Mississipi pour constater dans quelle mer ce fleuve se déchargeait. Né à Québec en 1645, Jolliet avait fait ses études au collège des jésuites. Il s'était ensuite jeté dans la traite des pelleteries. Il avait voyagé chez les Outaouais, dans les contrées du lac Supérieur, et avait acquis toute l'expérience nécessaire pour exécuter l'entreprise qui occupait alors les esprits. Le P. Marquette se joignit à lui et les deux voyageurs partirent en 1673.

Les Poutouatamis, que le P. Marquette avait déjà visités comme missionnaire, et qui avaient beaucoup d'attachement à sa personne, apprirent avec étonnement son audacieuse entreprise. " Ne savez-vous pas, lui dirent-ils, que ces nations éloignées n'épargnent jamais les étrangers ; que les guerres infestent leurs frontières de hordes de pillards ; que la grande rivière abonde en monstres qui dévorent les hommes, et que les chaleurs excessives y causent la mort ?"

Parvenus au dernier village visité par le P. Allouez sur la rivière aux Renards, les deux voyageurs trouvèrent les

* Mémoire de Frontenac au ministre, 14 novembre 1674.

Kikapous, les Maskoutins et les Miamis, qui vivaient ensemble comme des frères. Ils furent très bien accueillis du conseil des anciens, qui leur donna deux guides. Aucun Européen n'avait encore pénétré au delà de cette bourgade.

Ils se remirent en marche le 10 juin, au nombre de neuf hommes, Jolliet, Marquette, cinq Français et deux sauvages. Ils chargèrent leurs canots sur leurs épaules pour faire le court portage qui sépare la rivière aux Renards de la rivière Ouisconsin. Celle-ci coule vers l'ouest. Mais en cet endroit, les deux guides, effrayés de tant d'audace, les abandonnèrent. Sans s'arrêter, les voyageurs français entrèrent dans le Ouisconsin et se laissèrent glisser sur le cours de ses eaux, au milieu de solitudes profondes. C'était toujours sur les deux rives un sol uni, une végétation vigoureuse, des prairies ou de hautes forêts. Ils se croyaient encore loin de leur but, lorsque le huitième jour ils débouchèrent tout à coup dans le grand fleuve dont l'on parlait depuis si longtemps avec incertitude et dont l'existence était maintenant mise hors de doute, car sa largeur correspondait avec la description qu'en faisaient les indigènes. " Les deux canots, dit Bancroft, ouvrirent alors leurs voiles, sous de nouveaux cieux, à des brises nouvelles ; ils descendirent le cours calme et majestueux du tributaire de l'Océan, tantôt glissant le long de larges et arides bancs de sable, refuges d'innombrables oiseaux aquatiques ; tantôt rasant les îles qui s'élèvent au milieu du fleuve et que couronnaient d'épais massifs de verdure ; tantôt fuyant les vastes plaines de l'Illinois et de l'Iowa, couvertes de forêts magnifiques ou parsemées de bocages jetés au milieu de prairies sans bornes." Ils firent ainsi soixante lieues sans rencontrer un seul homme, lorsqu'ils découvrirent, sur la rive droite du fleuve, à travers une prairie, un sentier qui les conduisit au bout de six milles à l'entrée d'une bourgade, située sur la rivière Moïngona, qu'on appelle, par corruption, la rivière des Moines. Ils s'arrêtèrent et appelèrent à haute voix. Quatre vieillards parurent aussitôt, et vinrent au-devant d'eux avec le calumet de paix. "Nous sommes des Illinois, dirent-ils, nous

sommes des hommes, soyez les bienvenus parmi nous." C'était la première fois que le sol de l'Iowa était foulé par des blancs.

Ces sauvages avaient entendu parler des Français, et désiraient depuis longtemps faire alliance avec eux contre les Iroquois, qui faisaient des irruptions jusque dans leur pays. Ils s'empressèrent d'accueillir les hommes de la seule nation qui eût résisté aux cantons et qui venait encore de les châtier, comme ils l'apprirent de Jolliet. Ils donnèrent un festin aux Français avant de leur permettre de continuer leur route. Le chef de la tribu, suivi de plusieurs centaines de guerriers, les reconduisit ensuite sur le rivage, et, pour dernière marque de son amitié, il passa au cou du P. Marquette un calumet orné de plumes de diverses couleurs, passeport inviolable chez les nations indigènes.

Le bruit que les eaux du Missouri font en se jetant dans le Mississipi, leur annonça de loin l'approche de ce grand affluent. Quarante lieues plus bas, ils atteignirent l'Ohio et le territoire des Chouanons. Peu à peu l'aspect du pays avait changé: au lieu de vastes prairies, ils ne voyaient plus que des forêts épaisses, habitées par une race d'hommes dont ils n'entendaient point la langue. Ils étaient sortis des terres de la famille algonquine, bornées au sud par l'Ohio, et étaient sur celles de la race mobilienne. Les Dakotas ou Sioux habitaient à l'ouest du fleuve. Ainsi les Français allaient avoir besoin d'interprètes pour se faire entendre sur les deux rives du Mississipi, où se parlaient deux langues mères différentes de celles des Hurons et des Algonquins, dont ils savaient la plupart des dialectes.

Ils continuèrent à descendre le fleuve et parvinrent à la rivière des Arkansas, vers le 33e degré de latitude, région qu'avait, dit-on, déjà visitée le célèbre voyageur espagnol Soto. Le calumet, que le chef illinois leur avait donné, les faisait accueillir partout avec beaucoup d'égards. Le chef d'un village situé à l'embouchure de la rivière vint au-devant d'eux et leur offrit du pain de maïs. Les haches d'acier dont se servaient ces sauvages, annon-

çaient qu'ils commerçaient avec les Européens, et qu'on ne pouvait être loin des Espagnols et de la baie du Mexique: la chaleur du climat en était d'ailleurs une preuve. Les Français étaient parvenus dans les régions où l'on ne connaît l'hiver que par les pluies abondantes qui y règnent dans cette saison.

Ne doutant plus que le Mississipi, par la direction de son cours, ne se déchargeât dans la baie du Mexique et non dans l'océan Pacifique, comme on avait pu le penser jusque-là, les illustres voyageurs ne voulurent pas aller plus loin dans un pays dont ils ne connaissaient point les habitants. Ils avaient constaté que le Mississipi n'offrait aucun passage à la mer des Indes. Ils se décidèrent à revenir sur leurs pas; ils remontèrent le fleuve jusqu'à la rivière des Illinois, suivirent ensuite cette rivière et atteignirent Chicago, après avoir accompli l'un des voyages les plus célèbres de l'histoire. Ils venaient de découvrir le pays le plus riche de la terre, un sol arrosé par d'innombrables rivières, parsemé de forêts magnifiques et de prairies grouillantes de bisons, de cerfs et de toutes sortes d'oiseaux; cette contrée d'une fertilité prodigieuse, exporte aujourd'hui d'immenses quantités de céréales, dont une partie, depuis l'ouverture des canaux du Saint-Laurent, passe par le Canada pour aller se répandre sur les marchés de l'Europe.

Le P. Marquette resta parmi les sauvages sur les bords de la rivière des Illinois, et Jolliet apporta à Québec la nouvelle de leur découverte. Talon était parti pour la France. Jolliet, qui avait perdu ses papiers dans les rapides au-dessus de Montréal, en descendant le fleuve Saint-Laurent, fut obligé de faire de vive voix son rapport au gouverneur. Il mit plus tard ce rapport par écrit, et l'accompagna d'une carte tracée de mémoire.

L'encouragement que Talon avait donné à l'entreprise, lui en fait partager la gloire: car on ne peut trop honorer la mémoire de ceux qui ont su utiliser leur position dans l'Etat pour l'avancement de leur patrie. Jolliet reçut dans la suite l'île d'Anticosti en récompense de sa découverte et d'un voyage fait à la baie d'Hudson. Il fut aussi nommé

hydrographe du roi, et obtint, en 1687, une seigneurie près de Montréal. Il comptait tirer de grands avantages de l'île d'Anticosti pour la traite et pour la pêche, et il s'y fit bâtir un fort ; mais, après y avoir résidé quelque temps avec sa famille, il fut obligé de l'abandonner. Le nom de Jolliet a été donné à une montagne située près de la rivière des Plaines, l'un des affluents de celle des Illinois, et à une petite ville dans le voisinage de Chicago.

Le P. Marquette revint par le lac Michigan à la baie Verte à la fin de l'été de 1673. L'année suivante, il retourna parmi les Illinois. Ils étaient en guerre avec les Miamis, et ils lui demandèrent de la poudre. "Je suis venu, leur répondit-il, pour vous instruire et vous parler de la prière. De la poudre, je n'en ai point. Je viens pour faire régner la paix sur cette terre." Il prêcha un jour devant deux mille guerriers de cette nation, sans compter les femmes et les enfants. Quoique sa santé fût épuisée par les longues fatigues qu'il avait endurées, il se crut encore capable de retourner à Michillimackinac. Il était dans le lac Michigan, lorsque, sentant venir sa dernière heure, il se fit descendre sur le rivage; on dressa au-dessus de lui une cabane de branches et ce fut là qu'il rendit l'âme. Ses compagnons l'enterrèrent sur le bord de la rivière qui porte aujourd'hui son nom, et mirent pieusement une croix sur sa fosse. Ainsi se termina, dans le silence des forêts, la vie d'un homme dont le nom retentit aujourd'hui plus souvent dans l'histoire que celui de bien des personnages qui faisaient alors du bruit sur la scène du monde, et qui sont pour jamais oubliés.

La nouvelle de la découverte du Mississipi fit une grande sensation en Canada, quoiqu'on y fût accoutumé depuis longtemps à de pareils événements, et qu'il ne se passât pas d'année sans qu'on annonçât l'existence de nouvelles contrées et de nouvelles nations. Chacun se mit, suivant la coutume, à calculer les avantages que le pays pourrait retirer du fleuve et de l'immense territoire dont venait encore d'hériter la France. On formait déjà de vastes projets. Le Mississipi tombait dans le golfe du Mexique, il n'y avait plus guère à en douter: les possessions françaises

allaient donc avoir deux issues dans la mer, et embrasser, entre leurs deux grands fleuves, la plus belle partie du nouveau monde.

Toutefois, comme on n'avait pas descendu le Mississipi jusqu'à l'Océan, il restait quelque doute ; on ne connaissait point les pays que le fleuve traverse au-dessous de l'Arkansas, et les conjectures que l'on formait sur la configuration de l'Amérique dans cette latitude, pouvaient être erronées. C'était un point qui restait encore à éclaircir.

"La Nouvelle-France, dit Raynal, comptait alors au nombre de ses habitants un Normand nommé Robert-René Cavelier de La Salle, possédé de la double passion de faire une grande fortune, et de parvenir à une réputation brillante. Ce personnage avait acquis dans la société des jésuites, où il avait passé sa jeunesse, l'activité, l'enthousiasme, le courage d'esprit et de cœur, que ce corps célèbre savait si bien inspirer aux âmes ardentes, dont il aimait à se recruter. La Salle, prêt à saisir toutes les occasions de se signaler, impatient de les faire naître, audacieux et entreprenant," était depuis quelques années à Québec, lorsque Jolliet revint de son expédition du Mississipi. Il avait l'esprit étendu et cultivé ; le rapport de celui-ci fut un jet de lumière pour son génie. Il forma aussitôt un grand dessein, et, pour l'accomplir, il risqua sa fortune et sa vie.

La Salle était né à Rouen, vers 1644, d'une famille honorable. Très jeune encore, il était venu en Canada avec le projet de chercher un passage au Japon et à la Chine ; mais il n'avait apporté avec lui que son énergie et ses talents, et l'exécution de son projet demandait des moyens considérables. Il commença par se faire des amis et des protecteurs dans le pays, et parvint à captiver les bonnes grâces du comte de Frontenac, qui aimait la hardiesse de ses idées et ce caractère ferme et résolu qui le distinguait lui-même. Favorisé par MM. de Courcelles et Talon, il avait établi déjà un comptoir pour la traite près de Montréal, à Lachine, nom qu'il avait donné à ce lieu par allusion à l'entreprise qu'il avait formée d'aller en Asie par le nord-ouest. Il avait visité pour son commerce le lac Ontario et le lac

Erié. Il saisit le moment que le Canada était encore sous l'impression de la découverte du Mississipi, pour communiquer ses vues au gouverneur. Il lui dit qu'il croyait qu'en remontant jusqu'à sa source le fleuve nouvellement découvert, il trouverait un chemin à la mer Pacifique, mais que les frais d'une pareille entreprise n'auraient de compensation que dans les profits d'un commerce étendu; qu'il se chargerait volontiers de cette tâche si on voulait lui donner, au pied du lac Ontario, un poste pour servir de base à ses opérations, avec la liberté de commercer dans les pays de l'Ouest. Le gouverneur lui donna le commandement du fort Frontenac. Recommandé par son protecteur, La Salle passa en France et obtint tout ce qu'il désirait du marquis de Seignelay, successeur de son père, le grand Colbert, au ministère de la marine. Le roi anoblit La Salle et lui donna la seigneurie de Cataracoui. Cette seigneurie embrassait le fort Frontenac, dont il lui accorda la propriété, à condition qu'il le rebâtirait en pierre; il lui donna en même temps tous les pouvoirs nécessaires pour commercer et pour continuer les découvertes. La Salle, de retour en Canada, s'occupa activement d'agrandir son établissement. Plusieurs colons et quelques sauvages s'établirent à l'abri de son fort. Il fit construire dans le voisinage trois barques pontées, les premières qui déployèrent leurs voiles sur les ondes du lac Ontario. En 1677, il alla une seconde fois en France afin d'y chercher de nouveaux secours. Il y trouva un puissant protecteur dans le prince de Conti.

La Salle, plein d'espérance, s'embarqua à La Rochelle l'année suivante, avec trente hommes, marins et ouvriers, des ancres, des voiles pour équiper ses navires sur les lacs, et des marchandises pour faire la traite avec les sauvages. Il amenait le chevalier de Tonti, brave militaire qui s'associait de sa personne et de sa bourse à ses projets. En arrivant à Québec, La Salle s'achemina vers Cataracoui, où son énergie donna de l'activité à tout. Dès le 18 novembre, il mit à la voile de Frontenac sur une de ses barques, chargée de marchandises et d'objets nécessaires à la construction d'un fort et d'un brigantin au-dessus de la chute

de Niagara. Lorsqu'il arriva à la tête du lac Ontario, les sauvages du pays admirèrent longtemps le navire couvert de sa haute voilure blanche, tandis que ceux des Français qui voyaient pour la première fois la chute de Niagara ne pouvaient cacher, de leur côté, leur profonde surprise à l'aspect d'un fleuve d'un mille de largeur, qui se précipite d'un seul jet dans un abîme de cent soixante pieds, avec un bruit qui s'entend à plusieurs lieues de distance.

La Salle commença aussitôt la construction du fort de Niagara. Quand les indigènes virent les murailles sortir de terre, ils commencèrent à murmurer. Pour ne point les avoir sur les bras, La Salle convertit cet ouvrage en un magasin garni de palissades. Dans l'hiver, il fit mettre un bâtiment sur les chantiers à deux lieues au-dessus de la chute.

Son activité redoublait à mesure que la réalisation de ses desseins devenait plus probable. Il envoya en avant Tonti et le célèbre franciscain Hennepin, à la recherche de quelques hommes qu'il avait dépêchés l'automne précédent pour lui préparer les voies parmi les sauvages. Il visita lui-même les Iroquois et plusieurs autres nations avec lesquelles il voulait établir des relations commerciales. Le *Griffon* achevé, c'est le nom qu'il donna au navire construit sur le lac Erié, parce qu'il voulait, disait-il, faire voler le griffon par-dessus les corbeaux, par allusion à ses ennemis, que ses projets avaient rendus très nombreux,* il le fit lancer en 1679, au milieu des salves d'artillerie, des chants du *Te Deum* et des applaudissements des Français, auxquels vinrent se mêler les cris de surprise des indigènes, qui appelaient les Français *Otkon*, c'est-à-dire esprits perçants.

Le 7 août, le *Griffon*, armé de sept pièces de canon et rempli d'armes et de marchandises, entra dans le lac Erié au bruit de nouvelles décharges d'artillerie et de mousqueterie. La Salle triomphait de ses ennemis. Il parvint

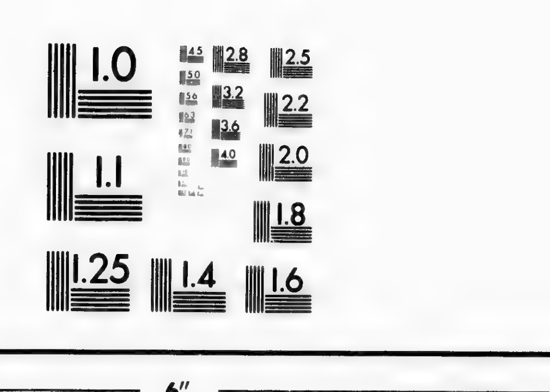
* Des auteurs disent qu'il le nomma *Griffon* en l'honneur du comte de Frontenac, qui avait deux griffons pour supports dans ses armes.

sans accident au Détroit, dont l'aspect enchanta tous ses compagnons. Il donna au lac situé vers le milieu du canal le nom de Sainte-Claire, que ce lac conserve encore. Le 23 août, il entra dans le lac Huron. Cinq jours après, il arrivait à Michillimackinac après avoir essuyé une violente tempête. Les naturels de l'île, à la vue du navire qui s'élevait à l'horizon, ne furent pas moins interdits que ceux des bords du lac Ontario, et le bruit du canon les jeta dans une épouvante extraordinaire. Le chef français, couvert d'un manteau d'écarlate bordé de galon d'or, et suivi d'une garde, descendit à terre pour aller entendre la messe à la chapelle des Outaouais.

Il reprit sa route, et alla jeter l'ancre dans la baie des Puants (la baie Verte), sur la rive occidentale du lac Michigan, dans le mois de septembre. Cette première navigation sur les lacs du Canada devait se terminer d'une manière funeste. La Salle, ayant appris que pendant son absence ses créanciers avaient fait vendre ses propriétés, renvoya le *Griffon* avec une riche cargaison de pelleteries à Niagara. Ce bâtiment se perdit corps et biens en route.

Après le départ de son navire, La Salle continua à remonter la vallée du Saint-Laurent et des lacs. Il se faisait suivre par une trentaine d'hommes de différents métiers, avec des armes et des marchandises. Rendu à Saint-Joseph, au fond du lac Michigan, où il avait donné l'ordre au *Griffon* de venir à son retour de Niagara, il bâtit un nouveau fort sur la cime d'une montagne abrupte, baignée de deux côtés par la rivière des Miamis et défendue d'un autre côté par une profonde ravine. Il fit baliser l'entrée de la rivière pour son bâtiment, dont dépendait en partie la continuation de ses entreprises, et il envoya deux hommes expérimentés à Michillimackinac pour le piloter dans le lac. Mais comme il ne paraissait point, il dut, à l'approche de l'hiver, se résoudre à pénétrer chez les Illinois. Il laissa quelques hommes au fort, et partit avec trois missionnaires, les PP. Gabriel de La Ribourde, Hennepin et Zénobe Membré, quelques hommes, et Tonti, qui l'avait rejoint en ce lieu sans avoir pu retrouver les hommes à

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





la recherche desquels il avait été envoyé. La Salle parvint à la fin de décembre à une bourgade abandonnée, située vers la source de la rivière des Illinois, dans le canton qui porte aujourd'hui son nom. Il descendit la rivière jusqu'au lac Péoria, qu'Hennepin appelle Pimitéoui, où il trouva un camp nombreux d'Illinois. Ces sauvages de mœurs douces et pacifiques, après quelque murmure, l'accueillirent avec hospitalité; et selon leur usage lorsqu'ils recevaient des étrangers fatigués d'une longue marche, ils frottèrent les jambes des Français avec de l'huile d'ours et de la graisse de buffle. Ils apprirent avec plaisir que La Salle venait former des établissements dans le pays. Comme les Hurons du temps de Champlain, les Illinois, qui étaient exposés aux courses des Iroquois, crurent que les Français seraient des alliés assez puissants pour les protéger. Les Illinois faisaient leurs cabanes de nattes de jonc plat, doublées et cousues ensemble. Ils étaient hauts de taille, forts, robustes, adroits à l'arc; quelques auteurs les ont accusés d'être lâches, paresseux, dissolus et sans respect pour leurs chefs.

Cependant les gens de La Salle, n'entendant point parler du navire, commençaient à murmurer et à déserter: six hommes disparurent dans une nuit. L'entreprise, qui avait eu un commencement heureux, semblait tendre maintenant vers un dénoûment fatal. Depuis quelque temps les obstacles se multipliaient, et il fallait toute la force d'âme du chef pour les surmonter. Il chercha à occuper ses compagnons, en leur faisant construire un fort sur une éminence, à quatre journées au-dessous du lac Péoria, et il le nomma le fort de Crèvecœur, en mémoire des angoisses auxquelles son âme était en proie. C'est alors qu'il prit la résolution de retourner lui-même à pied à Frontenac, dont il était éloigné de quatre à cinq cents lieues, pour avoir des nouvelles du *Griffon*, et pour faire transporter les objets nécessaires au gréement d'une barque, qu'il avait mise sur les chantiers à Crèvecœur, et qui était destinée à descendre le Mississipi. Il chargea le P. Hennepin de suivre le cours de la rivière des Illinois jusqu'au Mississipi, de remonter ensuite ce fleuve aussi

haut que possible et d'examiner les contrées qu'il arrose vers sa source. Il laissa le commandement du fort à Tonti et se mit en marche, le 2 mars 1680, armé d'un mousquet et accompagné de trois ou quatre Français et d'un sauvage. *

Le P. Hennepin descendit la rivière des Illinois jusqu'au Mississipi, fit diverses courses dans les environs du confluent, puis remonta le fleuve jusqu'au-dessus du saut Saint-Antoine, où il tomba entre les mains des Sioux, qui lui permirent, au bout de quelques mois, de retourner parmi ses compatriotes à condition qu'il reviendrait l'année suivante. Un des chefs lui traça sur un morceau de papier la route qu'il devait suivre, et cette carte, dit Hennepin, nous servit aussi utilement qu'une boussole. Il prit son chemin par la rivière Ouisconsin et la rivière aux Renards, et regagna la mission de la baie du lac Michigan après avoir découvert encore de magnifiques contrées.

Telle fut l'expédition du P. Hennepin. Il visita le Mississipi, depuis l'embouchure de l'Ohio jusqu'au saut Saint-Antoine, et entra probablement dans le Missouri, autre grand affluent du fleuve. En revenant, il n'avait pas été peu surpris de rencontrer vers le Ouisconsin des traitants, conduits par un nommé Du Luth, qui peut-être l'avaient devancé dans cette région lointaine.

Tandis qu'Hennepin explorait ainsi le haut de la vallée du Mississipi, les affaires de La Salle empiraient à Crèvecœur. Mais, pour bien comprendre les événements qui finirent par obliger La Salle à abandonner tout à fait ce poste, il est nécessaire de dire quelque chose de la situation de ses affaires en Canada, et des craintes qu'excitaient dans le commerce les projets qu'il formait sur les contrées de l'Ouest.

---

* Charlevoix, en suivant la relation attribuée à Tonti, est tombé dans plusieurs erreurs sur l'expédition de La Salle à la rivière des Illinois, erreurs qui se reconnaissent facilement. Hennepin, témoin oculaire, est ici la meilleure autorité ; son récit est corroboré par les lettres et la relation du P. Zénobe Membré. Voir : *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France.*

Arrivé dans le pays, comme nous l'avons vu, sans fortune, mais avec des recommandations qui lui donnèrent accès auprès des hauts fonctionnaires, il devint bientôt l'objet d'une faveur spéciale de la part du gouverneur, et d'une jalousie proportionnée à l'étendue de ses projets de découvertes et de colonisation de la part des traitants, qui tremblèrent pour leurs intérêts, surtout lorsqu'ils le virent obtenir, avec la concession du fort Frontenac, le privilège exclusif de la traite dans le voisinage des lacs et dans la vallée du Mississipi. Ils soulevèrent contre lui ses créanciers, qui profitèrent de son absence pour faire saisir ce qu'il avait laissé à leur portée. Ils indisposèrent aussi contre lui les tribus sauvages, et intriguèrent auprès de ses propres gens pour les faire déserter. * Ils portèrent les Iroquois et les Miamis à prendre les armes contre les Illinois, ses alliés. A cette opposition du dedans se joignit bientôt celle du dehors, c'est-à-dire celle des colonies anglaises, qui voyaient naturellement avec déplaisir les découvertes et l'agrandissement des Français tout autour de leurs établissements. Elles encouragèrent les Iroquois à attaquer les alliés de La Salle dans la vallée du Mississipi, et aggravèrent encore une situation déjà beaucoup trop mauvaise. Tant d'obstacles et tant d'ennemis achevèrent de ruiner entièrement ses grands projets de commerce, qui du reste étaient au-dessus des forces d'un simple particulier.

Dans l'intervalle, Tonti, informé de ce qui se passait,

---

* Leclercq et Zénobe Membré. — "L'entreprise, qui devait être soutenue par toutes les personnes bien intentionnées pour la gloire de Dieu et pour le service du roi, avait produit des dispositions et des effets bien contraires, dont on avait déjà imprimé les sentiments aux Hurons, aux Outaouais de l'Ile et aux nations voisines, pour leur causer de l'ombrage : le sieur de La Salle y trouva même encore les quinze hommes qu'il avait envoyés au printemps (1679), prévenus à son désavantage et débauchés de son service, une partie de ses marchandises dissipée, bien loin d'avoir poussé aux Illinois pour y faire la traite suivant l'ordre qu'ils en avaient, le sieur de Tonti, qui était à leur tête, ayant fait inutilement tous ses efforts pour leur inspirer la fidélité."

faisait ce qu'il pouvait à Crèvecœur pour retenir les Illinois dans les intérêts de son chef. Ayant appris que les Miamis voulaient se joindre aux Iroquois pour les attaquer, il se hâta d'enseigner à ses alliés l'usage des armes à feu, car ces deux nations avaient déjà adopté le fusil. Il leur enseigna aussi la manière de se fortifier avec des palissades. Il était occupé à faire construire le fort Saint-Louis vers la source de la rivière des Illinois, quand les hommes qu'il avait laissés à Crèvecœur, travaillés par les mécontents, pillèrent les munitions et les vivres et désertèrent presque tous.

C'était dans le moment où les guerriers des Cinq-Nations paraissaient à l'improviste sur les terres des Illinois (1680), et jetaient ce peuple pusillanime dans une frayeur profonde. Cette invasion exposait au plus grand danger les Français restés fidèles à La Salle. Tonti s'empressa d'intervenir, et fit conclure une espèce de paix, que les Iroquois, voyant à qui ils avaient affaire, ne se firent aucun scrupule de violer ; ils assassinèrent le P. Gabriel de La Ribourde, déterrèrent les morts, dévastèrent les champs de maïs et commirent cent autres actes d'hostilité. Les Illinois, retraitant vers le Mississipi, se dissipèrent peu à peu, et laissèrent les Français seuls au milieu de leurs ennemis. Tonti, qui n'avait plus que cinq hommes avec lui, abandonna à son tour la contrée.

Tandis qu'il descendait par le côté nord le lac Michigan, La Salle le remontait par le côté sud avec un renfort d'hommes et des agrès pour sa barque ; mais, n'ayant plus trouvé personne à Crèvecœur, il employa le reste de l'année à visiter plusieurs tribus, entre autres les Outagamis et les Miamis, qu'il réussit à détacher de l'alliance des Cinq-Nations. Il retourna ensuite à Montréal. Quoiqu'il eût fait des pertes considérables, il parvint à s'entendre avec ses créanciers, auxquels il laissa la liberté du commerce dans les contrées de l'Ouest moyennant de nouvelles avances qu'ils lui firent pour continuer ses découvertes.

Il repartit avec Tonti, le P. Zénobe Membré, des Français et des sauvages, et arriva au Mississipi le 6 février

1682.* La douceur du climat, la beauté du pays réveillaient, à mesure qu'il descendait vers le sud, ses anciennes espérances de fortune et de gloire. Il reconnut les Arkansas et les diverses tribus visitées par Marquette ; il traversa le territoire d'une foule d'autres nations, telles que les Chickasas, les Taënsas, les Chactas et enfin les Natchez, rendus si célèbres par la plume de Chateaubriand. S'arrêtant fréquemment en route pour examiner l'entrée des rivières affluentes, comme le Missouri et comme l'Ohio, où il construisit un fort, il ne put atteindre l'embouchure du fleuve que le 9 avril, qu'il vit enfin l'Océan se déployer majestueusement devant lui sous le beau ciel des régions méridionales. Un cri de satisfaction s'échappa de sa bouche ! Il avait réalisé l'objet de tant d'années de soucis, de travaux et de dangers ; il avait assuré par sa persévérance une noble conquête à sa patrie. Il prit solennellement possession de la contrée pour la France, et lui donna le nom de Louisiane, en l'honneur de Louis XIV, son protecteur, nom qu'a conservé le riche Etat situé sur le golfe du Mexique, et dont la Nouvelle-Orléans, fondée par un de nos compatriotes, est la capitale.

Ainsi fut achevée la découverte du Mississipi : les Français avaient parcouru ce fleuve depuis le saut Saint-Antoine jusqu'à la mer, c'est-à-dire dans un espace de plus de six cents lieues.

La Salle envoya le P. Membré en France pour rendre

* " Un vaisseau chargé de vingt-deux mille livres de marchandises pour son compte, venait de périr dans le golfe Saint-Laurent ; des canots, montant de Montréal au fort Frontenac, chargés pareillement de marchandises, s'étaient perdus dans les rapides. Il disait qu'à l'exception de M. le comte de Frontenac, il semblait que tout le Canada eût conjuré contre son entreprise ; que l'on avait débauché les gens qu'il avait amenés de France, dont une partie s'était échappée avec ses effets par la Nouvelle-Hollande, et qu'à l'égard des Canadiens qui s'étaient donnés à lui, l'on avait trouvé moyen de les dégoûter et de les détacher de ses intérêts."—" Dans tous ses malheurs, dit un missionnaire, je n'ai jamais remarqué en lui la moindre altération, paraissant toujours dans son sang-froid et sa possession ordinaire, et je le vis plus résolu que jamais de continuer son ouvrage et de pousser sa découverte."

compte au roi du résultat de son voyage. Il retourna lui-même passer l'été et l'hiver suivants parmi les Illinois et dans les régions du lac Michigan, où il continua ses établissements et la traite. Mais les préventions du nouveau gouverneur, M. de La Barre, successeur de M. de Frontenac, l'engagèrent à aller à Paris, en 1683, pour réfuter les rapports hostiles qu'on faisait sur ses courses dans l'Ouest. M. de La Barre avait déjà écrit au ministre que c'était l'imprudence de La Salle qui avait allumé la guerre entre les Français et la confédération iroquoise, et que la colonie pourrait bien être attaquée avant qu'elle fût en état de se défendre. Plus tard, après la découverte des bouches du Mississipi, il avait écrit encore qu'en passant à Québec pour se rendre en Europe, le P. Membré n'avait rien voulu lui communiquer de l'expédition de La Salle; qu'il ne croyait pas qu'on pût ajouter beaucoup de foi à ce que dirait ce religieux ; que La Salle lui-même paraissait avoir de mauvais desseins; qu'il était avec une vingtaine de vagabonds, Français et sauvages, dans le fond de la baie du lac Michigan, où il tranchait du souverain, pillait et rançonnait les gens, exposait les peuples aux incursions des Iroquois, et couvrait toutes ses violences du prétexte de la permission qu'il avait du roi de faire seul le commerce dans les pays qu'il pourrait découvrir. Ces représentations, répétées par la plus haute autorité de la colonie, et suivies de la mise en séquestre du fort Frontenac, et du fort Saint-Louis chez les Illinois, tendaient à faire soupçonner la fidélité de La Salle, qui passa en France pour se justifier auprès du roi.

A cette époque Louis XIV, au comble de la gloire, reconnu pour le prince le plus puissant de la chrétienté, ne mettait plus de bornes à son ambition. Vainqueur de l'Europe coalisée, il lui avait imposé la loi à Nimègue. Tout semblait favoriser les plans de conquête du fier monarque. La découverte du Mississipi venait encore de lui donner des droits sur un nouveau pays, et flatter d'une autre manière l'ambition d'un prince qui recherchait toutes les gloires. On pouvait supposer que, malgré les rapports du gouverneur, il serait doux envers celui qui lui avait

assuré cette nouvelle acquisition territoriale, et, en effet, il ne put trouver aucune parole de blâme. Si Colbert était descendu dans la tombe, l'impulsion qu'il avait donnée au commerce, à l'industrie et à la colonisation durait encore. M. de Seignelay, après avoir conféré avec La Salle, qu'il écouta avec intérêt, demeura convaincu que M. de La Barre avait été induit en erreur, et il ne put rien refuser à celui qui, le premier, était descendu par le Mississipi jusqu'à la mer. L'ordre fut envoyé à Québec de remettre La Salle en possession du fort Frontenac et de réparer les dommages qu'on lui avait faits. En même temps, La Salle fut chargé de commencer la colonisation de la Louisiane, pour laquelle le gouvernement s'obligea de fournir tout ce qui serait nécessaire.

CHAPITRE III.

LE MASSACRE DE LACHINE.

1682-1689.

Arrivée de M. de La Barre, successeur de M. de Frontenac; son administration, son caractère; il se laisse prévenir contre les partisans de M. de Frontenac, et particulièrement contre La Salle. — La guerre étant imminente, il convoque une assemblée des notables; leurs cahiers: on demande des colons au roi. — Louis XIV n'a que deux cents hommes à envoyer au Canada. — Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, malgré les ordres de sa cour, excite les Iroquois à la guerre. — La Barre s'en laisse imposer par les sauvages, qui lèvent enfin le masque, en attaquant le fort de Crèvecœur, chez les Illinois. — Maladresse de Dongan, qui aurait voulu liguer tous les cantons contre les Français. — Le gouverneur part de Montréal avec une armée pour attaquer les Iroquois: lenteur et désordre de sa marche; il arrive à la baie de la Famine (lac Ontario); disette dans le camp; paix honteuse avec l'ennemi. — M. de La Barre est rappelé et remplacé par le marquis de Denonville, dont l'administration est encore plus malheureuse que celle de son prédécesseur. — Il veut exclure les traitants anglais et les chasseurs iroquois de la rive gauche du Saint-Laurent et des lacs. — Dongan assemble les chefs des cantons à Albany, et les engage à reprendre les armes. — M. de Denonville, instruit de ces menées par le P. de Lamberville, se décide à les prévenir. — Sous prétexte d'une conférence, il attire plusieurs chefs de ces tribus en Canada, les saisit et les envoie chargés de fers en France. — Noble conduite des Onnontagués envers le P. de Lamberville, instrument innocent de cette trahison. — On attaque les Tsonnontouans avec deux mille sept cents hommes; ils dressent une embuscade; on réduit tous leurs villages en cendres. — On ne profite point de la victoire. — Fondation de Niagara. — Pourparlers de paix; perfidies profondément ourdies de Le Rat, chef huron, pour rompre les négociations. — La guerre continue. — Le chevalier de Callières propose la conquête de la Nouvelle-York. — Calme trompeur dans la colonie. — Massacre de Lachine, le 24 août 1689. Ineptie du gouverneur; il

est révoqué. — Guerre entre la France et l'Angleterre. — M. de Frontenac revient en Canada; il tire la colonie de l'abîme, et la rend, par ses talents et par sa vigueur, bientôt victorieuse de tous ses ennemis.

M. Le Febvre de La Barre était venu remplacer le comte de Frontenac. C'était un excellent marin, qui s'était distingué par de glorieux faits d'armes contre les Anglais dans l'archipel du Mexique, où il s'était emparé des îles d'Antigoa et de Montserrat; mais il se montra en Canada administrateur médiocre, manquant à la fois de cette souplesse qui élude les obstacles et de cette grandeur qui impose.

Il apprit, en arrivant à Québec, que la guerre était commencée entre les Cinq-Nations et les Illinois, et qu'il devait s'attendre à l'avoir aussi bientôt en Canada. Ses instructions lui recommandaient d'envoyer une expédition de cinq à six cents hommes sur le lac Ontario, pour effrayer les Iroquois; mais de ne point rompre avec eux sans une nécessité pressante et sans être certain de terminer les hostilités d'une manière heureuse et en peu de temps. Après avoir jeté un coup d'œil sur la situation, il se méprit sur des difficultés apparentes, faute d'être versé dans ces affaires. La situation lui parut beaucoup plus critique qu'elle ne l'était réellement; et, suivant un usage en France, lorsque l'Etat se trouvait dans des circonstances difficiles, il convoqua une assemblée des notables, en 1682, afin de prendre leur avis. L'intendant de Meulles, l'évêque, le gouverneur des Trois-Rivières, les membres du conseil supérieur, les chefs des juridictions inférieures, les jésuites, le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, les principaux officiers des troupes et quelques anciens habitants du pays, formaient cette réunion.

Après avoir délibéré, on fit sur la situation du Canada un rapport qui fut envoyé à Paris. La Nouvelle-York, y disait-on, voulait attirer tout le commerce des sauvages, et dans cette vue elle excitait les Iroquois à faire la guerre aux Français: l'Angleterre était en conséquence notre première ennemie. De leur côté, les Cinq-Nations, pour n'avoir point à lutter contre des forces

supérieures, travaillaient à nous détacher nos alliés ou à les détruire les uns après les autres : elles avaient commencé par les Illinois, à qui elles avaient tué trois ou quatre cents hommes et enlevé neuf cents prisonniers. Il importait beaucoup d'empêcher cette nation de succomber ; mais la chose était difficile, parce que si la colonie était capable de mettre mille hommes sous les armes, * elle ne pouvait le faire qu'en suspendant une partie des travaux de la campagne. Il fallait aussi amasser des vivres et des munitions de guerre dans le voisinage des Cinq-Nations, car il ne s'agissait plus de les effrayer, comme du temps de M. de Tracy, mais de les réduire au point qu'elles ne pussent plus faire de mal. Le fort Frontenac était très commode pour cela : de ce poste on pouvait, en quarante-huit heures, tomber sur le canton des Tsonnontouans ; c'était le canton le plus éloigné et le plus peuplé ; il avait à lui seul quinze cents guerriers, et il était important de lui porter les premiers coups. L'assemblée déclarait ensuite qu'avant de s'engager dans une pareille entreprise, il fallait demander au roi deux ou trois cents soldats, dont une partie serait mise en garnison à Cataracoui et à La Galette (Prescott), afin de protéger la tête de la colonie, tandis que toutes les forces disponibles marcheraient à l'ennemi. Il fallait demander aussi mille ou quinze cents laboureurs, qui cultiveraient les terres pendant l'absence des habitants à l'armée, outre l'argent nécessaire pour l'approvisionnement des magasins et la construction sur le lac Ontario de trois ou quatre barques destinées au transport des troupes et de leur matériel. La guerre était urgente, et le Canada incapable de la faire seul. Le défaut d'appui de la part de la France recommençait à attirer à la colonie le mépris des sauvages ; si la confédération iroquoise voyait arriver des secours, elle n'oserait pas l'attaquer, et les alliés des Français s'empresseraient de prendre les armes contre une nation qu'ils se croiraient alors assurés de vaincre.

---

* En 1682, la population de la Nouvelle-France était d'environ dix mille âmes.

Le rapport ne contenait rien d'entièrement étranger à la question iroquoise. La demande, assez mal motivée, de quinze cents colons pour remplacer les habitants partis pour l'armée, resta sans réponse et sans fruit. Cependant elle était faite dans le temps où les huguenots sollicitaient encore une fois la permission de s'établir en Amérique, et promettaient d'y vivre en sujets paisibles à l'ombre du drapeau de leur patrie, qu'ils ne pouvaient cesser d'aimer. La mort de Colbert, arrivée en 1683, acheva de les livrer à la merci du chancelier Le Tellier et du farouche Louvois. Ils furent refusés, et bientôt les dragonnades passèrent sur leurs cantons, terribles pronostics de la révocation de l'édit de Nantes. " Le roi montrait avec un secret plaisir, dit un auteur, sa puissance en humiliant le pape et en écrasant les huguenots." Mme de Maintenon, calviniste convertie, devenue secrètement son épouse, lui suggéra le moyen cruel d'arracher les enfants à leurs parents pour les élever dans la foi catholique, ce qu'elle n'eût jamais recommandé sans doute si elle eût été mère.

Les vexations, les confiscations, les galères, le supplice de la roue, le gibet, tout fut employé pour convertir les malheureux protestants. Ils ne songèrent plus qu'à échapper à la main qui s'appesantissait sur eux : on eut beau leur défendre de quitter le royaume et punir des galères ceux qui trempaient dans leur évasion, deux cent mille huguenots,* d'autres disent cinq cent mille, s'enfuirent en Hollande, en Allemagne, en Angleterre et dans les colonies américaines, où ils portèrent leurs richesses, leur industrie, et, après une pareille séparation, des ressentiments et la soif de la vengeance. Guillaume III chargea plus d'une fois les troupes françaises à la tête de régiments français, et l'on vit des régiments catholiques et huguenots, en se reconnaissant sur le champ de bataille, s'élancer les uns contre les autres avec une furie que ne montrent point les soldats de deux nations différentes.† De quel avantage n'eût pas été une émigration faite en

* Un auteur récent réduit ce chiffre à 80,000.

† Raynal.

masse et composée d'hommes riches, éclairés et laborieux, pour le peuplement des bords du Saint-Laurent ou des fertiles plaines de l'Ouest ? Du moins ils n'auraient pas porté à l'étranger le secret des arts de la France, et nous ne serions pas, nous Canadiens-Français, réduits à défendre pied à pied contre une race étrangère notre langue, nos lois et notre nationalité.

Louis XIV, qui perdait par sa faute un demi-million peut-être de ses sujets, ce monarque qui dominait l'Europe, n'eut que deux cents soldats à envoyer à Québec pour protéger une contrée quatre fois plus vaste que la France, car elle embrassait la baie d'Hudson, l'Acadie, le Canada, une grande partie du Maine, du Vermont et de la Nouvelle-York, avec toute la vallée du Mississipi. Il put bien mander à M. de La Barre qu'il s'était adressé à l'Angleterre pour l'engager à empêcher ses colonies de violer la paix entre les deux nations ; que le roi de la Grande-Bretagne avait donné des ordres très précis au gouverneur de la Nouvelle-York, le colonel Dongan, d'entretenir la bonne intelligence avec les Français, et qu'on ne doutait point que ce gouverneur ne s'y conformât. Mais Dongan voulait partager avec les Canadiens les avantages de la traite ; il n'eut garde de se conformer aux instructions de sa cour. Au contraire, il ne cessa point d'exciter les Iroquois, et il était parvenu à les décider à lever la hache contre les Miamis et les Outaouais, lorsque, la nouvelle en étant parvenue à M. de La Barre, celui-ci leur dépêcha en toute hâte un homme sûr, qui arriva chez les Onnontagués la veille même du jour où ils allaient se mettre en marche.

L'envoyé fut bien reçu. Les Iroquois, qui n'avaient point l'intention de tenir leurs promesses, consentirent à tout ce que l'on voulut, et s'engagèrent même à envoyer des députés à Montréal dans le mois de juin suivant. Mais, dès le mois de mai, trois des cinq cantons armèrent huit cents hommes, qui tombèrent sur les Hurons, les Miamis et les Outaouais ; et l'on eut bientôt après la nouvelle que les autres allaient, de leur côté, lancer leurs bandes sur Montréal même. Le gouverneur écrivit à Paris. Il informa le ministre que Dongan se servait de

transfuges français pour conduire ses négociations avec les Iroquois ; qu'il fallait se résoudre à abandonner le Canada, ou à faire un grand effort pour détruire au moins les Tsonnontouans et les Goyogouins, les plus animés de tous contre la colonie, et que pour cela un renfort de quatre cents hommes de France serait nécessaire de bonne heure le printemps suivant. Tandis qu'il adressait ainsi à la cour des instances qui respiraient la guerre, ses démarches auprès des sauvages, dont il méconnaissait entièrement le caractère, faisaient supposer qu'il redoutait par-dessus toute chose la reprise des armes. Il ignorait qu'en recherchant avec trop d'ardeur leur amitié, il ne faisait qu'accroître leur orgueil et s'attirer leur mépris. Les délégués, qu'ils devaient lui envoyer dans le mois de juin, ne paraissant pas, il fit inviter les cantons à venir dégager leur parole à Montréal. Ils répondirent qu'ils ne se souvenaient point d'avoir donné cette parole, et que si l'on avait quelque chose à leur communiquer, on pouvait venir les trouver chez eux. *

De son côté, pour s'attacher les cantons plus étroitement, la Nouvelle-York leur donnait, par un stratagème commercial bien connu, ses marchandises à perte, dans le dessein de ruiner les traitants français, ou de les rendre odieux, en disant qu'ils ne cherchaient qu'à dépouiller les sauvages de leurs pelleteries. On eut encore avis que les cantons se préparaient à faire une guerre à mort aux Français. La cupidité armait tout le monde, et deux nations européennes et rivales venaient en concurrence commerciale, la pire de toutes, sous les huttes de ces barbares, qui ne demandaient qu'à combattre, et qui offraient par leur barbarie même plus de facilité à devenir d'aveugles instruments. Au reste, pour contrebalancer l'influence anglaise d'une manière efficace, la France n'avait autre chose à faire qu'à mettre ses marchands en état d'acheter aussi cher et de vendre à aussi bas prix que leurs adversaires ; mais c'est à quoi elle ne songeait pas.

---

* Charlevoix.

Quoiqu'ils fûssent entraînés par leur amour de la guerre, tentés par leur intérêt et excités par les promesses, les louanges, les menaces même de la Nouvelle-York, il y avait des instants où les Iroquois craignaient beaucoup plus les Français qu'ils ne voulaient le faire paraître, et ils ne pouvaient s'empêcher d'observer à leur égard certaines mesures qui leur étaient inspirées par un reste de respect et de crainte. Ils envoyèrent des députés à Montréal pour renouveler leurs protestations d'amitié, conserver les apparences et gagner du temps en trompant le gouverneur sur leurs projets. Tout le monde en était convaincu. Les missionnaires et ceux qui connaissaient les sauvages avertissaient M. de La Barre de se tenir sur ses gardes; que les Iroquois s'étaient même approchés du fort Frontenac, pour le surprendre si l'occasion s'en fût présentée: rien ne put faire sortir le gouverneur de ses illusions. Il reçut les députés iroquois le mieux qu'il put, leur fit mille caresses et les renvoya comblés de présents. Cette conduite paraissait d'autant plus étrange, qu'elle était en contradiction avec tout ce qu'il pensait et écrivait lui-même aux ministres à Paris.

La Barre, qui paraissait si opposé au monopole qu'il ne semblait s'être emparé des forts Frontenac et Saint-Louis que pour plaire aux partisans de la traite libre, ne travaillait, cependant, que pour lui-même et le commerce qui se faisait à son compte. L'amour des spéculations n'était compensé chez lui par aucune des qualités nécessaires au chef d'un gouvernement au début d'une guerre.

Les Iroquois levèrent enfin tout à fait le masque, et il n'y eut plus qu'un cri dans la colonie contre M. de La Barre. Les moins violents disaient que son grand âge le rendait crédule lorsqu'il fallait se défier, timide lorsqu'il fallait entreprendre, ombrageux et défiant à l'égard de ceux qui méritaient sa confiance. L'intendant écrivait à Paris que le peuple était mécontent des lenteurs qu'on mettait dans les préparatifs militaires; que, sans lui, il y aurait eu peut-être quelque sédition sérieuse; et que, si les motifs du peuple étaient bons, il était aussi très important de ne point lui laisser la liberté de dire son sentiment.

Les Iroquois s'étaient mis en campagne et sept cents canots étaient partis pour s'emparer du fort Saint-Louis, où M. de Baugy, lieutenant des gardes du gouverneur, commandait depuis que celui-ci avait fait retirer ce poste des mains de La Salle. L'attaque fut repoussée. M. de La Barre devait, dans les circonstances où il se trouvait, frapper fort et surtout frapper vite, car on disait que les ennemis avaient renouvelé la paix avec les sauvages de la Virginie, afin de n'avoir rien à craindre derrière eux. Il feignit un moment de vouloir agir avec vigueur, et il se porta à Montréal; mais bientôt, à ses démarches et à son indécision, personne ne crut qu'il voulût sérieusement combattre, quoique les hostilités eussent été décidées dans une assemblée générale de la colonie. Sous prétexte qu'il avait peu de secours à attendre de France, il voulut engager ses alliés à joindre leurs forces aux siennes. C'était annoncer un nouveau délai. MM. de La Durantaye et Du Luth, chargés de la négociation, eurent beaucoup de peine à décider les tribus des lacs à prendre part à une attaque combinée; et ils n'y auraient peut-être pas réussi sans Nicolas Perrot, dont l'influence sur ces peuples fit triompher les raisons d'ailleurs plausibles qui leur furent présentées. La Durantaye amena du Michigan deux cents Canadiens et cinq cents guerriers hurons, outaouais, outagamis, etc., à Niagara, où devait se trouver le gouverneur avec les troupes de Québec et de Montréal. On peut juger du mécontentement de tous ces sauvages, qui n'avaient marché qu'à contre-cœur, lorsque, loin de trouver M. de La Barre au rendez-vous, ils apprirent quelques jours après que la paix était faite. Ils s'en retournèrent le cœur plein d'un dépit qu'ils ne cachaient pas, malgré les assurances qu'ils reçurent que le traité leur était favorable.

Les troupes avaient eu l'ordre de se rassembler à Montréal, où, comme on l'a dit, se rendit M. de La Barre; mais ce gouverneur, au lieu de se porter sur un point donné dans le voisinage des cantons, afin de fondre, après avoir rallié ses auxiliaires, sur les Iroquois avec toutes ses forces réunies, s'était amusé à correspondre avec le colonel Dongan pour lui demander de se joindre à lui. Sans s'occuper

beaucoup des injonctions contraires du duc d'York, Dongan faisait alors tous ses efforts pour faire manquer la campagne du gouverneur français. Il offrit aux Iroquois des secours considérables, qu'ils refusèrent, parce qu'il voulut y mettre des conditions qui choquèrent l'orgueil de plusieurs des cantons, et la négociation fut rompue.

Se voyant alors incapables de tenir tête aux forces du Canada si elles étaient bien conduites, ils envoyèrent des ambassadeurs à la rencontre de M. de La Barre pour traiter avec lui. Les troupes françaises se composaient de sept cents Canadiens, de cent trente soldats et de deux cents sauvages, outre les sept cents hommes que La Durantaye amenait de l'Ouest. Le corps venu de Montréal avait passé dix ou douze jours à attendre le résultat de la proposition faite à Dongan ; il perdit encore deux semaines entières à Cataracoui. Enfin, après tant de délais, il put traverser le lac. Tout le Canada murmurait hautement contre cette lenteur, qui faillit devenir funeste à l'expédition. Les vivres se gâtèrent, causèrent dans l'armée des maladies mortelles, * et, pour dernier surcroît de malheur, manquèrent bientôt. La disette allait forcer les troupes à battre en retraite, lorsque les députés des cantons les rencontrèrent à quatre ou cinq lieues au-dessous de la rivière Oswégo, dans une anse qui a porté depuis le nom de la Famine. Le gouverneur ne put cacher sa joie en voyant arriver ces ambassadeurs ; ceux-ci virent bien, à l'aspect des Français, que les rôles étaient changés, et qu'au lieu de solliciter humblement la paix, ils devaient parler en vainqueurs. Ils refusèrent hardiment de comprendre les Illinois dans le traité, et déclarèrent qu'ils ne poseraient les armes que lorsque l'un des deux peuples, les Iroquois ou les Illinois, aurait détruit l'autre. M. de La Barre se contenta de répondre qu'ils prissent garde du moins, en voulant frapper les Illinois, que la hache ne tombât sur les Français qui demeuraient avec eux, réponse peu noble qui rappelle celle que Pitt fit dans la chambre

* Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois depuis l'année 1682.

des communes à l'occasion du désastre de Quiberon, et qui lui attira cette belle exclamation de Fox: " Non, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores ! "

La paix fut conclue* à la seule condition que les Tsonnontouans indemniseraient les traitants français qu'ils avaient pillés en allant faire la guerre aux Illinois. M. de La Barre, que les jésuites fixés dans les cantons iroquois, surtout le P. Jean de Lamberville, confirmaient dans son désir d'éviter la guerre, promit de se retirer dès le lendemain avec son armée. Ainsi échoua, par la lenteur et la pusillanimité du général, une expédition qui aurait eu des résultats tout différents si elle eût été bien conduite. Les Cinq-Nations eurent la gloire de repousser avec mépris les propositions avilissantes des Anglais, et de signer avec le gouverneur du Canada, quand son armée était à leurs portes, un traité déshonorant pour les Français.

A peine M. de La Barre fut-il arrivé à Québec qu'un renfort de soldats, venant de France, entra dans le port. Quoique l'on eût la paix, ce secours ne fut pas regardé comme inutile, parce que l'on comptait peu sur la durée de la tranquillité. Tout le monde pensait qu'il était de l'intérêt de la colonie de défendre, à quelque prix que ce fût, les Illinois, abandonnés à la vengeance de leur ennemi victorieux, et qu'il fallait être préparé à la guerre, parce qu'ils pouvaient être attaqués d'un moment à l'autre. Cette nécessité n'avait pas échappé à la perspicacité des Iroquois eux-mêmes, qui se tenaient prêts à reprendre les armes.

Les jésuites en mission chez eux mandaient que les Tsonnontouans n'étaient pas sortis de leur canton de peur de surprise ; qu'ils se plaignaient d'avoir été attaqués par les Maskoutins et les Miamis, fiers de la protection des Français ; que tous les cantons avaient resserré leur alliance ensemble ; que les Mahingans leur avaient promis un secours de douze cents hommes, et les Anglais, un secours plus considérable encore avec toutes sortes d'armes

* Le 5 septembre 1684.

et de munitions; que les Iroquois étaient déjà en campagne contre les Miamis; qu'ils refusaient de livrer les mille peaux de castors, première partie de l'indemnité qu'ils devaient payer d'après le traité; enfin, qu'ils prétextaient plusieurs choses pour ne pas envoyer de députés à Québec régler les points restés en suspens entre les deux nations.

Le gouverneur avait depuis quelques jours entre les mains ces lettres, qui lui démontraient la fragilité du traité de l'anse de la Famine, lorsqu'un successeur lui arriva de France avec six cents hommes de troupes. La première nouvelle de ce qui s'était passé avait causé de l'étonnement aux ministres. L'intendant avait déjà écrit que le gouverneur avait fait la paix sans nécessité et au grand mécontentement des officiers et des soldats, qui ne cachaient point leur mépris pour leur général. Lorsque les conditions du traité furent connues à Paris, elles furent aussitôt désavouées, et il fut résolu de révoquer M. de La Barre pour sa paix honteuse, dit une dépêche, et pour l'abandon des Illinois.

M. de La Barre fut remplacé* par Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, colonel de dragons. Ce dernier personnage était un homme pieux, brave et distingué par ce sentiment exquis de l'honneur et de la politesse que la noblesse française, encore si grande et si fière, regardait comme l'un de ses plus beaux attributs. Mais on verra que de fausses idées, une connaissance imparfaite du caractère des relations politiques entre les Français et les sauvages, surtout les cantons iroquois, lui firent commettre des actes qu'aucune justice ne pouvait excuser, et qui eurent la conséquence qu'on doit toujours attendre d'une pareille conduite, c'est-à-dire une rétribution plus ou moins tardive.

M. de Denonville arriva en Canada, comme ses prédécesseurs, avec des instructions détaillées, dans lesquelles les ministres lui disaient que les divisions qui avaient régné jusque-là entre les gouverneurs et les intendants,

* En 1685.

avaient été préjudiciables au bien public, et qu'il devait tenir une conduite sage et modérée ; de plus, qu'il fallait soutenir les Illinois et les autres alliés que M. de La Barre avait abandonnés, et, par une conduite ferme et vigoureuse, abaisser l'orgueil des Cinq-Nations et les forcer à observer la paix. Denonville s'occupa aussitôt de cette dernière partie de ses instructions. Il ne resta que quelques jours à Québec, pour se reposer des fatigues d'une traversée très orageuse, et se rendit à Cataracoui, afin d'être plus près des cantons. Il chercha d'abord à persuader les Iroquois de la sincérité de ses dispositions pacifiques, et à les engager à ménager les Illinois, qui désiraient vivre en paix avec tout le monde ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que, loin de le craindre, les Iroquois ne mettaient plus de bornes à leur fierté et à leur insolence, et qu'il fallait les humilier pour les rendre plus traitables. Il vit aussi qu'il n'y avait plus de fond à faire sur aucun des alliés sauvages, à cause du décri où étaient tombés les Français. La dispersion des Canadiens les exposait aussi aux attaques de l'ennemi, et, comme les seigneuries les plus peuplées n'avaient encore que trente ou quarante habitations, il était extrêmement difficile de mettre les habitants à couvert de toute insulte. Les circonstances ne laissaient guère espérer de terminer la guerre en une campagne ; il fallait donc obtenir des renforts d'Europe pour la pousser avec vigueur.

Il envoya ses observations à Paris. Il écrivit en même temps que les hostilités commises par les cantons contre les Illinois étaient un motif suffisant pour reprendre les armes, mais qu'il fallait être prêt comme les Iroquois, qui l'étaient toujours ; qu'il se persuadait chaque jour davantage qu'il fallait se défaire à tout prix de cette nation, ou la réduire à un tel degré de faiblesse qu'elle restât incapable de rien entreprendre contre les Français ; car il était impossible d'espérer de l'avoir jamais pour amie tant que son intérêt commercial la porterait vers les Anglais.

La même observation avait déjà été faite souvent, et le moment favorable paraissait enfin venu de l'écouter. L'Angleterre, la seule alliée sur laquelle les cantons pussent

compter, était à la veille d'une révolution ; les troubles qui la déchiraient déjà suffisaient pour paralyser son action en Amérique et pour l'empêcher d'y envoyer aucun secours. Des forces conduites par un chef habile et jetées au milieu des cantons, pouvaient anéantir en deux ans leur puissance, et obliger même les Iroquois à chercher ailleurs une autre patrie.

Mais on oubliait que les colons anglais étaient déjà assez nombreux pour appuyer eux-mêmes les cantons, et qu'ils les appuyaient en effet malgré les remontrances de M. Barillon, ambassadeur français à Londres, et les ordres répétés de l'Angleterre à ses gouverneurs américains d'observer strictement les lois de la neutralité. Leurs marchands, attirés par la traite à Niagara et jusqu'à Michillimackinac, entre Montréal et les pays de l'Ouest, restaient sourds à tous les appels, et n'en travaillaient qu'avec plus d'ardeur à détacher des Français toutes les peuplades de ces contrées. Le marquis de Denonville, pour les arrêter et pour maîtriser ensuite les Iroquois, proposa au ministère, en 1686, d'entourer Montréal de murailles et de bâtir à Niagara un fort en pierre, capable de contenir quatre à cinq cents hommes. Ce fort, à la tête du lac Ontario, et celui de Frontenac, au pied, en face des Cinq-Nations, rendraient la colonie maîtresse des lacs en temps de guerre comme en temps de paix ; les Iroquois seraient à sa discrétion pour la chasse, puisque, leur propre pays étant épuisé de gibier, ils étaient obligés de venir la faire au nord du Saint-Laurent. Si les Anglais et leurs alliés étaient exclus de la rive nord de ce fleuve, la Nouvelle-York ferait une perte de quatre cent mille francs par année. Aussi, quoique cette exclusion eût été ajournée, le colonel Dongan ne fut pas plus tôt instruit des choses, qu'il protesta contre le grand approvisionnement qui se faisait à Cataracoui, et contre la construction d'un fort à Niagara, lieu qu'il prétendit situé dans le territoire de la Nouvelle-York. Le gouverneur français répondit que l'Angleterre était mal fondée dans ses prétentions sur les terres des Iroquois, parce qu'elle ne pouvait ignorer que les Français en avaient pris possession avant même qu'il y eût un seul Anglais dans la Nouvelle-York, ce qui était vrai.

Le colonel Dongan n'en resta pas là. Il convoqua les députés de toute la confédération iroquoise à Albany. Les Français, leur dit-il, se préparaient à faire la guerre à leurs tribus ; elles devraient les prévenir et les attaquer sur-le-champ à l'improviste, eux et leurs alliés ; les ennemis seraient facilement vaincus, parce qu'ils n'étaient point sur leurs gardes ; à tout événement il ne les abandonnerait pas. Le P. de Lamberville, chez les Onnontagués, combattit autant qu'il put les suggestions de Dongan, et, après avoir eu la parole des chefs qu'on ne commettrait point d'hostilités pendant son absence, il vint informer le marquis de Denonville de ce qui se passait. Dongan, à la première nouvelle de son départ, en devina le motif, et pressa avec encore plus d'ardeur les cantons de prendre les armes. Il voulut même soulever les Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes, et se faire remettre le frère du P. de Lamberville, qui était resté en otage dans le canton onnontagué ; mais il ne réussit pas dans ses tentatives, ou du moins qu'imparfaitement, car, après avoir envoyé des guerriers en course, les Iroquois les retirèrent avant qu'ils eussent fait beaucoup de mal.

Denonville, en apprenant les nouvelles irruptions des Iroquois, avait résolu d'attaquer les Tsonnontouans, les entremetteurs de toutes ces menées, et les plus mal disposés des cinq cantons. Pour les tromper sur ses préparatifs, il renvoya le P. de Lamberville chez les Onnontagués avec des présents destinés aux chefs qu'il pourrait conserver dans les intérêts des Français, et avec l'ordre de convoquer toutes les nations iroquoises à Cataracoui le printemps suivant. La présence de ce missionnaire vénéré, qui ignorait les projets du gouverneur, dissipa les soupçons que les avertissements de Dongan avaient inspirés aux sauvages et les engagea à rappeler, comme on l'a dit, les guerriers qu'ils avaient envoyés en course. Dans le même temps les agents français s'efforçaient de reconquérir la bonne amitié des tribus des lacs, ébranlées par les intrigues de la Nouvelle-York. L'été de 1686 se passa

ainsi en préparatifs pour la guerre et en négociations pour la paix. *

Les Iroquois, ne pouvant rester longtemps tranquilles, recommencèrent leurs courses. Leurs bandes attaquèrent les alliés des Français et facilitèrent ainsi les démarches que ceux-ci faisaient auprès des Miamis, des Hurons et des Outaouais afin de les engager à reprendre les armes. " Les Cinq-Cantons, qui n'aiment les Anglais que pour le bon marché de leurs marchandises, écrivit le marquis de Denonville à M. de Seignelay, et qui d'ailleurs craignent et haïssent plus leur domination que la nôtre, n'ont en vue que de détruire les autres sauvages pour venir ensuite à nous. Le colonel Dongan, qui veut se porter à Niagara, caresse beaucoup nos déserteurs, † dont il tire de grands services pour ruiner notre commerce et avancer le sien, et je suis moi-même obligé de les ménager jusqu'à ce que je sois en état de les châtier. J'apprends que les Cinq-Cantons ont marché contre les Miamis et les sauvages de la baie des Puants et qu'ils ont ruiné un de leurs villages; mais les chasseurs de cette baie sont revenus sur eux et les ont complètement battus; ils veulent avoir leur revanche. Ils ont fait depuis peu un grand carnage des Illinois; ils ne gardent plus aucune mesure avec nous, et ils pillent nos canots partout où ils les trouvent."

Les commandants de Michillimackinac et du Détroit avaient reçu ordre de mettre ces postes en état de défense; d'y faire des amas de vivres pour la prochaine campagne, et de descendre ensuite à Niagara avec les Canadiens et les sauvages dont ils pourraient disposer. Ils devaient

---

* *Documentary History of New York, by E. B. O'Callaghan*, vol. Ier.

† Dans un long rapport qu'il adressait au comité du commerce à Londres, en 1687, Dongan, après avoir dit que les Cinq-Nations, la plus guerrière des peuplades américaines, servaient de boulevard contre les Français, ajoutait qu'il ne permettait point aux sauvages chrétiens de parler à ces nations, si ce n'est à Albany; qu'il avait fait revenir plusieurs centaines de sauvages passés autrefois en Canada, et leur avait donné des terres sur la rivière Hudson; qu'il fallait bâtir des forts pour s'assurer du pays jusqu'à la baie du Mexique, parce que les Français réclamaient ce pays, sans autre droit que celui de possession depuis une vingtaine d'années, etc.

observer le plus grand secret dans l'exécution de ces ordres.

Cependant Louis XIV chargeait son ambassadeur à Londres de se plaindre de nouveau des procédés de Dongan, et de presser la nomination de commissaires pour terminer les contestations au sujet des pays appartenant aux deux couronnes en Amérique. Au printemps de 1687, le Canada reçut des renforts. Ils consistaient en huit cents hommes de mauvaises recrues, commandés par le chevalier de Vaudreuil, qui s'était distingué à la prise de Valenciennes en 1677, et dont plusieurs descendants ont depuis gouverné la colonie. Une partie du secours monta immédiatement à Montréal et se joignit au corps qui se rassemblait dans l'île de Sainte-Hélène, sous les ordres de M. de Callières, ancien officier qui avait servi vingt ans dans les glorieuses campagnes de Louis XIV. Ce corps se trouva bientôt composé de huit cent trente-deux hommes de troupes réglées, de huit cents Canadiens et de quatre cents sauvages. "Avec cette supériorité de force, dit un auteur, Denonville eut pourtant la malheureuse idée de commencer les hostilités par un acte qui déshonora le nom français chez les sauvages, ce nom que, malgré leur plus grande fureur, ils avaient toujours craint et respecté." Lorsqu'il fut prêt à se mettre en marche, il voulut frapper les Iroquois de terreur ; il fit saisir les chefs qu'ils avaient envoyés à Cataracoui à la demande du P. de Lamberville, et les envoya chargés de fers en France.

La nouvelle de cet attentat, désapprouvé hautement dans le pays, porta d'abord au comble la fureur des Iroquois ; ils jurèrent d'en tirer une vengeance éclatante. On trembla pour les jours du P. de Lamberville, instrument innocent de cette violation du droit des gens, car c'en était une. Les anciens d'Onnontagué le firent appeler. "Tout nous autorise à te traiter en ennemi, lui dirent-ils, mais nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons trop ; ton cœur n'a point eu de part à l'insulte qu'on nous a faite ; et il serait injuste de te punir d'un crime que tu détestes autant que nous. Mais il faut que tu nous quittes. Tout le monde ici ne te rendrait peut-être pas justice.

Quand les jeunes gens auront entonné le chant de guerre, ils ne verront plus en toi qu'un perfide qui a livré nos chefs à un dur et honteux esclavage ; ils n'écouteront plus que leur colère, et nous ne serions plus les maîtres de te soustraire à leurs coups." Ils lui donnèrent des guides, qui prirent par des routes détournées, et ne le quittèrent qu'après l'avoir mis hors de danger. Un autre jésuite, le P. Milet, fut sauvé par une femme, qui l'adopta et l'arracha ainsi au supplice du feu.

Le roi désavoua la conduite du gouverneur. Les ordres expédiés dans le temps à M. de La Barre, et récemment encore à Denonville lui-même et à l'intendant M. de Champigny, semblaient néanmoins les autoriser à envoyer les prisonniers iroquois aux galères comme sujets révoltés. Mais ici le droit des gens et le caractère sacré d'ambassadeur avaient été violés. Louis XIV s'empressa de renvoyer les Iroquois en Canada pour détruire l'effet d'une si fâcheuse méprise, tant par rapport à la religion que par rapport à la guerre; car cette méprise pouvait porter les cantons aux plus grands excès de fureur. On avait saisi tous les Iroquois qu'on avait pu trouver, pour les envoyer aux galères de Marseille. M. de Champigny en avait attiré plusieurs à Frontenac, sous prétexte d'un grand festin, et les avait fait mettre aux fers. Ces malheureux, se croyant perdus, avaient entonné leur chant de mort : ils furent mis en liberté comme les autres.

La petite armée de l'île de Sainte-Hélène s'était ébranlée. Elle était sur quatre cents embarcations. Les Canadiens, divisés en quatre bataillons, avaient pour chefs Lavaltrie, Berthier, Grandville et Longueuil. Afin de n'être pas blâmé, comme l'avait été M. de Meulles, dans le temps, pour n'avoir pas suivi l'expédition de M. de La Barre, l'intendant accompagnait les troupes. Elles débarquèrent à la rivière aux Sables, sur le bord du lac Ontario, au milieu du territoire des ennemis, et s'y retranchèrent. Le même jour, elles furent rejointes par La Durantaye, Tonti et Du Luth, qui amenaient du Détroit six cents hommes de renfort. Ces officiers avaient fait une soixantaine d'Anglais prisonniers sur le lac Huron, où ils les

avaient rencontrés qui s'en allaient trafiquer à Michillimackinac, contre le traité existant entre les deux couronnes. *

Après quelques jours de repos, Denonville se remit en mouvement pour aller chercher les ennemis. Ses troupes souffrirent beaucoup de la chaleur. Le pays où elles s'avançaient, montagneux et entrecoupé de ravines et de marais, était favorable aux embuscades; il fallait marcher avec une grande précaution. Les Iroquois avaient été informés de l'approche des Français par un prisonnier, qui s'était échappé des mains de ses gardes au moment du départ, et qui avait donné l'alarme. Les Tsonnontouans brûlèrent aussitôt leur village et prirent la fuite; mais, le premier moment de frayeur passé, ils résolurent de profiter des accidents du terrain pour s'opposer aux progrès de Denonville. Ils revinrent sur leurs pas, et placèrent trois cents hommes dans un ruisseau qui coulait entre deux collines boisées, en avant de leur bourgade, et cinq cents dans un marais rempli d'herbes hautes et épaisses, à quelque distance de là. Dans cette position, ils attendirent.

Les Français, se fiant à certains indices trompeurs semés exprès sur la route par les ennemis, précipitaient leur marche; leur avant-garde, fort éloignée du corps de bataille, arriva tout à coup près du ruisseau. Les trois cents Iroquois embusqués devaient laisser passer l'armée française, et l'assaillir par derrière, afin de la rejeter par cette brusque attaque dans la seconde et principale embuscade, formée dans le marais. Mais les Iroquois prirent cette avant-garde pour l'armée entière, et, croyant en avoir bon marché, parce qu'elle était presque toute composée de sauvages, ils poussèrent leur cri et firent feu. A cette mousqueterie inattendue d'un ennemi qu'ils ne voyaient point, la plupart de ces sauvages lâchèrent pied,

* Smith (*History of New York*) prétend que cette attaque était une infraction au traité de Whitehall de 1686, par lequel il avait été convenu que "la traite avec les sauvages serait libre aux Anglais et aux Français." C'est une erreur: le traité contient une stipulation toute contraire.

et le désordre se communiqua, dans le premier moment de surprise, aux soldats qui étaient avec eux, et qui n'étaient pas habitués à combattre dans les bois ; heureusement les sauvages chrétiens tinrent ferme. Tout à coup Lavaltrie arrive au pas de course, à la tête d'une partie des milices, au bruit des tambours battant la charge. A cette vue l'épouvante passe dans les rangs de l'ennemi, il abandonne sa position et s'enfuit vers la bande cachée dans le marais. Celle-ci, saisie à son tour d'une terreur panique, disparaît en un clin d'œil en jetant ses armes. La perte fut peu considérable du côté des Français ; les Iroquois eurent quarante-cinq hommes de tués et une soixantaine de blessés. Les vainqueurs couchèrent sur le champ de bataille de crainte de nouvelles surprises. Les sauvages se saisirent des corps de leurs ennemis, et, suivant leur coutume, ils firent un horrible festin de chair et de sang humains.

Le lendemain, l'armée monta au village incendié des Tsonnontouans, sur une petite montagne, dont la cime était couronnée de nombreuses tours, qui se dessinaient d'une manière pittoresque sur le fond bleu du ciel ; c'étaient leurs greniers : on y trouva une grande quantité de maïs, que les Iroquois n'avaient pas eu le temps de détruire. Il ne restait plus du village que des cendres et les tombeaux, qui avaient été épargnés. L'intérieur du pays fut ravagé pendant dix jours ; le maïs fut brûlé, les animaux tués. On ne rencontra pas un seul homme : toute la population avait fui, partie chez les Goyogouins, partie au delà des montagnes, dans la Virginie, semant un grand nombre de morts sur la route. Ce désastre réduisit de moitié la nation des Tsonnontouans, et humilia profondément la fière confédération dont elle faisait partie.

Au lieu de marcher ensuite contre les autres cantons, comme tout le monde s'y attendait, surtout les sauvages alliés, et d'anéantir la puissance des Iroquois tandis que la nation était encore terrifiée, le gouverneur laissa sa conquête inachevée. Il renvoya une partie de ses forces, et, avec le reste, se rapprocha de la rivière Niagara ; il alla y bâtir un fort, où il laissa une garnison de cent hommes, qui périt tout entière dans une épidémie.

Le résultat de cette campagne ne fut point proportionné aux préparatifs qu'on avait faits, ni aux espérances qu'elle avait données. Un général plus habile et plus décidé eût certainement terminé la guerre dans l'année, ses heureux commencements le font croire; mais le gouverneur s'arrêta trop longtemps dans le canton conquis lorsqu'il en restait d'autres à vaincre, et au milieu de sa conquête il oublia ce qu'il avait entrepris pour élever un fort inutile à ses desseins. Il lui manquait l'ardeur et le coup d'œil pour tirer parti d'un premier succès. Pendant qu'il réfléchissait, comme si le temps n'eût pas pressé, la campagne se trouva finie sans avoir produit aucun avantage durable.

Le défaut de vigueur a caractérisé toute la conduite de Denonville. Peu de gouverneurs ont tant écrit, tant donné de sages conseils sur le Canada, et peu de gouverneurs ont laissé le pays dans un état plus déplorable. C'est lui qui recommandait avec l'intendant au ministre d'envoyer de bons paysans, qui "mettent la main à la hache et à la pioche," pour ouvrir les terres. C'est lui encore qui se plaignait du grand nombre de nobles qu'il y avait en Canada. "A ce sujet, je dois rendre compte à monseigneur, écrivait-il au ministre en 1686, de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles, qui sont à la mendicité, toutes nobles ou vivant comme telles. La famille de Saint-Ours est à la tête. Il est bon gentilhomme du Dauphiné (il était parent du maréchal d'Estrades), chargé d'une femme et de dix enfants. Le père et la mère me paraissent dans un véritable désespoir de leur pauvreté. Cependant les enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper des blés et tenir la charrue." M. de Denonville nommait encore les Linctot, les d'Ailleboust, les Dugué, les Boucher, les Chambly, les d'Arpentigny, les Tilly. La femme et la fille du dernier labouraient aussi la terre. Il craignait que les fils de ces familles ne se livrassent aux Anglais, "qui n'épargnent rien, ajoutait-il, pour s'attirer nos coureurs de bois et du côté du nord et du côté de la Nouvelle-Angleterre." Dans cette dépêche il conseillait d'accorder des lettres de noblesse aux riches seulement, "car de faire en ce pays un noble pour n'être bon ni au commerce, ni à

aucune autre chose, c'est augmenter le nombre des fainéants." Il demandait des pilotes et des matelots, et proposait d'ouvrir un chemin pour communiquer du Canada à l'Acadie.

Ces avis étaient excellents; toutefois, il faut dire que l'administrateur doit être essentiellement un homme d'action, s'occupant plutôt à mettre en œuvre des plans possibles, qu'à en proposer sans cesse de toutes sortes, sans se donner le temps d'en exécuter aucun.

La retraite de Denonville fut le signal des invasions des Iroquois, sanglantes représailles qui répandirent la terreur dans la colonie. La rage dans le cœur, ces barbares portèrent le fer et le feu sur tout le Canada occidental. Le colonel Dongan, qui écrivait à Londres que M. de Denonville avait envahi le territoire anglais, les animait maintenant avec adresse, en se donnant pour leur allié fidèle et non pour leur maître; il s'adressait à leur patriotisme pour les exciter à défendre leur pays avec toute l'énergie dont ils étaient capables. Il faisait offrir en même temps des jésuites anglais aux Iroquois du saut Saint-Louis, et tâchait de les rapprocher de la ville de New-York, en leur offrant un territoire plus avantageux que celui qu'ils occupaient. Il voulut aussi se porter médiateur entre les parties belligérantes, et fit faire des propositions qu'il savait que les Français n'accepteraient point. Il affectait de parler en maître au nom des cantons. Il dit au P. Vaillant de Gueslis qu'on ne devait espérer la paix qu'à condition que les Français feraient revenir de France les sauvages qu'ils y avaient envoyés pour servir sur les galères; qu'ils obligeraient les Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et de la Montagne à retourner parmi leurs compatriotes; qu'ils raseraient les forts à Niagara et à Cataracoui; enfin qu'ils restitueraient aux Tsonnontouans tout ce qui avait été enlevé dans leurs villages. Dongan réunit ensuite les anciens des cantons : il leur annonça que le gouvernement français demandait la paix, et leur expliqua les conditions qu'ils devaient exiger avant tout. "Je souhaite, ajouta-t-il, que vous mettiez bas la hache; mais ne l'enterrez pas; contentez-vous de la cacher sous l'herbe. Mon

roi me défend de vous fournir des armes si vous continuez la guerre; mais que cette défense ne vous alarme point. Si les Français refusent mes conditions, vous ne manquerez de rien. Je vous fournirai ce qui vous sera nécessaire à mes dépens, plutôt que de vous abandonner dans une aussi juste cause. Tenez-vous sur vos gardes de peur de quelque nouvelle trahison de la part de l'ennemi, et faites secrètement vos préparatifs pour fondre sur lui par le lac Champlain et par le lac Ontario, en cas que vous soyez obligés de recommencer la guerre."

De leur côté, les sauvages des lacs s'étaient beaucoup refroidis pour les Français, surtout les Hurons de Michillimackinac, qui entretenaient des correspondances secrètes avec les Iroquois, quoiqu'ils se fussent battus contre eux dans la dernière campagne. Ces nouvelles, et une grande épidémie qui régna dans le Canada après le retour de l'armée, firent abandonner au gouverneur le projet d'une nouvelle campagne, et permirent à l'ennemi d'insulter le fort Frontenac et même le fort Chambly. Le dernier fut investi tout à coup par les Agniers et les Mahingans, et ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle les habitants de la campagne accoururent à son secours. Ces bandes se glissèrent jusque dans l'île de Montréal, où l'une d'elles se jeta sur une maison barricadée, chercha à en arracher les palissades et ne fut mise en fuite qu'après avoir perdu plusieurs hommes; une seconde bande, composée de deux cents guerriers, tomba sur un autre point, tua plusieurs personnes et incendia quelques maisons. Ces petites attaques n'étaient, du reste, que les signes avant-coureurs des terribles irruptions des années suivantes.

Le récit que le gouverneur fait de cette guerre, nous retrace vivement la situation de nos ancêtres, les dangers auxquels ils étaient continuellement exposés, le courage et la patience qu'ils montraient dans ces luttes barbares. "Les sauvages, dit-il, sont comme une grande quantité de loups répandus dans une vaste forêt, d'où ils ravagent tous les pays environnants. On s'assemble pour leur donner la chasse, on s'informe où est leur retraite, et elle est partout;

il faut les attendre à l'affût, et on les attend longtemps. On ne peut aller les chercher qu'avec des chiens de chasse, et les sauvages sont les seuls limiers dont on puisse se servir pour cela; mais ils nous manquent, et le peu que nous en avons ne sont pas gens sur lesquels on puisse compter; ils craignent d'approcher l'ennemi, et encore plus de l'irriter contre eux. Le parti qu'on a pris a été de bâtir des forts dans chaque seigneurie, pour y réfugier les personnes et les bestiaux; avec cela les terres labourables sont si écartées les unes des autres, et tellement environnées de bois, qu'à chaque champ il faudrait un corps de troupes pour soutenir les travailleurs." *

Pendant quelque temps on crut à la possibilité de la paix. Les négociations furent reprises, et l'hiver de 1687-88 se passa en allées et venues, en conférences, qui se prolongèrent jusque dans l'été, et en correspondances entre Denonville et Dongan. Dans une lettre ce dernier déclara formellement qu'il avait réuni les Iroquois et leur avait donné des armes pour défendre le territoire britannique contre toute invasion. † Les cantons envoyèrent au Canada des députés, qu'ils firent escorter jusqu'au lac Saint-François par douze cents guerriers, suite redoutable qui porta l'épouvante dans l'île de Montréal. Après avoir exposé leurs prétentions avec une grande hauteur, mais aussi avec une grande adresse, ces députés dirent que leur pays ne voulait pas profiter de ses avantages; que les Iroquois connaissaient la faiblesse du Canada; qu'ils pourraient incendier les maisons et les grains sur pied s'ils le voulaient, et, après avoir affamé les habitants, les attaquer et détruire leurs forts. Le gouverneur leur faisant remarquer que Dongan lui avait écrit qu'ils étaient sujets anglais et qu'ils ne pouvaient rien conclure sans ses ordres, ils répondirent, comme toujours, qu'ils étaient indépendants; qu'ils avaient constamment résisté aux prétentions de Dongan, et qu'ils voulaient être seulement amis des

* Lettre à M. de Seignelay du 10 août 1688.

† Documents de Paris et de Londres.—*Documentary History of New York, by E .B. O'Callaghan*, vol. Ier.

Français et des Anglais, sans que ni les uns ni les autres fussent leurs maîtres ; parce qu'ils tenaient leur terre immédiatement de Dieu, qu'ils n'avaient jamais été conquis ni par les uns, ni par les autres, et qu'ils prétendaient garder une parfaite neutralité. Les ambassadeurs onnontagués, onneyouts et goyogouins acceptèrent cependant les conditions que Denonville leur proposa: tous ses alliés seraient compris dans le traité ; le canton des Agniers et celui des Tsonnontouans lui enverraient des députés pour signer la paix ; toute hostilité cesserait de part et d'autre, et les Français pourraient en toute liberté ravitailler leur fort à Cataracoui. Une trève fut conclue et cinq Iroquois restèrent en otage jusqu'à la fin de la négociation. Malgré cette trève, quelques bandes, ignorant peut-être ce qui se passait, continuèrent de commettre des assassinats et des incendies sur différents points du pays, à la Rivière-du-Loup, à Saint-François, à Sorel, à Contrecœur, à Saint-Ours, où elles brûlèrent les maisons isolées et tuèrent les bestiaux ; mais elles finirent par se retirer peu à peu de la colonie.

Tous les alliés du Canada ne voyaient pas alors du même œil la cessation des hostilités. Les Abénaquis pénétrèrent dans le canton des Agniers et jusque dans les habitations anglaises, où ils levèrent des chevelures. Les Iroquois du Saut et de la Montagne les imitèrent ; les Hurons de Michillimackinac, que l'on avait crus les plus opposés à la guerre, furent ceux qui mirent le plus d'obstacles au traité, et qui traversèrent les négociations avec le plus de succès.

Pendant qu'on négociait, dit Raynal, un Machiavel né dans les forêts, Kondiaronk, nommé le Rat par les Français, lequel était le sauvage le plus intrépide, le plus ferme et le plus éclairé qu'on ait jamais trouvé dans l'Amérique septentrionale, arriva au fort Frontenac avec une troupe choisie de Hurons, résolu de faire des actions éclatantes et dignes de la réputation qu'il avait acquise. Le gouverneur ne l'avait gagné qu'avec peine ; car il avait été d'abord contre nous. On lui dit qu'un traité était entamé et fort avancé, que les députés des Iroquois étaient en chemin

pour le conclure à Montréal, et qu'il désobligerait le gouverneur français s'il continuait les hostilités.

Le Rat, étonné, se posséda néanmoins, et quoiqu'il crût qu'on sacrifiait sa nation et ses alliés, il ne lui échappa aucune plainte. Mais il était vivement offensé de ce que les Français faisaient la paix sans consulter leurs alliés, et il se promit de punir cet orgueil outrageant. Il dressa une embuscade aux députés des diverses nations sauvages disposées à traiter; les uns furent tués, les autres faits prisonniers. Il se vanta après ce coup d'avoir tué la paix. Quand les prisonniers lui dirent l'objet de leur voyage, il fit semblant de montrer le plus profond étonnement, et leur assura que c'était Denonville qui l'avait envoyé à l'anse de la Famine pour les surprendre. Poussant la feinte jusqu'au bout, il les relâcha tous sur-le-champ, excepté un seul, qu'il garda pour remplacer, dit-il, un de ses Hurons tué dans l'attaque. Il se rendit ensuite avec la plus grande diligence à Michillimackinac, et donna son prisonnier au commandant, M. de la Durantaye, qui, ne sachant point qu'on traitait avec les Iroquois, fit passer ce malheureux sauvage par les armes. L'Iroquois protesta en vain qu'il était ambassadeur. Le Rat fit croire à tout le monde que la crainte de la mort lui avait dérangé l'esprit. Après son exécution, le Rat fit venir un vieux Iroquois, depuis longtemps captif chez les Hurons, et lui donna la liberté pour aller apprendre à sa nation que, tandis que les Français amusaient leurs ennemis par des négociations, ils continuaient à faire des prisonniers et les massacraient. Cet artifice, d'une politique vraiment diabolique, réussit au gré de son auteur; car quoiqu'on parût avoir détrompé les Iroquois sur cette prétendue perfidie du gouverneur, ils ne furent pas fâchés d'avoir un prétexte pour ne pas poser les armes. Cependant les plus sages, qui voulaient la tranquillité, les avaient gagnés à envoyer de nouveaux députés en Canada; mais un exprès de sir Edmund Andros qui avait remplacé le colonel Dongan à la tête du gouvernement de la Nouvelle-York, arriva et défendit aux Iroquois de traiter avec les Français sans la participation

de son maître. Il leur dit que le roi de la Grande-Bretagne les prenait sous sa protection.

Andros, qui avait embrassé la politique de son prédécesseur en tout ce qui concernait les Cinq-Nations, écrivit en même temps à Denonville qu'elles dépendaient de la couronne d'Angleterre, et qu'il ne leur permettrait de traiter qu'aux conditions proposées par Dongan. Tandis qu'Andros se donnait ainsi pour le maître et le protecteur des nations iroquoises, le roi Jacques II était précipité du trône et remplacé par le prince d'Orange. Toutes les espérances de paix s'évanouirent. La guerre recommença avec acharnement, et fut d'autant plus longue que l'Angleterre, après sa rupture avec la France à l'occasion du renversement de Jacques II, se trouva ouvertement l'alliée des cantons.

Andros, sûr maintenant d'être appuyé par le nouveau souverain, ne garda plus de mesure dans ses menées, et travailla non seulement à rallier les Iroquois à sa politique, mais même à détacher les Abénaquis de notre alliance, sans succès cependant à l'égard de ceux-ci, car ce peuple aima mieux s'exposer aux plus grands périls que d'abandonner la nation qui lui avait communiqué les lumières de l'Evangile ; il forma toujours du côté du levant une barrière que ne purent jamais franchir les forces de la Nouvelle-Angleterre, qu'il attaqua au contraire lui-même et qu'il réduisit plus d'une fois, par ses courses, à solliciter le secours des Cinq-Nations.

La déclaration d'Andros et la conduite des Iroquois, qui avaient lâché de nouveau leurs bandes sur le Canada, inspirèrent un de ces projets énergiques qu'adopte un peuple dans une situation désespérée : c'était de se jeter sur les provinces anglaises. Le chevalier de Callières, après avoir communiqué au gouverneur un plan pour la conquête de la Nouvelle-York, alla en France le proposer à Louis XIV comme l'unique moyen de prévenir l'entière destruction de la colonie.

Il exposa au monarque que les Anglais, qui pouvaient donner en troc leurs marchandises à près de moitié meilleur marché que les Canadiens, s'attacheraient à la fin les

sauvages tout en ruinant le Canada, et qu'ils pourraient ensuite, réunis à ces barbares, brûler tous les établissements épars sur les deux rives du Saint-Laurent jusqu'à Québec ; que la Nouvelle-York soutiendrait toujours les prétentions des cantons, avec lesquels il n'y aurait jamais de paix solide à faire tant qu'ils auraient cet appui ; que le seul moyen de conserver le Canada et de prévenir tous ces malheurs, était de s'emparer de la Nouvelle-York. "Qu'on me donne, ajouta-t-il, quatorze cents soldats et six cents Canadiens d'élite, j'y pénétrerai par la rivière Richelieu et le lac Champlain. Orange (Albany) n'a qu'une enceinte de pieux non terrassée, et un petit fort à quatre bastions, où il n'y a que cent cinquante soldats. Cette ville contient trois cents habitants. Manhatte (New-York) en a quatre cents, divisés en huit compagnies, moitié cavalerie et moitié infanterie; elle a un fort de pierre avec du canon. Sa conquête rendrait le roi maître de l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ouvert en toutes saisons, et d'un pays fertile sous un climat doux." Le roi approuva d'abord ce projet, puis l'ajourna, préférant une bonne paix si elle était possible, ensuite y revint et voulut alors en confier l'exécution à un autre capitaine que le marquis de Denonville, que sa campagne contre les Tsonnontouans avait fait juger, et que sa conduite d'ailleurs venait de faire révoquer.

Il était temps que l'on confiât à des hommes plus habiles le gouvernement canadien, abandonné, depuis le départ de M. de Frontenac, à des administrateurs décrépits et incapables. Une plus longue persévérance dans la politique des deux derniers gouverneurs pouvait compromettre d'une manière irréparable l'avenir de la colonie. Mais le malheur s'acharnait sur Denonville. Les derniers jours de son administration furent marqués par de véritables désastres, qui font de cette époque l'une des plus funestes des premiers temps de notre histoire.

Contre toute attente, le pays jouissait depuis plusieurs mois d'une tranquillité profonde que des bruits sourds d'invasion ne purent troubler. Quoique l'on se prît parfois à s'étonner de ce calme, dans lequel, sans la lassitude générale, on aurait pu voir quelque chose de sinistre ; quoique

le gouverneur eût été positivement informé que les Iroquois allaient envahir le Canada, l'on trouvait le repos si doux qu'on ne voulut pas croire à ce rapport. Denonville en parla aux jésuites, et ils lui dirent que celui qui avait apporté cette nouvelle était indigne de foi. D'ailleurs tout le monde était familiarisé depuis longtemps avec les irruptions passagères des sauvages, et, comme les marins qui, insoucieux de la tempête, s'endorment tranquillement au milieu de l'élément orageux sur lequel ils ont passé leur vie, les premiers colons s'étaient accoutumés aux dangers que présentait le voisinage des barbares, et ils vivaient presque dans l'oubli de la mort qui pouvait fondre sur eux à l'instant qu'ils y penseraient le moins.

On était rendu aux premiers jours du mois d'août (1689), et rien n'annonçait aucun événement extraordinaire, lorsque tout à coup quatorze cents Iroquois traversent le lac Saint-Louis, dans la nuit du 5, durant une tempête de grêle et de pluie qui les favorise, et débarquent en silence sur la partie supérieure de l'île de Montréal. Avant le jour, ils se sont placés par pelotons à toutes les maisons sur un espace de plusieurs lieues. Les habitants sont plongés dans le sommeil. Les Iroquois n'attendent plus que le signal: il est donné. Alors s'élève un effroyable cri de mort; les portes sont rompues, et le massacre commence partout en même temps. Les sauvages égorgent d'abord les hommes; ils mettent le feu aux maisons qui résistent, et lorsque la flamme en fait sortir les habitants, ils épuisent sur eux tout ce que la fureur et la férocité peuvent inventer. Ils ouvrent le sein des femmes enceintes pour en arracher le fruit qu'elles portent, et contraignent des mères à rôtir vifs leurs enfants. Deux cents personnes périssent dans les flammes. Un grand nombre d'autres sont entraînées dans les cantons pour y souffrir le même supplice. L'île est inondée de sang et ravagée jusqu'aux portes de la ville de Montréal. De là, les Iroquois passent sur la rive opposée; la paroisse de La Chenaie est incendiée tout entière, et une partie des habitants est massacrée.

Rien ne vint arrêter le torrent dévastateur, qui fut maître de son cours pendant plusieurs semaines. A la première

nouvelle de l'irruption, Denonville perdit la tête. Il se présenta plusieurs troupes d'hommes pour marcher aux Iroquois; il les fit revenir ou leur défendit de remuer. Plusieurs fois on aurait pu surprendre les barbares, ivres de vin et dispersés dans la campagne, et les détruire, ou les attaquer en chemin avec avantage; mais l'ordre positif empêchait de rien faire. Les soldats et les habitants restaient immobiles sous les armes, devant ces ravages, sans pouvoir se venger. Il n'y eut de chocs que sur quelques points. Quatre-vingts hommes, Français et sauvages, commandés par le lieutenant de La Robeyre, étaient partis pour aller porter secours au fort Roland, à Lachine, où commandait le chevalier de Vaudreuil. Ce faible détachement fut attaqué en chemin et détruit. La Robeyre tomba vivant, mais blessé, au pouvoir des Iroquois, qui le réservèrent pour servir de spectacle dans leur village, où ils le brûlèrent à petit feu. Ces barbares parcouraient le pays, laissant partout des traces sanglantes de leur passage. Ils se portaient rapidement d'un lieu à un autre, et cédaient, lorsqu'ils rencontraient de la résistance, pour se répandre là où ils n'en trouvaient point. Ils se promenèrent ainsi pendant deux mois et demi avec le fer et la flamme, comme un incendie qu'excite un vent qui change sans cesse de direction; ils restèrent maîtres de la campagne jusque vers le milieu d'octobre, qu'ils se retirèrent.

Alors le gouverneur envoya à la découverte pour s'assurer de leur retraite. Le détachement rencontra sur le lac des Deux-Montagnes vingt-deux Iroquois dans un canot. Les Canadiens étaient à peu près ce nombre, et montaient deux embarcations; ils essuyèrent le feu de l'ennemi, puis, sur l'ordre de leur chef, ils abordèrent le canot, et chacun prenant son homme, dix-huit sauvages tombèrent à la première décharge.

Quoiqu'il fût difficile de se garantir d'une irruption soudaine dans un vaste pays couvert encore de forêts, et qu'on ait dit que la catastrophe de l'île de Montréal ne pouvait être attribuée à Denonville, parce que le mal venait de ce que les établissements étaient trop disséminés, on ne peut s'empêcher de se demander comment Denonville n'avait pas su

prévoir une pareille invasion d'un ennemi dont les surprises étaient plus à craindre que les attaques ouvertes. En général l'insuccès dans la guerre est une forte présomption d'incapacité. Si quatorze cents barbares se sont promenés en vainqueurs au milieu de la colonie pendant deux mois, c'est que le gouverneur avait d'abord manqué de jugement en ne croyant pas des bruits qui l'avertissaient de se mettre sur ses gardes, et qu'il n'avait pas su ensuite faire agir les forces dont il pouvait disposer.

Pendant que le Canada déplorait encore ces désastres, qui firent donner à l'année 1689 le nom funèbre d'*année du massacre*, le comte de Frontenac arriva pour remplacer Denonville. Les Canadiens, qui connaissaient l'habileté de leur ancien gouverneur, osèrent alors, et alors seulement, se livrer à des espérances ; ils le reçurent avec des démonstrations de joie extraordinaires. Il débarqua à Québec, le soir, au bruit du canon et de la mousqueterie, et fut reçu à la lueur des flambeaux par le conseil souverain, et par tous les habitants sous les armes. La ville illumina spontanément. Il fut complimenté par les corps publics, et surtout par les jésuites, qui avaient tant travaillé quelques années auparavant à le faire rappeler. Les nobles, les marchands, les bourgeois, les sauvages alliés, l'accueillirent de manière à le convaincre qu'il est des temps où le talent triomphe des factions, des jalousies, des haines, de toutes les mauvaises passions des hommes.

L'administration de Denonville avait duré quatre ans. Il était venu avec une grande réputation d'habileté, et il la perdit en peu de temps. Il fut presque toujours malheureux dans ses entreprises. Il rechercha sans cesse l'amitié des tribus indigènes, et il perdit toute leur confiance ; il fit de grands préparatifs de guerre, et il se trouva sans soldats au moment du danger. Il manquait à la fois de persévérance, de fermeté et de vigueur ; il connaissait peu les hommes et sa faiblesse lui attira le mépris des sauvages. On lui reprocha de ne pas s'être assez mis au fait des affaires du pays, et d'avoir donné sa confiance à des gens qui ne la méritaient pas, et qui abusaient de sa crédulité pour faire triompher leurs idées ou pour servir leurs

intérêts. Au reste, quel que soit le mérite des gouvernants, la condition du succès doit être la seule recevable de leur part, parce que la sûreté des peuples en dépend. Tacite raconte que les troupes romaines, s'étant laissé battre par les Africains, Apronius les fit décimer; punition tombée en désuétude, mais qu'il emprunta à la mémoire des anciens. La puissance de Rome était due à cette condition indispensable, le succès, que ce grand peuple exigeait de ses chefs pour leur accorder le droit de lui commander. Malgré tout ce que l'on a pu dire de Denonville pour le justifier ou pour atténuer ses fautes, il sera toujours regardé comme l'un des gouverneurs les plus malheureux du Canada.

La guerre avait été déclarée à l'Angleterre dans le mois de mai (1689); le comte de Frontenac, en reprenant en main les rênes du gouvernement, eut donc à lutter à la fois contre les colonies anglaises et contre les Cinq-Cantons. On verra que son énergie et son habileté purent vaincre toutes les difficultés; que cette guerre fut des plus glorieuses pour les Canadiens, si faibles en nombre auprès de leurs adversaires; et que, loin de succomber, ils attaquèrent bientôt eux-mêmes les ennemis et portèrent la terreur jusque dans le cœur de leurs établissements les plus reculés.

Mais, avant d'aller plus loin, il convient peut-être de donner une esquisse des colonies anglaises, avec lesquelles nous avons eu à lutter tant de fois depuis sur le champ de bataille, et dont l'histoire se rattachera désormais chaque jour plus étroitement à la nôtre. Le tableau de leur origine, de leurs progrès, de leurs institutions, de leur puissance, nous fera mieux connaître aussi la force de l'ennemi que nous avions à combattre, la force du peuple qui s'élevait à côté de nous, et qui forme aujourd'hui, par sa population et par son industrie, l'une des premières nations du monde.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE Ier

COLONIES ANGLAISES.

1690.

Objet de ce chapitre.—Les persécutions politiques et religieuses fondent et peuplent les colonies anglaises, qui deviennent en peu de temps très puissantes.—Caractère anglais résultant du mélange des races normande et saxonne.—Institutions libres apportées au nouveau monde, fruit des progrès de l'époque.—La Virginie et la Nouvelle-Angleterre.—Colonie de Jamestown (1607).—Colonie du Nouveau-Plymouth et gouvernement qu'elle se donne (1620).—Les émigrations se multiplient.—L'Angleterre s'alarme.—La bonne politique prévaut dans ses conseils, et elle laisse continuer l'émigration.—Le Nouveau-Plymouth passe entre les mains du roi par suite de la dissolution de la compagnie.—La commission des plantations est établie; opposition qu'elle soulève contre elle dans les colonies; sa dissolution.—Etablissement du Maryland (1633) et de plusieurs autres provinces.—Leurs diverses formes de gouvernement.—Confédération des provinces de la Nouvelle-Angleterre.—Elles se montrent presque indépendantes de la métropole.—Population et territoire des établissements anglais en 1690.—Ils jouissent de la liberté du commerce.—Jalousie de l'Angleterre: lois du parlement impérial passées pour restreindre cette liberté.—Opposition générale des colonies; doctrine du Massachusetts.—M. Randolph envoyé par l'Angleterre pour faire exécuter ses lois de commerce; elle le nomme percepteur général des douanes.—Négoce étendu que faisaient déjà les colons.—Les rapports et les calomnies de Randolph servent de prétexte pour révoquer les chartes de la Nouvelle-Angleterre.—Insurrection de 1689.—Gouvernement.—Lois.—Instruction publique.—Industrie.—Différence entre le colon d'alors et le colon d'aujourd'hui, entre le colon français et le colon anglais.

Le Canada avait été en paix avec l'Angleterre depuis le traité de Saint-Germain-en-Laye, conclu en 1632. A cette

époque, les colonies de l'Amérique septentrionale naissaient à peine. Les combattants étaient des Européens, qui se disputaient la possession du nouveau monde. Aucun d'eux, en prenant les armes, ne pensait défendre le sol de la patrie ; la terre qu'ils foulaient était encore à leurs yeux une terre étrangère. Mais, en 1689, les choses avaient déjà changé : une génération nouvelle était sortie du sol ; elle allait y attacher son honneur et son existence. Les métropoles laissèrent le champ libre à ces nouveaux habitants, qui essayèrent leur force les uns contre les autres, et qui déployèrent dans la lutte la même ardeur, la même haine nationale que la France et l'Angleterre donnaient en spectacle depuis des siècles dans l'ancien monde.

Nous avons vu le développement qu'avait pris jusqu'alors la Nouvelle-France en population, en industrie et en richesses. Pour bien juger des dangers que la guerre pouvait offrir aux Canadiens, si peu nombreux, il est nécessaire de connaître aussi quels progrès avaient faits les colonies anglaises.

Après les tentatives infructueuses de colonisation dont nous avons dit un mot au commencement de cet ouvrage, l'Angleterre avait cessé de s'occuper de l'Amérique. Ses pêcheurs et ses baleiniers seulement continuèrent d'en fréquenter les parages. La France, au contraire, plus persévérante, s'obstina jusqu'à ce qu'elle eût réussi à s'établir en Acadie et à prendre pied solidement en Canada.

Mais dans le temps même où la France s'assurait d'une grande partie du nouveau monde, des guerres politiques et religieuses bouleversèrent l'Angleterre, et rejetèrent hors de cette île les débris des partis vaincus, qui, tour à tour opprimés par le vainqueur, étaient obligés de s'expatrier. Ces exilés, fort nombreux pour le temps, ces pèlerins, comme quelques-uns d'eux se nommèrent, vinrent se réfugier sur les bords hospitaliers de l'Amérique, et y fondèrent la Virginie, le Nouveau-Plymouth, le Massachusetts et quelques autres provinces. Comme la cause de cette émigration forcée subsista longtemps, ces nouvelles colonies se peuplèrent rapidement et surpassèrent bientôt celles de la France.

Alors le génie commerçant des Anglais, se déployant à la faveur de la liberté politique qu'ils avaient enfin acquise, concourut à l'accroissement de leurs possessions lointaines, auxquelles la direction nouvelle donnée à l'esprit national fut avantageuse, car elles en profitèrent plus que l'Angleterre elle-même ; et plus. tard une puissante république sortit de ces causes si diverses.

La race saxonne, agreste et engourdie, dit un écrivain, aurait fait peu de bruit dans le tournoi des peuples, si des myriades de Normands, de Poitevins et d'autres Français de toutes les provinces, ne fussent venus la réveiller rudement à la suite de Guillaume le Conquérant. De cette époque et de la fusion graduelle des deux races, datent les progrès qui se sont manifestés successivement dans le génie, les institutions et la puissance de l'Angleterre. L'audace, l'activité, la rapacité normandes fécondèrent la vieille torpeur saxonne. Des excès de la tyrannie organisée par la conquête, et des résistances féodales naquirent les alliances des intérêts lésés, et de ces alliances, tout le système municipal et parlementaire de la Grande-Bretagne. * Les colons américains apportèrent avec eux ce système municipal et parlementaire, cause première de leurs succès dans la suite.

L'époque de l'établissement de l'Amérique septentrionale est remarquable encore par la révolution qui s'opérait dans les esprits, chez toutes les nations européennes, surtout en Angleterre, contre les vices et les abus du régime féodal. Le peuple ne se contentait plus dans ce dernier pays de vaines théories politiques ; il réclamait la mise en pratique de ces grands dogmes sociaux que la marche de la civilisation et les doctrines chrétiennes commençaient à répandre parmi la multitude. Les Anglais furent les premiers qui possédèrent dans leur parlement l'arme nécessaire pour lutter longtemps avec avantage contre le despotisme des nobles et des princes. Jacques I[er] donnait le nom de rois † aux membres des communes, tant s'était accrue déjà

* Maillefer.

† Un comité de la chambre des communes devait lui présenter une adresse : il ordonna que douze sièges fussent apportés pour les membres de ce comité, " car, dit-il, ce sont douze rois qui vont venir."

leur puissance. Les droits de l'homme, la liberté politique, la nature et l'objet du gouvernement, telles étaient les questions qui se discutaient avec une chaleur extrême jusque dans le village le plus reculé du pays. Faute d'expérience, néanmoins, on abusa de cette liberté pour laquelle on combattait, et le vaincu fut foulé aux pieds et proscrit. Les querelles de religion, se mêlant à celles de la politique, fournirent de nouveaux aliments à l'incendie, dans lequel disparurent les restes de l'Eglise de Rome et le trône. Les puritains prétendaient défendre la liberté religieuse et la liberté politique, et, tant qu'ils dominèrent sous Cromwell, ils furent plus exclusifs et plus persécuteurs que les royalistes mêmes, qu'ils avaient renversés. Mais les principes survivent à ceux qui en abusent. La réaction qui eut lieu après la mort du Protecteur, priva les puritains de toute autorité. Les plus zélés et les plus compromis vinrent se réfugier en Amérique pour se soustraire au nouveau gouvernement. Ils y introduisirent leurs principes. Le droit de représentation, l'institution du jury, le vote des subsides par le peuple, furent les éléments de leur organisation politique, et ne cessèrent plus d'être regardés par eux comme les droits les plus précieux de l'homme. Les monopoles, les ordres privilégiés, les charges sur l'industrie, les maîtrises, les corporations de métiers, la féodalité, tous les fardeaux enfin qui accablaient encore le peuple, même dans les pays les plus libres de l'Europe, ne suivirent point ces émigrés de ce côté-ci des mers.

Jacques Ier divisa la partie du continent américain située entre le 34e et le 45e degré de latitude en deux vastes provinces, la Virginie et la Nouvelle-Angleterre. Il concéda, en 1606, la première à une compagnie de Londres, et la seconde, à des marchands de Plymouth, avec le droit d'y établir des colonies et d'y commercer.

Dès l'année suivante ou deux ans après la fondation de Port-Royal, la compagnie de Londres envoya cent colons environ commencer l'établissement de la Virginie. Ils se fixèrent dans un lieu qu'ils nommèrent Jamestown, où les privations et la misère réduisirent leur nombre

à une quarantaine en quelques mois. Cinq cents autres émigrants, arrivés en 1609, périrent aussi presque tous de faim par leur imprévoyance. La fertilité du sol, la beauté du climat firent oublier ces désastres; l'émigration augmenta, et peu à peu la province prit des développements qui la mirent enfin au-dessus de tous les périls. Ces premiers pionniers de la colonisation anglaise vécurent à profits communs jusqu'en 1613; il leur fut distribué alors des terres, et, quelques années après, la plupart reçurent des femmes, que la compagnie leur vendit de cent à cent cinquante livres de tabac chacune. En 1619, fut convoquée par le gouverneur George Yeardley la première assemblée représentative qu'ait vue l'Amérique. Les députés, élus par les bourgs, réglèrent les affaires de la province, qui avaient été dirigées jusque-là par la compagnie. En 1621, la Virginie reçut une espèce de gouvernement constitutionnel, composé d'un gouverneur, d'un conseil et d'une chambre élective. Peu après elle fut attaquée par les sauvages, qui massacrèrent plus de trois cents personnes. La compagnie, blâmée de ne l'avoir pas suffisamment protégée, fut dissoute et forcée de remettre le pays sous la protection du roi. La Virginie perdit sa législature à cette époque, sous le roi Jacques Ier, pour la recouvrer sous Charles Ier, son fils.

De son côté, la compagnie de Plymouth avait envoyé, en 1607, cent et quelques colons à Sagahadoc (près de Kénébec), dans la Nouvelle-Angleterre, sous les ordres de sir George Popham. Ce dernier étant mort peu après son arrivée, les colons retournèrent en Europe le printemps suivant, et la société abandonna toute idée de colonisation jusqu'en 1620. Cette année-là, des puritains dits Brownistes, réfugiés en Hollande depuis une douzaine d'années pour échapper aux persécutions qui pesaient sur eux en Angleterre, obtinrent la permission de s'établir en Virginie avec la liberté d'y professer leur religion. Ils firent voile pour ce pays; mais, trompés par leur pilote, qui fit fausse route, au lieu d'aborder en Virginie, ils débarquèrent dans la Nouvelle-Angleterre. Ne voulant point reprendre la mer, ils jetèrent là où ils se trouvaient les fondements de la colonie qui a reçu le nom de Nouveau-Plymouth.

Sans charte du roi, ils formèrent une société purement démocratique, fondée sur l'égalité absolue, régie par des lois et une magistrature qu'elle-même se donna; elle a duré jusqu'à l'époque de la réunion au Massachusetts en 1691. Le texte du pacte de 1620 a été conservé. C'est, dit M. Story, le monument de ce genre le plus authentique que l'on trouve dans l'histoire de la naissance des peuples. Les philosophes et les publicistes, pour établir la mesure des droits et des devoirs du gouvernant et du gouverné, reviennent sans cesse à la théorie d'un contrat fondamental volontaire; mais presque toujours on a tenu qu'un pareil contrat n'avait jamais eu d'existence hors de l'esprit. "On ne pensait guère que l'Amérique en fournissait un exemple d'une simplicité primitive et presque patriarcale." *

Deux ans après, la compagnie de Plymouth concéda une partie du Massachusetts à quelques aventuriers, qui essayèrent en vain de former un établissement. En 1628, une nouvelle association acheta ce pays et fut constituée en corps politique par charte royale. Elle y transféra le siège du gouvernement; et quelque temps après les habitants élurent des députés pour faire des lois et pour établir des cours de justice. L'immigration devint considérable. Il arriva dans une seule année plus de quinze cents personnes, qui jetèrent les fondements de Boston. En 1633, les immigrants furent encore plus nombreux. C'étaient des mécontents politiques, des hommes qui, avec des lumières, possédaient de l'expérience et de la fortune. L'Angleterre, voyant grossir ce torrent de population qui s'écoulait vers l'Amérique, fut alarmée. Elle fit suspendre le départ des navires, et donna l'ordre qu'à l'avenir aucun bâtiment ne pourrait faire voile pour le nouveau monde, avec des émigrants, sans en avoir obtenu la permission de l'autorité publique. En même temps les capitaines des navires retenus furent requis de se présenter devant le conseil d'Etat avec la liste de leurs passagers. Mais, après réflexion, la bonne politique l'emporta, et les émigrants purent continuer leur route avec l'assurance que le roi "n'avait aucune

* *Commentaries on the Constitution of the United States*, etc.

intention de leur imposer la liturgie de l'Eglise anglicane, persuadé qu'il était que c'était pour jouir de la liberté en matière de religion qu'ils passaient dans le nouveau monde." *

Au nombre des passagers dont le départ avait été suspendu, se trouvait un homme obscur, qui portait les destinées de sa patrie : cet homme était Cromwell. L'œil royal ne put percer l'avenir de ce nom roturier dans la liste des émigrants qui lui fut soumise, ni reconnaître dans celui qui s'appelait ainsi le possesseur futur du trône, le chef de la nation. L'ordre qu'on avait donné causa du délai, et dans l'intervalle le futur Protecteur de l'Angleterre changea d'avis, et ne sortit point du royaume où sa destinée devait s'accomplir.

La colonie du Massachusetts passa bientôt sous l'autorité du roi comme celle de la Virginie. Cet événement influa peu sur l'administration intérieure, parce que cette administration resta toujours entre les mains des colons. Outre leur législature, ils élisaient tous leurs fonctionnaires, depuis le gouverneur jusqu'au dernier officier public. Ce n'est que plus tard, vers 1638, que les clameurs de leurs ennemis à Londres engagèrent le roi à nommer une commission des plantations pour entendre les plaintes. Cette commission, dont l'archevêque de Cantorbéry était le chef, reçut une autorité suprême et absolue sur toutes les colonies, avec le pouvoir de faire des lois touchant le gouvernement, la personne et les biens des habitants. C'était soumettre d'un seul coup la société, déjà accoutumée aux institutions les plus libres de la terre, au pouvoir absolu d'hommes vivant à mille lieues d'elle et qui ne la connaissaient pas. Aussi, à la première nouvelle, le Massachusetts fit-il les remontrances les plus énergiques. Les colons étaient passés en Amérique avec le consentement du prince, dont ils avaient beaucoup agrandi les

---

* Charles Ier se guida d'après le même principe en accordant une charte au Rhode-Island en 1663. "Notre plaisir royal, dit le monarque, est que personne dans la colonie ne soit à l'avenir molesté, puni, inquiété, ni recherché pour différence d'opinion en matières religieuses."

domaines; si on leur enlevait leur charte, ils seraient forcés de s'en aller ailleurs ou de retourner dans leur pays natal; et tous leurs établissements tomberaient entre les mains des Français ou des Hollandais. Ils demandaient seulement qu'on leur laissât la jouissance de leurs anciennes libertés, et qu'on ne mît aucune entrave à l'émigration. En présence d'une opposition d'autant plus sérieuse qu'elle paraissait raisonnable, l'Angleterre n'osa pas mettre à exécution un projet devenu odieux dès le principe, et la commission des plantations s'éteignit sans rien faire; tant l'opinion publique avait déjà d'influence sur le gouvernement de la métropole.

Cependant les colonies anglaises, respectées ainsi dans leurs droits, voyaient arriver incessamment des partisans vaincus dans les luttes civiles de la mère patrie, et augmenter en même temps leur population et leurs richesses. Les puritains allaient chercher un asile dans la Nouvelle-Angleterre; les royalistes, dans la Virginie; les catholiques, dans le Maryland.

Le Maryland fut concédé par Charles I[er] à lord Baltimore, baron irlandais, et fondé, en 1633, par deux cents gentilshommes catholiques. Huit ans après, les colons demandèrent et obtinrent un gouvernement libre. Cette province est la première qui ait eu l'honneur de proclamer le grand principe de la liberté de conscience et de reconnaître la sainteté de ses droits. * Elle se peupla rapidement. Tranquille pendant que les autres, oubliant déjà les maux que la tyrannie avait fait souffrir à leurs fondateurs dans leur pays natal, étaient en proie aux persécutions religieuses, elle attirait chez elle une immigration nombreuse, qui était sûre d'y trouver le repos et la paix.

Telle fut l'origine de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre; autour des premières colonies vinrent ensuite se grouper les autres, en cherchant à se modeler sur elles. Quelques-unes cependant voulurent se donner une organisation politique différente, comme nous allons le voir. †

* Chalmer's Annals.

† La Virginie fut fondée en 1606.

La Nouvelle-York, fondée par les Hollandais, en 1614, sous le nom de Nouvelle-Hollande, devint anglaise en 1664.

Les colonies anglaises eurent au début trois formes de gouvernement bien distinctes, qui se modifièrent dans la suite de manière à constituer les éléments du gouvernement fédéral établi par la révolution de 1776. Ces formes prirent les noms de gouvernement de charte, de gouvernement royal et de gouvernement de propriétaires. Le gouvernement de charte exista dans la Nouvelle-Angleterre seulement. Le peuple de ce pays jouissait de tous les avantages des sujets anglais les plus favorisés. Il possédait les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Une seule restriction était imposée à son autorité législative, c'était que ses lois ne fussent pas contraires à celles de l'Angleterre. Lorsque la métropole voulut réclamer dans la suite le droit de révoquer les chartes, les colons le lui nièrent, sans pouvoir empêcher cependant que quelques-unes d'elles ne fussent abolies, particulièrement vers la fin du règne de Charles II, époque à laquelle les corporations d'Angleterre éprouvèrent le même sort. Les contestations

---

Le Nouveau-Plymouth, fondé en 1620, réuni au Massachusetts en 1691.

Le Massachusetts fondé en 1628.

Le Nouveau-Hampshire, en 1623.

Le Nouveau-Jersey, fondé par les Hollandais, en 1624, devint anglais en 1664.

Le Delaware, fondé par les Hollandais en 1627, devint anglais en 1664. Quelques Suédois s'y étaient établis en 1638; mais ils furent subjugués par les Hollandais, et la plupart quittèrent le pays.

Le Maine fondé en 1630, réuni au Massachusetts en 1677.

Le Maryland, fondé en 1633.

Le Connecticut, établi en 1635 par des colons du Massachusetts.

Le Nouveau-Haven, fondé en 1638, réuni au Connecticut en 1662.

La Providence, fondée en 1636,
Le Rhode-Island, fondé en 1638, } réunis en 1644.

La Caroline du Nord, fondée vers 1650; colonie distincte en 1729.

La Caroline du Sud, fondée en 1670. Cette date est celle de l'établissement des Anglais. Longtemps auparavant, sous l'amiral de Coligny, les huguenots français y avaient fondé une colonie florissante, qui finit par l'affreuse catastrophe vengée par le chevalier de Gourgues.

La Pensylvanie, fondée en 1682, enfin

La Géorgie fut fondée en 1733.

auxquelles cette question donna lieu devinrent plus tard une des causes de la révolution.

Le pouvoir législatif était confié, dans le Massachusetts, à un corps qui se nommait "cour générale de la colonie de la baie de Massachusetts." Cette cour se composait d'un gouverneur, d'un lieutenant gouverneur, de dix magistrats et de deux députés par commune, tous élus annuellement par le peuple. Le gouverneur et les magistrats formaient une chambre, les députés composaient l'autre. Cette législature avait une session tous les ans. Le pouvoir exécutif était exercé par le gouverneur et un conseil, qui siégeait deux fois par semaine.

Le gouvernement royal exista, dès l'origine, dans la Virginie et la Nouvelle-York ; dans les deux Carolines, à partir de 1728, et dans la Géorgie, le Nouveau-Hampshire et le Nouveau-Jersey, dès 1702. Dans toutes ces provinces, le gouverneur et le conseil étaient nommés par la couronne, et les chambres d'assemblée élues par le peuple. Les gouverneurs recevaient leurs instructions du roi ; au moyen de leur veto, ils annulaient souvent les décisions des chambres, qui ne pouvaient rien faire sans leur agrément, au lieu que les gouverneurs agissaient quelquefois sans elles. Les fonctionnaires étaient nommés par la couronne, mais payés par les colonies. Les actes arbitraires des gouverneurs, et le droit que réclamait le souverain de sanctionner ou de rejeter à son gré les actes des assemblées, furent toujours autant de sources de difficultés.

Le gouvernement de propriétaires tenait du régime féodal, et avait quelque ressemblance avec les palatinats d'Allemagne. Ces propriétaires possédaient les pouvoirs exécutif et législatif, le tout subordonné à l'autorité suprême de l'Angleterre, de sorte qu'ils n'étaient réellement que des agents. Le Maryland, les deux Carolines, le Nouveau-Jersey, la Pensylvanie, le Delaware eurent cette forme de gouvernement, qui subsista dans le Maryland et dans les deux dernières provinces jusqu'à la révolution. Leur histoire est remplie de dissensions, occasionnées par la manière dont les concessionnaires exerçaient leur droit de veto sur les actes des assemblées légis-

latives; car le système représentatif existait aussi dans ces colonies, où les députés étaient nommés moitié par les propriétaires et moitié par le peuple. En 1719, les Caroliniens, excités contre les propriétaires, s'emparèrent du gouvernement et élirent un gouverneur, un conseil et une assemblée, qui publièrent une déclaration d'indépendance, en exposant les motifs de leur renonciation à leur ancienne forme de gouvernement.

Dès l'origine, les provinces de la Nouvelle-Angleterre formèrent ensemble une ligue offensive et défensive, dans laquelle chacune se réserva son gouvernement et ses juridictions. Les affaires générales étaient réglées par un congrès, où chaque province avait deux représentants. * Pour marque de sa souveraineté, la confédération frappait monnaie, et les charges publiques se donnaient au nom du gouverneur avec le consentement du conseil. Suivre sans sa permission les lois anglaises ou les ordres du roi, c'était violer ses privilèges. Cette confédération possédait, comme on le voit, une quasi-indépendance, mais elle ne la garda pas longtemps.

A partir de 1630, la population des colonies anglaises prit un accroissement rapide; et déjà, en 1690, époque de la seconde guerre contre le Canada, elle se montait à plus de deux cent mille âmes. La population du Canada et de l'Acadie atteignait à peine alors douze mille habitants, c'est-à-dire le dix-septième de la population anglaise contre laquelle elle allait avoir à lutter les armes à la main.

Placés dans la région centrale de l'Amérique du Nord, sur les bords de la mer Atlantique, entre le Canada et la Floride, les établissements anglais jouissaient d'un ciel chaud ou tempéré dans toute leur étendue, et d'un sol fertile, dont les productions formaient une source inépuisable d'abondance par leur extrême variété. Le blé venait partout sur cet immense territoire, ainsi que le maïs, plante indigène qui croît sans effort, surtout dans le midi et dans

---

* Rapport de M. E. Randolph au bureau du commerce et des plantations, 1676. *Collection de pièces relatives à la baie du Massachusetts.*

l'ouest, où elle rend le double du blé. Le tabac commençait à se cultiver dans le Maryland; il forme aujourd'hui le principal article d'exportation de cet Etat et de la Virginie, avec le coton, qu'on exploite en grand depuis le 37e degré de latitude. Le riz, qui demande un climat chaud et un sol marécageux, et le coton, qui exige une terre plus sèche, abondaient dans les provinces méridionales. Le chanvre, le lin, le houblon croissaient dans les provinces du nord.

Dans les premières années ces colonies jouirent d'une pleine liberté commerciale. Les navires sous tous les pavillons étaient admis dans leurs ports, et les leurs allaient à leur tour trafiquer chez les autres nations. Mais, après avoir passé par les épreuves et les souffrances d'une première colonisation, après avoir commencé à goûter cette aisance qui n'était encore le partage que du petit nombre en Europe, elles furent appelées à contribuer aux dépenses que l'Angleterre faisait pour les protéger. Cromwell, qui sortait tout sanglant de la conquête de l'Irlande, se chargea avec sa volonté inexorable, en 1655, de faire exécuter l'ordre de la métropole. Il fallait des prétextes, il en fit naître. Il commanda à la Nouvelle-Angleterre d'envoyer des émigrants en Irlande pour repeupler les déserts qu'y avait faits ses armées; la colonie ne voulut en envoyer ni en Irlande, ni dans la Jamaïque, qu'il l'invita ensuite à coloniser. Première désobéissance. Dans la guerre civile terminée par la mort de Charles Ier, le parti royaliste avait été vaincu. La Virginie et le Maryland s'étaient attachés à ce parti; il fallut les soumettre par la force des armes. Ce fut une seconde offense, mais plus grave que la première. Tout cela était plus que suffisant pour autoriser les restrictions que l'Angleterre voulait imposer au commerce des colonies, et qui furent présentées comme un châtiment. Le parlement impérial rendit une loi pour leur défendre d'importer et d'exporter des marchandises dans d'autres navires que des navires anglais montés par des matelots anglais. Il prohiba ensuite l'envoi direct à l'étranger de certains produits des colonies. En 1663, s'avançant toujours dans la nouvelle voie, il publia une troisième

loi plus sévère encore que les autres, pour obliger les colons à vendre et à acheter en Angleterre ou dans les possessions anglaises seulement. Enfin, en 1672, le système reçut son complément par un impôt sur les marchandises envoyées d'une colonie à une autre. La politique de Cromwell avait été de les empêcher d'établir des manufactures et de commercer entre elles ou avec l'étranger, au préjudice de la métropole. * Mais il ne put faire observer partout ces lois prohibitives. Le Massachusetts continua de jouir encore longtemps d'une entière liberté ; et les autres provinces, qui avaient fait dans le temps les remontrances les plus énergiques, violaient ces lois, quand elles le pouvaient. Randolph, agent de la métropole, voyant arriver à Boston des navires d'Espagne, de France, de la Méditerranée, des îles Canaries, rappela au gouverneur que cela était contraire aux actes de navigation. Celui-ci répondit que les lois faites par le roi et son parlement n'obligeaient la Nouvelle-Angleterre que quand elles étaient conformes aux intérêts de la colonie, dans laquelle seule résidait le pouvoir législatif en vertu de la charte accordée par Charles I[er], et que les matières commerciales devaient être réglées par la Nouvelle-Angleterre sans appel à l'autorité royale, qui pouvait bien étendre, mais non restreindre ses libertés. †

Toutes les provinces ne réclamèrent pas contre la politique de l'Angleterre avec la même indépendance. La Virginie, par exemple, fut plus soumise, et les réponses de sir William Berkeley aux lords commissaires, en 1671, nous apprennent qu'elle s'était conformée à la loi de navigation, quoique cette loi eût fait cesser presque entiè-

---

* "The colonial laws of modern times had furnished the most flagrant examples of tyrannical interference with the operations of manufactures and commerce; and the narrow policy which had always presided over the planting and rearing of new settlements, was utterly inconsistant with the very liberal and enlightened views of the economical system." *Colonial policy of the European Powers*, par lord Brougham.

† Rapport de M. Randolph à Sa Majesté: *Collection of original papers relative to the colony of Massachusetts Bay.* Voyez aussi Story, *Commentaries on the constitution of the United-States*, vol. I, p. 52.

rement la construction des navires, qui était sa plus importante manufacture.

Cette lutte sourde d'intérêts commerciaux entre l'Angleterre et l'Amérique, annonçait déjà les progrès de celle-ci dans la carrière où elle devait se distinguer plus tard. En 1701, ses exportations pour l'Angleterre seulement s'élevèrent à £309,000, et ses importations à plus de £340,000, la différence étant couverte probablement par les valeurs que les émigrés avaient apportées et par les dépenses du gouvernement militaire. Les colonies payaient elles-mêmes depuis longtemps les frais de leur gouvernement civil. En temps de guerre, elles fournissaient aussi leur contingent en hommes et en argent, selon leurs forces, leur population et la proximité du théâtre des hostilités.

Le Massachusetts tenait le premier rang par son industrie et par ses lumières. Possédant en abondance tout ce qui est nécessaire à l'existence d'une marine, comme le bois, le goudron, le chanvre, le fer, cette colonie bâtissait tous les ans de nombreux navires, qu'elle vendait en Angleterre et ailleurs. Son commerce employait déjà, vers la fin du XVII[e] siècle, près de sept cent cinquante bâtiments de six à deux cent cinquante tonneaux; ses principaux chantiers de construction étaient à Boston, à Charleston, à Salem, à Ipswick, à Salisbury et à Portsmouth. Elle portait des bois, des grains, de la farine, des salaisons de viande et de poisson, des animaux vivants, etc., dans la Virginie et le Maryland; à la Jamaïque, à la Barbade, à Saint-Christophe et dans plusieurs autres îles du golfe du Mexique; en Espagne, en Portugal et dans les îles Madère et Canaries, en France, en Hollande, dans les villes anséatiques et enfin dans les îles britanniques de la Manche; et elle en rapportait les objets dont elle avait besoin pour sa consommation et pour son négoce. Les marchandises manufacturées et les produits des climats méridionaux formaient la masse de ses importations.

Randolph, sans cesse témoin de la violation des décrets de l'Angleterre, écrivait à la cour qu'on ne tenait aucun compte en Amérique des lois de navigation et de commerce passées par le parlement impérial: toutes les na-

tions y avaient une entière liberté ; le négociant anglais était presque exclu du commerce important des Antilles par son concurrent de la Nouvelle-Angleterre, qui pouvait donner ses denrées à beaucoup plus bas prix que lui, et qui expédiait déjà des navires chargés de mâtures à la Guinée, à Madagascar et jusque sur les côtes de l'Inde.

L'Angleterre, effrayée de cette activité toujours croissante, résolut de prendre des moyens assez énergiques pour assurer l'empire de ses restrictions. Par de nouvelles lois plus sévères et par des douanes gênantes, elle parvint à faire triompher sa politique ; mais les colons ne se soumirent qu'à la force, en attendant l'occasion de reprendre ce qu'ils regardaient comme un de leurs droits les plus sacrés, la liberté commerciale, aussi sainte à leurs yeux que la liberté politique ou religieuse.

Randolph fut l'instrument que l'Angleterre employa pour amener cette révolution. C'était un homme résolu, infatigable et doué de pénétration et d'adresse dans les affaires. Charles II l'avait envoyé en Amérique, en 1676, avec la commission de lui faire un rapport sur l'état de la Nouvelle-Angleterre. Cet agent parcourut le pays, et chercha à diviser les colons, en les excitant les uns contre les autres par des propos couverts et des insinuations perfides. Dans les lettres qu'il adressait au roi et aux ministres, il demandait l'ordre de suspendre la charte de la Nouvelle-Angleterre, et il ne fit pas moins de huit voyages à Londres pour presser le gouvernement d'abolir les privilèges de cette province. Enfin il atteignit le but de tant d'efforts. Il fut nommé percepteur des douanes de la Nouvelle-Angleterre et chargé d'appliquer avec rigueur les lois du parlement impérial. Une de ses dépêches de 1682, au comte de Clarendon, contient le passage suivant, rempli de sentiments semblables à ceux qu'on a exprimés de nos jours au sujet des Canadiens-Français, et qui nous montre les hommes entraînés sans cesse dans le même cercle de passions. "Si Sa Majesté, écrivait-il, veut bien ordonner au gouverneur Cranfield d'examiner les derniers écrits contre la faction du Massachusetts, elle y trouvera des motifs suffisants non seule-

ment pour révoquer la charte, mais pour envoyer dans cette province un homme prudent en qualité de gouverneur général. (Le gouverneur était alors électif.) Si les factieux étaient assez forts pour se révolter contre la résolution que prendrait le roi de régler les affaires de cette colonie ainsi que je le suggère, leur premier acte serait de me demander compte de ma conduite, à moi qui ouvertement appelle le renversement de leur constitution; et, d'après la loi du pays, la mort serait mon châtiment. Mais ce parti s'éclipse; il est divisé; les magistrats sont opposés aux magistrats; les uns désirent, les autres craignent un changement. Mylord, Sa Majesté ne doit ajouter foi ni à ce que feront, ni à ce que diront les agents de cette faction en Angleterre. Veuillez bien vous rappeler que, quand le père de votre seigneurie était grand chancelier, il eut, en 1662, à traiter avec les agents de cette province; ils agréèrent tout ce qu'il proposa pour l'honneur du prince et l'avantage de ses sujets coloniaux. Cependant le Massachusetts ne laissa pas de mépriser les ordres du roi; il usa de faux-fuyants, de petites supercheries pour s'y soustraire. Si on abandonne à ce pays le soin de remédier lui-même à ses griefs, il en résultera encore de plus grands maux. Une erreur malheureuse, sinon volontaire, les a fort aggravés. On a dit que le roi ne peut ni ne veut, quelles que soient les provocations, sévir contre le pays, et que ses finances sont dans un état peu florissant. Ici le peuple croit tout... D'un autre côté, par une étrange méprise, on représente au monarque les habitants de cette province comme un peuple fidèle autant que loyal, comme un grand peuple, qui peut mettre sur pied des troupes considérables, qui a fait des sacrifices et dépensé beaucoup d'argent pour convertir les forêts du nouveau monde en belles campagnes, sans qu'il en ait rien coûté à la couronne.

"En effet, il y a ici beaucoup de sujets loyaux; mais il y en a très peu dans les places de confiance. Les forces du pays n'ont rien de formidable; elles sont plus d'apparat que de service. Je me fais fort de les chasser hors des frontières avec cinq cents hommes des gardes de Sa Majesté. Quant aux sacrifices, je ne connais qu'un bien petit nombre d'hom-

mes, parmi les fondateurs du pays ou parmi leurs enfants, qui en aient fait. M. Dudley, l'un des agents actuels du Massachusetts, est un des premiers colons et un homme comme il faut; il est venu ici avec une fortune assez honnête. La plupart des autres bienfaiteurs de la colonie sont morts, et les dépouilles de leurs enfants sont passées dans les mains de leurs serviteurs; ceux qui restent vivent si misérablement qu'on n'en fait aucun cas. Parmi les personnes qui se sont jointes à la faction, qui la composent, qui mènent tout ici, le gouverneur et le pays, je ne connais qu'un seul homme qui n'ait pas été domestique ou qui ne soit pas fils de domestique. Je prie votre seigneurie de croire que je ne cherche dans tout ceci que l'honneur du roi et le bien de la colonie, dont je suis maintenant un des habitants, grâce à la bonté de Sa Majesté et à la faveur de votre seigneurie."

C'est à la suite de ces calomnies que le Massachusetts et les autres provinces de la Nouvelle-Angleterre perdirent leurs chartes. Déjà le Nouveau-Hampshire avait reçu, en 1680, une nouvelle forme de gouvernement, composée de deux parties seulement, un gouverneur et une chambre élective. Le Massachusetts fut traité en province rebelle et soumis, en 1686, à un gouvernement despotique, composé d'un gouverneur général et d'un conseil nommé par lui. Ce conseil reçut le pouvoir de faire des lois et d'imposer des taxes. Il n'y eut plus de chambre représentative, et le sytème électif fut aboli. *

Cette révolution, qui anéantissait à la fois toutes les libertés du pays, attira la haine publique sur Randolph; il devint si odieux qu'il suffisait de correspondre avec lui pour perdre sa popularité. † Emprisonné par le peuple pendant l'insurrection qui éclata à Boston en 1689, à la nouvelle de l'avènement de Guillaume III en Angleterre, il reconnut lui-même alors, dans une lettre qu'il écrivit à l'un des gouverneurs des Iles, le mal qu'il avait fait aux

* Belknap, *History of New Hampshire.*

† "His (M. Dudley) correspondency, écrivait M. Danforth, with that wicked man, Mr. Randolph, for the overturning the government, has made him the object of the people displeasure."

colons et la haine qu'ils lui portaient. "Ce pays est pauvre, disait-il ; l'application rigoureuse des lois de commerce a pesé lourdement sur les habitants. Tout le blâme retombe sur moi : j'ai le premier attaqué leur charte, je la leur ai fait perdre, et ma fonction de percepteur des douanes a prolongé leur asservissement."

Le despotisme ainsi établi et organisé ne put durer que jusqu'en 1691. Alors l'opposition toujours croissante des habitants força Guillaume et Marie d'en modérer les rigueurs et de donner aux colonies une constitution moins limitée. Toute la Nouvelle-Angleterre fut réunie en une seule province, avec l'Acadie, nouvellement conquise, et reçut un gouvernement représentatif, qui exista jusqu'à la révolution, mais dont les malheureux Acadiens, sans cesse soumis à toutes sortes de servitudes, furent exclus, au moins dans la pratique.

Dès son origine, la Nouvelle-Angleterre s'était fait un code de lois, appelé "*The Body of liberties*" (Corps des libertés), dont les dispositions, surtout dans la partie criminelle, tirées de la Bible et modelées sur les lois pénales des Hébreux, montrent jusqu'où les puritains avaient poussé le fanatisme biblique.* Ce caractère est empreint dans le vieux code du Connecticut, l'un des Etats qui ont le mieux gardé les maximes et les mœurs anciennes. Ces

---

* Ainsi les articles du code sont accompagnés de renvois au texte de l'Ecriture. En voici quelques-uns pris au hasard :

Tous les magistrats seront choisis :

1° Par les bourgeois libres	*Deut.*	1.	13.
2° D'entre les bourgeois libres	*Deut.*	17.	15.
3° Parmi les hommes les plus habiles, etc.	*Jérém.*	30.	21.
Les héritages descendront au plus proche parent, selon la loi naturelle donnée par Dieu	*Nomb.*	27.	7. à 11.
Il ne sera exigé aucun intérêt d'un frère ou d'un voisin pauvre pour ce qui lui sera prêté	*Lév.*	25.	35. 36.
L'hérésie sera punie de mort, parce qu'un hérétique, comme un idolâtre, cherche à ravir les âmes des hommes au Seigneur, leur Dieu	*Zach.*	13.	3.
L'ivrognerie, qui transforme l'image de Dieu en celle de la brute, sera passible du châtiment qu'on inflige aux bêtes, du fouet, etc.	*Prov.*	26.	3.

lois, appelées *les Lois bleues* (*blue laws*), punissent de mort l'enfant qui a maudit ou frappé ses parents, donnent le droit de vie et de mort au père sur son fils adulte coupable d'opiniâtreté et de rébellion, punissent le mensonge et le jurement d'une amende, du pilori et du fouet, chaque récidive entraînant une forte aggravation de peine; elles interdisent l'usage du tabac, et imposent pour un baiser donné ou reçu entre jeunes gens de différents sexes, une admonition publique et une amende. Les ivrognes seront fouettés. Elles défendent aussi le dimanche de voyager, de se promener dans son jardin, de cuire son dîner, de faire les lits, de balayer la maison, de se faire raser la barbe ou couper les cheveux; au mari d'embrasser sa femme, à la mère d'embrasser son enfant. Elles défendent encore de fêter la Noël et les saints, de danser et de jouer d'autres instruments de musique que le tambour et la trompette. Personne ne doit fournir le vivre ou le couvert à un quaker ou à d'autres hérétiques. "Celui qui se fera quaker, disait la loi, sera banni, et, s'il revient, il sera puni de mort." Les quakers refusaient de tirer sur les sauvages. "La plupart des articles de ce code, dit un auteur, sont fondés sur des versets de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome. L'horreur des puritains de la Nouvelle-Angleterre pour le catholicisme les aveuglait au point que ces radicaux intraitables, à force de remonter aux dogmes primitifs, reculaient jusqu'au judaïsme. Non seulement leurs codes, mais leurs idées, leur langage, leurs noms étaient hébreux. Il semblait que leur rigidité craignît de s'amollir au contact de la mansuétude évangélique."

L'imprimerie, cette arme si redoutable aux abus et à la tyrannie, fut introduite à Cambridge, dans le Massachusetts, en 1638. Le premier ouvrage qui sortit de la presse américaine, fut *L'appel de l'homme libre*, publié l'année suivante. Bientôt régna dans les provinces cette liberté de pensée, cette indépendance d'esprit qui contribua si puissamment à élever les vues des habitants et leur ambition. Le Massachusetts marchait à la tête de ce mouvement; c'est aussi le premier pays américain qui ait produit des hommes célèbres dans les lettres et dans les sciences, comme Franklin.

L'instruction, si nécessaire aux peuples libres, occupa l'attention des colons anglais dès les premiers jours qu'ils passèrent en Amérique. Ce fut encore la Nouvelle-Angleterre qui donna l'exemple, et qui la première établit le meilleur système d'instruction publique. Elle posa pour principe que l'éducation du peuple doit être obligatoire et à la charge de la communauté. C'était annoncer des vues fort en avant de l'époque. Des écoles furent ouvertes dans toutes les communes, sous la direction de comités électifs, qui votaient les contributions nécessaires. "Afin, disaient ces législateurs, que les lumières de nos pères ne demeurent pas ensevelies avec eux dans leurs tombeaux, nous décrétons, à peine d'amende, que tout arrondissement de cinquante feux établira une école publique où l'on enseignera à lire et à écrire, et que toute commune de cent feux établira une école de grammaire." Cette loi existe encore dans le Massachusetts, qui s'en enorgueillit comme de l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance publique.* Aujourd'hui l'instruction est plus universellement répandue dans les Etats-Unis que chez aucune autre nation du monde. De l'instruction primaire on passa aux hautes études, pour lesquelles le célèbre collège de Harvard fut fondé en 1638.

L'exemple qu'avait donné le Massachusetts fut suivi par les autres provinces. La Virginie seule, où il se fit d'abord moins de progrès qu'ailleurs, n'en profita pas. Berkeley s'en glorifiait dans cette réponse singulière, qu'il donna dans un interrogatoire. "Dieu merci, dit-il, il n'y a dans la colonie ni écoles libres, ni imprimerie; et j'espère que nous n'en aurons pas d'ici à trois siècles; car les connaissances ont légué au monde la rébellion, l'hérésie et toutes les sectes, et l'imprimerie les a répandues, comme elle a propagé les libelles contre le meilleur des gouvernements."

Nous venons de voir d'un coup d'œil les progrès des colonies anglaises jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et les principales formes de leur organisation sociale. S'étant expatriés pour fuir la tyrannie politique et les persécutions religieu-

* Story, *Commentaries*, etc.

ses, leurs habitants ne soupiraient qu'après la liberté, qu'ils appréciaient tous les jours davantage, lorsqu'ils comparaient leur état présent à leur état passé. Mais, lorsque cette liberté fut pleinement assurée, ils portèrent leur attention ailleurs, et découvrirent à côté d'eux des hommes qui cherchaient à leur disputer ce qu'ils regardaient déjà comme leur héritage naturel. Pendant longtemps ils s'étaient crus les seuls maîtres de l'Amérique septentrionale. Leurs établissements se développaient en tous sens avec rapidité, tandis que ceux des Français, faute de colons, semblaient destinés à périr à leur berceau. Lorsqu'ils virent Colbert peupler le Canada de soldats licenciés, lorsqu'ils virent des forts s'élever tout autour de leurs frontières, ils prirent l'alarme et pressèrent l'Angleterre d'intervenir pour éloigner d'eux des voisins qui troublaient leur commerce et menaçaient leur indépendance. Témoins de l'ambition et des conquêtes de Louis XIV, qui dictait des lois à l'Europe, ils tremblaient de voir quelque jour la puissance française dominer en Amérique, et le Canada devenir, avec son organisation militaire, un voisin redoutable. Ils voulurent détruire, avant qu'elle eût pris trop de développement, la colonie de la Nouvelle-France, qu'ils croyaient ou feignaient de croire déjà si dangereuse, et qu'ils ont combattue tant de fois depuis lors sans pouvoir l'assujettir. Ils offrirent à leur métropole des hommes et de l'argent pour en faire la conquête, et mirent, en 1690, quatre mille hommes à sa disposition pour envahir le Canada. Nous verrons bientôt quel fut le résultat de l'agression de ces colons déjà si ambitieux.

On a dû remarquer avant ce moment que le caractère de l'émigration anglaise d'autrefois et celui de l'émigration anglaise d'aujourd'hui n'ont aucune ressemblance. L'émigrant qui débarque de nos jours sur les rivages de l'Amérique, n'est point l'image du réfugié politique ou religieux du XVIIe siècle. Celui-ci s'exilait pour des principes qu'il avait défendus les armes à la main, et qu'il chérissait d'autant plus qu'il avait fait des sacrifices pour leur défense; il conservait, malgré sa défaite, cet esprit d'indépendance, cette fierté républicaine qu'il avait contractée

dans des luttes dont l'empire devait être le prix. Au contraire, l'émigrant d'aujourd'hui, victime de l'indigence plutôt que de la persécution, est le fruit surabondant d'une société regorgeant d'hommes que les vicissitudes du commerce, la centralisation de la propriété et les vices d'une organisation sociale fort ancienne et fort compliquée, ont réduits à la dernière misère. Les préoccupations de son esprit, entièrement concentrées dans la recherche des moyens de se procurer une nourriture qui lui manque sans cesse, ne peuvent lui laisser cette élévation de sentiment qui a distingué les premiers colons. Accablé sous le poids de ses maux, insensible à tout ce qui n'est pas immédiatement lié à son existence matérielle, il lui faudra de longues années d'aisance pour s'élever au niveau des républicains du Massachusetts ou des gentilshommes catholiques du Maryland.

Si l'on compare à présent le colon français et le colon anglais du XVIIe siècle, ce rapprochement donne lieu à un autre contraste. Le colon anglais était principalement dominé par l'amour de la liberté et la passion du commerce et des richesses. Tous les sacrifices pour atteindre à ces objets, vers lesquels ses pensées tendaient sans cesse, étaient peu de chose pour lui, car en dehors il ne voyait que ruine et abjection. Aussi, dès que les traitants de l'Acadie le croisèrent dans leurs courses sur les mers, ou que les Hollandais de la Nouvelle-York le gênèrent dans ses progrès sur terre, employa-t-il tous ses efforts pour s'emparer de ces deux contrées à la fois. En Acadie, il n'y avait que quelques centaines de pêcheurs dispersés sur les bords de l'Océan ; il lui fut en conséquence assez facile de conquérir une province toute couverte de forêts. La Nouvelle-Hollande, encore moins en état de se défendre que l'Acadie, faute d'appui en Europe, passa sous le joug sans faire de résistance. Mais, au bout de ces conquêtes, les Américains se trouvèrent face à face avec les Canadiens : les Canadiens, peuple de laboureurs, de chasseurs et de soldats ; les Canadiens, qui eussent triomphé, quoique plus pauvres, s'ils avaient été seulement la moitié aussi nombreux que leurs adversaires ! Leur vie, à la fois insou-

ciante et agitée, soumise et indépendante, était plus chevaleresque, plus poétique que la vie calculatrice de ces derniers. Catholiques ardents, ils n'avaient pas été jetés en Amérique par les persécutions religieuses; royalistes zélés, ils ne demandaient pas une liberté contre laquelle peut-être ils eussent combattu. C'étaient des chercheurs d'aventures, courant après une vie nouvelle, ou des vétérans brunis par le soleil de la Hongrie, et qui avaient pris part aux victoires des Turenne et des Condé; c'étaient des soldats qui avaient vu fléchir sous le génie de Luxembourg le lion britannique et l'aigle autrichienne. La gloire militaire était leur idole, et, fiers de marcher sous les ordres de leurs seigneurs, ils les suivaient partout au risque de leur vie pour mériter leur estime et leur considération. C'est ce qui faisait dire à un ancien militaire: "Je ne suis pas surpris si les Canadiens ont tant de valeur, puisque la plupart descendent d'officiers et de soldats qui sortaient d'un des plus beaux régiments de France."

L'instruction que les seigneurs et le peuple recevaient du clergé, presque seul instituteur en Canada, n'était pas faite pour éteindre cet esprit poussé jusqu'à l'enthousiasme, et qui plaisait au gouvernement par son royalisme, et au clergé par son dévouement à la protection des missions catholiques. Les missions redoutaient par-dessus tout la puissance et le prosélytisme des protestants. Ainsi le gouvernement et le clergé avaient intérêt à ce que le Canadien fût soldat. A mesure que la population augmentait, la milice avec ce système devait y devenir de plus en plus redoutable. Le Canada était en effet presque une colonie militaire; dans les recensements on comptait les armes, comme dans les rôles d'une armée.

Tels étaient nos ancêtres. Comme l'émigration, après quelques efforts, cessa presque tout à fait, et qu'il n'est venu guère plus de cinq mille colons en Canada pendant toute la durée de la domination française, *

* On peut en faire l'estimation en comparant les progrès de la population française depuis 1764; elle était alors de soixante-cinq mille âmes, elle s'élève aujourd'hui (1859) à près d'un million.

ce système était peut-être le meilleur dans les circonstances, pour lutter contre la force toujours croissante des colonies anglaises. Pendant près d'un siècle, la puissance de celles-ci vint se briser contre cette milice aguerrie, qui ne succomba que sous le nombre, en 1760, après une lutte acharnée de six ans, pendant laquelle elle s'illustra par de nombreuses et éclatantes victoires. Encore aujourd'hui c'est à nous que le Canada doit de ne pas faire partie des Etats-Unis ; nous l'empêchons de devenir américain de mœurs, de langue et d'institutions.

CHAPITRE II.

LE SIÈGE DE QUÉBEC.

1689-1696.

Ligue d'Augsbourg formée contre Louis XIV. — L'Angleterre s'y joint en 1689, et la guerre, recommencée entre elle et la France, est portée dans leurs colonies. — Disproportion de forces entre ces dernières. — Plan d'hostilités des Français. — Projet de conquête de la Nouvelle-York ; il est abandonné après un commencement d'exécution. — Triste état du Canada et de l'Acadie. — Vigueur du gouvernement de M. de Frontenac. — Premières hostilités: M. d'Iberville enlève deux vaisseaux anglais dans la baie d'Hudson. — Prise de Pemaquid par les Abénaquis. — Sac de Schenectady. — Destruction de Salmon-Falls (Sementels). — Le fort de Casco est pris et rasé. — Les sauvages occidentaux, prêts à se détacher de la France, renouvellent leur alliance avec elle au premier bruit de ses succès. — Irruptions des Iroquois, qui refusent de faire la paix. — Constance et courage des Canadiens. — Les Anglais projettent la conquête de la Nouvelle-France. — Etat de l'Acadie depuis 1667. — L'amiral Phipps prend Port-Royal ; il assiège Québec (1690) et est repoussé. — Retraite du général Winthrop, qui s'était avancé jusqu'au lac Saint-Sacrement (lac George) pour attaquer le Canada par l'ouest, tandis que l'amiral Phipps l'attaquerait par l'est. — Désastre de la flotte de ce dernier. — Humiliation des colonies anglaises. — Misère profonde dans les colonies des deux nations. — Les Iroquois et les Abénaquis continuent leurs déprédations. — Le major Schuyler surprend le camp de la Prairie-de-la-Magdeleine (1691) et est défait par M. de Valrennes. — Nouveau projet formé par l'Angleterre pour la conquête de Québec. — La défaite des troupes de l'expédition contre la Martinique et ensuite la fièvre jaune, qui les décime sur la flotte de l'amiral Wheeler, font manquer l'entreprise. — Expéditions françaises dans les cantons iroquois (1693 et 1696): les bourgades des Agniers, des Onnontagués et des Onneyouts sont incendiées. — Les Miamis font essuyer de grandes pertes aux Iroquois. — Le Canada, après avoir repoussé partout ses ennemis, se prépare à aller porter

à son tour la guerre chez eux. — L'état relativement heureux dans lequel il se trouve, est dû à l'énergie et aux sages mesures du comte de Frontenac. — Intrigues de ses ennemis en France.

La France était en guerre avec une partie de l'Europe depuis déjà deux ou trois ans. La révocation de l'édit de Nantes (1685) avait soulevé contre elle les nations protestantes, qui avaient saisi cette occasion de reprendre les armes pour venger leurs défaites passées. Le prince d'Orange, le plus acharné de ses ennemis, fut le principal auteur de la fameuse Ligue d'Augsbourg, dans laquelle entrèrent la plupart des puissances continentales. Le roi Jacques II, fervent catholique, qui recevait des subsides de Louis XIV pour être plus indépendant de son parlement, était resté attaché à l'alliance de ce monarque; mais c'était tout ce qu'il pouvait faire que d'empêcher ses sujets de la rompre; encore conspirèrent-ils contre lui bientôt après; il eut alors la douleur de se voir précipiter du trône par son propre gendre, ce même prince d'Orange. Ce soldat taciturne et ambitieux, couronné à Londres sous le nom de Guillaume III, dut la royauté moins à son mérite qu'à sa religion et à la haine qu'il portait à la France. Louis XIV reçut le monarque déchu avec les plus grands égards, en lui promettant de le replacer sur le trône; mais la chute de Jacques lui donnait un ennemi de plus dans la Grande-Bretagne.

La France eut à combattre à la fois la Hollande, l'Allemagne, la Savoie, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre, multitude d'ennemis qui prouvait sa puissance. Les colons furent entraînés dans une guerre dont l'objet leur était étranger; et parce que Louis XIV faisait trembler l'Europe, il fallait que les habitants de l'Amérique se battissent ensemble. La guerre, au reste, entrait dans les projets d'agrandissement des colonies anglaises.

Nous venons de voir quels progrès elles avaient déjà faits jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, et quels éléments de puissance et de richesse elles possédaient pour l'avenir. Un commerce considérable, une population de deux cent mille âmes, des institutions libres et la pos-

session d'un pays extrêmement fertile, tel était le tableau qu'offrait l'ennemi que le Canada allait avoir à combattre, lui qui n'avait encore que onze mille habitants, qui soutenait depuis longtemps une guerre sanglante contre les indigènes, et dont le commerce était presque entièrement anéanti. Aussi les Américains disaient-ils, lorsqu'ils comparaient leurs forces aux siennes, que le Canada était une proie qu'ils pouvaient saisir en allongeant seulement le bras.

Les Français ne s'effrayèrent point. Suivant leur ancien usage, ils résolurent de ne pas attendre l'ennemi chez eux, mais de l'attaquer vivement chez lui, dans ses propres positions, malgré sa supériorité numérique. Il fut décidé de l'assaillir à la fois à la baie d'Hudson, dans la Nouvelle-York et sur différents points de ses frontières septentrionales. Le ministre de la marine à Paris, M. de Frontenac en Canada, activeraient les préparatifs de guerre, chacun de son côté. Louis XIV avait chargé le dernier de fournir à la compagnie du Nord les secours dont elle aurait besoin pour exécuter la première partie du plan de campagne, c'est-à-dire pour chasser les Anglais de tous les lieux qu'ils occupaient dans la baie d'Hudson. * M. de Frontenac devait en même temps s'entendre avec M. de Menneval, gouverneur de l'Acadie, pour mettre hors d'insulte cette province, la plus exposée aux courses des ennemis.

La proposition faite par le chevalier de Callières de conquérir la Nouvelle-York fut agréée. Cet officier avait présenté plusieurs plans de campagne pendant les tergiversations de la cour; mais celui qu'elle choisit était plus compliqué que les siens. M. de La Caffinière eut ordre de balayer avec deux vaisseaux la côte de l'Atlantique depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à New-York, et de bloquer ensuite cette ville sans trop s'exposer, en attendant les troupes qui étaient chargées de l'attaquer du côté de terre. Si New-York tombait au pouvoir des Français, M. de Frontenac devait y laisser la population catholique, en

* Ces instructions sont du 7 juin, et la guerre fut déclarée à la Grande-Bretagne le 25 du même mois.

prenant les mesures nécessaires pour s'assurer de sa fidélité, et faire prisonniers les officiers et les principaux citoyens qui pourraient se racheter par de bonnes rançons. Quant au reste des habitants, il serait transporté dans la Nouvelle-Angleterre et dans la Pensylvanie. Le chevalier de Callières demeurerait gouverneur de la conquête. Comme il était à supposer que l'ennemi tâcherait de reprendre le pays, l'ordre était donné de brûler toutes les habitations jusqu'à une certaine distance autour de New-York, et de forcer les propriétaires dans le reste de la province à payer une forte contribution pour racheter leurs maisons. On reconnaît là le génie dur et impitoyable de Louvois. Tout cela d'ailleurs était assez conforme au mode de guerre suivi à cette époque en Amérique. On ferait en même temps des courses sur les frontières anglaises pour inquiéter l'ennemi, diviser ses forces et occuper les sauvages.

Les premières hostilités eurent lieu à la baie d'Hudson, où M. de La Ferté prit le fort de la Nouvelle-Saverne. Un officier canadien, plein d'audace et aussi célèbre aujourd'hui par ses exploits sur terre et sur mer que par l'établissement de la Louisiane, qu'il commença plus tard, le capitaine d'Iberville arrivait à Sainte-Anne, autre poste de cette baie, lorsque deux vaisseaux anglais, l'un de vingt-deux et l'autre de quatorze canons, parurent à la vue du fort. On devina sans peine leur dessein, car dans les papiers du gouverneur de la Nouvelle-Saverne on avait trouvé des lettres de la compagnie de Londres lui marquant qu'il eût à proclamer Guillaume III et à prendre possession de toute la baie d'Hudson. Ces vaisseaux, voyant les Français sur leurs gardes, voulurent employer la ruse ; mais d'Iberville les fit tomber eux-mêmes dans le piège qu'ils lui préparaient, et, après avoir affaibli leurs équipages dans des embuscades, il les contraignit d'amener leur pavillon. Un troisième vaisseau fut enlevé par un acte d'audace incomparable. Le capitaine canadien avait envoyé, l'automne précédent, quatre hommes pour l'observer dans les glaces. Deux de ces hommes tombèrent entre les mains des Anglais, qui les tinrent tout l'hiver

liés à fond de cale. Le printemps, ils tirèrent de là le moins robuste pour aider à la manœuvre. Un jour, que la plupart des matelots étaient dans le haut de la mâture, le Canadien, n'en voyant que deux sur le pont, sauta sur une hache, leur cassa la tête, courut délivrer son camarade, et tous les deux, se saisissant des armes, se rendirent maîtres du navire, qu'ils conduisirent au fort français, où sa cargaison fut d'un grand secours.

D'Iberville laissa le commandement de la contrée à son frère, M. de Maricourt, * et fit voile pour Québec sur l'une de ses prises (1689).

Les vaisseaux destinés à l'attaque de New-York, et sur l'un desquels s'embarqua M. de Frontenac, avaient perdu plus d'un mois à La Rochelle pour se radouber ; ensuite un convoi marchand avait retardé tellement leur marche qu'ils n'étaient arrivés que vers le milieu de septembre en Acadie, où M. de Frontenac était resté quelques jours. En partant de là pour Québec, il avait laissé l'ordre à M. de La Caffinière d'aller croiser devant New-York jusqu'au 10 décembre, en se tenant prêt pour le débarquement, et si, à cette date, il ne recevait point de ses nouvelles, de s'en retourner en France. M. de La Caffinière resta en croisière au delà du temps indiqué et captura plusieurs navires ; ne voyant paraître personne, il leva le blocus et gagna la haute mer.

M. de Frontenac avait trouvé, comme on l'a dit, le Canada inondé de sang et les Iroquois aux portes de Montréal. Ils avaient battu un détachement envoyé contre eux, et fait périr une partie des prisonniers dans les flammes. Ces sauvages portaient leurs ravages sur les deux rives du fleuve, qu'ils côtoyaient avec rapidité dans leurs légers

---

* D'Iberville avait sept frères ; sa famille était originaire de Normandie. "Ces huit frères, que l'on peut appeler huit héros, dit M. Léon Guérin, avaient nom : Le Moyne d'Iberville, Le Moyne de Sainte-Hélène, Le Moyne de Maricourt, Le Moyne de Longueuil, Le Moyne de Sérigny, Le Moyne de Châteaug[illegible] et les deux Le Moyne de Bienville. Le premier fut l'un des plus grands marins à la fois et l'un des plus habiles navigateurs que la France ait jamais eus."

canots d'écorce. Pour comble de disgrâce, le gouverneur vit arriver, au moment même où il lui envoyait des secours, M. de Valrennes, qui avait évacué le fort à Cataracoui après en avoir fait sauter les fortifications, par le commandement de Denonville. Malgré ces désastres, Frontenac comprit, avec sa sagacité ordinaire, que ce n'était qu'en frappant des coups audacieux qu'il pourrait sauver le Canada, relever le courage des habitants, reconquérir la confiance des sauvages alliés et rétablir l'honneur des armes françaises. S'il ne pouvait pas entreprendre la conquête de toute une province, il pouvait du moins, par ses troupes volantes, tenir les Anglais en alarmes. L'important était d'agir. Dès qu'il eut pris le pouvoir dans ses mains, une vigueur nouvelle en pénétra toutes les parties ; en même temps se ralluma dans le cœur des Canadiens et des sauvages leur ancienne ardeur guerrière. Les Abénaquis, excités déjà par Denonville, levèrent les premiers leur hache terrible.

Ils se mirent en campagne en 1689, et dirigèrent leurs coups sur le fort Pemaquid, bâti entre les rivières Penobscot et Kénébec, sur le rivage de la mer : ce fort les incommodait beaucoup. Ils surprirent les habitants du voisinage, tuèrent ceux qui voulurent résister et investirent la place, garnie de vingt pièces de canon. Elle eut beau se défendre pendant plusieurs heures, il fallut qu'elle se rendît à discrétion. Ils la rasèrent avec toutes les maisons d'alentour, et s'en retournèrent sur des chaloupes qu'ils avaient enlevées après en avoir égorgé les équipages.

Animés encore par ce premier succès, ils entreprirent sur-le-champ une seconde expédition plus importante. Les Anglais avaient élevé sur leur frontière une douzaine de petits forts pour protéger leurs établissements ; les sauvages tombèrent dessus, les emportèrent les uns après les autres, et y renouvelèrent les horreurs dont Montréal venait d'être le théâtre. Deux cents personnes périrent sous le fer. Ce sanglant exploit répandit la terreur jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre.

Pendant ce temps-là, Frontenac faisait dire au commandant de Michillimackinac, M. de La Durantaye, qu'on por-

terait la guerre dans les provinces anglaises, et qu'il eût à en prévenir les Outaouais et les Hurons, en les assurant que les affaires allaient changer de face et que la France voulait prendre une attitude digne d'elle en Amérique. Sans attendre la belle saison, il mit trois expéditions sur pied au milieu de l'hiver de 1690 pour fondre par trois endroits à la fois sur les ennemis. La première, composée d'un peu plus de deux cents Canadiens et sauvages, sous les ordres de MM. d'Ailleboust de Mantet et Le Moyne de Sainte-Hélène, fut envoyée contre la province de la Nouvelle-York. Plusieurs gentilshommes en faisaient partie, entre autres d'Iberville et Le Ber du Chesne, le héros d'un des romans de Le Sage. Ces chefs intrépides voulaient aller attaquer la ville d'Albany; mais les sauvages, intimidés par l'audace de l'entreprise, refusèrent de les suivre. Il fut alors résolu de se rabattre sur Schenectady, situé à dix-sept milles d'Albany, et que les Français appelaient Corlar, du nom de son fondateur. On arriva le 8 février, dans la soirée, devant ce bourg, dont l'enceinte, en forme de carré long, était percée de deux portes et renfermait quatre-vingts maisons. Quoique avertis plusieurs fois de se tenir sur leurs gardes, les habitants dormaient dans une fatale sécurité, n'ayant pas même mis de sentinelles aux portes. Ils n'avaient pas voulu croire qu'il fût possible aux Canadiens, chargés de leurs vivres et de leurs armes, de franchir plusieurs centaines de milles en plein hiver, au travers des bois, des glaces et des neiges; incrédulité qui leur coûta cher!* Les Français, après avoir reconnu la place, s'y glissèrent sans bruit, par une grosse tempête de neige, et investirent toutes les maisons. Ces hommes, couverts de frimas, l'œil ardent, la vengeance au cœur, ressemblaient aux terribles fantômes des poésies du Nord. C'était aussi la mort qui entrait dans les rues désertes du bourg de Schenectady, destiné à périr dans cette nuit fatale. Les ordres se communiquaient à demi-voix, et la capote du soldat, suivant la consigne, assour-

* Colden.

dissait le bruit des armes. A un signal donné, chacun poussa un cri sauvage et s'élança dans les maisons, dont les portes furent brisées à coups de haches. Les malheureux habitants saisis d'effroi ne songèrent guère à se défendre. Il n'y eut qu'une espèce de fort, gardé par une petite garnison, qui fit une vive résistance. M. d'Ailleboust de Mantet fit passer tous ceux qui étaient dedans au fil de l'épée. La ville fut ensuite livrée aux flammes. Deux maisons seulement furent épargnées, celle où l'on avait porté un officier canadien blessé, M. de Montigny, et la maison du commandant de la place, le capitaine Sander, dont la femme avait autrefois recueilli généreusement quelques prisonniers français. Un grand nombre de personnes périrent dans ce massacre, nouvelles représailles de celui de Lachine, qu'on attribuait aux instigations des Anglais.* On accorda la vie à une soixantaine de vieillards, de femmes et d'enfants, échappés à la première furie des sauvages; vingt-sept personnes furent emmenées en captivité. Le reste de la population se sauva dans la direction d'Albany, presque sans vêtements, au milieu d'une neige épaisse poussée par la tempête. Vingt-cinq de ces malheureux eurent des membres gelés dans leur fuite.

La nouvelle de cette affreuse tragédie parvint à la capitale de la province au point du jour. Elle y fut portée par un homme qui n'avait eu que le temps de sauter sur un cheval, et qui avait été atteint d'une balle en fuyant. Elle jeta la ville dans une consternation extrême; on disait que les Français arrivaient au nombre de quatorze cents. Le canon d'alarme fut tiré; Albany fut mis en état de défense, et la milice appelée sous les armes jusqu'à une distance considérable.

Cette expédition fit une sensation extraordinaire parmi les tribus indigènes. On en parle encore chez les anciens habitants de la contrée avec un sentiment de terreur. La retraite des Français fut accompagnée de plusieurs acci-

* Plusieurs de ces détails m'ont été fournis par M. O'Callaghan, auteur d'une excellente *Histoire de la Nouvelle-York sous la domination hollandaise.* Il les a puisés dans les archives du pays où s'est passé l'événement.

dents: ils manquèrent de vivres, et furent obligés de se disperser pour en trouver; plusieurs furent tués ou pris, et le reste atteignit Montréal, épuisé de fatigue et de faim.

La seconde bande, formée aux Trois-Rivières, était composée de cinquante-deux Canadiens et sauvages. Hertel, homme de tête et de résolution, la commandait. Après une marche de deux mois, il arriva vers la fin de mars devant l'établissement de Salmon-Falls, au bord de la rivière Piscataqua, dans la Nouvelle-Angleterre. Ce village était défendu par une maison fortifiée et par deux forts de pieux. Hertel attaqua tous les ouvrages à la fois et les emporta d'assaut. Il fit une partie des habitants prisonniers et mit le feu aux maisons. Mais la campagne était maintenant toute en armes; vers le soir un corps de deux cents hommes se présenta pour attaquer les Canadiens. Hertel se disposa au combat le long d'une petite rivière. Il y avait un pont étroit qu'il fallait passer pour l'atteindre. Les Anglais, méprisant le petit nombre de ses gens, s'y engagèrent avec assurance. Lorsqu'il jugea qu'ils s'étaient assez avancés, Hertel les chargea l'épée à la main, et dix-huit ennemis tombèrent ou morts ou blessés. Les autres tournèrent le dos. La Fresnière, le fils aîné de Hertel, fut blessé, et Crevier, son neveu, resta parmi les morts. Après cette rencontre les Canadiens se retirèrent sans être inquiétés.

Le troisième parti fut organisé à Québec sous le commandement de M. de Portneuf, fils du baron de Bécancour. Il était composé de Canadiens, d'une compagnie de troupes tirée de l'Acadie, et de quelques Abénaquis. Il ne fut pas moins heureux que les autres. Il s'empara de Casco, bourg situé sur le bord de la mer, et que protégeait un fort garni de huit canons, devant lequel il fallut ouvrir la tranchée. La garnison aurait pu faire une longue résistance, si elle n'eût pas perdu ses plus braves soldats dans une sortie. Les fortifications furent rasées, et les maisons réduites en cendres à deux lieues à la ronde.

Ces bandes intrépides ne s'étaient pas contentées de ravager le plat pays; elles s'étaient attaquées aux places fortifiées. N'étant arrêtées ni par la distance, ni par

l'âpreté de l'hiver, ni par les fatigues et les dangers de toute espèce, elles apprirent aux colonies anglaises qu'un chef énergique présidait enfin aux opérations des Français, et que la guerre allait prendre une autre tournure. Ces excursions retinrent les ennemis chez eux, et firent cesser de secrètes intelligences que nos alliés avaient avec les Iroquois.

Pour montrer aussi aux sauvages occidentaux que ses succès n'étaient pas vains, et pour les mettre en état de se passer du commerce anglais, le comte de Frontenac envoya au printemps un convoi de marchandises à Michillimackinac avec des présents. Perrot, pour lequel les aborigènes avaient toujours une grande considération, leur remit ces présents au moment où leurs ambassadeurs allaient partir pour former une ligue avec les Cinq-Nations.

La nouvelle des excursions heureuses des Canadiens et l'arrivée du convoi changèrent subitement les dispositions de ces tribus lointaines. Quand elles virent les Français, victorieux de leurs ennemis, aborder à Michillimackinac chargés de marchandises et en assez grand nombre pour les rassurer elles-mêmes contre la vengeance des cantons, elles ne craignirent plus de rompre avec ceux-ci, et charmés des présents, que Perrot fit valoir avec son adresse ordinaire, elles s'attachèrent plus étroitement que jamais aux intérêts de leur ancien allié. Bientôt après, cent dix canots, portant pour cent mille écus de pelleteries et conduits par plus de trois cents sauvages de toutes les tribus, partirent pour Montréal. Ils y trouvèrent le gouverneur. M. de Frontenac dut s'applaudir alors du succès de sa politique, qui d'ennemis presque déclarés avait fait en si peu de temps de tous ces peuples des alliés fidèles et dévoués. Ce changement toutefois ne s'était pas opéré sans opposition.

Le célèbre Le Rat, qui avait travaillé avec une si perverse sagacité à rompre les négociations entre Denonville et les Iroquois, cherchait maintenant à former une grande alliance de toutes les tribus sauvages, en y comprenant même les Cinq-Nations, ces implacables ennemis de sa race. Pour parvenir à son but, il n'était pas éloigné de

s'unir aux Anglais contre les Français, si cela était nécessaire. Les Outaouais, que leur grossièreté naturelle rendait plus faciles à tromper, servaient son dessein. L'habile Le Rat mit dans leur bouche ces paroles insolentes qu'ils firent entendre au P. de Carheil: " Nous nous étions figuré que les Français étaient des guerriers, mais ils ont beaucoup moins de courage que les Iroquois. Nous ne sommes plus surpris s'ils ont été si longtemps sans rien entreprendre, c'est le sentiment de leur faiblesse qui les retenait. Après avoir vu avec quelle lâcheté ils se sont laissé massacrer dans l'île de Montréal, il nous est évident que nous ne pouvons plus en attendre aucun secours. Leur protection nous est devenue non seulement inutile, mais nuisible par les engagements où elle nous a entraînés mal à propos; leur alliance ne nous a pas fait moins de tort pour le commerce que pour la guerre; elle nous a privés de la traite avec les Anglais, beaucoup plus avantageuse qu'avec eux, et cela contre toutes les lois de la protection, qui consistent à maintenir le commerce libre. Tout le poids de la guerre porte sur nous, tandis que nos prétendus protecteurs, par une conduite pleine de duplicité, cherchent à se mettre à couvert, en mendiant la paix avec toutes sortes de bassesses, et aiment mieux signer un traité honteux et souffrir les hauteurs d'un ennemi insolent, que de retourner au combat. En un mot, on nous prendrait plutôt pour les protecteurs des Français que pour un peuple qui en est protégé."* Rien n'annonce mieux que ce discours à quel degré Denonville avait laissé tomber notre influence chez ces peuples.

Les cantons, qui se croyaient au moment de former entre les peuplades indigènes une confédération capable de les venger de toutes les insultes des Européens, entrèrent dans la plus grande fureur lorsqu'ils virent leur projet s'évanouir. Ils firent promettre des secours à la Nouvelle-York pour venger l'incendie de Schenectady; ils se saisirent du chevalier d'Eau, en mission chez les Onnontagués, et brûlèrent deux personnes de sa suite; enfin ils lâchè-

* Lettre du P. de Carheil: Charlevoix.

rent leurs guerriers sur la colonie. Mais leurs partis furent repoussés partout.

Le pays, devenu depuis longtemps le théâtre d'irruptions sanglantes, commençait à se couvrir d'ouvrages palissadés et munis de canons; ces enceintes renfermaient ordinairement l'église et le manoir seigneurial. A la première alarme, la population courait s'y réfugier. Chaque village fut prêt à combattre, c'est-à-dire prêt à répéter les scènes du moyen âge, lorsque l'Europe chancelait encore entre la civilisation et la barbarie. Les annales canadiennes ont conservé le souvenir de plusieurs défenses héroïques de ces petits forts, contre lesquels vint toujours se briser le courage indiscipliné des sauvages. Les plus célèbres de ces défenses sont celle de Mme de Verchères en 1690, et celle de sa fille deux ans après. Surprises l'une et l'autre, à Verchères, pendant qu'elles étaient seules ou presque seules, elles eurent à peine le temps de fermer la porte du fort. Sans être déconcertées et sans faiblir, elles tirèrent le canon, prirent les fusils et s'en servirent avec tant d'adresse, en se multipliant, en se montrant sur différents points, que les assaillants crurent les deux fois le fort défendu par plus de monde, et se rebutèrent. La fréquence du danger avait aguerri la population; les femmes et les enfants se battaient comme les hommes. Dans un combat, où des Iroquois s'étaient retranchés dans une maison et s'y défendaient avec désespoir, on vit quelques Canadiens s'avancer jusque auprès des fenêtres et en arracher par la chevelure les sauvages qui se présentaient pour tirer.

Le plus grand mal de cette petite guerre, c'est qu'une partie des terres ne pouvait être ensemencée, et qu'il en résultait une disette croissante.

On s'attendait en Canada à voir reprendre l'expédition contre la ville de New-York. Mais l'orage grossissait toujours dans l'ancien monde contre Louis XIV. L'accession de l'Angleterre à la coalition exigeait un nouveau déploiement de forces. M. de Seignelay écrivit à Frontenac que le roi avait trop d'ennemis à combattre en Europe pour pouvoir envoyer des secours en Amérique, et qu'il fallait

abandonner pour le moment le projet d'envahir les colonies anglaises. Il lui recommandait en même temps d'employer le crédit qu'il s'était acquis sur l'esprit des Iroquois, pour faire avec eux une paix solide et honorable, et de tâcher surtout de réunir les habitants dans des bourgs faciles à défendre contre leurs bandes.

Frontenac, qui avait étonné les sauvages par la vigueur de ses attaques, se mit alors en frais de tirer parti de l'effroi qu'il avait causé. Toutes les nations du Nord et de l'Ouest avaient été des alliés fidèles jusqu'au moment où les cantons leur avaient fait entendre qu'il y avait moins d'avantage à commercer avec les Canadiens qu'avec les Anglais, parce que ceux-ci vendaient leurs marchandises à meilleur marché et payaient les pelleteries plus cher. Elles s'étaient dès lors fort refroidies ; ensuite l'irruption heureuse des Iroquois dans l'île de Montréal avait changé leur refroidissement en mépris. Des sauvages de ces nations avaient été témoins du massacre de Lachine, et étaient retournés chez eux avec la conviction que les Français succomberaient sous les efforts des Iroquois victorieux. On aurait dit qu'ils ressentaient une secrète joie de se voir délivrés d'un allié incommode, qui avait été plutôt leur maître que leur ami. Ils oubliaient déjà les services qu'ils en avaient reçus, et les dangers qu'ils courraient s'ils restaient seuls abandonnés à l'ambition de leur implacable ennemi. Mais la main puissante du comte de Frontenac les ramena bientôt dans l'ancienne alliance.

Il commença, suivant ses instructions, par la confédération iroquoise. Il n'eut pas besoin d'ouvrir les négociations, car, même en faisant la guerre, le Canada conservait toujours, au moyen de ses missionnaires, des relations diplomatiques avec quelques-unes des tribus confédérées. Il avait conquis l'amitié des chefs iroquois ramenés de France, et surtout la confiance d'Ouréouharé, le plus important d'entre eux. Sur le conseil de ce dernier, il renvoya quatre Iroquois dans les cantons. Ouréouharé les chargea de dire à leurs nations qu'elles retrouveraient dans le gouverneur les qualités qui les avaient charmées autre-

fois, et qu'elles pourraient faire une bonne paix avec lui.

Les cantons tinrent un conseil pour discuter les recommandations d'Ouréouharé. Quatre-vingts chefs y assistèrent. Les délibérations furent longues à cause de la négociation entamée avec les Outaouais et les autres sauvages occidentaux, et surtout à cause de la présence d'un député de la Nouvelle-York, qui fit tous ses efforts pour empêcher le rétablissement de la paix. Frontenac soupçonna ce qui se passait et témoigna de la mauvaise humeur. Il fut choqué surtout du délai qu'on mit à discuter ses propositions. Lorsque l'ambassadeur iroquois apportant la réponse des cantons, voulut montrer de la hauteur et parler comme l'envoyé d'une nation redoutable, le gouverneur indisposé contre lui refusa de le voir ; ce qui l'humilia d'autant plus que les personnes de sa suite furent traitées dans le même temps avec une extrême politesse. Frontenac chargea ensuite Ouréouharé, qui partait pour les cantons, de huit colliers, avec ordre de les présenter de manière à faire croire que le gouverneur français n'y était pour rien. L'habileté et la noblesse qu'il mettait dans toutes ces négociations eurent un bon effet, et si la paix ne fut pas immédiatement conclue, les Iroquois perdirent dès lors beaucoup de leur fierté.

Cependant les colonies anglaises, menacées d'une invasion qu'elles ne croyaient qu'ajournée, et tenues continuellement dans la crainte par les bandes canadiennes, qui portaient la flamme et le fer jusqu'aux portes de leurs capitales, résolurent de faire un grand effort pour s'emparer de toute la Nouvelle-France. Quand elles comparaient leurs forces à celles du Canada, et ne se surprenaient point à trembler sous la hache de nos sauvages, elles s'étonnaient qu'un si petit peuple pût troubler ainsi leur repos, et elles en venaient à penser qu'elles pourraient faire la conquête de Québec. Elles nommèrent, pour en discuter le projet, des députés, qui s'assemblèrent à New-York au mois de mai, et qui donnèrent à leur réunion le nom de congrès, nom devenu fameux depuis. Il fut décidé d'attaquer le Canada à la fois par terre et par mer. Deux mille hom-

mes, appuyés de quinze cents Iroquois et autres sauvages, devaient l'envahir par le lac Champlain. On aurait voulu avoir de l'Angleterre des vaisseaux et des troupes pour remonter le Saint-Laurent et attaquer Québec, après avoir enlevé l'Acadie; un agent alla à Londres solliciter ce secours. C'était au moment même où, menacée d'une invasion en Irlande par Jacques II, après la bataille navale de Beachy, gagnée par Tourville, cette puissance voyait la suprématie des mers lui échapper. L'agent ne put rien obtenir.

Malgré ce contretemps fâcheux, les colonies, comptant sur la grande supériorité numérique de leurs forces, décidèrent d'exécuter leur projet seules, et sans attendre davantage on donna l'ordre d'armer une flotte et de lever des troupes de terre en nombre suffisant. Une ardeur toute guerrière s'empara de cette population commerçante. L'armée de terre, chargée de pénétrer en Canada par le lac Champlain, fut mise sous les ordres du général Winthrop. Sir William Phipps eut le commandement de la flotte destinée à s'emparer de l'Acadie et de Québec. Phipps, natif de Pemaquid et fils d'un forgeron, avait été berger dans sa jeunesse. Après avoir appris le métier de charpentier, il s'était bâti un navire dans lequel il avait commencé à naviguer; il devint bon marin. Promu au commandement d'une frégate, il réussit à retirer d'un galion espagnol, submergé sur les côtes de Cuba, la valeur de trois cent mille livres sterling en or, en argent, en perles et en bijouteries. Cette trouvaille éblouit les yeux de l'Angleterre, et valut à son auteur le titre de chevalier. Peu après son expédition contre Québec, il fut nommé gouverneur du Massachusetts, et mourut en 1695 à Londres, où il avait été appelé pour répondre à des accusations portées contre lui.

Cet heureux aventurier, chargé de l'attaque des possessions françaises par mer, cingla d'abord vers l'Acadie, qui reçut, à cause de sa position entre Québec et Boston, ses premiers coups. Si cette province tombait en son pouvoir, elle devenait son point d'appui et, en cas de revers, son point de ralliement. Depuis le traité de Bréda,

l'Acadie avait été inquiétée par les corsaires, qui rôdaient quelquefois sur ses côtes ; au dedans elle était demeurée dans son état habituel de léthargie et de langueur, dont elle ne sortait que quand elle entendait le canon résonner à ses portes. Aussi, à la rupture de la paix, elle se trouva tout à fait incapable de se défendre. Sa faiblesse était telle, qu'un simple corsaire, portant cent dix hommes, prit Pentagouet, où M. de Chambly, qui avait remplacé M. de Grandfontaine comme gouverneur, faisait sa résidence.

La cour s'était contentée d'envoyer de temps à autre dans cette province des commissaires pour faire rapport sur l'état du pays. Dans le rapport que fit M. de Meulles en 1685, la population était portée à neuf cents âmes, ce qui pouvait en donner à peu près mille à la reprise des hostilités. Talon lui-même avait visité la contrée en 1672, en retournant en Europe : il avait été, dit-on, chargé par Colbert de traiter avec sir William Temple, qui avait témoigné le désir de se retirer sur des terres françaises. Le roi voulait accorder à Temple avec d'autres faveurs des lettres de naturalisation. Comme cet homme avait des talents et de la fortune, on attendait de la négociation beaucoup d'avantages pour l'Acadie, où il parlait de s'établir ; mais les nuages qui couvraient la faveur du diplomate anglais à la cour de Londres s'évanouirent, et cette affaire n'eut pas de suite.

Quelque temps avant la guerre, Louis XIV avait envoyé un nouveau commissaire en Amérique, lequel avait recommandé de fortifier La Hève, Canseau et Pentagouet, et d'abandonner Port-Royal, parce que l'accès en était difficile et que ce poste était à la fois trop éloigné du Cap-Breton, du Canada et de Terreneuve, pour en être secouru à temps en cas d'attaque. Il avait aussi conseillé d'ouvrir un chemin entre Pentagouet et le Canada. Talon en avait autrefois commencé un du côté de Québec.* On délibérait encore sur l'exécution de ces recommandations, que le gouverneur approuvait, lorsque Phipps parut.

L'escadre de Phipps, composée d'une frégate de quarante canons, de deux corvettes et de plusieurs transports,

* *Documents de Paris.*

chargés de sept cents hommes de débarquement, était arrivée trop tard pour secourir en passant, comme elle en avait l'ordre, le fort de Casco, qu'on savait attaqué par les Français : le fort venait de se rendre à M. de Portneuf. Elle avait alors continué sa route vers Port-Royal, devant lequel elle arriva le 20 mai (1690).

Il n'y avait que soixante et douze soldats dans ce poste, et les fortifications étaient en ruines. * Le gouverneur, M. de Menneval, ne songea pas même à se défendre. Il obtint une capitulation honorable, que Phipps, en découvrant la faiblesse de la garnison et le mauvais état de la place, ne se fit aucun scrupule de violer. A l'exemple de Charnisay, il pilla les habitants ; car dans cette contrée lointaine on pouvait tout faire impunément : le mal comme le bien restait inconnu. Après avoir forcé les Acadiens à prêter serment de fidélité à l'Angleterre, Phipps nomma six magistrats pour maintenir l'ordre à Port-Royal, et remit à la voile, emmenant M. de Menneval prisonnier. Il alla ensuite à Chédabouctou, où M. de Montorgueil, qui occupait une bicoque avec quatorze hommes, fit une si vigoureuse défense, qu'il l'obligea d'y mettre le feu. A l'île Percée Phipps ne laissa rien debout ; il brûla jusqu'à l'humble chapelle des habitants. Alors il retourna dans son pays. Ces faciles succès semblaient d'un heureux présage pour l'entreprise principale qui restait à exécuter, la conquête de Québec.

Après son départ, des flibustiers incendièrent Port-Royal, massacrèrent quelques habitants, et enlevèrent, presque aux yeux de M. de Villebon, qui arrivait d'Europe, le navire qui l'avait amené et sur lequel se trouvaient encore les présents destinés aux sauvages. Malgré cette perte, les sauvages protestèrent de leur fidélité à la France, et déclarèrent que, ayant reçu de la poudre et des balles, ils étaient satisfaits, et qu'ils rendraient bon compte des ennemis. On a vu en effet qu'ils n'avaient pas besoin d'être sollicités pour agir. Ils avaient plusieurs sujets de ressentiment contre les Anglais, qui avaient mis peu de soin à remplir fidèlement les traités conclus avec eux. † Treize

* *Documents de Paris.*

† Belknap, *History of New Hampshire.*

ans auparavant, le perfide Waldron avait fait tomber quatre cents de leurs guerriers dans un piège à Cocheco par trahison, et le temps qui s'était écoulé depuis n'avait fait qu'irriter leur soif de vengeance. Ils virent arriver avec joie le moment de la satisfaire. Waldron fut leur première victime. Ils le surprirent sur la frontière, à Dover, où il demeurait. Il avait alors plus de quatre-vingts ans. Les sauvages le firent asseoir dans un fauteuil placé sur une table, et lui demandèrent avec ironie: Qui va juger maintenant les hommes de la race rouge? Au milieu des cris et des railleries, ils lui coupèrent le nez, les oreilles, et lui firent subir mille autres cruautés, jusqu'à ce qu'épuisé par la perte de son sang, il tombât de son siège sur la pointe de son épée, qu'un de ses bourreaux avança sous lui.

M. de Villebon reprit paisiblement possession de l'Acadie, que les Anglais n'avaient pu garder; le colonel Tyng, envoyé de Boston pour gouverner cette province, fut pris par les Français avec le vaisseau qui le portait. Pendant ce temps, l'Angleterre, se croyant encore maîtresse du pays, donnait l'ordre de le réunir au Massachusetts. Le cabinet de Londres avait résolu de former une confédération de toutes les colonies, depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la baie de Delaware, afin de les maintenir dans l'obéissance en mettant leurs intérêts en opposition, et surtout afin d'arrêter le développement de la Nouvelle-France. *

L'amiral Phipps achevait à Boston les préparatifs de l'expédition contre Québec. La flotte était de trente-cinq voiles et portait deux mille hommes de débarquement. Les habitants de la ville voyaient avec orgueil, du rivage, cette force imposante, composée seulement d'Américains, d'enfants du pays, car la métropole n'avait fourni aucun secours. Le Canada pourrait-il lui résister? Les colonies anglaises allaient donc proclamer par cette conquête, sans

---

* *Lettre officielle de M. Blaithwait à M. Randolph* (1687). "This union, dit-il, besides other advantages, will be terrible to the French and make them proceed with more caution than they have lately done."

doute rapide, leur puissance et leur supériorité incontestables. Ils se disaient encore qu'un pareil sacrifice d'hommes et d'argent était un témoignage assez éclatant de patriotisme et de loyauté, pour leur mériter la faveur du roi et le rétablissement de l'ancienne constitution. Il paraît en effet que c'était principalement dans cette vue qu'ils avaient offert avec tant d'empressement à l'Angleterre de l'aider à s'emparer des possessions françaises.*

M. de Frontenac apprit alors les apprêts formidables que la Nouvelle-Angleterre faisait pour envahir le Canada. Il n'est guère permis de douter que, si la flotte de l'amiral Phipps et l'armée du général Winthrop avaient pu combiner leurs opérations, le pays, attaqué en même temps à ses deux extrémités, n'eût couru le plus grand péril, parce que cette double attaque l'eût obligé de diviser ses forces, et que toutes ses forces réunies n'étaient pas plus considérables que le plus faible des deux corps envahissants. Mais la fortune et le courage brisèrent cette dangereuse combinaison, et chassèrent les craintes qu'elle avait fait naître.

Les troupes du général Winthrop, levées, armées et enrégimentées à la hâte, étaient campées sur les bords du lac George, attendant pour marcher sur Montréal que l'amiral Phipps fût rendu dans le fleuve Saint-Laurent. Une épidémie éclata au milieu d'elles, se communiqua aux Iroquois auxiliaires, et fit périr en quelques jours plus de trois cents hommes. Les sauvages, effrayés de cette mortalité, se hâtèrent de quitter les Anglais, qu'ils accusaient de les avoir empoisonnés. L'armée de Winthrop, déjà découragée par des divisions qui s'étaient mises entre les chefs, et affaiblie maintenant par la contagion, se retira d'abord à Albany, et finit par abandonner tout à fait ses drapeaux. Ainsi se dissipa le nuage qui, du haut des montagnes du lac George, menaçait le Canada du côté du cou-

* "There was a still further inducement: they hoped to recommend themselves to the King's favour and to obtain the establishment of their (self) government." (Hutchinson: *The History of Massachusetts Bay.*) On a vu ailleurs comment leur constitution avait été abolie.

chant. A la première nouvelle des mouvements de cette armée, le comte de Frontenac avait fait rassembler les troupes, les milices, et les sauvages dont il pouvait disposer. Douze cents hommes s'étaient bientôt réunis à la Prairie-de-la-Magdeleine, prêts à disputer le terrain aux ennemis sur la rive droite du Saint-Laurent.

La retraite de Winthrop ôta au gouverneur une grande inquiétude ; la saison commençait à être avancée ; il put croire que l'attaque de l'Acadie avait occupé trop longtemps l'amiral Phipps pour lui permettre d'entreprendre celle de Québec dans la même campagne, et que c'était là le motif de la retraite de l'armée de terre, s'il était vrai que les deux forces dussent agir simultanément. Il se préparait à redescendre à Québec et à renvoyer les miliciens chez eux, lorsqu'il reçut coup sur coup plusieurs courriers du major Prevost, qui commandait en son absence dans la capitale. Le premier lui apporta la nouvelle du départ de la flotte de Boston, suivant le rapport d'un sauvage qui était venu par terre de la baie de Fundy en douze jours; les autres lui annoncèrent l'arrivée de cette flotte et ses progrès dans le fleuve. Il s'embarqua en toute hâte, donnant l'ordre aux gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, MM. de Callières et de Ramesay, de le suivre à marches forcées avec tout leur monde, à la réserve de quelques compagnies, qu'ils laisseraient pour la garde de Montréal, et d'amener avec eux tous les miliciens qu'ils rencontreraient sur leur route. Frontenac parvint bientôt à Québec, malgré les vents contraires, après avoir failli périr dans la légère embarcation qu'il avait choisie pour descendre plus rapidement le fleuve. L'ennemi était déjà au pied de l'île d'Orléans. C'était presque une surprise.

Mais le major Prevost était un officier intelligent et capable d'agir dans un moment critique. Il avait fait travailler avec tant d'activité aux défenses de la ville, qu'il l'avait mise à l'abri d'un coup de main. Le gouverneur n'eut qu'à faire ajouter quelques retranchements. Il confirma l'ordre déjà donné aux milices des deux rives du fleuve, au-dessous de Québec, de se

tenir prêtes à marcher au premier signal. Toute la population montrait un élan, une résolution qui faisait bien augurer du succès.

Les fortifications s'étendaient depuis le palais de l'intendant, au bord de la rivière Saint-Charles, jusque sur le cap aux Diamants. C'étaient des palissades qui se reliaient au château Saint-Louis, bâti en pierre. Elles étaient défendues par trois petites batteries placées au centre et aux deux extrémités. Cette ligne protégeait la haute ville. D'autres ouvrages avaient été élevés à la basse ville sur les quais, et trois batteries y avaient été dressées dans les intervalles des batteries supérieures. Outre ces défenses, la communication de la basse ville à la haute avait été coupée de retranchements. Les autres issues étaient aussi barricadées.

La flotte anglaise parut en vue de Québec le 16 octobre au matin. L'amiral Phipps détacha un officier pour sommer la ville de se rendre. Cet officier fut reçu sur le rivage; on lui banda les yeux, et, avant de le conduire au château, on le promena longtemps autour de la place, comme si l'on eût circulé au travers de chausse-trapes, de chevaux de frise et de retranchements. Les troupes faisaient pendant ce temps un grand bruit avec les armes et les canons, pour augmenter la surprise du parlementaire, car les Anglais croyaient la ville désarmée et hors d'état de se défendre. Aussi, lorsque le bandeau tomba de ses yeux, et qu'il se vit en présence du gouverneur, au milieu d'une salle remplie d'officiers, il resta confus et présenta sa sommation d'un air qui contrastait avec l'arrogance des termes qu'elle contenait. Il se remit cependant bientôt, tira de sa poche une montre, et dit à M. de Frontenac qu'il était dix heures et qu'il désirait qu'on le renvoyât à onze heures avec la réponse.

Phipps demandait que les habitants du Canada se livrassent à sa discrétion, et il ajoutait qu'en bon chrétien il leur pardonnerait le passé. Le gouverneur, piqué du manque de convenance des termes de la sommation, répondit: "Je ne vous ferai pas attendre si longtemps; dites à votre général que je ne connais point le roi Guil-

laume; que le prince d'Orange est un usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang et de la religion, en détrônant son beau-père; que je ne connais en Angleterre d'autre souverain légitime que Jacques II. Votre général n'a point dû être surpris des hostilités faites par les Français dans la colonie du Massachusetts, car il a dû s'attendre que le roi mon maître, ayant reçu sous sa protection le roi d'Angleterre, étant prêt à le replacer sur le trône par la force de ses armes, comme j'en suis informé, m'ordonnerait de porter la guerre en ces contrées, chez les peuples qui se seraient révoltés contre leur prince légitime. Quand votre général m'offrirait, ajouta-t-il, des conditions plus douces, croit-il que, si j'étais d'humeur à les accepter, tant de braves gens y voulussent consentir, et voulussent me conseiller de me fier à la parole d'un homme qui a violé la capitulation qu'il avait faite avec le gouverneur de Port-Royal, d'un rebelle qui a manqué à la fidélité qu'il devait à son roi légitime, et oublié les bienfaits qu'il en avait reçus, pour suivre le parti d'un prince qui, tout en se disant le libérateur de l'Angleterre et le défenseur de la foi, détruit les lois et les privilèges du royaume et renverse la religion de l'Etat? C'est ce que la justice divine, que votre général invoque dans sa lettre, ne manquera pas de punir un jour sévèrement." Le parlementaire demanda une réponse écrite. "Allez, lui dit M. de Frontenac, je vais répondre à votre maître par la bouche de mes canons; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un homme comme moi."

Les batteries de la basse ville ouvrirent le feu. Les premiers coups abattirent le pavillon du vaisseau de Phipps; des Canadiens allèrent l'enlever à la nage malgré un feu très vif dirigé sur eux de la flotte. Ce drapeau a resté suspendu à la voûte de la cathédrale de Québec jusqu'à l'incendie de cette église pendant le siège de 1759.

L'ennemi fut deux jours sans rien faire. D'après son plan d'attaque, arrêté dès le matin de son arrivée, les troupes devaient débarquer sur la rive nord de la rivière Saint-Charles, et passer ensuite dans des chaloupes à l'autre bord, c'est-à-dire au pied de la ville. Cette opéra-

tion accomplie, la flotte s'approcherait de la place, et détacherait quelques-uns de ses vaisseaux comme pour jeter des soldats à terre vers Sillery. Pendant cette feinte pour tromper sur le vrai point d'attaque, les troupes déjà rendues sur le bord de la rivière Saint-Charles graviraient les hauteurs de Québec, et feraient signal à la flotte de mettre à terre deux cents hommes, qui s'élanceraient sur la basse ville, et de là sur la haute. Pour exécuter ce plan, treize cents hommes, sous les ordres du major Walley, * descendirent, le 18, sur la grève de Beauport; ils furent attaqués aussitôt par environ trois cents Canadiens, qui, profitant habilement du terrain, marécageux et boisé en cet endroit, leur firent essuyer une perte d'une soixantaine d'hommes. M. de La Touche, fils du seigneur de Champlain, et le chevalier de Clermont, furent tués dans cette première action, et le vieux et brave commandant de ces milices, M. Juchereau de Saint-Denis, seigneur de Beauport, y eut le bras cassé par une balle.

Cependant, sans attendre que le major Walley eût emporté les hauteurs derrière la ville, l'amiral Phipps vint ranger sa flotte en bataille dans le port pour bombarder la place. Il commença un feu très vif; les batteries françaises ripostèrent avec ardeur. Ce spectacle grandiose d'un combat d'artillerie dans le magnifique bassin de Québec dura jusqu'à la nuit. Les détonations retentissaient de montagne en montagne, d'un côté jusqu'à la cime des Alléghanys, et de l'autre jusqu'à celle des Laurentides; tandis que des nuages de fumée roulaient, au milieu des éclairs, sur la surface du fleuve et le long des flancs escarpés de la ville. La canonnade recommença le lendemain matin, mais elle diminua graduellemeut jusqu'à midi, qu'elle cessa tout à fait. La flotte anglaise avait été fort maltraitée. Le vaisseau amiral était percé en plusieurs endroits à faire eau, toutes ses manœuvres étaient coupées, et son grand mât presque rompu. Phipps, n'ayant produit aucun effet sur la place, donna l'ordre de la retraite, sans chercher à

---

* *Major Walley's Journal of the expedition against Canada in* 1690, inséré au long dans l'*Histoire du Canada* de M. Smith.

combiner davantage ses mouvements avec ceux des troupes à terre. Les vaisseaux défilèrent vers l'île d'Orléans. Les troupes de Walley, qui n'avaient pu comprendre ce bombardement précipité, furent surprises de la retraite de la flotte ; mais elles ne voulurent pas se retirer sans faire elles-mêmes une tentative. Après avoir reçu cinq pièces de campagne dans la nuit, elles se mirent en marche le 20, de grand matin, protégées par des éclaireurs à l'avant-garde et sur leurs flancs, pour forcer le passage de la rivière Saint-Charles. Comme elles cherchaient un gué, elles rencontrèrent M. de Longueuil et M. de Sainte-Hélène, à la tête de deux cents volontaires, qui avaient chargé leurs fusils de trois balles, et qui, leur barrant le chemin, les arrêtèrent d'abord tout court, et les forcèrent ensuite à se réfugier dans un petit bois. Pendant l'engagement, M. de Frontenac s'était avancé avec trois bataillons sur la rive opposée, et les y avait rangés en bataille, afin d'appuyer les volontaires en cas qu'ils fussent forcés de reculer. Mais les fantassins ennemis prirent, comme la flotte, le parti d'abandonner la lutte. M. de Sainte-Hélène reçut dans ce combat une blessure mortelle. C'était un homme d'esprit et l'un des officiers les plus intrépides du pays. Sa mort causa un regret universel parmi les Canadiens, qui l'aimaient comme ils aimèrent plus tard son frère d'Iberville.

Le jour suivant, les ennemis, pour masquer leur retraite, firent une dernière tentative, puis ils se rembarquèrent. Ils exécutèrent cette opération si précipitamment, au milieu d'une nuit obscure et orageuse, qu'ils abandonnèrent leur artillerie sur le rivage, quoiqu'il n'y eût personne à leur poursuite. La flotte de Phipps disparut bientôt après.*

Ainsi, à la fin d'octobre, le Canada se trouva délivré de deux invasions dangereuses, dont l'une avait été dissipée par les maladies et l'autre par le courage des habitants. Deux des chefs canadiens furent anoblis pour leur bravoure : M.

* En mémoire de l'heureuse délivrance de Québec, on dédia l'église de la basse ville à Notre-Dame de la Victoire.

Hertel, qui s'était distingué à la tête des milices des Trois-Rivières, et M. Juchereau de Saint-Denis. La levée du siège de Québec fit quelque bruit à Paris, au milieu des victoires éclatantes que la France remportait alors sur l'Europe, et le roi en perpétua le souvenir par une médaille ; toutefois il ne jugea pas à propos de profiter du succès, comme le lui proposa le gouverneur, et d'employer une de ses escadres à prendre Boston et New-York, afin d'assurer à la France les pêcheries de Terreneuve et d'obtenir la soumission des Iroquois. La politique européenne faisait taire la politique coloniale, qui fut toujours regardée en France comme très secondaire, parce que le théâtre de cette nation est l'ancien monde, et que sa force consiste principalement dans ses armées de terre.

Dans sa retraite, la flotte ennemie fut assaillie par d'horribles tempêtes : un vaisseau fut jeté à la côte sur l'île d'Anticosti, où la plus grande partie de l'équipage mourut de faim et de froid ; plusieurs autres bâtiments sombrèrent en mer ; d'autres furent chassés par les vents jusqu'aux Antilles. Le reste atteignit Boston avec peine. Plus de mille hommes avaient péri par les maladies, par le feu et par les naufrages dans cette expédition malheureuse.

Les colonies anglaises avaient cru la conquête du Canada assurée et facile. Le retour de leur flotte vaincue et désemparée, les plongea dans la stupeur et les humilia profondément. Elles avaient compté sur les dépouilles des vaincus pour payer les frais de la guerre, et n'avaient pas pourvu à la solde des soldats, qui, revenus de l'expédition, furent sur le point de se mutiner, parce qu'on n'avait pas de quoi les payer. Elles se hâtèrent d'établir un impôt ; mais les soldats ne voulurent pas attendre. Pour sortir d'embarras, elles eurent recours à un papier-monnaie, l'un des premiers qui aient été mis en circulation en Amérique. On fit des lettres de crédit de deux shillings à dix livres d'Angleterre, qui furent reçues comme de l'argent monnayé par le trésor.* Ainsi le

* Hutchinson, *History of Massachusetts Bay.*

Canada, avec ses onze mille habitants, avait repoussé l'invasion, et épuisé les ressources financières de provinces infiniment plus riches et plus populeuses que lui.

La saison des grandes opérations était passée. Les parties belligérantes se retrouvaient au point où elles étaient au début de la campagne, puisque l'Acadie était retombée d'elle-même, comme on l'a vu, sous ses anciens maîtres. Mais, par suite de la guerre, les colonies furent en proie à une disette extrême. En Canada, l'on fut obligé de faire nourrir les troupes par les habitants. L'argent avait disparu, et il fallut émettre une monnaie de carte. Les denrées et les marchandises n'avaient plus de prix ; les munitions de guerre manquaient, et l'intendant fut obligé de faire fondre les gouttières des maisons et les poids de plomb pour faire des balles. On avait perdu aussi un grand nombre d'hommes.* La Nouvelle-Angleterre ne souffrit pas moins de la famine. Son commerce était presque anéanti, et l'Océan était infesté de corsaires : les seuls armateurs de Saint-Malo prirent seize navires de Boston. Ses campagnes étaient en friche, et les paysans furent obligés de se réfugier dans les villes pour échapper au fer des sauvages et trouver des vivres. Pendant l'hiver, les Abénaquis dévastèrent plus de cinquante lieues de pays, et détruisirent la petite ville d'York de fond en comble.

Les Iroquois avaient voulu, vers la fin de la campagne, se retirer de la lutte, afin d'intervenir ensuite entre les deux parties belligérantes comme puissance neutre, car s'ils ne pouvaient pas les dominer, ils cherchaient toujours à tenir la balance entre les Français et les Anglais. Voici comment raisonnaient ces barbares, qui semblaient avoir étudié la politique dans les vieux cabinets de l'Europe. " Placés entre deux peuples européens, chacun assez fort pour nous exterminer, disaient-ils, également intéressés à notre destruction, dès qu'ils n'auraient plus besoin de notre secours, que nous reste-t-il à faire, sinon d'empêcher que l'un d'eux ne l'emporte sur l'autre ? Ils seront alors forcés de briguer notre alliance ou même d'acheter notre

* Correspondance officielle.

neutralité." Pour agir d'une manière conforme à cette adroite politique, ils envoyèrent demander la paix au Canada. On crut que c'était un stratagème des Anglais pour donner le change sur quelque projet qu'ils méditaient. M. de Frontenac chargea M. de Callières de traîner la négociation en longueur : le moyen, suivant lui, d'engager les sauvages à traiter, c'était de leur montrer qu'on ne le désirait pas.

En même temps, il invita les Outaouais à continuer leurs hostilités, et écrivit, à Paris, à M. de Pontchartrain, qui venait de remplacer M. de Seignelay au ministère de la marine, qu'il n'y avait que la prise de New-York et le bombardement de Boston qui pussent rassurer la Nouvelle-France et désarmer les cantons ; il fallait aussi se rendre maître absolu des pêcheries de Terreneuve, en s'emparant de toute l'île, dont les Anglais occupaient la plus belle partie ; cette conquête donnerait au royaume un commerce de plus de vingt millions. "Je ne sais, disait-il dans une autre dépêche, si ceux qui vous ont précédé ont fait attention à l'avantage que les pêcheries apporteraient au commerce du royaume. Rien ne saurait rendre votre ministère plus illustre, que d'engager le roi à entreprendre cette conquête. Je la crois plus importante que ne serait celle de toutes les Indes, dont les mines s'épuisent, au lieu que celles-ci sont intarissables." Frontenac, comme Talon, revenait souvent sur l'importance de la pêche. Il croyait que les colonies anglo-américaines ne faisaient tant d'efforts pour s'emparer de la Nouvelle-France, qu'afin de rester maîtresses des parages poissonneux de Terreneuve, et que l'Angleterre ne les appuyait que parce que cette industrie était la base la plus solide de sa marine. On vit pendant cette guerre les marchands de Boston payer des droits aux Acadiens pour avoir seulement la permission de pêcher sur leurs côtes.

Cependant les Iroquois, qui avaient cru que les Français s'empresseraient d'accueillir leur proposition, s'étonnèrent, après avoir attendu quelque temps, de les trouver si lents à se décider, et ils perdirent tout à fait espérance lorsqu'ils virent les Outaouais continuer la guerre. Ils

supposèrent que ces derniers n'agissaient ainsi que par les conseils de Frontenac, et ils reprirent les armes. Ils se campèrent au nombre de mille à l'embouchure de la rivière des Outaouais, et lancèrent de là leurs bandes sur le haut de la colonie. Ces bandes étaient beaucoup plus difficiles à atteindre qu'à vaincre, car la nouvelle de leur apparition arrivait souvent avec celle de leur retraite. Des corps volants furent organisés pour les surveiller et pour prévenir les surprises. Cette petite guerre, où les habitants rivalisaient d'ardeur, de patience et de courage avec les troupes, ne causait pas alors autant de dérangement dans les habitudes qu'elle le ferait aujourd'hui, parce que l'on était accoutumé depuis longtemps à cette existence mobile et aventureuse, à cette lutte de guérillas, où la valeur personnelle avait de nombreuses occasions de se distinguer ; elle harassait néanmoins beaucoup les milices. Quoique l'on fût plus que vengé des ravages des Iroquois par ceux que commettaient les Abénaquis dans la Nouvelle-Angleterre, où se passaient les mêmes scènes de massacres et de dévastations, Frontenac, du moment que le roi ne pouvait lui envoyer de secours, fit une faute de ne point traiter avec les Iroquois, au hasard même de passer pour plus facile que de coutume ; car, en continuant les hostilités, il exposait le pays aux déprédations de ces hordes insaisissables, et s'exposait lui-même au reproche qui avait été adressé à son prédécesseur, de ne pouvoir protéger la colonie.

Chacun des gouvernements coloniaux français et anglais travaillait alors à détacher les alliés de l'autre pour s'en faire des amis. Il serait aujourd'hui superflu d'entrer dans le détail des négociations faites simultanément par les deux nations avec les indigènes pour parvenir à ce but. Les sauvages embarrassés prêtaient souvent l'oreille aux deux partis, et donnaient des espérances trompeuses à l'un et à l'autre. Il reste une masse prodigieuse de documents relatifs à ces négociations, qui se poursuivaient en temps de guerre comme en temps de paix, mais qui devenaient plus actives lorsqu'on avait les armes à la main. Les Français cherchaient à s'attacher les

Iroquois, les Anglais voulaient acquérir l'alliance des Abénaquis, et toute l'adresse de la diplomatie était mise en jeu par chacune des deux nations pour faire échouer les desseins de sa rivale. On appuyait des deux côtés ses raisons de riches présents; et, pour satisfaire l'humeur guerrière des sauvages, on adoptait leur cruel mode de guerre, qui faisait des colonies un vaste théâtre de brigandages et de ruines. On donnait en Canada dix écus pour un Iroquois tué, et vingt écus pour un Iroquois prisonnier. Cette dernière prime fait honneur à l'humanité du gouvernement français; elle fut établie afin d'engager les sauvages à ne point massacrer leurs prisonniers, comme c'était leur coutume. Dans les colonies anglaises on était plus marchand et moins humain: on n'y donnait point de prime pour les prisonniers; un soldat recevait dix louis pour la chevelure d'un sauvage; un volontaire en recevait vingt, et, s'il faisait la chasse à ce sauvage comme à une bête fauve, il avait droit à cinquante louis par chevelure.* Cette différence s'explique par le caractère des deux peuples. Le commerce anglais détestait les indigènes; les Français, moins spéculateurs que leurs voisins, écoutaient plus volontiers les missionnaires, qui recommandaient la prime du prisonnier par motif de religion.

Pour empêcher les Iroquois de conclure la paix et les engager à continuer leurs déprédations, le major Schuyler, de la Nouvelle-York, se mit à la tête d'un corps de soldats et de sauvages, en 1691, et fit une pointe vers Montréal.† Cet officier, qui joignait une grande activité à beaucoup de bravoure, surprit, dans la nuit du 10 août, le camp de sept cents à huit cents hommes que M. de Callières avait établi sous le fort de la Prairie-de-la-Magdeleine à la première nouvelle de sa marche. Il se glissa le long de la hauteur sur laquelle était le fort, placé à trente pas du

* Bancroft.

† Un document intitulé "*A modest and true relation, etc,*" qui fait partie de la collection de M. Broadhead, ne porte le nombre de ces troupes qu'à 266 hommes, dont 146 sauvages, et dit qu'elles ne perdirent que 37 hommes dans l'expédition. Mais ce rapport est évidemment inexact.

fleuve, pénétra jusque dans le quartier des milices, sur la gauche, qu'il trouva dégarni, et s'y logea. L'alarme fut aussitôt répandue ; M. de Saint-Cyrque, qui commandait ce jour-là en l'absence de M. de Callières, marcha sur-le-champ à l'ennemi. Schuyler opposa d'abord une vive résistance ; mais, lorsqu'il se vit au moment d'avoir toutes les troupes françaises sur les bras, il prit le parti de se retirer. Il se dirigeait vers la rivière Richelieu, quand tout à coup il vint donner contre M. de Valrennes, que Frontenac envoyait pour protéger Chambly avec un détachement d'habitants et de sauvages. Sans hésiter, Schuyler attaqua Valrennes avec une furie qui eût déconcerté un chef moins ferme et moins habile. Le commandant canadien fit coucher sa troupe derrière deux gros arbres renversés, pour essuyer le premier feu des Anglais, puis il les chargea à son tour, et, après un long combat " où l'on se battit à coup de mains et à se brûler le visage avec la bourre du fusil," il mit les ennemis en déroute. Ils laissèrent un grand nombre de morts sur la place, avec leurs drapeaux et leurs bagages, qui furent les trophées du vainqueur. Le Ber Du Chesne se distingua encore à la tête des Canadiens, et fut blessé mortellement. Les troupes de Valrennes, qui étaient en marche depuis trois jours par des chemins affreux, sans pouvoir prendre de repos ni presque de nourriture, car elles manquaient de vivres, étaient tellement épuisées de fatigue qu'elles ne purent poursuivre les fuyards. * La perte des Français dans toute cette journée fut considérable relativement à leur nombre ; ils eurent six officiers tués ou mortellement blessés.

Cet échec n'empêcha pas les Iroquois de continuer à se montrer sur les deux rives du fleuve. Leurs guerriers rôdaient sans cesse dans la campagne. Ils surprirent et brûlèrent Saint-Ours et Contrecœur. Une de leurs bandes fut détruite dans l'île Bouchard, une autre dispersée aux Chats ; il fallait se tenir retranché partout, et aller armé et par troupes aux champs, pour ne pas être surpris comme les cultivateurs de Saint-François, qui furent atta-

* Charlevoix.

qués à l'improviste et presque tous massacrés. Le gouverneur envoya six cents hommes attaquer les Agniers, les plus acharnés de tous les Iroquois contre le Canada. Ils détruisirent les trois bourgades de cette belliqueuse tribu et firent un nombre considérable de prisonniers. Vers le même temps, pour rompre le traité que les Abénaquis venaient de conclure à Pemaquid avec les Anglais, M. de Villieu entraînait deux cent cinquante de ces sauvages à sa suite, tombait avec eux sur les établissements de la rivière Oyster, dans le Nouveau-Hampshire, brûlait les habitations, tuait ou emmenait en captivité une partie des habitants.

Frontenac avait eu le dessein d'attaquer Albany en 1691 ; mais, faute de secours de France, il avait été forcé d'y renoncer. Québec était encore le point menacé du côté de la mer. Phipps, passé à Londres après sa défaite, demandait avec instance au gouvernement anglais de lui donner des vaisseaux ; les Américains s'offraient de fournir les hommes et l'argent. Dans le même temps, M. de Pontchartrain écrivit à Frontenac que le roi aurait fait attaquer les colonies anglaises par mer si l'état des affaires l'eût permis, mais qu'il n'en laisserait pas perdre l'occasion ; que jusque-là il fallait borner ses soins à ne pas se laisser entamer. Ainsi des deux côtés on songeait à s'attaquer à la première heure.

La France envoya une escadre au Cap-Breton avec instruction d'intercepter la flotte anglaise, si l'expédition contre Québec était reprise, et laissa aux colons la tâche de se défendre contre les Iroquois. Ces sauvages empêchèrent encore d'ensemencer les terres en 1692. Quoique la population fût nuit et jour à leur poursuite, elle était trop faible pour leur fermer tous les passages, et leurs bandes, qui semblaient sortir du sol, parurent encore à Saint-Lambert, sur la rivière Yamaska, à la Rivière-du-Loup, à Lachenaie, dans l'île Jésus et ailleurs, malgré leurs défaites. Ils furent atteints et taillés en pièces sur le lac Champlain et au lac des Deux-Montagnes. Ils furent battus encore au lac Saint-François et à Boucherville. Ces sauvages n'exerçaient plus maintenant les mêmes cruautés

sur leurs prisonniers, parce qu'à leur exemple et par droit de représailles, on s'était mis à brûler ceux qu'on faisait sur eux.

La France et la coalition se portaient alors de grands coups en Europe. Luxembourg, à la tête des principales armées françaises, luttait avec de nombreux ennemis, dirigés par la tête froide de Guillaume III. Celui-ci n'avait guère le loisir d'écouter les propositions de Phipps. Après la fameuse victoire navale de La Hogue, il eut un moment de répit, et put prêter l'oreille à son amiral. Un nouvel armement fut organisé secrètement dans les ports de l'Angleterre contre la Martinique et contre le Canada. Mais on soupçonna en France ce qui avait lieu, car on avait sans cesse la vue sur les entreprises de l'Angleterre, et mémoires sur mémoires étaient présentés aux ministres à Paris à ce sujet. Le roi écrivit à Frontenac qu'il allait lui envoyer les secours dont il avait besoin. Dans le même temps, Frontenac augmentait les fortifications de Québec * et de Montréal, envoyait avertir les Abénaquis de se tenir prêts à marcher au secours du Canada, et faisait épier Boston et les cantons iroquois. Il ordonnait aussi aux milices des campagnes de se préparer à marcher au secours de la capitale, et parcourait les côtes, au-dessous

* Il fit faire une redoute sur le cap aux Diamants, un fort au château Saint-Louis et les deux portes Saint-Louis et Saint-Jean. En démolissant, en 1854, le vieux mur qui séparait l'enceinte du fort d'avec le jardin qui en dépendait, on a trouvé une plaque de cuivre portant cette inscription en latin : " L'an du salut mil six cent quatre-vingt-treize, sous le règne du très auguste, très invincible et très chrétien roi de France, Louis-le-Grand, 14e du nom, le très excellent Louis de Buade, comte de Frontenac, pour la seconde fois gouverneur de toute la Nouvelle-France, les habitants rebelles de la Nouvelle-Angleterre, déjà repoussés, mis en déroute et complètement vaincus par lui, il y a trois ans, lorsqu'ils assiégèrent la ville de Québec, menaçant de renouveler le siège cette année, a fait construire, aux frais du Roi, cette citadelle avec les fortifications qui y sont jointes, pour la défense de toute la patrie, pour le salut du peuple et pour confondre de nouveau une nation perfide envers son Dieu et envers son roi légitime.— Et il a placé cette première pierre."

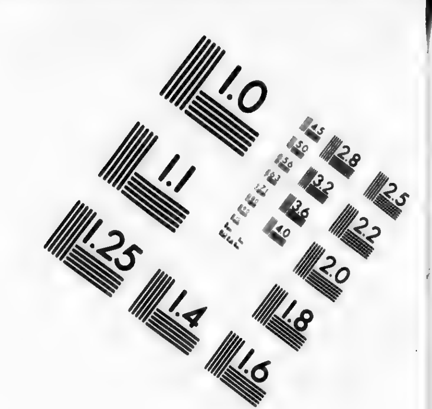
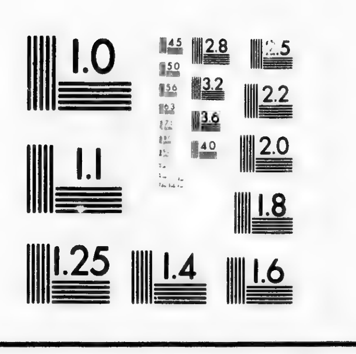
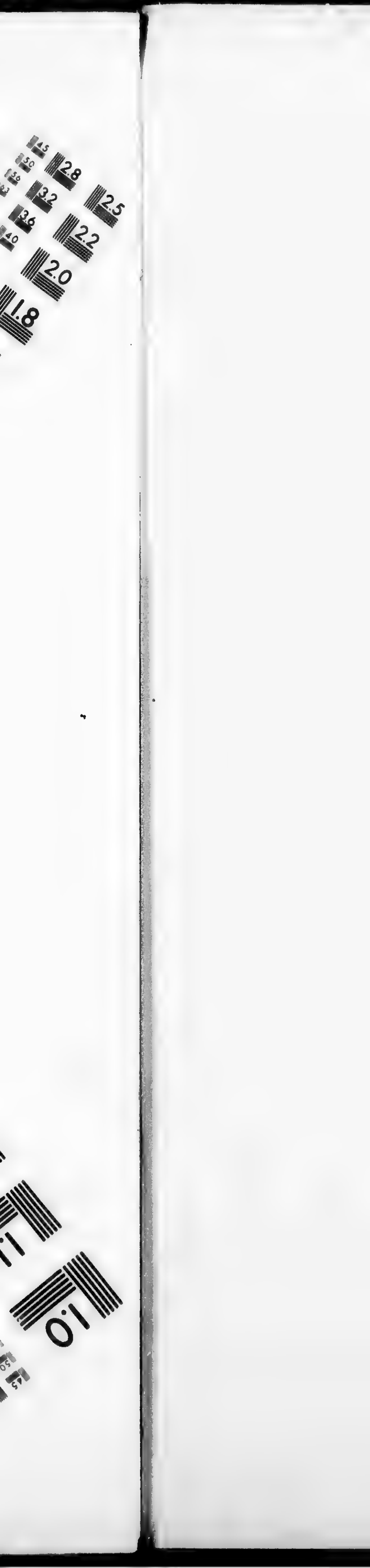


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8

de Québec, pour engager les habitants à se retirer dans les bois avec leurs vivres, leurs meubles, les bestiaux, si l'ennemi paraissait dans le fleuve.

La flotte anglaise, commandée par sir Francis Wheeler, devait, après avoir enlevé la Martinique, aller prendre des renforts à Boston et cingler vers Québec. Elle mit à la voile pour les Antilles au commencement de l'hiver de 1693. Mais les troupes qu'elle portait furent battues à la Martinique, et contraintes de se rembarquer. Cette première disgrâce fut suivie de désastres beaucoup plus grands encore. Wheeler s'étant remis en route pour la Nouvelle-Angleterre, la fièvre jaune éclata à bord de ses vaisseaux, et, lorsqu'il arriva à Boston, il avait déjà perdu treize cents matelots sur deux mille, et dix-huit cents soldats sur deux mille cinq cents qui lui restaient après sa défaite aux Antilles. Pour comble de malheur, il communiqua la peste à la ville, qui fut décimée à son tour. Après tant de calamités, il ne pouvait plus être question d'aller attaquer Québec, et la flotte regagna l'Angleterre. Elle jeta en passant quelques boulets sur Plaisance. Les colonies anglaises, qui avaient fait des dépenses considérables pour lever des troupes, supplièrent enfin leur métropole de leur procurer la paix. *

La France, que les échecs de l'ennemi avaient déjà vengée, attendit pour prendre une revanche plus complète jusqu'en 1696. Alors le ministère résolut, sur la proposition de M. Villebon, de faire sauter Pemaquid et de chasser les Anglais de tous les postes qu'ils occupaient dans l'île de Terreneuve et à la baie d'Hudson. En même temps, il ordonna à Frontenac d'abattre à tout prix l'orgueilleuse confédération iroquoise, qui ne posait pas encore les armes après plusieurs désavantages dans l'île de Montréal, et une défaite sanglante dans les pays de l'Ouest, où les Miamis lui avaient tué plusieurs centaines

---

* Lettre du gouverneur Fletcher, *London Documents*, de la collection de M. Broadhead, à la secrétairerie d'Etat, Albany. Nous ne citerons désormais ces documents que sous le nom de *Documents de Londres*.

d'hommes, et avaient anéanti les forces qu'elle avait sur les bords du lac Huron.

Le gouverneur voulut profiter de l'affaiblissement que tant de pertes avaient causé à la confédération. Tout d'abord le fort Frontenac fut relevé, malgré les représentations de la Nouvelle-York et du gouverneur Fletcher, qui fit des présents considérables aux Iroquois pour les engager à le prendre et à le raser. L'importance que les Anglais attachaient à cette position, justifiait le désir de Frontenac de s'y maintenir. Bien des gens en Canada comme à Paris, entre autres l'intendant Champigny et le roi lui-même, ne partageaient pas cependant l'opinion du gouverneur. Le ministre lui avait envoyé à ce sujet, en 1695, des ordres qui étaient arrivés trop tard pour être exécutés.

La lutte en Europe épuisait alors les ressources de la France. Le ministre avait d'abord voulu s'en tenir à son projet sur Terreneuve et la baie d'Hudson, et, tout en ordonnant de presser les Iroquois avec vigueur, il avait recommandé une économie sévère. Il n'y avait pas d'apparence que l'on pût soutenir longtemps les dépenses de la guerre sur les frontières méridionales. Le roi voulait que "les colons vécussent dans l'étendue de leurs établissements," c'est-à-dire, en d'autres termes, que tous les postes des pays d'en haut fussent évacués; les sauvages de l'Ouest apporteraient leurs pelleteries à Montréal et à Québec: c'était, suivant lui, l'unique moyen de mettre fin à ces guerres dispendieuses contre les Anglais et contre les indigènes.

Le but des Anglais était de s'emparer au moins du commerce de l'Ouest, s'ils ne pouvaient pas conquérir toute la Nouvelle-France. Par le plus étrange des raisonnements, le ministère aurait abandonné les contrées mêmes dont l'Angleterre convoitait le plus ardemment la possession; on aurait évacué tous les postes du Mississipi et des lacs, ces postes que les marchands canadiens estimaient si importants qu'ils avaient avancé des fonds au commencement de la guerre pour fournir à la dépense de leur entretien. Le comte de Frontenac montra dans cette circonstance toute

la fermeté de son caractère. Convaincu du danger d'un mouvement rétrograde, il se détermina à désobéir à l'ordre positif du roi. En effet, dit Charlevoix, nous n'aurions pas eu plus tôt évacué ces postes, que les Anglais s'en seraient emparés, et que nous aurions eu dès lors sur les bras toutes les peuplades de l'Ouest, qui, une fois réunies aux Anglais et aux Iroquois, auraient, dans une seule campagne, par leur supériorité numérique, obligé tous les Français de sortir du Canada.

Dans cette résolution, le gouverneur prépara une campagne vigoureuse contre les Iroquois. Deux mille trois cents hommes furent rassemblés à Lachine. Ils remontèrent les rapides du Saint-Laurent et parvinrent à Cataracoui, où ils s'arrêtèrent pour attendre un renfort de Michillimackinac. Après l'avoir attendu vainement, ils traversèrent le lac Ontario, et allèrent débarquer à l'embouchure de la petite rivière Oswégo. Là, ils se divisèrent en deux corps, qui se mirent à remonter ce torrent, l'un par la rive droite et l'autre par la rive gauche. Comme ils approchaient de la bourgade des Onnontagués, ils aperçurent, le soir, une grande lueur au couchant. C'était la tribu qui brûlait son village avant de prendre la fuite. Les Onneyouts, une autre des cinq nations iroquoises, vinrent tout effrayés demander la paix en suppliants. Le gouverneur leur répondit qu'ils l'auraient à condition qu'ils viendraient s'établir en Canada. Ils se retirèrent, et le lendemain le chevalier de Vaudreuil fut détaché pour ravager leurs terres. Toute la population avait fui. On ne trouva qu'un vieillard assis dans une bourgade; trop faible pour suivre sa tribu, ou dédaignant de fuir, il attendait avec un calme intrépide la mort horrible à laquelle il savait qu'on allait le destiner. Il fut abandonné aux sauvages, au nombre de quatre cents, qui lui firent souffrir toutes sortes de tortures. Cet homme héroïque ne poussa pas une seule plainte; il reprocha seulement à ses bourreaux leur lâcheté de s'être rendus les esclaves des Européens, dont il parla avec le dernier mépris. Outré de ses injures, un sauvage lui porta plusieurs coups de poignard. "Tu as tort d'abréger ma vie, lui dit l'Onnon-

tagué mourant; tu aurais dû prolonger mes tourments pour apprendre à mourir en homme."

De ces deux cantons il ne resta que des cendres. Il fut question ensuite d'aller châtier les Goyogouins; on parla même de bâtir des forts dans le pays; mais, lorsque l'on croyait M. de Frontenac décidé à exécuter ce dessein, il donna l'ordre de la retraite, soit qu'il ne pût faire subsister son armée dans une contrée qui n'offrait partout qu'une vaste solitude, soit qu'après avoir désobéi à la cour, qui lui ordonnait d'évacuer les postes avancés de la colonie, il ne crût pas devoir conserver une conquête qui eût rendu les Iroquois plus implacables. D'ailleurs son approche avait jeté l'alarme à Schenectady et à Albany. Ces deux villes, craignant d'être attaquées, avaient déjà fait demander des secours au Nouveau-Jersey et au Connecticut.

Cette campagne rendit aux Français toute leur influence sur les tribus indigènes. Un chef sioux vint du haut de la vallée du Mississipi se mettre sous la protection du Grand Ononthio. Il appuya les mains sur les genoux du gouverneur, et rangea ensuite vingt-deux flèches sur une peau de castor pour indiquer le nombre des bourgades qui lui offraient leur alliance. Jamais la situation du Canada n'avait été si bonne depuis le commencement de la guerre. Les Iroquois troublaient bien encore sur quelques points la tranquillité du pays, mais ils ne causaient nulle part de dommages sérieux.

Cet heureux état était dû à la vigilance et à l'énergie de M. de Frontenac. L'avantage qu'il avait su reprendre dans la guerre avec les seules ressources du Canada, avait eu l'effet de rendre ses alliés plus dociles. Non seulement il avait repoussé l'invasion, mais il allait être bientôt capable de seconder les projets de Louis XIV, et de porter la guerre, à son tour, chez les ennemis.

La sécurité qu'il avait rendue au pays ne désarma point pourtant la jalousie de ceux que blessaient sa supériorité et son indépendance. Ces hommes, qui tremblaient au seul nom des Iroquois lorsqu'il revint au Canada, cherchèrent à ternir sa gloire dès qu'il eut éloigné le danger de leurs portes. La part qu'il prenait à la traite des pellete-

ries, son caractère altier et vindicatif ne donnaient malheureusement que trop de prise à ses accusateurs. Les uns se plaignirent qu'il jetait tout le poids de la guerre sur la milice et écrasait les habitants de corvées, ce qui faisait languir le commerce et empêchait le pays de fleurir. D'autres l'accusèrent d'accorder une faveur ouverte à la traite de l'eau-de-vie. Ces plaintes lui attirèrent quelque censure ; mais il fut maintenu à la tête de la Nouvelle-France, que, vu son âge avancé, il ne pouvait gouverner encore bien longtemps. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis pour sa dernière campagne, honneur d'autant plus grand qu'il était alors rarement accordé.

CHAPITRE III.

TERRENEUVE ET BAIE D'HUDSON.

1696-1701.

Continuation de la guerre; les Français reprennent l'offensive. — La conquête de Pemaquid, ainsi que celle des possessions anglaises dans l'île de Terreneuve et dans la baie d'Hudson, est résolue. — D'Iberville défait trois vaisseaux ennemis et prend Pemaquid. — Terreneuve : sa description; premiers établissements français; leur histoire. — Le gouverneur, M. de Brouillan et d'Iberville réunissent leurs forces pour agir contre les Anglais. — Mésintelligence entre ces deux chefs; ils se raccommodent. — Ils prennent Saint-Jean, capitale anglaise de l'île, et ravagent les autres établissements. — Héroïque campagne d'hiver des Canadiens. — Baie d'Hudson; son histoire. — Départ de d'Iberville; dangers que son escadre court dans les glaces; beau combat naval qu'il livre; il se bat seul contre trois et remporte la victoire. — Naufrage. — La baie d'Hudson est conquise. — Situation avantageuse de la Nouvelle-France. — La cour projette la conquête de Boston et de New-York. — M. de Nesmond part de France avec une flotte considérable; le retard que cause la longueur de sa traversée fait abandonner l'entreprise. — Consternation des colonies anglaises. — Fin de la guerre: paix de Ryswick (1697).— Difficultés entre les deux gouvernements au sujet des frontières de leurs colonies.— M. de Frontenac refuse de négocier avec les cantons iroquois par l'intermédiaire de lord Bellomont.— Mort de M. de Frontenac; son portrait.— M. de Callières lui succède.— Paix avec toutes les tribus sauvages, confirmée solennellement à Montréal en 1701.— Discours du célèbre chef Le Rat; sa mort, impression profonde qu'elle laisse dans l'esprit des indigènes; génie et caractère de ce sauvage.— Ses funérailles.

L'Acadie était retombée sous la domination française, et l'ennemi rebuté avait abandonné le projet de conquérir le Canada. On se battait depuis sept ans, et tout le sang

versé avait été en pure perte pour les Anglais, car ils n'avaient rien gagné. Après avoir été si longtemps exposé à leurs attaques, le Canada allait maintenant devenir l'agresseur, et mettre à exécution ses plans d'envahissement.

Les Anglais occupaient plusieurs postes fortifiés dans la baie d'Hudson, où ils faisaient la traite des pelleteries, qui sont plus belles là que partout ailleurs. Ils étaient maîtres aussi de la meilleure partie de Terreneuve, qu'ils avaient bordée d'établissements de pêche.

En 1692, ils avaient relevé Pemaquid de ses ruines, pour avoir une espèce de possession du pays des Abénaquis, et pour étendre leur influence sur toutes ces tribus guerrières. Le cabinet français, voyant que Tourville avait repris la suprématie sur l'Océan, résolut de détruire ce fort qui menaçait l'Acadie, et de chasser en même temps les Anglais de l'île de Terreneuve et de la baie d'Hudson. D'Iberville, dont la parole avait déjà un grand poids à Paris dans les affaires de l'Amérique, représentait qu'il fallait arrêter les progrès de rivaux plus souvent ennemis qu'amis, et qu'en détruisant leurs postes à Terreneuve, on y ruinerait leur commerce, et l'on se déferait de voisins trop puissants. Ses conseils furent écoutés, et il fut chargé de prendre Pemaquid, et d'expulser tous les Anglais de Terreneuve, avec l'aide de M. de Brouillan, gouverneur des possessions françaises dans l'île.

Il mit à la voile de Rochefort avec deux vaisseaux en 1696, et vint jeter l'ancre dans la baie des Espagnols, au Cap-Breton, où il reçut des lettres du gouverneur de l'Acadie. M. de Villebon l'informait que trois navires anglais croisaient devant le port de Saint-Jean, et que, trop faible pour résister, il s'était retiré vers le haut de la rivière, afin de ne pas s'éloigner des sauvages attachés à la cause française. A cette nouvelle, d'Iberville remit en mer et courut vers l'embouchure de la rivière Saint-Jean, où il trouva les trois vaisseaux ennemis. L'un d'eux était le *Newport*, de vingt-quatre canons. D'Iberville donna aussitôt l'ordre d'attaquer. Le combat fut court, mais extrêmement vif. Le *Newport* fut démâté et enlevé. Les deux autres vaisseaux durent leur salut à une brume épaisse, qui s'éleva

tout à coup et qui les déroba à la poursuite du vainqueur.

Renforcé par cette capture, d'Iberville alla prendre à Pentagouet le baron de Saint-Castin avec deux cents sauvages et quelques soldats, et se dirigea vers Pemaquid. Le baron de Saint-Castin était un ancien officier du régiment de Carignan. S'étant plu parmi les Abénaquis, il avait épousé une femme de leur race et était devenu leur chef. C'était lui qui les menait au combat. Il mourut au sein de cette brave et puissante tribu, recherché des gouverneurs français et redouté des colonies anglaises.

Pemaquid, la forteresse la plus considérable des Anglais en Amérique, était bâti sur le bord de la mer, à l'entrée de la baie de Fundy. Ses remparts avaient vingt-deux pieds de hauteur et étaient garnis de dix-huit pièces de canon. Le colonel Chubb y commandait. Il se défendit assez bien pendant quelques jours; mais, aux premières bombes qui tombèrent dans la place, il demanda à capituler. Le fort, qui avait coûté des sommes considérables à la Nouvelle-Angleterre, et qui était alors pour elle dans l'Est ce que Niagara fut plus tard pour les Français dans l'Ouest, fut rasé, suivant les instructions de la cour.

Tandis que ces murailles menaçantes s'écroulaient ainsi sous les coups du vainqueur, les Anglais s'armaient de leur côté pour reprendre l'offensive. Le major Church s'embarqua avec cinq cents hommes, et alla brûler Beaubassin, malgré la neutralité que Phipps avait garantie aux habitants; en retournant à Boston, il rencontra un renfort de trois vaisseaux, dont le commandant lui apportait l'ordre d'aller renverser le fort de M. de Villebon sur la rivière Saint-Jean. Il vira de bord, et parut devant Naxoat au mois d'octobre. Villebon venait d'y rentrer; il se mit aussitôt en état de défense, et montra si ferme contenance, qu'au bout de quelques jours l'ennemi, désespérant du succès, se rembarqua et disparut. Pendant ces hostilités la désolation régnait sur les frontières des colonies anglaises, où l'incendie d'York et des établissements de la rivière Oyster annonçait au loin la présence des Canadiens et des Abénaquis. La population tremblante ne tournait plus les yeux vers le nord qu'avec effroi; elle

croyait à chaque instant voir sortir des forêts ces ennemis impitoyables, qui ne laissaient que des ruines sur leur passage.

D'Iberville, après l'expédition de Pemaquid, s'était dirigé vers Terreneuve. Cette île, située au nord-est du golfe Saint-Laurent, est longue d'environ cent quarante lieues et large de cent; elle est de figure presque triangulaire. Au sud-est, se trouve le Banc, fameux par la pêche de la morue que l'on y fait et par ses tempêtes. Le climat à Terreneuve est froid et le ciel souvent brumeux. Le sol, mêlé de sable, de gravier et de pierres, est aride, quoique arrosé par plusieurs belles rivières. Le pays était alors couvert de bois impénétrables ou de landes tapissées de mousse; et les Français, comme les Anglais, ne s'en servaient que pour leurs pêcheries. Les Anglais avaient d'abord voulu coloniser l'île. Sir Humphrey Gilbert s'était arrêté, en 1583, dans la baie de Saint-Jean; ignorant que cette terre fût une île, il avait pris possession de la baie et de deux cents lieues de pays à l'entour, au nom de la reine Elisabeth. Il y promulgua plusieurs ordonnances: l'une d'elles portait que quiconque parlerait d'une manière offensante de la reine, aurait les oreilles coupées et perdrait tous ses biens. En 1608, John Guyas, de Bristol, reprit le projet de Gilbert, et s'établit dans la baie de la Conception; il transféra ensuite son établissement à Saint-Jean, aujourd'hui la capitale de l'île. Les Anglais s'étendirent plus tard sur la côte orientale.

Malgré leurs pêcheries, les Français firent peu d'attention à Terreneuve jusqu'en 1660. A cette époque, la cour concéda le port de Plaisance à un nommé Gargot, qui reçut le titre de gouverneur. Il voulut soumettre les habitants à son monopole, et les obliger à lui donner une partie des produits de leur pêche en échange de marchandises qu'il tirait des magasins du roi. Cette prétention révolta les pêcheurs, accoutumés à beaucoup d'indépendance; ils portèrent leurs plaintes au pied du trône. Le gouverneur fut rappelé, et M. de la Poype lui succéda. Plaisance était alors le principal comptoir français à Terreneuve. Placé au fond d'une baie de dix-huit lieues,

l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ce poste était défendu par le fort Saint-Louis, construit sur la cime d'un rocher à l'entrée de la baie, à une lieue et demie de la mer. Les Français avaient encore quelques habitations dans les îles de Saint-Pierre, de Miquelon, au Chapeau-Rouge, au Petit-Nord et sur quelques autres points de la côte du golfe Saint-Laurent.

La population supportait impatiemment le joug d'un gouverneur. M. de la Poype commanda dans ces parages treize ans, qui furent pour lui treize années de difficultés et de trouble. En 1690, des flibustiers surprirent Plaisance; ils firent le gouverneur, M. Parat, prisonnier dans son lit, et dépouillèrent les habitants de tout ce qu'ils avaient.

Deux ans après, ce poste fut encore attaqué, mais par l'amiral Williams, à la tête d'une escadre anglaise, composée de trois vaisseaux, chacun d'environ soixante canons, d'une frégate et d'une flûte. M. de Brouillan, le nouveau gouverneur, fit élever à la hâte une redoute et dresser des batteries sur les rochers situés à l'entrée de la baie, et tira des bâtiments marchands les hommes nécessaires pour servir les pièces. L'amiral Williams, après une canonnade inutile de six heures, se retira devant un poste défendu par cinquante hommes ; et il alla brûler les habitations de la Pointe-Verte à une lieue de là.

Telle est l'histoire de Terreneuve jusqu'en 1696. L'Angleterre occupait la plus belle partie de l'île, et la différence, entre les établissements français et les siens, était aussi grande là qu'ailleurs. Le commerce de ces derniers s'élevait à dix-sept millions de francs par année. Avec de pareils résultats sous les yeux, que ne devait-on pas redouter pour l'avenir ? D'Iberville avait communiqué, comme on l'a vu, ses craintes à la cour, qui l'avait chargé d'attaquer les Anglais simultanément par terre et par mer, de concert avec M. de Brouillan. Mais celui-ci ne voulait partager la gloire de l'entreprise avec personne: sans attendre d'Iberville, il se hâta de partir avec un vaisseau du roi et huit bâtiments appartenant à des armateurs de Saint-Malo, pour aller mettre le siège devant Saint-Jean. Les vents contraires trompèrent ses vœux, et firent échouer son

entreprise contre cette ville; en revanche, il réussit à s'emparer l'épée à la main de quelques autres établissements et d'une trentaine de navires le long des côtes. Il en aurait pris un bien plus grand nombre sans l'insubordination d'une partie de ses équipages.

A son retour à Plaisance, il trouva d'Iberville, qui n'avait pu aller le joindre faute de vivres, mais qui venait d'en recevoir avec un renfort de Canadiens. Il fut question alors de reprendre l'attaque de Saint-Jean. D'Iberville voulait ouvrir la campagne par la destruction des établissements les plus reculés vers le nord, parce qu'ils se tenaient moins sur leurs gardes. Brouillan, jaloux de son collègue, s'y opposa. Il suffisait que d'Iberville proposât quelque chose pour qu'il le désapprouvât. C'était un homme intelligent et expérimenté, mais dur, violent, astucieux et avide. Ce dernier défaut surtout l'avait rendu odieux aux pêcheurs. Avec des talents supérieurs et autant d'expérience, d'Iberville était généreux et savait se faire aimer de ceux qu'il commandait. Il aurait pu l'emporter sur son rival dans cette île, où, à un signe de sa main, tout le monde se fût déclaré pour lui, surtout les Canadiens, sans lesquels Brouillan ne pouvait rien faire. Déjà même, à la première nouvelle de la mésintelligence entre les deux chefs, ils avaient déclaré qu'ils n'obéiraient qu'à d'Iberville, et qu'ils retourneraient à Québec plutôt que d'accepter un autre commandant. Ne voulant pas pousser les choses si loin, ce dernier allait repasser en France pour ne pas faire manquer, par la division, une entreprise qu'il avait proposée et dont il avait le succès à cœur, lorsque les difficultés s'aplanirent et permirent de s'entendre sur un plan d'opérations. Il fut réglé que Saint-Jean serait attaqué, et que, pour s'y rendre, Brouillan prendrait la voie de mer et d'Iberville celle de terre avec ses Canadiens: ce qui fut exécuté. Ils se rejoignirent dans la baie de Toulle. Ils marchèrent ensuite contre la ville anglaise, culbutant et dissipant tout ce qui voulait leur disputer le passage. Sous les murs de la place, l'avant-garde, commandée par d'Iberville lui-même, chargea un corps d'Anglais embusqué dans des rochers, et le mit en fuite après

un choc violent ; les Français entrèrent pêle-mêle avec lui dans la ville. Leur élan fut tel qu'ils emportèrent deux forts d'emblée. Il n'en restait plus qu'un troisième en mauvais état. Le gouverneur, honnête et paisible marchand élu par les habitants, se voyant menacé d'un assaut, posa les armes à condition que la population serait transportée en Angleterre ou à Bonneviste. On rasa les murs et on brûla la ville. Le partage du butin fut encore un sujet de dispute entre les deux commandants, qui faillirent en venir aux mains.

Après cette conquête, le gouverneur français retourna à Plaisance, et d'Iberville continua la guerre avec les Canadiens, au nombre de cent vingt-cinq, qui s'étaient attachés à sa fortune. Munis chacun d'un fusil, d'une hache de bataille, et de raquettes pour marcher sur la neige, * ils mirent deux mois à compléter la soumission de l'île. Ils prirent tous les établissements, excepté Bonneviste et l'île de la Carbonnière, inabordable en hiver, tuèrent deux cents hommes et firent six à sept cents prisonniers, qu'ils dirigèrent sur Plaisance. Montigny, Boucher de La Perrière, d'Amours de Plaine, d'Amours des Chauffours, Dugué de Boisbriant, tous Canadiens, se distinguèrent dans cette campagne héroïque. Au mois de mai (1697), comme d'Iberville se préparait à aller attaquer Bonneviste et la Carbonnière, une escadre de cinq vaisseaux, arrivant de France sous les ordres de son frère M. de Sérigny, mouilla dans la baie de Plaisance. Elle lui apportait l'ordre d'aller exécuter une autre partie du plan de campagne, la conquête de la baie d'Hudson.

Cette contrée, adossée au pôle et à peine habitable, était convoitée par les Français et par les Anglais pour ses riches fourrures. Les traitants des deux peuples en faisaient le théâtre d'une lutte continuelle, aux vicissitudes de laquelle la trahison avait sa part. Les Anglais, conduits par deux transfuges huguenots, nommés Chouart des Groseillers et Radisson, avaient élevé, vers 1677, à l'embouchure de la rivière Némiskau, dans le fond de la

---

* La Potherie.

baie, le fort Rupert ; ils avaient encore établi deux comptoirs sur les rivières Monsonis et Sainte-Anne. Colbert l'ayant appris, dit M. Léon Guérin, * écrivit à l'intendant Duchesneau, en 1678, de prendre des mesures pour contester aux Anglais la propriété qu'ils venaient de s'arroger. Chouart et Radisson craignirent que leur conduite n'eût des suites fâcheuses pour eux, et ils allèrent en France implorer leur pardon et offrir en même temps leurs services. L'intérêt de l'Etat engagea le gouvernement à leur pardonner. Ils furent chargés de former au Canada une compagnie destinée à fonder un établissement à la baie d'Hudson. La compagnie, qui prit le nom de compagnie du Nord, leur donna deux petits navires pour aller s'emparer des établissements de leurs anciens amis. Ils se rendirent dans la baie ; mais, trouvant ces établissements trop bien fortifiés, ou peut-être honteux de leur rôle, ils se contentèrent de suivre la côte occidentale de la baie jusqu'à l'embouchure de la rivière Sainte-Thérèse, où ils bâtirent le fort Bourbon en 1681. De retour à Québec, ils se querellèrent avec la compagnie, et repassèrent en France l'année suivante, sous prétexte d'aller demander justice. L'ambassadeur anglais à Paris, lord Preston, apprenant le mauvais succès de leurs démarches, leur fit des ouvertures accompagnées de promesses si avantageuses, qu'ils trahirent une seconde fois leur patrie, et livrèrent aux Anglais le fort Bourbon, dans lequel il y avait pour quatre cent mille francs de fourrures. Les Anglais construisirent aussitôt un fort régulier à quatre bastions, entouré d'un large fossé plein d'eau, et y mirent une bonne garnison.

La cour de France, informée de cette nouvelle trahison, fit ses plaintes au cabinet de Londres, qui promit de faire rendre le fort à ses fondateurs ; mais les troubles qui régnaient alors en Angleterre, ne permirent point au monarque, aux prises avec ses sujets, de remplir sa promesse, et la compagnie française fut obligée de se faire justice elle-même. Elle obtint du marquis de Denonville un

* *Histoire maritime de France*, vol. 3.

corps de Canadiens et de soldats, commandé par le chevalier de Troyes, pour aller enlever les postes des Anglais. M. de Troyes partit de Montréal avec d'Iberville, Sainte-Hélène et Maricourt, au mois de mars 1685, par les terres. Il arriva à la baie d'Hudson le 20 juin, après avoir traversé des pays jusqu'alors inconnus, franchi une multitude de rivières, de montagnes et de précipices, et enduré des fatigues incroyables. D'Iberville faillit périr en traversant une rivière. Son canot chavira dans un rapide, et deux de ses hommes se noyèrent. Les Canadiens investirent et enlevèrent presque tous les postes ennemis avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître.

Le premier attaqué fut celui de la rivière Monsonis, fort de figure carrée, flanqué de quatre bastions et portant quatorze pièces de canon ; il était situé à trente pas de la rivière, sur une petite éminence. " D'Iberville et Sainte-Hélène attaquèrent d'un côté, pendant que le chevalier de Troyes et Maricourt attaquaient de l'autre, et faisaient battre la porte principale du fort avec le bélier. Suivis de cinq ou six hommes, ils escaladèrent la palissade, ouvrirent une porte qui donnait sur les bois, et gagnèrent, pour la briser, celle d'une redoute construite au milieu de la place. Dans le même temps, le bélier enfonça la porte principale du fort ; le chevalier de Troyes se jeta dans le corps de la place, et fit faire feu dans toutes les embrasures et les meurtrières de la redoute, qu'attaquaient déjà d'Iberville et Sainte-Hélène. Un Anglais ayant répondu avec arrogance aux propositions de quartier qu'on lui faisait, Sainte-Hélène lui cassa la tête d'un coup de fusil, au moment où il pointait une pièce de canon sur les Français. Bientôt le bélier fut approché de la porte de la redoute, et la démonta à demi. Soudain d'Iberville, l'épée d'une main et son fusil de l'autre, se jette dans la redoute ; mais, comme la porte tenait encore à une penture, un Anglais, qui se trouvait derrière, la referma, et d'Iberville, séparé ainsi des siens, ne voyant plus ni ciel ni terre, put se croire un moment perdu. Toutefois son courage et sa présence d'esprit ne l'abandonnèrent point ; il soutint une lutte corps à corps, dans l'obscurité, avec

les Anglais qui étaient là. Il en entendit qui descendaient d'un escalier, et tira dessus au hasard. Cependant, le bélier avait recommencé à battre la porte de la redoute; elle tomba entièrement, et livra passage aux Français, qui se précipitèrent en foule au secours de d'Iberville. Les Anglais, la plupart encore à demi vêtus, tant on avait promptement conduit l'affaire, implorèrent quartier, et on le leur accorda. Le fort fut remis aux Français." *

Le fort Rupert, situé à une grande distance de celui de Monsonis, fut investi dans le mois de juillet, et tomba aussi au pouvoir des Canadiens, qui en firent sauter les redoutes et en renversèrent les palissades. Pendant que le chevalier de Troyes donnait l'assaut à ce fort, d'Iberville et son frère Maricourt, avec neuf hommes montés sur deux canots d'écorce, attaquaient un bâtiment de guerre sous la place, et le prenaient à l'abordage. Le gouverneur général de la baie d'Hudson fut au nombre des prisonniers.

Le chevalier de Troyes se mit ensuite à la recherche du fort de Sainte-Anne, dont il ignorait la situation; on savait seulement qu'il était du côté occidental de la baie. Après une traversée difficile, faite à travers les glaces le long d'une côte très basse, où les battures courent deux ou trois lieues au large, on le découvrit enfin. Placé au milieu d'un pays marécageux, il était défendu par quatre bastions, sur lesquels il n'y avait pas moins de quarante-trois pièces de canon en batterie. C'était le principal comptoir des Anglais. Il fit néanmoins une assez faible résistance, et demanda à capituler. Le gouverneur, homme simple et paisible, fut transporté avec sa suite à Charleston; le reste de la garnison fut envoyé au fort de Monsonis. Les Français trouvèrent pour environ cinquante mille écus de pelleteries à Sainte-Anne. Il ne resta plus aux Anglais dans la baie que le fort Bourbon, devenu le fort Nelson.

Lorsque la nouvelle de ces pertes arriva à Londres, le peuple cria contre le roi, auquel il attribuait tous les mal-

* Léon Guérin, *Histoire maritime de France*, vol. 3.

heurs qui arrivaient à la nation. Le monarque qui a perdu la confiance de ses sujets est bien à plaindre. Jacques II, déjà si impopulaire, le devint encore plus par un événement que personne n'avait pu prévoir ; et l'expédition d'une poignée de Canadiens contre quelques postes de traite à l'extrémité du monde, ébranla sur son trône un roi de la Grande-Bretagne !

Les deux cours sentirent enfin la nécessité de faire cesser un état de choses qui violait toutes les lois établies, puisqu'il n'y avait pas de guerre déclarée entre la France et l'Angleterre : en 1687, elles signèrent un acte pour deux ans, par lequel il fut décidé que les armateurs français ou anglais qui n'auraient point de commission de leur prince, seraient traités comme pirates dans les îles et pays de terre ferme en Amérique. Mais Jacques II n'était plus guère en état de faire observer par des sujets désaffectionnés sa volonté sur les mers du nouveau monde.

D'Iberville revint à Québec dans l'automne de 1687, avec le bâtiment qu'il avait pris et les pelleteries trouvées dans les forts. Il retourna à la baie d'Hudson l'année suivante par la mer. Il pensait qu'en vertu de l'acte signé entre la France et l'Angleterre, les hostilités cesseraient entre les deux nations ; mais il en fut autrement, car les Anglais envoyèrent trois navires pour enlever les Français. Ces navires ne purent rien entreprendre avant l'hiver. D'Iberville avait renvoyé son bâtiment à Québec avec une cargaison de pelleteries. Ignorant les projets des Anglais, il se mit en garde dès qu'il les eut découverts. Quoiqu'il n'eût que quatorze hommes, il fit si bonne contenance qu'il imposa aux ennemis. Lorsqu'il apprit qu'ils avaient fait pointer deux pièces de canon chargées à mitraille sur un lieu où il devait avoir une entrevue avec eux, il leur fit guerre ouverte, et, à l'exception de quelques-uns qui moururent du scorbut, il les tua ou prit tous sur leurs vaisseaux.

En 1689, les Anglais étant revenus attaquer le fort de Sainte-Anne, d'Iberville les repoussa et s'empara encore d'un de leurs navires. Comme les prisonniers étaient

nombreux, il le leur donna pour retourner en Angleterre, et il amena à Québec la plus grosse de ses prises, qui portait vingt-quatre pièces de canon, et qu'il avait chargée de pelleteries. Il revint à la baie d'Hudson en 1690.

Après le renversement de Jacques II, l'Angleterre reprit le fort de Sainte-Anne, gardé seulement par cinq Canadiens, qui osèrent se défendre et qui repoussèrent une première attaque. Le sort des armes le remit encore au pouvoir de ses premiers maîtres, et le fit retomber ensuite presque aussitôt entre les mains des Anglais.

D'Iberville passa en France en 1691, et fut fait capitaine de frégate l'année suivante. Il fut alors chargé de convoyer des bâtiments marchands en Amérique, et d'aller assiéger le fort Nelson, dans la baie d'Hudson; mais il ne put exécuter cette dernière partie de ses instructions qu'en 1694. Il s'y rendit avec deux frégates et prit le fort. Son frère, M. de Châteauguay, fut tué à l'attaque. Deux ans après le fort était repris par les Anglais.*

Nous voilà arrivé au moment où d'Iberville reçut le commandement de l'escadre que lui avait amenée M. de Sérigny, en mai 1697, pour mettre toute la baie d'Hudson au pouvoir de la France. Il fit voile de Terreneuve au mois de juillet. L'entrée de la baie se trouva obstruée par des banquises, au milieu desquelles ses vaisseaux, séparés les uns des autres et entraînés de divers côtés, coururent les plus grands périls. Si la navigation a quelque chose de grand et de hardi dans les hautes latitudes de notre globe, elle y est en même temps fort triste. Un ciel bas et sombre, une mer qu'éclaire rarement le soleil, des flots lourds et couverts, la plus grande partie de l'année, de glaces, dont les masses immenses ressemblent à des montagnes, des côtes désertes et arides, qui semblent augmenter l'horreur des naufrages, un silence qui n'est interrompu que par les

---

* Mémoire succinct de la naissance et des services de défunt Pierre Le Moyne, écuyer, seigneur d'Iberville, Ardillers et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi. Notes et pièces justificatives de l'*Histoire maritime de France*, par Léon Guérin, vol. 4.

gémissements de la tempête, telles sont ces mers qui ont attaché au front de d'Iberville une gloire dont le caractère tient de la nature mystérieuse du Nord. Depuis longtemps son vaisseau aventureux les sillonne. Plus tard, il descendra vers des climats plus doux ; et ce marin, qui a fait son apprentissage au milieu des glaces polaires, ira finir sa carrière sur les flots tièdes et limpides des Antilles, au milieu des côtes embaumées de la Louisiane ; il fondera un empire sur des rivages où l'hiver et ses frimas sont inconnus, où la verdure et les fleurs sont presque éternelles.

L'escadre fut dans le plus terrible danger. Pressés par les glaces, qui s'amoncelaient à une grande hauteur, et s'affaissaient tout à coup avec des craquements et un fracas épouvantables, deux des vaisseaux, portés l'un contre l'autre, s'abordèrent poupe en poupe, tandis qu'un troisième était écrasé à côté d'eux, et si subitement que l'équipage eut à peine le temps de se sauver. Ce ne fut que le 28 août que d'Iberville, monté sur le *Pélican*, put entrer dans la mer libre, ayant depuis longtemps perdu de vue ses autres vaisseaux. Il arriva seul devant le fort Nelson le 4 septembre. Le lendemain matin, il aperçut, à quelques lieues sous le vent, trois voiles qui louvoyaient pour entrer dans la rade ; après leur avoir fait des signaux, il reconnut que c'étaient des bâtiments anglais ; ils allaient le mettre entre deux feux, et le traquer, pour ainsi dire, au pied de la place qu'il était venu assiéger. Ces vaisseaux étaient le *Hampshire*, de cinquante-deux canons, le *Dehring* et l'*Hudson Bay*, chacun de trente-deux. En entrant dans la baie, ils avaient découvert dans les glaces un des vaisseaux de d'Iberville, et l'avaient canonné, par intervalles, pendant dix heures. Le vaisseau français, immobile, n'avait pu présenter à ses ennemis que les deux pièces de canon de son arrière. Les Anglais avaient fini par l'abandonner, le croyant près de sombrer, et ils s'étaient dirigés vers le fort Nelson, devant lequel ils trouvèrent d'Iberville.

La fuite était impossible à ce dernier ; il fallait com-

battre ou se rendre. Son vaisseau portait quarante-six canons; mais le nombre de ses hommes en état de servir était diminué en ce moment par la maladie et par l'envoi d'un détachement à terre, qu'il n'avait pas le temps de rappeler. Il paya d'audace, et, lâchant ses voiles au vent, il arriva sur ses adversaires. Les Anglais venaient rangés en ligne. Ils lui crièrent qu'ils savaient bien qu'il était d'Iberville, qu'ils le tenaient enfin, et qu'il fallait qu'il se rendît. Le *Pélican* voulut aborder le *Hampshire*, et un détachement de Canadiens se tenait prêt à sauter sur son pont; mais ce vaisseau sut l'éviter et, virant de bord, couvrit le *Pélican* de mousqueterie et de mitraille, le perça à faire eau et hacha ses manœuvres. Le commandant anglais cherchait à démâter le vaisseau français et à le serrer contre un bas-fond; d'Iberville gouverna pour déjouer cette manœuvre, et y réussit. Au bout de trois heures et demie d'une lutte acharnée, le *Hampshire* court pour gagner le vent, recueille ses forces et pointe ses pièces à couler bas. D'Iberville, qui a prévu son dessein, le prolonge vergue à vergue, pendant qu'on se fusille d'un bord à l'autre. La mitraille et les boulets font un terrible ravage. Le *Pélican* redouble son feu, pointe ses canons si juste et tire une bordée si à propos, qu'enfin son fier adversaire fait au plus sa longueur de chemin et sombre sous voiles. Tout périt.

Déjà d'Iberville courait droit à l'*Hudson Bay*, qui était le plus à portée d'entrer dans la rivière Sainte-Thérèse, et qui amena aussitôt son pavillon. Il ne restait plus que le *Dehring;* il prit chasse et se déroba au *Pélican*, parce qu'il avait moins souffert dans sa voilure que le redoutable vainqueur. Cette belle victoire donna la baie d'Hudson aux Français.

D'Iberville retourna devant le fort Nelson. Dans la nuit, il s'éleva une furieuse tempête, accompagnée d'une neige épaisse: malgré tout ce qu'il put faire, et il était réputé l'un des plus habiles manœuvriers de la marine française, il ne put sauver son vaisseau, qui, trop endommagé par le combat, fut jeté à la côte avec sa prise vers minuit, et s'emplit d'eau jusqu'à la batterie supérieure. Heureuse-

ment, c'était à l'époque de l'année où le soleil, dans cette latitude, descend à peine sous l'horizon, et où il se couche et se lève presqu'en même temps : la clarté permit, malgré le grand nombre de blessés et de malades qu'il y avait à bord, d'éviter un affreux désastre.

Le lendemain le calme se rétablit, et l'équipage put gagner la terre. Les malades furent transportés en canots ou en radeaux sur le rivage, à deux lieues de distance ; une vingtaine d'hommes moururent de froid pendant cette longue opération. Comme on était resté sans vivres après le naufrage et qu'on ignorait ce qu'étaient devenus les autres vaisseaux, on résolut de donner l'assaut au fort ; car "périr pour périr, disait M. de La Potherie, il vaut mieux sacrifier sa vie en soldat que de languir dans un bois où il y a déjà deux pieds de neige." Par bonheur, le reste de l'escadre arriva sur ces entrefaites. D'Iberville, se voyant secouru, abandonna sa première résolution pour ménager son monde, et attaqua la place dans les règles. Après s'être laissé bombarder quelque temps, elle se rendit à la condition que la garnison serait transportée en Angleterre.

Tandis que d'Iberville complétait ainsi la conquête de la baie d'Hudson, une flotte destinée par M. de Pontchartrain à s'emparer de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York, faisait des démonstrations inutiles dans les mers de l'Amérique. Elle était commandée par le marquis de Nesmond, officier distingué, et se composait de treize vaisseaux. Elle avait reçu ordre d'aller d'abord à Terreneuve, et de livrer bataille à l'escadre anglaise que l'on disait envoyée pour se saisir de toute l'île. M. de Nesmond devait informer de ses progrès le comte de Frontenac, afin que ce gouverneur pût se rendre avec ses troupes, au nombre de quinze cents hommes, à Pentagouet, où la flotte irait le chercher, au moment de faire voile pour Boston. Cette ville prise, on ravagerait les côtes de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à Piscataqua, et, si la saison le permettait, on ferait subir le même sort à la Nouvelle-York ; les troupes canadiennes, en s'en retournant par cette province, la dévasteraient sur leur passage.

Les colonies anglaises eurent nouvelle de cet armement

par différentes voies à la fois, malgré le secret qui avait été prescrit, et les bruits que l'on faisait courir en Canada d'une invasion anglaise, pour dissimuler au public l'objet des levées de troupes qui avaient lieu. La milice fut aussitôt appelée sous les armes dans la Nouvelle-Angleterre ; la citadelle de Boston fut mise en état de défense, et cinq cents hommes furent envoyés sur la frontière orientale, ouverte aux courses des Abénaquis. "Ce fut là, dit Hutchinson, une époque critique, peut-être aussi critique que lorsque le duc d'Anville parut avec son escadre à Chibouctou (en 1746)."

L'entreprise, dont le succès avait souri au marquis de Nesmond, manqua faute de diligence, peut-être aussi faute d'argent, car la guerre en Europe dérangeait tous les jours de plus en plus les finances du royaume. Il ne put partir de La Rochelle qu'à la fin de mai 1697 ; et des vents contraires le retinrent deux mois dans la traversée. Quand il arriva à Terreneuve, il convoqua un conseil de guerre : il y fut décidé que la saison était trop avancée pour attaquer Boston, d'autant que les troupes du Canada ne pourraient arriver à Pentagouet avant le 10 septembre, et que la flotte n'avait plus que pour cinquante jours de vivres. Un aviso fut aussitôt après expédié à Québec. M. de Nesmond envoya dans toutes les directions à la découverte de la flotte anglaise ; mais il ne put la rencontrer, et il fut obligé de retourner en France sans avoir tiré un coup de canon, après s'être flatté de l'espérance de faire une des campagnes les plus glorieuses de cette guerre, si fertile en victoires mémorables.

Les hostilités étaient alors bien près de finir en Europe. Les triomphes de Louis XIV ruinaient ses finances et épuisaient ses forces. Il avait offert la paix, dès 1694, avec la restitution de toutes ses conquêtes. Soit défiance, soit ambition, soit haine, dit un historien, les alliés refusèrent alors ce qu'ils acceptèrent ensuite à Ryswick. Jamais guerre n'avait été plus glorieuse pour la France en Europe et en Amérique. Le succès avait presque constamment couronné ses armes. Luxembourg, toujours vainqueur, avait mis le comble à sa gloire en gagnant la sanglante

bataille de Steinkerque en 1692, et celle de Nerwinde en 1693, dans lesquelles le roi Guillaume III avait été deux fois vaincu. Catinat, Boufflers, Vendôme, Tourville, Château-Renault, Jean Bart, Duguay-Trouin, s'étaient acquis un nom immortel. Frontenac et d'Iberville, quoique sur un théâtre moins imposant, avaient aussi dignement soutenu l'honneur de leur patrie. Mais ces lauriers ne se gagnaient qu'au prix de torrents de sang et de dépenses énormes. Les cinq premières campagnes avaient coûté plus de deux cents millions de subsides extraordinaires. L'Angleterre avait vu son commerce presque entièrement détruit; quatre mille deux cents bâtiments marchands, estimés sept cent cinquante millions de francs, lui avaient été enlevés par les Français, et le crédit de ses meilleurs négociants était ruiné.

Enfin la paix fut signée à Ryswick le 20 septembre 1697. Par le traité, la France et l'Angleterre se remirent, quant à leurs colonies, dans le même état où elles étaient au début de la guerre; seulement la baie d'Hudson demeura à Louis XIV. La France resta maîtresse de l'ouest de Terreneuve, de tout le littoral du continent, depuis le nord de la baie d'Hudson jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, avec les îles adjacentes, de la vallée du Saint-Laurent, y compris les grands lacs, et de l'immense vallée du Missisipi. Le règlement des difficultés qui existaient entre les deux couronnes au sujet des limites de ces possessions, fut abandonné à des commissaires. Ainsi, après l'effusion de tant de sang en Amérique, la question de la propriété du pays des Iroquois et celle des frontières de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, que le temps et les événements avaient rendues plus que jamais difficiles à résoudre, restaient encore pendantes. Cette guerre avait beaucoup retardé les progrès du Canada, et fait contracter à la Nouvelle-Angleterre une dette qui, en l'obligeant de créer du papier-monnaie, la fit entrer dans une voie financière qui lui fut avantageuse suivant les uns, et pernicieuse suivant les autres.

Il y eut des réjouissances publiques à Québec à l'occasion de la paix: ce fut le signal, pour beaucoup d'habi-

tants, de retourner à leurs champs, que les courses des sauvages les avaient forcés de laisser en friche, et pour les seigneurs, de concéder une seconde fois les terres dont les propriétaires, tués à la guerre, n'avaient point laissé d'héritiers.

Conformément au traité, MM. de Tallard et d'Herbault furent chargés par la France de régler avec les commissaires de l'Angleterre la question des frontières. Comme cette dernière puissance s'était mise en possession des bords de la rivière Kénébec, on prit, de ce côté, la rivière Saint-George pour limite entre les deux nations. Ce choix fut confirmé en 1700. Le peu de durée de la paix ne permit point de régler la question des pêcheries sur les côtes de l'Acadie.

A l'égard du pays des Iroquois, on n'osa pas encore en disposer de peur d'irriter une confédération dont l'amitié était briguée par les deux peuples. Les gouvernements anglais et français tâchèrent, par toutes sortes de subtilités, l'un, d'amener les Cinq-Nations à reconnaître une suprématie européenne, l'autre, de les empêcher de tomber dans le piège, en les engageant à maintenir leur indépendance et leur neutralité. Le comte de Bellomont vint remplacer, après le traité de Ryswick, le colonel Fletcher à la tête du gouvernement de la Nouvelle-York. Il envoya le colonel Schuyler et M. Delius vers le comte de Frontenac, pour l'informer de la conclusion de la paix, régler l'échange des prisonniers et s'entendre sur certains points du traité. Frontenac leur fit un accueil gracieux. Ils réclamèrent les contrées iroquoises, avec celles de l'Ouest, Michillimackinac et tout ce qui était au midi de ce poste, sous prétexte que la Nouvelle-Hollande, avant d'être la Nouvelle-York, embrassait tous ces pays. On leur demanda sur quoi ils fondaient leur prétention. "Pour nous, dit M. de Callières, le droit de découverte et celui de possession sont nos titres tant sur le pays des Outaouais que sur celui des Iroquois : nous en avions pris possession avant qu'aucun Hollandais y eût mis le pied ; et ce droit, établi par plusieurs titres en divers lieux des cantons, n'a été interrompu que par la guerre que nous

avons été obligés de faire à cette nation, à cause de ses révoltes et de ses insultes."

Les prétentions des deux couronnes étaient bien claires. Dans les négociations pour l'échange des prisonniers, lord Bellomont chercha de nouveau à faire admettre que les Iroquois étaient sujets anglais ; mais le comte de Frontenac se contenta de répondre qu'il devait avoir une conférence avec ces peuples, qui lui avaient laissé un otage pour garantie de leur parole, et qu'il traiterait directement avec eux. Malgré cette complète divergence dans les vues des deux gouvernements, la correspondance continua encore quelque temps après le départ des envoyés.

Plus tard on apprit en Canada que le gouverneur anglais avait tenu un grand conseil, dans lequel les anciens des cantons avaient repoussé toute sujétion étrangère, et proclamé hautement leur indépendance nationale, dont ils se glorifiaient. Les détails de ce qui s'y était passé, montraient que ce gouverneur et la confédération se ménageaient mutuellement, tout en se défiant l'un de l'autre ; que le premier espérait toujours établir le droit de souveraineté de l'Angleterre sur les confédérés ; tandis que ceux-ci se servaient de cette circonstance pour obtenir des conditions meilleures des Français. On ne peut s'empêcher de plaindre le sort qui menaçait ces peuples, si ardemment convoités par deux nations aussi redoutables qu'ambitieuses, et d'admirer en même temps leur prudence et leur patriotisme.

Le gouverneur canadien profita habilement des circonstances, et décida les cantons à traiter avec lui aux conditions qu'il voulait. Les fautes des Anglais contribuèrent beaucoup à cet heureux résultat. La sympathie religieuse des Iroquois les faisait incliner vers la France ; leurs intérêts commerciaux les portaient vers l'Angleterre. La Nouvelle-York, pour détruire l'influence religieuse que la France exerçait par le moyen des jésuites, établit, en 1700, la peine de mort contre tous les prêtres catholiques qui entreraient volontairement dans les cantons. Elle oubliait que cette mesure, outre la barbarie qui la caractérisait, froissait le sentiment religieux d'une partie de la confédé-

ration, et portait atteinte à l'indépendance de toutes ces peuplades. Les envoyés français ne manquèrent pas de tirer parti de cette faute, aggravée encore par l'ordre que Guillaume III donna au comte de Bellomont de contraindre les cantons à désarmer. Communiquée à M. de Callières, cette lettre fut aussitôt transmise par lui au canton des Onnontagués : elle fit connaître aux Iroquois que le roi d'Angleterre les regardait comme ses sujets, et que, d'après les ordres positifs qu'il donnait, ils ne devaient plus attendre de secours de lui. Lorsqu'ils se virent abandonnés de ce côté et menacés de l'autre, ils songèrent sérieusement à déposer les armes.

Ils nommèrent, dans l'été de 1700, dix ambassadeurs qui allèrent à Montréal "pleurer les Français morts pendant la guerre." Ces ambassadeurs furent reçus avec pompe dans un grand conseil, où assistèrent les députés de la plupart des alliés du Canada. Les délibérations furent rapides, car tout le monde avait besoin de repos. L'orateur des cantons parla avec une sage réserve ; il s'ouvrit assez néanmoins pour obliger M. de Callières à se prononcer sur ce qu'il ferait au cas où les hostilités éclateraient entre eux et les Anglais. Il fit connaître l'indignation qu'avaient excitée dans leurs bourgades les ordres et les menaces du gouverneur de la Nouvelle-York, et dit que, comme le refus de s'y soumettre pourrait leur attirer la guerre, il espérait que ses compatriotes trouveraient à Cataracoui, outre les marchandises qu'ils ne pourraient plus se procurer à Albany, les armes et les munitions dont ils auraient besoin. Le chef huron Le Rat, qui avait abandonné depuis longtemps le projet impossible de réunir toutes les nations indigènes en une seule confédération, se leva ensuite. "J'ai toujours obéi à mon père, dit-il, je jette ma hache à ses pieds ; je ne doute point que les peuples du couchant ne fassent comme moi. Iroquois, suivez mon exemple." Les articles préliminaires de la paix furent signés le 8 septembre, entre la France et ses alliés d'une part, et la confédération iroquoise de l'autre. Le gouverneur général, l'intendant, le gouverneur de Montréal, le commandant des troupes, les autorités ecclésiastiques, apposèrent leurs

signatures au bas du traité, ainsi que les sauvages, qui mirent sur le papier les signes héraldiques de leurs nations. Les Onnontagués et les Tsonnontouans tracèrent une araignée ; les Goyogouins, un calumet ; les Onneyouts, un morceau de bois en fourche avec une pierre au milieu ; les Agniers, un ours ; les Hurons, un castor ; les Abénaquis, un chevreuil ; les Outaouais, un lièvre. On affecta plus de gravité que d'ordinaire à cette cérémonie, et l'on verra tout à l'heure que la confirmation du traité fut encore plus solennelle. Le succès de cette longue négociation était dû en grande partie à la conduite de M. de Frontenac pendant la guerre, et à l'attitude qu'il avait prise au début des pourparlers de la paix. Quoiqu'il fût mort déjà depuis deux ans lorsque le traité fut signé, l'influence qu'il s'était acquise sur les sauvages par ses actes et par ses conseils lui avait survécu, et les sauvages semblaient le craindre encore dans son tombeau.

Ce gouverneur, dont on a dit autant de mal que de bien, était mort le 28 novembre 1698, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait conservé jusqu'à ses derniers jours la même vigueur de tempérament qu'il avait dans sa jeunesse ; sa fermeté, son énergie, ses talents brillaient encore comme dans ses plus belles années. Ce qu'il avait fait pour retirer la colonie des dangers où l'avait précipitée son prédécesseur, augmenta les regrets universels que causa sa perte. Il emporta dans la tombe l'estime des Canadiens, qu'il avait gouvernés durant l'une des époques les plus critiques de leur histoire : il avait trouvé la Nouvelle-France ouverte, attaquée de toutes parts et menaçant ruine ; il la laissa agrandie et en paix. Il a été jugé diversement par les différents partis qui divisaient alors le Canada. Le parti clérical, dont il avait voulu s'affranchir et restreindre en même temps l'influence dans les affaires politiques, l'a peint en général sous un jour peu favorable. Il lui reproche deux torts très graves à ses yeux : c'est d'avoir été secrètement janséniste,* et d'avoir

* "Pour ce qui est de sa lecture habituelle, ne la faisait-il pas souvent dans les livres composés par les jansénistes ; car il avait plusieurs de ces livres qu'il préconisait fort, et qu'il prêtait volontiers

toléré et encouragé la traite des boissons chez les sauvages. Aujourd'hui, que Pascal est réclamé comme une des lumières du catholicisme, on doit être indulgent sur le premier reproche. Le second est plus considérable ; il fut en toute probabilité la principale cause de son rappel en 1682. On a vu qu'à cette époque, ses démêlés avec l'intendant Duchesneau avaient obligé la cour de les rappeler tous les deux. La traite des boissons avec les sauvages était défendue. L'intendant, comme chef de la justice, avait voulu faire observer les ordonnances prohibitives, et le gouverneur non seulement y avait mis des entraves, mais avait encore favorisé les traitants qui violaient les lois. Il faut lire les dépêches de Duchesneau pour se figurer l'excès des dissensions qui régnaient entre ces deux hommes. Il accusait le gouverneur de faire la traite par le moyen de Du Luth, qu'il qualifiait de chef des violateurs de la loi. Il assurait que Frontenac prolongeait ses séjours à Montréal pour veiller aux intérêts de ses spéculations, et que l'exemple qu'il donnait en transgressant lui-même les ordonnances, était cause que personne ne voulait plus les observer. Ces rapports augmentaient la haine de Frontenac contre l'intendant, et celui-ci se plaignit au ministre qu'il avait été obligé un jour de sortir du cabinet du gouverneur pour éviter ses injures.

Pendant sa seconde administration, Frontenac se laissa encore entraîner quelque peu dans les mêmes fautes ; nous disons fautes, car le commerce devait être défendu aux gouverneurs pour toutes sortes de raisons. Peut-être était-il convaincu que sa politique était la meilleure, indépendamment de son intérêt personnel, et que la traite devait être, autant que possible, abandonnée à la concurrence générale, comme elle l'était chez les Anglais. Il est indubitable que plus le nombre des traitants était grand, plus on approchait de cette liberté ; mais on aurait pu augmenter la liberté du commerce sans per-

---

aux uns et aux autres." *Notes au bas de l'oraison funèbre de M. de Frontenac, prononcée dans l'église des récollets à Québec par le P. Goyer, le* 19 *décembre* 1698 (manuscrit).

mettre aux gouverneurs ni aux autres fonctionnaires publics de trafiquer. Frontenac, du reste, faisait la traite par nécessité. Il appartenait à une famille réduite à la pauvreté, et le roi l'avait peut-être envoyé en Canada pour lui fournir l'occasion d'amasser quelques épargnes.

Frontenac se faisait encore des ennemis par sa hauteur et par sa jalousie, deux défauts très graves dans un homme placé à la tête d'un gouvernement. Ce fut là pour lui une source de difficultés et de chagrins.

En le jugeant comme homme d'Etat, en appréciant sa valeur d'après l'ensemble de ses actes et les résultats de sa politique, on doit néanmoins le ranger parmi le petit nombre d'administrateurs qui ont rendu des services réels au pays. Charlevoix lui-même le reconnaît en disant que la Nouvelle-France lui devait tout ce qu'elle était à sa mort, et que l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissait. L'abolition de la compagnie des Indes occidentales et l'introduction de l'ordonnance civile de 1667 sont les principaux événements qui ont eu lieu sous sa première administration, de 1672 à 1682; alors aussi le droit d'emprisonnement fut restreint au gouverneur général et au conseil souverain. Frontenac fut l'un des auteurs du système que la France imagina en Amérique pour étendre et consolider son influence: il consistait à former des alliances avec les sauvages, et à établir cette chaîne de forts qui s'étendit dans la suite jusqu'à la baie du Mexique. Les Anglais venaient de s'emparer de la Nouvelle-York; leur voisinage nécessitait aux yeux de Frontenac ces sages précautions. Sa seconde administration, après une époque sinistre, est entièrement remplie par les guerres dont nous venons de tracer le glorieux mais trop sanglant tableau. La conduite qu'il tint à l'égard de la confédération iroquoise, et les conseils qu'il lui donna, produisirent d'heureux effets, car après ces guerres le Canada fut peu inquiété par elle. Il avait des idées étendues et justes pour l'agrandissement de la colonie; mais l'état de la métropole et la politique de son gouvernement, ne lui permirent pas toujours de suivre un système favorable au développement des

immenses contrées qui portaient le nom de Nouvelle-France.*

Le chevalier Louis-Hector de Callières, depuis longtemps gouverneur de Montréal, remplaça le comte de Frontenac. C'était un homme qui avait une grande expérience des affaires du pays, et qui était aimé des troupes à cause de son intrépidité. Il se recommandait par un jugement net, une intelligence ouverte, du désintéressement, beaucoup de probité et d'honneur.

Le chevalier de Vaudreuil fut nommé au gouvernement de Montréal, poste considérable que son activité, des manières aimables et nobles, sa popularité parmi les soldats,

---

* A l'année 1699, le duc de Saint-Simon rend compte en ces termes de la mort du comte de Frontenac :

" On eut nouvelles de la mort du comte de Frontenac à Québec, " où il était pour la seconde fois gouverneur général depuis près de " dix ans. Il avait gagné tellement la confiance des sauvages, la " première fois qu'il eut cet emploi, qu'on fut obligé de le prier d'y " retourner. Il y fit toujours parfaitement bien, et ce fut une perte. " Le frère de Callières commandait sous lui, et lui succéda. M. de " Frontenac s'appelait Buade, et il était fils d'une Phelippeaux, nièce " et fille de deux secrétaires d'Etat ; il était frère de Mme de Saint-" Luc, dont le mari était chevalier de l'ordre et lieutenant général " de Guyenne. Frontenac était un homme de beaucoup d'esprit, fort " du monde et parfaitement ruiné."

Enfin, en février 1707, Saint-Simon rend compte de la mort de Mme de Frontenac.

" Mourut aussi Mme de Frontenac, dans un bel appartement que " le feu duc du Lude, qui était fort galant, lui avait donné à l'Arse-" nal, étant grand maître de l'artillerie...... C'était une demoiselle du " Poitou, de parents pauvres et peu connus, qui avait été assez ai-" mable, et qui perça par son esprit...... Son mari, qui comme elle " avait peu de bien, et comme elle aussi beaucoup d'esprit et de " bonne compagnie, portait avec peine le poids de son autorité. " Pour l'en dépêtrer et lui donner de quoi vivre, on lui procura, en " 1672, le gouvernement du Canada, où il fit si bien longues années " qu'il y fut renvoyé en 1689. Mme de Frontenac était extrêmement " vieille, et voyait encore chez elle force bonne compagnie." M. de Frontenac ne laissa aucun enfant. Il avait eu un fils, et ce fils avait été tué à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France. (C. de Laroche-Héron, *Journal de Québec*, 1854.)

le rendaient très digne d'occuper. Convaincu enfin de l'importance du fort Frontenac, le roi ordonna d'y placer aussi pour commandant un officier intelligent et capable de prendre une décision dans toutes les circonstances où il pourrait se trouver.

M. de Callières suivit à l'égard des Iroquois la politique de son prédécesseur. Il avait mis lui-même la dernière main au traité préliminaire du 18 septembre. Ce traité, que les Anglais traversèrent jusqu'à la fin, fut confirmé, le 4 août 1701, dans une assemblée générale tenue sous les murs de Montréal.

Une vaste enceinte, garnie de gradins, avait été élevée dans la plaine, et l'on y avait réservé un espace pour les dames et l'élite de la ville. Les soldats furent rangés à l'entour, et treize cents sauvages vinrent s'y asseoir dans l'ordre qui leur avait été indiqué. Jamais on n'avait vu réunis les députés de tant de nations diverses. Les Abénaquis, les Iroquois, les Hurons, les Outaouais, les Miamis, les Algonquins, les Poutouatamis, les Outagamis, les Sauteurs, les Illinois, toutes les principales nations depuis le golfe Saint-Laurent jusque vers le bas du Mississipi, y avaient des représentants. Cette nombreuse assemblée offrait le spectacle le plus varié et le plus bizarre par l'étrangeté des costumes et la diversité des idiomes. Le gouverneur occupait une place où il pouvait être vu et entendu de tout le monde. Trente-huit députés vinrent signer le traité définitif. Un *Te Deum* fut ensuite chanté. Un festin, des salves d'artillerie, des feux de joie terminèrent une solennité qui assurait la paix de l'Amérique septentrionale, et ensevelissait dans le sein de la terre cette hache de guerre qui, depuis tant d'années, toujours levée et toujours sanglante, avait tenu dans l'effroi tous les peuples depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique.

La consommation de ce grand acte fut accompagnée d'un événement qui laissa une impression profonde, et qui fournit une nouvelle preuve du respect que le vrai patriote impose même à ses ennemis. A une des conférences publiques, pendant que l'un des chefs hurons parlait, Le Rat, ce célèbre sauvage dont le nom a été cité déjà plusieurs

fois, perdit connaissance. On le secourut avec d'autant plus d'empressement qu'on lui avait presque toute l'obligation de ce merveilleux concert, sans exemple jusqu'alors. Quand il fut revenu à lui, il montra le désir de dire quelque chose ; on le fit asseoir dans un fauteuil au milieu de l'assemblée, et tout le monde s'approcha pour l'entendre. Il exposa avec modestie et dignité ce qu'il avait fait pour amener une paix universelle et durable. Il appuya beaucoup sur la nécessité de cette paix, sur les avantages qui en reviendraient à toutes les nations, et démêla avec une adresse étonnante les intérêts des unes et des autres. Puis il se tourna vers le gouverneur général, et le conjura de justifier par sa conduite la confiance qu'on avait en lui. Sa voix s'affaiblissant, il cessa de parler. Doué d'une grande éloquence, il reçut encore dans cette circonstance imposante ces vifs applaudissements qui couvraient sa voix chaque fois qu'il l'élevait dans les assemblées publiques.

Sur la fin de la séance, il se trouva plus mal. On le porta à l'Hôtel-Dieu, où il expira pendant la nuit. Les Hurons sentirent toute la perte qu'ils venaient de faire. Jamais sauvage n'avait montré plus de génie, plus de valeur, plus de prudence, plus de connaissance du cœur humain. Des mesures presque toujours justes, les ressources inépuisables de son esprit, lui assurèrent des succès constants. Passionné pour le bien et la gloire de sa nation, ce fut par patriotisme qu'il rompit, avec cette résolution qui compte le crime pour rien, la paix que le marquis de Denonville avait faite avec les Iroquois contre ce qu'il croyait être les intérêts de ses compatriotes.

Le Rat ou Kondiaronk, son nom huron, brillait autant dans les conversations que dans les assemblées publiques, par son esprit et ses réparties vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique. Il était en cela le seul homme en Canada qui pût tenir tête au comte de Frontenac, qui l'invitait souvent à sa table ; et il disait qu'il ne connaissait parmi les Français que deux hommes d'esprit, le gouverneur et le P. de Carheil. L'estime qu'il portait à ce

jésuite fut ce qui le détermina, dit-on, à se faire chrétien.*

Sa mort causa un deuil général. Son corps fut exposé, et ses funérailles, auxquelles assistèrent le gouverneur, toutes les autorités et les ambassadeurs sauvages, furent célébrées avec grande pompe. On l'inhuma dans l'église paroissiale. Son influence et le cas que l'on faisait de ses conseils parmi sa nation étaient tels, qu'après la promesse que M. de Callières avait faite à ce chef mourant, de ne jamais séparer les intérêts des Français de ceux des Hurons, ceux-ci gardèrent aux premiers une fidélité inviolable.

* Charlevoix.

FIN DU PREMIER VOLUME.

SOMMAIRES.

INTRODUCTION.

CHAPITRE Ier

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE. — 1492-1534.

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DU CANADA. — 1534-1544.

CHAPITRE III.

ABANDON TEMPORAIRE DU CANADA. — 1543-1603.

LIVRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENT PERMANENT DE LA NOUVELLE-FRANCE.

CHAPITRE I[er]

ACADIE (NOUVELLE-ÉCOSSE). — 1603-1613.

Canada et de l'Acadie, et obtient le privilège exclusif d'y faire le commerce des pelleteries. — Il meurt. — Le commandeur de Chastes lui succède; il forme une société de commerce pour faciliter la colonisation. — Pontgravé et Champlain font un voyage au Canada. — Le commandeur étant mort, M. de Monts, calviniste, est nommé lieutenant général de cette contrée, où l'on permet aux protestants de s'établir. — Expédition de M de Monts en Acadie, province découverte par les Français. — De Monts et Champlain découvrent la baie de Fundy, et les rivières Saint-Jean, Sainte-Croix, etc. — Les colons débarquent à l'île Sainte-Croix. — Champlain explore les côtes jusqu'à vingt lieues au sud du cap Cod. — De Monts, ou plutôt Poutrincourt fonde Port-Royal; de Monts retourne en France.—Port-Royal concédé à Poutrincourt.—Lescarbot. — Progrès de Port-Royal. — Retrait du privilège accordé à de Monts. — Dissolution de la société des pelleteries. — Abandon temporaire de Port-Royal. — Poutrincourt y retourne en 1610. — Il refuse d'y mener des jésuites.—Assassinat de Henri IV.—La marquise de Guercheville achète les droits des associés de de Monts pour envoyer des jésuites en Acadie. — Difficultés entre les colons et les jésuites. — Mme de Guercheville les envoie fonder un établissement à l'entrée de la rivière Penobscot. — Les Anglais de la Virginie détruisent Saint-Sauveur et Port-Royal, en pleine paix. — Le gouvernement français ne s'intéresse point au sort de ces deux colonies, qui n'étaient que des entreprises particulières......... p. 43

CHAPITRE II.

—

CANADA. — 1608-1628.

M. de Monts abandonne l'Acadie pour le Canada. — Fondation de Québec. — Conspiration contre Champlain. — Alliance avec les Algonquins et leurs alliés. — Première expédition contre les Iroquois. — Deuxième expédition contre les mêmes. — M. de Monts se retire des affaires du Canada. — Le comte de Soissons le remplace comme lieutenant général. — Il meurt. — Le prince de Condé lui succède.—Champlain forme une société qui obtient le privilège exclusif de la traite des pelleteries. — Opposition que ce privilège fait naître. — Le prince de Condé vend sa lieutenance générale à l'amiral de Montmorency.—Traité de Champlain avec les Hurons. — Il explore la rivière des Outaouais, et découvre le lac Ontario et le lac Nipissing.—Troisième expédition contre les Iroquois.—Paix entre les Algonquins, leurs alliés et les cinq cantons. — Le duc de Ventadour lieutenant général de la Nouvelle-France.—Arrivée des

CHAPITRE III.

NOUVELLE-FRANCE JUSQU'A LA PAIX DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — 1613-1632.

LIVRE SECOND.

DESCRIPTION DU CANADA. — NATIONS INDIGÈNES.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE Ier

DISPERSION DES HURONS. — 1632-1663.

CHAPITRE II.

—

GUERRE CIVILE EN ACADIE. — 1632-1667.

CHAPITRE III.

—

GOUVERNEMENT CIVIL DU CANADA. — 1663.

CHAPITRE IV.

GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA. — 1663.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE I[er]

LUTTES DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE. — 1663-1682.

Le conseil souverain : divisions au sujet du syndic des habitations — M. de Mésy suspend les conseillers de l'opposition. — Moyen étrange qu'il veut employer pour les remplacer.—Nouveaux membres nommés. — M. de Villeray passe en France pour porter des plaintes contre lui. — M. de Mésy est révoqué ; sa mort. — Compagnie des Indes occidentales. — M. de Courcelles succède à M. de Mésy. — Arrivée de M. de Tracy, vice-roi, de M. de Courcelles et de M. Talon, intendant, d'un grand nombre d'émigrants et du régiment de Carignan. — La liberté du commerce est accordée à la colonie, sauf certaines réserves. — Guerre contre les Iroquois — Deux invasions de leurs cantons par les Français les forcent à demander la paix. — M. de Tracy repasse en France. — Traité de Bréda. — Le projet de franciser les sauvages échoue. — L'intendant suggère de restreindre l'autorité du clergé dans les affaires temporelles. — Travaux et activité prodigieuse de Talon ; impulsion qu'il donne à l'agriculture et au commerce. — Licenciement du régiment de Carignan, à condition que les soldats s'établiront dans le pays. — Talon passe en France. — Le gouverneur empêche les Iroquois d'attirer dans la Nouvelle-York la traite des pays occidentaux, et apaise les sauvages prêts à se faire la guerre. — Mortalité effrayante parmi eux. — Talon, revenu en Canada, forme le vaste projet de soumettre à la France tout l'ouest de l'Amérique. — Traité du saut Sainte-Marie avec les nations occidentales, qui reconnaissent la suprématie française. — Fondation de Cataracoui (Kingston). — Le comte de Frontenac remplace M. de Courcelles : ses talents, son caractère ; discours qu'il fait au conseil souverain. — Lois nombreuses décrétées touchant l'administration de la justice et d'autres objets d'utilité publique. — Suppression de la compagnie des Indes occidentales. — Division entre M. de Frontenac et M. Perrot, gouverneur de Montréal ; celui-ci est emprisonné au château Saint-Louis. — Le clergé appuie M. Perrot. — Le conseil souverain est saisi de l'affaire, qui est finalement renvoyée au roi. — M. Duchesneau relève M. Talon. — Querelles avec M. de Laval au sujet de la traite de l'eau-de-vie. — Dissensions

---

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI. — 1673.

CHAPITRE III.

—

LE MASSACRE DE LACHINE. — 1682-1689.

—

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE Ier

COLONIES ANGLAISES. — 1690.

CHAPITRE II.

LE SIÈGE DE QUÉBEC. — 1689-1696.

dernières. — Plan d'hostilités des Français. — Projet de conquête de la Nouvelle-York ; il est abandonné après un commencement d'exécution. — Triste état du Canada et de l'Acadie. — Vigueur du gouvernement de M. de Frontenac. — Premières hostilités : M. d'Iberville enlève deux vaisseaux anglais dans la baie d'Hudson. — Prise de Pemaquid par les Abénaquis. — Sac de Schenectady. — Destruction de Salmon-Falls (Sementels). — Le fort de Casco est pris et rasé. — Les sauvages occidentaux, prêts à se détacher de la France, renouvellent leur alliance avec elle au premier bruit de ses succès. — Irruptions des Iroquois, qui refusent de faire la paix. — Constance et courage des Canadiens. — Les Anglais projettent la conquête de la Nouvelle-France. — Etat de l'Acadie depuis 1667. — L'amiral Phipps prend Port-Royal ; il assiège Québec (1690) et est repoussé. — Retraite du général Winthrop, qui s'était avancé jusqu'au lac Saint-Sacrement (lac George) pour attaquer le Canada par l'ouest, tandis que l'amiral Phipps l'attaquerait par l'est. — Désastre de la flotte de ce dernier. — Humiliation des colonies anglaises. — Misère profonde dans les colonies des deux nations. — Les Iroquois et les Abénaquis continuent leurs déprédations. — Le major Schuyler surprend le camp de la Prairie-de-la-Magdeleine (1691) et est défait par M. de Valrennes. — Nouveau projet formé par l'Angleterre pour la conquête de Québec. — La défaite des troupes de l'expédition contre la Martinique et ensuite la fièvre jaune, qui les décime sur la flotte de l'amiral Wheeler, font manquer l'entreprise. — Expéditions françaises dans les cantons iroquois (1693 et 1696) : les bourgades des Agniers, des Onnontagués et des Onneyouts sont incendiées. — Les Miamis font essuyer de grandes pertes aux Iroquois. — Le Canada, après avoir repoussé partout ses ennemis, se prépare à aller porter à son tour la guerre chez eux — L'état relativement heureux dans lequel il se trouve, est dû à l'énergie et aux sages mesures du comte de Frontenac. — Intrigues de ses ennemis en France.............................. p. 320

CHAPITRE III.

TERRENEUVE ET BAIE D'HUDSON. — 1696–1701.

Continuation de la guerre ; les Français reprennent l'offensive. — La conquête de Pemaquid, ainsi que celle des possessions anglaises dans l'île de Terreneuve et dans la baie d'Hudson, est résolue. — D'Iberville défait trois vaisseaux ennemis et prend Pemaquid. — Terreneuve : sa description ; premiers établissements français ; leur histoire. — Le gouverneur, M. de Brouillan

et d'Iberville réunissent leurs forces pour agir contre les Anglais. — Mésintelligence entre ces deux chefs ; ils se raccommodent. — Ils prennent Saint-Jean, capitale anglaise de l'île, et ravagent les autres établissements. — Héroïque campagne d'hiver des Canadiens. — Baie d'Hudson ; son histoire. — Départ de d'Iberville ; dangers que son escadre court dans les glaces ; beau combat naval qu'il livre ; il se bat seul contre trois et remporte la victoire. — Naufrage. — La baie d'Hudson est conquise. — Situation avantageuse de la Nouvelle-France. — La cour projette la conquête de Boston et de New-York. — M. de Nesmond part de France avec une flotte considérable ; le retard que cause la longueur de sa traversée fait abandonner l'entreprise. — Consternation des colonies anglaises. — Fin de la guerre : paix de Ryswick (1697).— Difficultés entre les deux gouvernements au sujet des frontières de leurs colonies.— M. de Frontenac refuse de négocier avec les cantons iroquois par l'intermédiaire de lord Bellomont.— Mort de M. de Frontenac ; son portrait.— M. de Callières lui succède.— Paix avec toutes les tribus sauvages, confirmée solennellement à Montréal en 1701.— Discours du célèbre chef Le Rat ; sa mort, impression profonde qu'elle laisse dans l'esprit des indigènes ; génie et caractère de ce sauvage.— Ses funérailles.. p. 357

